L'AMI DE L'ENFANCE,

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.



L'Ami
DE L'ENFANCE,

JOURNAL
DES SALLES D'ASILE,

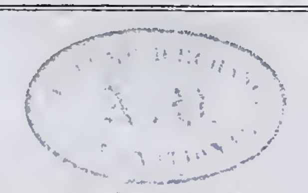
PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

M. COCHIN,
Membre du Conseil général du Département de la Seine,

ET DE

M. BATTELLE,
Chef de Bureau à l'Administration générale des Hospices civils de Paris.

Première Année.



ON S'ABONNE
A LA LIBRAIRIE CLASSIQUE ET ÉLÉMENTAIRE
DE L. HACHETTE,
RUE PIERRE-SARRAZIN, 12;

DANS LES DÉPARTEMENS, CHEZ LES LIBRAIRES ET DIRECTEURS DES POSTES.

M. DCCC. XXXV.

TOME I. N°s 1 ET 2. JANVIER ET MARS 1835.

L'AMI DE L'ENFANCE,

JOURNAL DES SALLES D'ASILE.

PROSPECTUS.

Une publication périodique, spécialement consacrée aux Salles d'Asile, ne pouvait être une spéculation. On a pensé qu'il serait utile d'établir un lien entre les personnes qui, jusqu'ici, s'étaient occupées isolément de l'œuvre philanthropique des Salles d'Asile, de donner une direction à leurs efforts, de les encourager et de les soutenir par l'exemple du bien qui se fait loin d'eux, et qui souvent restait ignoré.

Fondé par un esprit de paix, de bienveillance, de progrès, et avec l'intention éminemment chrétienne et sociale de préparer un meilleur avenir à la génération qui vient de naître, *le Journal des Salles d'Asile* s'occupera de rechercher et de propager tous les moyens d'atteindre son but. Il excitera le zèle des fondateurs et des dames surveillantes, soutiendra les directeurs dans leurs difficiles fonctions, et indiquera les méthodes les plus propres à amener le développement physique, intellectuel et moral du premier âge.

Les Salles d'Asile réunissent toutes les conditions qui peuvent produire ce résultat. Créées depuis quelques années en Angleterre, en France et en Suisse, essayées sous d'autres formes en Allemagne, importées récemment en Italie, elles ne sont pas encore classées au rang qui leur appartient comme établissemens de bienfaisance et comme moyens de civilisation. Toutefois, leur utilité est déjà tellement démontrée, et si généralement sentie, qu'avant peu, il faut l'espérer, le sol du pays en sera couvert. Les idées charitables et généreuses se popularisent promptement en France, il suffit de leur donner essor.

MM. Cochin, membre du Conseil général du département de la Seine, auteur du *Manuel des Salles d'Asile* et Battelle, chef de bureau à l'Administration générale des Hospices de Paris, et rédacteur-archiviste de la Société des établissemens charitables, se sont chargés de diriger la rédaction de l'*Ami de l'enfance.*

Ce journal publiera :

Les actes officiels de l'autorité ;

Des conseils et des leçons destinés à guider les personnes préposées à la direction des Salles d'Asile;

Des analyses raisonnées et des extraits des ouvrages spéciaux;

Les résultats d'une correspondance ouverte avec les départemens et l'étranger;

Les méthodes et les procédés d'instruction les plus convenables pour le premier âge;

Tous les faits notables, tous les aperçus utiles et ingénieux recueillis dans les visites des Salles d'Asile;

Et enfin les articles communiqués par les personnes qui voudront contribuer à cette œuvre de régénération et d'utilité publique.

MODE DE PUBLICATION.

L'Ami de l'Enfance, Journal des Salles d'Asile, paraîtra tous les deux mois, à partir du 1er janvier 1835.

Chaque numéro se composera de deux feuilles in-8°, non compris les planches.

Le prix de l'abonnement pour l'année est de 6 francs pour toute la France, et de 7 francs pour l'étranger.

Les abonnemens ne se prennent que pour l'année entière, du 1er janvier au 31 décembre.

ON S'ABONNE :

A LA LIBRAIRIE CLASSIQUE ET ÉLÉMENTAIRE DE L. HACHETTE,
RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 12, A PARIS,

ET DANS LES DÉPARTEMENS, CHEZ LES LIBRAIRES ET LES DIRECTEURS DES POSTES.

AVANT-PROPOS (1).

On compte pour peu de chose dans la vie les années qui précèdent les commencemens de l'éducation, et cependant leur influence s'étend sur la destinée tout entière. Avant que l'enfant soit capable de comprendre, il est apte à sentir; avant qu'il puisse apprendre à plier devant les enseignemens de la raison, et qu'il sache distinguer le bien du mal, il agit selon l'impulsion de ses désirs, de sa volonté, et cède à ses passions. Étudier l'organisation morale d'un enfant, ses progrès de chaque jour, le développement rapide de ses facultés, suffirait, ce nous semble, pour captiver l'intelligence la plus haute, et pour l'amener à s'anéantir devant cette œuvre admirable de la puissance divine. Mais serait-il donc abandonné au hasard, ce temps de développement et de progrès; ce temps qui, pour les enfans des classes aisées, et pour ceux des classes laborieuses et indigentes, est une époque de danger et souvent d'instruction pernicieuse? Les uns, comblés de soins parfois peu judicieux, sont exposés aux effets d'une tendresse aveugle qui, loin de former l'enfant pour la vie, s'efforce de lui en dérober la réalité; l'indulgence excessive, l'adulation servile prêtent leur appui à l'accroissement des germes d'égoïsme qui sont innés dans l'homme; une atmosphère d'illusions environne cette jeune ame, qui, par la suite, ne trouve plus que mécomptes et regrets. Les autres, livrés à la souffrance et à l'abandon, ne font l'apprentissage de la vie que par la douleur. Ces jeunes plantes, auxquelles les doux rayons du soleil sont si nécessaires, languissent à l'ombre de la misère, des privations de toute nature, et souvent succombent sous le poids d'une compression et de traitemens qui les flétrissent sans retour. Quiconque a observé la condition des petits enfans des pauvres aura senti son cœur se serrer douloureusement; et quiconque a réfléchi sur la position des enfans des riches aura compris tout ce qu'elle offre d'écueils et prépare de difficultés et d'obstacles à l'éducation qui doit suivre. Toujours l'aspect d'un enfant attire et charme; mais cette impression doit-elle rester stérile dans le cœur qui la ressent, et ne conduit-elle pas à se demander ce que deviendra, au mi-

(1) Nous donnons ici, sous le titre modeste d'*Avant-Propos*, un excellent article où l'on reconnaîtra aisément la plume exercée d'une dame charitable et pieuse qui ne cesse de contribuer de tous les efforts de son ame, de toutes les facultés de son esprit, de tout l'appui de sa bienfaisance, à la propagation des Salles d'Asile. Nous sommes heureux qu'elle veuille bien nous prêter le secours de sa précieuse collaboration. Nous accueillerons avec le même empressement toutes les communications de ce genre qui nous seraient faites par les personnes qui s'intéressent à la prospérité de ces utiles Etablissemens.

lieu des épreuves de la vie, le jeune être dont on admire la grace naïve? Peut-on aimer l'enfance sans éprouver pour elle un sentiment de sollicitude, et sans rattacher aux chances de sa destinée présente toutes celles de l'avenir? N'est-ce pas en leur enfant que des parens font reposer tout espoir de bonheur pour leur vieillesse; et l'espoir de la patrie, de la société tout entière, ne repose-t-il pas également sur la génération naissante? Il est donc d'une grande importance de donner à l'éducation du premier âge la plus sérieuse attention, et de s'occuper avec persévérance à la rendre plus sage et plus salutaire. Il est donc pressant de remédier aux maux et aux inconvéniens que nous venons d'indiquer. En cet instant, ce n'est pas sur l'éducation des enfans nés au sein de l'opulence que nous devons nous étendre; mais nous y reviendrons. On a déjà beaucoup écrit sur ce sujet; cependant il y a beaucoup à dire encore, et surtout il y a des vérités à énoncer qui peuvent éclairer les jeunes mères, désireuses de bien élever leurs enfans, mais qui se trompent, faute d'expérience. Maintenant nous voulons parler de l'abandon, des dangers si multipliés auxquels les petits enfans des familles indigentes sont exposés. Il était naturel que la pitié inspirât des efforts en leur faveur, et telle fut l'origine des Salles d'Asile. Mais qu'est-ce qu'une Salle d'Asile? un asile s'ouvre d'ordinaire pour la souffrance, le malheur; bien des larmes sont versées dans son enceinte; et de celui-ci partent des cris joyeux, des chants, des accens de bonheur. Qu'est-ce donc qu'une Salle d'Asile? La Salle d'Asile reçoit l'enfant du pauvre pendant la journée de travail de la mère. Là, il est gardé avec soin, surveillé, instruit avec discernement et douceur; là il est heureux; il apprend à connaître ses devoirs; son cœur s'ouvre à l'influence de la pitié; il contracte des habitudes pures et paisibles; à l'abri des dangers, de l'isolement et de funestes exemples, il croît en force de corps et d'ame; et lorsque l'instant arrive de quitter l'Asile, et d'être lancé sur les vagues tumultueuses de la vie, il peut mieux qu'un autre lutter contre elles et suivre sa route sans s'égarer, parce qu'il connaît « la crainte de l'Eternel, et qu'il aime à garder ses commande- » mens. » Un digne ministre de l'Evangile (1) a dit naguère « que » le but des Salles d'Asile est non seulement moral et religieux, » mais qu'il est éminemment social; car en préservant les enfans de » tous les dangers auxquels les expose un affreux abandon, on em- » pêche qu'un jour ils ne deviennent menaçans pour la société. » Nous le croyons aussi, et tel ce but nous est toujours apparu. L'avenir de la France dépend peut-être de l'extension et de la direction données à l'œuvre que nous désirons faire de plus en plus connaître. « Si la première éducation de l'enfance est essentiellement pure,

(1) M. l'abbé Thibault.

» morale et chrétienne, l'impression reçue d'elle ne s'effacera pas ; » et l'instruction primaire des écoles, sans rien perdre de son importance, ne sera plus néanmoins responsable du sort de tant de » jeunes êtres pour lesquels elle est insuffisante, ou elle arrive trop » tard (1). » Il s'agit donc d'une œuvre immense par ses résultats. Essayons de les mieux définir. Il devrait être superflu de parler des avantages positifs et matériels que présente l'institution des Salles d'Asile ; comment ne les concevrait-on pas de prime abord ? Le travail est la condition d'existence du pauvre ; s'il est forcé de suspendre ses pénibles efforts, une horrible perspective s'ouvre devant lui : le dénuement, la faim, la misère, le désespoir l'assaillent et le pressent ; il faut mourir, ou recevoir les secours toujours insuffisans de la charité publique. Des milliers de familles sont dans ce cas ; et c'est constamment, excepté lorsque la maladie vient détruire son unique ressource, à cause de ses enfans, qu'elle est obligée de soigner, que la pauvre mère sacrifie le prix de la journée du travail, qui peut-être suffirait pour répandre quelque aisance dans cette humble demeure. A cette pauvre mère, prenez ses enfans ; gardez-les tout le jour ; qu'elle emploie avec courage les forces que Dieu lui donne ; qu'au gain de son mari se joigne le sien, et voilà la famille puissamment secourue. Il est encore de plus grandes misères : telle est celle d'une malheureuse veuve ; quelque déchirement de cœur qu'elle ressente, il lui faut quitter ses enfans, les abandonner sans surveillance dans son misérable réduit, ou sur la voie publique ; et l'ame angoissée, il lui faut aller gagner le pain de chaque jour. La Salle d'Asile subvient à ces cruelles nécessités ; et la mère de famille qui a déposé ses enfans dans son enceinte peut se livrer à un travail assidu, sans que nulle inquiétude vienne troubler son cœur. Voilà ce qui peut être facilement compris et senti par tout le monde, et surtout par tous les amis de l'humanité. Quant aux enfans, comment peindrons-nous le bonheur qu'ils trouvent sous le toit hospitalier de l'Asile ? il faut les y voir, et il faudrait les avoir vus autour du foyer paternel, ou abandonnés à eux-mêmes. Que les heureux de ce monde, à qui jamais de tels tableaux ne se sont offerts dans leur accablante réalité, interrogent les personnes habituées à visiter les pauvres, les dames de charité, celles de la Société de Charité maternelle, et leurs récits les convaincront de l'importance de soutenir les Salles d'Asile et d'en créer de nouvelles. Voilà le côté positif et charitable de l'institution ; celui-là est apprécié généralement ; et il y a dans les faits une telle force d'évidence, que l'on a vu, dans plusieurs villes, les mêmes personnes qui, d'abord, s'opposaient à l'établissement d'une Salle d'Asile, en devenir les plus zélés promoteurs dès que la question

(1) *De la Direction morale des Salles d'Asile.* Paris, Hachette, rue Pierre-Sarrazin, 12.

était envisagée sous ce rapport. Cependant il a fallu plusieurs années pour que cette conviction s'établît, se propageât et devînt, en quelque sorte, populaire. Les premières tentatives que nous raconterons plus tard furent accueillies par le doute et par une froide indifférence; mais il y a des principes de vie morale et d'action qui naissent et se développent par leur propre force et leur propre puissance. L'institution des Salles d'Asile croissait et s'affermissait de jour en jour ; l'attention des administrateurs éclairés fut attirée par elle, comme l'avait été celle des amis des pauvres ; ils comprirent qu'elle était non seulement utile et bonne, mais nécessaire, indispensable. Bientôt l'élan se fit sentir de toute part ; et à cette heure, de tout côté, en France, en Italie, en Allemagne, on s'empresse, à l'exemple de l'Angleterre et de l'Amérique, d'ouvrir des asiles ou écoles pour l'enfance.

En contemplant ce travail universel d'efforts charitables, en voyant naître chaque jour de nouveaux établissemens, il semble que l'on entende au loin ce bruit insaisissable, si doux et si mystérieux du réveil de la nature, après un long et froid hiver ; les feuilles, les fleurs ne germent et ne s'épanouissent que successivement ; mais la contrée se couvre d'une ravissante parure, et des fruits abondans et précieux mûrissent en leur saison. Nous sommes à ce moment béni d'une ère nouvelle ; et dans le monde ou l'ordre moral, nous retrouvons les prodiges du monde visible qui nous entoure. Mais l'univers obéit à des lois fixes, immuables, à la parole éternelle de Dieu, qui l'a créé. Puisse-t-il en être ainsi dans l'ordre moral ; et puisse cette même parole être entendue et accomplie !

Elle le sera, n'en doutons pas, si l'instruction donnée dans les Salles d'Asile répond à la grandeur et à l'importance de l'institution. Ici, nous ne serons peut-être pas aussi promptement compris que lorsque nous avons parlé des résultats tout positifs qu'elle présente ; c'est une raison de plus pour dire clairement notre pensée : « S'il » est d'un intérêt pressant et général qu'un grand nombre de Salles » d'Asile soient établies en France, il n'en est pas moins à désirer que » l'esprit de ces établissemens soit ce qu'il doit être ; que leur direc- » tion soit confiée à des mains prudentes ; et qu'enfin ces voies d'ins- » truction, ouvertes aux petits enfans des classes pauvres, les con- » duisent sûrement au bien, et les détournent du mal (1). » C'est une tâche grave et sacrée que celle de poser les premières bases de l'éducation ; car le petit enfant sera dans peu d'années l'homme vertueux ou pervers, qui assurera la paix et le bonheur de ses entours ou travaillera à leur perte ; et, tout en implantant dans son ame les premières idées, les premières notions des choses et des connais-

(1) *De la Direction morale.*

sances, il faut avoir constamment présente cette solennelle pensée, que l'instruction de ce moment doit réagir sur toute la vie, et faire sentir son influence jusqu'à ses derniers jours. « Instruis le jeune » enfant à l'entrée de sa voie; et, lorsqu'il sera devenu vieux, il ne » s'en écartera pas. » (*Proverbes.*)

Il paraît suffisant à beaucoup de personnes que les petits enfans soient gardés et amusés dans les Salles d'Asile. En effet, c'est le premier point à obtenir; mais il n'est pas comparable au bien que l'on peut, en outre, opérer. Il faut soigner, non seulement le corps de l'enfant, mais son esprit, son cœur et son ame. Il faut l'instruire de telle sorte, que, par lui, l'éducation morale pénètre au sein des familles; car l'enfant répète naïvement à ses parens ce qu'il a entendu et appris; et qui peut calculer l'influence de cet enseignement journalier sur des esprits entourés jusque-là d'ignorance? Plus donc le nombre des Salles d'Asile augmente, plus il devient nécessaire d'imprimer à leur direction une marche régulière, raisonnée, et propre à produire d'heureux résultats. Nous ne parlons pas ici de l'instruction proprement dite, car elle doit être essentiellement élémentaire; et les leçons ne peuvent y être que des moyens ingénieux de fixer l'attention des enfans et de développer leurs facultés; mais nous insistons sur l'importance des enseignemens religieux et moraux, et sur la justesse des idées déposées dans l'esprit et l'intelligence des enfans. Le besoin de donner plus d'uniformité, et même une sorte d'unité à ces enseignemens et à l'énonciation de ces idées, a fait naître la pensée de publier le journal qui paraît aujourd'hui pour la première fois.

Les fondateurs de l'*Ami de l'Enfance* ont acquis la conviction que des efforts individuels, isolés, ignorés peut-être hors du lieu qui les voit s'accomplir, ne sauraient amener qu'avec peine et lenteur l'œuvre des Salles d'Asile au point de perfection dont elle est susceptible; et ils ont, dès lors, songé à établir une voie de communication et de publicité pour toutes les idées qu'il importe de répandre dans l'intérêt des Asiles. Simple comme ceux à qui il est destiné, cet *Ami de l'Enfance* proteste contre toute prétention littéraire : la vérité sage et sévère dictera ses conseils et ses leçons; ses instructions seront toutes pratiques, toutes d'une application sûre et facile; le sentiment maternel et l'amour des enfans s'y épancheront sans contrainte; mais l'esprit qui ne chercherait qu'à se jouer sur un thême donné sera toujours banni de ses pages. C'est dans des vues entièrement charitables que ce journal est publié. Il démontrera, par des faits bien plus que par des théories, combien les Salles d'Asile sont nécessaires; et, s'adressant à toutes les personnes qui peuvent concourir à cette œuvre, il résumera tous les avantages qui doivent en résulter pour la société et pour les individus eux-mêmes. Il prouvera

que l'étendue des sacrifices à faire n'est point immense, et qu'il faut plus de zèle et de bienveillance que d'argent. Il viendra, à des époques fixes, mais assez éloignées pour ne pas fatiguer l'attention, rendre compte de la marche de l'institution, de ses progrès, des tentatives nouvelles. Il stimulera les timides qui n'osent point entrer dans la carrière; il soutiendra, par ses encouragemens et ses félicitations, ceux qui mettent courageusement la main à l'œuvre. Des correspondances intimes entretenues avec les pays qui possèdent aussi des Salles d'Asiles ou écoles de l'enfance permettront de donner d'intéressans détails sur la situation de ces établissemens; et peut-être offriront-elles le doux exemple d'une fraternité complète et d'un confiant échange de pensées et de sentimens avec les peuples étrangers; car il n'est plus ici question que d'une immense famille, dans laquelle les succès des uns sont la joie des autres; l'expérience est mise en commun, et l'amour paternel se réjouit ou s'afflige selon qu'il en a sujet.

Nous ne pouvons maintenant exposer que rapidement les principes d'éducation sur lesquels reposeront nos conseils. Il nous semble indispensable de combattre, avant tout, chez l'enfant, l'égoïsme et l'orgueil (car le sentiment personnel, le *moi*, apparaît dès le berceau); de le mettre en garde contre sa propre faiblesse et contre les penchans vicieux de son être naturel; de réveiller et fortifier en lui la conscience, en l'accoutumant à écouter sa voix; de lui donner, sur toute chose, à la portée de son intelligence, des idées précises et vraies; de l'entourer de paix et de pureté, et de substituer au mobile dangereux, et si souvent employé de l'amour-propre, des mobiles plus sûrs et plus puissans. Peut-être serons-nous quelquefois forcés de signaler, comme nuisibles, comme dangereux pour les enfans, ou pour ceux qui s'occupent de les instruire, des ouvrages écrits avec charme et talent, dans lesquels non seulement on ne retrouve point les principes que nous indiquons, mais où encore il s'en présente de faux, dont les effets ne peuvent être que funestes.

Dans les Salles d'Asile, l'instruction religieuse doit être la base de toutes les autres, et le centre auquel viennent aboutir tous les enseignemens; car il faut que l'ame de l'enfant soit pénétrée et comme imbibée de ces leçons de la parole divine: « Aime Dieu de tout ton » cœur, de toute ta pensée, et ton prochain comme toi-même; » et bien souvent nous devrons revenir sur ce point si important. La vertu ne peut avoir de fondement réel que dans la connaissance, la crainte et l'amour de Dieu. Mais le cœur de l'homme est porté au mal dès sa jeunesse; et, sans l'influence de l'Esprit saint, il ne peut être attiré vers le bien; sans la rédemption par Jésus-Christ, et sans le changement du cœur, il n'est point de bonheur dans cette vie, ni de salut dans l'autre; et l'Evangile éternel est la seule voix de vérité, la seule

ancre de notre espérance. — L'instruction religieuse tiendra donc beaucoup de place dans ce journal, mais non point en dissertations théologiques, ni sous une forme austère et invariable. C'est encore par des faits, et en action, pour ainsi dire, qu'elle se développera; et, tout en insistant sur les principes religieux, nous devons nous borner à ce qui est l'essence du christianisme, sans dépasser les limites des notions purement élémentaires; car l'enseignement et le développement des dogmes est réservé aux écoles qui reçoivent l'enfant à sa sixième ou à sa septième année. Nous croirons avoir puissamment contribué à préparer les voies à cet enseignement, et à le rendre plus efficace, si nous avons donné à nos petits élèves des idées justes et claires sur la grandeur, la puissance et la bonté de Dieu; une connaissance exacte et sagement présentée de l'histoire sainte, le sentiment du devoir, des habitudes de prières et d'obéissance, et surtout si nous avons pu faire naître en eux un amour véritable pour leur Dieu et leur sauveur. Voilà sous quelle forme les principes religieux se manifesteront dans l'*Ami de l'Enfance*. Nous serions affligés, si l'on pouvait trouver, d'un côté, que nous allons trop loin, et de l'autre, que nous n'avançons pas assez. Aux mesures de la légèreté, du scepticisme et de l'indifférence, nous ne saurions faire de concessions; à un zèle ardent et peu réfléchi, nous devrions aussi résister; car l'expérience nous a fait connaître ce que les petits enfans peuvent ou non comprendre et retenir dans leur cœur. C'est au Sauveur, qui les appelle à lui, que nous désirons les conduire; que cette déclaration soit le symbole de notre foi, le garant de nos efforts et des engagemens que nous prenons ici; qu'elle nous concilie la bienveillance et l'appui de ceux qui, avec tant de raison, considèrent la religion comme « la seule chose nécessaire et voulue, » et désirent « qu'elle préside à tout. » C'est notre désir fervent et sincère. Voilà sur quelles bases s'appuiera notre humble édifice. De quelque côté qu'il nous vienne assistance pour l'élever, nous la recevrons avec reconnaissance, si nous retrouvons en ceux qui voudraient joindre leurs travaux aux nôtres des convictions semblables à celles qui nous animent.

Qu'une louable et fraternelle émulation s'établisse entre tous les amis de l'humanité souffrante; que les esprits supérieurs, habitués à méditer sur les grandes questions de l'économie politique ne dédaignent pas d'accorder aussi quelques pensées à l'éducation morale des petits enfans; que de nouvelles lumières jaillissent et viennent éclairer les pas de ceux qui veulent se dévouer à cette œuvre si importante par ses résultats et si pleine d'intérêt.

Tels sont nos vœux; nous aimons à croire qu'ils seront compris et partagés, et que leur prompte réalisation comblera notre espérance. E. M.

ACTES OFFICIELS.

LÉGISLATION DES SALLES D'ASILE,

ET ACTES OFFICIELS PUBLIÉS JUSQU'A CE JOUR POUR LEUR ADMINISTRATION.

Pour que la législation puisse s'occuper d'établissemens quelconques, il est nécessaire que le caractère, le but, l'objet de ces établissemens soient bien définis, que leur existence soit assurée, que l'expérience en ait démontré les avantages et les inconvéniens. Lorsqu'ils n'existent encore qu'en germe, ou qu'ils n'ont atteint que le premier degré de développement, ils doivent devenir l'objet d'études, de réflexions, de surveillance de la part de l'autorité publique ; mais ce n'est que lorsque leur organisation, leur durée, leurs effets, les services par eux rendus ont attesté leur utilité, qu'ils doivent fixer l'attention du législateur.

C'est dans cette phase d'étude et d'expectative qu'est restée, jusqu'à présent, la législation des Salles d'Asile. Une inspiration généreuse et protectrice leur a donné naissance. Oberlin, pasteur du Ban-de-la-Roche, en Alsace, a voulu réunir les jeunes enfans de ses paroissiens et les protéger pendant que leurs mères se livraient au travail des champs. Owen, manufacturier à New-Lanarck, en Écosse, a compris qu'il devait rassembler dans une même salle d'éducation et d'hospitalité les enfans des ouvriers qu'employait chaque jour son industrie. Leurs imitateurs, en Angleterre, en Suisse, en France, en Italie, ont été déterminés à suivre leurs exemples par un mouvement de bienfaisance bien plus que par l'intention préméditée d'accroître le nombre des institutions municipales et scolaires. Mais ce temps d'essai touche à son terme ; l'utilité des Salles d'Asile est universellement sentie ; la population des grandes villes en réclame le bienfait ; celle des campagnes commence à en goûter l'idée ; les gouvernemens s'en occupent, et trouvent en elles l'espérance d'un moyen de protection et de civilisation. Dès lors, il devient nécessaire d'étudier le caractère et la nature de ces établissemens, afin d'assurer leur existence et leur prospérité par l'appui des lois, et par le concours des administrateurs. Tel est le motif qui nous invite à dire quelques mots sur ce grave sujet.

Les Salles d'Asile sont à la fois des établissemens de bienfaisance et des maisons d'éducation ; le caractère de la bienfaisance y domine, parce qu'elles sont destinées à des enfans de deux à sept ans, pour lesquels l'hospitalité et les soins physiques sont beaucoup plus nécessaires que ceux de la pédagogie. L'éducation qu'on y reçoit est celle que donnerait une bonne mère pendant les premières années de la vie de son enfant, si elle pouvait disposer de son temps avec liberté, et si, en outre, elle était douée des qualités morales et intellectuelles qui conviennent à la direction de la première enfance. Des soins, des impres-

sions, des entretiens brefs et familiers, l'épellation syllabaire, la connaissance des nombres, la définition de quelques mots, le développement de quelques idées, le spectacle de quelques images, tout cela présenté sous la forme de conversation maternelle, selon les occasions, selon les circonstances, avec un très petit nombre de livres ou plutôt de cahiers, pour fixer quelques idées principales, quelques expressions plus nettes et plus heureuses dans l'enseignement des choses les plus simples, les plus usuelles, les plus élémentaires; telle est l'encyclopédie des Salles d'Asile.

C'est une première et sérieuse question que celle de savoir si le pouvoir universitaire doit intervenir dans cette première ébauche de l'éducation qui précède celle des écoles élémentaires, et s'il doit ainsi poursuivre jusque dans ses ramifications les plus éloignées le principe de législation qui l'appelle à administrer tous les établissemens de France qui ont l'enseignement pour objet.

C'est sous des formes de bienveillance maternelle que les Salles d'Asile se sont produites jusqu'à présent en France. Les villes de Paris, de Lyon, de Strasbourg, de Bordeaux, de Nantes, de Rouen, ont placé leurs Salles d'Asile sous la protection de Comités de Dames, qui présentent des organisations différentes; mais les divers systèmes se ressemblent en ce point que tous les Comités sont composés de Dames, et qu'ils ont tous procédé sous l'autorité municipale et départementale, sans avoir eu, jusqu'à présent, recours au Ministre de l'instruction publique, sinon pour lui demander des secours en argent, qui sont venus augmenter les ressources des localités et encourager les efforts de la bienfaisance des particuliers.

Nous espérons pouvoir publier successivement les principales dispositions des réglemens adoptés par les diverses Administrations municipales, et faire remarquer en quoi ils diffèrent et en quoi ils se ressemblent. Nous commencerons, dès aujourd'hui, par transcrire ceux qui ont été adoptés pour les Salles d'Asile de Paris.

C'est en 1826 qu'un Comité de Dames, s'étant spontanément rassemblé, tenta d'imiter les écoles de petits enfans ouvertes depuis peu de temps en Angleterre. Ces Dames invoquèrent l'assistance du Conseil général des Hospices de Paris, qui accorda plusieurs subventions pour les aider à soutenir leurs essais, et qui, voyant prendre consistance à ce genre de secours, délibéra, le 28 octobre 1829, un premier réglement qui fut approuvé par le Ministre de l'intérieur le 7 décembre suivant. En voici le texte :

CONSEIL GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION DES HOSPICES

ET SECOURS A DOMICILE DE PARIS.

Séance du 28 *octobre* 1829.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

Vu les demandes formées par plusieurs Dames charitables pour l'établissement d'Asiles dans la ville de Paris en faveur des enfans pauvres, de deux à sept ans;

Considérant que les essais commencés depuis deux ans ont donné des résultat satisfaisans, et qu'il y a lieu de multiplier, autant que les ressources le permettront, les établissemens d'Asiles à Paris;

Ouï le rapport du Membre de la Commission administrative chargé de la quatrième Division,

Arrête :

Art. 1er. Les Salles d'Asile pour l'enfance indigente actuellement établies ou qui seraient ouvertes par la suite dans Paris seront toutes sous la surveillance du Conseil général des Hospices.

Art. 2. Elles seront distinguées en deux catégories :

La première se composera de toutes celles dont les dépenses sont exclusivement faites sur fondations ou souscriptions particulières.

La deuxième comprendra toutes celles qui sont soutenues en totalité ou en partie par les allocations du Conseil général des Hospices.

Art. 3. Il sera dressé, à la fin de chaque année, l'état des ressources et des dépenses des Asiles formés à Paris; cet état comprendra aussi les recettes et dépenses des Asiles qui peuvent être ouverts dans le cours de l'année suivante.

Art. 4. Les Bureaux de Charité seront invités à favoriser les Asiles et à concourir, autant que leurs ressources le permettront, à l'entretien de ces établissemens.

Art. 5. Le Conseil général des Hospices prendra, pour l'administration et la surveillance des Asiles, l'avis des Dames charitables qui veulent bien s'occuper de ce genre de secours.

Art. 6. Les relations avec les Dames et avec les Bureaux de charité pour les Asiles seront ultérieurement réglées.

Le présent sera adressé à M. le Conseiller d'Etat, Préfet de la Seine, avec invitation de le transmettre à S. Exc. le Ministre de l'intérieur.

Fait à Paris, le 28 octobre 1829.

Signé le Comte le Pelletier d'Aunay,
Vice-Président.

Approuvé par décision de S. Exc. le Ministre de l'intérieur, en date du 7 décembre 1829, suivant lettre d'avis de M. le Préfet, du 18 du même mois.

Le Secrétaire général,
Signé Valdruche.

Un second arrêté du 3 février 1830, pris également par le Conseil des Hospices et approuvé par le Préfet de la Seine, constitua un Comité supérieur des Salles d'Asile pour Paris, qui fut chargé de concourir à la fondation, à l'entretien et à l'inspection de toutes les Salles d'Asile établies dans cette ville.

Voici le texte de ce deuxième arrêté :

Séance du 3 février 1830.

Le Conseil général,

Vu son arrêté en date du 28 octobre 1829, approuvé par le Ministre de l'intérieur le 7 décembre suivant, relativement aux Salles d'Asile formées ou à former en faveur des enfans pauvres, de l'âge de 2 à 7 ans;

Ouï le rapport des Membres du Conseil chargés de la surveillance des Bureaux de charité;

Considérant qu'il est nécessaire de pourvoir à l'organisation du Comité des

Dames, et à tous les détails de la comptabilité à tenir pour l'administration des deniers destinés à l'entretien des Asiles,

ARRÊTE :

SECTION PREMIÈRE.

Composition du Comité.

ART. 1er. Le Comité est composé de quinze Dames qui élisent entre elles, chaque année, une Présidente, une Vice-Présidente, et une Secrétaire (1).

ART. 2. Les Dames composant le Comité sont renouvelées par cinquième tous les ans.

Pour les trois premières années, le sort désignera les Dames qui devront être renouvelées; ensuite le renouvellement portera sur les Dames les plus anciennes dans l'ordre de leur nomination.

Pendant les quatre premières années, les Dames sortantes seront rééligibles. Après cette époque, les Dames sortantes ne pourront être réélues Membres du Comité qu'après l'intervalle d'un an.

Les nominations qui ont lieu dans le cours de l'année, par suite des vacances, comptent pour le renouvellement de fin d'année.

Les nominations sont faites à la majorité des voix; celles de fin d'année ont lieu dans la dernière séance du mois de décembre.

ART. 3. Lorsque le Comité est complété, c'est à dire dans la première séance de janvier de chaque année, les Dames nomment les Présidente, Vice-Présidente et Secrétaire.

Les Dames composant le Buerau peuvent être continuées dans leurs fonctions.

ART. 4. Le Comité se réunit une fois par mois, et plus souvent si cela est jugé nécessaire.

ART. 5. La Dame-secrétaire est chargée de la conservation des Archives, de la délivrance des expéditions et extraits de délibérations.

ART. 6. Le Comité ne peut délibérer que lorsqu'il y a huit membres présens. Il détermine le lieu de ses séances.

ART. 7. Les Membres du Conseil général des Hospices et de la Commission administrative, chargés de la surveillance des secours à domicile, peuvent assister aux séances du Comité.

ART. 8. Le Comité nomme un Trésorier honoraire chargé de tous les détails de comptabilité et de la conservation des deniers (2).

M. le Trésorier est invité à assister aux séances dans lesquelles le Comité discutera son budget, et recevra la communication des comptes annuels.

---

(1) Les Dames composant aujourd'hui le Comité sont :

Mme la comtesse DE BONDY, *Présidente*, rue des Trois-Frères, 5;
Mme la marquise DE PASTORET, *Présidente honoraire*, place de la Concorde, 6;
Mme la comtesse DE LABORDE, *Vice-Présidente*, au palais de la Chambre des Députés;
Mme JULES MALLET, *Secrétaire*, rue de la Chaussée-d'Antin, 13;
Mme ANISSON DU PERRON, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 43;
Mme CAUSSIN DE PERCEVAL, rue Hautefeuille, 13;
Mme MARMET, rue de Paradis, au Marais, 10;
Mme DELONDRE, rue d'Angoulême, 15;
Mme GAUTHIER, rue Montmartre, 176;
Mme MOREAU, Place-Royale, 9;
Mme la vicomtesse PORTALIS, rue Royale, 4;
Mme la duchesse DE PRASLIN, rue de Grenelle-Saint-Germain, 105;
Mme la comtesse DE RAMBUTEAU, à l'Hôtel-de-Ville;
Mme la baronne DE VARAIGNES, rue Cadet, 3;
Mme la baronne DE VAUFRELAND, rue Blene, 7;

(2) MM. Mallet frères, rue de la Chaussée-d'Antin, 13, ont été uommés Trésoriers.

Art. 9. Le Comité choisit une Dame, qui aura le titre d'Inspectrice généra des Asiles. Cette Dame recevra un traitement qui sera fixé par le budget de chaqu année (1).

Art. 10. L'Inspectrice générale peut assister aux séances du Comité : el donne tous les renseignemens qui lui sont demandés sur le zèle, l'exactitude d Directeurs, la tenue des Salles, la discipline des enfans et le développement pr gressif de leur intelligence.

SECTION II.

Attributions du Comité.

Art. 11. Le Comité délibère sur les Asiles qui sont à former, sur les locaux choisir, sur les dépenses, sur les méthodes, sur les améliorations à introduir et généralement sur tout ce qui peut intéresser les enfans qui fréquentent l établissemens.

Art. 12. Le Comité choisit les Directeurs ou Directrices d'Asiles parmi l personnes qui, ayant suivi, sous la surveillance de l'Inspectrice générale, l exercices et les méthodes adoptés dans les Asiles déjà formés, ont obten d'elle un certificat de capacité et d'aptitude.

Art. 13. Les Dames du Comité partagent entre elles la surveillance des Asile Si plusieurs Dames sont chargées d'un même Asile ou de plusieurs Asiles dans même arrondissement, le Comité désignera celle des Dames qui doit recueill les fonds, les verser entre les mains du Trésorier, et ordonnancer les dépenses payer par le Trésorier.

Art. 14. Les Dames du Comité ayant la surveillance des Asiles peuvent s'a joindre, dans chaque quartier, avec l'agrément du Comité, des Dames charit bles pour les aider dans leurs fonctions. Ces Dames pourront assister aux séanc du Comité, sur l'invitation de Madame la Présidente : elles n'auront que voix co sultative.

Art. 15. Les Dames du Comité emploient tous les moyens qui sont en le pouvoir pour intéresser la charité particulière en faveur des Asiles. Il est pr posé des souscriptions, fait des quêtes dans les réunions de charité, etc. (2).

Les lettres et circulaires, pour provoquer les souscriptions et exciter la ch rité, sont soumises à l'approbation du Comité.

Art. 16. Les fonds provenant des souscriptions, quêtes et autres sources son dans chaque quartier, reçus par les Dames du Comité et par les Dames que l Membres du Comité ont la faculté de s'adjoindre; mais tous les fonds recueil sont versés sans exception entre les mains de la Dame désignée en l'art. 13 po correspondre avec M. le Trésorier.

Chaque versement fait par cette Dame dans la caisse de M. le Trésorier e accompagné d'un bordereau contenant des renseignemens sur les intentions d Donateurs, afin de faciliter l'inscription de la recette comme il sera dit dans section suivante.

Art. 17. Le Comité dresse, à la fin de chaque année, le budget de ses recett et dépenses pour l'année suivante.

Ce budget, dressé conformément au modèle annexé, est arrêté par le Comi des Dames, et soumis à l'approbation du Conseil général des Hospices.

SECTION III.

Comptabilité.

Art. 18. M. le Trésorier tient un registre-journal des recettes et dépenses, un registre, dit compte ouvert, à chaque établissement, tant pour la recet que pour la dépense.

---

(1) Mme Millet, boulevart Saint-Denis, 9, a été nommée inspectrice générale.

(2) Une donation de la nue-propriété de 438 francs de rente perpétuelle vient d'être faite à l'Administrat des Hospices de Paris au profit des Pauvres, pour être employée spécialement à l'œuvre des Asiles en fav des petits enfans.

Dans ce dernier registre, il est formé un article de fonds généraux pour la recette comme pour la dépense.

Art. 19. Les Dames chargées de recueillir les dons et souscriptions ont chacune un cahier sur lequel elles inscrivent les fonds qu'elles reçoivent, et ceux qui sont versés dans les mains de M. le Trésorier; chaque versement est accompagné d'un bordereau qui indique l'origine des fonds et leur destination.

Art. 20. Les fonds versés directement par les bienfaiteurs entre les mains de M. le Trésorier sont inscrits sur les registres suivant les intentions indiquées, et s'il n'y a aucune indication, la recette est portée aux fonds généraux.

Art. 21. M. le Trésorier acquitte toutes les pièces de dépenses visées par celles des Dames qui sont spécialement chargées des Asiles, pourvu que ces dépenses soient portées au budget. Toutes les dépenses non prévues au budget ne sont payées que sur la présentation d'une délibération du Comité autorisant la dépense.

Art. 22. M. le Trésorier inscrit chaque article de recette et chaque article de dépense sur le journal et sur le registre de comptes ouverts, de manière à pouvoir toujours donner la situation de la caisse et le compte de chaque Etablissement.

Art. 23. M. le Trésorier remet, tous les trois mois, à Madame la Présidente, l'état de situation de sa caisse; cet état est présenté au Comité et adressé au Conseil général des Hospices.

Art. 24. M. le Trésorier rend, dans les trois premiers mois de chaque année, le compte de sa gestion pour l'année précédente.

Ce compte, dressé par Etablissement, comme le budget, est présenté au Comité des Dames, et adressé au Conseil général des Hospices avec les pièces à l'appui, pour être examiné et arrêté définitivement sur le rapport de l'Ordonnateur général des Hospices, comme les comptes des bureaux de charité.

Depuis le commencement de l'année 1830 jusqu'en 1835, les Salles d'Asile se sont multipliées, à Paris, avec le concours de l'Administration des Hospices et du Comité de Dames que cette Administration a institué. L'Administrateur de la IVe division des Hospices, plus spécialement chargé des secours à domicile, a surveillé la construction ou négocié la location des salles et locaux. Ces divers bâtimens ont été construits par les architectes de l'Administration, et payés de deniers municipaux, ou loués au nom de l'Administration des Hospices, qui est également chargée d'acquitter les loyers. Le choix des Maîtresses appelées à diriger les Etablissemens a été fait par le Comité des Dames. Les Maîtresses ont été préparées aux devoirs de leur profession à titre d'Élèves-Maîtresses, ou de Maîtresses auxiliaires, dans les Salles les plus dignes de servir de modèles aux personnes qui se sont présentées pour suivre cette carrière. L'enseignement de ces aspirans a été surveillé, préparé, dirigé par une Dame nommée à cet effet par le Comité, et chargée aussi, par ce Comité, de l'inspection de tous les Asiles existant à Paris. Les dépenses intérieures ont été faites sur les fonds de la bienfaisance municipale et sur les dons recueillis par les soins des Dames de ce Comité. Au total, le résultat de ce concours a été satisfaisant, et le tableau publié (page 53 et suiv. du *Journal des Salles d'Asile*) atteste le développement de ce genre de fondation dans la capitale, et indique dans quelle proportion les dépenses ont augmenté, en faisant connaître la source des recettes qui y ont fait face.

Les réglemens actuels resteront-ils tels qu'ils sont, ou, au contraire, seront-ils modifiés? Cette question ne peut pas rester sans solution. Le

Comité des Dames a senti de lui-même la nécessité d'étendre ses moyens d'action. Par une délibération récente (février 1835), dont nous ne citerons pas le texte, parce qu'elle n'a pas été encore discutée par l'autorité administrative, le Comité a décidé qu'il se mettrait en relation avec des Sous-Comités dans chaque arrondissement municipal de Paris, pour assurer une surveillance quotidienne envers les maîtres et les enfans de chaque localité. Cette délibération doit nécessairement fixer l'attention de l'administration supérieure dans le double intérêt du bien-être des élèves reçus dans les Salles d'Asile, et de la fixité des réglemens à établir entre les diverses autorités appelées à les protéger.

Aucun acte souverain, aucune ordonnance royale, aucune décision ministérielle, n'ont jusqu'à ce jour, déterminé en quoi consiste la spécialité nécessaire à l'Administration des Salles d'Asile. Depuis la loi du 28 juin 1833, relative à l'instruction primaire, le Ministre de l'instruction publique a indiqué, par une circulaire adressée aux recteurs et aux préfets de France, le 2 juillet 1833, que cette loi aurait influence sur les premières écoles de l'enfance (1); il a même invité l'auteur du *Manuel des*

---

(1) Voici le passage de cette circulaire, qui est relatif aux Asiles :

4 juillet 1833.

« En posant en principe (art. 1er) que l'instruction primaire est élémentaire » ou supérieure, la loi n'a point entendu limiter à deux sortes d'Écoles tous les » établissemens qui peuvent avoir l'instruction populaire pour objet, ni statuer » que les Ecoles primaires élémentaires d'une part, et les Écoles primaires supé- » rieures de l'autre, seront absolument semblables et uniformes dans leur desti- » nation ou leur régime. Les besoins sociaux auxquels cette loi se propose de sa- » tisfaire, sont non seulement très nombreux, mais très variés ; et pour les at- » teindre tous, pour accomplir réellement le vœu du pays et la pensée du légis- » lateur, des écoles de genres divers doivent se combiner, s'enchaîner les unes aux » autres, et se prêter un mutuel appui.

» En première ligne se présentent les écoles les plus élémentaires de toutes, » celles qui sont connues sous le nom de *Salles d'Asile*, et où sont reçus les petits » enfans de l'âge de deux à six ou sept ans, trop jeunes encore pour fréquenter » les écoles primaires proprement dites, et que leurs parens, pauvres et occupés, » ne savent comment garder chez eux. Les établissemens de ce genre, depuis long- » temps en vigueur dans quelques pays voisins, commencent à se multiplier » parmi nous, et plusieurs villes, notamment Paris, Lyon, Rouen, Nîmes, en » ont déjà reconnu les bons effets. Indépendamment des avantages de sûreté et de » salubrité qu'elles offrent pour les petits enfans, si souvent et si dangereusement » délaissés dans les classes pauvres, les Salles d'Asile ont le mérite de leur faire » contracter, dès l'entrée de la vie, des habitudes d'ordre, de discipline, d'occu- » pation régulière qui sont un commencement de moralité; et en même temps ils » y reçoivent de premières instructions, des notions élémentaires qui les prépa- » rent à suivre avec plus de fruit l'enseignement que d'autres établissemens leur » offriront plus tard. L'utilité physique, intellectuelle et morale des Salles d'A- » sile est incontestable; elles sont la base, et, pour ainsi dire, le berceau de l'é- » ducation populaire; elles profitent enfin directement aux parens eux-mêmes; » car les mères, libres des soins qu'exigeaient d'elles leurs jeunes enfans, peuvent » se livrer sans inquiétude au travail, et tirer constamment un salaire de leur » journée.

» Après les Salles d'Asile, viennent les Ecoles primaires proprement dites, élé- » mentaires ou supérieures, qui sont l'objet spécial et explicite de la loi.

» Je vous adresserai prochainement, sur l'organisation matérielle et personnelle

Salles d'Asile (1) à préparer son livre dans cette direction et à appliquer, autant que possible, le texte de cette loi aux établissemens pour la fondation desquels cet ouvrage était composé ; mais depuis, arrêté probablement comme l'auteur du *Manuel* par l'impossibilité d'appliquer à des établissemens une loi qui n'a pas été faite pour eux et qui n'offre à leur égard que des analogies, il est resté dans le silence et l'inaction.

Tout récemment (le 26 février 1835), une ordonnance royale a prescrit aux inspecteurs de l'instruction primaire dans les départemens de comprendre les Salles d'Asile au nombre des établissemens qu'ils devront visiter (2). Cette mention des Salles d'Asile, dans un acte d'administration générale, atteste l'intérêt qu'on accorde à ce genre d'établissemens, mais sans rien établir d'essentiel à leur administration.

De son côté, le Ministre de l'intérieur n'a fait, à l'égard des Salles d'Asile, aucune déclaration de principes; il a autorisé les départemens, les communes et les Administrations de bienfaisance à faire les dépenses de constructions pour les petites Écoles, mais il n'a rien publié de décisif ni de réglementaire pour organiser ce genre de secours et le mettre en relation avec les autres instrumens de la charité publique.

D'ici à quelques mois ou à quelques années (car mieux vaut ajourner l'émission des réglemens que de publier des arrêtés irréfléchis et discordans), la spécialité des Salles d'Asile de Paris ne peut manquer d'être définitivement constituée par les réglemens de l'autorité. Le Conseil général des Hospices, dans l'ordre de la bienfaisance publique, le Comité central d'instruction primaire, dans l'ordre de l'enseignement, sont appelés par les lois à proposer les dispositions les plus convenables sous ces deux rapports, et nous savons qu'ils s'occupent avec maturité et réflexion des diverses questions soulevées par les réglemens du Comité des dames, et par les observations des diverses autorités avec lesquelles ces deux conseils sont en correspondance.

Nous publierons donc avec empressement le résultat de leurs travaux dès qu'ils auront reçu l'approbation de l'autorité.

» des Salles d'Asile, des Ecoles primaires supérieures et des Ecoles d'adultes, des » instructions détaillées qui vous aideront à en faire, pour ainsi dire, toucher au » doigt les avantages, et à provoquer le zèle, soit des autorités locales, soit de » la population en général. »

(1) M. Cochin.

(2) Ordonnance royale du 26 février 1835.

Art. 1er. Il y aura dans chaque département un inspecteur spécial de l'enseignement primaire.

Art. 2. La surveillance de l'inspecteur s'exercera sur tous les *établissemens d'instruction primaire, y compris les Salles d'Asile* et les classes d'adultes, conformément aux instructions qui seront transmises par le recteur de l'Académie et le préfet du département, d'après les ordres de notre ministre de l'instruction publique.

MÉTHODES ET EXERCICES.

LEÇONS DE CHOSES.

L'éducation de l'homme doit commencer par la connaissance des objets dont il est entouré, dont il est appelé à faire le plus fréquent usage. La nature l'a doué d'un désir de savoir, d'un instinct de curiosité qui s'exerce d'abord sur ce qui le touche, sur ce qui se rapporte à lui, à ses appétits, à ses penchans, à ses besoins de chaque jour. Cet instinct, loin de le réprimer, il faut l'exciter encore, puis le satisfaire, et en profiter pour faire pénétrer dans l'esprit de l'enfant des idées saines, précises et claires sur les objets qu'il a le désir et le besoin de connaître. Le Maître trouvera, sous ce rapport, des ressources faciles autour de lui. Les animaux, les plantes, les fleurs, les arbres, les métaux, pourront servir de base aux plus utiles enseignemens. Les objets les plus simples, les plus usuels, seront une source inépuisable de textes pour un instituteur intelligent et doué d'une certaine instruction.

« Tout ce qui frappe les sens, dit M. de Lasteyrie, intéresse les enfans et excite vivement leur curiosité; car, malgré l'opinion de quelques personnes, nos premières idées pénètrent dans l'ame par le moyen des sens, et produisent d'autres idées qui, par des combinaisons plus ou moins nombreuses, plus ou moins variées, forment nos idées abstraites. C'est donc en vain qu'on cherche à créer dans la tête des enfans ces dernières avant d'y faire pénétrer les premières. C'est cette manière vicieuse de procéder qui, jusqu'à ce moment, a rendu l'éducation si longue, si pénible, si dégoûtante et si infructueuse. Nous, qui ne croyons pas que les idées soient innées, et qui ne concevons pas comment l'esprit peut se former une idée vraie et exacte quelconque, sans rien connaître de ce qui nous entoure ici-bas, nous soumettons à la vue, au tact des enfans le plus grand nombre d'objets possible; et, à défaut de ces objets, nous employons les images, les analogies les ressemblances et les dissemblances, etc. (1). »

« Déjà nous avons remarqué, dit aussi M. de Gérando, comment les organes des sens, qui occupent en quelque sorte les accès et le vestibule de l'intelligence humaine, ont besoin d'être dressés à remplir leurs offices respectifs. Ils livrent à l'esprit des impressions venues du dehors, matériaux bruts encore sur lesquels l'esprit va opérer à son tour. Le caractère de la sensation est essentiellement passif; la pensée qui s'en empare est éminemment active. La sensation est un message que nous envoient les objets extérieurs; la pensée est le travail que fait l'intelligence pour se l'approprier et pour en former ses connaissances (2). »

(1) *Des Ecoles de Petits Enfans.*

(2) *Cours normal des Instituteurs primaires.*

Mais, dira-t-on, en cherchant à initier les enfans à la connaissance d'une multitude d'objets, ne s'expose-t-on pas à surcharger leur mémoire, à jeter de la confusion dans leurs idées? Les premières lignes de cet article ont déjà répondu à l'objection. Qu'on se rende compte de l'aptitude de l'enfance, qu'on voie ce qu'un enfant de six ans a pu acquérir par lui-même de notions diverses, et on ne craindra pas de profiter de ces premières dispositions du jeune âge, où l'esprit recueille tant de perceptions, où la mémoire est si sûre, où l'intelligence s'empare de tout sans effort, pour favoriser dans l'enfance le développement de facultés qui ne demandent que de l'aliment.

L'expérience a d'ailleurs démontré l'utilité de la méthode d'enseignement que nous préconisons ici; elle étend les idées circonscrites des enfans en leur apprenant une infinité de choses nouvelles; elle leur donne des notions justes de ces choses, en les fixant sur leurs formes, leurs qualités, leurs rapports; elle leur crée un vocabulaire qui laissera des traces bien plus profondes dans les souvenirs que si l'on s'était borné à leur apprendre des mots sans faire passer sous leurs yeux les objets que ces mots représentent.

Les leçons de choses auront donc l'avantage d'exercer à la fois les sens et les facultés intellectuelles; elles éveilleront et satisferont la curiosité, elles accoutumeront à la réflexion; elles formeront le jugement; en un mot, elles occuperont avec utilité des instans précieux, et que d'ordinaire on ne sait pas faire tourner au profit de l'instruction.

La variété des objets, loin de jeter de la confusion dans ces jeunes esprits, servira au contraire à soutenir et à captiver l'attention. Le Maître s'aperçoit-il que son auditoire devient distrait ou inattentif, il change habilement de sujet, et prévient par là toute espèce de lassitude. Ce n'est que par l'attrait du plaisir, et en soutenant l'intérêt, qu'on peut parvenir à fixer quelques instans l'extrême mobilité de l'enfance. Nous recommanderons donc à l'Instituteur de captiver l'attention et de ne l'épuiser jamais. Elle se renouvelle et se ravive sans peine par le changement, par un trait saillant, par un contraste ou une circonstance inattendue. L'esprit se complaît à certains rapprochemens; il aime les comparaisons, les analogies; il est frappé des dissemblances. C'est une qualité précieuse dans un Maître, que cet art difficile de tenir long-temps l'attention en haleine, d'électriser à propos la curiosité, de l'intéresser par le sentiment du plaisir.

Que le Maître se garde de trop parler, de tomber dans les redites, d'insister trop long-temps sur le même sujet. S'il est seul en action, il ne se fera d'ordinaire écouter que peu d'instans. S'il a tout son auditoire pour interlocuteur, chaque élève se trouvant en scène écoutera avec la pensée qu'il sera peut-être interrogé sur l'objet de la leçon. Il écoutera aussi pour interroger à son tour, si la permission lui en est accordée, et il faudra toujours l'y encourager; et en ayant soin de faire de temps en temps répondre un enfant aux questions d'un autre, chacun prêtera aux explications toute l'attention dont il est susceptible.

Que les questions soient toujours accueillies avec bienveillance; qu'il y soit répondu avec empressement, avec intérêt. Il en sera souvent fait

de puériles, d'insignifiantes ; on doit y être préparé, et ne pas les traiter avec mépris. Il n'en est aucune qui, pour un Maître intelligent, ne puisse devenir l'occasion d'observations judicieuses et d'utiles enseignemens. Quelques unes, qui pourraient paraître futiles, renfermeront peut-être un sens profond que le Maître n'aura pas d'abord aperçu. Laissez donc les enfans s'exprimer librement, pour qu'ils s'habituent à penser, et ne refoulez pas leurs idées, si vous voulez apprendre comment fonctionne leur intelligence. Que rien ne sente la gêne ni n'inspire la crainte; que le sourire soit toujours sur vos lèvres et une douce gaieté sur votre visage. Par la douceur, vous captiverez vos élèves, vous les attirerez à vous : la crainte paralyserait l'usage d'une partie de leurs facultés. L'appréhension de ne pas comprendre, ou celle d'être grondé pour avoir mal compris, suffirait à elle seule pour empêcher l'enfant de saisir les plus simples enseignemens. Le Maître devra se dire, lorsque l'intelligence de ses élèves se trouvera en défaut, que c'est peut-être sa faute plus encore que la leur. Cette pensée devra l'encourager à la patience et à l'indulgence surtout : il envisagera son sujet sous une autre face; il recommencera son explication sous une autre forme; il s'efforcera de devenir intelligible pour tous. Qu'il évite surtout le ton déclamatoire et pédantesque; que toute leçon dépouille l'apparence pédagogique, pour revêtir le caractère particulier de la conversation; en un mot, que le Maître s'efface presque toujours pour ne laisser voir que l'ami ou le père de famille.

A ces recommandations, il nous paraît indispensable de joindre un exemple de leçon de choses; c'est le meilleur moyen de nous faire comprendre. Toutefois, ce serait une erreur de croire que cet exemple, comme tous ceux qu'on pourrait présenter, doive être suivi à la lettre, et répété servilement; que, pour inculquer des idées aux enfans, il suffise de leur faire des questions et de leur suggérer des réponses. Il faut, au contraire, attendre les réponses et ne les faire soi-même qu'autant que celles qu'on recevrait ne seraient pas satisfaisantes. Il faut, de plus, autant que possible, que les explications soient de nature à donner lieu à des questions de la part des élèves; c'est par là qu'on juge de l'impression que l'explication a produite, de la manière dont elle a été saisie, des idées qu'elle fait naître ou qu'elle rectifie. C'est ainsi qu'on reconnaît si elle a été complète ou insuffisante; si elle se trouvait en rapport avec ces jeunes intelligences; s'il convient de l'étendre, de la répéter, de la modifier ou de la présenter sous une autre forme. Loin de vouloir imposer ici au Maître une règle absolue, nous lui dirons au contraire qu'il doit se garder par dessus tout de circonscrire ses explications dans le cadre qu'il se serait tracé d'avance. Il est souvent difficile de deviner comment fonctionnera l'intelligence des enfans sur un sujet donné : ce sont leurs questions qui le révèlent; ce sont elles encore qui, pour la plupart du temps, dirigeront dans la meilleure manière de donner une leçon. Pour les travaux mécaniques, on peut d'avance tracer des règles sûres et invariables, mais on ne le peut pas pour les opérations de l'intelligence; il faut que vous en suiviez attentivement les progrès, que vous vous mettiez sans cesse à sa portée; que l'esprit des enfans réagisse continuellement sur le vôtre, de manière à vous obliger à

procéder toujours avec méthode; car il n'y a rien de plus logique que l'esprit de l'enfance : souvent ses déductions vous frapperont d'étonnement, vous causeront de l'embarras. Les leçons qui pourraient vous être offertes ne sont donc bonnes que comme texte, comme direction, comme conseil; mais il serait dangereux d'y voir autre chose. On pourra toujours vous dicter des questions, mais qui pourrait se flatter de connaître assez les mystères de l'intelligence humaine pour prévoir les réponses des élèves et leurs propres questions à eux! Vous devrez donc être bien préparés sur tous les sujets que vous traiterez, car vous aurez bien plus à tirer de votre propre fonds que des exemples rédigés à l'avance et des manuels que vous aurez entre les mains.

EXEMPLE D'UNE LEÇON DE CHOSES.

Mes enfans, je vais vous donner une leçon de choses; écoutez bien ce que je vais vous expliquer, car je questionnerai ensuite plusieurs d'entre vous, et je verrai si vous avez été attentifs et si vous m'avez entendu.

Question. Où suis-je, mes enfans, par rapport à vous? *Réponse.* Vis à vis nous. — *Q.* Qu'est-ce que j'ai à ma droite? *R.* Une table. — *Q.* Et à ma gauche? *R.* Un pupitre. — *Q.* Derrière moi? *R.* Le poêle. — *Q.* Qu'est-ce que je tiens dans ma main? *R.* Une pomme. — *Q.* Comment épelez-vous le mot *pomme?* *R.* P-o-m-m-e. — *Q.* Qu'est-ce qu'une pomme? *R.* C'est un fruit. — *Q.* Comment ce fruit vient-il? *R.* Sur un arbre. — *Q.* Comment appelle-t-on l'arbre sur lequel croît la pomme? *R.* Un pommier. — *Q.* Quelle est la partie de l'arbre qui est dans la terre? *R.* La racine. — *Q.* Quelle est la partie de l'arbre qui sort de la terre? *R.* Le tronc. — *Q.* Qu'y a-t-il sur le tronc? *R.* Des branches. — *Q.* Qu'y a-t-il sur les branches? *R.* Des feuilles. — *Q.* Dans quelle saison poussent les feuilles? *R.* Au printemps. — *Q.* De quelle couleur sont les feuilles? *R.* Vertes. — *Q.* Sont-elles toujours vertes? *R.* Elles jaunissent pendant l'automne. — *Q.* Que deviennent-elles alors? *R.* Elles finissent par tomber. — *Q.* N'y a-t-il rien sur l'arbre auprès des feuilles? *R.* Si, il y a des pommes. — *Q.* Qu'étaient-elles avant de devenir pommes? *R.* Des fleurs. — *Q.* De quelle partie de la fleur le fruit sort-il? *R.* Du cœur. — *Q.* Qu'y avait-il avant la fleur? *R.* Des bourgeons. — *Q.* Qu'est-ce qui fait que les bourgeons deviennent des fleurs et des fruits? *R.* La sève. — Qu'est-ce que la sève? *R.* C'est un suc produit par la terre. — *Q.* Comment la sève parvient-elle à faire grossir les bourgeons? *R.* Elle est pompée par les racines, et monte dans le tronc de l'arbre. — *Q.* Où va-t-elle ensuite? *R.* A travers les branches, dans les bourgeons. — *Q.* Qu'est-ce que produisent les bourgeons? *R.* Quelques uns des feuilles, quelques autres des fruits, et d'autres des rejetons. — *Q.* Qu'est-ce qu'un rejeton? *R.* C'est une jeune branche qui est tendre et verte d'abord, et qui devient dure avec le temps. — *Q.* Quelle est la partie qui devient dure d'abord? *R.* Celle qui touche à l'arbre. — *Q.* Comment appelez-vous ce qui recouvre le tronc de l'arbre? *R.* L'écorce. — *Q.* Toutes les feuilles des arbres se ressemblent-elles? *R.* Non; sur le même arbre il n'y a même pas deux feuilles absolument

semblables. — *Q*. Mes enfans, je coupe cette pomme par le milieu, comment appelez-vous chacune des deux parties? *R*. La moitié. — *Q*. Si je coupe chaque moitié en deux, combien aurai-je de parties? *R*. Quatre parties ou quartiers. — *Q*. Que remarquez-vous au milieu de la pomme? *R*. Des pepins. — *Q*. Quel goût trouvez-vous à la pomme? *R*. C'est sucré. — *Q*. Savez-vous ce que l'on peut faire avec le jus de la pomme? *R*. Une boisson. — *Q*. Comment appelez-vous cette boisson? *R*. Du cidre. — *Q*. Pourriez-vous me dire quelle est la partie de la France où il y a le plus de pommiers et où on fabrique le meilleur cidre? *R*. C'est la Normandie.

Nous ne pousserons pas plus loin la série de ces questions, qui peuvent être multipliées à l'infini, puisqu'on peut passer successivement d'un sujet à un autre. Nous ajouterons seulement que si le Maître s'aperçoit que l'attention des élèves n'est pas fatiguée, il peut, par exemple, leur expliquer comment se fait le cidre; il peut aussi, à propos de la Normandie qu'ils viennent de nommer, leur donner une petite leçon de géographie. C'est à la sagacité du Maître à juger du développement qu'il convient de donner aux explications.

INSTRUCTIONS FAMILIÈRES SUR L'HISTOIRE SAINTE.

NOTIONS SUR DIEU.

Mes chers enfans, écoutez-moi bien, prêtez-moi toute votre attention; je vais vous parler de ce qu'il est le plus important d'apprendre : je vais vous donner quelques instructions sur notre divine religion.

Savez-vous, mes enfans, ce que c'est que le monde ou l'univers? Par ces deux mots, on entend tout ce qui existe, le ciel, la terre, tout ce que nous voyons, comme tout ce que nous ne pouvons apercevoir. Le monde n'a pas toujours existé : il y a bien long-temps, bien long-temps, il n'y avait ni ciel, ni terre, ni hommes, ni animaux; il n'y avait que Dieu, parce qu'il a toujours été. Mais puisque le monde n'existait pas, qui donc l'a créé? Créer, c'est faire quelque chose de rien. Le monde ne peut pas s'être créé lui-même; les maisons que vous voyez construire chaque jour ne s'élèvent pas d'elles-mêmes : il faut, pour les bâtir, rassembler des matériaux, de la pierre, du sable, du plâtre, du ciment et beaucoup d'autres choses encore. Il faut un architecte pour diriger l'emploi de ces matériaux, des ouvriers pour les mettre en œuvre. Si on ne mettait pas de pepins ou de noyaux dans la terre, on n'aurait jamais d'arbre; si on ne semait pas le blé, on n'en récolterait jamais non plus. Il en est de même de votre vêtement, de votre chaussure et de tout ce dont vous vous servez : vos habillemens sont faits par le tailleur, votre chaussure par le cordonnier. Rien ne vient de soi-même, rien ne se fait de soi-même. Si donc ni maison, ni arbre, ni blé, ni habit ne se forment d'eux-mêmes, comment donc s'est créé le monde qui est si grand et si beau, qui est composé d'hommes, d'animaux, de montagnes

et de vallées, de champs et de prairies; qui contient le soleil dont l'éclat est si brillant, la lune, dont la lumière est si douce, les étoiles, qui sont en si grand nombre qu'il est impossible de les compter? Celui qui a fait toutes ces choses, mes enfans, celui qui a créé l'univers, c'est Dieu, qui peut faire tout ce qu'il veut. S'il ordonnait en ce moment qu'il y eût un jardin à la place de cette maison, il y aurait un jardin; s'il voulait qu'il y eût une montagne, il y en aurait une aussitôt. Eh bien! tout d'un coup il dit qu'il voulait qu'il y eût le ciel, la terre, des arbres, des animaux, des oiseaux, des poissons, des fleurs, etc., et à mesure qu'il disait, je veux qu'une de ces choses soit, elle paraissait.

En créant ainsi tout ce qu'il y a sur la terre, Dieu n'a rien oublié de ce qui peut satisfaire nos besoins et nous être agréable. Le blé produit la farine avec laquelle on fait le pain dont vous vous nourrissez chaque jour. Les arbres portent les fruits que vous mangez avec tant de plaisir, qui vous rafraîchissent et vous désaltèrent. Les fleurs ont un parfum qui charme votre odorat. Tout ce que vous possédez, vous le tenez de Dieu; la vie qui vous anime, c'est lui qui vous l'a donnée; les plaisirs dont vous jouissez, c'est lui qui vous les accorde; le sommeil, qui sert à réparer vos forces après le travail et les jeux de la journée, c'est lui qui vous l'envoie. Mais Dieu ne s'occupe pas seulement de vous, mes enfans, il aime aussi tous les êtres qu'il a créés, et pourvoit également à leur nourriture. Les animaux qui sont dans les forêts et dans les champs, les oiseaux qui volent dans l'air, les poissons qui nagent dans la mer, trouvent chaque jour leur subsistance, et c'est Dieu qui la leur procure. Cependant rien sur la terre ne lui est aussi cher que l'homme: il aime surtout les enfans pieux et sages, et il les rend heureux.

Prosternez-vous donc devant Dieu, mes enfans, et remerciez-le pour tous ses bienfaits. Le matin, dès que vous êtes éveillés, que votre première pensée soit pour lui; que chacun de vous lui adresse ces paroles: « O mon Dieu, je vous remercie de m'avoir accordé le sommeil qui délasse mes membres et me donne de nouvelles forces. » Pensez aussi à Dieu avant et après le repas, et dites-lui du fond de votre cœur: « La nourriture est indispensable à mon existence; je vous remercie, ô mon Dieu, de me l'avoir donnée. » A la fin de la journée, lorsque vous allez vous coucher, dites aussi: « O mon Dieu, je vous rends grâces pour tous les biens dont vous m'avez comblé aujourd'hui. »

Pensez à Dieu, mes enfans, dans toutes les circonstances de votre vie; entretenez-vous souvent avec lui, et il vous entendra toujours. Toutes les fois que vous lui demanderez, du fond du cœur, quelque chose de juste et de raisonnable, il vous l'accordera. Lorsque vous éprouvez la tentation du mal, rappelez-vous que Dieu voit tout, et qu'il punit le péché, et alors abstenez-vous de ce que vous vouliez faire. Répétez-vous souvent ces paroles: « Le bon Dieu nous voit partout, le jour et la nuit, dans nos maisons comme au dehors, à la ville comme à la campagne, et en quelque endroit que nous nous trouvions; il connaît tous nos désirs et nos pensées les plus secrètes. » Un enfant qui pense souvent à Dieu, qui l'aime et qui le craint, n'est pas disposé à faire le mal; il est docile et sage, il éprouve un véritable contentement de lui-même, en un mot, il est heureux.

LEÇONS SUR LA BIBLE,

EXTRAITES D'UN OUVRAGE MANUSCRIT COMPOSÉ PAR M. COCHIN POUR L'USAGE DES SALLES D'ASILE.

LEÇON VI.

Septième jour.

1. Le ciel et la terre furent donc ainsi achevés avec tous leurs ornemens.

2. Le septième jour, Dieu ayant achevé l'œuvre qu'il avait résolu de faire, se reposa après avoir formé tous ses ouvrages.

3. Il bénit le septième jour, et il le sanctifia; parce qu'il s'y était reposé après avoir créé et formé tous ses ouvrages.

GENÈSE, *chap. II.*

Le livre saint dont j'aime à vous lire tous les jours quelques passages, mes enfans, nous dit que Dieu, ayant achevé en six jours la création de la terre et de tous ses ornemens, se reposa le septième jour. C'est en mémoire de cet ordre de travail et de repos que notre temps se trouve encore aujourd'hui partagé en semaines.

Le lundi, le mardi, le mercredi, le jeudi, le vendredi et le samedi sont les six jours de travail; le dimanche est le jour de repos, ou le jour du Seigneur. Mais ce jour de repos que vous devez prendre à la fin de chaque semaine n'est pas pour cela un jour d'oisiveté et de paresse. Dieu a cessé de créer, mais il n'a pas cessé d'entretenir l'ordre général de la nature, et au septième jour, qui était celui de son repos, les astres ont continué leur cours, la mer a soulevé ses flots, la vie des arbres et des animaux a été perpétuée, et Dieu a continué de soutenir, de vivifier par sa présence l'assemblage de tout ce qu'il avait fait et formé. — En suivant son exemple, autant qu'il est permis à de faibles créatures d'imiter un si grand modèle, vous devez, pendant les six jours de travail, faire à chaque moment de nouveaux efforts pour vous instruire, et pour marquer votre instruction par de nouveaux progrès; et si le dimanche cette classe ne vous est point ouverte, vous devez au moins rappeler à votre mémoire ce que vous avez acquis pendant la semaine; vous devez entretenir les moyens de succès que vous avez obtenus, éviter de retomber dans l'ignorance dont vous êtes parvenus à sortir, et vous préparer à recommencer les travaux de la semaine suivante avec une nouvelle ardeur.

C'est aussi dans le jour du dimanche que vous devez prier à l'Eglise; c'est en ce jour plus particulièrement que vous devez solliciter vos parens de vous y conduire, ou de vous amener ici dès le matin pour que j'aie le bonheur de vous accompagner à l'office divin selon le vœu de vos parens; enfin, partout où vous serez, souvenez-vous, le dimanche, de remercier le Créateur des bienfaits qu'il a répandus sur la terre pendant

la semaine précédente, et de lui demander la continuation des grâces qu'il verse sans cesse sur le monde qu'il a fait sortir du néant.

LEÇON VII.

Conditions imposées à l'homme pour se maintenir dans le jardin d'Éden.

8. Or le Seigneur Dieu avait planté un jardin dans le pays d'Éden, du côté de l'Orient, et il y mit l'homme qu'il avait formé.

15. Le Seigneur Dieu prit donc le premier homme (Adam) et le mit dans le jardin d'Éden, afin qu'il le cultivât et qu'il le gardât.

16. Or le Seigneur Dieu fit à l'homme un commandement, et lui dit : Vous pouvez manger du fruit de tous les arbres du jardin ;

17. Mais ne mangez pas du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, car au même jour où vous en mangerez, vous mourrez certainement.

GENÈSE, *chap. II.*

La contrée de la terre dans laquelle fut placé le premier homme après sa création réunissait toutes les richesses que je vous ai indiquées dans les six jours de la création. Adam y vivait entouré de tous les animaux, sous l'ombrage des arbres dont les fruits lui servaient d'alimens; il y vivait dans ce calme et cette paix bienheureuse que donne l'innocence, au milieu des grâces que Dieu lui avait prodiguées, et dans la possession des biens dont la bonté divine l'avait entouré. Tout lui était permis, hors une seule chose; il pouvait toucher à toutes les productions de la terre; il disposait à son gré de tous les animaux, mais les fruits d'un seul arbre lui étaient interdits. A cette seule et unique condition, les biens dont il était entouré pouvaient se continuer pour lui éternellement; mais la douleur, les peines, le travail et la mort devaient être le résultat de sa désobéissance. Telle est, mes enfans, la bonté ordinaire de Dieu à notre égard : sa loi nous commande ce qui est bon, ce qui nous est favorable; elle nous défend ce qui est mauvais et contraire à nos intérêts. Nous nous trompons souvent sur ce qui doit nous être utile ou nuisible; nous mangeons un fruit dans l'intention d'apaiser la faim ou la soif qui nous tourmente, et quelquefois ce fruit peut nous causer la maladie ou la mort. La loi de Dieu, en nous indiquant d'avance ce qui est mauvais et nuisible, nous garantit le bonheur à la seule condition de l'obéissance. Si nous la suivons fidèlement, nous vivons heureux, sans trouble et sans remords; si nous l'oublions, le châtiment ne se fait pas attendre. C'est surtout aux enfans que l'obéissance est nécessaire; leurs père et mère, leurs maîtres sont plus instruits qu'eux-mêmes de ce qu'ils doivent faire ou éviter pour être heureux : ils n'ont donc qu'à obéir, s'ils veulent devenir de plus en plus parfaits. Adam vivait dans le jardin d'Éden, heureux comme ne pourra manquer de l'être un enfant soumis à ses devoirs. Conservez bien cet esprit de soumission et d'obéissance : dès que vous le perdrez, vous serez accablés par des infortunes à peu près semblables à celles dont Adam fut frappé, et dont je vous

parlerai dans les jours qui vont suivre, quand je vous dirai qu'il fut chassé par Dieu du jardin d'Éden, et condamné à un travail perpétuel et à la mort par suite de sa désobéissance.

DU CHANT
DANS LES SALLES D'ASILE.

Le législateur a sagement compris *le chant* au nombre des objets d'enseignement qui composent le cours d'instruction primaire; mais il faut peut-être regretter qu'il l'ait réservé pour l'instruction primaire supérieure. On ne saurait, en effet, accoutumer trop tôt l'oreille des enfans au rhythme musical, à la justesse des sons, aux effets de l'harmonie. Il nous semble qu'on devrait leur apprendre à chanter en même temps qu'ils apprennent à parler. Si l'enfant apporte en naissant quelques dispositions musicales, on ne saurait trop se hâter de les développer. Si son organisation est rebelle à la mélodie, elle pourra se modifier par l'habitude précoce du chant, par les impressions fréquemment répétées de la cadence, par l'assujettissement continuel à la mesure.

Cette opinion a été partagée par les personnes qui, les premières, se sont occupées de la fondation des Salles d'Asile en Angleterre, en France, en Suisse et en Allemagne. Le chant y ouvre et y termine les différens exercices. C'est pour les enfans une diversion agréable à la monotonie des leçons. Ils entrent en classe et ils en sortent en chantant. La gaieté préside ainsi à l'accomplissement de devoirs plus sérieux; la perspective de cet amusement les dispose à se rendre joyeusement à l'Asile, où ils savent qu'un plaisir les attend, et cette considération à elle seule est d'une grande importance (1).

Outre notre expérience personnelle à cet égard, nous avons encore le témoignage du Directeur de l'Ecole des petits enfans de Bristol, qui, dans son *Manuel détaillé du système d'instruction suivi dans cette Ecole,* a imprimé le passage suivant : « Quelques personnes désapprouvent l'introduction du chant; mais qu'il me soit permis d'affirmer que, dans une infinité de circonstances, j'en ai éprouvé les meilleurs effets. Le chant adoucit les caractères les plus rebelles, et c'est souvent le seul moyen de vaincre l'obstination d'enfans qui, sans cet exercice, ne seraient que très difficilement déterminés à se rendre régulièrement à la petite École. Et si, comme on l'a dit souvent, la musique adoucit les cœurs les plus farou-

(1) Il est un grand nombre de Maîtres qui, réunissant d'ailleurs toutes les qualités nécessaires pour diriger l'éducation de la première enfance, ne seront pas doués d'une organisation musicale, et n'auront ni assez de voix ni assez d'oreille pour faire exécuter aux enfans des exercices de chant. On a pensé que le moyen de remédier à cet inconvénient serait de venir à leur secours en les accompagnant d'un orgue, qui aura aussi pour effet de procurer aux enfans une distraction agréable. Un orgue devra donc nécessairement faire partie du mobilier d'une Salle d'Asile. M. Hachette en fait confectionner en ce moment qui seront parfaitement appropriées à cet usage.

ches, quels résultats ne doit-on pas attendre de son action sur de jeunes ames si disposées aux plus tendres impressions? Celle qui résulte du chant des hymnes est de nature à ne pas s'effacer aisément; elle consiste à exciter leur gratitude envers l'auteur de tout bien, et envers es personnes charitables qui répandent sur eux leurs bienfaits. J'ai eu plus de peine à leur apprendre à chanter qu'à leur enseigner toute autre chose; mais lorsque j'y fus parvenu, j'ai été amplement dédommagé de ma peine. Encore une fois, le chant agit de la manière la plus favorable sur le cœur et sur l'esprit des enfans, et c'est par ce motif que 'en fais toujours le premier de mes exercices. »

Le maître s'aperçoit-il que l'attention des enfans a été fatiguée par une explication sérieuse et difficile à saisir, il se hâte de recourir au chant pour faire trève à leur lassitude, pour reposer leur jeune imagination. Et à l'instant vous voyez les figures s'épanouir, la joie briller sur tous les visages.

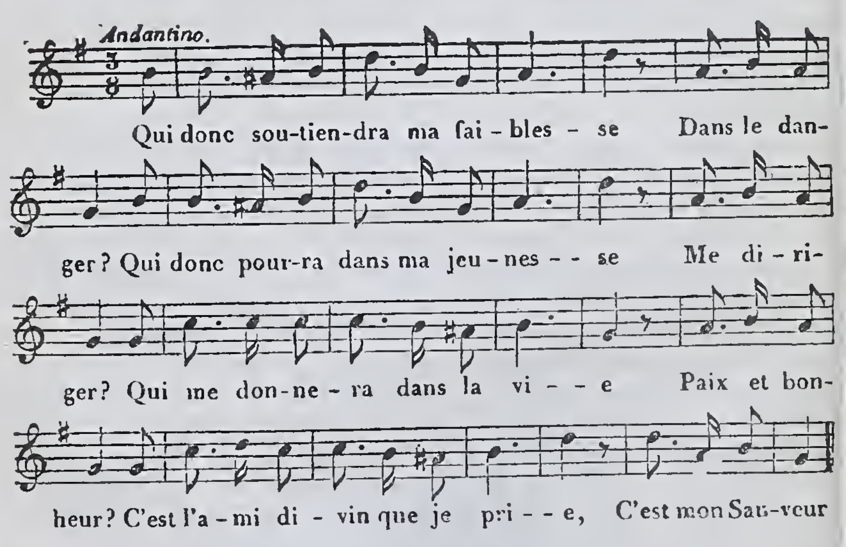
Le chant offre encore un autre avantage : il donne la facilité de cultiver la mémoire : les paroles s'y gravent mieux par l'effet combiné de la mesure et de la rime. C'est un double moyen de mnémonique, d'autant plus utile à employer que, loin de coûter aucun effort à l'esprit, il se présente sous la forme d'un amusement et laisse, par ce motif, des traces d'autant plus profondes dans les souvenirs.

Il faut profiter de tous ces avantages pour faire pénétrer dans ces eunes cœurs des principes de religion et de morale. Qu'une douce et grave harmonie porte vers le ciel les accens de ces innocentes créatures. La prière en sera plus solennelle et sa sainteté en sera mieux comprise. Que l'expression en soit toujours simple, naturelle, mais en même temps noble, élevée, et digne de l'objet qu'on se propose. Nous ne devons pas nous dissimuler ici les difficultés nombreuses que présentent ces sortes de compositions, et nous sommes d'autant plus autorisés à les signaler que nous avons tenté nous-mêmes de les vaincre, et nous nous hâtons de le confesser, nous avons eu la douleur de n'y pouvoir réussir. Nous n'avons d'autre motif, en consignant ici cet aveu de notre impuissance, que d'appeler à notre aide quelques uns de ces beaux talens dont s'honore notre patrie, dans l'espoir qu'ils daigneront consacrer quelques loisirs en faveur de la génération qui commence, et qui a peut-être le droit d'invoquer le secours de leur génie. Ils jetteront un regard d'intérêt sur ces jeunes enfans, l'espoir du pays, qui tendent vers eux leurs mains suppliantes, et ils ajouteront encore à leur renommée en suivant les inspirations de leur bienfaisance. O vous, poètes illustres dont la France s'enorgueillit à si juste titre, Casimir Delavigne, dont la versification est si noble, si pure; vous, Lamartine, que la religion a toujours si heureusement inspiré, nous refuserez-vous de descendre un moment des hauteurs où vous vous êtes placés pour venir nous montrer, dans le champ plus modeste où nous vous appelons, le génie de la poésie s'associant à celui de la bienfaisance? Ah! croyez qu'elles ne seraient pas sans quelque gloire ces pages que vous consacreriez à l'enfance. Il n'est aucune entreprise au dessus de vos forces; il n'est aucune forme que ne puisse revêtir la flexibilité de votre facile

talent. Le pays attend de vous ce nouveau service et sa reconnaissance vous en récompensera. L'éducation nationale dont le législateur vient de doter la France crée une nouvelle branche de littérature, ouvre une nouvelle carrière où il vous appartient, où il serait beau de vous voir entrer les premiers, et dans laquelle ne manqueraient pas de vous suivre tous ceux qui aiment à imiter de généreux exemples, tous ceux qui se sentent animés de l'émulation du bien, et qui ne veulent rester étrangers à aucun genre de gloire.

Si nous pensions avoir besoin d'exciter votre zèle, nous vous citerions une femme admirable, douée de tous les dons de la nature et de la fortune, dont la piété fervente, dont l'ardente charité se sont plus particulièrement vouées aux intérêts sacrés de l'enfance, et qui lui consacre toute son existence. Nous vous dirions que ce que nous vous demandons de faire, ce que nous avons vainement tenté, elle n'a pas hésité à l'entreprendre et que le succès a pleinement couronné ses généreux efforts. Qu'il nous soit permis de transcrire ici, comme modèles du genre, quelques stances extraites d'un volume de chants qu'elle vient de publier à l'usage des Salles d'Asile (1). C'est le plus bel éloge qu'il nous paraisse possible de faire du talent qui a tracé les lignes qu'on va lire et des motifs sublimes qui les ont inspirées.

CANTIQUE VI. — Hymne au Sauveur (1).



1.

Qui donc soutiendra ma faiblesse
Dans le danger?
Qui donc pourra, dans ma jeunesse,
Me diriger?

(1) Ce vol. de 86 pages in-8, avec les airs notés, se trouve chez Hachette, rue Pierre-Sarrazin, n° 12.

Qui me donnera, dans la vie,
Paix et bonheur?
C'est l'ami divin que je prie,
C'est mon Sauveur.

2.

Et bien que je ne sois encore
Qu'un jeune enfant,
Ce Sauveur que mon ame adore,
Toujours m'entend.
Il voit quand je verse des larmes
Et suis joyeux;
Et peut dissiper mes alarmes
Dans tous les lieux.

3.

Sera-t-elle longue, ma vie?
Je n'en sais rien;
Mais à mon Dieu je la confie,
Il veut mon bien.
Ah! jusqu'à mon heure dernière,
Et chaque jour,
Je lui dois offrir ma prière
Et mon amour.

4.

Jésus, qui m'aimes et m'appelles,
O mon Sauveur!
Viens, par tes promesses fidèles,
Former mon cœur.
Donne-moi ta douce assistance,
Guide mes pas;
On repose avec assurance
Entre tes bras.

5.

Quand tu descendis sur la terre,
Pour nous bénir,
Chacun vers toi, comme à son père,
Pouvait venir;
Tu recevais avec tendresse,
Même un enfant,
Qui te cherchait dans sa faiblesse,
O roi puissant!

6.
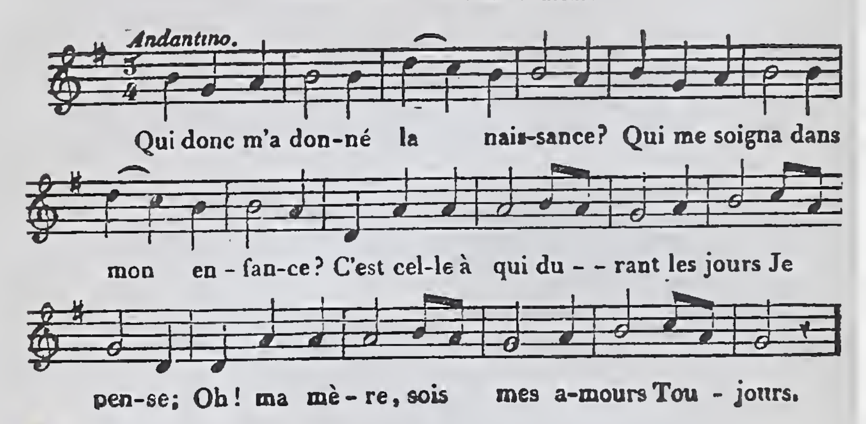
Jusqu'à nous encor tu t'inclines
Comme un ami;
Des cieux, tes paroles divines
Ont retenti.
« Laissez, dis-tu, l'enfant docile
» Venir à moi. »
J'obéis à ton Évangile,
Et viens à toi.

Est-il possible de mieux allier la simplicité de l'expression avec l'é-
ation des pensées! Quelle douce et touchante piété respire dans ces
roles! quel délicieux parfum de vertu! On sent qu'il n'y a aucun

art dans cette poésie, et c'est précisément ce qui en fait le charme Comme le sentiment religieux s'exhale naturellement d'un cœur rempl de foi et de charité! Comment ne pénétrerait-il dans le cœur de l'enfance cet accent d'une si profonde conviction! Saurait-on mieux la dis poser à la connaissance et à l'amour de Dieu?

Passons à la seconde citation.

CHANSON. — Ma Mère.



1.

Qui donc m'a donné la naissance?
Qui me soigna dans mon enfanee?
C'est celle à qui, durant les jours,
Je pense.
O ma mère! sois mes amours,
Toujours!

2.

Qui me chérit avec tendresse,
Et pour moi travaille sans cesse?
Qui donc sur son sein, tous les jours,
Me presse?
Toi, ma mère! Ah! sois mes amours,
Toujours!

3.

Qui, lorsque je souffre, s'éveille,
A mes plaintes prêtant l'oreille?
Près de moi qui passe les jours,
Et veille?
Toi, ma mère! Ah! sois mes amours,
Toujours!

4.

Pourrais-je, par l'ingratitude,
Payer tant de sollicitude?
Que te chérir soit de mes jours
L'étude.
O ma mère! sois mes amours,
Toujours!

5.

Quand je serai dans la jeunesse,
Tu toucheras à la vieillesse;
Alors je soutiendrai tes jours,
Sans cesse.
Ma mère sera mes amours,
Toujours!

6.

Si jamais j'offensais ma mère,
De Dieu la céleste colère
Rendrait la suite de mes jours
Amère.
Oh! qu'elle soit donc mes amours,
Toujours!

Quels trésors de tendresse maternelle nous révèlent ces lignes! uelle suavité de sentimens! quelle leçon de piété filiale! Ah! plaignons elui dont l'œil resterait sec à la lecture de ces touchantes paroles!

Oui! voilà les modèles que nous proposons pour les cantiques pieux, our l'expression de l'amour et de la reconnaissance des enfans envers es auteurs de leurs jours. Que tous ceux qui cultivent la poésie vec succès s'essaient dans ce genre nouveau. Que les mères de amille surtout, qui sont initiées au commerce des muses, et dont ous admirons chaque jour les productions touchantes, fassent réson-er leur lyre d'accens inspirés par la piété et la tendresse maternelle. es inspirations, elles existent en germe dans leur cœur; elles les trou-eront facilement en se repliant sur elles-mêmes, en jetant un regard 'amour sur leur jeune famille.

Espérons qu'elles ne nous refuseront pas leur précieuse coopération, t que, dans notre patrie, où des secours sont réservés à toutes les in-ortunes, où la charité est si féconde en ressources, l'enfance aura ussi sa part d'attention et de bienfaits. Nous en avons pour gage le uccès des Salles d'Asile naissantes. Oui, dans un pays où l'humanité 'intéresse au sort du pauvre, où se fait sentir le besoin d'asseoir l'or-lre, la paix, la prospérité publique sur des bases solides, où le bon-eur domestique est désiré, l'éducation de la jeunesse devient un but ers lequel doivent se diriger toute l'activité de la pensée, tout l'élan du atriotisme, tous les efforts de la philanthropie, toute la charité de la eligion. B.

MÉLANGES.

OBJET ET UTILITÉ
DES
SALLES D'ASILE POUR L'ENFANCE.

Il existe aujourd'hui, dans toutes les classes de la société, un sentiment général de philanthropie, une émulation de bienfaisance, dont aucune époque antérieure n'avait encore offert d'exemple et dont l'époque actuelle peut se glorifier à juste titre.

Au nombre des bienfaits récens dont les classes laborieuses sont surtout redevables à cette heureuse disposition des esprits, il faut placer en première ligne l'établissement des *Salles d'Asile pour la première enfance.*

En réfléchissant sur le sort de la population indigente, on est d'abord frappé des obstacles que les jeunes enfans apportent aux travaux de leurs parens. On remarque que les soins que ces enfans exigent et la nécessité de les garder détournent la plupart des mères des occupations utiles auxquelles elles pourraient se livrer, et les empêchent d'exercer hors de chez elles une profession lucrative.

Il n'arrive aussi que trop souvent (et ce mal est bien plus grave encore) que les mères, sentant le besoin de contribuer par leur industrie à la subsistance et au bien-être de la famille, abandonnent leurs enfans à eux-mêmes, ou les commettent aux soins de gardes salariées et peu attentives; ou, enfin, en confient la surveillance à des voisins insoucians, qui n'ont aucune autorité sur eux, ni aucun intérêt à s'en occuper.

Il serait superflu d'énumérer ici les dangers infinis et les accidens de toute nature auxquels sont exposés de jeunes enfans livrés à eux-mêmes, ou abandonnés à des gardes mercenaires et inattentives. Quelle est la mère dont le cœur n'a pas mille fois tressailli à la seule pensée des effets funestes qui peuvent résulter de ces abandons ou d'une confiance imprudemment accordée?

Et si des accidens de toute espèce ne sont malheureusement que trop nombreux dans les classes aisées de la société, combien ne le sont-ils pas davantage encore dans les classes peu fortunées où l'état de délaissement des enfans est habituel, où il dure des journées entières! Ne tremblons-nous pas chaque jour en voyant de ces petits malheureux, errans seuls dans les rues, dans les places publiques, imprévoyans du danger et trop faibles pour s'y soustraire? Se passe-t-il une semaine sans que quelqu'un d'eux ait été perdu, foulé sous les pieds des chevaux ou écrasé par la rapidité d'un char? N'en est-il pas aussi que leurs parens enferment dans leur demeure pour les préserver des accidens de la voie publique, et qui, privés de feu dans la saison la plus rigoureuse, sou-

vent aussi de nourriture, sont réduits à invoquer à grands cris la pitié de leurs voisins? Heureux encore quand des chutes graves et des blessures dangereuses ne sont pas le résultat de cet abandon!

Enfermés jour et nuit dans des réduits étroits, mal-sains, privés d'air et presque toujours humides, ils se développent imparfaitement et contractent des maladies qui souvent les conduisent au tombeau. Couverts de linge sale et de sordides vêtemens, dépourvus de tous les soins que réclame la propreté du corps, de tous les exercices nécessaires à cet âge, vous les voyez devenir languissans, rachitiques, scrofuleux. Dans l'isolement où on les laisse, ils sont en proie à l'ennui, au désœuvrement; aucune de leurs facultés ne se développe. Doit-on s'étonner, après cela, si ces petits êtres, soumis à un pareil régime, périssent en si grand nombre?

Et qu'on ne nous reproche pas d'offrir ici un tableau chargé de leurs misères : c'en est bien plutôt l'expression adoucie. Nous osons affirmer que ce sont là les causes les plus réelles, les plus fréquentes de ces maladies, de ces infirmités qu'on rencontre à chaque pas et qui affectent si péniblement les regards. Ces accidens, en effet, ne sont-ils pas infiniment plus nombreux dans la classe mal-aisée que parmi les enfans que la tendresse maternelle entoure de soins et soumet à une surveillance assidue? Hâtons-nous d'ajouter qu'ils y sont aussi bien plus funestes; car, c'est à l'ouvrier surtout qu'il est indispensable d'être sain de corps et d'avoir le libre usage de tous ses membres pour être en état d'assurer sa subsistance par les travaux, si souvent pénibles et prolongés, sur lesquels elle repose, et pourvoir aux besoins de sa famille.

Quelles alarmes n'est-on donc pas fondé à concevoir lorsque l'on pense que des dangers si réels, si imminens, ne sont qu'une partie de ceux auxquels le délaissement des enfans les expose! Il en est d'un autre ordre qui sont plus redoutables encore et que la charité, autant dans leur intérêt propre que dans celui de la morale publique, doit s'efforcer de prévenir : on devine sans peine qu'il s'agit ici de ceux auxquels est exposée l'innocence des enfans par la contagion du mauvais exemple. Serait-il besoin de démontrer combien il importe de conserver intacte cette pureté native, apanage précieux de l'enfance, tendre fleur, qu'un souffle empoisonné du vice suffit pour flétrir à tout jamais? Il n'est pas une ame honnête qui ne sente profondément cette nécessité, et qui ne comprenne combien doit être déplorable dans l'avenir le sort de celui dont la dégradation morale a commencé avec la vie. Eh bien, « quels sentimens de morale ou de vertu veut-on que des hommes, trop » souvent abrutis par la misère ou par l'ignorance, inspirent à leurs » enfans? Ceux-ci doivent contracter, dès l'âge le plus tendre, les vices, » les préjugés et les mauvaises habitudes de leurs parens; et comment » même ces parens pourraient-ils veiller à l'éducation morale de leurs » enfans, lorsque, sur la voie publique, ou partout ailleurs, ils trou» vent, parmi d'autres enfans, déjà dépravés, une école de corruption? » Ces premières impressions, qui ne s'effacent jamais, disposent à un » déréglement de conduite que ne pourront prévenir bien souvent ni » la puissance des lois ni l'autorité de la religion.

» Quant à l'instruction que les enfans puisent au sein de leur fa-
» mille, elle est absolument nulle ou dangereuse. Chez eux, les fa-
» cultés intellectuelles, sans action et sans exercice, s'oblitèrent pour
» le reste de la vie; de là vient que l'on trouve, dans cette malheu-
» reuse classe, tant de gens incapables de concevoir les idées les plus
» simples et de se diriger ou d'agir avec la moindre intelligence dans
» les travaux ou les affaires ordinaires de la vie (1). »

Ces considérations ont vivement frappé toutes les personnes charitables qui comprennent les véritables besoins de la société. De là le projet de relever les mères de l'espèce de nullité à laquelle le soin de leurs enfans les condamnait, et de les mettre à même d'apporter dans le ménage le contingent de leurs travaux utiles et de leur industrie. Le seul moyen d'atteindre ce but était de recueillir pendant la journée, dans des locaux vastes et convenablement disposés, les enfans des ouvriers et des artisans. C'était déjà un immense service rendu à la classe peu fortunée que de la soulager d'un soin qui l'empêchait d'utiliser toutes ses ressources, et exigeait le sacrifice d'un temps qui pouvait être si avantageusement employé au bien-être de la famille; mais comme l'influence du bien s'étend, comme les bonnes œuvres s'enchaînent sous la main d'une charité ingénieuse et éclairée! Pour elle, un bienfait est presque toujours l'occasion et le moyen de plusieurs autres. Profitant de la réunion de ces enfans dans des locaux communs, elle ne se contente pas de les y mettre à l'abri des accidens auxquels leur abandon pendant le jour les expose, et de les soustraire à la contagion des mauvais exemples ou des fâcheuses impressions, sa sollicitude embrasse un plan plus vaste et se propose un but plus important : celui de commencer, dès l'âge le plus tendre, l'éducation des enfans, et de faire germer dans leurs jeunes cœurs les principes de religion, de morale et de vertu dont ils recueilleront les fruits pendant le reste de leur vie.

Examinons, dit encore M. de Lasteyrie (2), « la position d'un enfant
» qui quitterait la maison paternelle pour se rendre dans une école bien
» organisée; nous verrons que les graves inconvéniens dont nous avons
» présenté le tableau disparaissent : le bon air, le mouvement, l'action
» du corps et de l'esprit, entretiennent en eux une gaîté salutaire. Leur
» santé se raffermit encore par les soins que l'on prend d'exiger d'eux
» une extrême propreté tant pour le corps que pour les vêtemens.

» Dans ces écoles, les enfans sont à l'abri de toute corruption; ils ne
» voient, ils n'entendent rien qui ne soit conforme aux principes de la
» morale; cette morale passe dans leur cœur et dans leur esprit,
» non à l'aide de préceptes arides et inintelligibles pour eux, mais par
» l'exemple, par l'action et par l'habitude. Ils sont préparés à recevoir
» les grandes vérités de la religion, non en apprenant par cœur et en
» répétant machinalement des phrases qu'ils ne peuvent ni sentir ni
» comprendre; mais en écoutant l'exposition des faits et des phéno-
» mènes de la nature qui leur démontrent la grandeur, la bonté et la

(1) *Des Ecoles de Petits Enfans*, par M. de Lasteyrie.
(2) *Ibid.*

» toute-puissance de Dieu. C'est ainsi qu'ils apprennent à connaître » leur propre nature et leurs devoirs envers Dieu, envers leurs parens » et envers leur prochain; en général, l'image du vrai, du bien, du » juste étant sans cesse exposée à leur esprit, elle y laisse une impres- » sion qui ne s'effacera qu'avec la vie.

» Les facultés intellectuelles qui, faute d'exercice, restent inertes » chez l'homme, sont cependant susceptibles de prendre un grand dé- » veloppement dans des écoles où l'instruction est présentée sous des » formes aimables et riantes, où cette instruction est simple, graduée, » variée et appropriée à la mobilité et au caractère de l'enfance. Il est » facile, en effet, de concevoir qu'un enfant, ému par des faits et des » raisonnemens à la portée de son intelligence, ou propres à exciter sa » curiosité naturelle, doit en peu de temps acquérir une grande variété » de connaissances, et même une certaine force d'esprit, de mémoire » et d'intelligence. On n'avait pas encore cherché à connaître le degré de » développement qu'il est possible de donner aux facultés intellectuelles » des enfans au moyen de bonnes méthodes et par un emploi judi- » cieux de leur temps. Trop souvent on abandonne au hasard, ou aux » circonstances où le sort les a placés, le soin de former leur intelli- » gence; l'art semble dédaigner des plantes aussi précieuses; et celles- » ci, végétant sur un sol aride, ne prennent qu'une croissance faible et » tardive et n'acquièrent jamais le degré d'élévation et de vigueur au- » quel elles auraient pu parvenir. L'expérience démontrera un jour à » quel point de perfection on peut porter l'intelligence humaine au » moyen d'une bonne culture; mais, pour parvenir à ce but, il faut » renoncer à nos vieilles habitudes et aux préjugés de l'Ecole. »

Par les renseignemens qui précèdent, il est facile de juger le but qu'on s'est proposé dans l'établissement des Salles d'Asile : nous allons les récapituler en peu de mots.

Les enfans de deux à sept ans y sont reçus dans des locaux spacieux et convenablement disposés.

Leur éducation est confiée à des maîtres ou à des maîtresses, et, autant que possible à des mères de famille, dont la capacité, la douceur, la moralité et surtout l'amour de l'enfance ont été préalablement mis à l'épreuve.

Cette éducation première, dirigée d'après des méthodes particulières, a surtout pour objet de seconder le développement des forces et de l'intelligence des enfans, par des leçons et des exercices proportionnés à leur âge.

Ces leçons sont courtes, claires, variées, amusantes et coupées par de fréquentes alternatives de chant, de jeux et de récréations.

Sous le rapport physique, la santé des enfans est entretenue par les soins, la propreté et l'exercice.

Sous le rapport moral, ils sont formés à l'ordre, à l'obéissance, à l'attention, à la bienveillance, initiés aux vérités de la religion et aux principes de la vertu.

Quelle meilleure préparation pour les enseignemens qui les atten-

dent dans les écoles, où il ne restera plus qu'à féconder et à développer des germes si précieux !

Nous ne multiplierons pas davantage ici les détails sur les Salles d'Asile et sur les moyens d'éducation qui y sont employés. Les réflexions qui précèdent suffisent pour démontrer l'importance de ces établissemens dans tous les pays civilisés. Nous ajouterons seulement quelques considérations qui, par leur nature et leur gravité, méritent de trouver ici leur place.

Nous avons indiqué plusieurs des résultats utiles qu'on est fondé à attendre de l'établissement des Salles d'Asile ; mais nous n'avons pas dit encore qu'on pouvait aussi les considérer comme le complément nécessaire des secours à domicile, puisqu'elles permettent à la classe peu fortunée d'utiliser son temps, et de tirer parti de toute son industrie. Envisagés sous ce rapport, les Asiles sont surtout une institution essentiellement morale, en ce que, conservant aux ouvriers l'habitude précieuse du travail, et les mettant à portée de pourvoir par eux-mêmes à la subsistance de leur famille, ils affranchissent la société de l'obligation de suppléer, par des secours directs, au défaut d'occupation.

Il est bien important d'entretenir dans les classes inférieures ce sentiment de dignité qui fait que l'ouvrier se sent abaissé à ses propres yeux lorsqu'il cesse de subvenir aux besoins de son existence, et qu'il se décide à recourir à la charité publique : car il n'arrive que trop souvent que les secours qu'elle accorde éteignent l'amour du travail, et entraînent celui qui les obtient dans un état de dégradation morale dont il ne se relève plus, et qui est souvent la source des plus grands désordres.

Depuis plusieurs années, l'augmentation toujours croissante du nombre des enfans trouvés a fixé l'attention du gouvernement. De toute part on se demande par quels moyens il serait possible d'arrêter les progrès effrayans de ces abandons, dont la philanthropie et la morale publique gémissent à si juste titre. La solution de ce problème difficile ne se trouverait-elle pas en partie dans l'établissement de Salles d'Asile? Les sentimens naturels répugnent à l'abandon des enfans ; il faut que cette disposition soit secondée et favorisée par tous les moyens possibles. La mère de famille, aidée, soutenue, encouragée dans ses plus chères affections, s'estimera heureuse de pouvoir conserver un fardeau devenu léger et remplir des devoirs qui lui auront été rendus faciles.

Ici se borne l'analyse des principaux bienfaits qui ont déjà été produits par les Salles d'Asile, ou de ceux qu'on doit en attendre pour l'avenir. Mais pour se former une idée exacte de ces établissemens, il faut les voir. les étudier par soi-même. C'est offrir aux pères et aux mères l'occasion d'émotions bien douces que de leur proposer de les visiter. Ils seront profondément touchés en voyant combien ces petits êtres paraissent heureux et jusqu'à quel point ils s'affectionnent à leurs camarades et à leurs maîtres. Ils ne le seront pas moins de penser que ces enfans rapporteront le soir dans leurs familles le sentiment de leur bonheur, comme ils porteront un jour dans la société cette bienveillance pour leurs semblables qui leur aura été inspirée dans un âge où les

impressions sont si vives, si puissantes, si durables. Qui sait même si, rentrés le soir sous le toit paternel, leurs récits naïfs, leur douceur, leurs vertus précoces, ne seront pas pour leurs parens une leçon vivante de morale, une protestation indirecte, mais énergique, contre les emportemens ou les excès si fréquens dans les classes inférieures, et par cela même un élément de bonne harmonie dans les familles!

Cette dernière réflexion, que nous présentons ici d'une manière dubitative, pour ne pas encourir le reproche d'exagérer les avantages des Salles d'Asile, revêt presque la forme positive de l'assertion sous la plume d'un de nos moralistes les plus éclairés. « Nous l'avons vu plusieurs fois, dit M. le baron de Gérando, qui réunit à un profond savoir une parfaite connaissance du cœur humain et une grande justesse d'observation, l'enfant qui revient de l'école, pénétré des salutaires effets d'une bonne éducation, en répandra les parfums autour de lui dans la maison paternelle; il rendra à la vertu un témoignage candide, il agira quelquefois sur sa famille même, d'une manière insensible, mais efficace; ses exemples éclaireront, toucheront ses parens; son commerce les améliorera; peut-être même il les détournera des habitudes vicieuses auxquelles ils étaient abandonnés (1). »

C'est sous ces divers points de vue que les Salles d'Asile ont été partout envisagées; c'est à raison du bien qu'elles ont déjà produit, des immenses services qu'elles sont appelées à rendre, que leur propagation est sollicitée par les vœux, réalisée par les efforts des hommes de bien de tous les pays et de toutes les personnes éclairées qui ont une véritable intelligence des besoins de la société.

BATTELLE.

CHOIX DU MAITRE.

Le sujet que nous traitons ici est de la plus haute importance : il est digne des méditations de toutes les personnes qui veulent contribuer à la fondation et à la prospérité des Salles d'Asile.

Quel est le but qu'on se propose dans la création de ces établissemens? l'amélioration des enfans sous le rapport physique, moral, religieux et intellectuel.

Nous partirons donc de cette donnée pour examiner la nature, l'étendue des devoirs du Maître et pour indiquer les qualités qu'il doit posséder pour les remplir convenablement.

La première condition pour aspirer à la direction d'une Salle d'Asile est d'avoir la vocation de cette profession. Quiconque désire l'embrasser, quiconque prétend à cette magistrature de l'enfance, doit être interrogé sur les motifs qui l'y déterminent. Si ce n'est de sa part qu'un calcul, une spéculation, un parti pris dans des vues purement

---

(1) *Cours normal des Instituteurs primaires.* Paris, Jules Renouard, 1832.

personnelles, repoussez-le. S'il n'envisage que l'émolument attaché à son emploi, s'il ne le sollicite que pour se créer une ressource, s'il n'y voit autre chose qu'une industrie, il n'est pas digne de l'exercer.

« Je ne blâme certes pas, dit M. de Gérando, dans son excellent *Cours normal des instituteurs primaires*, je ne blâme point les considérations qui portent un homme à se créer une existence indépendante; j'applaudis même à cette intention : quelle que soit la profession qu'un homme exerce, il est louable d'y chercher le prix de son travail; mais des considérations de ce genre ne suffisent plus lorsqu'on prétend à des fonctions qui exercent une influence aussi importante. Vous faites bien d'abandonner une profession qui ne vous réussissait pas, d'en chercher une qui puisse vous convenir, mais il est certain que celle d'instituteur ne peut vous réussir, si vous n'y avez pas été sollicité par d'autres motifs. Faites-y bien attention : un instituteur qui entreprendrait cette carrière comme une spéculation mercantile, non seulement en méconnaîtrait le véritable caractère, mais ferait un bien mauvais calcul; il ne pourrait réussir parce qu'il ne saurait porter dans ses fonctions l'esprit qu'elles exigent. Un instituteur intéressé, avide, ne pourra former avec ses élèves ces relations morales qui sont sa première puissance; il ne saura se faire ni aimer, ni respecter; la confiance des parens s'éloignera de lui. Les bienfaits de l'éducation ne se vendent pas, ils se donnent. La rétribution allouée à l'instituteur est une juste, quoique faible rémunération; mais elle n'est pas le but de ses efforts; il en rabaisserait trop le prix en le réduisant à cette mesure. »

Répétons donc que, pour se livrer à l'éducation de la jeunesse, il faut une vocation spéciale, une vocation très prononcée. Cette disposition se reconnaît à plus d'un signe, se manifeste de plusieurs manières. D'abord on doit chercher à s'assurer si le maître est animé d'un véritable amour de l'enfance. Est-il disposé à suivre avec intérêt tous les mouvemens de ses élèves, à prendre plaisir à leurs progrès, à partager leurs joies, à se montrer touché de leurs peines, à s'occuper d'eux pour eux, et non pour lui, et dans le seul but de leur être utile? éprouve-t-il, en les voyant, une disposition naturelle de bienveillance? a-t-il dans le cœur ces sentimens affectueux, ces trésors de tendresse qui peuvent le rendre digne de *suppléer aux soins, aux impressions, aux enseignemens que chaque enfant devrait recevoir de la présence, de l'exemple et des paroles de sa mère* (1)? Nous exigeons tout cela de lui, car, il faut bien se le persuader, toute personne préposée à la direction d'une Salle d'Asile doit être, à l'égard de chaque enfant, ce que serait la mère de famille. Elle remplit, vis à vis de tous, un ministère d'amour, de douceur, de patience et de charité. Si donc elle a le cœur sec et froid; si elle demeure insensible aux graces et à la naïveté de l'enfance; si les questions l'importunent, si les répétitions la fatiguent, si l'ignorance ou la grossièreté la rebute; si enfin elle ne peut voir la misère sans répu-

---

(1) *Manuel des Fondateurs et des Directeurs des premières Écoles de l'enfance*, par M. Cochin. Paris, Hachette, 1833.

gnance, ni les infirmités sans dégoût, qu'elle se retire! Elle n'a pas la vocation que l'on doit rencontrer en elle ; elle est impropre à la mission qu'on voudrait lui confier.

Nous voulons donc d'abord dans un instituteur une ame noble, un cœur sensible, de l'amour, de la charité, du désintéressement.

Nous lui voulons encore des mœurs pures, une conduite sans reproche, des antécédens honorables.

« Je n'ai pas besoin de dire que l'instituteur doit non seulement avoir une vie sans tache, mais qu'il ne doit pas même s'exposer au plus léger soupçon relativement à ses mœurs. Qu'il s'éloigne, qu'il fuie, qu'il n'ose point aborder l'enfance celui dont le cœur serait corrompu! Son souffle pourrait porter la contagion dans ces jeunes cœurs. Qui pourrait confier le dépôt de l'innocence à des mains impures? Quel juste effroi ne causeraient pas aux familles les dangers auxquels seraient exposés les élèves? L'innocence est un sanctuaire dont la garde vous est remise; en l'acceptant, vous recevez une sorte de consécration; il y a quelque chose de saint dans ce beau ministère qui adopte et protège leur jeune âge. Ici, il n'y a pas de composition possible; la règle est absolue. L'instituteur ne peut pas s'excuser sur sa faiblesse; il n'y a pour lui aucun espoir d'être respecté, s'il est l'esclave de ses sens, s'il s'abandonne à l'intempérance. Il n'y a point de considération possible pour celui qui se dégrade ; il n'y a pour lui que la honte.

» Vous qui aspirez aux fonctions d'instituteur, c'est pour vous une nécessité impérieuse et honorable d'être avant tout et en toute chose un homme de bien : ne vous présentez point pour diriger une école, si votre vie n'est irréprochable. De tous vos enseignemens, les premiers et les plus puissans seront vos exemples; c'est en pratiquant la vertu que vous la ferez comprendre, et par conséquent que vous la ferez aimer. Ce spectacle de votre vie sera comme un livre toujours ouvert, où ils liront leurs devoirs, non dans des maximes abstraites, mais dans l'application pratique. Vous aurez tout droit de leur prescrire ce que le premier vous êtes fidèle à observer; mais quelle autorité vous flatteriez-vous de conserver si vos actions venaient démentir vos préceptes (1)? »

Tout aspirant à une direction d'Asile, dont la conduite ne serait pas exempte de reproches, dont les antécédens seraient fâcheux, qui aurait de mauvais penchans, doit donc être écarté, non seulement parce que l'immoralité ne saurait être impunément mise en contact avec l'innocence, mais parce qu'un homme esclave de ses passions ne conservera pas la liberté d'esprit nécessaire pour remplir ses importans devoirs. Préoccupé de tout autre chose que des soins de son ministère, il n'y apportera pas ce zèle ardent, cette attention exclusive, cette pureté d'intention sans lesquels on ne doit pas entreprendre l'éducation de la jeunesse. En proie à ses remords, en guerre avec sa

(1) *Cours normal des Instituteurs primaires.*

conscience, il ne conservera pas le calme, la sérénité, la douceur, que donnent la paix de l'ame et la satisfaction de soi-même. De quel droit cet homme vicieux viendra-t-il enseigner à nos jeunes élèves les principes de la religion, de la morale, de la vertu? De quel poids seront ses paroles? de quelle autorité ses réprimandes? Quel respect peut-il inspirer celui qui ne sait pas se respecter lui-même?

Que l'enquête la plus scrupuleuse soit donc toujours faite sur la conduite de ceux qui prétendront à la direction de nos élèves. Qu'ils nous déroulent toute leur vie; qu'ils nous la montrent irréprochable. Les certificats de bonne conduite, les recommandations de personnes honorables, seront pour nous insuffisans. Nous savons quels témoignages l'importunité peut arracher à la complaisance; nous savons à quel point la bienveillance peut être surprise, et combien on peut se laisser égarer par le désir d'être utile. Nous scruterons vos actions, votre conduite publique et privée; nous nous adresserons dans tous les lieux que vous aurez habités, et si les renseignemens obtenus ne vous sont pas de tout point favorables, nous vous repousserons. C'est notre droit, c'est notre devoir.

Les succès qu'on doit espérer d'une Salle d'Asile dépendent aussi surtout du caractère du Maître. En preuve de cette assertion, nous nous appuierons encore sur l'autorité de M. de Gérando, et nous rapporterons ses propres paroles, parce qu'il nous a semblé qu'il était impossible d'offrir à cet égard une démonstration plus éloquente et plus complète. On nous pardonnera, par ce motif, l'étendue de la citation.

« En vain, dit-il, vous établiriez des règles, en vain vous répéteriez des préceptes, en vain vous multiplieriez les punitions et les récompenses; rien ne peut suppléer à cette autorité invisible, insensible que votre caractère personnel doit vous assurer. Vous serez environné d'enfans encore en bas âge, dont l'intelligence est peu développée, qui sont accoutumés peut-être à une vie errante, dissipée; ils ne comprendraient pas vos raisonnemens, mais ils subiront l'influence de votre caractère.

» Et d'abord vous êtes-vous bien exercé à vous maîtriser, êtes-vous doué de cette fermeté de caractère qui, en vous, va être mise si souvent à l'épreuve, vous ne vous y méprendrez pas. Cette fermeté sans doute n'a rien de commun ni avec la dureté, ni avec la rudesse; elle est toujours paisible et douce, elle est sereine; elle est comme l'image vivante de la raison elle-même; mais elle est inaltérable, car elle consiste précisément dans cette égalité qui ne se laisse troubler ni par les impressions du dehors, ni par les passions du dedans; elle impose, mais elle n'a rien qui repousse; elle répand au dehors le calme dont elle est elle-même remplie. Le calme est le signe le plus certain de l'empire que l'on conserve sur soi-même; le calme donne un poids singulier à toutes les paroles; le calme maintient l'ordre, car le désordre naît presque toujours d'une agitation inquiète. Il faut qu'on n'aperçoive jamais en vous ni humeur, ni impatience, ni caprice, ni emportement, ni faiblesse. L'enfant vous observe avec soin, même avec pénétration, parce qu'il est sous votre dépendance. Si vous ne savez pas vous commander, il

découvrira qu'il a lui-même un pouvoir sur vous; il sera peu disposé à vous obéir. Si, au contraire, vous savez toujours vous posséder; si on ne peut ni vous irriter ni vous entraîner; si vous êtes toujours le même, alors on se pliera naturellement sous vos lois; un regard, un geste, votre présence seule exerceront une sorte d'empire sur ces jeunes esprits; on fera mieux que vous obéir : on vous respectera, on vous suivra avec confiance.

» Prenez-y bien garde! il n'en est pas ici comme dans la plupart des professions qui ne nous mettent en rapport avec les autres hommes que dans quelques momens passagers, et qui nous mettent ordinairement en rapport avec nos égaux. Vous vivrez avec vos élèves, vous aurez avec eux une vie commune; il faut donc être sûr de vous d'une manière habituelle et constante; il faut que tous les jours, que chaque instant du jour vous retrouvent toujours le même. Vous vous trouvez en présence d'êtres qui vous sont très inférieurs, et par conséquent vous êtes moins sur vos gardes; vous pouvez plus facilement vous laisser aller, vous oublier; vous pourrez vous excuser plus facilement les torts de votre caractère, parce que dans ceux qui en souffriront vous n'apercevrez pas des rivaux ou des juges. Il y a plus : ces pauvres enfans eux-mêmes sont légers, inquiets, mobiles; ils cèdent à toutes leurs impressions; un rien les irrite, un rien les effraie; mille accidens divers modifient tour à tour leur humeur : c'est pour cela qu'ils ne doivent rencontrer en vous rien de semblable; c'est pour cela que vous devez dominer, soumettre, calmer cette disposition de l'enfance par l'ascendant de votre caractère. Il est donc indispensable que vous trouviez en vous-même le principe de cette tenue, de cette invariable égalité de caractère, qui est la première qualité nécessaire à ceux qui doivent servir de guide au premier âge.

» Si cette supériorité de la raison, si cet empire du caractère, plus encore que les droits attachés à vos fonctions, semblent vous séparer des enfans qui vous entourent et placer entre eux et vous une distance considérable, la bonté va vous rapprocher; elle fortifiera encore l'autorité en même temps qu'elle en dépouillera les apparences. Par la fermeté, vous contenez les enfans; par la bonté, vous les possédez : ils sont à vous. La fermeté leur commande; la bonté seule les captive. La bonté ouvre l'accès des cœurs, et par là facilite aussi le commerce avec l'intelligence des enfans. La puissance de la bonté se fait surtout sentir à cet âge tendre qui éprouve un si grand besoin de la rencontrer chez ceux auxquels il est soumis; elle tempère l'agitation de l'enfance, elle fixe sa mobilité par le charme qu'elle répand autour d'elle; elle adoucit la grossièreté, elle encourage la timidité; elle console le malheur, elle relève ceux qui sont abattus, elle se fait surtout sentir à ceux dont la situation est la moins favorable; elle a mille alimens pour leurs nécessités diverses : elle seule enseigne la vraie mesure de l'indulgence. Vous devez vous le dire d'avance : une grande, une immense provision de bonté est nécessaire à celui qui se voue aux fonctions d'instituteur; il faudra que cette bonté suffise à tous les instans, à toutes les circonstances, à tous les caractères; il faudra qu'elle résiste et au mécontente-

ment que causent les fautes, et au découragement que font naître les mécomptes, et aux mouvemens qui pourraient la faire dégénérer en faiblesse, et à la douleur de se voir quelquefois méconnu. La vraie bonté n'est point prodigue de paroles, de démonstrations ; elle se montre par ses effets. L'enfant ne s'y trompera point; il discernera la vraie bonté, même au travers d'une retenue commandée par la dignité ; il la reconnaîtra dans mille traits, il la sentira par une sorte d'instinct. »

Résumons en quelques mots les judicieuses observations qu'on vient de lire.

Quatre qualités essentielles doivent former les traits principaux du caractère du Directeur d'Asile : la fermeté, la tenue, la dignité, la bonté. La fermeté, parce qu'elle établit l'autorité du maître, qu'elle prévient les écarts de la règle et maintient les enfans dans le devoir; la tenue, parce qu'elle donne l'exemple du calme, du sang-froid, de la mansuétude, de l'égalité d'humeur, et qu'elle réprime les velléités du caprice, l'agitation de la turbulence, et les mouvemens désordonnés de la colère; la dignité, parce qu'elle impose, inspire le respect et facilite l'obéissance; la bonté, enfin, parce qu'elle commande l'amour et la confiance, tempère la sévérité de la règle, et parce qu'elle rend plus agréable et plus doux l'accomplissement de tous les devoirs.

Nous consacrerons un second article à ce sujet intéressant dans un prochain numéro. Nous ne l'avons envisagé aujourd'hui que sous le rapport de la vocation, de la moralité, du caractère et des qualités du cœur ; nous l'examinerons sous celui de l'intelligence et des qualités de l'esprit.

B.

DE LA CONSTRUCTION

D'UNE SALLE D'ASILE.

Lorsqu'il s'agit d'établissemens nouveaux, chacun veut les construire à sa manière; mais l'amour-propre et l'intérêt privé sont ordinairement de mauvais conseillers. Ici, c'est un architecte qui tient à l'adoption de son plan; là, c'est un propriétaire qui veut vendre ou louer son terrain ou ses bâtimens. L'autorité doit se mettre en garde contre ces diverses prétentions. Le mieux est de consulter les données de l'expérience. Depuis dix ans, dix-neuf Salles d'Asile ont été successivement construites à Paris. Dans cet espace de temps, il a été facile de reconnaître les inconvéniens, les avantages et les nécessités de ces sortes de constructions. C'est le résultat de cette expérience qui formera la base du programme suivant.

Toute Salle d'Asile doit être proportionnée au nombre d'enfans qu'elle est destinée à recevoir.

C'est cette donnée qu'il importe donc de fixer d'abord.

Il serait difficile qu'un Maître ou une Maîtresse pût diriger convena-

blement plus de deux cents à deux cent cinquante enfans. Généralement, toutes les Salles de Paris ont été construites pour deux cents élèves, et le nombre peut y être porté à deux cent trente sans qu'il y ait embarras notable. Les proportions que nous allons donner se rapportent donc à une population de deux cents enfans.

Toute Salle d'Asile doit être construite à rez-de-chaussée. On sent tout ce qu'offrirait d'inconvéniens et présenterait de dangers l'obligation, pour de si jeunes enfans, de monter et descendre fréquemment des escaliers, même de peu d'élévation.

Le terme moyen des dimensions de la Salle destinée à deux cents ou deux cent quarante enfans est de 52 à 54 pieds de longueur, sur 26 à 27 pieds de largeur, et de 13 à 14 pieds de hauteur; ce qui donne, pour chaque enfant, environ 6 pieds superficiels d'espace et environ 100 pieds cubes d'air.

Une superficie de 6 à 7 pieds par enfant peut paraître un emploi exagéré de l'espace; mais il ne faut pas perdre de vue qu'une grande partie doit rester libre pour les évolutions et les exercices, et que le mobilier qui garnit la Salle occupe aussi beaucoup de place.

Toute Salle d'Asile doit être très éclairée et très aérée. Lorsqu'il est possible d'y recevoir l'air et la lumière des deux côtés, on obtient la disposition la plus avantageuse sous le rapport de la salubrité.

Les fenêtres doivent être grandes et placées sur les mêmes axes. Les meilleures sont celles qu'un croisillon divise en quatre vantaux, ouvrant séparément. On ventile parfaitement et sans inconvénient pour les enfans avec les vantaux supérieurs. On n'ouvre tous ces vantaux ensemble que lorsque les enfans ont quitté la Salle.

Si les fenêtres ont la disposition ordinaire, il faut se borner à blanchir les carreaux inférieurs, et à rendre mouvante une partie du châssis ou du vitrage, pour qu'on puisse donner de l'air sans ouvrir les fenêtres à la hauteur des enfans.

Il est encore à désirer que la base des fenêtres soit élevée à 2 mètres au moins au dessus du sol, pour que les enfans ne reçoivent aucune distraction du dehors, et que les cordes qui font mouvoir les vantaux soient placées au dessus de leur portée.

Quelles que soient la forme et la disposition des fenêtres, elles devront toujours présenter des moyens suffisans de ventilation.

Les Salles d'Asile doivent être planchéiées, carrelées ou airées en salpêtre battu. Le plancher les rend, à la vérité, sonores et bruyantes pendant les marches et contre-marches des enfans; mais le carreau est souvent humide, il se dégrade facilement, il expose à des chutes dangereuses, et l'aire en plâtre ou salpêtre occasione une poussière incommode.

La Salle doit être chauffée par un poêle de construction, dont la tablette, en tôle ou en cuivre, disposée en cuvette, peut recevoir un bain de sable dans lequel on tient chauds les alimens apportés par les enfans. Ce poêle est entouré d'un grillage à une distance qui en défend l'approche aux élèves et les préserve du danger de se brûler.

A l'une des extrémités de la Salle, se trouve le gradin ou estrade, disposé en amphithéâtre, de manière à ce que tous les enfans puissent voir le maître et en être vus, suivre tous ses mouvemens, ses explications sur le tableau, etc.

Ce gradin doit contenir assez de places pour que tous les enfans puissent s'y asseoir à la fois.

La salle sera garnie de bancs latéraux et immobiles, pour que les enfans y reçoivent des leçons de lecture, d'écriture, et s'y alignent au commencement et à la fin des classes.

S'il est possible d'ouvrir une porte à chaque extrémité de la salle, cette disposition facilitera les évolutions.

Auprès de la salle des exercices se trouve le *Préau*. C'est ainsi que se nomme une grande pièce qui sert de réfectoire aux enfans, et où ils disposent leurs paniers à l'arrivée. Le préau aura le tiers de la superficie de la grande Salle. Il ne sera garni que de bancs, sur lesquels les enfans prennent leurs repas, de tablettes pour les paniers, et de crochets ou de champignons pour y suspendre les casquettes et les vêtemens.

On ménagera, pour les récréations, une cour qui présentera au moins la superficie de la salle et du préau réunis. Il convient d'y établir un abri pour les temps de pluie ou pour garantir de l'ardeur du soleil. A cet effet, on adossera un hangar au mur exposé au midi, et si la localité le permet, on plantera quelques arbres, de manière toutefois à ce qu'ils n'interceptent ni l'air ni le jour.

Dans une maison d'asile le besoin d'eau se fait sentir à chaque instant. On y placera une pompe, et l'on sollicitera une concession gratuite d'eau dans toutes les localités où il est possible d'en obtenir.

C'est aussi dans la cour, et le plus près possible de la salle et du préau, que seront établis les cabinets d'aisance, afin que l'accès pour les enfans et la surveillance pour le maître en soient toujours faciles. Ils seront placés dans un endroit aéré, et la fosse devra être pourvue d'un ventilateur plus large que tous les orifices réunis, afin d'éviter les émanations fétides.

Les orifices des siéges, ou, mieux, de l'aire en pierre qui garnira ces cabinets, seront assez étroits pour que les enfans n'y puissent passer le pied; une fente longitudinale ouverte en plan incliné, finissant à un pouce de largeur, offre le moyen de maintenir la propreté et d'éviter tour les dangers de chute.

Toute maison d'asile offrira, autant que possible, un logement au Directeur ou à la Directrice. Ce logement sera composé de deux pièces, dont l'une pourra servir de parloir. Il est désirable que la principale pièce de l'habitation soit située de manière à ce que le maître puisse surveiller les enfans à leur entrée et pendant les récréations. Il est nécessaire aussi qu'il y ait un bûcher pour la provision de bois du maître et de la salle : le dessous du gradin pourrait en servir au besoin.

Ces divers principes ont reçu leur application, en 1826, dans l'Asile établi rue du Bac, par les soins des dames du Comité des Salles d'Asile; puis, en 1828, dans la maison complète d'instruction primaire

fondée par M. Cochin. La salle de ce bel établissement, considérée jusqu'à ce jour comme modèle, a été acquise, en 1831, par l'Administration des Hospices, qui s'est empressée de l'imiter en fondant, depuis cette époque, sur un plan analogue, des Salles d'Asile communales, qui sont déjà au nombre de quinze, en attendant qu'il ait été pourvu, sous ce rapport, à tous les besoins de la population parisienne.

Ces établissemens ont été construits par M. Gentilhomme, architecte de l'Administration des Hospices, sous la direction de M. Valdruche, administrateur de la quatrième division, dont la sollicitude active et éclairée mérite une grande reconnaissance.

Plusieurs d'entre eux, et notamment ceux situés rue Neuve-Coquenard, rue des Petits-Hôtels, rue Traversière-Saint-Antoine, rue des Grès, rue des Récollets, rue de Ponthieu, rue Saint-Dominique, etc., peuvent, après la salle de la maison Cochin, être proposés pour modèles.

Nous croyons devoir donner dans ce numéro le plan d'un Asile récemment établi rue des Récollets, au faubourg Saint-Martin. Les indications et la légende qui y sont jointes en faciliteront l'intelligence et pourront servir de guides pour la construction de semblables établissemens.

Si les renseignemens qui précèdent ne paraissaient pas assez complets aux personnes qui désireraient faire construire des Asiles, elles pourraient s'adresser à nous avec une entière confiance; nous mettrions le plus grand empressement à leur fournir tous les détails, à leur donner tous les conseils dont elles croiraient avoir besoin.

SERMONS DE CHARITÉ
EN FAVEUR
DES SALLES D'ASILE.

On a vu, dans le compte rendu de la situation des Salles d'Asile de Paris pour les années 1833 et 1834, les quêtes dans les églises figurer au nombre des moyens de finances employés par les dames du Comité pour pourvoir aux dépenses successivement croissantes de ces utiles établissemens. Il était impossible, en effet, que des efforts dirigés vers un but si sacré n'obtinssent pas le concours des ministres éclairés des autels. Aussi avons-nous vu, avec autant de satisfaction que de reconnaissance, des ecclésiastiques respectables du clergé de Paris prêter à nos pauvres petits le secours de leur puissante parole, et venir, du haut de la chaire chrétienne, invoquer en leur faveur la charité des fidèles.

Depuis la création des Salles d'Asile, deux orateurs sacrés, également distingués par leurs lumières et par leur éloquence, ont élevé la voix dans cette louable intention. Tous deux ont pris pour texte cette parole de l'Évangile : *Laissez venir à moi les petits enfans,* parole si

touchante et tellement en rapport avec le sujet, qu'il leur eût été difficile d'en choisir une autre pour émouvoir des cœurs chrétiens en faveur de l'œuvre dont ils avaient à développer les bienfaits.

Nous sommes assez heureux pour pouvoir donner ici quelques extraits de ces deux discours remarquables : ils nous serviront à montrer que le clergé aussi a jugé les Salles d'Asile dignes de toute son approbation et de faire voir avec quel zèle et quel empressement il embrasse toutes les idées généreuses, toutes les améliorations sociales.

Extrait du Discours prononcé par M. l'Abbé Olivier, *Curé de Saint-Étienne-du-Mont (aujourd'hui Curé de Saint-Roch), dans l'Église de Saint-Thomas-d'Aquin, le* 18 *mars* 1830.

« Tout ce qui intéresse l'humanité est du domaine de la foi ; c'est une partie essentielle de sa mission sur la terre. La religion, selon la pensée d'un philosophe célèbre, qui semble ne s'occuper que des intérêts éternels, sait seule procurer encore le bonheur de la vie présente ; et c'est en cela précisément qu'elle diffère de cette froide philanthropie, qui, ne voyant l'homme que sous le rapport de sa précaire existence ici-bas, néglige de préparer son ame aux récompenses de la vie future.

» Aussi, dans la pensée du vrai chrétien, la charité et l'humanité sont-elles deux sœurs inséparables, ou plutôt ne sont-elles qu'une seule et même vertu, inspirée par le Dieu du Calvaire, et sanctifiée par les motifs les plus purs et les plus sublimes.

» Loin donc de voir avec envie la noble émulation qui, dans le siècle où nous vivons, se presse de créer de nouvelles ressources à l'humanité souffrante, de lui ouvrir des asiles nouveaux, d'éclairer sa marche et de purifier ses mœurs, la religion catholique s'associe avec joie à tout ce qui peut faire le bonheur de ses enfans.

» Elle, qui est la plus tendre des mères, pourrait-elle repousser des projets qui consolent sa douleur en soulageant l'infortune? Non, non! Mais, par cela même qu'elle est mère, elle est quelquefois inquiète et presque soupçonneuse ; elle craint que le breuvage qu'on prépare à son fils dans une coupe d'or ne soit un breuvage empoisonné, ou, comme parlent nos saints livres, un vin qui lui tourne la tête et l'enivre.

» Alors, et je l'avoue à sa gloire, elle est dans les transes et dans les alarmes ; elle examine, elle tarde, elle tremble, elle interroge, elle redoute, elle éloigne encore... Mais qu'elle soit rassurée sur les motifs des bienfaiteurs, que leur but soit révélé, elle les comble de bénédictions, elle les couvre de ses ailes, elle leur prête avec reconnaissance le secours qu'ils en avaient attendu, elle ouvre son sein pour les recevoir et leur communique sa céleste influence ; elle dit à ses enfans : Allez, allez avec confiance ; vous tenez les biens du temps, vous recueillerez ceux de l'éternité ; et telle est évidemment l'œuvre qui nous rassemble ; elle se présente à nous soutenue par le bras tutélaire de la religion.

» Venez avec moi dans les quartiers populeux de cette capitale, entrez dans l'intérieur de ce ménage, vous y verrez une mère chargée de deux ou trois enfans, qu'elle doit garder tout le jour, et qui l'empêchent de se livrer à un travail dont le profit serait indispensablement nécessaire au soutien de la petite famille ; elle n'a pas de bois à lui fournir pour réchauffer ses membres glacés ; le gain d'un mari laborieux suffit à peine pour payer les frais d'une chambre mal-saine ou trop petite. La naissance d'un nouvel enfant leur paraît une calamité ; il faut faire chaque jour de nouvelles dettes pour donner à ceux qui existent la nourriture la moins substantielle : la tristesse, le découragement, le dégoût s'emparent de cette épouse infortunée, et bientôt elle n'a plus à offrir à ses enfans que l'humeur, l'impatience, la folie, et peut-être... peut-être le désespoir.

» Et je n'ai représenté ici que le tableau le plus consolant de la misère des pauvres. Si je supposais une mère sans conduite, une épouse vivant dans le désordre, un mari fainéant et débauché, plongé dans la plus affreuse détresse, maudissant ceux à qui il a donné la vie, outrageant leur mère, lui reprochant avec amertume sa fécondité; tous les deux ne donnant à leur famille que le hideux spectacle des plus effrayans excès, et ne faisant entendre à leurs oreilles que les frémissemens de la fureur et les hurlemens de la rage. Quelle vue, quelle éducation donnée à ces innocentes créatures! quelles leçons d'insubordination, de révoltes et de forfaits!

» Comment voulez-vous espérer des mœurs meilleures avec de pareils attentats? La vue du désordre y accoutume les yeux; on le voit sans horreur, on se l'incorpore, si j'ose dire; les premières impressions demeurent; le sentiment du respect et de la soumission aux parens est éteint; l'éducation vient trop tard : les barrières qu'elle veut mettre aux passions sont déjà franchies, et le mal semble sans remède.

» Aimez-vous mieux voir la jeune mère continuant ses travaux, et renfermant dans son réduit ses petits enfans privés de sa présence? Mais quelles mains essuieront leurs larmes, régleront leurs forces, dirigeront leurs jeux? Que d'accidens à prévoir, accidens de tous les instans, et, pour ainsi dire, de tous les genres! Le moindre mal que l'on doive en attendre, ce sont des infirmités acquises pour tout le reste de la vie, et une sorte d'apprentissage de vie sauvage et sans frein.

» Et qu'on ne dise pas que ces maux sont imaginaires, qu'il existe des maisons de sevrage..... Mais où ces malheureux parens trouveront-ils l'argent nécessaire pour y faire entrer leurs enfans? Mais que sont ces maisons de sevrage? Des chambres obscures ou humides, où les enfans sont jetés pêle-mêle, sans aucun soin maternel, sans instruction, sans direction, sans exercice, sans mouvemens, punis avec rigueur pour les fautes les plus légères, impunis pour des torts plus graves, enfin le plus souvent laissés à eux-mêmes comme s'ils étaient sur la place publique.

» Aussi les parens finissent d'ordinaire par les y abandonner. C'est là qu'il faut encore les envisager, humant, sans qu'ils puissent s'en douter, le vice par tous les sens, et initiés, bien avant l'âge de raison, à la science des imprécations, des blasphèmes et de l'immoralité la plus révoltante.

» Dites si j'ai forcé les couleurs de ce noir tableau. Mères chrétiennes, n'aimeriez-vous pas mieux voir le fruit de vos entrailles devenir la proie de la mort que de le savoir exposé un jour à devenir la victime d'une si désolante détresse ou d'un si coupable abandon?

» Mais qu'aperçois-je?... Quelles maisons viennent de s'ouvrir? Où vont tous ces petits enfans, conduits par la sœur aînée ou par cette mère vêtue des habits du travail?

» Ce sont des asiles ouverts par la charité publique : des femmes vertueuses et expérimentées s'y présentent comme de nouvelles mères pour y recevoir les petits qui leur sont confiés; elles leur indiquent une place, distribuent à temps leur nourriture, leur procurent l'exercice nécessaire au développement de leurs organes, leur apprennent à former le signe adorable de la croix, à bégayer d'abord le nom sacré du Créateur; pour les tenir sages, elles fixent leurs innocens regards sur l'image du Dieu crucifié.

» Que d'impressions heureuses ils vont recevoir à ce premier moment de la vie, où rien ne se perd pour l'avenir, où tout sert infiniment et pour le bien et pour le mal!

» Quelle culture facile dans ce terrain neuf! Comme ces jeunes plantes vont y prendre aisément la direction qui leur sera donnée par le zèle et la piété!

» Tout se trouve réuni pour un succès incontestable. Leurs organes se développent par le mouvement, la récréation, la surveillance exercée sur leurs jeux, la tempérance prescrite dans leurs repas.

» On exerce leur intelligence en fixant dans leur mémoire des notions claires et précises de tout ce qui les intéresse et les environne; on forme leur cœur à

l'amour de Dieu, principe de tous les devoirs, en leur parlant souvent de la présence du Créateur, de la reconnaissance pour ses bienfaits, de la crainte de l'offenser et de mériter jamais sa colère.

» On leur insinue des habitudes pacifiques, en leur inspirant pour leurs parens des sentimens affectueux, en les accoutumant à se prêter entre eux un mutuel secours.

» Enfin, leurs ames se tournent sans effort vers l'Auteur suprême de tous les dons, et leurs petites mains s'élèvent avec joie et de concert vers le trône de sa gloire, pour appeler sur leurs bienfaiteurs les regards de la divine miséricorde.

» Qui d'entre vous ne voudrait avoir sa part dans une conception si belle, et contribuer à ses salutaires développemens ?

» Vincent de Paul, apôtre de la charité, vous homme extraordinaire, à qui l'impiété a été forcée d'ériger des statues, à qui elle a daigné pardonner presque et votre caractère sacerdotal, et la vivacité de votre foi, et la sainteté de votre vie ; Vincent de Paul, oserai-je vous appeler en témoignage ? Quelles eussent été vos pensées sur ces Asiles ? Ne les eussiez-vous pas bénis ? ne les eussiez-vous pas regardés comme le complément nécessaire de votre œuvre des Enfans-Trouvés, qu'une bizarre et ingrate philanthropie a osé attaquer de nos jours ?

» Ah ! comme l'ame ardente du saint missionnaire en eût saisi avec transport la première idée ! comme il vous en eût démontré les inappréciables bienfaits ! comme il en eût chargé avec joie ces vierges, mères des pauvres, ces saintes filles de la charité, accoutumées à voler au secours de toutes les misères, et dont la vertu sans reproche ne rencontre pas même un seul contempteur ! Combien facilement il eût dirigé vers cette œuvre leur pieux zèle et l'élan de vos cœurs généreux ! »

Extrait du Discours prononcé par M. l'Abbé THIBAULT, *Chanoine de la Métropole (aujourd'hui Évêque nommé de Montpellier), dans l'Église Saint-Roch, le 14 mars 1835.*

« Mais ce but, quel était-il dans la pensée des charitables Fondatrices ? D'abord tout chrétien, et ensuite tout social. Elles avaient vu tout ce qu'offre de menaçant, pour l'enfant du pauvre, l'abandon que le pauvre est forcé de faire de ses enfans, pour aller demander au travail, dans un atelier souvent éloigné de sa demeure, les moyens de les nourrir. Elles s'étaient demandé ce qu'allaient devenir, ou plutôt ce que devenaient, en l'absence de la surveillance maternelle, tous ces enfans des deux sexes qui, trop jeunes pour être admis dans nos écoles, se trouvaient ou délaissés par les parens dans l'intérieur de leurs maisons, ou errans au milieu d'une immense cité, sans protection contre les nombreux embarras qui obstruent nos rues et nos places publiques. Leur foi, cette foi dont le cri est si puissant sur le Chrétien, leur foi s'était aussi alarmée de tous ces discours qui arrivent aux oreilles de l'enfance pour flétrir son ame, de tous ces exemples qui parlent à ses yeux pour corrompre son cœur. Dans les saintes anxiétés d'une charité toute chrétienne, elles se dirent : protégeons contre des dangers d'un ordre si redoutable une foule d'enfans qu'un sang divin a rachetés, et qui, privés d'une habituelle surveillance, ne peuvent évidemment que se perdre. A ce but si religieux, si moral, si chrétien, s'en joignait un autre dans la pensée des Fondatrices, qui m'apparaît éminemment social : elles voulaient, en préservant ces pauvres enfans de tous les dangers auxquels un affreux abandon exposait leur salut, empêcher aussi qu'un jour ils ne devinssent menaçans pour la société. A elles se présentaient encore, avec leur cortége obligé d'affreuses conséquences, toutes ces querelles domestiques, au sein des classes pauvres si fréquentes, tous ces éclats malheureux, dont la misère est si souvent la cause ; elles voyaient tous ces pauvres enfans témoins, vingt fois le jour, de scènes dont la violence est le moindre scandale, et dans lesquelles les imprécations de l'un des époux se mêlent d'ordinaire aux blasphèmes de l'autre. C'était là l'éducation qu'elles savaient destinée à ces pauvres enfans ; là l'école à laquelle elles les voyaient condamnés à se former. Ah ! je conçois que des cœurs chrétiens et français en aient été effrayés ; que de pieuses et nobles Dames aient voulu préserver la société contre d'horribles fléaux,

déposés en germe dans de si jeunes cœurs par des mains qui cessaient d'être paternelles pour devenir homicides, et qui, au lieu de se lever pour protéger et défendre, ne se levaient plus que pour immoler et perdre. De là, mes Frères, l'œuvre dite des Asiles; de là, tous ces efforts si constans, si généreux, mais surtout si chrétiens, qui en ont procuré la fondation, et qui se continuent pour la consolider, pour l'agrandir et pour en perpétuer les bienfaits.

» Près de dix années se sont écoulées depuis que l'œuvre des Asiles a pris naissance. Comme toutes les œuvres de la charité, ses commencemens ont été laborieux, quelquefois même douloureusement éprouvés. Il a d'abord fallu se faire connaître, puis aider à comprendre l'idée, le but des Salles d'Asile. Dans les temps où nous vivons, il y a des hésitations, des scrupules, qu'excusent beaucoup de ces tentatives, au fond desquelles tout n'est pas toujours de nature à rassurer les ames religieuses; souvent il est arrivé que rien n'était moins chrétien que ce qui d'abord paraissait l'être éminemment, et que, là où on avait cru entrevoir de nouveaux moyens de religieuse direction, on ne découvrait qu'un voile habilement destiné à cacher de malheureux projets. Ainsi, il faut le dire, ainsi s'étaient produites, pour quelques personnes, les Salles d'Asile : on craignait que, formées en dehors de cette autorité qui réclame à titre sacré la direction des œuvres de la charité, il n'y eût lieu de s'alarmer de savoir l'œuvre nouvelle privée de toutes ces inspirations, dont le sacerdoce a peut-être seul l'admirable secret; mais, vue de plus près, l'œuvre des Asiles a paru ce qu'elle est en effet, un moyen nouveau de façonner de jeunes ames aux habitudes d'une piété qui ne demande qu'à naître, et dont les secours peuvent être si profitables à l'enfance, à cet âge où s'ouvrent devant elle les écoles d'un degré plus élevé, et où elle est appelée à vaincre, pour s'instruire, les inspirations du caprice, les conseils de la paresse et les dégoûts de l'étude.

» L'œuvre s'est alors agrandie, un auguste patronage lui a été assuré, les secours lui sont venus de tous les côtés. Des souscriptions ont été ouvertes, qui ont pourvu à ses premiers besoins; des quêtes ont été faites, qui sont venues accroître ses ressources. Elle s'est vue encouragée, et par les hommes préposés à la défense des intérêts de la Cité, et par les amis des malheureux qui les secourent dans nos Bureaux de charité. Des orateurs chrétiens lui ont prêté le secours de leur puissante parole, en même temps que, dans son sein, entraient beaucoup de personnes qui venaient de comprendre que le bien pouvait être tenté sous des formes nouvelles; qu'il était bon de s'emparer, dans l'intérêt du pauvre, de tous les genres de dévouement, et que plus juste que ne le font ses détracteurs, le sacerdoce ne croyait pas impossible qu'on arrivât à fonder des œuvres charitables sans son concours immédiat, lui dont la vie est d'ailleurs dévorée par tant et de si prodigieux bienfaits.

» Et certes, mes Frères, comprendre ainsi l'œuvre des Asiles était justice. Nous avons eu entre les mains l'exposé de l'état où se trouve l'œuvre dont les intérêts vous occupent en ce moment, et nous sommes heureux, nous sommes fiers d'avoir à vous la faire connaître de plus en plus, d'avoir à vous la faire de plus en plus chérir. Dans ce rapide exposé de l'œuvre des Asiles, tout respire la foi la plus vive, comme l'intelligence la plus haute des vrais intérêts de la société. Là, se montre cette sollicitude que la religion seule connaît, ce tendre intérêt que la maternité, quoique si puissante, ne suffit pas à inspirer. Pour les Dames de l'œuvre des Asiles, il y a d'autres besoins que des besoins matériels à satisfaire dans l'enfance; il y a, avec les maux du temps, les malheurs de l'éternité à conjurer. Les Salles d'Asile sont pour elles d'immenses familles, dont tous les membres leur sont chers à titre égal. Aussi voyez comme ces amies de l'enfance s'applaudissent d'avoir trouvé, dans le Conseil des Hospices de cette capitale, un concours qui, en les rassurant et sur l'existence et sur l'avenir de leurs établissemens, leur permet de donner désormais plus de temps à leurs enfans adoptifs. C'est avec bonheur qu'elles se voient affranchies d'une foule de détails administratifs qui profitaient peu à l'amélioration morale des Asiles. D'autres voudraient retenir toute la gloire qui s'attache à procurer le succès d'une œuvre si belle; elles la partagent, elles, avec d'autres amis du pauvre, pour que l'enfance délaissée soit plus promptement, plus universellement, et surtout plus chrétiennement secourue. « Peut-être, et » ce sont ces femmes chrétiennes qui le disent, peut-être jusqu'à présent elles n'é- » taient pas entrées assez avant dans les détails de la charité à l'égard des enfans » réunis dans les Asiles; elles avaient trop à faire pour affermir et accroître leur

» utile et sainte entreprise; mais aujourd'hui qu'une autorité bienfaisante élève » des édifices qu'elle met à la disposition des membres de l'œuvre, en les appelant » à y recueillir les petits enfans du pauvre, et à leur servir de mère; » c'est du ravissement, ce sont des transports qu'elles éprouvent, en pensant qu'elles vont pouvoir revêtir vis à vis de l'enfance des Asiles tous les sentimens de la maternité. Entendons-les nous dire : « Qu'elles ne seront contentes d'elles-mêmes que quand » elles se sentiront pressées du besoin de connaître leurs enfans, de les surveiller, » de soulager leur misère, non pas seulement en masse, mais *un* à *un.* » *Un* à *un!* comprenez-vous, mes Frères? Est-ce assez de religieuse préoccupation? de maternelle sollicitude? de vive tendresse? *Un* à *un!* c'est à dire que leurs inclinations naissantes seront observées, pour être habilement encouragées quand elles seront heureuses, doucement réformées quand elles menaceront de devenir funestes. *Un* à *un!* c'est à dire que, dans les Salles d'Asile, on ne connaîtra ni faveur, ni privilége; que tous les enfans, selon la mesure d'intelligence que la bonté divine leur a départie, recevront les soins de ces Mères selon la grâce, en l'absence de leurs mères selon la nature.

» Et ce n'est pas ici un vain hommage que je rends, c'est une vérité que j'énonce. Dans les Dames du Comité, une chose se révèle, qui permet de tout espérer, qui autorise à tout attendre. L'amour de Dieu, l'amour du Sauveur Jésus, voilà leurs moyens contre l'ignorance et l'immoralité du pauvre. Aussi laissez les Dames des Asiles agir sur le cœur de l'enfance, sur ce cœur que rien n'a flétri, sur ce cœur neuf, vierge encore; laissez-les s'en emparer; qu'elles racontent à ces petits les merveilles de la Crèche, le Cantique des Anges, la Visite des Bergers, l'Adoration des Mages; que de Bethléem elles les conduisent à Nazareth; qu'elles ouvrent devant eux cet autre asile; qu'elles leur montrent Jésus obéissant à Joseph et à Marie : et puis, vous qui cherchez les moyens de *moraliser* le peuple, pour me servir de votre expression, vous me direz si ces amies de l'enfance auront été impuissantes contre le mal. Ah! un mot dans leur bouche : « Jésus était soumis à » ses parens, » vaudra plus pour faire des citoyens vertueux que vos secrets les plus vantés, et avec cette parole de l'Evangile, l'œuvre des Asiles fera plus pour la réforme des mœurs du pauvre qu'une orgueilleuse sagesse avec tout le faste de ses maximes : *Et erat subditus illis.*

» Et maintenant, mes Frères, qui ne voit tout ce que peut, non seulement pour le bien religieux, pour l'éducation morale de l'enfance, mais pour la société elle-même, une œuvre où se rencontre tout ce qui peut favoriser, dans de pauvres parens, avec la possibilité du travail, la pratique de toutes les vertus domestiques? On se récrie tous les jours contre les mauvaises mœurs du peuple, même contre ce que l'on appelle sa profonde immoralité. Certes, ce n'est pas de la bouche du prêtre que tomberont des paroles qui seraient l'apologie de honteux désordres; mais nous sera-t-il permis, sans excuser le vice, de demander où se trouvent, pour une foule de mères, que la garde de leurs enfans condamne à une sorte d'inaction, les moyens de rester long-temps vertueuses? Combien qui se promettaient, aux jours heureux de l'union conjugale, non de briller par la richesse, mais de s'honorer par l'esprit d'ordre et d'économie! Elles aussi prétendaient à la dignité des mœurs de la famille : car l'honneur vit dans tous les rangs, et souvent on le trouve plus pur, plus vrai, sous l'humble toit du pauvre que dans le palais somptueux du riche. Comment est-il donc arrivé que les nobles résolutions de cette jeune épouse n'aient pas suffi à la protéger contre le mal, et qu'après s'être promis de rester fidèle au bien elle ait connu le vice jusqu'à ne plus rougir? Les premières années de l'union conjugale avaient été heureuses, parce que le travail commun suffisait aux besoins de tous, mais la famille, en s'accroissant, a créé pour l'un des époux de nouvelles obligations; il a fallu consacrer à la surveillance ou à l'amusement des enfans un temps que d'autres besoins réclamaient impérieusement. Ce jeune ménage, si ordonné, si pacifique, tant que l'épouse demandait au travail, comme l'époux, l'accroissement des ressources communes, a cessé d'être moral en cessant d'être ami du travail. Moins constamment occupée, cette jeune mère n'a plus su se défendre contre les dangers des relations équivoques, contre les périls des liaisons hasardées. Alors sont venus, avec les mauvais exemples, les funestes conseils; on a cessé de croire au bien, on s'est encouragé au mal. L'époux s'est fatigué d'un travail qui n'était plus partagé par l'épouse; il a cherché dans de malheureux rapports ce qu'il ne trouvait plus dans des affections légitimes. Le crime s'est assis au foyer domestique, plus hideux à

proportion qu'il avait plus tardé. Il a fallu s'étourdir contre le remords, et donner dans tous ces excès dont la dignité de cette assemblée, mais plus encore la majesté du lieu saint, ne permettent pas l'énumération, et contre lesquels sont vainement invoquées chaque jour les menaces de nos lois, les rigueurs de nos codes, et les sentences de nos tribunaux!

» Eh bien! mes Frères, c'est à prévenir tous ces désordres que servent les Salles d'Asile. Plus d'occasion, plus de prétexte pour l'un des époux de se refuser aux soins laborieux de la vie domestique. Mères, qui aspirez à rester vertueuses malgré l'indigence, vous pourrez, par le travail, alléger les privations de la pauvreté, sans avoir à trembler pour vos enfans. Conduits le matin dans les Asiles, ces pauvres petits y seront protégés, pendant tout le jour, contre les accidens qui menaceraient, dans nos rues, ou dans l'intérieur de vos maisons abandonnées, une vie que vos entrailles de mères vous révèlent si précieuse; et le soir, quand vous irez les chercher, ils vous seront rendus plus soumis, plus dociles, presque respectueux dans un âge dont l'extrême tendresse excuse le doux abandon, l'aimable familiarité.

» Oui, mes Frères, pendant que ces pauvres parens vont travaillant à se procurer les moyens de pourvoir, dans l'intérêt de la famille, et aux nécessités du présent, et aux exigences de l'avenir, les Salles d'Asile vous montrent leurs enfans environnés, par des Maîtres vertueux et habiles, des soins les plus attentifs, les plus assidus, les plus tendres. Là (certes nous vous devons tous ces détails, et si la grace du langage se fait ici désirer, nous aurons, pour nous absoudre, l'intérêt qui s'attache aux œuvres d'une si fervente, d'une si industrieuse charité), là, les enfans sont placés, selon leur âge, les grands avec les grands, les petits avec les petits. Là, tout est réglé, mais de manière à ce que toujours la règle intervienne comme moyen d'ordre, et ne pèse jamais comme un joug. Là, vous trouvez tout le mouvement indispensable au développement des forces corporelles, toute la récréation nécessaire à la mobilité de si jeunes esprits; et, jusque dans la distribution de la nourriture, les Maîtres de nos Asiles laissent voir qu'ils n'ont pas oublié les fréquentes exigences de leur petite famille. L'habileté n'est pas moins grande, le zèle moins touchant, lorsque viennent les momens des petits travaux. Dans ces chers enfans, rien n'est négligé. L'esprit et le cœur reçoivent dans nos Asiles une culture qui promet, pour l'avenir, les fruits les plus abondans et les plus précieux. Si on leur parle, c'est avec précision, avec netteté, pour l'esprit; pour le cœur, avec bonté, avec chaleur. C'est vers Dieu qu'on dirige leurs affections naissantes, vers lui qu'on appelle leur amour, pour que de lui, Père de la grande famille, ces petits reportent sur leur parens ces affections, cet amour dont la nature et la religion leur font une égale obligatiou. Dans les Salles d'Asile, la présence de Dieu, qui voit le bien pour le récompenser, le mal pour le punir, est le grand moyen qu'on emploie pour arriver à s'emparer du cœur de l'enfance. Un signe vers l'image de Jésus-Christ en croix suffit souvent à fixer l'esprit des moins attentifs, à contenir les plus turbulens. Aussi, il faut admirer l'air de satisfaction, de bonheur qui se produit sur les visages. Certes, en les voyant si heureux, il est facile de juger qu'on a trouvé, dans cette œuvre, le secret de rendre l'obéissance aussi douce que facile; et la vive affection dont nos enfans entourent leurs Maîtres dit assez que l'heure de l'ouverture des Asiles ne sonne pas pour désoler, mais pour réjouir tous ces pauvres petits.

» Et que serait-ce, mes Frères, si, recourant à d'autres considérations, nous vous invitions à voir dans l'œuvre des Asiles ce qui s'y trouve en effet, plus qu'un préservatif pour le toit domestique, plus qu'une sauvegarde pour l'enfant du pauvre; je veux dire toute la puissance morale de ces enfans qui croissent innocens sous les yeux de parens coupables? Certes, mes Frères, cet apostolat a bien aussi ses triomphes, et plus d'un père, plus d'une mère égarés, sont tombés devant cette parole, en apparence plus douce que la nôtre, en réalité autrement sévère!!! Mais qu'il nous suffise de vous soumettre, en finissant, une réflexion qui, quoique d'un ordre moins élevé, ne doit pas être oubliée. Remarquez, mes Frères, que les Asiles, si avantageux, si utiles quand le père et la mère vivent et concourent également aux charges de la famille, deviennent nécessaires, indispensables quand la mort sépare ce que Dieu avait uni, et laisse à celui des époux qui survit, avec des larmes à répandre, de nombreux enfans à élever. Faites disparaître les Asiles, et combien de pères, que l'impossibilité de subvenir à tant de nécessités va désespérer! Le courage ne manque pas à ce père, je le sais; mais il a ses bornes, le

courage; et quand cet infortuné aura diminué les nuits au profit du jour, quand, par mille privations, il aura essayé d'accroître ses ressources, quand il se sera imposé les plus durs sacrifices, et qu'il verra que, malgré les efforts les plus héroïques, rien ne suffit, il demandera à l'aumône, d'une voix d'abord tremblante, et bientôt après plus assurée, le salaire destiné à rétribuer la garde imprévoyante ou inhabile de ses enfans; et vous verrez cette main, qui se sera ouverte aux secours de la charité, se fermer au travail, en attendant que ce malheureux cherche dans le jeu ou la débauche l'oubli momentané de ses peines! »

Que pourrions-nous ajouter à ces paroles si touchantes et si vraies, sans nous exposer à en affaiblir la puissance, à en atténuer l'effet? Ah! contentons-nous, dans l'intérêt des Salles d'Asile, de signaler cette admirable sympathie, cette unanimité de sentimens de la part de toutes les personnes qui réunissent à l'esprit de bienfaisance l'intelligence parfaite des véritables besoins de la société.

COMPTE RENDU

DE LA SITUATION

DES SALLES D'ASILE DE PARIS,

POUR LES ANNÉES 1833 ET 1834.

Les dames composant le Comité des Salles d'Asile de Paris viennent de publier le compte qu'elles rendent de la situation de ces Établissemens pendant les années 1833 et 1834.

L'intérêt que présente ce travail, les vues qui y sont développées, les nouveaux moyens d'action, de surveillance et d'administration qu'il propose, nous font un devoir de le transcrire dans ce journal. Le public y trouvera des renseignemens utiles, et les Comités organisés dans les différentes villes de France, de bons exemples à imiter.

Depuis l'année 1826, que l'institution des Salles d'Asile a pris naissance à Paris, le Comité de Dames, formé pour travailler à cette œuvre utile et charitable, a vu successivement s'étendre la nature de ses fonctions et des devoirs qu'il fut et qu'il est maintenant appelé à remplir. D'abord, il dut s'efforcer de faire connaître et comprendre l'idée et le but des Salles d'Asile, puis de recueillir des fonds et des souscriptions. Ses pressans appels furent entendus : dans la première année (en 1826) il reçut la somme de.................... 6,901 fr.

En 1827....................	5,590
En 1828....................	12,027
En 1829....................	15,236

Comme ces deniers n'étaient obtenus que par des sollicitations, les ressources étaient alors précaires; mais le Comité, confiant dans l'avenir, n'hésita point à fonder plusieurs Etablissemens avec les sommes qu'il avait recueillies.

En 1826, il ouvrit l'Etablissement de la rue du Bac, transféré plus tard rue de Varennes;

En 1828, ceux de la rue des Martyrs et de la rue des Vinaigriers;

Et en 1829, celui de la rue de Charonne.

Alors il dut mesurer l'étendue des engagemens qu'il avait contractés, et rechercher les moyens de soutenir les quatre Etablissemens ouverts par ses soins. La protection de la Providence avait accompagné ses efforts; mais le Comité sentit que

des mains plus puissantes que les siennes devaient supporter désormais l'œuvre qui commençait à dépasser ses forces.

Le but du Comité avait été de prouver, par l'expérience et par les faits, que les Salles d'Asile pouvaient apporter à la misère des classes pauvres, aux souffrances des petits enfans en bas âge, un adoucissement réel et efficace. Le Conseil général des Hospices, ayant apprécié toute l'utilité de cette institution, se décida à la prendre sous son adoption et sa tutelle, après l'avoir encouragée par des subventions pendant les quatre années qui venaient de s'écouler. En février 1830, eut lieu cette adoption, vivement désirée par le Comité, et dont les résultats devaient être d'un si grand intérêt. A ce moment, une ère nouvelle commença pour le Comité des Dames; soutenu par l'Administration paternelle qui veille sur l'indigence et subvient à ses besoins, il obtint pour les Salles d'Asile une place dans le budget des Hospices et de la ville de Paris. Depuis cette époque, l'extension de l'œuvre fut rapide.

En 1830, on compta	6 Salles d'Asile.
En 1831...........	7
En 1832...........	8
En 1833...........	10
En 1834...........	15

Et cette année (1835), on espère que vingt Salles d'Asile pourront prospérer dans les divers arrondissemens de Paris.

L'Administration supérieure agrandit successivement ses bienfaits et les ressources qu'elle nous assure : de vastes salles ont été bâties à ses frais, et le seront encore ; mais nous ne devons point cesser néanmoins de solliciter les dons et les souscriptions que nous accorde la charité publique, car ces secours sont toujours et de plus en plus nécessaires au soutien de notre institution.

En acquérant une aussi grande étendue, notre administration a dû subir des modifications. Une comptabilité aussi importante que l'est à présent celle des Salles d'Asile a dû se revêtir de formes administratives; elle est soumise au contrôle de l'autorité. Cependant le Comité n'a point été privé des prérogatives dont il avait joui depuis sa formation; il dresse son budget, et le présente au Conseil général des Hospices, qui le fait approuver comme une dépendance de son administration; ce budget s'élevera, cette année, à 61,445 francs en recette et en dépense.

Rassuré quant à l'existence des établissemens, et rempli d'espoir dans leur avenir, le Comité doit désormais donner plus de temps aux soins d'une charité plus active envers les Enfans reçus dans ces Asiles. La partie administrative des fonctions du Comité ayant été rendue pour lui plus facile, il peut diriger maintenant, sur la situation morale des Asiles, l'attention qu'il fallait autrefois porter tout entière vers les détails matériels. Pour lui s'ouvre donc une nouvelle carrière, plus vaste que celle qu'il a parcourue; car peut-on jamais poser des limites à l'exercice de la charité?

Peut-être jusqu'à présent n'étions nous pas entrées assez avant dans les détails de la charité à l'égard des enfans réunis dans nos Asiles : nous avions trop à faire pour affermir et agrandir notre entreprise ; il fallait, dès qu'un établissement était ouvert, travailler sans relâche à en fonder un autre. Aujourd'hui nous sommes puissamment soutenues. L'Administration des Hospices travaille avec nous et pour nous ; elle élève des édifices, puis elle nous les confie, en nous disant : « Recueillez-y les petits enfans du pauvre, et soyez leurs mères. » Cherchons donc à justifier et à mériter la confiance qui nous est témoignée, et sachons apprécier toute l'étendue des devoirs que nous avons acceptés. Il ne suffit pas d'assurer la bonne administration de nos Asiles, d'exiger de la part des maîtres l'exactitude, l'intelligence, la bonne tenue nécessaires à la prospérité de l'établissement; il ne suffit pas d'exercer sur eux une surveillance générale, fût-elle fréquente et régulière; il faut plus que tout cela: il faut que les pauvres petits enfans recueillis dans nos Asiles nous inspirent un sentiment maternel; que nous nous sentions pressées du besoin de les connaître, de les surveiller, de soulager leur misère, non pas seulement en masse, mais un à un, s'il est permis de s'exprimer ainsi; car ce n'est que de cette manière que nous pourrons leur faire un bien véritable, et qu'il nous sera donné d'exercer sur la génération qui s'élève une influence salutaire. On déplore

l'ignorance, l'impiété, l'immoralité du peuple; efforçons-nous d'instruire le jeune enfant dont l'ame n'est point encore flétrie par le mal; dirigeons cette jeune ame vers son Dieu; plions-la aux habitudes pures et saintes, à l'obéissance, à l'amour du travail et du devoir; cherchons à comprendre tout ce que notre mission a de solennel et d'attachant à la fois. Que si nous sommes faibles et découragées, n'hésitons pas à rechercher l'appui de compagnes plus actives et plus confiantes en la force que Dieu ne refuse jamais à ceux qui la lui demandent. Nos Salles d'Asile deviendront alors des sources abondantes de bienfaits et d'amélioration pour les familles qui invoqueront l'assistance de nos Etablissemens.

Le moyen le plus efficace d'assurer cet avenir doit se trouver dans la formation de *Comités de surveillance*, chargés de porter, autant que possible, leur attention de chaque jour, sur le bien-être des Enfans, et sur la direction des Maîtres. Il faut que chaque Asile devienne un centre d'actions charitables et d'efforts dirigés vers le but que l'Administration des Hospices et le Comité central se sont toujours proposé.

Chaque Asile reçoit 120, 150, 200 Enfans; il faut que chaque Comité soit composé d'un nombre de Dames assez considérable pour qu'ils soient visités fréquemment, et pour que leur position soit connue de leurs protectrices. Le nombre de six dames, *au moins*, par Comité de surveillance, nous paraîtrait nécessaire; et, puisque le nombre des Asiles, à Paris, sera de vingt dès cette année, c'est le concours de cent vingt Dames (et peut-être plus) que nous devons appeler.

Cent vingt Dames pouvant disposer de quelques heures chaque semaine, voilà ce que nous demandons, en ce moment, aux familles qui ressentent l'amour de l'humanité et le besoin de servir Dieu, en soulageant les misères de l'enfance indigente, et en la dirigeant vers un meilleur avenir. Nous ne craignons pas que ce devoir paraisse trop pénible à contracter : il y a autour de nous trop de cœurs animés du désir de faire le bien, pour que nous puissions appeler en vain de nouvelles compagnes d'œuvre; il y a trop de cœurs brisés par de douloureuses séparations, par les froissemens de la vie, pour que nulle voix ne nous réponde. Il y a des mères qui pleurent : qu'elles s'approchent de nos Asiles, et là elles trouveront des adoucissemens à leurs douleurs. Il y a de jeunes mères qui sentent le besoin d'acquérir une expérience et une connaissance des enfans qu'elles ne possèdent pas encore : qu'elles se joignent à nous, et elles s'instruiront en s'occupant des nôtres. Nous le répétons encore, il ne nous est pas permis de croire que nos vœux ne soient point exaucés : il se trouvera des femmes émues de compassion à la vue et à la pensée de petits enfans recueillis dans nos Asiles; elles nous tendront la main en signe d'association; elles viendront nous prêter leur secours et leur appui : de vives et pures jouissances seront leur partage.

Les Comités de surveillance ne sont point encore régulièrement formés; mais on ne peut trop s'occuper de rassembler les élémens qui doivent les composer. Il y aura, cette année, un ou plusieurs Asiles dans chacun des douze arrondissemens de Paris : des Dames, dans chaque arrondissement, peuvent donc se proposer et annoncer leur zèle; nous invitons tous les amis de l'enfance à nous indiquer les personnes qui seraient disposées à accepter cette mission de charité et de sollicitude maternelle. Les Dames des Bureaux de bienfaisance et des Associations de Paroisses et d'Arrondissement peuvent facilement ajouter ce soin à celui dont elles sont dès à présent chargées : en se réunissant à nous, elles augmenteront la masse des secours moraux et matériels dont nous désirons assurer la distribution, et elles jouiront du doux privilége de travailler au bien véritable de la génération naissante et de la préserver des atteintes du vice et de la misère, en la retenant dans le sentier du devoir, de la paix et de l'amour de Dieu.

Espérons que cet appel sera entendu, et que dans les divers quartiers de la capitale des dames se présenteront qui voudront concourir au perfectionnement de l'organisation existante, et inscrire leurs noms au nombre de ceux des bienfaitrices de l'enfance.

Le compte se termine par des renseignemens sur le nombre, la population, les recettes et les dépenses des Salles d'Asile pendant les années 1833 et 1834. En voici le résumé :

En 1826, il n'existait qu'un seul Asile à Paris;

En 1828, il y en avait trois;
En 1829, quatre;
En 1830, six;
En 1832, huit;
En 1833, dix;
En 1834, quinze;
En 1835, il y en aura dix-neuf, et le nombre en sera successivement augmenté selon la mesure des besoins.

Ces dix-neuf Salles sont situées :

Arrondis.	Rues.	Arrondis.	Rues.
1er.	de la Bienfaisance. de Ponthieu.	9e.	passage Saint-Pierre.
2e.	Neuve-Coquenard.	10e.	de Varennes. St-Dominique, Gr.-Cail.
3e.	des Petits-Hôtels.	11e.	de Madame. des Grès. du Pont-de-Lodi.
4e.	Halle aux Draps.	12e.	St-Hippolyte (Maison Cochin). impasse aux Bœufs, anc. collége des Grassins.
5e.	des Récollets.		
6e.	des Trois-Bornes.		
7e.	de l'Homme-Armé.		
8e.	de Charonne. de Montreuil. Traversière-St-Antoine.		

En 1830, neuf cent quatre-vingt-dix enfans y étaient reçus;
En 1832, quatorze cent quatre-vingt-dix;
En 1834, deux mille huit cents;
En 1835, il y en aura trois mille six cents environ.

En 1826, les recettes étaient de 6,901 fr. 20 c.
En 1834, elles se sont élevées à 35,192 fr. 65 c., et provenaient des sources suivantes :

Dons, souscriptions et quêtes.		21,692 fr. 65 c.
Subventions	du Conseil municipal	4,000 »
	du Conseil général des Hospices.	4,000 »
	des Bureaux de Bienfaisance. . .	5,500 »
		35,192 fr. 65 c.

En 1826, la dépense était de..	5,809 fr. 85 c.
En 1834, de.	42,945 fr. 88 c.
Dans cette dernière somme n'est pas comprise la dépense des loyers, que paie l'Administration des Hospices, et qui est de.	17,783 fr. 67 c.
Ce qui donne, pour 1834, une dépense totale de.	60,729 fr. 55 c.

En comparant le chiffre de la recette (35,192 fr. 65 c.) avec celui de la dépense (42,945 fr. 88 c.), on pourrait croire qu'il y a eu déficit : ce

serait une erreur. La différence a été couverte au moyen des excédans de recette des exercices antérieurs.

Si l'on rapproche le total de la dépense, y compris les loyers, (60,729 fr. 55 c.), du nombre des enfans admis dans les Asiles (2,800), on trouvera que chaque enfant a coûté 21 fr. 70 c. pour l'année, ou 1 fr. 81 c. par mois, ou 6 cent. par jour. On reconnaîtra aussi qu'il serait difficile de produire plus de bien avec de moindres frais.

La dépense de 42,945 fr. 88 c. se compose des traitemens des Maîtres et Maîtresses, à raison de 1,200 fr. chacun; des gages des filles de service, qui sont payées 300 fr.; des menus frais de toute espèce, tels que blanchissage, eau, images, meubles et ustensiles, etc.

OBJECTION CONTRE LES SALLES D'ASILE.

« Peut-on, sans inconvénient, séparer les enfans de leurs parens, et par là n'affaiblit-on pas les liens qui les unissent? »

On a souvent exprimé cette crainte; elle ne serait pas sans fondement si la position des petits enfans pauvres, au milieu de leurs familles, était différente de ce qu'elle est en effet. Il y a sans doute, dans les classes indigentes de la société, d'aussi purs sentimens d'amour maternel, et parfois plus de dévouement, que dans les rangs plus élevés. Mais l'empire des circonstances est tel, dans certains cas, qu'il modifie l'expression de ces sentimens, et les refoule au fond du cœur dans les habitudes de la vie. La mère la plus dévouée à ses enfans n'en est pas moins forcée de travailler, soit au dehors, soit dans l'intérieur de son ménage. Si c'est au dehors, la question est jugée; de toute manière, l'enfant est séparé de ses parens; et certes il vaut mieux qu'il soit recueilli dans l'Asile que seul ou mal entouré. Si la mère reste chez elle, elle ne peut néanmoins se dispenser du travail; les soins multipliés, l'attention continuelle qu'exige un jeune enfant, la détournent d'une occupation assidue, et le gain se trouve réduit d'autant. Il résulte de cet état de choses que la mère néglige la surveillance exacte de l'enfant, ou bien elle le corrige avec impatience; aigrie par les difficultés de sa position et par le malheur, elle en vient quelquefois à des mouvemens de violence, à des paroles amères et dures; le cœur de l'enfant est douloureusement blessé, il souffre et n'échappe à cette souffrance que par un endurcissement graduel. Croit-on qu'alors les liens d'affection se resserrent, et deviennent plus chers et plus doux? Mais que l'enfant soit séparé de ses parens pendant les heures de leur travail; avant de les quitter et quand il revient le soir, il ne sentira plus que leur tendresse; car s'ils sont affectueux et bons, ils se réjouiront de l'avoir près d'eux; il lui sera permis d'exhaler sa joie enfantine, et des caresses répondront à son babil naïf. Dans ce cas, les liens d'affection, loin de se relâcher, prennent au contraire, par suite de quelques heures de séparation, une nouvelle force et une nouvelle douceur.

On doit aussi considérer qu'une mère de famille de la classe ouvrière, ne peut instruire ses enfans que comme elle a été instruite elle-même; qu'elle est (à peu d'exception près) presque incapable de leur donner des idées vraiment justes, et d'éclairer judicieusement leur intelligence; et en la laissant diriger seule ses enfans, on peut être assuré qu'elle ne saura les rendre que tels qu'elle est elle-même, sous le rapport intellectuel et moral. Ceci est inévitable, lors même que cette mère serait la personne la plus douce et la plus sensée. Ainsi, comment parvenir à répandre dans les classes inférieures une plus abondante mesure de lumière (par lumière, nous entendons la connaissance de Dieu, le sentiment du devoir, l'horreur du mal et l'amour du bien), si les générations qui naissent et s'élèvent continuent à marcher exactement dans le même sentier qu'ont suivi les générations qui les ont précédées? Comment satisfaire aux besoins religieux et moraux qui se font si vivement sentir? comment faire pénétrer la vie de l'ame, souffle pur et sanctifiant, dans le corps social, maintenant énervé par tant de souffrances diverses et de corruption, si l'on ne se hâte de substituer aux enseignemens de l'ignorance, et souvent de l'immoralité, ceux d'une raison éclairée et d'une religion bienfaisante? Il devient donc indispensable de suppléer à ce que les parens sont dans l'impossibilité de faire à cet égard, et cela même pour les familles sachant aimer leurs enfans. — Mais que dirons-nous des pauvres petits êtres exposés journellement à la brutalité de parens violens et grossiers? De quelles voies de correction et de réprimande use-t-on envers eux? Maltraités, frappés avec rudesse, parfois sans le moindre sujet, on dirait de malheureuses victimes dévouées à assouvir des sentimens haineux, et sur lesquelles se concentre et se décharge tout le fiel que renferment des cœurs ulcérés par la misère ou desséchés par le vice. Les faits ont, à cet égard, une puissance de conviction qu'il n'est que trop facile de constater; il n'est pas rare de rencontrer des enfans estropiés par suite des traitemens que leur ont fait subir des parens dénaturés. Une dame rencontra dernièrement sur les boulevarts une jeune femme du peuple, mise proprement et avec soin, portant dans ses bras un enfant de quelques mois; devant elle, marchait une charmante petite fille de trois ou quatre ans, qui pleurait à chaudes larmes; et la mère, de moment en moment, la frappait avec force de la main ou du pied, sans que rien de la part de l'enfant semblât motiver ces actes de violence. De telles scènes, et de plus révoltantes encore, ne se renouvellent que trop fréquemment pour les petits enfans des artisans et des pauvres. Nous en rapporterons une ici, qui nous paraît pouvoir jeter une effrayante lumière sur une des causes du mépris que tant d'êtres montrent pour la vie, et de l'égarement qui les porte à y mettre un terme, oubliant les justes jugemens de Dieu. Un ouvrier, dont la raison était troublée par l'ivresse, accablait de coups son fils, âgé de sept ou huit ans; l'enfant demandait grâce avec des cris plaintifs et pénétrans; mais la rage du père semblait augmenter, et il continuait de frapper. L'enfant cessa de supplier, puis éclata en cris de désespoir : « Ah! di-
» sait-il avec un accent déchirant, je suis trop malheureux, je ne puis
» plus le supporter! il faut que je me tue.....; oui! oui! je me tue-

» rai!... » Si cet enfant accomplissait un jour cette affreuse résolution (fût-ce même dans de longues années), n'est-ce pas à son père qu'il serait demandé compte, au dernier jour, de son sang et de son ame?

Ne craignons donc pas de prendre, pour une partie plus ou moins longue de la journée, les petits enfans à leurs parens. Qu'ils soient heureux dans nos Asiles; que leur cœur s'ouvre à l'influence de la parole divine, et leur disant avec elle, « honorez votre père et votre » mère, » nous resserrerons les liens de famille, en même temps que nous travaillerons au bonheur présent et éternel d'une multitude de jeunes et intéressantes créatures.

E. M.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

PREMIÈRE PARTIE. — ANNONCES.

OUVRAGES FRANÇAIS.

1. Observations sur le système des Écoles d'Angleterre pour la première enfance, établies en France sous le nom de Salles d'Asile, par Mme Millet, brochure in-8 de 18 pages. Paris, 1828, chez Henri Servier, libraire, rue de l'Oratoire, 6. Prix, 40 c.

Se vend au profit des Salles d'Asile.

2. Des Écoles de petits enfans des deux sexes, de l'age de dix-huit mois a six ans; de l'utilité de ces Ecoles sous le rapport physique, moral et intellectuel des enfans; de leur organisation, des connaissances qui doivent y être enseignées, et du mode d'instruction qui doit y être suivi, par M. le comte de Lasteyrie. Paris, au bureau du *Journal d'Education*, rue de Grenelle-Saint-Germain, 59.

3. Notice sur l'École des petits enfans établie a Genève, accompagnée de réflexions sur l'utilité de ce genre d'établissemens; par J.-P. Monod, régent. Genève, 1829.

4. Compte rendu de la situation des Salles d'Asile au 15 février 1829. Brochure in-8 de 9 pages. Paris, 1829.

5. Asiles pour l'enfance. *Notice sur les Salles d'Asile en faveur des petits enfans. — Réglement sur les Salles d'Asile de Paris. — Discours prononcé, le 18 mars 1830, dans l'Église de Saint-Thomas-d'Aquin*, par M. l'abbé Olivier, curé de Saint-Etienne-du-Mont, en faveur des Asiles consacrés à l'enfance. Brochure in-8 de 33 pages. Paris, 1830.

6. Histoires bibliques a l'usage des Salles d'Asile, brochure in-8 de 42 pages. Strasbourg, 1831, chez Levrault; rue des Juifs, 33.

7. Instruction élémentaire pour la formation et la tenue des Salles d'Asile de l'enfance; brochure in-8 de 44 pages. Paris, 1833.

8. Manuel des Écoles de petits enfans, connues en France sous le nom de *Salles d'Asile*, par M. Cochin, membre du Conseil général du département de la Seine, etc. 1 vol. in-8 avec planches gravées. Paris, 1833, chez L. Hachette, Prix, br., 5 fr.

9. Visites a une École de petits enfans, ouvrage imité de l'anglais, par Xavier Marmier. In-18 de 104 pages. Paris, 1834, chez F.-G. Levrault, rue de la Harpe, 81, et Strasbourg, même maison, rue des Juifs, 33.

10. Notice sur les Salles d'Asile, le retour à la simplicité primitive de la théorie alphabétique, l'instruction familière des enfans du premier âge, des aveugles de naissance et des sourds-muets, par Ch. Barbier. Brochure in-8 de 18 pages. Paris, chez Bachelier, quai

des Augustins, 35, et Hachette, rue Pierre-Sarrazin, 12.

11. 1er, 2e, 3e, 4e et 5e RAPPORTS DU COMITÉ DE L'ECOLE DES PETITS ENFANS DE LAUSANNE. Brochures de 26 à 30 pages. Lausanne, 1830, 1831, 1832, 1833 et 1834.

12. CHANTS POUR LES SALLES D'ASILE, avec la musique notée. Brochure in-8 de 88 pages. Paris, 1835, chez Hachette.

13. DISCOURS PRONONCÉ EN FAVEUR DES SALLES D'ASILE POUR L'ENFANCE, par M. l'abbé Thibault, chanoine de Paris. Brochure in-8 de 22 pages. Paris, 1835.

OUVRAGES ANGLAIS.

14. A MANUAL DETAILING THE SYSTEM OF INSTRUCTION PURSUED AT THE INFANT SCHOOL. Bristol, by D.-G. Goyder, superintendant of the Infant School Bristol. London, 1823.

(*Manuel détaillé du système d'instruction suivi à l'Ecole des petits enfans de Bristol*, par D.-G. Goyder, directeur de l'Ecole des petits enfans de Bristol. Brochure in-12 de 64 pages. Londres, 1823.)

15. OBSERVATIONS ON THE ESTABLISHMENT AND DIRECTION OF INFANT'S SCHOOLS; being the substance of a lecture delibered at the royal Institution, may 1826, by the rev. Charles Mayo, fellow of St.-John's College, Oxford.—Seeley and sons, fleet street, London, 1827.

(*Observations sur l'établissement et la direction des Écoles de petits enfans*, Discours prononcé en mai 1826, à l'Institution royale. Brochure de 24 pages in-8, par le révérend Charles Mayo, membre du Collége de Saint-Jean, à Oxford. Londres, 1827.)

16. INFANT PLAY-SCHOOL FOR THE DEVELOPMENT OF THE FIVE SENSES. From the German, With a Plate. Aberdeen, 1829.

(*École de jeu des petits enfans, pour le développement des cinq sens*, traduit de l'allemand. Brochure in-8 de 40 pages avec une gravure. Aberdeen, 1829.)

17. A MANUAL OF INSTRUCTION FOR INFANTS' SCHOOLS, by William Wilson, vicar of Walthamstow. London, George Wilson, Essex street, strand, 1829.

(*Manuel d'instruction pour les Ecoles de petits enfans*, par William Wilson. Vol. in-12 de 288 pages. Londres, 1826.)

18. LESSONS ON OBJECTS AS GIVEN IN A PESTALOZZIAN SCHOOL AT CHEAM, SURREY. London, 1830.

(*Leçons de choses, telles qu'on les donne dans l'École pestalozzienne, à Cheam, comté de Surrey*. Vol. in-12 de 194 pages. Londres, 1830.)

19. HYMNS FOR INFANT SCHOOLS, by Mrs Gilbert, 4th edition. London, 1833.

(*Hymnes pour les Écoles de petits enfans*, par madame Gilbert. Brochure in-12 de 36 pages (4e édit.). Londres, 1833.)

20. THE INFANT SYSTEM FOR DEVELOPING THE INTELLECTUAL AND MORAL POWERS OF ALL CHILDREN, from one to seven years of age, by Samuel Wilderspin, sixth edition, revised troughout.

(*Système pour le développement des facultés morales et intellectuelles des enfans d'un à sept ans*, par Samuel Wilderspin; 6e édition, revue et corrigée. Londres, 1834.)

Avis. Les Ouvrages français se trouvent à la Librairie classique et élémentaire de L. HACHETTE, rue Pierre-Sarrazin, 12, à Paris. La même Maison se charge de faire venir les ouvrages publiés à l'étranger.

DEUXIÈME PARTIE. — ANALYSES ET COMPTES RENDUS.

(*Nous rendrons compte dans cette deuxième partie du* Bulletin bibliographique, *non seulement des ouvrages relatifs aux Salles d'Asile, mais aussi des images et autres objets destinés aux enfans qui fréquentent ces établissemens, ou aux personnes qui les dirigent ou les surveillent.*)

REGISTRES

DES VISITES DES DAMES SURVEILLANTES,

Livre-Journal des Visites d'inspection, et Registre des observations des Dames surveillantes. Deux cahiers, chacun de 200 pages, carré in-fol. Prix, cartonné, 15 fr.

Les Comités de Dames formés pour la surveillance des Salles d'Asile à Paris, Strasbourg, Arras, et dans plusieurs autres villes, ont cru devoir insérer dans leur réglement l'article suivant :

« Il sera disposé dans chaque Salle d'Asile un registre sur lequel la Dame de » service (c'est à dire appelée à visiter ce jour-là l'établissement) ou sa sup- » pléante constatera sa présence par sa signature, en y ajoutant l'indication » du nombre d'enfans présens, leurs occupations du moment, les observations » qu'elle aura faites et les propositions qu'elle jugera utile de soumettre aux mé- » ditations de ses collègues. Ce registre est apporté à la réunion du comité par » la Dame chargée de remplir les fonctions de secrétaire, et sa lecture sert de » texte aux délibérations. »

L'expérience ayant démontré combien la tenue régulière de ce livre-journal peut contribuer puissamment à la bonne direction d'une Salle d'Asile, il a paru nécessaire de faire imprimer des registres préparés de manière à réduire à peu de chose le travail de rédaction auquel chaque Dame est obligée. Des colonnes portant en titre : « Jours; heures; noms des Dames; nombre d'enfans présens; pro- » preté; tenue; obéissance; occupations du moment, » recoivent les notes, qui se trouvent ainsi régulièrement classées, et présentent un tableau complet de l'aspect de l'Asile, à l'instant où il a été visité. Une colonne de numéros renvoie à un second registre, destiné à recevoir les observations et les réflexions que chaque Dame peut être dans le cas d'inscrire. Nous ne saurions trop fortement recommander l'usage de ces registres : ce moyen, tout matériel, est un de ceux qui peuvent avoir le plus de résultats moraux; car souvent de petites difficultés d'exécution suffisent pour ralentir la bonne volonté et le zèle. Les Dames qui veulent bien surveiller les Salles d'Asile trouveront ainsi leur tâche plus facile et plus douce à remplir; et ces registres d'observations, établis et scrupuleusement continués dans chaque établissement, peuvent offrir, pour les jours de réunion du Comité, des élémens d'entretien pleins d'intérêt, et motiver des décisions souvent importantes.

IMPRIMERIE DE Mme HUZARD
RUE DE L'ÉPERON, 7.

TOME 1. N°s 3 ET 4. MAI ET JUILLET 1835.

L'AMI DE L'ENFANCE,

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

ACTES OFFICIELS.

Nous avons donné, dans les deux premiers numéros de ce journal, page 14, les réglemens constitutifs du Comité des Salles d'Asile de Paris : nous y ajoutons aujourd'hui un arrêté qui les modifie. Nous avons reçu depuis des documens semblables de plusieurs villes de France et de l'étranger. Nous continuons de les insérer ici sous le titre d'*Actes officiels*, de quelques autorités ou associations qu'ils émanent. Le rapprochement de ces divers réglemens nous paraît avantageux, en ce qu'il présentera l'ensemble des dispositions qui auront été jugées utiles dans différens pays. Celles qui auront été généralement adoptées pourront être considérées comme étant partout applicables; parmi celles, au contraire, qui offriront des dissemblances, on pourra comparer et choisir. On remarquera dans toutes l'esprit de charité, de bienveillance et d'intérêt qui s'éveille partout en faveur de l'enfance; touchant et admirable spectacle, en effet, que celui de l'univers civilisé frappé en même temps des mêmes besoins, embrassant avec ardeur un même système, et entrant, comme d'un commun accord, dans les mêmes voies de progrès et de régénération sociale! Dans une sympathie si générale, dans une telle unanimité de vues et de moyens, comment ne pas reconnaître le doigt de la Providence?

FRANCE.

MODIFICATIONS AU RÉGLEMENT DES SALLES D'ASILE DE PARIS.

Arrêté du Conseil général d'Administration des Hôpitaux, Hospices civils et Secours à domicile de Paris. (Séance du 6 mai 1835.)

Le Conseil général,

Vu sa délibération du 3 février 1830, portant organisation du Comité des Salles d'Asile;

Après avoir entendu le rapport de ceux de ses Membres qui sont chargés de surveiller l'Administration des Secours à domicile, et avoir pris l'avis du Délégué spécial près le Comité des Salles d'Asile, nommé à cette qualité par sa délibération du 21 janvier 1835;

Considérant que la surveillance des Salles d'Asile est à la fois plus satisfaisante et plus régulière, lorsque chaque Salle est confiée à l'inspection d'un Membre du Comité des Dames, désigné, par son Comité, comme plus particulièrement responsable de l'action et de la bonne tenue de l'Etablissement;

ARRÊTE :

Les termes de l'art. 1er du réglement du 3 février 1830 (1) seront remplacés par les expressions ci-après :

Art. 1er. Le Comité est composé de Dames, en nombre égal au nombre des Salles d'Asile fondées ou entretenues par l'Administration des Hospices de Paris; elles élisent entre elles, chaque année, une Présidente, une Vice-Présidente et une Secrétaire.

Ampliation de la présente délibération sera adressée, après le visa de M. le Préfet, à la 4e division des Hospices, et, par elle, au Comité des Salles d'Asile.

RÉGLEMENT DES COMITÉS SPÉCIAUX DE SURVEILLANCE DES SALLES D'ASILE DE PARIS.

On a vu, dans le Compte rendu de la situation des Salles d'Asile de Paris, pour les années 1833 et 1834, page 56 et suivantes du 2e N° de ce Journal, que le Comité central de Paris se proposait de créer des Comités de surveillance, chargés de porter leur attention de tous les instans sur le bien-être de tous les enfans et sur la direction des Maîtres. Cette idée avait déjà été adoptée dans plusieurs villes, et l'expérience en a consacré l'utilité. On ne saurait intéresser trop de personnes à s'occuper de l'éducation de l'enfance. Il est bien que des femmes respectables, que des mères de famille, favorisées de la fortune, prennent sous leur patronage les enfans du pauvre. Ces relations ont pour effet de resserrer le lien social; de rapprocher, par des sentimens de bienveillance et de protection, de devoir et de reconnaissance, tous les membres de la grande famille. Etendre et multiplier les rapports du riche avec l'indigent, c'est assurer à l'un des secours efficaces, et à l'autre de pures et vives jouissances. Dans une Salle d'Asile, que d'occasions précieuses pour l'exercice de la véritable charité! Quels utiles enseignemens aussi pour la mère de famille dans l'observation fréquente des caractères divers, des penchans, des besoins d'un grand nombre

---

(1) *Voir* le n° 1er de *l'Ami de l'Enfance*, page 16.

d'enfans réunis constamment sous ses yeux ! — Et, relativement aux Maîtres, on ne saurait méconnaître tous les avantages d'une pareille institution. Les femmes éclairées qui les surveilleront, les aideront de leurs conseils, les encourageront dans leurs pénibles devoirs, les défendront au besoin contre l'injustice des parens, et les signaleront à l'estime publique lorsqu'ils s'acquitteront honorablement de leurs fonctions.

Nous ne saurions donc trop encourager la formation des Comités de surveillance, parce que nous y trouvons le germe de beaucoup de bien, et que nous ne voyons pas de moyen plus efficace pour le soutien, la prospérité et la bonne tenue des Établissemens consacrés à la première enfance.

Voici le réglement qui vient d'être arrêté par le Comité central de Paris, pour la création de ces Comités. Nous le citons avant qu'il n'ait été approuvé par l'autorité supérieure, d'abord parce qu'il est déjà en cours d'exécution, et ensuite parce qu'il pourra servir de base pour les réglemens locaux que voudraient faire d'autres associations fondatrices.

Art. 1er. Les Comités spéciaux de surveillance des Salles d'Asile sont chargés de surveiller le développement physique, moral et intellectuel des enfans. Ils secondent les Maîtres et les Maîtresses dans l'exécution du plan d'éducation qui leur a été tracé par le Comité central et par l'Inspectrice générale. Ils cherchent à étendre leur influence sur les parens des élèves, en se mettant, autant que possible, en rapport avec ces parens.

Art. 2. Les Dames qui composent chaque Comité doivent être au nombre de *douze*, si elles ne visitent l'Asile que tous les quinze jours; ou de *six*, si elles font une visite par semaine. Présidées par une Dame du Comité central, elles choisissent entre elles une Secrétaire.

Art. 3. En cas d'empêchement ou de maladie, les Dames peuvent se faire remplacer dans leurs fonctions par d'autres Dames qui ne font point partie du Comité, mais qui doivent avoir été agréées par lui.

Art. 4. Les Comités de surveillance ont leurs séances une fois par mois. Les Dames conviennent entre elles pour alterner de jour de service à l'Asile.

Art. 5. La liste des Membres du Comité, ainsi que celle des Dames qui auraient été agréées comme remplaçantes, est affichée ou déposée dans la Salle d'Asile.

Art. 6. L'admission d'un enfant ne peut être refusée, et aucun élève renvoyé à moins d'une délibération formelle du Comité de surveillance. Toutefois, les Directeurs peuvent, dans des cas extraordinaires et urgens, prendre provisoirement sur eux de refuser l'admission, ou de renvoyer un élève, sauf à en faire leur rapport à une des Dames, qui le transmet au Comité.

Art. 7. Il sera disposé, dans chaque Salle d'Asile, un registre dans lequel la Dame de service, ou la remplaçante, constatera sa présence par sa signature, en y ajoutant l'indication du nombre d'enfans présens, leurs occupations ou amusemens du moment, les observations qu'elle aura faites, et les propositions qu'elle jugera utile de soumettre aux méditations de ses collègues. Ce registre est apporté à la réunion du Comité de surveillance, par la Dame chargée de remplir dans ce Comité les fonctions de Secrétaire, et sa lecture sert de texte aux délibérations dont il est tenu procès-verbal.

Art. 8. Le Comité s'occupe, en toute autorité, des mesures à prendre pour le bon ordre et pour la discipline, en observant, néanmoins, de ne pas s'écarter des réglemens adoptés par le Comité central. Il s'occupe aussi des résolutions à proposer au Comité central, et lui adresse des notes sur l'état moral de l'Asile, quant aux enfans et quant aux maîtres.

Art. 9. « Les Comités de surveillance peuvent employer les moyens » qui sont en leur pouvoir, pour provoquer les souscriptions et pour » exciter la charité publique en faveur des Asiles qu'ils surveillent, mais » les lettres et circulaires doivent être soumises à l'approbation du Co- » mité central, et nulle démarche officielle, ni quête à domicile, ne peut » être entreprise à son insu. » (*Extrait du réglement du Comité central.*)

Art. 10. Un tronc est placé dans chaque Asile : les deniers déposés dans ce tronc sont administrés par le Comité de surveillance, qui en rend compte au Comité central, au profit des enfans réunis dans l'Asile, sans être préalablement versés dans la caisse du Trésorier. Cet argent est employé à payer les secours en vêtemens, en soupes, médicamens, pour les enfans infirmes ou convalescens qui fréquentent l'Asile, et appliqué aux menues dépenses que les Dames peuvent juger nécessaires.

Art. 11. Le but principal des Comités de surveillance est l'exercice d'une charité active, maternelle et éclairée, envers les enfans recueillis dans les Salles d'Asile. Cette charité doit conduire à l'étude attentive des dispositions morales et physiques des enfans, de leurs besoins et de leurs progrès. Il serait à désirer que les Dames faisant partie des Comités de surveillance pussent visiter les enfans chez leurs parens, lorsqu'ils sont malades ou qu'ils cessent de venir à l'Asile, et que, cherchant, par tous les moyens en leur pouvoir, à éclairer les pères et les mères de famille sur les devoirs qu'ils ont à remplir envers leurs enfans, elles pussent les diriger par leurs conseils et leur influence. Pour cet effet, chaque Dame devrait avoir sous sa surveillance spéciale un certain nombre de familles auxquelles appartiennent les enfans reçus dans l'Asile.

Art. 12. Un Médecin est attaché à chaque salle d'Asile et doit s'engager à la visiter une fois par semaine. Il inscrit ses observations sur le livre-journal des Dames surveillantes, ou sur un registre particulier.

RÉGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ DES DAMES INSPECTRICES DES SALLES D'ASILE D'ARRAS.

Sur l'invitation de M. le Maire :

Art. 1er. Il est formé, à Arras, une Société de vingt-cinq Dames inspectrices des Salles d'Asile actuellement établies dans cette ville, ou qui seront fondées par la suite.

Art. 2. Ces établissemens sont rangés en deux classes : ceux qui sont soutenus, en totalité ou en partie, par les fonds municipaux, et ceux dont les dépenses sont exclusivement faites sur fondations ou souscriptions particulières.

Art. 3. Pour les Salles d'Asile de la première catégorie, les Dames n'auront à exercer que des droits de conseil et de surveillance. Elles guideront la Maîtresse dans la tenue des enfans, dans l'adoption des méthodes d'enseignement; elles indiqueront les mesures d'ordre qu'elles jugeront nécessaires. Lorsqu'il s'agira d'une dépense à faire, elles s'adresseront à M. le Maire. S'il leur paraissait nécessaire de pourvoir au changement des Directrices ou de leurs aides, elles ne pourraient que signaler ce besoin à M. le Maire, et n'auraient d'avis à donner, sur les choix à faire, qu'en cas d'une invitation spéciale de l'autorité municipale.

Art. 4. Pour les Salles d'Asile de la deuxième catégorie, les Dames auront, outre le droit de surveillance, des devoirs d'administration.

Art. 5. Il y aura, le premier lundi de chaque mois, chez la Dame Présidente, une réunion générale de toutes les Dames inspectrices, pour délibérer sur les affaires qui intéressent chaque Salle d'Asile, et régler la marche générale de l'administration et de l'enseignement.

Art. 6. Dans ces réunions, toutes les décisions sont prises à la majorité des suffrages des Membres présens; on peut délibérer au nombre de 12.

Art. 7. La Société sera divisée en Comités d'inspections, dont le nombre égalera celui des Salles d'Asile; mais ces Comités, à moins de réglemens additionnels ultérieurement adoptés, ne pourront s'assembler séparément, ni décider individuellement aucune mesure d'ensemble. Elles seront toujours proposées et arrêtées dans l'assemblée générale.

Art. 8. Les Dames composant les Comités d'inspection conviendront, entre elles, des jours qu'elles adopteront pour leurs visites aux Asiles. Pendant les trois premiers mois de la fondation d'une nouvelle Salle, on devra y faire deux visites par jour.

Art. 9. La liste des Dames chargées des visites reste déposée dans chaque Salle d'Asile, avec l'indication du jour de service de chacune d'elles.

Art. 10. Dans le cas d'empêchement ou de maladie, les Dames peuvent se faire remplacer, pour ces visites, par d'autres Dames qui ne font pas partie du Comité, mais qui devront avoir été agréées par lui.

Art. 11. Chaque Dame, au moment de la visite, doit écrire ses observations, ou au moins son nom et le chiffre des enfans présens à l'Asile, sur un registre préparé à cet effet. La Directrice sera autorisée à en prendre lecture.

Art. 12. Il sera, en outre, déposé à la Salle d'Asile deux autres registres, savoir : un pour l'inscription des enfans, et un second pour les notes et observations de la Directrice.

Art. 13. L'assemblée générale, hors de ses réunions, examinera tous ces registres.

Art. 14. L'assemblée générale élit, dans son sein, à la majorité des suffrages, une Présidente et autant de Dames Secrétaires qu'il y a de Salles d'Asile ouvertes. Chacune d'elles est chargée, plus particulièrement, des écritures qui regardent les Salles auxquelles elles sont attachées ; elles devront aussi, sur la demande de la Présidente, faire la correspondance générale et rédiger les procès-verbaux de chaque séance.

Art. 15. Un registre sera déposé, à cet effet, chez la Dame Présidente.

Art. 16. Un tronc sera placé dans chaque Salle d'Asile, pour fournir aux diverses dépenses, telles qu'achat de chlorure pour arroser la salle, soupes pour des enfans infirmes, etc.

Art. 17. La clef de ce tronc et l'administration des deniers qu'il renferme seront confiés à la Dame Secrétaire, qui rend compte à l'assemblée, chaque mois, de sa gestion.

Art. 18. Un médecin est attaché à chaque Salle, pour la visiter une fois par semaine, au moins.

Art. 19. Les fonds destinés aux Asiles, sauf les sommes versées dans les troncs de chaque Salle, dont l'emploi a été indiqué ci-dessus, sont déposés chez le Receveur général, qui est prié d'accepter le titre de Trésorier honoraire.

Art. 20. Un état de caisse sera présenté à la Société tous les six mois, au moins.

Art. 21. Les dépenses seront faites sur la signature de la Dame Présidente, ou, en son absence, sur celle d'une des Dames Secrétaires, spécialement autorisée à cet effet.

Art. 22. Le résumé des recettes et dépenses sera inscrit régulièrement sur les registres des procès-verbaux, et pourra être publié à la fin de chaque année.

Art. 23. Les Dames Trésorières et Economes, placées à la tête de l'association des jeunes Economes, sont choisies dans la Société des Dames Inspectrices des Salles d'Asile, ou, au moins, élues par elles ; et elles deviennent, par le seul fait de cette nomination, Membres de la Société.

Art. 24. Un réglement sur les conditions d'admission des enfans sera adopté dans l'assemblée générale, et affiché, par son ordre, dans chaque Asile. On y affichera de même le réglement pour l'emploi du temps que les enfans passent à la Salle d'Asile.

RÉGLEMENT CONSTITUTIF DES DAMES INSPECTRICES DES SALLES D'ASILE DE STRASBOURG.

1°. *But de l'institution.*

Art. 1er. Les Salles d'Asile cantonnales, ou Ecoles gratuites de petits enfans, sont instituées par le Comité pour l'extinction de la mendicité, à l'effet de recueillir, pendant une grande partie de la journée, tous les enfans pauvres, en bas âge, des diverses religions, appartenant à la ville de Strasbourg, et leur faire donner, par des institutrices, l'éducation et l'instruction appropriées à leur âge.

2°. *Dispositions générales.*

Art. 2. Le Comité pour l'extinction de la mendicité remet la surveillance spéciale des cinq Salles d'Asile, actuellement existantes, à trente Dames inspectrices, qui seront élues, pour la première fois seulement, par les épouses des Inspecteurs des pauvres, convoquées, à cet effet, par M. le Maire, en réunion générale.

Art. 3. Ces trente Dames se partagent ensuite, entre elles, les Salles d'Asile, à raison de six Inspectrices par Salle, qui se constituent en Comité spécial de surveillance, et nomment entre elles une Présidente et une Secrétaire.

Art. 4. La réunion des Présidentes et Secrétaires de tous les Comités forme la *Commission centrale de surveillance des Salles d'Asile.*

Art. 5. L'assemblée générale des Inspectrices se compose de la réunion de tous les Comités spéciaux.

Art. 6. Tous les ans, au mois de mai, immédiatement après le renouvellement du Comité pour l'extinction de la mendicité, et, pour la première fois en 1832, ce Comité convoque l'assemblée générale des Inspectrices, sous la présidence de la Commission centrale, pour procéder, par la voie du scrutin secret, au renouvellement des Comités spéciaux de surveillance.

Art. 7. Ce renouvellement a lieu par tiers, pour chaque Comité, en suivant, pour les deux premières années, la voie du sort, et, pour les années suivantes, l'ordre d'ancienneté. Les Membres sortans sont rééligibles.

Art. 8. Les Bureaux des Comités spéciaux sont renouvelés, chaque année, immédiatement après les élections.

Art. 9. L'assemblée générale des Inspectrices devra être également convoquée pour procéder, soit au remplacement des Membres décédés ou démissionnaires, soit à la nomination des Dames qui devront composer le Comité spécial de chaque Etablissement qui pourra être nouvellement fondé.

3°. *De la Commission centrale.*

Art. 10. La Commission centrale, formée ainsi qu'il est dit à l'art. 4, nomme dans son sein, par voie de scrutin, une Présidente, une Secrétaire et une Trésorière, qui sont renouvelées tous les ans, après la formation des Bureaux des Comités spéciaux.

Art. 11. La Commission centrale dirige les mesures d'ensemble des Comités spéciaux; elle arrête les réglemens intérieurs des Etablissemens placés sous leur surveillance, et détermine le service; elle propose au Comité pour l'extinction de la mendicité, tant la nomination que la révocation des Directrices, des aides ou de toutes autres personnes que ce service pourrait exiger; elle entretient des rapports constans avec ce Comité, sur les améliorations à introduire dans les Salles d'Asile.

Art. 12. A cet effet, les Membres qui composent la Commission centrale devront visiter, autant que possible, et même individuellement, chacune de ces Salles d'Asile.

Art. 13. La Commission centrale soumet au Comité pour l'extinction de la mendicité, vers la fin de chaque année, le budget approximatif de ses dépenses pour l'année suivante.

Art. 14. Elle reçoit de lui, par trimestre, les sommes déterminées par ce budget, ainsi que celles que, sur sa proposition, le Comité jugerait être nécessaires pour les dépenses des divers Etablissemens confiés aux soins des Comités spéciaux de Dames.

Art. 15. Elle tient registre exact de ses recettes et dépenses, et soumet ce registre audit Comité tous les trois mois.

Art. 16. Les dépenses de la Commission centrale des Dames sont faites par la Trésorière, conformément au budget, et après avoir été ordonnancées par la Présidente.

Art. 17. Les traitemens des Directrices, ainsi que les loyers, et, en général, les grandes dépenses de construction, réparations et ameublement, sont payés directement par le Comité pour l'extinction de la mendicité.

Art. 18. La Commission centrale soigne les achats de tous les matériaux nécessaires aux diverses Salles d'Asile, et les délivre aux Comités, sur leurs demandes, contre reçus, au fur et à mesure de leurs besoins.

Art. 19. Elle reçoit, par contre, de ces Comités, tous les produits des ouvrages confectionnés dans les Salles d'Asile. Le Comité pour l'extinction de la mendicité statuera, d'après sa proposition, sur l'emploi de ces produits.

Art. 20. Elle reçoit également, des Comités spéciaux, tous les dons, soit en argent, soit en nature, qui pourraient être adressés directement à ces derniers.

Art. 21. Elle ne peut employer elle-même les dons en argent qu'elle serait dans le cas de recevoir. Ces dons devront être versés au Comité pour l'extinction de la mendicité.

Art. 22. La Commission centrale des Dames se réunit au moins une fois par mois. Ses délibérations, et celles de l'assemblée générale, sont prises à la majorité absolue des Membres présens; elles sont inscrites sur un registre, et signées, ainsi que la correspondance, par la Présidente et la Secrétaire.

Le scrutin secret peut être demandé par trois Membres.

4°. *Des Comités spéciaux de surveillance.*

Art. 23. Les Comités spéciaux des Salles d'Asile sont chargés de surveiller spécialement le développement physique, moral et intellectuel des enfans qui fréquentent ces Ecoles.

Ils secondent les Institutrices dans l'exécution du plan d'éducation qui leur a été tracé par la Commission centrale des Dames, de concert avec le Comité pour l'extinction de la mendicité.

Ils cherchent à étendre leur influence sur les parens des Elèves, en se mettant, autant que possible, en rapport avec ces parens, et profitant, à cet effet, des renseignemens que les Inspecteurs de pauvres s'empresseront de leur fournir sur leur demande.

Art. 24. Les six Dames qui composent chaque Comité conviennent entre elles, au commencement de chaque trimestre, pour alterner de jour de service, à l'Ecole, pendant la semaine.

Art. 25. En cas d'empêchement ou de maladie, les Dames peuvent se faire remplacer, dans ces fonctions, par d'autres Dames qui ne font pas partie du Comité, mais qui doivent avoir été agréées par lui.

Art. 26. La liste des Membres du Comité, ainsi que celle des Dames qui auraient été proposées et agréées comme remplaçantes, est affichée dans chaque Salle, avec l'indication du jour de service de chacune d'elles.

Art. 27. Il sera disposé, en outre, dans chaque Salle, un registre, dans lequel la Dame de service, ou sa remplaçante, constatera sa présence par sa signature, en y ajoutant les observations qu'elle aura faites et les propositions qu'elle jugera utile de soumettre aux méditations de ses collègues.

Art. 28. Les Comités spéciaux reçoivent, de la Commission centrale, les objets et matériaux qui leur sont nécessaires, soit pour l'instruction, soit pour la confection des ouvrages, ainsi que les fonds dont ils pourront avoir besoin pour leurs petites dépenses.

Art. 29. Ils inscrivent ces objets sur un registre, et ils rendent compte de leur emploi, à la Commission centrale, à la fin de chaque trimestre.

Art. 30. Ils inscrivent également, sur un registre, le produit des ouvrages des Elèves. Ces produits sont versés à la Commission centrale. Chaque objet portera, sur une étiquette, la marque de la Salle, le numéro d'inscription de l'Elève, et la date du jour où il l'aura terminé.

Art. 31. La Présidente de chaque Comité spécial est chargée du maniement des fonds; la Secrétaire de celui des matériaux.

Art. 32. Les Comités spéciaux ont leurs séances au moins deux fois par mois.

5°. *Des Admissions.*

Art. 33. Tous les enfans indigens des deux sexes, depuis l'âge de deux ans jusqu'à six pour les garçons, et jusqu'à sept ans pour les filles, devront être admis dans les Salles d'Asile, lorsqu'ils se présenteront avec certificats délivrés par les Inspecteurs de pauvres des sections assignées à ces Salles.

Art. 34. L'admission ne pourra être refusée, et aucun Elève ne pourra être renvoyé, à moins d'une délibération formelle du Comité spécial de surveillance.

Art. 35. La Directrice pourra toutefois, dans des cas extraordinaires, prendre provisoirement sur elle de refuser l'admission ou de renvoyer un Elève, sauf à en faire son rapport au Comité.

Art. 36. Les Elèves admis sont inscrits, par numéro d'ordre, dans un registre. Il devra être tenu, dans le même registre, note exacte, jour par jour, des absences des Elèves, et, semaine par semaine, de la conduite, ainsi que de toutes les autres observations essentielles, afin que le Comité spécial soit à même de fournir, à tout instant, les certificats qui pourront être exigés, à ce sujet, des parens des Elèves, pour l'obtention de secours publics.

Art. 37. Il ne pourra être reçu au delà d'environ cent enfans dans une même Salle d'Asile.

Art. 38. Dès que toutes les Salles d'Asile existantes seront au complet de ce nombre, le Comité pour l'extinction de la mendicité pourvoira à l'établissement de nouvelles Salles.

Le présent réglement, arrêté par le Comité pour l'extinction de la mendicité, dans sa séance du 22 mars 1831, a été adopté par les Dames Inspectrices, dans leur assemblée générale du 14 avril 1831.

ADMINISTRATION DES SALLES D'ASILE DE LYON.

L'article qu'on va lire n'est pas, à proprement parler, un article officiel, mais il n'en a pas moins un caractère d'authenticité, puisqu'il est extrait d'une brochure que vient de publier, en avril 1835, M. Isidore Polinière, médecin de l'hospice de la Charité de Lyon, et

membre de la commission exécutive des Asiles. Nous croyons donc devoir l'insérer textuellement.

L'Administration des Asiles est composée de la maniere suivante :

Un Comité d'inspection de sept à quinze Dames élues par les souscripteurs est institué auprès de chaque Asile. Tous les jours, ces Dames visitent, à tour de rôle, l'établissement, pour s'assurer, par elles-mêmes, de la conduite et de l'exactitude des Maîtresses, de la bonne tenue des enfans, en un mot, de la régularité du service qu'elles inspectent avec une sollicitude toute maternelle.

Chaque Comité a élu dans son sein une Dame Présidente, une Dame Secrétaire et une Dame Econome. Les Dames Economes sont spécialement chargées de dresser les comptes de la dépense mensuelle, et s'occupent de tout ce qui est relatif à la comptabilité détaillée des Asiles. Les Dames Secrétaires rédigent les procès-verbaux des séances des Comités, etc. Les Présidentes assistent, comme déléguées des Comités, aux séances du Conseil central. — Les Présidentes actuelles sont : Mme la baronne Aymard, Mme Faye-Clavière, Mme Jolyclerc et Mme Soulacroix.

Le Conseil central, auquel sont confiées la direction et la surveillance générale de l'institution, et d'où émanent directement les arrêtés relatifs aux modifications et changemens qu'il juge nécessaires dans l'organisation et la marche des Asiles, tient ses séances, une fois par mois, à l'Hôtel-de-Ville. M. le Maire en est le Président-né. Un Président élu (ou Vice-Président) est nommé, par la voie du scrutin, dans le sein du Conseil.

Les Membres dont la réunion forme le Conseil central sont : les Dames Présidentes des Comités, le Président de l'Administration des Hôpitaux, le Président de l'Administration de l'hospice de l'Antiquaille, le Président de l'Administration du Dépôt de Mendicité, un Membre délégué par chacun des Bureaux de Bienfaisance de la ville, et neuf Membres élus par les souscripteurs, convoqués en assemblée générale et présidés par l'autorité municipale.

Le Conseil central a nommé dans son sein une Commission exécutive, spécialement chargée de l'exécution de toutes les mesures qu'il a arrêtées. Cette Commission, composée de cinq Membres, s'assemble toutes les semaines, communique fréquemment avec les Comités des Dames, soit pour recueillir des renseignemens, soit pour transmettre des instructions. Elle rend compte de ses opérations au Conseil central, dont elle est l'organe, et n'agit que conformément à ses décisions.

Telle est la hiérarchie des pouvoirs dans l'administration des Asiles de Lyon.

BELGIQUE.

RÉGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ DES ÉCOLES GARDIENNES DE VERVIERS (1).

La Société des Ecoles gardiennes de Verviers a été fondée, en janvier 1834, par soixante-sept personnes, dont les noms seront inscrits en tête d'un tableau placé dans chaque Asile. Ces personnes seront considérées comme *Membres associés fondateurs*, tant qu'elles continueront à procurer le montant de leurs listes de souscription de 48 fr.

CHAPITRE Ier.

De l'Organisation de l'Administration.

Art. 1er. Toute personne qui se charge, pendant le mois de décembre, d'une liste de souscription de 48 fr., s'engage à les produire pour l'année suivante, prend le titre de Membre associé, et a, ainsi que les Membres associés fondateurs, voix délibérative dans la réunion annuelle, qui doit avoir lieu dans le courant du mois de janvier. Les listes de souscription sont renouvelées dans le courant de décembre de chaque année.

Art. 2. Il est joint à la liste de 48 fr. quatre cartes représentant chacune 12 fr.

Art. 3. Les personnes qui souscrivent pour 12 fr. reçoivent, du Membre associé sur la liste duquel elles ont signé, une de ces cartes revêtue du cachet de la Société. Les personnes qui donnent directement pareille somme obtiennent également une carte. Cette carte leur sert à présenter à la Commission un enfant pauvre, qui est admis aux Ecoles, s'il y a lieu.

Art. 4. La moindre souscription est de 2 fr. 40 c.

Art. 5. Les noms des Membres associés, souscrivant pour 12 fr., sont inscrits sur un tableau placé dans chaque Asile.

CHAPITRE II.

Composition de la Commission administrative.

Art. 1er. La Commission se compose d'une Présidente, d'une Vice-Présidente, de douze Dames Conseillères, d'un Trésorier, d'un Secrétaire et d'un Secrétaire adjoint.

Art. 2. Ils sont élus, chaque année, à la majorité des voix, par les Membres associés fondateurs et les Membres associés réunis en assemblée

(1) Les Etablissemens dont nous nous occupons s'appellent *Ecoles de petits Enfans*, en Angleterre et aux Etats-Unis; *Asiles pour l'Enfance*, en France; *Ecoles enfantines*, en Italie; et *Ecoles gardiennes*, en Belgique.

générale. Ils sont choisis parmi ces mêmes Membres et parmi les associés souscripteurs de 12 fr.

Art. 3. La Commission est renouvelée tous les ans pendant le mois de janvier.

CHAPITRE III.

Attributions de la Commission.

Art. 1er. La Commission décide des locaux à choisir, des méthodes, des améliorations à introduire dans les Ecoles, du personnel à y employer, du traitement à accorder, et généralement s'occupe de tout ce qui peut intéresser les enfans fréquentant les Asiles. Elle fait tel réglement intérieur qu'elle juge convenable.

Art. 2. Un Médecin est chargé de la surveillance de l'état sanitaire des enfans admis aux Ecoles et de l'examen des enfans qui y sont présentés. Le Médecin est choisi par la Commission parmi les Membres de l'association.

Art. 3. Les Dames de la Commission se partagent les emplois : elles ont chacune leur jour de surveillance pour faire une visite obligée à l'Ecole.

Art. 4. Les Dames de la Commission s'adjoignent chacune une Dame suppléante, pour être soulagées dans les visites à faire aux Ecoles ; leur choix doit être agréée par la Commission.

Art. 5. Pour prendre une résolution, la Commission doit être réunie à la moitié des Membres, plus un. Si cependant une proposition est faite une seconde fois, sans la présence du nombre voulu, elle est décidée par les Membres présens.

Art. 6. Le Trésorier dresse, à la fin de chaque année, le compte des recettes et dépenses de l'année écoulée, ainsi qu'un aperçu des dépenses présumées pour l'année suivante. Ils sont soumis à l'inspection des Membres présens à l'assemblée générale annuelle.

Art. 7. Le Secrétaire tient un registre contenant les procès-verbaux des séances de la Commission.

CHAPITRE IV.

De l'Admission des Enfans.

Art. 1er. Les Membres de l'association, qui ont reçu une ou plusieurs cartes d'admission, peuvent en disposer, soit en envoyant un ou plusieurs enfans à l'Ecole, soit en remettant à la Commission les cartes qui ne leur ont pas servi dans les trois premiers mois de l'année.

Art. 2. Si les Asiles ne sont pas remplis par les enfans envoyés par les Membres de l'association, la Commission a le droit d'y suppléer.

Art. 3. L'enfant qui se présente doit être porteur : 1° d'une carte

d'admission revêtue du cachet de la Société et de la signature du Membre qui le propose; 2° de son extrait de naissance.

Il doit être âgé au moins de deux ans et n'avoir pas atteint sa sixième année.

Il doit avoir été vacciné, en porter les marques et n'être atteint d'aucun mal extérieur, ni d'aucune maladie susceptibles d'être communiqués. Il est soumis à la visite du Médecin avant l'admission.

Art. 4. Lorsqu'un enfant, qui a été admis sur la présentation d'un Membre de l'association, quitte l'Ecole, ce Membre en est prévenu en recevant une nouvelle carte avec laquelle il peut présenter un autre enfant.

En séance du 21 janvier 1835, l'assemblée générale de la Société des Ecoles gardiennes a donné son approbation au présent réglement.

ÉTATS-UNIS.

RÉGLEMENT CONSTITUTIF DE LA SOCIÉTÉ DES ÉCOLES DE L'ENFANCE DE BOSTON.

Art. 1er. Le nom de la Société sera *Société des Ecoles de l'Enfance de Boston.*

Art. 2. Le but de la Société sera d'établir des Ecoles où les enfans en bas âge des pauvres de cette ville puissent recevoir diverses connaissances utiles. On s'attachera surtout à leur donner une instruction morale et religieuse.

Art. 3. Pour être Membre de la Société, il faut souscrire pour une somme annuelle d'un dollar (5 f. 42 c.), au moins, ou pour un don de vingt dollars une fois payés (108 f. 40 c.).

Art. 4. La direction de la Société sera confiée à une Présidente, à une Vice-Présidente, à deux Dames Secrétaires, dont l'une sera chargée de la correspondance et l'autre de la tenue des registres, à une Trésorière et à vingt-cinq Dames Assesseurs. Ce Comité de direction pourra faire des réglemens pour sa propre administration et celle des Ecoles, et remplir lui-même les places laissées vacantes. Sept des Membres de ce Comité formeront une commission spéciale.

Art. 5. La Présidente, et en son absence la Vice-Présidente, présidera toutes les réunions du Comité, et arrêtera des réunions spéciales lorsqu'il sera nécessaire.

La Dame Secrétaire, chargée de la tenue des registres, devra donner avis des réunions de la Société, prendre note de ce qui s'y fera et en dresser procès-verbal.

La Dame Secrétaire, chargée de la correspondance, écrira toutes les

lettres relatives aux affaires de la Société et en gardera copie, ainsi que des lettres reçues.

La Trésorière tiendra un registre exact des noms des souscripteurs et des donateurs, aura soin de recueillir les dons et souscriptions, et présentera à l'assemblée annuelle de la Société un rapport des recettes et des dépenses. Elle devra préalablement soumettre ses comptes à un Auditeur élu chaque année.

Aucune somme ne sera délivrée que sur un ordre de la Présidente ou de la Vice-Présidente.

Les Dames Assesseurs auront la surintendance générale de tout ce qui concerne les Ecoles; elles devront solliciter des souscriptions, visiter les parens, engager des écoliers, et se réunir en comité mensuel avec les autres Administrateurs de la Société, pour en régler les affaires.

Art. 6. Le Comité des Directrices de la Société désignera, chaque année, cinq Messieurs, qu'il pourra consulter dans les circonstances qui exigeraient des secours ou des conseils étrangers.

Art. 7. L'assemblée annuelle se réunira le premier mardi du mois d'avril, pour la nomination des Directrices et l'examen des affaires. Les Directrices seront nommées au scrutin secret.

Art. 8. Aucun changement ne pourra être fait à ce réglement que sur le vote des deux tiers au moins des Membres présens à l'assemblée annuelle de la Société.

MÉTHODES.

RÉGLEMENS INTÉRIEURS (1).

Par le même motif qui nous a engagés à publier, dans ce Numéro, les Réglemens constitutifs des Associations qui s'occupent de la fondation et à la surveillance des Salles d'Asile (*voir* page 65), nous donnons ici les Réglemens intérieurs de quelques uns de ces établissemens. On y trouvera des renseignemens utiles, que pourront s'approprier les Associations nouvelles, en choisissant les dispositions qui leur paraîtront pouvoir être le plus convenablement appliquées, suivant les localités.

(1) Nous croyons devoir comprendre dans la division des *méthodes* les réglemens intérieurs, parce qu'ils ne contiennent en général que des dispositions relatives au système d'instruction, à la tenue des classes, à la division du temps et aux relations avec les parens.

FRANCE.

RÉGLEMENT A REMETTRE AUX PARENS QUI AMÈNENT, POUR LA PREMIÈRE FOIS, LEURS ENFANS A L'ASILE.

1.

Les parens, avant d'envoyer leurs enfans à l'Asile, doivent leur laver les mains et le visage, leur couper les cheveux, les peigner, et veiller à ce que leurs vêtemens ne soient ni troués ni déchirés.

2.

Les enfans doivent arriver à l'Asile à 8 heures et demie au plus tard. Ceux qui se présenteront après 9 heures ne seront pas reçus, à moins qu'on n'allègue en leur faveur une excuse valable.

3.

Chaque enfant doit être porteur d'un panier qui contienne sa nourriture pour la journée.

4.

Tout enfant qui s'absenterait de l'Asile sans que le Maître en fût prévenu, ou sans donner de son absence des raisons suffisantes, ne pourra plus y être reçu.

5.

Les enfans atteints de la teigne ou de toute autre maladie contagieuse ne seront pas admis à l'Asile, non plus que ceux qui n'auraient pas été vaccinés, à moins que les parens ne consentent à ce qu'ils le soient par le médecin de l'Etablissement.

Les parens sont expressément invités à se conformer à ces règles. Ils sentiront qu'elles ont été établies dans leur propre intérêt et dans celui de leurs enfans. Ils devront veiller à ce que ceux-ci fassent exactement leurs prières le matin et le soir. Ils s'efforceront de ne leur donner que de bons exemples et de bonnes leçons, afin de faire fructifier les principes reçus dans l'Asile. Enfin, ils leur recommanderont constamment le respect et l'obéissance pour leurs Maîtres, l'amour de Dieu et la reconnaissance pour ses bienfaits. C'est ainsi qu'ils attireront les bénédictions du ciel sur eux et sur leurs familles.

Chacune des règles ci-dessus établies nous suggère quelques réflexions.

Première règle. — Si on ne recommandait aux parens les soins qu'ils doivent prendre de la propreté de leurs enfans avant de les

envoyer à l'Asile, la plupart les négligeraient complètement. Dans un grand nombre de familles pauvres, ces petits malheureux ne sont lavés et nettoyés que les dimanches, quelquefois même plus rarement encore : si le Directeur de l'Asile se chargeait de pourvoir à cette nécessité, les parens ne s'en occuperaient nullement, et s'en reposeraient sur lui de l'accomplissement d'un devoir qui doit être rempli par eux.

Quelle que soit la position des parens, il leur est toujours possible de tenir leurs enfans dans l'état de propreté qu'on doit exiger dans les Asiles. Le Maître devra le leur faire sentir, et, à cet effet, il recevra les enfans à l'arrivée. En présence des parens, il fera une première et minutieuse inspection ; il examinera la tête, le visage, les oreilles, les mains, et s'il ne les trouve pas dans un état de parfaite propreté, il adressera aux parens des observations avec douceur ; il leur fera comprendre que ces exigences sont toutes dans l'intérêt des enfans; qu'elles sont essentielles pour leur santé; qu'elles tendent à leur donner des habitudes d'autant plus précieuses et faciles à conserver qu'elles auront été contractées dans l'âge le plus tendre. Il s'assurera que les enfans sont pourvus d'un mouchoir de poche, dont la nécessité se fait à chaque instant sentir pour eux ; l'usage fréquent d'un mouchoir est le meilleur moyen de maintenir la propreté du visage : c'est surtout dans les premières années de la vie que les sérosités sont plus abondantes, et c'est là aussi la cause la plus ordinaire de la malpropreté des enfans.

Lorsque les parens sont dans un état de pauvreté qui ne leur permet pas de faire cette dépense, et que le Maître a des renseignemens certains sur leur situation, il peut s'adresser avec confiance soit aux Magistrats, soit aux bienfaiteurs et aux visiteurs de l'Asile, et il obtiendra facilement des dons et des offrandes pour pourvoir les enfans des familles les plus pauvres des objets que leur parens ne peuvent leur procurer, tels que mouchoirs, blouses, chemises, chaussures, etc. Dans plusieurs villes, les Comités des Asiles fournissent un certain nombre de ces effets aux enfans les plus dénués (1).

S'il était possible d'avoir dans l'Asile une ou deux petites baignoires, elles seraient d'une véritable utilité; on y baignerait trois ou quatre enfans chaque jour, à tour de rôle, et on serait certain que chaque enfant aurait profité, au moins une fois par mois, de ce moyen de salubrité.

Deuxième règle. — Pour l'ordre de l'Établissement, il est indis-

---

(1) *Voyez*, page 113, le compte rendu des recettes et dépenses des Salles d'Asile d'Arras.

pensable de tenir la main à ce que les enfans arrivent aux mêmes heures. D'abord, on ne saurait leur faire contracter trop tôt des habitudes de régularité; ensuite, s'il leur était permis d'arriver à toute heure du jour, ils jetteraient de la confusion dans les marches, dans les exercices, ils troubleraient la classe, et ne profiteraient qu'imparfaitement des leçons dont ils n'auraient pas entendu le commencement.

Le renvoi d'un enfant au domicile indique à ses parens, ou qu'ils l'ont envoyé trop tard, ou qu'il n'est pas venu directement à l'Asile. Dans le premier cas, ils seront mis en demeure d'être plus exacts; dans le second, ils seront intéressés à surveiller l'arrivée, et à prendre les précautions nécessaires pour que l'enfant ne puisse divaguer dans les rues. Néanmoins, le renvoi des enfans retardataires est une mesure fâcheuse à la fois pour eux et pour les parens; il faut donc n'en user qu'avec une extrême réserve. Beaucoup d'enfans sont assez rusés pour arriver trop tard afin d'être renvoyés, et si on ne les faisait pas accompagner, ils iraient jouer toute la journée, et rentreraient chez eux à l'heure ordinaire, comme s'ils sortaient de la Salle d'Asile. Les Directeurs feront donc sagement, lorsque ces manquemens auront lieu, de se mettre en relation avec les parens, soit par eux-mêmes, soit par l'intermédiaire d'autres enfans, de s'informer des causes de retard, et, lorsqu'il y a eu renvoi, de l'heure de la rentrée des enfans à leur domicile. Dans aucun cas, surtout dans les grandes villes, il ne conviendrait de renvoyer les élèves sans les faire accompagner ou par un autre enfant choisi parmi les plus âgés et les plus raisonnables, ou par la fille de service.

Troisième règle. — Dans certaines villes, les enfans admis dans les Asiles retournent dîner chez eux à midi. Dans d'autres, ils emportent le matin, dans un panier, les provisions de la journée, et ne rentrent au domicile paternel que le soir; ce dernier usage nous paraît préférable; il laisse aux parens la disposition de tout leur temps, et soustrait les enfans aux dangers des voitures, et aux tentations du jeu dans les rues ou sur les places publiques.

Ils ont de plus l'avantage de se livrer, sous l'œil du Maître, à des amusemens convenables; la surveillance dont ils sont l'objet les garantit de tout accident; aucun fâcheux exemple ne frappe leurs yeux, et leurs mœurs sont à l'abri de tout danger.

Quatrième règle. — Il ne convient pas que les parens puissent garder leurs enfans ou les envoyer à l'Asile selon leur caprice. Lorsque les enfans s'absentent, il faut qu'ils puissent en donner un motif légitime. Avec une population qui serait intermittente et variable, le

Maître ne saurait jamais au juste combien d'élèves fréquentent l'Asile; et d'ailleurs ces enfans inexacts tiennent peut-être la place d'autres petits qui suivraient assidûment la classe, et profiteraient des leçons qu'on y donne, si le nombre insuffisant des places n'avait fait ajourner les admissions.

Toutefois, comme l'exclusion tournerait en définitive au détriment des enfans, il faut ne la prononcer qu'avec une extrême réserve; c'est aux Maîtres à tempérer la sévérité de la règle par le discernement qu'ils mettront dans l'application. Cette disposition doit être plutôt considérée comme comminatoire, et c'est surtout dans ce but qu'elle a été insérée dans le réglement à remettre aux parens.

Cinquième règle. — Cette dernière règle n'est susceptible d'aucun commentaire; l'objet en est trop évident pour que nous entrions à cet égard dans des développemens superflus.

Wilderspin fait remarquer avec raison que ce réglement doit être collé sur un petit morceau de carton, de manière à ce qu'il ne s'égare pas, et que les parens puissent le suspendre chez eux. Un simple morceau de papier serait bientôt perdu ou détruit, et le but qu'on se propose serait entièrement manqué.

RÉGLEMENT INTÉRIEUR POUR LA SALLE D'ASILE D'ARRAS.

Art. 1er. Les enfans seront admis avec un billet du Curé, du Vicaire, d'un Membre du Conseil municipal, du Bureau de bienfaisance, ou d'une Dame Inspectrice des Asiles.

Art. 2. La Salle d'Asile est ouverte tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de sept heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Art. 3. Les parens qui ameneront leurs enfans après dix heures ne pourront pas entrer avec eux dans la Salle : ils les déposeront à la porte, où la Sous-Directrice ira les prendre.

Art. 4. Les enfans peuvent rester toute la journée à l'Asile, si les parens le désirent. Ceux qui veulent les laisser jusqu'au soir auront soin de leur donner, dans un panier, leur nourriture de la journée. Ceux qui viendront les prendre à midi les attendront dans le vestibule, et les renverront ou les rameneront exactement, avant deux heures, à l'Asile.

Art. 5. Les Maîtresses ne pourront quitter la Salle, même pour dîner, que chacune à leur tour; il devra toujours en rester une dans la Salle.

Art. 6. Les enfans présentés à l'Asile doivent avoir été vaccinés, ou,

s'ils ne l'ont pas encore été, les parens consentiront à ce qu'ils le soient dans le mois qui suivra leur admission.

Art. 7. Les enfans atteints de maladies ou d'infirmités reconnues contagieuses seront renvoyés à leurs parens, sur l'ordre du médecin, jusqu'à complète guérison.

Art. 8. La Maîtresse inscrira les enfans sur un registre à cet usage, au fur et à mesure des demandes qu'en feront les parens. Dans le cas où le nombre excéderait celui qui peut être reçu, les admissions auraient lieu dans l'ordre des inscriptions.

Art. 9. Les parens qui ne voudront point couper les cheveux de leurs enfans seront obligés de leur mettre un bonnet; ils ne seront point reçus la tête nue, avec de longs cheveux.

RÉGLEMENT DU SERVICE INTÉRIEUR DES SALLES D'ASILE DE STRASBOURG,

ADOPTÉ PAR LA COMMISSION CENTRALE.

8 *heures*. — Arrivée des enfans. Examen de propreté, spécialement chaque lundi. Les enfans vont s'asseoir sur les bancs; ils y trouvent leurs paniers à ouvrage, qui y ont été placés avant la leçon. Travail. Chaque banc a son moniteur. Les moniteurs sont distingués par un carton suspendu au cou.

9 *heures*. — Coup de sonnette. On serre les ouvrages. Les enfans descendent, banc par banc, et vont remettre leurs paniers à l'aide-institutrice, qui les place sur les rayons, d'après les numéros; ils retournent s'asseoir à leurs places. Coup de sonnette. Les enfans se lèvent. Prière avec recueillement. Coup de sonnette. Silence. La Directrice se place en face des enfans, les instruit, leur raconte, leur montre des images, etc.

9 *heures et demie*. — Coup de sonnette. Les enfans se lèvent; ils descendent du gradin. Leçons de lecture aux cercles. Ecriture aux ardoises.

10 *heures*. — Sortie des enfans. L'aide fait sortir successivement, cinq par cinq, les garçons et les filles séparément. En rentrant, ils vont occuper leurs places sur le gradin. Pendant la sortie, la Directrice s'occupe spécialement des moniteurs ou fait chanter les enfans.

10 *heures et demie*. — Coup de sonnette. Instruction au boulier, placé en face du gradin.

11 *heures*. — Coup de sonnette. Prière. Coup de sonnette. Les enfans descendent du gradin. Marche. Récréation dans la cour.

Midi. — Rentrée dans leurs demeures par quartiers. Les moniteurs de quartier accompagnent ceux des petits enfans que leurs parens n'auraient pas fait prendre.

2 *heures*. — Comme le matin à 8 heures.

3 *heures*. — Prière.

3 *heures et demie.* — Les garçons descendent du gradin pour la leçon de lecture aux cercles.

4 *heures.* — Sortie comme le matin.

4 *heures et demie.* — Prière. Goûter. L'aide donne à boire aux enfans.

5 *heures.* — Marche et récréation comme le matin.

6 *heures.* — Rentrée des enfans chez eux.

ANGLETERRE.

EMPLOI DU TEMPS DANS L'ASILE DE BRISTOL.

MATIN.

De 8 h. à 9 h. 1/2	Récréation.
De 9 h. 1/2 à 10 h. moins 1/4. .	Table de multiplication.
De 10 h. moins 1/4 à 10 h. . . .	Table pour compter par sous.
De 10 h. à 10 h. 1/2.	Chant, etc.
De 10 h. 1/2 à 11 h.	Marche.
De 11 h. à midi.	Epellation, lecture.

Hymne finale.

De midi à 1 h.	Dîner.

APRÈS-MIDI.

De 1 h. à 2.	Récréation.
De 2 h. à 3.	Ecriture.
De 3 h. à 3 h. 1/2.	Chant, etc.
De 3 h. 1/2 à 4 h.	Arithmétique avec des cubes.
De 4 h. à 5.	Epellation, lecture.

Hymne finale.

Le jeudi et le dimanche, leçons par images.

Certains enfans quittent l'école à cinq heures, d'autres à cinq heures un quart. Ceux qui restent jusqu'à ce qu'on vienne les chercher, à sept, huit ou neuf heures du soir, sont en récréation. On ne fait plus rien après cinq heures.

Le dimanche, on ne donne que des leçons par images.

Les visiteurs sont reçus plus spécialement les lundis, mardis, mercredis et jeudis.

ÉTATS-UNIS.

RÉGLEMENT DES ÉCOLES DE PETITS ENFANS DE BOSTON.

Art. 1er. Les Ecoles de la Société s'ouvriront, pendant l'été, à huit heures et demie du matin et se fermeront à midi; elles seront ouvertes de neuf heures à midi pendant les autres saisons, et de deux heures à cinq de l'après-midi, pendant toute l'année.

Art. 2. La classe s'ouvrira, chaque matin, par la prière; les enfans seront agenouillés et répéteront, à mesure, la prière que prononcera, du haut de l'estrade, l'un des Elèves les plus âgés. Après la prière, tous chanteront en chœur un cantique du matin.

Art. 3. Les Maîtresses devront faire observer l'ordre, régler les leçons dans les Ecoles, et prendre soin de tous les objets fournis par la Société.

Art. 4. Les Sous-Maîtresses devront tenir la salle prête pour l'arrivée des enfans, une heure au moins avant l'ouverture de la classe; elles seront spécialement chargées des plus jeunes enfans le matin, pendant une heure, et prêteront, en général, aux Maîtresses tout le secours possible. Elles devront aussi tenir la salle dans un état de parfaite propreté.

Art. 5. On n'admettra de nouveaux Elèves que le premier lundi de chaque mois. Les parens paieront deux sous par semaine ou vingt-cinq sous par trimestre. Tout enfant qui arriverait plus d'une demi-heure après l'ouverture de l'Ecole sera renvoyé chez lui. Tout enfant qui s'absentera toute une semaine, sans qu'aucune raison valable en ait été donnée à la Maîtresse, sera exclu de l'Ecole.

Art. 6. Les parens sont priés d'envoyer leurs enfans avec la figure et et les mains bien lavées, et les vêtemens réparés, s'il y a lieu.

Art. 7. Tout enfant au dessus de dix-huit mois et au dessous de quatre ans pourra être admis dans une Ecole, pourvu qu'il ne soit affecté d'aucune maladie contagieuse; mais on n'admettra aucun enfant qu'il n'ait été vacciné, à moins que les parens ne consentent à ce qu'il le soit immédiatement.

Art. 8. Le Comité des Directrices se réunira le premier jeudi de chaque mois. La réunion s'ouvrira par la prière.

Art. 9. A chaque réunion mensuelle, quatre Dames d'entre les Directrices seront choisies pour visiter les Ecoles, au moins quatre jours par semaine, pendant tout le mois, pour en surveiller les affaires en général, et pour aller voir les parens des enfans aussi fréquemment qu'il sera jugé convenable. Elles seront aussi autorisées à fournir tout ce qui sera nécessaire pour la commodité et les progrès des Elèves. Elles devront, enfin, tenir un compte régulier des recettes et des dépenses des Ecoles, verser l'excédant des fonds entre les mains de la Trésorière, et faire au Comité un rapport détaillé des mesures qu'elles auront prises.

L'une des Directrices en fonctions devra se trouver sur les lieux, le premier lundi de chaque mois, pour recevoir les nouveaux Elèves,

enregistrer leurs noms et leurs demeures, et recevoir le paiement des mois d'école. Les Directrices auront aussi à donner tous les renseignemens que pourraient désirer ceux qui visitent l'Ecole, afin que les Institutrices ne soient pas interrompues.

Art. 10. Les travaux à l'aiguille seront permis aux enfans deux fois par semaine, dans l'après-midi, et comme récompense d'une bonne conduite.

Toute addition, tout changement ne pourront être faits à ce réglement, que sur le vote des deux tiers, au moins, des Directrices.

EXERCICES.

LEÇONS D'HISTOIRE NATURELLE.

Rien ne plaît tant aux enfans que les gravures. Ces représentations de la nature vivante et animée ne manquent jamais de les séduire et d'exciter leur attention au plus haut degré. Il faut faire tourner cette disposition au profit de l'instruction. En général, il est bien de placer sous leurs yeux les objets dont on les entretient, ou, quand cela n'est pas possible, de leur en offrir au moins une image exacte. Les abstractions ne conviennent pas à l'enfance; il lui est difficile, à elle qui a encore si peu vu, de se former une idée des choses dont on lui parle, et rien de plus ordinaire que de la voir s'en former d'inexactes. C'est pourquoi nous voudrions que, dans chaque Salle d'Asile, il y eût une collection d'images variées (1), représentant des quadrupèdes, des oiseaux, des poissons, des insectes et des fleurs. Ces gravures devront être toutes coloriées, parce qu'elles se rapprocheront davantage de la nature. Il ne faut pas les suspendre dans les classes, parce que les enfans, accoutumés à les voir, cesseraient d'y faire plus d'attention qu'on n'en fait au bout de quelques jours aux papiers de tenture d'un appartement qu'on habite; tandis que si on ne les leur montre, si on ne les leur explique que de temps en temps, ils y attacheront beaucoup de prix, et se montreront très empressés de les voir. Ce sera même une récompense pour eux, lorsqu'ils se seront bien acquittés des exercices moins attrayans, comme la lecture, l'écriture, l'arithmétique, qui exigent une certaine tension d'esprit et quelques efforts d'intelligence. Le goût des gravures est si général, même parmi les adultes, qu'on ne peut faire un pas dans les rues sans voir des

---

(1) On trouve de ces gravures chez Hachette, libraire, rue Pierre-Sarrazin, n° 12.

groupes de personnes raisonnables se presser à la porte des marchands d'estampes. Il n'y a pas de magasin à Paris qui attire plus de curieux que l'étalage de Martinet. Aussi avons-nous vu beaucoup d'enfans qui ne venaient qu'en pleurant à l'Asile demander à leurs parens de les y amener le lendemain d'une leçon par images, et d'autres arriver beaucoup plus tôt les jours où ils savaient que ces leçons auraient lieu. Les gravures ont aussi l'avantage d'être à la portée de tous les âges : elles plaisent autant aux enfans de deux ans qu'à ceux de six, et leur exhibition intéresse au même degré tout le jeune auditoire. Il faut voir, à la simple annonce d'une leçon par images, tous les visages s'épanouir, et les signes d'une joie dont le maître a peine à modérer l'explosion. A défaut de gravures, et même outre les gravures, il serait bien d'avoir de ces petites boîtes d'animaux en bois que nous envoie l'Allemagne, et qu'on se procure à si bon marché. On choisira de préférence les animaux domestiques, ou ceux qui méritent de fixer l'attention, soit par leur force, par leur férocité, par leurs mœurs, soit par leur industrie et leur utilité. Ainsi, on aurait l'image de l'éléphant, du lion, du tigre, du rhinocéros, du cheval, de l'âne, du mulet, du chameau, du bœuf, de la vache, de la chèvre, de la brebis, du lièvre, du lapin, du chien, du chat, du castor; parmi les oiseaux, l'aigle, le vautour, le perroquet, le pigeon, le cygne, l'oie, le dindon, le coq, la poule, le paon, le serin, l'hirondelle, le moineau, etc. Si le maître de l'Asile possède le talent du dessin, il aura l'occasion d'en faire de fréquentes applications, et il en tirera grand parti au profit de l'amusement de ses élèves, en traçant sur la planche noire les objets de toute nature dont il pourra les entretenir. Ce lui sera une grande ressource dans les momens d'inattention ou de lassitude. A mesure qu'il dessinera une figure, il fera deviner aux enfans, dès les premiers linéamens, l'animal, l'oiseau ou la plante dont il aura commencé à tracer l'image, et il les exercera par là à connaître les objets par leurs formes.

Voici un modèle d'après lequel pourraient être données les leçons d'histoire naturelle.

DU MOUTON.

Question. Mes enfans, que représente cette gravure? *Réponse*. Un mouton. — *Q*. Qu'est-ce qu'un mouton? *R*. C'est un animal. — *Q*. Combien a-t-il de pattes? *R*. Il a quatre pattes. — *Q*. Est-il méchant? *R*. Non, il est très doux et très timide. — *Q*. Qu'entendez-vous par ce mot timide? *R*. Cela veut dire qu'il a souvent peur. — *Q*. Que font les moutons quand ils ont peur? *R*. Ils se rapprochent, se serrent les uns contre les autres, et ne bougent plus. — *Q*. Le mouton est-il fort? *R*. Non, et il ne sait pas se défendre.

quand on l'attaque il s'enfuit. — *Q*. Qui est-ce donc qui l'attaque? *R*. Tous les animaux féroces, et surtout les loups. — *Q*. Pourquoi ces animaux attaquent-ils le mouton? *R*. Pour le manger. — *Q*. Qui est-ce qui défend les moutons contre les attaques des loups? *R*. C'est le berger et puis les chiens. — *Q*. Qu'est-ce que le berger? *R*. C'est l'homme qui conduit les moutons dans les champs. — *Q*. Pourquoi les conduit-il dans les champs? *R*. Pour qu'ils y prennent leur nourriture. — *Q*. De quoi donc se nourrissent les moutons? *R*. Ils mangent de l'herbe. — *Q*. Comment appelle-t-on la réunion d'un certain nombre de moutons? *R*. Un troupeau. — *Q*. Combien y a-t-il ordinairement de moutons dans un troupeau? *R*. Une centaine et quelquefois beaucoup plus. — *Q*. Comment le berger peut-il conduire et diriger tant de moutons? *R*. Avec un ou plusieurs chiens. — *Q*. Comment ces chiens peuvent-ils servir à la conduite du troupeau? *R*. En poursuivant les moutons qui s'écartent, et en les ramenant au troupeau. — *Q*. Pendant combien de temps vivent ordinairement les moutons? *R*. Ils peuvent vivre jusqu'à dix ou douze ans. — *Q*. Mange-t-on la chair du mouton? *R*. Oui, elle est très bonne. — *Q*. Vous souvenez-vous d'avoir jamais mangé du mouton? *R*. Oui, Monsieur, des côtelettes, du gigot. — *Q*. Qu'est-ce que du gigot? *R*. C'est la cuisse du mouton. — *Q*. Comment appelle-t-on les petits du mouton? *R*. Des agneaux. — *Q*. Avez-vous quelquefois vu des agneaux? *R*. Oui, Monsieur; c'est un petit animal bien gentil, bien doux, et qui est tout couvert de laine. — *Q*. Que fait-on avec la laine des moutons? *R*. On fait du drap, et avec le drap on fait des habits. — *Q*. Que fait-on avec leur graisse? *R*. On en fait du suif et de la chandelle. — *Q*. Et avec leur lait? *R*. On fait du fromage. — *Q*. Quelle est la couleur du mouton? *R*. Elle est presque toujours blanche; mais il y en a de noirs, de roux et de jaunes. — *Q*. Comment appelle-t-on le cri du mouton? *R*. On l'appelle bêlement. — *Q*. Comment appelle-t-on l'endroit où couchent ordinairement les moutons? *R*. Une bergerie ou une étable. — *Q*. Et l'endroit où couchent les vaches? *R*. Une étable aussi. — *Q*. Et celui où couchent les chevaux? *R*. Une écurie. — *Q*. Savez-vous avec quoi sont faits les matelas sur lesquels vous couchez? *R*. Avec de la laine de mouton. — *Q*. Et les bas que quelques uns d'entre vous portent l'hiver? *R*. Ils sont faits aussi avec de la laine. — *Le maître*. Mes enfans, si vous voulez me faire quelques questions relativement à ce que je viens de vous dire, je suis tout disposé à y répondre. Que ceux qui voudront me questionner lèvent la main. Voyons, Emile, ce que vous avez à me demander. — *Emile*. Monsieur, comment appelez-vous ce que les bergers tiennent ordinairement à la main? *Le m*. C'est une houlette. — *E*. Qu'est-ce donc qu'une houlette, et à quoi cela sert-il? *Le m*. C'est un long

bâton, au bout duquel il y a une plaque de fer en forme de gouttière. Le berger s'en sert pour jeter des mottes de terre aux moutons qui s'éloignent, et pour les faire revenir. — *E.* Monsieur, est-ce que les moutons ne mangent pas de viande? *Le m.* Non, mon ami, ils ne mangent que de l'herbe, du son, des navets, du foin, de la paille et des feuilles de quelques arbres. — *Gustave.* Monsieur, pourquoi donc les moutons ne mangent-ils pas de viande? *Le m.* Mon enfant, parce que le bon Dieu l'a voulu ainsi. En créant les animaux, il leur a donné du goût pour certaine espèce de nourriture, et de l'aversion pour toute autre nature d'alimens. En cela, ils ne font qu'obéir aux lois de la Providence. — *G.* Monsieur, à quelle heure le berger conduit-il les moutons dans la campagne pour les faire manger? *Le m.* Dès l'aurore, c'est à dire dès que le soleil se lève et qu'il commence à faire jour. A ce moment, l'herbe est plus tendre, plus fraîche, parce qu'elle est encore couverte de rosée, et elle offre aux moutons une nourriture plus agréable que lorsqu'elle est desséchée et durcie par la chaleur du jour. (Ici le maître explique ce que c'est que la rosée.) Cela s'appelle les mener *paître,* et le même mot se dit du bœuf, de la vache, de la chèvre, du lapin, en un mot, de tous les animaux qui broutent l'herbe. — *Joseph.* Monsieur, comment donc les chiens du berger savent-ils qu'il faut ramener les moutons qui s'écartent? *Le m.* Ils le savent par instinct; l'instinct est un don de la nature, c'est à dire de Dieu, une disposition ou un penchant que l'on apporte avec soi en naissant. C'est ainsi que vous voyez les chats courir après les souris; les bêtes féroces font la chasse aux animaux plus faibles qu'eux; de même les chiens de berger poursuivent les moutons sans qu'on le leur ait appris et uniquement parce que leur nature les y porte. Au moindre mot, au premier signe de leur maître, ils courent à droite, à gauche, à la tête ou à la queue du troupeau, soit pour ralentir, soit pour presser sa marche, ou encore pour y ramener les brebis qui s'en éloignent. Il en est même dont l'instinct est tel, qu'ils devinent d'eux-mêmes tout ce qu'ils doivent faire, sans que leur maître ait besoin de leur rien prescrire. Vous voyez, mes enfans, que c'est un animal bien intelligent et bien utile que le chien de berger. Un autre jour, je vous parlerai des autres espèces de chiens, et vous serez étonnés des qualités diverses que possèdent ces intelligens animaux. — *G.* Monsieur, qui est-ce qui tue les moutons? *Le m.* Ce sont les bouchers. — *G.* Monsieur, ils sont donc bien méchans, les bouchers; car vous nous avez dit plusieurs fois que c'était de la méchanceté de faire du mal aux animaux. *Le m.* Mon ami, on tue les moutons par nécessité et non par méchanceté. Il est un certain nombre d'animaux que Dieu a créés pour servir à la nourriture de l'homme; il faut bien se résoudre à les tuer pour pouvoir s'en nourrir. Il n'y a pas de mal à cela,

puisque le bon Dieu l'a permis. — *François*. Monsieur, est-ce que la peau du mouton ne sert à rien? vous ne nous en avez rien dit. *Le m*. C'est juste; mes enfans, je l'avais oublié. La peau de mouton sert à une infinité d'usages; garnie de sa laine, on en fait des fourrures; le plus souvent, on la tanne, et alors elle s'appelle *basane*. On l'emploie notamment pour relier des livres, pour couvrir des meubles, des tables à écrire, pour faire des pantoufles, etc.—*F*. Comment donc peut-on faire du drap avec de la laine? *Le m*. La réponse à cette question exige plusieurs explications que je ne puis vous donner aujourd'hui, parce que l'heure de la récréation va sonner; mais je vous les donnerai, avec grand plaisir, un autre jour, si vous voulez bien m'y faire penser. Pourtant, avant de quitter la classe, je désire savoir si quelqu'un de vous se souvient d'un passage de l'Ecriture que je vous ai appris, et dans lequel il est question de berger et de brebis. — *Henri*. Moi, Monsieur; c'est celui où notre Seigneur dit : « Je suis le bon berger. Le berger donne sa vie pour ses » brebis. » *Le m*. Très bien; mais il faut que je vous explique le sens de ce passage, que peut-être vous avez oublié. Quand Jésus-Christ disait je suis le bon berger, cela ne signifiait pas qu'il gardât les moutons. Son troupeau, à lui, se compose de tous les hommes. C'est pour les hommes, c'est pour nous tous qu'il a donné sa vie et qu'il a voulu expirer sur la croix. N'est-ce pas le meilleur des bergers que celui qui se sacrifie pour son troupeau? Les coups dont il nous garantit, ce sont les défauts, les vices, les mauvais penchans, les tentations coupables. Lorsque nous sommes près d'y succomber, Jésus-Christ ne fait pas comme le mauvais berger qui abandonne ses brebis aux approches du loup : il veille sur nous, il nous soutient, il nous garde, il nous préserve du danger, si nous avons recours à lui, et il nous donne par là la preuve de tout son amour. Mais malheur à ceux qui s'écartent de lui! Privés de sa protection et de son appui, ils s'égarent, ils se perdent, et ils éprouvent bientôt le sort du mouton qui s'éloigne du berger et qui est dévoré par le loup. Vous êtes les petits agneaux du troupeau du Seigneur; soyez-lui donc toujours fidèles, mes chers enfans. Si, par malheur, vous l'oubliiez quelques momens, revenez promptement à lui, ses bras vous sont toujours ouverts; c'est là votre meilleur refuge, c'est là que vous serez en sûreté, et il veillera sur vous sans cesse comme le bon berger veille sur son troupeau. Implorez sa protection, mes bons petits amis, en chantant avec moi le cantique suivant (1).

---

(1) Ce cantique est extrait du *Nouveau Magasin des Enfans*, ouvrage qui se trouve chez Hachette, rue Pierre-Sarrazin, n° 12.

Seigneur, tu connais ma faiblesse;
Autour de moi tout est danger :
Garde-moi donc par ta tendresse,
O bon Jésus, sois mon berger.

On parle de mon innocence,
Mais moi je sens que j'ai péché;
Aussi mon unique espérance
Est en Jésus, qui m'a cherché.

Je sais, hélas! qu'un loup perfide
Me poursuit toujours ici bas;
Seigneur, que ton agneau timide
Trouve un refuge entre tes bras.

A cette leçon que nous avons composée nous en ajouterons une du même genre que nous traduisons littéralement de l'ouvrage (1) publié par Wilderspin, l'un des plus habiles Maîtres d'Asile de toute l'Angleterre. Le mode qu'il a suivi est à peu près le même que celui que nous avons proposé.

DU CHEVAL.

Question. Mes enfans, qu'est-ce que cela? *Réponse*. C'est un cheval. — *Q*. A quoi emploie-t-on le cheval? *R*. A traîner des chariots, des voitures, des fourgons, des haquets, de l'artillerie, des caravanes, la charrue et la herse, les bateaux sur les canaux, et tout ce que l'on veut. — *Q*. Portent-ils comme ils traînent? *R*. Oui, ils portent un monsieur ou une dame sur leur dos, un sac de blé, des paniers et même de petits enfans; mais il ne faut pas trop les frapper, car ils vous jetteraient par terre; et, en outre, c'est une méchanceté de les maltraiter. — *Q*. Quelle différence y a-t-il entre traîner et porter? *R*. Porter, c'est avoir tout le poids sur le dos; traîner, c'est faire avancer quelque chose qui est attaché derrière soi. — *Q*. Y a-t-il quelque différence entre les chevaux qui portent et ceux qui traînent? *R*. Oui, monsieur, les chevaux qui traînent les chariots, les haquets, les grosses diligences et autres voitures pesantes s'appellent chevaux de trait; ils sont plus grands, plus gros et plus forts que ceux qui portent sur leur dos, et qu'on nomme chevaux de selle. — *Q*. D'où viennent les chevaux de trait? *R*. Les plus grands viennent du comté de Leicester, et d'autres de celui de Suffolk. — *Q*. D'où viennent les meilleurs chevaux de selle? *R*. Originairement ils venaient d'Arabie, pays où le chameau est si utile; mais maintenant on peut dire que ceux qu'on élève en Angleterre sont aussi bons. — *Q*. Comment appelle-t-on les tout jeunes chevaux? *R*. Des poulains. — *Q*. Peuvent-ils traîner et porter comme les chevaux? *R*. Non, il faut qu'ils

(1) *Système pour le développement des facultés morales et intellectuelles des enfans d'un à sept ans*, par Samuel Wilderspin; Londres, 1834.

oient domptés. — *Q.* Et quand ils sont domptés, sont-ils très utiles? R. Oui, monsieur, et nous espérons être utiles aussi, quand nous urons été bien enseignés. — *Q.* Qu'entendez-vous par ces mots *ien enseignés? R.* Quand on aura pris autant de peine pour notre ducation qu'on en prend pour celle des chevaux et des chiens.

Ici, continue Wilderspin, nous faisons sentir aux enfans que omme le cheval est très utile à l'homme on doit le traiter avec douceur. Nous les interrogeons ensuite sur la différence qui existe entre une harrette et une voiture, et après nous être assurés qu'ils ont bien ompris tout ce que nous leur avons expliqué, nous leur demanlons ce qu'on fait du cheval quand il est mort; à quoi les enfans épondent que sa chair est mangée par d'autres animaux (et ils les omment), et que sa peau est mise dans une fosse avec de l'écorce le chêne, ce qui s'appelle *tanner;* qu'après avoir subi cette préparaion, elle prend le nom de *cuir;* qu'avec ce cuir on fait des souliers qui servent à tenir les pieds chauds et secs; que nous sommes très edevables aux animaux qui contribuent à notre nourriture et à notre êtement, et par dessus tout au bon Dieu, qui est l'auteur de toutes es choses.

BATTELLE.

DES DIVERS EXERCICES DANS LA SALLE D'ASILE.

Lorsqu'une Salle d'Asile a été construite à neuf, qu'elle a été viitée par l'Autorité locale et par un Médecin, à l'effet de constater, ous le rapport de la salubrité, si les enfans peuvent y être admis, on s'occupe de les y recevoir. Nous recommandons expressément au Maître de n'en admettre qu'un petit nombre parmi ceux qu'on lui présente, dix, par exemple, et de les choisir parmi les plus grands, et entre ceux qui lui paraîtront les plus intelligens : ceci importe essentiellement au succès de la classe, car c'est avec ce noyau, qui grossira successivement, que le Maître pourra établir un peu d'ensemble et d'uniformité dans les mouvemens. En recevant, au moment de l'ouverture, une centaine d'enfans, on se créerait des difficultés sans nombre. Au moyen de l'admission originaire de dix ou quinze enfans, il est aisé de former les premiers arrivés à l'ordre, aux mouvemens, aux divers exercices; mais c'est à l'ordre surtout qu'il convient de les dresser, parce que c'est le plus sûr moyen de succès. L'enfant est naturellement imitateur, et l'on peut être assuré que ceux qui viendront ensuite ne tarderont pas à observer attentivement leurs camarades et à répéter leurs gestes, leurs attitudes et leurs marches. Les premiers admis étant bien façonnés, on en reçoit de nouveau une douzaine, à quelques jours d'intervalle, et ainsi de suite, jusqu'à ce que l'Asile soit rempli.

Il est aisé de comprendre que les enfans ne se rendent pas bien compte, tout d'abord, de l'action simultanée; pour les y familiariser, le Maître commence ses leçons par des exercices manuels : ce sont les plus faciles de tous, ceux qui sont le mieux saisis par la totalité des enfans, et qui leur plaisent généralement le mieux. Ainsi le Maître dit : *Levez la main droite*, en faisant lui-même le geste; tous les enfans l'imitent. Il leur fait lever de même la main gauche, puis le pied droit et le pied gauche, porter la main à la poitrine, l'élever au dessus de la tête, placer les mains derrière le dos, ou les réunir devant eux en claquant; on les fait lever et s'asseoir, faire par le flanc droit et par le flanc gauche, par file à droite et à gauche, marquer le pas, faire demi-tour, et s'arrêter au commandement de halte.

ENTRÉE EN CLASSE.

L'heure de l'entrée en classe est indiquée par un coup de cloche, s'il en existe une dans l'Établissement, ou par un coup de sifflet. Aussitôt les enfans dispersés se réunissent; le Maître les place sur deux files; l'une composée des garçons, l'autre des filles. Il est aidé en cela par les moniteurs, au nombre d'un sur dix enfans environ. Le Maître prescrit le silence et fait faire *front*, de manière à ce que les deux files soient en face l'une de l'autre. Alors il passe une revue de propreté, en examinant les enfans un à un, et en adressant, suivant les circonstances, des recommandations ou des reproches. Ces reproches s'adresseront aux enfans à haute voix, s'il a été reconnu qu'ils étaient arrivés propres à l'Asile, et qu'ils se soient salis pendant les jeux qui précèdent la classe; dans le cas contraire, c'est aux parens que les observations devront être faites; dans tous les cas, il ne conviendrait pas de laisser les enfans se nettoyer eux-mêmes, surtout pendant l'hiver : la plupart sont trop jeunes pour pouvoir se laver les mains ou le visage sans faire jaillir de l'eau sur leurs vêtemens, et sans s'exposer aux inconvéniens qui peuvent alors résulter de l'impression prolongée du froid; ce soin doit être pris par la fille de service, s'il en existe une, ou par la femme du Maître, s'il est marié.

Lorsque l'inspection est terminée, le Maître donne un coup de sifflet pour indiquer qu'on va se mettre en marche, et, avec sa touche en bois, il marque la mesure du chant qu'il va entonner. Lorsque le chant commence, le Maître fait marquer le pas aux élèves jusqu'à ce que la mesure soit battue juste, et ce n'est que lorsqu'elle est bien établie que l'on se met en mouvement. Pendant la marche, on veille à ce que les enfans se tiennent droit, et tiennent les mains jointes derrière le dos. L'une des marches les plus usitées dans les Asiles de Paris est la suivante.

N° 1.

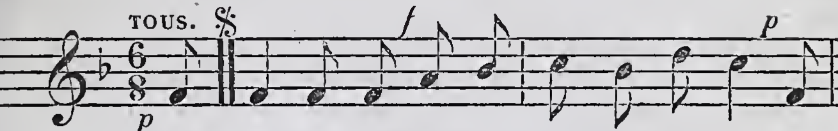
PLAN-PLAN.

MARCHE POUR ENTRER EN CLASSE

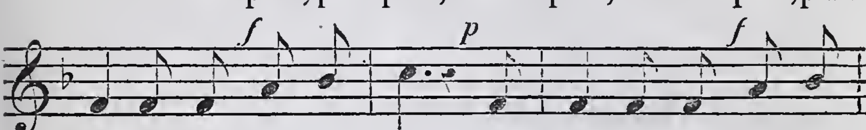
Paroles de M. Battelle, Musique par M. B. Wilhem.

(A 3 parties dans le 16e cahier de l'*Orphéon.*)

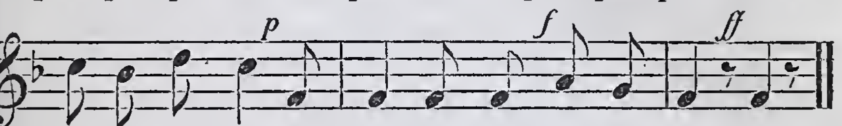




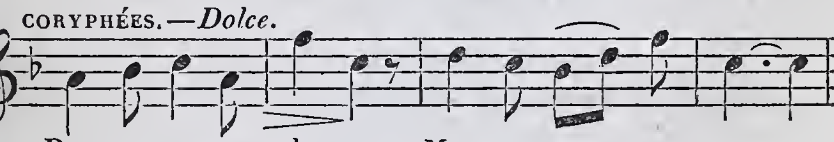
Plan-plan, plan-plan, ra-ta - plan, Ran-tan-plan, plan-



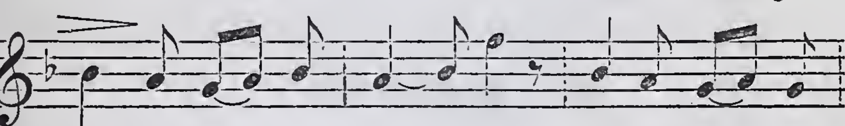
plan, plan-plan, Ra - ta - plan. Plan-plan, plan-plan, ra - ta-



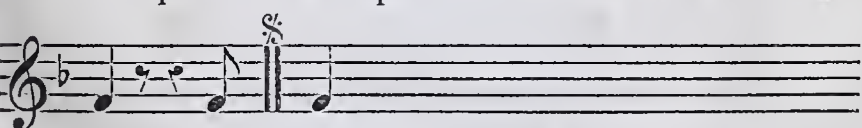
plan, Ran-tan-plan, plan-plan, plan-plan, Ra - ta - plan, plan.



Pour en-trer en clas-se Met-tons nous en rang,



Et que l'on se pla - - ce Cha-cun sur son



banc. Plan - plan, etc.

2.

Il faut qu'on apprenne
Lorsqu'on est enfant :
Le travail amène
Le contentement.

3.

Quand on sait bien lire
C'est très amusant;
Quand on sait écrire
On n'est plus enfant.

4.

La leçon commence
Dans quelques instans :
Qu'un profond silence
Succède à nos chants.

Le chant continue jusqu'à ce que tous les enfans soient entrés dans les intervalles des bancs; les premiers arrivés marquent le pas, et lorsque les derniers sont en place, le Maître donne un coup de sifflet, en disant : *Halte!* Alors les enfans cessent de marquer le pas et de chanter, et après une légère pause, qui permet de s'assurer si le mouvement s'est arrêté au commandement, le Maître dit : *Front!* Alors les enfans, au moyen d'un quart de conversion, font face au milieu de la classe, en attendant le signal de la prière.

Pour l'intelligence de ces mouvemens, nous joignons à ce numéro deux gravures : la première donne le prospect général de l'intérieur de la classe; on se rendra plus facilement compte de la position du gradin, de la situation des bancs latéraux, des porte-tableaux, du lit de camp au milieu, pour les enfans qui ne peuvent résister au sommeil, etc.

La deuxième est destinée à rendre plus sensible l'ordre de la marche pour l'entrée en classe. Nous y avons placé aussi des rayons garnis de paniers pour faire comprendre la manière dont on les range. Dans plusieurs Asiles, les paniers se suspendent à des champignons; cette différence de disposition n'est d'aucune importance. Ce qui est utile, cependant, c'est de numéroter les paniers, afin de de les rendre chaque soir à leurs propriétaires. Le Maître a une liste alphabétique des enfans, dans laquelle le numéro du panier est placé à côté de chaque nom, et par ce moyen il ne peut y avoir d'erreurs.

Dans un prochain Numéro, nous parlerons de la prière, et successivement de tous les exercices qui ont lieu dans les Salles d'Asile.

MÉLANGES.

NOTICE HISTORIQUE

SUR L'ORIGINE ET LES DÉVELOPPEMENS DE L'INSTITUTION DES SALLES D'ASILE ET DES ÉCOLES DE L'ENFANCE.

1er *Article.*

Lorsqu'une onde limpide répand sur ses bords la fraicheur et la fertilité, il y a du charme à suivre son cours, et à découvrir la source cachée qui verse ces bienfaits; n'en est-il pas ainsi à l'égard d'une institution féconde en heureux résultats; et en

constatant ses progrès, ne devons-nous pas remonter à son origine, quelque humble qu'elle soit, et reconnaître quelle a été, dans son développement, la part des hommes et celle de la Providence? La main du laboureur livre au souffle du vent le grain qui doit enrichir les plaines; le gland, déposé dans le sein de la terre, produit l'ombrage des forêts; partout l'homme sème, plante, arrose; mais Dieu seul féconde et donne l'accroissement et la vie. — A ceux qui cultivent les sciences, l'étude des faits offre un attrait captivant; mais cet attrait n'est-il pas plus puissant encore dans l'étude de certaines voies de la Providence envers ses enfans, voies d'amour et de vérité, par lesquelles elle se révèle à eux, et les instruit, en leur donnant plus de bonheur? Ces voies, sans doute, sont en si grand nombre et si profondes, qu'elles échappent pour la plupart à la faiblesse de l'intelligence humaine; mais, comme nous pensons que parmi elles doivent se placer les Salles d'Asile, ou écoles de la première enfance, nous allons raconter ce que nous avons pu apprendre ou voir, par nous-mêmes, de la naissance et de la marche de cette œuvre, sur laquelle se portent maintenant l'attention et l'intérêt universels.

L'amour des enfans, la bienveillance qu'ils inspirent, le besoin de les préserver des dangers qui menacent si souvent leur faiblesse, ne pouvaient être « chose nouvelle sous le soleil. »

« Depuis long-temps, l'éducation des petits enfans, commencée dans les bras maternels, avait été envisagée par la philosophie comme une œuvre de perfectionnement et de progrès. Philolaüs, l'un des plus grands génies de l'antiquité, formé à l'école de Pythagore, avait écrit un ouvrage sur ce noble sujet. Celui qui avait deviné avant Galilée le vrai système du monde fut l'inventeur du jouet qu'on emploie depuis deux mille ans pour distraire les enfans au berceau; et il attachait une haute influence aux premières impressions de ces ames vierges à leur entrée dans la vie (1). » Néanmoins, le paganisme ne fit rien pour l'enfance; et les philosophes mêmes qui parlèrent des soins qu'elle réclame ne s'élevèrent jamais contre l'usage homicide d'exposer les nouveau-nés. Mais, dès ce temps et toujours, chez les Juifs, l'humanité, la piété, présidaient à l'éducation de l'enfance. « Elevez bien votre fils, avait dit le sage » Salomon, et il vous consolera, et deviendra les délices de votre » ame : car l'enfant qui est abandonné à sa volonté couvrira sa » mère de confusion. » (*Prov.*, XXIX, 17, 15.) Un voyageur visitant, il y a quelques années, la synagogue de Livourne, vit dans le parvis de tout jeunes enfans (trop petits pour fréquenter les écoles); ils étaient gardés par des vieillards, qui passaient la journée sous cet abri sacré et dirigeaient leurs jeux. Aux questions que le voyageur

(1) Note de M. Micali, auteur de *L'Italie avant la domination des Romains.*

fit à cet égard, le rabbin répondit « que cet usage avait toujours » existé chez les Juifs. » Ainsi peut-être le parvis du temple de Jérusalem a-t-il servi d'asile à l'enfance. Il serait intéressant de faire quelques recherches sur ce sujet, mais nous nous bornerons à rappeler la touchante consécration du jeune Samuël au Seigneur, trouvant dans la parole de l'historien sacré une preuve que les enfans étaient admis dans le temple dès l'âge le plus tendre. « Anne (sa » mère) nourrit son fils de son lait jusqu'à ce qu'elle l'eût sevré...; » puis elle l'amena à Silo dans la maison du Seigneur. Or, l'enfant » était encore tout petit..., et sa mère lui faisait une petite tunique » qu'elle lui apportait aux jours solennels, lorsqu'elle venait avec » son mari pour offrir le sacrifice ordinaire...; et l'enfant Samuel » s'avançait et croissait; et il était agréable à Dieu et aux hommes. » (1er *Livre des Rois*, ch. I et II.) Mères chrétiennes, que cet exemple ne soit pas sans fruit pour vous, et puissiez-vous aussi donner vos enfans à l'Éternel « pour tous les jours de leur vie! » Saint Paul, dans sa deuxième épître à Timothée, lui rappelait « qu'il avait » eu *dès son enfance* la connaissance des saintes lettres, qui peuvent » instruire pour le salut. » A ce même temps, et dès les premiers jours du christianisme, des voix généreuses s'élevèrent pour les pauvres enfans des gentils; des asiles s'ouvrirent auprès des églises, sous la direction des diacres et des veuves. A côté des maisons de secours où les païens mêmes étaient reçus, furent instituées des retraites pour la vieillesse et pour l'enfance. On ne sait rien de précis sur leur organisation intérieure, toutefois leur nom révèle assez clairement les besoins auxquels elles répondaient. Il y avait les *Orphanotrophia*, maisons d'orphelins; les *Brephotrophia*, maisons du premier âge; les *Pædotrophia*, écoles des enfans. Julien, qui, malgré sa haine, rendait hommage aux bienfaits du christianisme, écrivait à ses prêtres que le seul moyen de réhabiliter le paganisme était d'emprunter à une religion ennemie ses vertus, ses hôpitaux, ses écoles. On voit dans les règles de saint Benoît du mont Cassin, et de saint Fructueux en Espagne, au sixième siècle, que les enfans étaient amenés dans les monastères dès l'âge le plus tendre, depuis quatre ans jusqu'à dix. C'était là qu'ils recevaient à la fois la nourriture, la première instruction, et qu'ils faisaient l'apprentissage d'un métier. Une chronique du onzième siècle, après avoir rappelé tous les soins que donnait à l'éducation saint Anselme, abbé du Bec, en Normandie, ajoute qu'un abbé d'un autre canton vint se plaindre à lui de tous les ennuis que lui causait la charge des enfans. « Nous les » fouettons continuellement, disait-il, et ils n'en deviennent que » pires. — Et quand ils sont grands, comment sont-ils? demanda » Anselme. — Stupides et brutes, répondit l'abbé. — Belle édu- » cation, reprit le saint, qui change les hommes en bêtes! Mais,

» dites-moi, seigneur abbé, si après avoir planté un arbre dans
» votre jardin vous l'enfermiez de tous côtés, en sorte qu'il ne
» pût étendre ses branches, que deviendrait-il, sinon tortu, rachi-
» tique et inutile? Tels sont ces pauvres enfans; en les contrai-
» gnant, sans nulle liberté, vous faites qu'ils nourrissent en eux
» des pensées obliques, fausses et mensongères; ne trouvant en
» vous ni patience, ni amitié, ils ne vous donnent pas leur con-
» fiance, ils se replient sur eux-mêmes, et se dessèchent dans le
» cœur. Ne considérez-vous pas que ce sont des hommes comme
» vous, et voudriez-vous être traité ainsi? Pour faire une belle
» figure d'or ou d'argent, l'ouvrier se contente-t-il de frapper dessus
» à grands coups de marteau? Il faut à l'enfant douceur qui l'in-
» vite gaiement à la vertu, et charité qui supporte ses défauts. »
L'abbé, ayant ouï ces paroles, se jeta aux pieds d'Anselme et promit de se corriger (1).

Saint Anselme avait bien compris quelle doit être l'éducation donnée à l'enfance; huit siècles plus tard, ces mêmes principes furent proclamés hautement, et produisirent l'institution des Ecoles de l'enfance. Ce fut en Angleterre, vers l'année 1816, qu'elle parut, et en 1818 qu'elle s'y propagea avec autant d'éclat que de rapidité. Une foule d'hommes remplis de lumières et de piété concourut à son affermissement; l'élan fut général, et tout ce qui fut fait ensuite dans les autres contrées le fut à l'imitation de ce qui se passait chez nos voisins d'outre mer, dont, certes, il ne nous coûte pas de reconnaître la supériorité en tant de choses bonnes et utiles. Mais si l'Angleterre peut revendiquer cette véritable gloire, hâtons-nous de dire que l'idée vivifiante qu'elle sut développer avec tant d'intelligence était déjà descendue d'en haut et tombée dans notre patrie, et qu'à des ames pieuses et dévouées au bien une inspiration toute divine avait été accordée. Ici nous rapporterons un récit connu déjà, mais qu'on ne peut se lasser de répéter. « Dans la partie la plus âpre de la chaîne des Vosges, un vallon presque séparé du monde nourrissait chétivement, il y a soixante ans, une population restée à demi sauvage; quatre vingts familles, réparties dans cinq villages, en composaient la totalité : leur misère et leur ignorance étaient également profondes; elles n'entendaient ni l'allemand ni le français; un patois, inintelligible pour tout autre qu'elles, faisait leur seul langage; des haines héréditaires divisaient les familles, et plus d'une fois il en était né des violences coupables. Un pieux pasteur, Jean-Frédéric Oberlin, entreprit de les ci-

(1) Pour retrouver ces détails (que nous devons à l'obligeance d'un ami), il faut consulter S. Basil. et S. Chrysostòm., *Epist.*; Julian., *Hellenism.*; S. Bened., *Reg.*; Ducang., *Glossar.*; Fleury, *Histor. Eccles.*, etc.

viliser; et, pour cet effet, en habile connaisseur des hommes, il s'attaqua d'abord à leur misère; de ses propres mains, il leur donna l'exemple de tous les travaux utiles. Leur agriculture une fois perfectionnée, il introduisit différentes industries pour occuper les bras superflus. Il créa une caisse d'épargnes. Dès l'origine, il s'était fait leur maître d'école, en attendant qu'il en eût formé pour le seconder. Dès qu'ils aimèrent à lire, tout devint facile; des ouvrages choisis, venant à l'appui des discours et des exemples du pasteur, les sentimens religieux, et avec eux la bienveillance mutuelle, s'insinuèrent dans les cœurs; les querelles, les délits disparurent; et lorsqu'Oberlin fut près de sa fin, il put se dire que, dans ce canton autrefois pauvre et dépeuplé, il laissait trois cents familles réglées dans leurs mœurs, pieuses et éclairées dans leurs sentimens, jouissant d'une aisance remarquable, et pourvues de tous les moyens de la perpétuer. » (Rapport fait à l'Académie, en 1829, par M. le baron Cuvier.) Voilà quelle fut l'œuvre du digne ministre de l'Évangile. Quels moyens employa-t-il pour l'accomplir? Ce fut en donnant toute son attention et ses soins à l'éducation des enfans dès leur plus jeune âge. Pour les instruire, il institua des *Conductrices*, que lui-même dirigeait dans l'accomplissement de leur tâche. La première de ces conductrices fut Sara Bauzet, qui mourut âgée de vingt-neuf ans; mais une autre jeune fille devait, en marchant sur ses traces, achever ce qu'elle n'avait pu que commencer. Louise Scheppler, à l'âge de quinze ans, fut reçue comme servante dans la maison du pasteur. Après la mort de madame Oberlin, elle se chargea du soin de ses sept enfans et de son ménage, mais son cœur, rempli de l'amour de Dieu et de son prochain, ne pouvait se restreindre à une sphère si étroite. Pendant quarante-sept ans, elle partagea toutes les peines et tous les soucis de son maître, et fut son plus ferme appui dans toutes ses entreprises; aussi M. Oberlin, en mourant, légua à ses enfans cette excellente et pieuse femme, et retraça dans une lettre, en forme d'acte testamentaire, toutes les obligations qu'il avait contractées envers elle. « Vrai apôtre du Seigneur, dit-il, elle alla dans tous les villages où je l'envoyais » assembler les enfans autour d'elle, les instruire dans la volonté de » Dieu, prier avec eux, et leur communiquer toutes les instructions » qu'elle avait reçues de moi et de votre mère. Tout ceci n'était » pas l'ouvrage d'un instant, et les difficultés insurmontables qui » s'opposaient à ces saintes occupations, en auraient découragé » mille autres. D'un côté, le caractère sauvage et revêche des enfans; de l'autre, leur langage, patois qu'il fallait abolir; puis » une troisième difficulté était les mauvais chemins et la rude » saison qu'il fallait braver. Pierres, eaux, pluies abondantes, vents » glaçans, grêles, neiges profondes en bas, neiges tombantes d'en

» haut, rien ne la retenait ; et revenue le soir, essoufflée, mouillée, » transie de froid, elle se remettait à soigner mes enfans et mon » ménage...... » C'est dans la vie du pasteur Oberlin que nous puisons ces détails ; mais il nous est doux de pouvoir y joindre quelques lignes que Louise Scheppler et madame Rauscher, fille d'Oberlin, ont bien voulu répondre aux questions que nous leur avions récemment adressées.

« *Waldbach*, *ce* 24 *avril* 1835.

» Madame et chère amie,

» C'est pour répondre à la chère lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, que je prends la plume, et je veux tâcher de vous donner, autant qu'il me sera possible, les renseignemens que vous désirez. L'an 1767, M. Oberlin entra dans la paroisse. Il y trouva une grande ignorance entre les grands et les petits ; tout était patois, et les enfans étaient sans occupation et, pour ainsi dire, sans surveillance ; ils couraient çà et là, ce qui était un fardeau bien pesant sur le cœur du bon pasteur. Pendant quelques années, il ne cessait de prier le Seigneur de lui faire trouver un moyen pour occuper utilement la jeunesse de la paroisse, tant les enfans de quatre à cinq ans que ceux de dix à douze ans ; et ce fut l'an 1770 que Dieu lui accorda la grâce de pouvoir introduire, dans les cinq villages et les trois hameaux de sa paroisse, ce que nous appelons *Ecoles à tricoter*. Madame Oberlin, l'épouse chérie du pasteur, et animée des mêmes sentimens d'amour et de charité, se chargea d'apprendre le tricot, etc., aux bonnes personnes qui voulurent bien se vouer à cette sainte œuvre ; car on ne connaissait alors du tout le tricotage ; et bientôt, dans tous les villages de la paroisse, les enfans apprenaient, non seulement à tricoter, les garçons comme les filles, mais on leur apprenait en même temps, par cœur et à chanter, de beaux cantiques ; on leur racontait des histoires de la Bible ; on leur parlait de Dieu et de sa toute-puissance ; de notre bon Sauveur et de ce qu'il a fait pour nous ; on tâchait de leur donner une idée de la prière du cœur ; on priait à genoux avec eux, le soir, avant de les renvoyer ; on tâchait aussi de leur inspirer un profond respect et obéissance pour leurs parens, de l'amour pour la propreté, de l'amour les uns envers les autres, des égards pour les étrangers, de l'horreur pour le mensonge, l'hypocrisie et toute espèce de vices. Enfin, chère Dame, le but de cette institution a toujours été, et est encore aujourd'hui, d'inspirer à ces tendres cœurs des sentimens de piété et d'amour du prochain, de leur donner du goût pour la vertu, et de les détourner de cette grande légèreté et corruption qui règne dans nos temps, et qui, malheureusement, a aussi atteint notre pauvre Banc-de-la-Roche. Nous enseignons, en outre, dans nos *Ecoles à tricoter*, un peu de géographie. Elles sont très fréquentées en hiver surtout, en été pas autant. Voilà, chère Dame, ce que je puis avoir l'honneur de vous dire sur cette institution que je recommande à vos prières, afin que le Seigneur veuille mettre sa bénédiction sur sa parole, et la faire

germer dans les cœurs des grands et des petits. Il veut que tous les hommes soient sauvés. Ah! qu'il veuille donc rechercher lui-même tant de brebis égarées, les ramener dans sa bergerie, et hâter ce temps heureux où il n'y aura plus qu'un seul troupeau et un seul berger.

» Adieu, chère Dame, que la paix de Dieu repose en nous, et que son Esprit nous éclaire et nous fortifie dans la foi.

» Louise Scheppler,
» Conductrice depuis 55 ans. »

» C'est à l'invitation de notre chère Louise, ma très honorée Dame, que j'ajoute quelques mots à sa lettre, pour vous rapporter ce que j'ai entendu dire à mon père de ce qui lui a donné la première idée de l'instruction des enfans dont il est question. Reconnaissant que c'était par eux que les impressions chrétiennes pourraient pénétrer jusqu'aux cœurs des parens, les Ecoles furent fondées; mais elles ne suffisaient point à sa sollicitude paternelle. Il entra un jour (c'était en 1769) dans la maison d'un bourgeois d'un de ses villages; il y trouva la fille de cet homme entourée de quelques enfans, avec lesquels elle chantait, tout en filant du coton (occupation que mon père avait introduite dans sa paroisse, et qu'il avait apprise lui-même, ainsi que ma mère, pour faire naître l'émulation); elle chantait, dis-je, des cantiques qui lui avaient été enseignés à l'Ecole, et les faisait répéter aux enfans ligne par ligne..... Voilà ce qu'il cherchait; dès ce moment, il avait trouvé le remède au mal. Qu'il était heureux! qu'il était réjoui! Il prit aussitôt cette jeune fille à son service, ainsi que quelques autres douées d'intelligence et d'amour pour le Sauveur; et, trois fois par semaine, elles étaient envoyées dans les différens villages, pour communiquer aux enfans ce qu'elles-mêmes recevaient d'instruction du pasteur et de son épouse. Cette institution était l'objet de sa plus tendre affection; il y consacra tous les momens qu'il put arracher à ses autres nombreuses occupations. Il imprima lui-même toutes les plantes du pays, y inscrivit les noms français et patois, leurs qualités, soit utiles, soit nuisibles ou d'agrément. Pour faire cette impression, il prenait la feuille verte entre deux tampons d'imprimeur sur lesquels il y avait du noir; ensuite il la posait sur une feuille de papier humectée, en posait une autre dessus et la comprimait légèrement; de cette manière, il obtenait facilement autant d'empreintes qu'il en désirait. Il acheta quantité de figures d'animaux, en y inscrivant de même ce qui les concernait; fit des gravures en bois des différentes parties du monde, et donna ainsi aux enfans les élémens de toutes les sciences, même de l'astronomie; le système solaire, étant de même gravé en bois, leur faisait connaître les mondes, et tout cela fournissait ample matière aux conductrices à des entretiens sur la puissance du Créateur. De grandes gravures, représentant toutes les histoires de la Sainte Ecriture, depuis la création jusqu'à la naissance de notre Sauveur, et depuis lors jusqu'à son ascension, frappaient l'imagination des enfans, imprimaient ces hauts faits dans leur mémoire en caractères ineffaçables, et ouvraient leurs cœurs à l'amour et à la reconnaissance. Tous les ans, chaque conductrice conduisait, à son tour, son

petit troupeau à l'église, le rangeait autour de l'autel, et lui faisait réciter en public ce qu'il avait retenu ; les parens étaient en extase en voyant tout ce qu'avaient appris leurs enfans..... Ceux-ci se pressaient en foule, et avec une joie toujours nouvelle, à cette institution si bénie de Dieu et si chérie du pasteur. Elle a continué depuis avec plus ou moins de succès; elle continue encore, quoique, comme pour toute bonne chose, le zèle de quelques uns se soit un peu ralenti. Les personnes influentes mettent tous leurs soins à la maintenir par toutes sortes de moyens, un desquels est surtout la fondation que les nombreux amis de notre cher père défunt ont eu la générosité de faire à sa mémoire, et qui met à même de salarier les personnes qui, au nombre de sept, sont chargées de cette partie de l'instruction. La doyenne des conductrices est notre excellente Louise, qui, comme elle vous le marque elle-même, exerce ces fonctions depuis 1780, et, quoique très infirme, vu son âge et ses fatigues, devient toute vigoureuse les jours si désirés auxquels elle se voue à cette occupation si douce à son cœur. Nous désirons, très chère Dame, que ces renseignemens puissent vous satisfaire.

» Rauscher-Oberlin. »

Qu'ajouterions-nous à ces détails naïfs et touchans? Ne prouvent-ils pas, d'une manière incontestable, que la pensée des Ecoles de l'enfance, envisagée sous le rapport le plus élevé du développement de l'intelligence, a été révélée par la toute-puissance de Dieu à des esprits humbles et simples, à des cœurs que son amour remplissait tout entiers? Maintenant contemplons cette même pensée, envisagée sous le point de vue de la charité la plus active, et comme moyen d'action d'une piété tendre et chrétienne, et voyons-la naître dans l'ame d'une femme placée sur une partie bien différente de la scène du monde. Ce fut dans l'année 1801 que madame la marquise de Pastoret entreprit de fonder à Paris le premier établissement destiné à recueillir de pauvres petits enfans, isolés et sans protection, pendant les travaux journaliers de leurs mères. Un jour, madame de Pastoret rencontra l'une d'elles qu'elle allait visiter, parce qu'elle l'avait fait admettre aux secours de la société maternelle. Cette femme était chargée de linge, qu'elle venait de laver à la rivière, afin de gagner sa vie et celle de son enfant. Madame de Pastoret entra avec elle dans sa maison, puis dans sa chambre fermée. Son petit enfant avait été posé sur le lit; mais il était tombé baigné dans son sang; et la pauvre mère disait : » Je n'ai pas le » moyen de le faire garder; on me demande huit ou dix sous, » et je n'en gagne que vingt-cinq par jour. » Une autre circonstance frappa douloureusement le cœur de madame de Pastoret. Souvent elle rencontrait sous les galeries de la place Louis XV une petite fille de six à sept ans, faible et pâle; sa mère l'avait chargée du soin de sa sœur, enfant de quelques mois; et pour suppléer à la

force qui manquait à sa fille aînée, la mère liait autour de son cou et de ses épaules la pauvre petite emmaillottée; et c'est ainsi que les deux enfans passaient leurs journées attachées l'une à l'autre. Un jour, enfin, madame de Pastoret défit tous les nœuds, parce qu'elle ne pouvait voir sans pitié la petite fille de sept ans s'asseoir fatiguée, et s'appuyer contre la muraille ou plutôt contre l'enfant même qui tenait à ses épaules. En examinant l'enfant, alors âgée de près de dix-huit mois, madame de Pastoret remarqua que l'épine dorsale était voûtée, et que la pauvre petite était contrefaite pour toujours.

Voilà les premiers fondateurs des Salles d'Asile ou d'Hospitalité. Madame de Pastoret chercha, presque sans autre guide que la Providence, une sœur hospitalière qu'elle eut bien de la peine à déterminer; elle lui adjoignit une bonne femme, mère de jeunes enfans, l'un desquels elle nourrissait encore. Madame de Pastoret les établit dans deux grandes pièces bien chauffées, rue de Miromesnil, faubourg Saint-Honoré; son projet était non seulement de recueillir les enfans encore à la mamelle, mais de faire revenir leurs mères une ou deux fois dans le cours de leurs travaux, pour leur donner le sein, et de les leur faire reprendre à la fin de la journée. L'établissement était pourvu de douze berceaux, de linge, de lait, d'eau sucrée; mais il n'y avait que deux femmes, et leurs forces ne purent suffire aux soins qu'exigeaient dix à douze enfans. La femme nourrice ne se découragea qu'après avoir elle-même sevré; la sœur hospitalière perdait sa santé, et, malgré les vifs regrets de madame de Pastoret, il fallut céder à la nécessité, et renoncer à de chères espérances. Cependant madame de Pastoret éleva toutes les petites filles de ses berceaux, et ce ne fut pas sans un sentiment très doux qu'elle vit plusieurs d'entre elles, devenues femmes et mères, lui ramener leurs petites filles de cinq à six ans, pour être élevées et instruites à l'école gratuite qui avait succédé à la Salle d'Hospitalité, et n'a point cessé d'exister depuis trente-quatre ans. Cette école, après avoir été transférée rue de la Ville-l'Evêque (1), est à présent rue de la Bourbe, n° 10.

Les deux femmes, l'une religieuse hospitalière, l'autre pauvre mère de famille, sont encore là, et souvent elles rappellent à la charitable fondatrice ces souvenirs de trente-quatre ans, qui lui offrent de plus pures jouissances qu'aucun autre de ceux de sa vie. — Les circonstances ne favorisèrent donc pas alors les tentatives généreuses de madame la marquise de Pastoret, car les voies de Dieu ne sont pas nos voies. Ainsi parfois un vent glacial s'élève dans

---

(1) Tandis que les berceaux étaient encore dans l'établissement, madame de Pastoret y conduisit miss Edgeworth et peu après le professeur Pictet; tous deux en parlèrent en Angleterre et à Genève.

une matinée de printemps, suspend et retarde les progrès de la végétation; mais encore quelques jours, et les rayons d'un doux soleil les réveillent, les accélèrent, et bientôt la vie se développe de toutes parts. Comme l'agriculteur doit apprendre à subordonner son espoir aux pluies du ciel et à l'influence d'un pouvoir mystérieux, de même devons-nous renoncer à toute confiance en nos propres efforts, et attendre avec une humble assurance les bénédictions divines, et les secours invisibles qui nous donnent le succès. Alors l'ame, éprouvée par le renversement de ses espérances, est appelée à recevoir le prix de sa patience et de sa foi. La part active et importante que madame de Pastoret prit plus tard à la fondation des Salles d'Asile à Paris est une nouvelle preuve de cette vérité.

E. M.

(*La suite au prochain Numéro.*)

CORRESPONDANCE.

Nous nous empressons de publier ici les résultats de notre correspondance avec les départemens et l'étranger. On y trouve la preuve de l'émulation qui donne partout naissance à des établissemens nouveaux, et de l'intérêt général qu'inspire l'éducation de la première enfance. Ces efforts sont partout couronnés de succès qui ne peuvent manquer de stimuler le zèle de toutes les personnes bienfaisantes, et qui nous promettent que, dans un avenir très rapproché, il n'y aura pas une seule ville de France qui ne possède une Salle d'Asile. Nous hâterons cette époque de tous nos vœux, et en signalant à la reconnaissance publique les magistrats et les hommes de bien qui auront contribué à un aussi intéressant résultat, nous ferons connaître les localités où l'absence de ces établissemens aura été remarquée, en encourageant les autorités à imiter un exemple qui intéresse à un si haut degré les classes laborieuses de la société.

FRANCE. — MORLAIX. — *Extrait d'une lettre du 28 décembre 1834.*

« Notre Salle d'Asile, fondée depuis deux ans par quelques Dames de la ville, offre des résultats au dessus de toute espérance. Entretenue par la bienfaisance du public uniquement et ses secours pécuniaires, cent vingt enfans y sont admis, chaque jour, et y reçoivent, par les soins de deux ou trois Dames patronesses, des leçons appropriées à leur âge. Les jeux succèdent au travail avec ordre; les plus nécessiteux ont été habillés par l'établissement, où l'on ne reçoit que des enfans en bonne

santé. Les finances et le local ne sont pas suffisans pour admettre dans ce dernier cent cinquante autres enfans inscrits, dont les familles s'empressent de rechercher cette occasion de leur offrir une première éducation, bien appréciée dans nos environs. »

Brest. — *Extrait d'une lettre du 20 décembre 1834.*

« En 1833, quelques personnes, pénétrées de l'importance des utiles établissemens connus sous le nom de *Salles d'Asile*, suggérèrent à l'administration de Brest l'idée d'en créer de semblables. M. Fleury, Maire de Brest, aidé de la partie la plus philanthropique de son Conseil municipal, s'occupa activement de cette affaire, et bientôt des fonds furent votés pour l'établissement d'une Salle d'Asile à Brest, côté de Recouvrance, qui est la partie la plus pauvre de la ville, et où, par conséquent, l'établissement d'une Salle d'Asile était le plus urgent. Un vaste local fut loué et pourvu de tous les objets nécessaires à la Salle d'Asile, savoir : bancs mobiles, tableau noir, boulier compteur, gradin, lit de camp, paniers à tricot, pendule, poêle, fontaine, tableaux de lecture, ardoises, etc., etc.

» Une Directrice et une Sous-Directrice furent mises à la tête de cet établissement, et, sans autres notions que celles puisées dans l'*Instruction élémentaire*, elles se mirent à l'œuvre ; depuis, je leur procurai l'ouvrage de M. Cochin [1], et elles ont déjà obtenu d'heureux résultats : mais que de peine pour obtenir des parens qu'ils s'associassent à cette bonne œuvre, en aidant eux-mêmes les Directrices dans la tenue de leurs enfans, c'est à dire en les envoyant régulièrement à la Salle, et en les tenant aussi propres que leurs moyens pouvaient le leur permettre !

» Les succès obtenus par la Salle d'Asile du côté de Recouvrance firent désirer qu'un établissement pareil fût fondé du côté de Brest. Le Maire s'en occupa avec son zèle et sa sollicitude ordinaires pour le bien de ses administrés, et bientôt un local fut loué et pourvu des choses indispensables et mis, comme celui de Recouvrance, sous la direction de deux Dames, l'une Directrice, et l'autre Sous-Directrice.

» La Salle d'Asile de Recouvrance fut ouverte le 1er novembre 1833. Elle est vaste, bien aérée, éclairée par douze grandes fenêtres : sa longueur est de 26 mètres, sa largeur de 8 mètres, sans compter une antichambre de 8 mètres carrés, servant à déposer les paniers et autres objets appartenant aux enfans : dans cette antichambre sont placées une fontaine et une armoire. Cette Salle est actuellement fréquentée par deux cent cinquante et un enfans des deux sexes ; elle pourrait en recevoir un plus grand nombre.

» La Salle d'Asile du côté de Brest, ouverte le 1er avril 1834, est moins vaste que celle de Recouvrance : elle est bien aérée, éclairée par huit grandes fenêtres ; sa longueur est de 18 mètres, sa largeur de 6 mètres ; elle est actuellement fréquentée par cent soixante-dix-huit enfans : elle pourrait aussi en recevoir un plus grand nombre.

» Les enfans sont admis dans les Salles d'Asile aussitôt qu'ils peuvent marcher; ils y restent jusqu'à l'âge de six ans, qu'ils sont reçus dans les écoles d'enseignement mutuel. Aucun enfant ne peut être admis sans l'autorisation du Maire : les Salles sont souvent visitées par M. Fouillay, chirurgien en chef de la marine.

» Les enfans reçoivent, dans ces établissemens, des leçons de religion, ils sont accoutumés à l'ordre, à l'obéissance, à la propreté; ils y apprennent à lire, à compter, à coudre, à tricoter, et les plus avancés y reçoivent les premiers principes d'écriture.

» Les Salles sont ouvertes depuis huit heures du matin jusqu'à cinq heures en été et quatre heures en hiver.

» Les deux Salles d'Asile coûtent à la ville 2,950 francs par an, outre les frais de premier établissement. Cette somme est ainsi répartie :

» Loyer de la Salle d'Asile de Recouvrance, y compris le logement des deux Directrices.	450 fr.
» Traitement de la Directrice	600
» D° de la Sous-Directrice	400
» Loyer de la Salle d'Asile de Brest.	500
» Traitement de la Directrice.	600
» D° de la Sous-Directrice.	400
» Total.	2,950 fr.

» Il eût été à désirer que les Directrices de ces établissemens eussent pu prendre des leçons dans des Salles d'Asile déjà organisées : ce n'est que le livre à la main, et en tâtonnant, qu'elles sont parvenues à obtenir les heureux résultats qu'elles présentent aux visiteurs, et il est étonnant qu'elles y soient parvenues. Le choix de ces Dames ne pouvait être plus heureux; elles réunissent toutes les qualités désirables pour diriger de tels établissemens; mais elles auraient besoin, et elles le sentent, d'être moralement soutenues par le concours de l'opinion publique, dans lequel, hormis les Administrateurs de la ville et quelques chrétiens et philanthropes, elles n'ont trouvé que de l'indifférence; elles auraient surtout cru intéresser les mères de famille aisées et se procurer, par ce moyen, beaucoup de petites choses pour leurs chers élèves, et, à quelques exceptions près, elles n'y sont pas encore parvenues. Les Directrices me paraissent d'une piété solide, et j'ai eu lieu d'être satisfait de la direction morale de ces deux établissemens. »

N. B. Pour comprendre la distinction entre les mots Brest et Recouvrance, il faut savoir que le port de Brest, qui s'avance près d'une demi-lieue dans les terres, partage la ville en deux côtés, dont l'un est appelé côté de Recouvrance, et l'autre côté de Brest. Le côté de Brest contient environ 18,000 habitans, celui de Recouvrance environ 12,000.

NÎMES. — *Extrait du rapport fait le 27 avril 1835, en séance publique, pour la distribution des prix aux Élèves des Écoles établies par le Consistoire de Nîmes, par M.* Charles MEYNIER, *Membre du Comité de surveillance.*

« . . . . . Dans la marche que je viens de me tracer, la Salle d'Asile, qui reçoit l'enfant dès qu'il sait marcher et parler, arrive la première. Le dernier rapport vous présentait le succès et le rapide accroissement de cette classe ; mais il vous exprimait en même temps des craintes, malheureusement trop fondées, sur la mauvaise santé de son directeur, M. Berger. Sa mort a privé l'Ecole d'un Maître qui, par son activité et son dévouement, lui avait imprimé cette direction à laquelle nous devions de voir notre Etablissement cité comme une Salle modèle. Le Comité, Messieurs, paie ici un juste tribut de regrets au Maître qu'il a perdu.

» Nous devons aux recherches de M. le Président du Consistoire, dans son voyage à Paris, un nouvel Instituteur, M. Cumell, sous la direction duquel, nous l'espérons, la Salle d'Asile aura bientôt repris son ancien rang. La tâche de M. Cumell est difficile; mais il ne voudra pas rester au dessous d'elle. Il comprendra tout ce qu'il faut de persévérance, de douceur et de patience pour l'accomplir, en même temps qu'il sentira tout ce qu'elle a d'honorable. Il est depuis peu de temps à l'œuvre, et nous devons à la vérité de dire que ses premiers efforts méritent tous nos encouragemens et nous font bien augurer de l'avenir.

» L'avantage d'être né et d'avoir vécu dans le Nord pourra donner à M. Cumell la facilité de corriger le mauvais accent de nos écoles; ce n'est pas un des moindres biens que nous attendons de lui

» Avant qu'il n'entrât en fonctions, le Comité a cru devoir faire, dans le matériel de la classe, des changemens importans. Les vices qui existaient dans la disposition des lieux et les besoins de notre population en faisaient une nécessité. Sans entrer ici dans de longs détails, vous apprendrez avec plaisir que cinquante enfans de plus peuvent s'asseoir à l'aise sur les gradins, et qu'une séparation marque aujourd'hui, à droite et à gauche, la place des petits garçons et des petites filles, au lieu de ce pêle-mêle qui n'était pas toujours sans inconvénient.

» La méthode elle-même a subi aussi d'heureuses modifications ; vous savez que notre Salle d'Asile avait été fondée sur le modèle de celles de Genève; M. Cumell avait étudié celle de Paris ; nous avons conservé ce que nous avions de bon, nous avons pris ce qu'on nous apportait de meilleur, et avons ainsi réglé notre marche sur ces deux Etablissemens.

» Aujourd'hui les dîners à l'Ecole sont exigés. Depuis le matin, où la classe s'ouvre, jusqu'au soir, où elle se ferme, l'enfant est sous l'œil du Maître. Sa mère n'est plus obligée à se déranger au milieu du jour pour nous le ramener, et cette heure du repas, pendant laquelle il était le plus souvent à jouer dans la rue sans surveillance, devient, au contraire, le moment d'une des leçons les plus profitables par l'ordre et la décence qui

règnent parmi eux. La propreté est également surveillée avec un soin tout nouveau. Si de nouvelles exigences ont pu d'abord surprendre les parens, nous voyons avec plaisir qu'ils s'y accoutument et qu'ils en comprennent l'avantage. Nous le leur répétons ici : on ne demande pas de beaux habits, mais on exige les mains et la figure propres et des vêtemens sans déchirures. Il n'est ni bien difficile ni bien coûteux, pour une mère qui a de l'ordre, de laver son enfant et de tenir ses habits raccommodés. Espérons que les enfans, contractant ces excellentes habitudes dès leur jeune âge, les conserveront plus tard, et que les parens eux-mêmes, voyant tout le bien qui en résulte, suivront leur exemple. Ne serait-ce pas là, Messieurs, un immense bienfait?

» Il me resterait maintenant à vous présenter, avec des chiffres, les résultats que nous avons obtenus; mais deux mois s'étant à peine écoulés depuis la renaissance de l'Ecole, nous nous bornerons à vous dire que déjà cent soixante enfans, garçons ou filles, assistent aux leçons; qu'un grand nombre attend son entrée, et que, sous peu de temps, nous compterons plus de deux cents présences. Ce chiffre, plus que tout ce que j'ai pu dire, constate notre succès. »

Nantes. — *Extrait d'une lettre écrite en décembre* 1834.

« Notre Salle d'Asile fut établie, au mois de janvier 1834, pour cent vingt enfans. Les premiers trois mois se passèrent à former des maîtresses, qui étaient étrangères à toute espèce d'enseignement et surtout à la méthode suivie dans les Salles d'Asile (1). Heureusement que le *Manuel* de M. Cochin vint à notre aide; nous le suivîmes de point en point, en commençant par vingt-cinq enfans et allant progressivement jusqu'au nombre voulu. Elle marche à présent d'une manière satisfaisante; si nos Maîtresses laissent peut-être à désirer sous le rapport de l'instruction, il eût été difficile de trouver mieux sous celui du dévouement et du désir de bien faire. Cent vingt-deux enfans, dont soixante-deux petites filles et soixante garçons, y sont actuellement entrés, dont presque régulièrement cent à cent huit sont présens, les parens n'ayant pas été longtemps à apprécier l'utilité de cet établissement, et l'influence marquée qu'il a sur le physique et le moral de leurs enfans. Quant à ceux-ci, ils s'y trouvent si heureux, que plusieurs demandent à y aller le dimanche, et que, pour le plus grand nombre, la punition la plus redoutée est de ne plus venir à l'Asile; ce qui me fut confirmé, il y a quelque temps, par un ouvrier qui demeure dans le quartier d'où nous avons le plus d'enfans, et qui me dit : « Autrefois j'entendais les parens dire à leurs » enfans : si tu es méchant, je t'enverrai à l'école; aujourd'hui ils di-

(1) Nous n'osons pas nommer ni désigner la Dame charitable qui, seule, sut accomplir cette tâche; mais la reconnaissance des habitans de Nantes peut la faire connaître.

» sent : si tu es méchant, tu n'iras pas à la Salle d'Asile. » Aussi l'air joyeux de ces pauvres petits êtres frappe-t-il agréablement tous nos visiteurs. Quant à l'influence morale, les effets en sont déjà des plus satisfaisans ; j'aurais une foule de traits touchans à vous citer. La crainte d'offenser Dieu, le désir de lui plaire, ainsi qu'à leurs Maîtresses et à moi, qu'ils affectionnent beaucoup, ayant eu à m'en occuper continuellement, sont, pour ceux qui sont capables de raisonner, le mobile de leurs actions ; j'obtiens tout d'eux, en leur disant qu'ils me feront plaisir. Un Comité d'hommes, composé de huit Membres, s'occupe du matériel et de la comptabilité ; et un de femmes, composé de dix-huit Dames et une Présidente, du régime intérieur de l'établissement et de ceux à venir. Chaque Dame est tenue à un service de semaine, pendant lequel elle est obligée de visiter l'Asile au moins trois fois, ce qui s'est fait jusqu'à présent avec assez de régularité. Vous dire que toutes comprennent également bien leur mission serait être par trop heureux ; l'écrit sur la *Direction morale* (1) y aidera, je l'espère, avec la bénédiction de Dieu, qui seul peut donner les dispositions de cœur qu'il faut apporter à cette œuvre.

» Nos fonds se composent jusqu'à ce moment de :

» Un don de la Reine.	500 f.
» D° du duc d'Orléans	2,000
» Souscriptions.	2,113
» Total.	4,613 f.

» L'établissement de la Salle a coûté 2,200 fr., somme beaucoup trop forte, qui, entre nous soit dit, n'eût pas été dépensée, si on avait mieux combiné, dès le premier moment, beaucoup de choses sur lesquelles il a fallu revenir. Son entretien nous reviendra, je présume, à 2,200 fr., appliqués de la manière suivante :

» Maîtresse.	500 f.
» Sous-Maîtresse	400
» Femme de peine	200
» Loyer.	700
» Chauffage et autres frais.	400
» Total.	2,200 f.

» Dans ces autres frais est compris le pain que l'on accorde aux enfans dont les parens sont trop pauvres pour leur fournir régulièrement leur dîner. Cette somme de 4,613 fr. est considérée comme ayant dû fournir à l'exercice de 1833 ; il y a à ajouter, pour 1834, les souscriptions de l'année courante, et 1,200 fr. votés par le Conseil municipal, pour neuf ans, comme secours aux Salles d'Asile. Notre position est satisfaisante

(1) *De la Direction morale des Salles d'Asile et des Comités de surveillance*, brochure in-8° de 41 pages; Paris, chez Hachette, rue Pierre-Sarrazin, n° 12. C'est l'ouvrage d'une dame du plus haut mérite, qui nous a formellement interdit de la nommer, mais que ce seul trait de son signalement doit suffire à faire reconnaître.

pour le moment; néanmoins l'avenir de nos Salles ne sera bien assuré que si on tâche de les établir par actions, comme l'école d'enseignement mutuel; car tel qui consentirait peut-être à prendre une action de 50 ou de 100 fr. ne consentira pas à payer la somme minime de 10 fr. pendant dix ans, tant notre charité se lasse vite. »

Nota. Depuis que cette lettre nous est parvenue, nous avons eu la joie d'apprendre qu'une seconde Salle d'Asile s'ouvrait à Nantes, et de plus amples détails nous seront bientôt adressés.

ECOURT-SAINT-QUENTIN (Pas-de-Calais). — *Extraits de la correspondance.*

« Des observations récentes prouvent que l'institution des Salles d'Asile n'est pas moins utile dans les communes rurales que dans les villes.

» A Ecourt-Saint-Quentin, bourg de deux mille ames environ, une Salle d'Asile a été fondée il y a un an.

» Une femme jeune encore, mère de trois enfans, sachant bien lire et écrire, intelligente, pieuse, douce, a été choisie sur les lieux mêmes, et l'Asile qui lui a été confié réunit maintenant cent trente enfans de dix-huit mois à sept ans. Les progrès faits par ce petit troupeau vers des habitudes d'ordre et de discipline, et dans les notions du juste et de l'injuste, sont remarquables et touchans. Une mère disait dernièrement à la Maîtresse, d'un ton confus et repentant, que son enfant lui avait exprimé le désir de rester plus long-temps à l'Asile chaque soir, et d'y retourner le dimanche, « parce que, avait-il dit, maman, vous jurez » souvent, et cela me fait trop de peine; je ne veux pas l'entendre. » Une autre mère racontait que sa fille, âgée de quatre ans environ, ayant ramassé une aiguille dans la rue, la lui avait remise, en la priant de la serrer à l'écart, afin de pouvoir la rendre au propriétaire quand il la réclamerait. L'aiguille, conformément à ce désir, fut attachée avec soin au rideau de la pauvre femme; mais celle-ci, dès le lendemain, avait oublié la condition faite la veille, et elle prenait l'aiguille pour raccommoder le vêtement de sa fille. L'enfant ne dit mot, mais elle pleura; l'heure d'aller à l'Asile arrivée, contre son ordinaire, elle ne partait point. Sa mère lui rappelle qu'il est temps de s'y rendre : « Eh! maman, dit » la petite, pleurant plus fort, je n'irai pas aujourd'hui; vous vous êtes » servie de l'aiguille que j'ai trouvée, je ne pourrai pas dire à la Maî» tresse qu'elle est serrée, qu'on n'y touche pas; je ne puis pas mentir! » et la Maîtresse a bien dit que c'est mal de garder pour soi les choses » qu'on a trouvées dans la rue. » La mère sourit d'abord à ce scrupule; mais elle n'apaisa l'enfant qu'en déposant l'aiguille; la petite, calmée et contente, courut alors à l'Asile.

» Dans quelques paroisses, les ecclésiastiques ont paru ne pas sentir, dès leur début, le prix des Salles d'Asile; mais à Ecourt-Saint-Quentin, le Curé a promptement apprécié les bienfaits sans nombre qui résultent,

pour la génération qui s'élève, d'une pareille institution. Il est d'usage, dans ce village, qu'un office soit célébré, tous les ans, en faveur des écoles; sur la demande de la Directrice, le Curé a compris, cette année, la Salle d'Asile au nombre des institutions pour lesquelles il priait plus particulièrement à cette occasion. Une place fut même assignée, dans l'église, aux enfans de la Salle d'Asile. Tous s'y rendirent, conduits par leur Maîtresse et une jeune sœur à elle qui lui sert de Sous-Maîtresse. Les cent trente petits enfans, parés de leurs habits de fête, partirent de la Salle d'Asile, rangés sur deux lignes et chantant, pour marquer le pas, les airs consacrés aux marches qui font partie de leurs exercices accoutumés. Tous les habitans, accourus pour les voir passer, entendaient avec étonnement ces chants, qui ne sont autre chose que la table de Pythagore mise en musique, et quelques refrains sur le prix du travail et de la bonne conduite. C'est ainsi que notre petite troupe traversa le village, et arriva, dans le meilleur ordre, à la porte de l'église. Une fois sur le seuil sacré, un signal convenu d'avance fut donné par la Maîtresse, et toutes ces voix enfantines entonnèrent les louanges du Seigneur, telles qu'elles sont célébrées dans les cantiques écrits pour les Salles d'Asile. Le Curé en fut charmé, et s'avançant vers la Maîtresse, il lui dit qu'il entendrait avec plaisir les enfans chanter encore un cantique pendant l'office, au moment de l'élévation. Cette heureuse idée du pasteur compléta l'effet de la pieuse cérémonie. Parens, enfans, Maîtresses, tous revinrent de l'église édifiés, joyeux et animés d'une ardeur nouvelle pour mériter encore à l'avenir les éloges et les encouragemens du bon Curé.

» Ajoutons à ce récit que, peu de temps après, le Conseil municipal d'Ecourt-Saint-Quentin a voté, pour la Maîtresse de la Salle d'Asile, une augmentation à son modique traitement, parce qu'il avait pu reconnaître une diminution sensible dans les dépenses du Bureau de bienfaisance depuis que les mères de famille du village, affranchies du soin de garder leurs plus petits enfans, pouvaient aller dans les champs partager le travail des aînés et de leurs pères. »

Nous désirons que ces détails inspirent aux administrations municipales et de bienfaisance des bourgs et des villages placés dans une situation analogue la pensée d'imiter l'utile exemple que leur donne Ecourt-Saint-Quentin. C'est dans ce but que nous les avons recueillis, et que nous les livrons à la publicité.

ARRAS. — *Compte rendu des recettes et dépenses faites en 1834 par l'Administration des Salles d'Asile de l'enfance fondées par les Dames d'Arras.*

NOMBRE DES ENFANS INSCRITS SUR LES REGISTRES DES SALLES D'ASILE.

	CLOÎTRE.	VIVIER.
Enfans fréquentant les Asiles	132	198
— partis	42	29
— passés aux Ecoles de charité . .	20	23
— morts.	6	6
TOTAUX.	200	256

RECETTES.

	F.	C.
Loterie de la Préfecture	3,000	»
Loterie de M. Wartelle	80	»
Don anonyme	10	»
Excédant du bal des pères de famille	145	»
Bals de l'Hôtel-de-Ville	170	25
Bal de la salle des concerts.	292	40
Bal de Saint-Waast (pour la moitié seulement, l'autre moitié ayant été versée à la caisse des pauvres).	775	76
Produits des deux troncs de salles.	157	88
Don pour l'établissement gymnastique.	80	»
Intérêt des sommes versées chez le Receveur général . .	2	50
Produit des cotisations des jeunes Economes.	390	»
Dons particuliers reçus par les Demoiselles Economes. .	837	85
Excédant de dépense.	2	96
	5,944	60

DÉPENSES.

Dépenses particulières pour l'Asile du Cloître.

	F.	C.	F.	C.
Loyer, frais de bail et assurances	524	97		
Travaux de construction.	1,059	93		
Mobilier	663	01	3,216	21
Traitement de Maîtresse et Sous-Maîtresse.	850	»		
Gymnastique.	80	»		
Charbon pour le chauffage	38	30		

Dépenses particulières pour l'Asile du Vivier.

	F.	C.	F.	C.
Indemnité à la Sous-Maîtresse congédiée.	50	»	82	80
Supplément de mobilier	32	80		
A reporter. . .			3,299	01

D'autre part. . . 3,299 01

Dépenses d'entretien communes aux deux Ecoles.

Indemnité à Mme Millet pour établissement.	230	»		
Frais divers, pour entretien et blanchissage.	44	70	347	09
Secours aux enfans malades.	27	»		
Dépenses journalières.	45	39		

Dépenses faites par les jeunes Economes pour diverses acquisitions.

455 aunes de toile de 80 c. à 1 fr.	442	61		
665 aunes de cotonnade, pour robes, blouses, pantalons, bonnets, de 1 fr. à 2 fr.. . . .	1,067	29		
248 aunes étoffes de laine, pour gilets et camisoles	279	55		
193 paires de bas, de 60 c. à 1 fr.	168	50		
156 paires de chaussons de laine	74	35	2,268	50
39 calottes de laine, de 75 c. à 1 fr.	30	60		
130 paires de sabots, de 25 c. à 35 c. . . .	46	50		
Fil, cordons, boutons, etc.	50	20		
Carreaux à coudre et matériaux d'ouvrage.	18	30		
Frais d'impression et journées de couture.	90	60		
			5,914	60

Effets distribués du 1er avril au 31 décembre.

A 127 garçons, 109 blouses.
100 chemises.
26 bonnets.
75 pantalons.
11 gilets.
60 paires de bas.
65 paires de sabots et chaussons.

A 116 filles, 127 robes.
122 chemises.
32 fichus.
42 bonnets.
66 tabliers.
43 paires de bas.
65 paires de sabots et chaussons.

Reste en magasin, pour la distribution à faire du 31 décembre au 6 janvier.

138 chemises.
46 blouses.
64 robes.
74 bonnets.
17 mouchoirs de poche.
39 fichus.
42 pantalons.
64 gilets de laine.
47 tabliers.
26 paires de chaussons.
90 paires de bas.
33 aunes croisé pour pantalons.
10 aunes de toile pour gilets.

LYON. — *Extrait d'une lettre particulière du 21 juin 1835.*

« Je ne puis aujourd'hui vous parler que des trois premiers Asiles de la ville et des deux établissemens fondés par le clergé dans la paroisse

de Saint-Paul, ou dans celles réunies de Saint-François et d'Ainay, n'ayant pu visiter que ceux-là. Voici le résumé de mes observations.

» *Asile de la ville, à Saint-Georges.* — Il y a, dans cet Asile, soixante-douze enfans inscrits. Le jour où je l'ai visité, il y avait soixante-huit enfans présens. Ils venaient de faire un petit repas dans la première salle, qui était d'une grande malpropreté, et les enfans presque tous mal tenus. Leur aspect ne m'a pas réjoui. Le Maître paraît très satisfait de lui-même et très fier du titre d'*Asile-modèle* donné par la ville à son établissement. L'enseignement m'a paru conduit beaucoup plus selon les propres inspirations du Maître, que selon des principes fixes et invariables.

» *Asile de la ville, rue Buisson.* — En entrant dans cet Asile, on est frappé de l'arrangement convenable des deux salles, et de l'air de propreté des enfans : ceux qui sont mal soignés par leurs parens, ou qui ont de la vermine, sont renvoyés par la Maîtresse. En visitant les registres, j'ai vu que, terme moyen, il y avait chaque jour quarante-deux enfans à l'école. La petite-vérole volante, la rougeole et la coqueluche ont enlevé momentanément plusieurs enfans à l'Asile. La Maîtresse prend d'eux un soin tout particulier et les lave plusieurs fois par jour. Sa fille, jeune personne fort intéressante et qui paraît avoir l'amour de son état, est pleine de zèle et de dévouement pour les enfans. J'ai lu ces mots sur la planche noire : « Dieu voit tout, » et la Maîtresse m'a parlé de manière à me faire penser qu'elle croit ne pas faire encore tout ce qu'elle doit faire, malgré les soins assidus et touchans qu'elle prodigue à ses enfans. On chante dans cet Asile les mêmes chansons qu'à l'Asile Saint-Paul. La Maîtresse, qui m'a paru véritablement dévouée à ses devoirs, s'appelle madame Maucherat.

» *Asile de la ville, à Saint-Polycarpe.*—Avant que cet Asile fût établi par la ville, M. le Curé en avait fondé un dans sa paroisse ; mais il a cru ne pas devoir se mettre en opposition avec l'administration, et quoique son école lui eût coûté 1,200 fr. d'établissement, il l'a fermée, et a transporté l'intérêt qu'il lui portait sur l'Asile où il m'a conduit lui-même. Ce respectable ecclésiastique fut suivi, tout le long du chemin, par tous les enfans qu'il rencontrait, et paraît avoir pour eux une affection paternelle. Il y a quelquefois jusqu'à quatre-vingt-six enfans à l'Asile Saint-Polycarpe. Le jour où je l'ai visité, il y en avait moins. M. Goulesque (le Maître) leur faisait répéter une leçon d'histoire, leur adressant des questions à leur portée, et les enfans y répondaient convenablement. J'ai demandé aux enfans s'ils devaient rendre le mal pour le mal, et ils répliquèrent de manière à me prouver qu'ils connaissaient le précepte de l'Evangile.

» *Asile de la ville, à Saint-Paul.* — Il y a cent cinquante enfans inscrits, et, le plus souvent, plus de cent présens ; le quart, environ, de protestans. Quand j'arrivai, il y avait à peu près cent dix enfans ; ils étaient aux cercles, et faisaient la lecture sans bruit et avec ordre. Ils

chantent dans ce moment (en outre des hymnes et cantiques), la chanson de l'*Eté*, laquelle a succédé à celle du *Printemps* (1). Il ne faut pas plus de deux leçons pour leur apprendre un air nouveau, grâce à l'excellente méthode de M. N....., qui donne gratuitement des leçons aux enfans de l'Asile. M. N..... n'a été qu'une fois à la Salle d'Asile de la rue Buisson, et cela a suffi aux enfans pour apprendre sa gamme et sa chanson de *la Toilette des petits Oiseaux*. C'est un exercice qui leur plaît infiniment. Ne serait-il pas essentiel de les former en ce genre, afin de leur apprendre à bien faire tout ce qu'ils font? Quinze enfans au moins savent écrire sur l'ardoise à l'Asile St-Paul. Quant à la lecture, au moyen de la *eitolégie*, adoptée depuis quelques mois par la Maîtresse, avec une seule leçon par jour, un enfant sait lire au bout d'un an, et, dans les écoles d'enseignement mutuel, au bout de six mois. La salle de Saint-Paul est aérée, elle a un jardin assez agréable et assez vaste pour permettre aux enfans de prendre leurs ébats et de faire de la gymnastique.

» *Deuxième Asile de Saint-Paul, fondé par le clergé.* — Cet Asile porte le nom de *Petite Providence*. Au moment où j'entrai, il était presque vide, la plupart des enfans étant allés dîner chez leurs parens. J'adressai plusieurs questions à la *Sœur de Saint-Charles*, que je trouvai seule avec la bonne; je lui demandai si les enfans écrivaient sur l'ardoise; mais elle me répondit que « c'était chose bien inutile que d'apprendre à écrire à » des enfans de cet âge; que cela, d'ailleurs, pouvait les rendre bossus; » qu'on leur enseignait seulement des prières, leur catéchisme, quelques » fables et quelques *niaiseries*; » ce furent ses propres paroles.

» *Asile des paroisses réunies de Saint-François et d'Ainay, fondé par le clergé.* — Cet Asile porte le nom de *Petite Providence pour le premier âge*; il est dirigé par quatre sœurs. Il y a, me dit l'une d'elles, deux cents enfans inscrits. Il y en a ordinairement soixante ou soixante-dix présens. Les deux salles où ils se réunissent sont peu vastes et mal aérées; ce qui fait qu'on a été obligé de prendre un jour de plus par semaine pour le repos des enfans, ayant remarqué que toutes les trois semaines dix enfans manquaient à l'école pour cause de maladie. Les sœurs sont aussi fort éprouvées par le métier qu'elles font (2), et celle qui m'a parlé me disait que, « si elle ne le faisait pas pour Dieu, elle ne voudrait pas » le faire pour 4,000 francs. » Cette sœur m'a paru douce et très pieuse; elle m'a fort bien reçu et m'a fourni tous les renseignemens que j'ai désiré obtenir.

» Il y a un *troisième Asile, fondé par M. le Curé de Saint-Nizier*, et portant aussi le nom de *Petite Providenee*. — Je n'ai pas pu le visiter de nouveau; mais je l'ai vu il y a dix-huit mois, et il m'a semblé dirigé de la même manière que les deux autres ouverts sous les auspices du clergé.

---

(1) Ces chansons se trouvent dans le recueil annoncé sous le no 12, page 63, du deuxième numéro de ce journal.

(2) Rien ne rend les enfans plus difficiles à contenir et à diriger que l'absence d'une méthode sagement combinée. Plus on s'en écarte et plus la tâche des Maîtres ou des Maîtresses devient impraticable.

Les enfans sont gardés au premier étage, dans une assez grande pièce, séparée en deux par une cloison à hauteur d'appui, les garçons d'un côté, et les filles de l'autre. Il n'y a point de jardin, et l'on n'a point adopté la méthode d'enseignement, sans laquelle pourtant on ne peut obtenir ni bon ordre ni progrès de l'intelligence. »

ANGERS. — *Visite aux Salles d'Asile.*

La ville d'Angers (Maine-et-Loire) possédait déjà, sur la rive droite de la Maine, une Salle d'Asile dirigée avec talent par M. Chauveau, qui sera, nous l'espérons, cité plusieurs fois dans ce journal, comme étant l'un des Maîtres-modèles que puisse compter ce nouveau genre d'enseignement.

Cette Salle est bâtie dans une propriété de la commune; on y a fait les dispositions nécessaires pour recevoir cent vingt à cent cinquante enfans, et la pauvreté de la population qui habite autour de cette maison motivait parfaitement le choix de cette localité.

Le zèle des habitans d'Angers prépare en ce moment une seconde Salle sur la rive gauche de la rivière de Maine et dans une autre portion de la ville, où ce genre de secours doit être également attendu avec impatience. Aucun ancien bâtiment n'existait pour recevoir cette nouvelle fondation. Une souscription a été recueillie; elle s'est promptement élevée à une somme suffisante pour acquérir un terrain, et faire construire classe, préau, logement de Maître, enfin tout ce qui est nécessaire à la bonne tenue d'une École d'enfans du premier âge.

M. Rey, conseiller à la Cour royale d'Angers, zélé protecteur et propagateur des Salles d'Asile, préside à la direction de cette construction. Le bonheur qu'il éprouve, en voyant s'élever les murs de cet Asile témoigne de la générosité de son cœur, et de sa foi sincère dans l'avenir des écoles de la première enfance.

On ne peut trop féliciter les habitans du département de Maine-et-Loire de l'abondance des secours qui sont répandus dans la ville d'Angers par la bienfaisance des particuliers, aidés de l'assentiment et du concours de l'autorité publique.

Un hôpital, un hospice d'incurables, et plusieurs écoles mutuelles et simultanées, existent et sont entretenus avec les ressources hospitalières et communales; une maison de refuge contre la mendicité et des Salles d'Asile y sont soutenues par des souscriptions volontaires : heureuse la ville dont les habitans sont, à ce point, charitables, et dont les magistrats savent apprécier et soutenir les établissemens créés dans l'intérêt bien entendu de l'humanité!

Donner l'aumône dans la rue, vêtir et nourrir le pauvre dans

son domicile, c'est constituer et entretenir l'état de solliciteur et de mendiant. Défendre au contraire la mendicité publique, enseigner à l'enfant du pauvre les voies du travail et de la vertu, c'est changer en élément social cette même population, si souvent exposée à périr victime de la misère, ou à devenir instrument de crime et de perturbation.

Nous annoncerons avec empressement toutes les circonstances de l'ouverture de la deuxième Salle d'Asile à Angers, dès que des détails positifs nous seront parvenus à cet égard.

P.-S. Depuis que nous avons écrit ces lignes, nous avons reçu un rapport publié par l'estimable Directeur de l'Asile d'Angers, M. Chauveau. Nous sommes heureux de reproduire textuellement cet écrit, qu'on ne peut lire sans attendrissement et sans respect pour son auteur. Nous faisons des vœux pour que cette lecture édifie les fondateurs de nos petites écoles, pour qu'elle échauffe le zèle et excite l'émulation de nos Directeurs.

Rapport sur la Salle d'Asile du Saint-Esprit, par M. Chauveau, *Directeur, à Madame* Gauja, *Présidente du Comité des Dames patronesses des Salles d'Asile d'Angers.*

« Angers, le 5 juillet 1835.

» Madame,

» Vous désirez connaître l'état présent de la Salle d'Asile. Avant de m'acquitter de cette tâche, je la ferai précéder d'une observation générale: c'est que, dans un art aussi nouveau et qui comprend tant de choses, ce n'est pas au commencement qu'il est facile d'arriver à un grand degré de perfection, lorsqu'on veut surtout, comme je l'ai fait, embrasser à la fois tout l'ensemble. On pose d'abord la base de l'édifice; ensuite, dans la marche de l'organisation, on rencontre mille obstacles imprévus; on sent la nécessité de faire des expérimentations, on tourne à droite, à gauche, on avance, on recule; viennent les visiteurs qui font des objections : l'un veut une chose, l'autre en veut une autre; puis, quand on désire concilier tant d'avis contradictoires, à peine peut-on faire un pas. Toutefois, j'ose croire qu'en principe nous nous sommes peu écartés des moyens qui devaient nous conduire au but désiré.

» Comme œuvre de charité, la Salle d'Asile, à l'égard des parens des enfans qu'elle reçoit, atteint, en quelque sorte, son but, par le seul fait de sa fondation. L'Asile est ouvert, les enfans s'y réfugient; ils y sont en sûreté, et leurs mères, libres de tous soucis, se livrent à leurs travaux.

» Quant aux enfans, si nous ne les nourrissons pas, c'est qu'à cet égard l'humanité est trop peu avancée en science économique (1); mais

(1) Cette phrase est la seule sur laquelle nous ayons à faire une observation critique : M. Chauveau n'avait pas réfléchi que, si les enfans étaient nourris, la moitié

nous leur faisons l'aumône intellectuelle et morale, et nous leur donnons la première nourriture religieuse : nous leur donnons ce qu'ils ne peuvent recevoir de leurs parens ; pour tout le reste, nous suivons maintenant, sans la commenter, l'ancienne maxime qui veut que chacun demeure chargé de ses œuvres.

» Gardons-nous de faire que l'Asile ressemble à ces maisons de charité, où la misère enrégimentée se presse toujours plus pâle et plus affamée, parce que, toujours, elle est plus corrompue. Vous vous rappelez, Madame, cette distribution d'effets que j'ai dû faire, au nom des Dames patronesses, à nos enfans malheureux. Tous demandaient à l'envi, et chacun accusait les autres de ne rien mériter. Cette œuvre augmenta le nombre des enfans ; mais elle fit beaucoup de mal, en mettant de mauvais sentimens au cœur de la population, en excitant la jalousie de tous et l'avilissement d'un grand nombre, qu'elle allait dégrader à jamais en lui frayant le chemin de la mendicité. Entre autres, une femme très aisée reçoit, par erreur, un tablier pour sa fille ; cette première aumône lui donna le triste courage de me demander, plus tard, des bons de pain de charité, que j'étais chargé de distribuer.

» Donnons aux pauvres, donnons à ceux qui sont dans le besoin, mais hors l'Asile, mais sans bruit, et évitons tout ce qui peut rappeler une distribution publique de charité. Habituons le pauvre à cacher sa misère, et ne souffrons pas qu'il en fasse honteusement l'étalage. C'est donc à cette vue que j'ai promptement fermé notre petit magasin de secours en vêtemens. Il y reste encore trente-quatre chemises, une robe, un corps de robe, quatre vestes, deux culottes, tous les mouchoirs, les fichus et les cravates, sept tabliers, deux bonnets de garçon et six de fille, que nous donnerons lentement et pièce à pièce, afin de nous épargner la douleur d'avoir à repousser, à tout moment, une lâche importunité.

» Les pauvres, en général, manquent moins de pain et d'habits que de moralité. Nous sommes les gardiens de leur ame bien plus que de leur corps. Si les premiers fondateurs n'ont vu que l'aumône corporelle, que le soulagement de la matière, peu à peu, en avançant, nous apercevons le but de la Salle d'Asile dans toute sa pureté.

» OEuvre de moralisation sociale, une Salle d'Asile à diriger convenablement, c'est une œuvre immense, et la plus difficile des œuvres. Elle renferme mille questions des plus délicates. Quelle direction lui donner? Faut-il qu'elle soit religieuse, morale, intellectuelle? ou bien doit-elle et peut-elle être à la fois l'un et l'autre? Est-il vrai qu'il soit dangereux d'éclairer le peuple? ou bien faut-il, à tout prix, populariser la science? Etranges questions, qui, sans cesse posées et jamais résolues, frappent l'oreille inquiète de l'instituteur, et, par leur indécision, ne font que jeter le trouble dans sa conscience. On dit bien qu'il faut avant tout faire

---

de la population précipiterait ses enfans dans les Salles d'Asile, qui deviendraient alors de coûteuses auberges, et que les pauvres s'habitueraient bientôt à faire subsister leur jeune famille aux dépens de l'aumône. Sur tous les autres points, le rapport de M. Chauveau est digne d'éloges ; on y reconnaît à chaque ligne la tendresse et le dévouement d'un ami de l'enfance. (*Note du rédacteur.*)

de *bons enfans*, afin d'avoir ensuite de bons époux, de bons pères et de bons citoyens; mais ces expressions, qui passent de bouche en bouche et qu'on croit contenir tout un système bien défini, ne lui montrent qu'un terme confusément indiqué; et si, dès le principe, il entrevoit mal le but, la route lui demeure entièrement cachée. Qu'est-ce qu'un enfant bon, parfait? Quelle doit être la culture de ses diverses facultés?.... Personne ne lui répond. Pourquoi ce silence qui l'accable? C'est que l'art sublime qu'il professe, ancien comme le monde et cependant encore dans l'enfance, attend, sans doute, pour révéler l'immensité de sa science, que quelque grand génie, sous l'inspiration constante des faits, ait consacré sa vie entière à l'interroger.

» Cependant, instituteur, il faut marcher..... Au milieu de cet embarras, voici, du moins, un point de départ qu'on ne contestera pas. L'homme bon est celui qui aime, et l'amour de tous est la grande loi du genre humain. Dieu a dit: *Aime ton prochain comme toi-même*. Le prochain d'un enfant, c'est son papa, sa maman, son frère, son camarade, celui qui l'aime et sait le rendre heureux. Qu'on l'aime donc parfaitement, et, s'il se peut, qu'on le fasse jouir d'un bonheur parfait. Celui qui est heureux aime, et celui qui aime quelqu'un peut aimer tout le monde; car l'amour est un sentiment sans bornes. Que l'enfance ne voie jamais que des personnes propres à la rendre heureuse, et elle ne connaîtra pas d'autre sentiment que l'amour. Que tout ce qui l'entoure nourrisse en elle ce sentiment, et écartons tout ce qui peut lui faire obstacle. Si, jusqu'à six à sept ans, l'enfance n'a pas été gâtée, le grand problème d'amour universel que Dieu a prescrit sera facile à résoudre.

» Amour de tous, pure fraternité évangélique, voilà la base de notre édifice. Tout développement qui tend à agrandir et à fortifier ces sentimens est bon, est nécessaire; mais s'il ne tend point à ce but, il n'est pas seulement inutile, il est dangereux, car il donne des forces à l'individu contre la société.

» Je viens de poser le grand principe qui m'a guidé dès le début. Mais il ne suffit pas que ce principe soit bon en soi, il faut encore que, dans une nombreuse école, tout favorise son application.

» Le mécanisme du système des Salles d'Asile était assez bien combiné pour que je pusse, à la rigueur, me dispenser d'y rien changer; mais notre local est d'une irrégularité tout à fait fâcheuse, et l'harmonie, l'ordre matériel, qui influe si puissamment sur l'ordre moral, devaient nécessairement en souffrir. D'ailleurs, malgré l'indulgente approbation de quelques personnes, on ne peut se dissimuler qu'une foule d'incidens se sont opposés à l'entier développement de la Salle d'Asile.

» Vous savez, Madame, comment le public en masse accueillit notre première demande d'enfans..... Nous voulions les faire périr!..... horrible prévention, qui, peu à peu dissipée, a pu cependant laisser au fond des cœurs de mauvais fermens, qui disposent à accueillir tout ce que la malveillance peut débiter. Avant que le hangar fût fermé, le local était malsain; on en conclut encore, aujourd'hui, qu'on ne peut venir à l'école sans tomber malade. L'eau de la pompe, dont nous ne faisons pas usage, est malpropre; pour cela on affirme que nous faisons boire de

mauvaise eau. Nous avions invité les parens à couper les cheveux de leurs enfans, et beaucoup s'y sont refusés ; eh bien ! on dit que nous leur coupons les cheveux. Nous mettons à part les enfans qui ont de la vermine, et nous invitons les parens à les nettoyer ; donc nous leur donnons de la vermine. Ceux qui paraissent galeux, nous les congédions ; donc nous leur donnons la gale. Les enfans, de toute la force de leurs poumons, poussent des cris de joie et jouent en liberté, condition nécessaire à leur développement ; mais ils tombent et se salissent ; leurs habits sont usés, ils se déchirent ; en courant, en remuant, ils heurtent un camarade qui, impatient, les heurte à son tour : donc les Maîtres de cet établissement sont si peu zélés qu'ils ne font rien pour empêcher les enfans de se déchirer et de se battre.

» Toutefois, quelque funestes que soient les propos de la malveillance ou de la prévention, nous leur attribuons moins la perte que nous avons faite d'un certain nombre de petits enfans qu'à l'envie qu'ont d'autres établissemens de nous enlever ceux qui leur conviennent. Evidemment si, dans le quartier, quatre écoles nous disputent les enfans du premier âge, il est impossible que nous les ayons tous. Loin de là, c'est le rebut des écoliers que nous recevons ; et quand on croit ne pouvoir rien en faire, on nous les envoie. Tant mieux ! c'est ainsi que nous avons commencé, c'est ainsi que nous désirons finir. Venez donc, petits enfans que l'on repousse ; venez à nous, enfans mal vêtus et mal nés ; venez, enfans de la misère, enfans que déjà la société réprouve, enfans prématurés dont l'ame est déjà ulcérée de mille plaies ; venez, mes enfans, ô venez nous embrasser, c'est vous que nous sommes appelés à guérir !

» Vous vous rappelez, Madame, les deux enfans qui vous ont été présentés à votre dernière visite, *Victor* et *Marie ;* combien de fois ne m'a-t-on pas invité à les chasser de l'Asile ! Mais je ne l'ai pas voulu, et je m'en félicite, voyant que la raison, les bons sentimens et l'amour du travail se sont déjà emparés de leurs cœurs. Marie, surtout, pauvre fille ! et qui l'eût prise alors, si nous l'eussions chassée ? Fasse le ciel qu'ils nous restent assez long-temps pour que nous puissions opérer complètement leur cure ! Mais j'éprouve de la douleur en les voyant grandir, parce que je ne suis qu'un Maître d'Asile.

» Je n'ai jamais douté qu'il ne fût possible de conduire à bien tous les enfans. Mais veuillez remarquer, Madame, outre les maladies et autres empêchemens qui nous ont assaillis en divers temps, combien j'ai d'abord été peu secondé dans mes opérations journalières les plus délicates. Après avoir organisé le plus parfaitement qu'il me fut possible, après avoir posé de bons principes de direction, et créé, parmi les enfans, un bon nombre de fonctionnaires importans, obligé souvent de perdre de vue le gros de la troupe, je devais la laisser à la garde d'une personne qui alors ne me comprenait pas, qui alors doutait hautement du succès de l'établissement, et qui, alors aussi, accablée de douleurs physiques et morales, était pour cela dans la plus profonde impuissance de seconder mes vues. Désolé en revenant à elle, voyant, à chaque fois, qu'elle avait laissé crouler l'édifice que j'avais élevé sous ses yeux, je laissai, pour le mo-

ment tomber l'organisation bien au dessous de ce qu'elle était d'abord.

» A la même époque, une longue maladie me forçant de m'abstenir, pendant que madame Liquois était seule, le mécanisme de l'Asile se détraqua entièrement, et dut paraître, à quelques personnes, au dessous même de celui d'autres établissemens les plus mal tenus. Toutefois, dès lors, madame Liquois a fait preuve de bonne volonté et de courage en restant chargée d'une mission accablante, où toute autre Sous-Directrice aurait échoué comme elle. Non, rien n'est aussi difficile que de diriger une Salle d'Asile organisée comme la nôtre l'était; rien n'exige la réunion d'un plus grand nombre de qualités physiques et morales. Madame Liquois, égale au moins à plus d'une Directrice en chef d'un système moins perfectionné, ne pouvait atteindre ce but, quoique, depuis ce temps, elle ait toujours témoigné un grand désir de bien faire. Déjà nous lui avons dû le succès de plus d'une opération délicate; mais, pendant le premier temps de ma maladie, elle a été surchargée d'un travail au dessus des forces les plus robustes. Elle a conduit seule avec la *bonne*, cette femme heureusement si précieuse pour nos enfans, elle a conduit cent vingt à cent trente enfans. A la fin, ce nombre fut réduit à une soixantaine; mais la plupart des absens étaient malades, et sont revenus dès qu'ils ont été rétablis. Le nombre des présens a été, cette semaine, de cent dix à cent quinze. Le total de ceux qui ont fréquenté l'école depuis son ouverture est de deux cent soixante-dix.

» C'est dans cette fâcheuse circonstance que mademoiselle Cremière nous est venue. Son entrée à l'Asile donna de la consistance au bruit répandu que j'allais quitter; espérons que maintenant sa présence ne sera qu'un pur gage de sécurité. Nous craignions qu'elle ne fût faible; mais, non, elle sera forte, parce qu'elle aime et qu'elle a de l'intelligence. Sollicitée d'aller dans un pensionnat, je lui demandai pourquoi elle donnait la préférence à nos pauvres enfans : *parce qu'ils m'aiment*, répondit-elle avec simplicité. Son zèle se soutient bien, et jamais une seule fois on ne l'a vue se plaindre. Au premier son de cloche, à sept heures précises, elle est à l'Asile. Libre de tous soins étrangers, elle prend d'abord le petit nombre d'enfans qui se trouvent, et leur fait faire quelques travaux pour leur instruction. Au deuxième son de cloche, à huit heures, elle les conduit au travail proprement dit. Les uns tricotent, les autres cousent. Sous sa main, les enfans paraissent travailler avec joie, et ils font des progrès. Au lieu de quatre enfans qui faisaient des bas, elle en a maintenant vingt. C'est elle qui a fait faire les premières coutures. Peu à peu nous organiserons de nouveaux travaux. Enfin, par elle, aidée de madame Liquois, j'espère, avec le temps et le secours de Dieu, faire produire à mon système de protection et d'amour mutuels les bons effets dont il est susceptible. Je sais qu'il faut bien du temps pour organiser un tel système, surtout quand on doit travailler sur de mauvais élémens; je crains même que nous ne puissions y réussir complètement dans le local où nous sommes. Celui qui s'élève en ce moment, rue de Bouillou, nous offrira bien plus d'avantage; mais, dans tous les cas, nous serons patiens, et attendrons avec foi, tant que les *dames*

angevines, à la tête desquelles, Madame, vous vous trouvez placée, nous accorderont l'indulgence dont jusqu'à ce jour elles nous ont donné tant de témoignages.

» J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, Madame, votre très humble serviteur, « CHAUVEAU. »

PARIS. — *Visite de l'Asile de la Halle aux Draps.*

Les quartiers les plus pauvres, les plus populeux, et où, par conséquent, les ouvriers établissent généralement leur domicile, sont ceux où le besoin des Salles d'Asile se fait le plus vivement sentir, et où elles présentent le plus d'utilité. Aussi celles qui furent créées jusqu'à ce jour à Paris étaient-elles presque toutes situées dans les faubourgs de cette ville.

La maison-modèle, fondée, en 1828, par M. Cochin, a été placée par lui à l'extrémité du faubourg Saint-Marcel. Les habitans de ce quartier se souviennent avec reconnaissance d'avoir vu, à cette époque, disparaître de la voie publique toute cette population enfantine, qui, alors errante, demi-nue, attristait partout les regards, était exposée à tous les dangers, initiée à tous les propos grossiers des rues, et qui, aujourd'hui, dirigée dès le matin vers la Salle d'Asile, recherche gaiement, un panier à la main, le lieu de séjour, d'instruction et de paix où doit s'écouler la journée, et retourne le soir au domicile paternel, en fredonnant les refrains du chant scolaire.

Quelque intéressant que pût être ce spectacle, les visiteurs de la maison Cochin regrettaient souvent de ne pouvoir trouver, à une distance plus rapprochée, les principes d'enseignement et de direction que professe chaque jour dans cette maison, et d'une manière si distinguée, madame Millet, inspectrice générale des Asiles de Paris, à l'école de laquelle se sont formés presque tous les maîtres qui, depuis sept ans, se sont répandus sur la surface de la France.

Une mesure récemment prise par le Comité central des Salles d'Asile a répondu au désir des personnes qui désiraient éviter le voyage du faubourg Saint-Marcel, en décidant que madame Millet résiderait, le vendredi de chaque semaine, de deux heures à quatre heures, dans la nouvelle Salle d'Asile ouverte sur la place du marché des Innocens (grande halle centrale de Paris, IVe arrondissement), dans la Salle d'Asile nouvellement fondée par la ville de Paris, dans le bâtiment connu sous le nom de *Halle aux draps*.

Nous invitons toutes les personnes qui étudient les Salles d'Asile, soit dans l'intention de les propager, soit dans l'intention de les diriger ou seulement de les connaître et de les apprécier, à visiter

la Salle d'Asile de la Halle aux draps, le vendredi de chaque semaine, vers deux heures.

M. Perrault, qui vient d'être appelé à la direction de cette école de petits enfans, a été, pendant plusieurs années, directeur de la salle de la maison Cochin; il a plusieurs des qualités éminentes qu'on doit rechercher dans le précepteur de la première enfance: aplomb, habitude, facilité, une voix basse et juste, qui soutient bien le chant des enfans, un véritable désir de les captiver, de les instruire, de les rendre heureux.

Cette école doit donc être recommandée aux visiteurs, pour voir tous les jours M. Perrault dans l'exercice de son professorat, et le vendredi à deux heures, pour consulter madame Millet sur tout ce qui intéresse la direction et la bonne tenue d'une classe d'enfans du premier âge.

Les personnes qui pourront disposer de plusieurs heures devront encore faire le voyage du faubourg Saint-Marcel, non pas seulement pour voir la Salle d'Asile-modèle, mais encore tout ce bel ensemble de localités et d'écoles, dans lesquelles l'enfance, l'adolescence et l'âge mûr peuvent trouver chaque jour des cours d'instruction populaire.

Le fondateur de cet établissement l'avait nommé *Maison complète*, et il n'a cessé depuis de faire tout ce qui était en son pouvoir pour lui mériter et lui conserver cette qualification.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

PREMIÈRE PARTIE. — ANNONCES.

OUVRAGES FRANÇAIS.

21. Des Écoles et Salles d'Asile d'Italie, en 1834, traduit de l'italien, sur les publications de l'abbé Ferrante Aporti et de l'abbé Raphaël Lambruschini; brochure in-8 de 70 pages. Paris, 1835, chez L. Hachette.

22. Nouveau Magasin des Enfans, 2 vol. in-18. Paris, 1835, chez L. Hachette.

23. Histoire Sainte, racontée aux enfans par Madame la vicomtesse de V***; ouvrage approuvé par Monseign. l'Archevêque de Paris; seconde édition Chamerot, Libraire, nº 15, quai des Augustins (1834).

24. Histoire de la Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, racontée aux enfans par Madame la vicomtesse de V***; approuvée par Monseigneur l'Archevêque de Paris; seconde édition Chamerot, Libraire, nº 13, quai des Augustins (1834).

OUVRAGES ANGLAIS.

25. Infant Training. A dialogue, explanatory of the system adopted in the model infant School, Glasgow; by a Director. Glascow, Printed for William Collins.

(*Éducation de l'Enfance, dialogue explicatif du système adopté dans l'École-modèle des petits enfans de Glasgow;* par un Directeur. 1 vol. petit in-12 de 144 pages.)

DEUXIÈME PARTIE. — ANALYSES ET COMPTES RENDUS.

1.

De l'Education de la première Enfance, par Wilderspin (*Annonces*, n° 20).

Deux ouvrages capitaux ont été publiés, en France et en Angleterre, sur l'ins-
titution des Salles d'Asile; l'un par Samuël Wilderspin, Directeur de l'Ecole de
etits enfans de Spitalfield, l'autre par M. Cochin, Fondateur de la première Salle
l'Asile modèle à Paris. Ces deux ouvrages se recommandent également et par le
nérite qui leur est propre et par la position personnelle de leurs auteurs. Nous
oudrions pouvoir en rendre compte en même temps, pour montrer comment cette
rande et intéressante question de l'éducation de la première enfance a été envi-
agée par deux hommes éclairés de l'un et l'autre pays; mais, comme nous avons
noins pour objet de comparer la valeur relative des deux livres, que de faire res-
ortir l'utilité particulière à chacun d'eux, nous les examinerons successivement,
n accordant la priorité à l'ouvrage anglais, d'abord parce qu'il a paru le premier,
t ensuite parce que la courtoisie inter-nationale nous fait un devoir de ce pro-
édé.

L'ouvrage de Wilderspin est intitulé : *Système pour le développement des fa-
ultés intellectuelles et morales des enfans d'un à sept ans.* L'auteur l'a dédié à la
Reine d'Angleterre, et il en a publié la sixième édition en 1834. Deux autres édi-
ions en ont été faites en Allemagne et une aux Etats-Unis d'Amérique. Ce livre
st le résultat d'une expérience telle que bien peu de personnes ont pu en acquérir
ne semblable. L'auteur a vu successivement passer dans ses classes plus de seize
nille élèves, et les moyens ne lui ont pas manqué pour étudier le cœur, l'esprit et
es besoins de l'enfance.

Il consacre un premier chapitre à rapporter des exemples d'une dépravation
récoce. C'est toute une galerie de jeunes sujets chez lesquels la perversité a de-
ancé l'âge, et qui, pour la plupart, ont subi des condamnations méritées pour
es actes qui auraient encore de quoi surprendre de la part d'individus consom-
nés dans le vice ou vieillis dans le crime. Se peut-il un plus affligeant tableau que
elui de tant de jeunes coupables, qui, dès leur début dans la carrière de la vie,
vant l'âge de l'adolescence, prennent rang parmi les criminels sur lesquels l'es-
roquerie, le vol, la fausse monnaie et le meurtre ont appelé la vindicte des lois.

Dans un deuxième chapitre, l'auteur recherche les causes de cette affligeante
épravation. Il les trouve surtout dans l'inconduite des parens et dans la fréquen-
ation des cabarets. Il considère ces maisons comme des gouffres où viennent se
erdre les économies, la santé, le repos et l'honneur des familles. Si le père dépense
e produit de ses journées, il ne peut plus pourvoir aux besoins de son ménage. De
à la misère, les plaintes, les reproches, les querelles domestiques, les scènes vio-
entes qui en sont la suite. De là aussi le délaissement des enfans, leur vagabondage
ans les rues, les mauvais exemples qu'ils y trouvent, les leçons d'immoralité dont
s ne profitent que trop.

Le remède à tous ces maux, Wilderspin le trouve dans la protection et l'éduca-
ion de l'enfance par l'institution des Salles d'Asile. C'est en prenant l'enfant au
ortir du berceau qu'il est surtout facile d'agir sur son esprit et sur son cœur, de
ui inculquer de bonnes habitudes, de le préserver de la contagion des mauvais
xemples. Si vous le laissez livré à ses parens où à lui-même jusqu'au moment où
l pourra entrer aux écoles, son naturel aura eu le temps de se corrompre et le mal
era peut-être alors sans remède. N'est-il pas cent fois préférable de chercher à
révenir les mauvais penchans que d'avoir à les corriger quand déjà ils ont pris
acine de manière à ne laisser aucun espoir d'amendement?

Depuis l'âge de deux à sept ans, les enfans ne peuvent être d'aucune utilité à
eurs parens. C'est le moment de leur donner les premières notions des connais-
ances indispensables. Plus tard, les parens en disposent, les envoient dans des ate-
iers, et leur travail devient profitable à la famille. Mais, au moins, s'ils ont fréquenté
endant quatre ou cinq ans les Asiles, ils pourront, quoique occupés toute la se-
naine, suivre les Ecoles du dimanche avec utilité, se perfectionner dans la lecture,
'écriture, dont ils auront déjà reçu les premières leçons, et ils ne seront pas entiè-
ement dépourvus d'éducation.

Après ces réflexions préliminaires, l'auteur pose les principes de l'éducation pro-

pre à la première enfance. L'objet qu'il recommande avant tous les autres est de fortifier la constitution des enfans par un exercice modéré. Tous les animaux nous donnent, à cet égard, un exemple bon à suivre. Ils font usage, dès qu'ils le peuvent, de leur faculté locomotive. Le même besoin se fait remarquer de bonne heure chez l'homme; mais, comme il est incapable de prendre de l'exercice par lui-même, c'est à ses parens à y pourvoir. Ils regardent comme au dessous d'eux les soins de la première enfance, et les mères ne s'en acquittent pas toujours avec le discernement désirable.

L'exercice est indispensable aux fonctions de l'économie animale. Sans le mouvement, la circulation du sang et les différentes sécrétions se font mal; les membres prennent peu de souplesse, et le corps peu d'accroissement. En un mot, pour favoriser toutes les fonctions vitales et former à l'enfant une constitution solide, il faut lui procurer de l'exercice.

Les premières facultés morales qui se développent dans l'enfance sont celles de l'observation. Il faut que le Maître suive en cela les indications de la nature. Qu'il se garde de surcharger la mémoire des enfans et de leur livrer des opinions toutes faites. C'est les fatiguer sans objet et rendre leur imagination paresseuse. Apprenez-leur, au contraire, à penser par eux-mêmes et à former des jugemens. Au lieu de leur dire : *ceci est bien*, *ceci est mal*, ne vaut-il pas mieux les mettre en état de reconnaître ce qui est mal et ce qui est bien? Suivre une marche différente, n'est-ce pas agir à peu près comme ce maître qui proposerait un problème et qui en donnerait en même-temps la solution? tandis que le système que nous indiquons aura surtout pour effet de développer l'intelligence et d'exercer le raisonnement.

Cultivons, excitons encore le besoin qu'a l'enfant de connaître et de savoir. Il saisira et retiendra mieux ce qu'il aura voulu apprendre. Un Maître habile aura à s'applaudir d'avoir ainsi stimulé la curiosité des enfans. Par exemple, il pourra quelquefois s'arrêter au moment le plus intéressant d'une leçon, pour en faire plus vivement désirer la suite. Les enfans seront préoccupés de ce qu'ils auront entendu, ils y penseront avec intérêt, ils attendront la fin avec impatience et chercheront à pressentir la conclusion.

Lorsqu'on sera parvenu à exciter dans l'enfant le désir d'apprendre, il faudra le diriger vers des objets convenables, exercer et perfectionner ses sens, lui indiquer la nature, les qualités, les propriétés des corps; lui demander d'exposer librement ses idées sur chaque chose, les commenter, les développer et les rectifier. C'est le meilleur moyen d'en faire des hommes judicieux et penseurs.

Quant à la manière de traiter les enfans, c'est à leur cœur surtout qu'il convient de s'adresser. Inspirez-leur de l'amour plutôt que de la crainte. Qu'ils sachent bien que leur Maître ne désire rien tant que leur bonheur, et qu'il le leur prouve par les procédés les plus affectueux. Des faits, à cet égard, vaudront mieux que des paroles. Les mots s'adressent à l'intelligence, tandis que les actes parlent au cœur. Le principe fondamental de l'éducation de l'enfance, c'est l'*amour*. Si vos enfans voient clairement que vous les affectionnez, ils vous aimeront et ils s'aimeront entre eux. Vous exciterez dans leur cœur des sentimens de douceur et de bienveillance mutuelle, et vous aurez rendu l'obéissance plus facile : elle deviendra pour eux un plaisir au lieu d'être une contrainte.

L'un des plus grands défauts de l'humanité est l'amour de soi-même; c'est aussi celui qu'il importe le plus de corriger dans l'enfance. Le Maître s'attachera donc à inspirer à ses élèves de l'affection les uns pour les autres. Il leur répétera souvent que les hommes sont faits pour s'entr'aimer et s'entr'aider. Il leur dira sans cesse qu'une des vertus qui nous font approcher le plus de la perfection humaine, c'est d'aimer notre prochain comme nous-mêmes. Il entretiendra parmi eux l'esprit de fraternité, de concorde et de paix. Il les amenera avec douceur à des sentimens d'indulgence, à des concessions réciproques, à l'oubli complet des torts et des injures. Ces principes sont les fondemens les plus solides d'une éducation morale et chrétienne.

Wilderspin exige absolument qu'il y ait, pour chaque Asile, une cour de récréation. Cette disposition, dit-il, est indispensable pour que le Maître puisse juger des inclinations des enfans. Dans la classe, ils se contraignent et s'observent; dans leurs jeux ils se laissent aller plus librement à leurs penchans naturels, aux mouvemens de leur caractère. Outre la nécessité de leur offrir les moyens de se livrer à divers jeux et à des exercices salutaires, il est utile que le Maître puisse juger des

résultats de l'éducation qu'ils reçoivent. Si quelques uns sont d'un naturel querelleux et violent, ils ne manqueront pas de le faire paraître. S'il en est de sournois et de rusés, leur caractère se décelera, et le Maître fera ses efforts pour corriger ces mauvais penchans.

L'auteur voudrait que, dans chaque cour, il y eût un petit parterre et quelques arbres fruitiers. Ce serait non seulement un moyen d'instruction, mais aussi d'éprouver les élèves et de leur inspirer, dès l'âge le plus tendre, le respect de la propriété. On ne leur permettrait de toucher ni aux fleurs ni aux fruits, et on les accoutumerait ainsi à résister à des tentations qu'ils sont destinés à éprouver souvent dans le cours de leur vie.

Tels sont les principes posés par Wilderspin pour l'éducation de l'enfance, principes qui l'ont constamment dirigé depuis longues années et qu'il n'a cessé d'appliquer avec un remarquable succès. Cette première partie de son ouvrage est écrite en style clair, mais un peu diffus, suivant la manière anglaise. Nous y aurions voulu aussi un peu plus de méthode. Mais l'auteur n'a pas la prétention d'être un écrivain; c'est un homme de conscience, de piété et d'un véritable mérite, qui s'est placé très haut dans l'estime publique par les services qu'il a rendus à l'enfance; il a publié les résultats d'une expérience éclairée, et il a mérité par ses généreux efforts, dirigés vers un si noble but, la reconnaissance des hommes de bien de tous les pays.

Nous examinerons, dans un autre article, la seconde partie de l'ouvrage, qui est plus spécialement consacrée au développement de la partie pratique du système d'éducation de la première enfance.

2 ET 3.

L'Histoire Sainte, racontée aux Enfans par Madame la vicomtesse de V***; ouvrage approuvé par Monseigneur l'Archevêque de Paris; seconde édition. Chamerot, Libraire, nº 13, quai des Augustins (1834). (*Annonces*, nº 23.)

Histoire de la Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, racontée aux Enfans par Madame la vicomtesse de V***; approuvée par Monseigneur l'Archevêque de Paris; seconde édition. Chamerot, Libraire, nº 13, quai des Augustins (1834). (*Annonces*, nº 24.)

Nous n'aimons pas à voir les textes sacrés de la Bible devenir un thème variable sous la plume des écrivains même les mieux intentionnés, et il nous paraît à la fois plus respectueux et plus utile de citer les phrases textuelles qui expriment un fait ou une pensée, et d'en séparer le commentaire.

Sous le mérite de cette observation, les deux petits livres de Madame de V*** peuvent être utiles aux Maîtres de Salles d'Asile, pour donner, sous forme générale de récit, l'impression des faits principaux de l'Ancien et du Nouveau Testament. L'analyse du Nouveau Testament, qui fait l'objet du deuxième de ces volumes, est plus complète et mieux présentée que l'analyse de l'Histoire sainte du peuple juif. On ne retrouve pas la sublimité de la Génèse dans le petit livre que nous annonçons, et les rois David et Salomon sont presque les seuls dont l'histoire soit indiquée dans la longue série des rois de Juda et de Samarie.

Des récits tirés du Nouveau Testament retracent plus exactement l'histoire de Jésus-Christ et les paroles qu'il a laissées au monde comme lois d'éternelle sagesse. Ces faits et ces paroles sont présentés de manière à devenir une lecture convenable et utile à l'usage des précepteurs de la première enfance.

4.

Observations sur le système des Écoles d'Angleterre pour la première enfance, par Madame Millet. (*Annonces*, nº 1.)

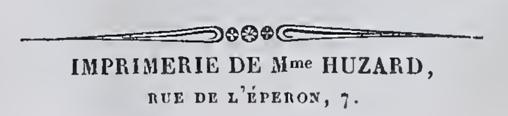
Cette brochure est déjà ancienne, mais nous tenons à en rendre compte. Dans les dix-huit pages dont elle se compose, elle contient plus de faits, plus d'instructions, plus d'observations fines et perspicaces qu'on n'en trouve souvent dans beaucoup de gros volumes. Madame Millet, comme elle le raconte elle-même, fut chargée, en 1827, par une association de dames charitables, d'aller étudier en Angleterre la méthode suivie pour commencer l'éducation des petits enfans. Sa brochure prouve qu'il eût été difficile de faire choix d'une observatrice plus ingé-

nieuse et plus capable de bien saisir le système de l'instruction. Madame Millet a vu avec les yeux d'une femme d'esprit, et senti avec le cœur d'une bonne mère. Quoiqu'étrangère à la langue du pays, l'instinct du bien, la charité, l'amour de l'enfance ont été ses guides, et en peu de jours elle a si bien compris la méthode, elle s'est tellement pénétrée de ses avantages, qu'elle l'a importée en France avec les modifications nécessitées par la différence des mœurs, des usages, et avec des améliorations qui lui ont été suggérées par l'application qu'elle s'est empressée d'en faire. « Je ne pense pas, dit-elle, que l'ignorance où j'étais de la langue anglaise ait été nuisible à mes observations. Forcée de m'en rapporter à mes yeux, et prenant l'instinct pour seul guide, j'ai saisi l'esprit plutôt que la lettre de l'institution. On s'en apercevra facilement en lisant les détails que je vais consigner ici sans ordre, sans méthode aucune et comme le temps me les fournissait. Le zèle me tiendra lieu de talent, car j'écris pour être utile, et le seul succès auquel j'aspire est de voir mettre eu pratique le fruit de mes réflexions dans les Asiles que ne peut manquer d'ouvrir, en France, la charité maternelle. » Ce succès, il était difficile de l'obtenir d'une manière plus complète, et madame Millet doit être bien heureuse. La méthode a été introduite en France par elle; elle a vu accourir, de tous les points du pays, dans l'Asile fondé par la bienfaisance de M. Cochin, devenu école normale, toutes les personnes qui se destinaient à l'éducation de la première enfance. Toutes ont reçu ses leçons et ses conseils; toutes ont répandu, dans les départemens, le système d'instruction populaire dont on ne saurait trop proclamer l'utilité et exalter le bienfait.

Le mérite de madame Millet n'a pas tardé à être apprécié par le Comité des Salles d'Asile de Paris. Chargée, par ce Comité, des fonctions d'inspectrice générale des Asiles de cette ville, elle continue de s'en occuper avec un zèle, une activité, une intelligence dont nous ne saurions assez faire l'éloge. Lorsque lord Brougham vint visiter ces établissemens, madame Millet crut devoir lui faire remarquer qu'elle avait apporté quelques modifications à la méthode anglaise. « Vous appelez cela des modifications, madame, lui répondit le noble lord; je dirai, moi, que ce sont d'évidens et notables perfectionnemens. »

Madame Millet a fait ses preuves. Elle a été plusieurs fois appelée pour imprimer la direction à des Asiles qui se formaient, soit dans les départemens, soit à l'étranger. Elle fait autorité pour tout ce qui a rapport à ces établissemens. C'est à ces divers titres que nous nous faisons un devoir de rappeler une brochure qu'elle-même peut-être a déjà oubliée. Nous ne pouvons résister, pour terminer cet article, au désir d'en citer un passage, qui fera mieux comprendre que tout ce que nous pourrions dire à quel point madame Millet a saisi l'esprit de la méthode et entend le système d'éducation de l'enfance.

« Il faut essentiellement beaucoup de chants, des paroles simples qui retracent les actions de la vie, des airs faciles et doux. En se promenant, en parlant, on s'interrompt pour chanter; n'oublions pas que d'aussi jeunes enfans ont besoin d'exercice et d'air, et que, pour ranimer l'attention toujours trop tôt fatiguée de ces petits élèves, varier beaucoup est un point essentiel. Si la mémoire ne fournit pas assez, apprenez ou lisez un conte; retenez-en l'esprit, et, avec des paroles à vous, qu'ils comprendront mieux que celles d'un livre, vous le leur répéterez. Cette leçon peut être faite avec avantage le matin, à la suite de la prière; si elle les amuse, elle les rendra exacts à l'heure; et, dans le cas où ils ne le seraient pas, ne point l'entendre sera une véritable punition. Le lendemain, recommencez le même conte, mais arrêtez-vous sur chaque phrase, et si les enfans l'achèvent, vous voilà certain qu'ils ont été attentifs. Ne croyez pas qu'il soit nécessaire de faire à cet effet une grande provision d'anecdotes; on peut répéter souvent aux enfans les mêmes récits, en les variant très peu, mais il faut que les circonstances en soient vraiment attachantes, et que la morale en soit évidente, afin de meubler leur mémoire de saines maximes et de vérités positives. »



IMPRIMERIE DE Mme HUZARD,
RUE DE L'ÉPERON, 7.

L'AMI DE L'ENFANCE,

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

ACTES OFFICIELS.

BELGIQUE.

SOCIÉTÉ POUR LE SOUTIEN ET LA PROPAGATION DES ÉCOLES GARDIENNES, A BRUXELLES.

Statuts.

Art. 1er. La Société se compose de toutes les personnes qui contribuent, par des dons annuels, au soutien de l'institution.

2. Les ressources de la Société consistent dans le produit :

A. De souscriptions annuelles, dont le minimum est de 6 fr. 50 c. ;
B. De subsides accordés par l'État, la province ou la commune ;
C. De subventions particulières ;
D. D'une modique rétribution scolaire ;
Enfin, en dons d'habillemens ou de matières propres à être travaillées par les enfans pour leur usage, telles qu'étoffes et laine ou coton à tricoter.

3. Tout donateur jouit du droit de faire admettre gratuitement un enfant aux Ecoles, en se conformant au mode d'admission.

4. L'administration de la Société est confiée aux soins d'un Conseil composé de huit Membres élus en assemblée générale des Sociétaires.

5. Le Conseil se renouvelle par quart, tous les ans.

6. Chaque année, le Conseil rend, en assemblée générale, un compte sommaire de ses travaux et de l'emploi des fonds mis à sa disposition.

Ce compte est publié et distribué aux Membres de la Société.

RÉGLEMENT D'ADMINISTRATION.

Du Conseil.

Art. 1er. Le Conseil élit, dans son sein, un Président, un Secrétaire, un Trésorier, un Inspecteur général des Ecoles, et un Inspecteur spécial auprès de chacune d'elles.

2. Il confie à des Docteurs en médecine l'inspection sanitaire des établissemens.

3. Il prépose à la direction de chaque Ecole une personne recommandable par ses mœurs et son caractère, et possédant les qualités nécessaires pour développer, par des exercices intellectuels, l'ésprit des jeunes enfans.

4. Il prend en location des locaux situés dans les quartiers les plus pauvres et les plus populeux de la ville.

Ces locaux doivent offrir une habitation avec une grande salle ou deux salles contiguës, une cour sablée ou un jardin spacieux, et, autant que possible, un auvent.

5. Le Conseil se réunit au moins une fois par mois.

6. Il convoque annuellement, au mois de mars, les Sociétaires en assemblée générale.

7. Le Trésorier présente, tous les trois mois, au Conseil l'état de situation de la caisse.

De l'Inspection.

8. Les Inspecteurs chercheront, par tous les moyens, à attirer dans les Ecoles les enfans les plus nécessiteux. A cet effet, ils se mettront, autant que possible, en relation avec MM. les Curés et les maîtres de pauvres.

9. Ils visitent les Ecoles au moins une fois par mois.

10. Ils constatent leurs visites dans un registre déposé à cet effet dans chaque Ecole.

11. Ils font, tous les trois mois, un rapport au Conseil, par l'intermédiaire de l'Inspecteur général.

12. Les Docteurs chargés de l'inspection sanitaire consignent leurs observations dans le registre désigné ci-dessus.

13. L'Inspecteur général visite chaque Ecole au moins une fois par trimestre.

14. Il communique au Conseil les rapports trimestriels des Inspecteurs, en y joignant ses observations.

15. Il veille à ce que les enfans, dont la sixième année est accomplie, passent des Ecoles gardiennes aux Ecoles primaires gratuites.

Des Institutrices et des Sous-Maîtresses.

16. Les Institutrices ont la responsabilité générale des établissemens dont la direction leur est confiée.

17. Elles jouissent d'un logement dans la maison d'école et d'un traitement annuel de 800 fr. au moins, mais avec obligation de salarier une femme de charge. Elles ont droit, en outre, à une indemnité mensuelle de 5 fr., pour l'entretien de la propreté dans les classes.

18. Les Institutrices ne peuvent faire aucune dépense sans en avoir obtenu l'autorisation par l'intermédiaire de l'inspecteur.

19. Le Conseil nomme, sur la présentation de l'Institutrice, une Sous-Maîtresse auprès de chaque Ecole.

20. Les Sous-Maîtresses jouissent du logement et d'un traitement annuel de 400 fr.

21. Les Sous-Maîtresses sont sous la dépendance immédiate des Institutrices.

MÉTHODES ET EXERCICES.

DE L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX DANS LES SALLES D'ASILE.

Le nombre des Salles d'Asile s'accroît chaque jour en France, et plusieurs villes sont pourvues, selon leurs besoins, de ces établissemens utiles ; mais au milieu de ces efforts réjouissans, il est un fait qui nous frappe et que nous nous empressons de signaler à l'attention des esprits éclairés et pieux. Dans des villes (1) où l'administration a fait toutes les dépenses nécessaires pour organiser des Salles d'Asile en nombre suffisant, on voit d'autres Salles ouvertes sous la protection spéciale du clergé, à côté de celles que soutient l'administration ; et une sorte de rivalité s'établit ainsi, qui tendrait, ce nous semble, à produire des fruits de désunion. Cette crainte est affligeante pour quiconque désire que la charité devienne le lien social ; nous nous sommes donc demandé ce qui peut porter le clergé à opposer ses efforts à ceux du gouvernement. Eloignant la pensée de tous calculs hostiles, il nous a paru que, sans doute, l'enseignement religieux des Salles d'Asile en France était à ses yeux trop incomplet, et qu'il le trouvait trop superficiellement départi pour satisfaire aux vœux et aux besoins d'une foi réelle. Si, pendant quelques années, on a pu déplorer qu'une impulsion trop exclusive et trop étroitement religieuse fût donnée à l'instruction, une crainte différente a pu se faire sentir après l'année 1830, car alors l'opinion du parti triomphant semblait dirigée, par une sorte de réaction, contre toute tendance religieuse dans l'enseignement. Le clergé a donc pu conce-

---

(1) A Lyon et à Versailles.

voir de justes inquiétudes, et c'est pour contre-balancer l'influence dont la direction ne lui paraît pas assez religieuse, qu'il oppose, dans quelques lieux, école à école, Salle d'Asile à Salle d'Asile. Mais naîtra-t-il de là des convictions plus affermies, un esprit de charité et de paix? Il nous est douloureux de dire que nous entrevoyons de tout autres effets de cet ordre de choses, et l'expérience l'a démontré. Les dissentimens, de quelque nature qu'ils soient, ne sauraient produire l'harmonie et la concorde, et l'esprit d'opposition n'engendre pas l'amour fraternel. Peut-on, d'ailleurs, admettre la pensée que l'éducation du premier âge soit dirigée de manière à diviser des citoyens? L'œuvre réservée au gouvernement et au clergé n'est-elle pas de ramener l'union et la paix sur notre sol déchiré par tant de discordes et de douleurs? On reconnaît que l'institution des Salles d'Asile peut contribuer puissamment à la régénération morale de la France. Sur ce terrain, vierge encore des luttes que les passions humaines et l'égoïsme se sont livrées dans le champ plus vaste de l'instruction publique, ne saurait-on se rencontrer avec accord de vues, avec confiance et charité? ne saurait-on se faire, de part et d'autre, les concessions indispensables; poser de justes et invariables principes, agir ensuite avec conscience et loyauté; n'avoir qu'un seul but, celui d'affermir les bases de toute la religion et de toute la morale, en développant l'amour de Dieu et l'amour du prochain? ne saurait-on [prendre pour flambeau et pour signe de ralliement l'Evangile éternel dans sa sublime simplicité? Nous osons le croire: alors un même élan porterait vers un même but, et tous les efforts se réunissant pour combattre le mal, on verrait, par degrés, triompher le bien. Mais comment l'institution des Salles d'Asile doit-elle concourir à cette œuvre? Pour beaucoup de personnes, un Asile ouvert aux petits enfans n'est qu'un établissement de bienfaisance, dans lequel les parens trouvent assistance et les enfans protection. Pour nous, cet Asile est plus encore; c'est un foyer de vie morale, de principes abondans d'instruction, dont les rayons lumineux doivent éclairer, animer une multitude de jeunes ames, et par elles s'étendre et pénétrer au sein des familles. C'est un fait incontestable que les enfans reportent et transmettent à leurs parens les enseignemens qu'ils ont reçus, les paroles qui se sont gravées dans leur mémoire. Si l'on considère ce fait, on sentira que la nature de cet enseignement et le sens de ces paroles doivent être appropriés aux besoins des uns et des autres. Il faut donc que le lait de l'enfant soit en même temps la nourriture plus substantielle de l'homme fait; mais cela semble impossible à concilier; car comment les leçons enfantines et maternelles qui conviennent à l'enfance peuvent-elles être applicables à l'âge mûr? Nous pouvons répondre qu'elles le seront, quelle que soit leur

forme, si le fond en est la vérité, et si, ramenant sans cesse les seuls principes féconds en vertus, elles s'adressent au cœur, et attaquent à sa racine le germe de tout mal, de toute passion. La vérité est la même pour tous les âges; l'homme ne peut être ni bon ni vertueux, tant qu'il s'éloigne de son devoir, et ce devoir le ramène à Dieu; il faut donc lui apprendre à le connaître. Mais ce n'est point assez : le cœur de l'homme est mauvais, sa nature portée vers le mal; observez les plus jeunes enfans, ils vous en offriront la preuve et l'exemple, aussi bien que ceux qui sont plus avancés dans la carrière. Il faut donc encore que tous soient amenés à reconnaître et à sentir cette triste vérité, et que tous apprennent quel est le remède à opposer au mal.

Les leçons religieuses et morales que reçoit le jeune enfant doivent toujours être telles qu'elles puissent le guider pendant tout le reste de sa vie, le soutenir dans les mauvais jours de l'adversité, le préserver dans les heures de tentation et de péril : arrivant les premières, ce sont elles qui s'impriment le plus profondément dans l'ame. C'est donc une nécessité que les enfans reçoivent, dans les Salles d'Asile, les impressions morales qui doivent dominer toutes celles que le monde leur enverra; car ne nous sera-t-il pas demandé compte de ce qu'il aura été en notre pouvoir de faire et de ce qu'on n'aura pas fait? Il faut, nous le répétons encore, que l'enseignement soit essentiellement moral, et il ne saurait être moral s'il n'est religieux. Ici définissons le mot religieux. Dans quelques Salles d'Asile, on s'en tient trop exclusivement et avec trop peu de discernement à des prières, que les enfans répètent sans les comprendre, à des leçons de catéchisme et à des formes de religion qui agissent plus sur les habitudes du corps que sur les profondeurs de l'ame. Mais les prières se font machinalement, et les instructions du catéchisme sont tellement au dessus de la portée de l'intelligence d'un si jeune enfant, qu'il n'en saurait recevoir une influence réellement salutaire. Il faut donc moins et plus; moins pour la forme, peut-être, et plus pour le fond. Mais pour imprimer à l'enseignement religieux des Salles d'Asile cette direction éclairée et chrétienne que nous réclamons, il est certain que l'on ne peut se passer de maîtres et de maîtresses en état de la donner, c'est à dire véritablement pénétrés des sentimens et des idées qu'ils devront inculquer. Une École normale, dans laquelle les maîtres et les maîtresses qui se présentent pour obtenir la direction des Asiles seraient tenus de passer les journées entières, pendant plusieurs mois, fournirait les moyens d'acquérir une connaissance approfondie de leurs caractères et de leurs dispositions. On ne sent pas quelle est la grandeur de l'œuvre des Salles d'Asile lorsqu'on choisit les maîtres et les maîtresses avec légèreté; tandis que dans notre conviction, dans notre

conscience, nous affirmons que ce choix est encore plus important et plus difficile que, celui des maîtres et des maîtresses d'Ecole. Mais combien il deviendrait plus facile de le faire si un ordre religieux se consacrait à l'œuvre des Asiles; si des *Sœurs de l'Enfance*, choisies avec soin, avec discernement, joignant à une foi vive une instruction éclairée, acceptaient la belle et pieuse tâche « d'instruire le jeune enfant à l'entrée de sa voie! » Dans beaucoup de lieux, ces Sœurs seraient appelées plutôt que des maîtres; dans d'autres, peut-être, les maîtres seraient jugés préférables. Mais en émettant l'idée d'un *ordre de Sœurs de l'Enfance*, il n'est pas inutile de la développer plus amplement; car peut-être ne serait-elle pas comprise comme nous la sentons. Les statuts de cet ordre devraient, ce nous semble, être plus larges que ceux de tous les autres, et moins chargés d'observances : car la Sœur d'Asile serait mère des enfans confiés à ses soins, vivrait pour eux, et toutes les heures de sa journée leur devraient être consacrées; son langage simple, grave et pur, serait en même temps empreint d'affection, de vie et de gaieté, et sa sainte vocation ne devrait se révéler que par sa douceur, sa patience, son amour pour les faibles créatures qui l'entourent, ses efforts pour les amener à aimer le Seigneur. Si de telles Sœurs pouvaient exister un jour, ne nous réjouirions-nous pas de voir entre leurs mains une grande partie des Salles d'Asile de France? Mais, dira-t-on peut-être, ces Sœurs, telles que vous voudriez qu'elles fussent, offriraient-elles au clergé des garanties de foi et de convictions religieuses suffisantes selon lui? Nous ne pouvons répondre à cette question qu'en établissant les principes sur lesquels nous supposons que le clergé tomberait d'accord avec nous. Les Salles d'Asile ne sont point des Ecoles; l'enseignement religieux ne peut y être dogmatique; ce n'est point la forme seulement, mais l'esprit du christianisme qui doit y être admis. Les Asiles sont ouverts à tous les enfans de toutes les communions chrétiennes. A cet âge plus qu'à tout autre, les hommes se sentent vraiment frères; il n'y a pas encore en eux ce sentiment de nationalité ou de culte qui les sépare plus tard; et pourquoi ne pas tendre à maintenir cette disposition? Les Sœurs, comme les maîtres, devraient donc « expressément se garder de vou-
» loir enseigner ou expliquer aucun des dogmes spéciaux de tels
» ou tels cultes religieux; mais, en cette matière comme en toute
» autre, elle prépareraient le terrain pour favoriser les progrès de
» l'éducation ultérieure. » (*Manuel*, page 217, art. 268.)

Le but des Salles d'Asile est de prendre les enfans dès leur âge le plus tendre, afin de jeter dans leur ame de rapides et profondes impressions qui puissent détruire les germes de notre égoïsme naturel, et faire succéder aux dispositions perverses les dispositions

pures et vertueuses. La connaissance et l'amour de Dieu et du Seigneur et Sauveur Jésus-Christ sont les seuls fondemens de la foi et de la piété; sur ces mêmes bases devrait reposer l'enseignement religieux des Salles d'Asile, et dès lors disparaîtraient toutes dissidences. Serait-ce donc contre ces dissidences que s'élèveraient les enseignemens, lorsque tant d'impiété et d'immoralité mine le corps social? Si le clergé considère combien est grand le nombre de ceux qui vivent sans Dieu dans ce monde, il sentira que ce n'est pas en donnant aux établissemens qu'il peut créer une apparence de rigide dévotion, qu'il pourra les ramener à de meilleurs sentimens, mais plutôt par la force de la *vérité* et par l'infiltration dans les masses des principes divins de régénération. Une œuvre semblable ne peut être accomplie que par des voies de conciliation et de charité vraiment chrétienne. Il faudrait que tous n'eussent à cœur que l'avancement du règne de Dieu dans les ames et sur la terre. Nous sera-t-il donné d'assister à un si doux spectacle? L'administration, appuyée sur les lumières du christianisme, parviendra-t-elle à faire naître l'unité de la foi au Christ au sein de notre France, si long-temps désolée par de déplorables dissensions, par le scepticisme et l'irréligion? et l'Eglise ne s'unira-t-elle pas au gouvernement dans cette œuvre si féconde en immenses résultats? Dieu le veuille et le fasse!

Nous terminons ces réflexions par un court extrait de la circulaire adressée par M. le Ministre de l'Instruction publique aux Directeurs des Ecoles normales primaires, et nous exprimons le vœu ardent que les mêmes paroles puissent s'appliquer à l'œuvre des Salles d'Asile.

« Parmi les objets de l'enseignement, il en est un que la loi, en le plaçant en tête de tous les autres, commet plus spécialement à notre zèle, je veux parler de l'instruction morale et religieuse...... ; il faut absolument que l'instruction populaire ne s'adresse pas à l'intelligence seule; il faut qu'elle embrasse l'ame tout entière, et qu'elle éveille surtout cette conscience morale, qui doit s'élever et se fortifier à mesure que l'esprit se développe. C'est assez vous dire quelle importance doit avoir à vos yeux l'instruction religieuse proprement dite..... Ne vous contentez point de la régularité des formes et des apparences; il ne suffit pas que certaines observances soient maintenues, que certaines heures soient consacrées à l'instruction religieuse; il faut pouvoir compter sur sa réalité et son efficacité. De concert avec MM. les Evêques et les Ministres des cultes, je ne négligerai rien pour que ce but soit atteint. » E. M.

SUR LE TRAVAIL DANS LES SALLES D'ASILE.

Le travail n'a point encore été introduit dans toutes les Salles d'Asile, et cependant il est absolument nécessaire ; « quel qu'il soit, » peu importe, pourvu que les enfans soient occupés, attentifs et » silencieux. C'est un moyen de développement intellectuel et mo- » ral. L'enfant peut profiter du silence, et méditer selon ses petites » capacités ; on peut diriger ses pensées pendant son travail par » quelques récits, quelques demandes partielles, par l'explication » des paroles, des chants et des prières qu'il répète journellement. » Lorsqu'on forme un Asile, ou lorsqu'un enfant y arrive, il faut » se garder, pendant les premiers jours, de l'obliger à faire ce qu'on » appelle des leçons. Il faut développer son intelligence sans l'ap- » pliquer à une chose qui requière de l'attention et du jugement; il » faut l'entourer d'amitié, le faire travailler avec les doigts pour le » rendre tranquille et silencieux, et commencer par causer avec » lui. Il est important de calmer, autant que possible, les enfans du » peuple, accoutumés à un excès de mouvement qui *disperse* en » eux toute réflexion. Pénétré de la nécessité du travail manuel, » comme moyen d'*éducation morale*, le comte Guicciardini, qui a » ouvert à Florence l'asile des petits garçons, imagina de les oc- » cuper à faire des mèches pour les lampes (1). » Ce travail est simple et facile, et cependant il exige de la part des enfans assez d'attention. Ces mèches se font sur un bâton de quelques pouces de longueur, qui sert de moule. A Strasbourg, toutes les petites filles des Salles d'Asile, en état de tenir des aiguilles, tricotent ; et le nombre de paires de bas confectionnés par elles est vraiment prodigieux. Chaque année on les distribue en prix aux enfans. Les garçons sont occupés à parfiler de la soie, qui se file ensuite et peut se teindre, puis être tricotée. A Paris, mesdemoiselles Rondot (2) font depuis long-temps tricoter leurs élèves. A Lyon, dans l'Asile du quartier Saint-Paul et dans quelques autres villes encore, le travail est établi régulièrement comme à Strasbourg. Des réflexions sur les avantages du travail ayant été écrites et adressées au Comité central de Paris, par une personne pleine de jugement et de charité, nous croyons devoir les transcrire ici, afin de leur donner la publicité qu'elles méritent. « Il est essentiel de faire contracter de bonne heure aux enfans l'habitude du travail; cette habitude devient un goût, et par la suite, une seconde nature. C'est dans les

---

(1) Lettre écrite de Pise, le 3 mars 1835.

(2) Directrices de l'Asile de la rue des Vinaigriers, chargées maintenant de la direction de celui de la rue des Trois-Bornes.

Salles d'Asile que les enfans du peuple doivent recevoir les premières impressions qui exerceront une influence si puissante sur toute leur vie; d'ailleurs, le travail est un moyen efficace d'empêcher la mauvaise tenue, la dissipation, et tout ce qui en est la conséquence. Mais, quelle occupation donnera-t-on à d'aussi jeunes enfans? à quel travail utile peut-on les employer avant l'âge de six à sept ans? On a proposé le tricot ou la couture. Examinons donc quels avantages présentent l'une et l'autre de ces occupations pour l'avenir; celle qui en réunira le plus devra nécessairement l'emporter.

» On croit pouvoir affirmer que, de tous les ouvrages convenables pour l'enfance, le tricot exige le moins d'intelligence et le moins d'adresse. En effet, l'enfant le plus stupide, le plus borné, comprendra facilement le mécanisme du tricot, surtout si on a soin de l'enseigner à la manière allemande. En lui montrant la maille ouverte par l'aiguille, il verra le fil qu'il doit ramener se présenter naturellement, et rien n'est alors plus aisé que de lui former une maille; la main la plus maladroite peut tenir de grosses aiguilles; et si l'on a la précaution de donner des aiguilles en bois, et arrondies du bout, les enfans ne courent aucun danger de se blesser. La preuve de ce qu'on avance se trouve dans toutes les petites Ecoles d'Allemagne, où des enfans de quatre à cinq ans, garçons et filles, tricotent de grands bas. De plus, sous le rapport de la dépense première, le tricot présente un avantage, car il ne faut que deux objets, des aiguilles et un fil quelconque. La couture demande plus d'intelligence, plus d'adresse et un matériel plus considérable, composé d'abord de cinq objets indispensables : fil, aiguilles, dé, ciseaux, étoffe. Enfiler une aiguille est une opération difficile pour des yeux peu habitués et pour de petites mains toujours très gauches. D'un autre côté, ce genre de travail exige une personne raisonnable et exercée pour tailler, préparer et diriger les ouvrages, tandis que le tricot exige, au plus, un moniteur de sept à huit ans, qui suffit pour commencer les ouvrages et pour réparer les désordres survenus par la dissipation et par la légèreté des jeunes enfans. Pour pouvoir acquérir assez d'habileté dans le tricot et le faire devenir une ressource dans le cours de la vie, il faut en avoir fait l'apprentissage dès la plus tendre enfance. Quant à la couture, c'est tout le contraire. Telle petite fille qui aura été très maladroite, pendant plusieurs années, deviendra en peu de temps, et sans le secours de personne, une habile ouvrière, lorsque son intelligence se développera et qu'elle commencera à observer. Les petites filles qu'on envoie dans les Salles d'Asile sont destinées, pour la plupart, à passer leur vie dans les rues ou dans les marchés. Quel est l'ouvrage qui leur conviendra le mieux pour occuper les loisirs que leur pe-

tit commerce leur laissera? C'est certainement le tricot, puisque c'est le seul ouvrage qu'on puisse quitter et reprendre à volonté, sans la moindre précaution. Il n'en est pas de même de la couture, car il faut plier, serrer l'ouvrage au risque de le gâter si l'on néglige ce soin. Il est bien rare de voir coudre dans les rues de Paris, tandis que l'on voit tricoter toutes les femmes du peuple qui ont eu le bonheur de l'apprendre pendant leur première jeunesse. Les marchandes qui ne savent pas travailler, et c'est malheureusement le très grand nombre, à quoi passent-elles leur temps superflu? que font-elles, au lieu de se livrer à une occupation utile et productive? On les voit souvent lire les plus mauvais romans.

» On pourra objecter que le bas prix des tissus faits au métier réduit presque à rien le prix du tricot; mais on répondra que les ouvrages tricotés l'emporteront toujours, pour de nombreux usages, à cause de leur solidité, parce que les mouvemens doux et égaux de la main fatiguent moins les fils que les tiraillemens du métier.

» Enfin, après avoir garanti l'enfance du désœuvrement, le tricot sera encore la ressource de la vieillesse. Assurons donc à cette classe nombreuse et intéressante une occupation si bonne et si utile. Imitons le nord de l'Europe et le plus grand nombre de nos départemens, et dans peu d'années nous verrons, comme chez nos voisins, les femmes du peuple tricoter dans les rues; et les paysannes, dans leurs charrettes et sur leurs ânes, se livrer à ce travail en venant au marché.

» Le tricot est donc un moyen d'amélioration morale et pécuniaire à donner à la génération naissante dont l'avenir nous est confié.

» Mademoiselle D..... »

A ces excellentes réflexions, nous joignons notre vœu sincère de voir mettre en pratique les idées qu'elles renferment. Il ne suffit pas de donner aux enfans, instruits dans les Salles d'Asile, des principes religieux et moraux, mais tandis que l'on cherche à fortifier leur ame, il faut exercer leurs mains au travail, sans lequel ils ne trouveraient dans l'avenir que misère et souffrance. Ce devoir est positivement imposé à toutes les personnes qui s'occupent de la fondation et de la surveillance des Salles d'Asile. Si l'on réfléchit aux maux que produit dans les classes pauvres l'oisiveté, ou seulement la paresse et l'indolence, l'on saura pourquoi nous insistons si fortement sur la nécessité de les prévenir le plus tôt possible. Si nous comprenions mieux la condition du pauvre, si nous savions nous identifier à ses épreuves, si enfin il y avait en nous plus de sympathie, de véritable charité et moins d'insouciance, de légèreté et d'égoïsme, nous aurions sans cesse en vue l'ensemble de sa destinée, et nous nous hâterions de lui donner des habitudes et des ressour-

ces conformes à ses vrais intérêts. Quand la vie s'écoule dans l'opulence, et que l'occupation n'est plus qu'un moyen de défense contre l'ennui, ou de succès pour l'amour-propre, on a peine à concevoir qu'il faille saisir l'enfant presque à sa naissance, arrêter ses jeux et ses joies, et, si jeune, l'enchaîner au travail. Mais cet enfant est né pour travailler ou pour mourir de misère : hâtons-nous donc de soutenir et de diriger ses premiers pas dans cette rude carrière. Que la douceur, la patience et l'affection adoucissent les commencemens de cet apprentissage qui, pour lui, est presque toujours accompagné de tant d'amertume et de pleurs. Tout dans les Salles d'Asile doit concourir à améliorer la destinée future des enfans en même temps que leur destinée présente. Le travail est donc indispensable, et l'on ne saurait négliger de l'établir sans avoir à se faire les plus justes et les plus sévères reproches.

DE LA PRIÈRE.

Nous n'avons pas l'intention de traiter ici de l'enseignement religieux dans les Salles d'Asile. Ce grave et important sujet fait déjà l'objet d'un article spécial dans le présent numéro, et sera discuté ultérieurement dans plusieurs articles spéciaux de notre journal. Nous ne voulons aujourd'hui parler que de la prière, mais nous nous trouvons naturellement conduits à développer certaines considérations que nous recommandons à l'attention spéciale des personnes préposées à la direction des Salles d'Asile.

La prière est l'acte religieux par lequel la créature se met en relation avec le créateur. C'est par la prière que l'enfance s'approche de Dieu ; c'est en la lui adressant qu'elle élève ses regards innocens vers l'auteur de toutes choses. La prière est une expression d'amour, de respect, de confiance, de reconnaissance. Il y a dans le cœur de l'enfance une disposition naturelle aux impressions religieuses : « Lorsqu'on a voulu, dit M. de Gérando, représenter par » des images sensibles les anges qui entourent le trône de la Di- » vinité, ce sont des enfans qu'on a choisis pour emblême. » Il faut cultiver avec le plus grand soin cette précieuse disposition de l'enfance, lui rappeler sans cesse qu'elle est toujours en présence de Dieu ; que c'est Dieu qu'elle doit remercier de tous les biens qui lui arrivent ; que c'est en lui qu'elle doit placer toutes ses espérances, parce que c'est de lui seul que dépend tout son avenir. On ne se contentera pas de faire prier les enfans : on leur expliquera souvent le but, l'objet, la nécessité de la prière. On ne perdra jamais de vue que la prière est un acte solennel, qui ne doit être

fait ni avec légèreté, ni avec indifférence, mais qu'il convient d'accomplir avec attention et recueillement. C'est au maître lui-même à donner cet exemple. Son attitude sera celle du respect qu'on doit marquer à la Divinité, lorsqu'on s'adresse directement à elle. Après avoir obtenu le plus profond silence, le maître s'agenouillera, en donnant aux enfans le signal de l'imiter, et, dès que chacun se sera mis à genoux à sa place, les mains jointes, la prière commencera (1).

« L'usage de la faire répéter, phrase par phrase, à tous les enfans, dit madame Nau de Champlouis (2), a beaucoup d'inconvéniens, et surtout celui de réduire à un exercice purement machinal ce qu'on doit désirer rendre une œuvre de réflexion. J'ai vu, dans quelques Asiles, cet usage remplacé par une autre méthode, que je lui préfère beaucoup. Le maître dit la prière à haute voix; tous les enfans le suivent en silence : dès qu'un d'eux a prouvé qu'il l'a bien retenue par cœur, il obtient, comme récompense, de la dire tout haut en place du maître. J'ai pu remarquer plus d'une fois combien ils attachaient de prix à cette faveur; bientôt tous l'ont réclamée à leur tour, et s'en sont montrés dignes. Le but qu'on se proposait par la répétition immédiate de chaque phrase a été aussi bien atteint, et l'esprit de la prière a mieux pénétré ces jeunes cœurs. »

Il y aura au moins deux prières par jour dans les Salles d'Asile, celle du matin et celle du soir. Quelquefois on ajoute le *bénédicité* et les *graces*, avant et après le repas; mais madame de Champlouis pense qu'il est préférable de se borner aux prières du commencement et de la fin de la journée, afin d'éviter l'inconvénient de rendre, en quelque sorte, banal ce pieux exercice par sa répétition trop fréquente.

La prière dite en commun dans les Salles d'Asile devra être courte, simple, appropriée à l'âge le plus tendre, et de nature à pouvoir être prononcée par les enfans des divers cultes. En voici deux qui ont été écrites en allemand par l'abbé Demeter.

« O bon Dieu et bon Père! vous ajoutez encore un jour à notre vie; nous voulons l'employer à être bien obéissans, bien appliqués, et à apprendre beaucoup de bonnes choses. Bénissez-nous et donnez-nous la grace, afin que nous devenions de plus en plus intelligens et sages, par Jésus-Christ Notre Seigneur. *Amen.* »

« O Dieu très bon! nous vous remercions du fond de nos cœurs de toutes les graces que vous nous avez accordées pendant cette

---

(1) Voir la planche jointe à ce numéro.

(2) *Instruction élémentaire pour la formation et la tenue des Salles d'Asile*, page 17.

journée, à nous qui sommes vos enfans. Aidez-nous à garder dans nos ames, et à pratiquer avec joie les bonnes leçons que nous avons reçues pour notre gloire et notre salut. *Amen.* »

En voici une autre que nous traduisons de l'anglais, du maître d'Asile Wilderspin.

« O Dieu, notre Père céleste, vous êtes bon pour nous, nous voulons vous servir. Nous avons commis beaucoup de fautes. Jésus-Christ est mort pour nous sur la croix : pardonnez-nous nos péchés pour l'amour de lui. Que l'Esprit Saint change nos cœurs et nous anime de l'amour de Dieu. Aidez-nous aujourd'hui à être bons et à remplir nos devoirs. Préservez-nous des mauvaises pensées et des mauvaises actions. Donnez-nous les graces nécessaires pour que nous apprenions ce que l'on nous enseigne, Conservez-nous en santé tout le jour. Puissions-nous penser à vous sans cesse, et obtenir un jour une place dans le ciel. Bon Dieu! bénissez nos pères et mères, nos frères et sœurs, et nos maîtres, et rendez-nous obéissans et sages, pour l'amour de Jésus-Christ. *Amen.* »

Nous remarquons que ces prières ne peuvent convenir qu'aux enfans des diverses communions chrétiennes. Elles ne sont pas également à l'usage de ceux du culte israélite. C'est par ce motif que nous nous permettrons d'en proposer une autre, qu'on trouvera sans doute, sous plusieurs rapports, inférieure aux précédentes, mais qui aura du moins l'avantage de convenir à la fois aux enfans de tous les cultes reconnus par la loi.

« Dieu tout-puissant, notre Père céleste! nous vous adorons du fond de notre cœur. Nous vous remercions de tous vos bienfaits. Nous nous plaçons sous votre divine protection. Daignez veiller sur nous et diriger toutes nos actions. Inspirez-nous tous les sentimens vertueux, et accordez-nous les graces nécessaires pour que nous remplissions nos devoirs de manière à vous être agréables en toutes choses. Répandez vos bénédictions sur nos parens et sur nos maîtres, et recevez avec bonté l'humble prière de vos enfans. »

De temps en temps le maître doit donner à ses élèves quelques explications sur le but et le sens de la prière qu'il leur fait réciter. Il fait comprendre la toute-puissance de Dieu par les merveilles de la création et l'harmonie de la nature. Il énumère les bienfaits que nous tenons de sa bonté. Il fait sentir la nécessité d'invoquer sans cesse la protection divine; et ainsi de suite, pour chacune des phrases dont se compose la prière. Ces explications laisseront, dans l'esprit des enfans, des traces durables, et entretiendront en eux les sentimens religieux.

Dans un grand nombre d'Asiles, on récite de plus l'oraison do-

minicale, et nous ne pouvons qu'approuver cet usage; mais nous désirerions, avec madame de Champlouis, qu'on s'en tînt là, et que le *Credo*, l'*Ave Maria* fussent réservés pour l'époque où les enfans quitteront l'Asile, pour entrer dans une école primaire, époque où le catéchisme leur sera enseigné régulièrement.

Dans les Asiles où le tricot est introduit, on a adopté l'excellente méthode de faire chanter des cantiques pendant la durée du travail. Nous avons dit, dans le premier numéro de ce journal, page 30, notre opinion sur l'utilité du chant dans les Salles d'Asile. Nous renvoyons de nouveau à l'ouvrage cité sous le numéro 12 de notre bulletin bibliographique. On y trouvera un choix remarquable d'hymnes, de cantiques et de chansons parfaitement appropriés à l'enfance. A l'occasion de cet ouvrage, nous avions cru devoir invoquer le concours de nos poètes, et demander un tribut à leur muse. Nous avons aujourd'hui la satisfaction d'annoncer que cet appel a été entendu. M. Casimir Bonjour a bien voulu nous adresser un chant dont nous faisons en ce moment composer la musique, et auquel nous serons heureux de donner place dans le prochain numéro. Nous y insérerons aussi un hymne touchant, dont nous sommes redevables au talent de M. P. A. Vieillard. — Que ces deux poètes reçoivent ici l'expression de nos sincères remercîmens.

BATTELLE.

BELGIQUE.

RÉGLEMENT DE L'INTÉRIEUR DES ÉCOLES GARDIENNES DE BRUXELLES.

1. On admet les enfans de l'âge de deux à cinq ans.

2. Ils doivent être munis, pour leur admission, d'un extrait de naissance et d'un certificat de vaccine ou de petite-vérole.

3. Ils ne peuvent fréquenter l'Ecole que jusqu'à l'âge de six ans.

4. La fréquentation est gratuite pour tout enfant muni d'un billet de recommandation d'un Sociétaire.

Les autres paient une rétribution de 10 centimes par semaine.

Toutefois, le deuxième enfant d'une famille ne paie que 5 centimes, et les suivans sont exempts de toute rétribution.

5. Les enfans doivent se présenter à l'Ecole bien lavés, peignés et chaussés.

Ceux qui seront atteints de maux extérieurs, reconnus contagieux, seront exclus jusqu'à parfaite guérison.

6. Les enfans peuvent se rendre à l'Ecole munis de provisions pour

eurs repas de la journée, ou retourner chez eux à midi pour y prendre
eur dîner.

7. Ils doivent être entrés à l'Ecole le matin avant neuf heures et
emie, et rentrés l'après-midi avant une heure et demie.

8. L'Ecole est ouverte tous les jours ouvrables.

9. Les heures d'école sont fixées comme suit :

En janvier, février, nov. et décemb.,	de 8 h. du matin	à 4 h. du soir.
En mars, avril, septembre et octobre,	de 7 h.	à 5 h.
En mai, juin, juillet et août,	de 7 h.	à 6 h.

10. L'Ecole chôme :

A. Le dimanche;
B. Le samedi après-midi;
C. Le premier jour de l'an;
D. Le lundi de Pâques;
E. Les jours de l'Ascension, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël;
F. Le lundi et le jeudi de la semaine de la grande Kermesse;
G. Du 20 septembre au 1er octobre.

Toute autre vacance doit être expressément autorisée par l'Inspecteur
énéral.

11. Pendant la durée des classes, les élèves sont soumis à des exer-
ces ayant pour objet :

A. De développer leur intelligence;
B. De leur inspirer des principes religieux et moraux;
C. D'exercer leurs forces physiques.

A. Afin d'aider le développement de l'intelligence des élèves, on
ttachera à leur apprendre à distinguer et à comparer; à se servir des
ots propres à chaque chose, et à s'exprimer, en général, d'une ma-
ère convenable.

On s'occupera à exercer leur mémoire en leur faisant apprendre par
eur, soit des chansons et cantiques à leur portée, ou des quatrains
oraux.

On les habituera à l'usage du cadran d'horloge, à connaître les mon-
aies et leur valeur, à distinguer les couleurs; on leur donnera des
otions sur diverses productions nationales, telles que la houille, les
erres, etc.

On leur fera apprendre les premiers élémens de calcul et la division
u temps, depuis le siècle jusqu'à la seconde.

On s'attachera à maintenir la justesse des idées et à faciliter l'exac-
tude du jugement.

L'Institutrice évitera, néanmoins, de fatiguer l'attention des enfans;
cet effet, chaque exercice de l'intelligence sera suivi d'un exercice
mnastique.

B. Afin d'inculquer aux élèves des principes religieux et moraux,
n leur fera apprendre par cœur les premiers élémens de l'ensei-
nement religieux, puisé dans le catéchisme. On leur inculquera

l'excellence de ce principe, qu'il ne faut jamais faire aux autres ce qu'on ne voudrait pas qui fût fait à soi-même, et que toujours il faut respecter la propriété d'autrui; on leur fera comprendre combien il est nécessaire que l'enfant obéisse à ses parens et à ses supérieurs.

C. Pour obtenir le développement des forces physiques, on aura recours à tous les exercices gymnastiques compatibles avec les localités où les Écoles sont établies; on aura soin de faire des marches en mesure et de prescrire l'exécution de divers mouvemens cadencés.

12. Les exercices en classe ont lieu:

Le matin,	de	9 h.	1/2 à	10 1/2, et	
	de	11	1/2 à	12.	
Le soir,	de	2	1/2 à	3 1/2, et de plus	
	de	4	1/2 à	5	(au printemps et en automne);
	de	5	à	6	(en été).

13. L'Institutrice tient un registre d'inscription, disposé comme suit:

N° d'inscription. — Date d'admission. — Noms et prénoms des enfans. — Age. — Noms des parens. — Leur profession. — Leur demeure. — Noms des protecteurs. — Observations.

Ce registre est renouvelé à l'expiration de chaque année. L'Institutrice porte au registre nouveau le nom des enfans qui continuent de fréquenter l'Ecole.

14. L'Institutrice note journellement, sur des listes particulières, l'absence des élèves, tant à la classe du matin qu'à celle du soir; elle y note également, dans une colonne réservée, les actes répréhensibles commis par les élèves.

Ces listes restent exposées dans l'Ecole, afin de signaler aux Inspecteurs les enfans qui ont mérité une réprimande publique ou quelque peine plus sévère.

Ces listes servent encore à la confection annuelle d'un tableau récapitulatif, d'après lequel le Conseil d'administration distribue aux élèves des récompenses proportionnées au zèle et à la docilité de chacun.

15. L'Institutrice veille à ce que l'Ecole soit dans un état constant de propreté et de salubrité.

Fait en séance de la Commission administrative, le 18 janvier 1835.

Le Président, P.-J. Sterens.

Le Secrétaire, Aug. Nicolay.

MÉLANGES.

NOTICE HISTORIQUE

SUR L'ORIGINE ET LES DÉVELOPPEMENS DE L'INSTITUTION DES SALLES D'ASILE ET DES ÉCOLES DE L'ENFANCE.

2e *Article.*

Mais, avant cet instant, ce fut loin des riantes vallées des Vosges et loin des bords de la Seine que germa et poussa des jets vigoureux et rapides cette semence féconde, déposée au sein de l'humanité souffrante par la piété et la compassion. Un homme bienfaisant et industrieux, du nord de l'Ecosse, M. Owen, de New-Lanark, s'affligeait de voir les enfans de ses nombreux ouvriers livrés à l'abandon auquel les condamnait le travail de leurs parens; il conçut le désir de les recueillir sous son toit hospitalier. Cette idée l'occupa durant les années 1810, 1812 et 1813; mais ses premiers essais furent infructueux jusqu'en 1816. « Alors, dit M. Owen, dans une lettre que le » journal *The Times* a publiée le 10 novembre 1834, ce fut le pre- » mier janvier que je demandai à tous les parens d'envoyer leurs en- » fans de l'âge de deux ans et au dessus, le lendemain matin, à » l'Ecole que j'allais ouvrir, et leur surprise fut grande à une de- » mande si nouvelle. Il n'y avait alors ni Maître d'école, ni aucune » autre personne qui pût comprendre mes idées ou les mettre à exé- » cution; et je pris un simple tisserand, qui ne connaissait rien aux » Ecoles, mais qui avait un grand amour des enfans et une patience » infatigable avec eux. » Cet homme était James Buchanan; il sut deviner et réaliser les inspirations de son maître; deux ans plus tard, il fut appelé à Londres par lord Brougham, M. Macaulay et leurs amis, et M. Owen consentit généreusement à s'en séparer. Il organisa l'Ecole de Brewers Green, à Westminster, et l'a constamment dirigée depuis. En peu de temps la méthode d'enseignement des *Infant Schools* fut portée à un haut degré de perfection; la plus noble et la plus louable émulation s'établit; les Ecoles pour la première enfance se multiplièrent, et nous ne saurions citer tous les hommes dévoués et d'un rare mérite qui se consacrèrent à leur succès. Mais quelques noms cependant doivent être insérés ici et connus de tous les amis de l'enfance : Wilson, Pole, Maya, Wilderspin, Goyder, etc., firent connaître, par leurs écrits, les sentimens dont ils étaient animés et les hautes pensées qu'il leur fut donné de con-

cèvoir. Les *Infant Schools* d'Angleterre et d'Ecosse sont dignes de tant d'attention et d'étude, que nous leur consacrerons souvent des pages de ce journal; aussi, en ce moment, nous bornerons-nous à ce court exposé, et, franchissant le détroit, nous revenons en France. En 1825, quelques personnes qui avaient visité l'Angleterre en rapportèrent une vive admiration pour ces Ecoles si nouvelles, si intéressantes, dont rien ne donnait l'idée (car il est à remarquer que l'œuvre qui était née et se continuait au Ban-de-la-Roche, depuis l'année 1770, était si peu connue à Paris, qu'autant vaut dire qu'elle était entièrement ignorée). Ces personnes, donc, parlèrent beaucoup des *Infant Schools* (1); des cœurs de mères tressaillirent à cette nouvelle : « Pourquoi, dirent-elles, ne pas essayer » de fonder en France de semblables Ecoles? » — « En France? leur » répondait-on; oh! c'est impossible. » Bien des fois elles répétèrent ces questions et n'obtinrent que cette réponse. Mais il est des impulsions auxquelles ne sauraient résister ceux qui les reçoivent; et quand Dieu met au cœur une pensée, un besoin, qui n'a pour but que sa gloire et le soulagement des pauvres, et pour principe que l'espoir et la confiance de la foi, on se lève et l'on marche malgré les obstacles; car on est conduit, dirigé, soutenu, et qu'il y ait ou non succès dans l'entreprise, il y a de la paix, il y a de la joie dans l'accomplissement de la mission acceptée et humblement poursuivie. Nous dirons, dans un autre moment, de quelle manière l'œuvre des Salles d'Asile fut commencée à Paris, et nous retracerons rapidement les alternatives d'espérance et de crainte par lesquelles durent passer les personnes qui l'entreprirent; non qu'en cela nous pensions leur accorder aucun éloge ni aucun mérite; mais parce que ces faits nous semblent propres à fortifier l'assurance des personnes qui voudraient entreprendre aussi quelque œuvre nouvelle de charité, et que nous aimons à reconnaître dans l'enchaînement des circonstances qui ont, depuis dix ans, préparé et consolidé l'institution des Salles d'Asile en France, plus que des efforts humains et des combinaisons humaines; car n'est-il pas aussi doux que salutaire de sentir qu'une main toute puissante a travaillé pour nous et avec nous?

Nous différons donc, maintenant, le récit de la fondation des Salles d'Asile de Paris; nous dirons seulement que cette ville en compte aujourd'hui dix-neuf; que le nombre en sera porté incessamment à vingt-cinq; et que chaque jour voit s'ouvrir des établissemens de même nature dans les villes de nos départemens et même dans des villages. Strasbourg compte dix Salles d'Asile; Lyon, cinq; Versailles, cinq aussi; Nîmes, Arras, Rouen, Bordeaux, Nantes, Angers et beaucoup d'autres villes en ont également. Nous donne-

(1) M. Gustave de Gérando.

rons, sur chacune d'elles, le plus de détails que nous pourrons nous procurer; mais nous écartons encore ce sujet à présent, et suivant, au delà des vastes mers, les traces de la pensée créatrice et vivifiante qui, d'une humble montagne, a pris son vol sur la terre, nous continuons à jeter un rapide coup-d'œil sur l'ensemble de cette grande œuvre, que nous voyons s'étendre par degrés comme un filet, pour retenir, par des cordeaux de charité et d'amour, les générations naissantes dans la crainte de Dieu et dans la pratique de la vertu.

L'Amérique ne pouvait pas rester inactive, lorsqu'elle vit ce qu'avait accompli l'Angleterre. Les *Infant Schools* y furent fondées et s'accrurent rapidement; la ville de New-York seule en possède vingt-sept. Quelques rapports sur ces établissemens, que nous avons lus avec un vif intérêt, seront, à leur tour, publiés dans ce journal (1).

Les colonies anglaises ne devaient pas non plus demeurer dépourvues d'Ecoles pour le premier âge; missionnaires de l'enfance, de nombreux Maîtres quittèrent leur patrie, et, parmi eux, deux fils de James Buchanan ont, depuis 1829, obtenu les plus réjouissans succès dans le sud de l'Afrique, où ils dirigent des *Infant Schools*, ouvertes aux enfans des Cafres, des Hottentots, et d'autres tribus africaines.

Il est, au centre de l'Europe, une heureuse contrée, ardente à saisir toutes les espérances d'amélioration morale, et tous les moyens d'affermir le bonheur et la prospérité de ses habitans. Genève ouvrit une Ecole de petits enfans, qui ne tarda pas à devenir un modèle parfait des Ecoles de ce genre, et l'habile et pieux Maître qui la dirigeait (le régent Monod) fit paraître, en 182 , un des meilleurs écrits que nous possédions sur ce sujet. Lausanne suivit l'exemple de Genève et n'eut rien à lui envier quant à l'excellente organisation de son Ecole. On ne peut donner une juste idée de ce qu'est le Maître (2) qui la dirige, qu'en disant qu'il joint à l'esprit le plus élevé les qualités humbles et douces du chrétien, qu'il est le père de chacun des enfans confiés à ses soins, et qu'il réalise l'idéal d'une éducation éclairée et véritablement religieuse. D'autres villes de Suisse ont aussi fondé des Ecoles de l'enfance, et dans ce pays, comme dans le nôtre, le nombre s'en accroît journellement.

Au delà des cimes neigeuses et des remparts de glaces éternelles qui s'élèvent au sud de la Suisse, l'Italie déploie son vaste territoire, couvert de villes célèbres et de populations nombreuses. Sur cette terre, riche des souvenirs de l'histoire et des trésors de l'art,

---

(1) *Voyez* ci-après, p. 151, le rapport sur les Asiles de Boston.
(2) M. Penchaud.

vint à passer aussi le souffle divin, qui pénètre au fond des ames et peut seul produire des fruits de dévouement et de charité. Au sein des fertiles campagnes de la Lombardie, sous les vieilles et majestueuses voûtes de la cathédrale de Crémone, un pieux ministre de Jésus-Christ rêvait au bonheur présent et éternel de ses concitoyens et des ames que sa sollicitude pastorale suivait dans les sentiers périlleux de la vie. A ses prières ferventes, à l'anxiété de son cœur, la parole divine répondit, et il lui fut donné de comprendre toute la force et la puissance de l'ordre que le Sauveur du monde adressait à ses disciples, en leur disant : « Laissez venir à moi les » petits enfans, et ne les en empêchez pas. » Le digne abbé Ferrante Aporti avait eu connaissance (nous le pensons, du moins), de ce qu'étaient les *Infant Schools* et les Salles d'Asile : il réussit à en doter sa patrie, et, depuis l'année 1829, il ouvrit à Crémone cinq Ecoles de l'Enfance, auxquelles il donna le nom de *Scuole Infantili*, et destina trois d'entre elles à recevoir les enfans de parens dans l'aisance. Les œuvres d'une telle ame devaient refléter les rayons de la lumière pure et sainte dont elle était éclairée, et l'enseignement des *Scuole Infantili* porta l'empreinte du sentiment le plus élevé et le plus profondément religieux ; nous renvoyons nos lecteurs, pour s'en convaincre, aux écrits sortis de la plume du respectable Aporti ; ils ne sont parvenus entre nos mains que l'année dernière, et la joie que nous ressentîmes, en les parcourant, fut troublée par une pénible pensée, la voici : Se peut-il que l'indifférence pour le bien et pour les œuvres si réellement pieuses et utiles soit si grande parmi nous, que nulle publicité ne nous les fasse connaître et que des années s'écoulent sans que personne y fasse attention et cherche à s'en enquérir ! Triste preuve de l'esprit d'égoïsme et de légèreté qui caractérise encore cette époque de trouble et d'agitation ! Mais si la France ignorait ce qui se faisait en Lombardie, pour l'amélioration réelle du sort de l'enfance et pour l'éducation morale du peuple, il n'en était pas de même en Italie, et bientôt une de ses villes, déchue de sa splendeur passée, devait, par l'exemple de son zèle et de sa charité, prendre rang de nouveau parmi les villes rivales par lesquelles sa gloire fut jadis éclipsée. En 1833, une Ecole de l'Enfance s'ouvrit à Pise. Nous n'anticipons pas sur les détails de sa fondation, parce que nous avons reçu et nous publierons sous peu un compte rendu qui les fera mieux connaître ; mais nous regrettons de ne pouvoir révéler les secrets d'une correspondance intime (source d'édification et de l'émulation la plus douce et la plus sainte), qui a su nous initier aux efforts, aux craintes, aux espérances, et aux joies des ames humbles et ferventes qui ont travaillé dans le silence, et n'ont cherché leur force et leur récompense que dans le regard céleste, sous lequel elles s'étaient placées. Pourtant nous

osons transcrire ici quelques lignes qui feront connaître quels amis et quels appuis l'institution naissante des *Scuole Infantili* a trouvés en Italie. « L'abbé Aporti, fondateur des Salles d'Asile dans le nord » de l'Italie, est un homme profondément pieux, d'une charité » active et modeste, d'une douceur forte et charitable. Son exemple, » ses écrits, le *Manuel* qu'il a composé pour les Ecoles de l'Enfance » ont fait faire à cette institution un pas immense. Un autre ecclé- » siastique a aussi puissamment contribué à son extension en Tos- » cane ; c'est M. l'abbé Lambruschini, qui vit près de Florence ; ses » écrits font juger de cette ame élevée, de ce cœur si chaud, de » cet esprit si cultivé, et qui ne cherche d'autre gloire que de con- » sacrer à l'avancement du règne de Dieu sur la terre ces belles » facultés, ces dons distingués, qu'il sait être un dépôt précieux que » le Créateur lui a confié, que le Seigneur lui a purifié. » Les rapports que M. l'abbé Lambruschini fit à l'Académie des Géorgophiles de Florence, dont il est membre, provoquèrent l'établissement immédiat des *Scuole Infantili* dans cette ville. Le comte Piero Guicciardini, secondant ses efforts, devint, ainsi que ledit M. Lambruschini lui-même, « comme le père de ces petites et charmantes créa- » tures ; cet excellent jeune homme, qui ne veut user de l'influence » de son nom que pour le bien de son pays et des pauvres, se dévoue » entièrement à l'œuvre fondée par M. Lambruschini. » Le 14 mars il écrivait : « Je rends mille graces à Dieu de m'avoir appelé à cette » œuvre, qui ranime l'esprit abattu et offre mille ressources au » cœur. Je dois à mes chers petits enfans adoptifs les plus profondes » sensations d'ame et les pensées les plus élevées...... J'ai visité, ces » jours derniers, tous les Asiles de Toscane, et je puis vous en donner » de réjouissantes nouvelles. La première Ecole de Pise compte deux » ans d'existence ; tous les autres Asiles n'ont encore que celle d'une » année. Il y en a sept : deux à Pise, deux à Livourne, un à Prato, » un à Sienne et un à Florence ; un troisième sera ouvert incessam- » ment à Livourne et deux encore à Florence ; et nous espérons » voir l'institution se propager bientôt à Lucques et à Siaveggio, où » le duc protège beaucoup l'éducation du peuple. Je suis satisfait des » Asiles de Toscane, du bon esprit dans lequel ils sont conduits, du » zèle des Directeurs, et de l'aspect de famille que présentent ces » Ecoles et par lequel elles doivent toujours être caractérisées. Pré- » sentement trois cent quatre-vingts enfans sont réunis dans nos » Asiles ; mais ils ne pourront être considérés comme suffisans que » lorsqu'ils en contiendront huit cents. » Voilà les fondateurs, les protecteurs des Ecoles de l'Enfance sous le beau ciel de l'Italie. Que ne peut-on pas attendre de leurs travaux et de leur charité? N'est-elle pas bénie la nation qui renferme dans son sein des ames d'élite, des Aporti, des Lambruschini, dont toutes les nobles et rares facultés

se concentrent et se développent sur une œuvre obscure et chétive en apparence, mais immense par ses résultats? et ne doit-on pas reconnaître quels germes de vertus renferme dans son cœur la jeune noblesse d'Italie, lorsqu'on voit l'héritier de l'illustre nom des Guicciardini placer ses joies les plus douces et les plus vives dans ses rapports journaliers avec de pauvres petits enfans, les instruisant lui-même, inventant pour eux des occupations utiles et agréables, et leur enseignant à confectionner des mèches de lampe, afin de les rendre plus calmes et plus dociles? Nous pressentons que l'exemple des Ecoles de l'Enfance d'Italie sera d'une grande importance pour l'amélioration de l'enseignement de nos Salles d'Asile; car, il faut l'avouer, la haute pensée de cette institution n'a pas encore été *généralement* comprise en France, ainsi qu'elle l'est par les dignes abbés Aporti et Lambruschini, dont les écrits et le dévouement impriment à l'œuvre qu'ils ont fondée une direction en harmonie parfaite avec les principes qui lui servent de bases, et le but qu'il s'agit d'atteindre. En France nous avons, sous ce rapport, des progrès à faire et nous indiquerons sur quels points. Car devons-nous nous faire illusion à nous-mêmes, en cherchant uniquement à nous flatter et à nous applaudir? Serait-ce manifester un véritable amour du bien? serait-ce désirer sincèrement d'être utiles à notre pays? Nous dirons donc, selon la vérité, ce qui, dans l'organisation et la direction des Salles d'Asile de France, nous semble tout à fait satisfaisant, ce qui l'est moins, et ce que nous voudrions pouvoir modifier ou changer. Mais ce n'est point ici que ces observations peuvent trouver place, et nous reprenons notre récit.

L'Italie a donc vu s'ouvrir des Ecoles de l'Enfance en Toscane et en Lombardie; à Naples, à Turin on travaille à en fonder aussi; et tandis que l'œuvre s'étend sur la surface de cette belle et méridionale contrée, l'Allemagne aussi a su l'apprécier et en enrichir ses institutions.

A Vienne, à Munich, à Berlin, de nombreux établissemens ont été fondés pour recevoir et instruire les petits enfans, et nous espérons pouvoir, dans peu de temps, publier des comptes rendus et des notions détaillées, qui feront connaître la nature d'enseignement en usage dans ces Ecoles, et les noms des personnes qui ont participé à leur création. Dans le grand-duché de Saxe-Weimar il n'y a pas un village qui ne soit pourvu d'une de ces Salles hospitalières.

Un jeune Danois, plein d'ardeur pour le bien (1), était dernièrement à Paris, et avait recueilli, en parcourant l'Allemagne, de

(1) M. Frédéric Feddersen, auditeur dans l'armée royale danoise.

nombreux renseignemens propres à faciliter la formation des Ecoles de l'Enfance : il les avait envoyés, à mesure, à Copenhague, et au moment où il se disposait à y retourner pour consacrer ses efforts à l'œuvre qu'il avait étudiée avec tant de soin, il eut la joie d'apprendre qu'elle venait d'être aussi commencée dans sa patrie; et, suivant sa promesse, nous recevrons bientôt, sur ce sujet, des informations, qui seront aussi insérées dans ce journal.

Nous n'avons pu, sans doute, dans ces lignes rapidement tracées, raconter, avec assez de détail et d'exactitude, l'origine et les progrès de l'institution des Ecoles de l'Enfance et des Salles d'Asile; mais au moins avons-nous posé quelques traits de l'esquisse du tableau que nous acheverons à loisir, et autant qu'il nous sera possible, en publiant les rapports officiels que nous pourrons nous procurer.

Arrêtons-nous ici sur une pensée de gratitude et d'espoir : dans quelques années nous aurons tous disparu de la surface de la terre, nous qui, depuis l'instant de notre naissance, avons vécu au milieu de tant d'agitations et des douleurs morales qu'elles enfantent; mais ne nous est-il pas permis de concevoir la douce assurance qu'à ce flot de génération qui va se briser et mourir sur les bords de l'éternité, succédera le flot d'une génération nouvelle plus sage, plus heureuse, plus chrétienne? Et n'est-on pas consolé de toute souffrance par le bonheur d'enfans chéris? Elevés dans la crainte de Dieu et dans l'amour du Sauveur qui les a rachetés, nourris de la parole qui est «Esprit et Vie,» les nôtres connaîtront des jours de paix et d'union, si nous travaillons avec ardeur et persévérance à l'affermissement des institutions qui, selon la belle expression du pieux Lambruschini, «sont des révélations de la Sagesse et de la » Charité,» et si nous redoublons d'efforts pour répandre sur le sol de notre chère patrie la semence divine des vérités et de la morale de l'Evangile.

E. M.

ÉTATS-UNIS.

RAPPORT ANNUEL SUR LES SALLES D'ASILE DE BOSTON.

Une nouvelle année s'est écoulée depuis la formation de la Société. Nous désirons, en retraçant ce qu'elle a fait dans cet intervalle, rappeler aussi les bénédictions qu'elle a reçues d'en haut, et reconnaître, avec gratitude, les bienfaits de la Providence, à qui nous avons demandé la sagesse pour concevoir et la force pour accomplir. Nous osons croire que l'approbation divine a reposé sur notre entreprise, et les tentatives

qui ont pour but la culture morale et intellectuelle de l'enfance ne sont pas sans quelque prix. Le zèle que nous avons mis à remplir notre tâche ne s'est pas un instant refroidi, et nous continuons de sentir vivement quelle importance notre œuvre peut avoir pour la génération naissante.

Lorsque cette Société se forma, nous espérions élever un Asile où les enfans des pauvres trouveraient non seulement un abri contre les dangers du vice, mais, en outre, seraient instruits dans les choses qui appartiennent à la vie présente et à la vie à venir; — nous espérions persuader à leurs pauvres mères de les confier à nos soins; — nous espérions rencontrer une Institutrice douée des qualités nécessaires; — nous espérions trouver des personnes disposées à soutenir notre entreprise; — et, par dessus tout, nous espérions la bénédiction de Dieu, sans laquelle tous les moyens dont nous eussions pu nous servir seraient restés sans fruit.

Eh bien! ces espérances ont été non seulement réalisées, mais outrepassées. Au commencement de la première année, nous avons établi l'école de Bedford-Street, et la seconde a vu s'ouvrir celle de Stillman-Street. C'est avec joie que nous en eussions formé une troisième pendant le cours de cette année, si l'état de votre caisse l'eût permis. En effet, le besoin d'une Salle d'Asile se fait vivement sentir dans l'ouest de la ville; mais votre comité a été forcé d'y renoncer, et ce quartier reste privé d'une institution dont jouissent les quartiers du nord, du sud et de l'est.

Un autre sujet de regret pour votre comité est l'obligation où il s'est vu de refuser l'offre qui lui avait été faite de se charger de la Salle d'Asile pour les enfans de couleur. Cette Salle d'Asile a été fondée, il y a huit mois, par quelques personnes étrangères à cette Société. Les fonds qu'elles avaient à leur disposition ne pouvant suffire pour plus de six mois, l'offre nous fut faite de nous charger de cet établissement, et c'est avec plaisir sans doute que nous eussions entrepris ce surcroît de travaux, si nous avions pu supporter le surcroît de dépense : il fallut y renoncer, et l'existence de cet Asile est restée fort précaire, ne reposant que sur l'appui de quelques individus.

Mais, sans nous arrêter plus long-temps à regretter ce que nous n'avons pu accomplir, nous allons vous parler de ce que nous avons fait. L'école de Bedford-Street est encore sous les soins de l'Institutrice à qui la direction en fut originairement confiée, et ses infatigables efforts n'ont pas cessé de contribuer à sa prospérité et à son amélioration. Cent cinquante-quatre enfans y ont été admis pendant le cours de l'année; quarante et un l'ont quittée, les uns par le déplacement de leurs parens qui changeaient de demeure, les autres pour passer dans les écoles primaires: il y en a maintenant soixante-quatre inscrits, et le nombre de ceux qui la suivent chaque jour est de cinquante-quatre. Si l'on en juge par le nombre des personnes qui viennent visiter cette Salle, on peut croire que c'est à elle que le public continue de donner la préférence, et si nous considérons le nombre d'autres Salles d'Asile, soit dans cette ville, soit dans diverses parties du pays auxquelles ces visites ont donné naissance, nous devons en conclure que l'influence de cet établissement a

été fort étendue. Nous ne pouvons dire précisément le nombre de celles qui ont été ainsi formées, mais il est sans doute très élevé. Vingt jeunes personnes, de différentes parties de l'Etat, sont venues, cette année, examiner l'Asile et employer, en général, deux ou trois semaines à se familiariser avec le système d'instruction qui y est adopté, dans le but de fonder de semblables établissemens dans le lieu de leurs demeures respectives.

Les personnes qui supportent cette utile entreprise ont éprouvé, d'une manière inattendue, la vérité de cette promesse : « Jette ton pain sur les eaux, et long-temps après tu le retrouveras. » Le système des Salles d'Asile avait été conçu en vue des pauvres seulement, et n'avait été introduit dans cette ville que pour eux ; mais on a découvert combien il était également utile pour les enfans du riche, et maintenant il n'y a guère d'endroits dans le voisinage qui n'aient une école semblable et privée. C'est ainsi que les efforts de ces personnes pour le bien-être des enfans du pauvre sont retombés en bénédictions sur leurs propres enfans.

La Salle d'Asile de Stillman-Street est ouverte depuis dix-huit mois ; elle se trouve dans une situation prospère, et reçoit quatre-vingt-deux enfans. Le nombre de ceux qui ont été admis depuis l'origine est de deux cent quatre-vingt-sept ; deux cent trois ont quitté et quatre sont morts. Le chiffre élevé des élèves qui ont quitté l'établissement est dû à la situation incertaine de cette classe du peuple aux enfans de laquelle nos Asiles sont ouverts; ceux qui ont affaire avec les pauvres savent combien ils changent fréquemment de résidence ; nous pouvons même dire que cela est un de nos plus grands obstacles, puisqu'il arrive souvent que les parens vont s'établir dans un autre quartier de la ville, avant que leurs enfans aient été assez long-temps confiés à nos soins pour que nous ayons pu exercer sur eux une influence durable. Une autre conséquence fâcheuse de ce fait, c'est que l'arrivée de nouveaux élèves est continuelle, et que, par là, l'ordre est très difficile à maintenir. Afin d'obvier, jusqu'à un certain point, à cet inconvénient, les Directrices, membres du Comité, ont résolu dernièrement de n'admettre de nouveaux enfans que le premier lundi de chaque mois.

Un de ceux qui sont morts se nommait François Wayland Phipby ; 'était l'élève le plus intéressant de l'Ecole, celui qui promettait le plus. l avait quatre ans et avait été à l'Asile depuis un an. Son intelligence t ses manières aimables l'avaient rendu bien cher à ses Maîtres et avaient ouvent attiré l'attention des personnes qui visitaient l'établissement. Il a lieu de croire que l'instruction religieuse qu'il y avait reçue avait fait mpression non seulement sur son esprit, mais aussi sur son cœur. Rien 'était touchant comme de voir l'apparence de dévotion avec laquelle répétait et chantait les petits hymnes qu'on lui faisait apprendre ; 'était là, nous dit sa mère, son occupation favorite au logis. Il disait ouvent à l'Institutrice. « Je veux grandir et devenir un homme pieux comme mon père. » Il est mort du croup, après une maladie de peu e jours. Quelques instans avant sa mort, son père lui dit : « François, ne consentez-vous pas à quitter votre père, votre mère et votre petite sœur, pour aller vers Dieu dans le ciel ? » Il répondit aussitôt : « Oui,

» si Dieu le veut. » La voix de cet intéressant enfant a cessé de se faire entendre dans l'Asile; mais il a sans doute échangé ses petits hymnes et ses jeunes camarades contre les chants plus sublimes du chœur céleste. De semblables exemples sont une preuve sensible et précieuse de la manière dont le système des Salles d'Asile peut développer les facultés morales et intellectuelles dès la plus tendre enfance.

Il y a plusieurs exemples de réforme individuelle dans les deux Ecoles. Des enfans, qui étaient d'abord d'un caractère si opiniâtre et si violent qu'on ne pouvait les diriger, sont devenus en peu de temps doux et satisfaits; d'autres, qui d'abord avaient paru dénués d'intelligence, se sont graduellement développés et se font maintenant compter parmi les sujets qui donnent le plus de satisfaction sous les rapports intellectuels et moraux.

Un des buts principaux que se proposent nos institutrices est de donner aux enfans *des idées claires du bien et du mal*, et aussi de les gouverner en s'adressant à la conscience. Nous citerons un exemple de la puissance de la conscience, même à cet âge. Un matin, l'Institutrice avertit les enfans que ceux d'entre eux qui seraient inattentifs ou désobéissans, dans le cours de la matinée, n'iraient pas en récréation avec les autres. Lorsque vint l'heure de la récréation, la permission d'aller jouer fut donnée comme à l'ordinaire; mais quatre petites filles, condamnées seulement par une voix intérieure, restèrent volontairement en arrière, et, les yeux baissés, une ou deux même en pleurs, allèrent s'asseoir dans un coin de la salle. C'était un spectacle vraiment touchant que la vue de ces jeunes enfans se condamnant eux-mêmes à une punition volontaire, et c'était avec plus d'intérêt encore que l'on pouvait se représenter les résultats probables, pour l'avenir, de cette autorité précoce de la conscience. Un autre jour, deux petits garçons se disputaient pendant la récréation; un troisième le vit, et, s'avançant vers eux, leur dit avec chaleur: « C'est très mal de se quereller, et, si vous le faites, vous n'i-» rez pas au ciel. » Une autre fois, un enfant ayant fait quelque chose de mal était réprimandé par son Maître; son petit frère, qui était assis à côté de lui, écouta attentivement ce qui était dit et fit cette remarque: « C'est qu'Henri n'a pas prié Dieu ce matin. »

On a objecté à nos Salles d'Asile qu'elles rendent les enfans peu propres à l'éducation reçue dans les Ecoles primaires, en ce que, nos leçons étant si variées et entremêlées de tant d'amusemens, nos écoliers s'ennuient et deviennent importuns lorsqu'ils n'ont plus d'autre étude que le livre à épeler et les élémens de l'arithmétique, et plus rien à faire que de se tenir tranquilles sur leur banc; mais l'opinion de votre Comité est que ceci prouve seulement que le système d'instruction des Ecoles primaires est défectueux et recevrait une grande amélioration si l'on y introduisait une partie des exercices en usage dans les Salles d'Asile. Nous croyons que de jeunes enfans ne doivent pas être long-temps soumis à une même attitude, ni leur esprit occupé d'un même sujet, et qu'au lieu de s'appliquer à étouffer leur activité inquiète, il vaut mieux lui offrir comme aliment un exercice systématique.

On s'est aussi plaint de ce que nous apprenions aux enfans une quan-

tité de choses inutiles, au lieu de leur enseigner à épeler et à lire. Mais on devrait se rappeler que nos Salles d'Asile sont des Ecoles *pour l'enfance*, dont l'objet principal est de rendre les enfans *meilleurs* et *plus heureux*. Toutes les connaissances qu'ils peuvent acquérir par dessus le marché sont autant de conquêtes, puisque leur âge avait été jusqu'ici considéré comme les années perdues de la vie de l'homme. Nous croyons, d'ailleurs, que ceux d'entre eux qui suivent nos Ecoles pendant un espace de temps assez considérable font autant de progrès dans la lecture que d'autres enfans du même âge dans d'autres écoles. Plusieurs de nos élèves ont appris à lire couramment le Nouveau Testament, et quelques parens ont trouvé inutile de faire passer leurs enfans par les Ecoles primaires, les ayant trouvés en état d'entrer dans les *Grammar Schools* à leur sortie de nos établissemens. Il est à remarquer que ceux qui savent lire prennent plus d'intérêt au Nouveau Testament qu'à tout autre livre, parce qu'ils y retrouvent les histoires qu'ils avaient déjà vues retracées sur les Tableaux de l'Ecriture sainte, dont on se sert dans nos Asiles.

Quoique nous ne négligions point les exercices de lecture, nous ne pensons pas devoir leur donner beaucoup d'importance, parce qu'ils deviennent les principaux sujets d'étude dans les Ecoles primaires. Nous cherchons à rendre les enfans intelligens, à leur inculquer les premiers principes des diverses connaissances sous une forme assez attrayante pour leur donner cet amour de la science qui pourra les engager à l'acquérir dans un âge plus avancé. Nous ne pouvons être de l'avis de ceux qui regardent comme inutile d'apprendre de semblables choses aux enfans du pauvre. Si, en effet, les études sont nécessaires aux autres, elles le sont aussi pour eux, car ils ont besoin de l'élévation d'esprit qu'elles sont propres à inspirer. Nous nous rappelons le fait qu'un grand nombre des hommes illustres et vertueux, dont les travaux ont tant servi le monde, furent eux-mêmes les enfans du pauvre; et si quelqu'un n'avait pas pensé qu'il valût la peine de leur enseigner autre chose que la lecture, leurs talens eussent été enfouis et leurs noms fussent restés dans l'oubli.

La méthode d'enseignement par demandes et par réponses, et la permission donnée aux élèves de répondre simultanément, ont l'heureux effet de tenir leur attention éveillée; ajoutez que la familiarité avec laquelle ils peuvent faire des remarques et présenter des questions amène souvent des conversations intéressantes. L'Institutrice de l'Ecole de Bedford-Street interrogeait un jour les enfans sur le globe céleste et leur demandait qui a fait le soleil, la lune et les étoiles représentés par le globe. Ils répondirent sur-le-champ : « Dieu. » — « Et ceci, » dit-elle alors en désignant le globe lui-même ? « Un homme, » fut la réponse ; et l'un des enfans ajouta : « C'est Dieu qui a donné à l'homme le bois pour le » faire. »

Nous n'avons plus à vous entretenir que d'un sujet, sujet d'une importance vitale pour toute société de charité; nous voulons dire l'état de la caisse. Le rapport de la Trésorière vous exposera les détails de la recette et de la dépense. Le total des recettes de l'année qui vient de s'é-

couler, comprenant les dons, les souscriptions et le produit de la vente qui a eu lieu au profit de la Société, est de 1,189 dollars 84 ; les dépenses sont de 1,026 dollars 38. Trouvant le montant des souscriptions totalement insuffisant pour défrayer les dépenses des écoles, notre Comité a cru devoir accepter l'invitation du Comité de l'autre Société des Salles d'Asile, et se joindre à lui pour une vente. Elle a eu lieu au mois de mai; le produit en a été également partagé et s'est monté à 337 dollars 50 pour chaque Société. Mais il est évident que des ventes ne sont qu'une ressource précaire, et l'on peut douter qu'il soit à propos d'y recourir à l'avenir. Il n'y a donc d'autre alternative que de faire des efforts nouveaux et tout particuliers pour augmenter le nombre de nos souscripteurs annuels. Deux considérations nous y engagent : la bonté de notre cause et la bienveillance de ceux auxquels nous nous adressons. Nous ne venons plus, comme il y a trois ans, demander aux dames de cette ville des secours pour nous aider à faire une expérience ; l'expérience a réussi, et chacun est témoin de son succès complet. Eh bien! ne nous est-il pas permis d'espérer maintenant que cette entreprise sera soutenue et que nous recevrons les moyens nécessaires pour entretenir les Ecoles déjà ouvertes et pour en ouvrir une nouvelle.

Les Sociétés des Salles d'Asile de New-York et de Philadelphie ont été encouragées et secourues par les riches legs de personnes charitables. Nous espérons que ces nobles exemples seront suivis ici, et que les Salles d'Asile ne seront pas oubliées parmi les bienfaisantes institutions de ce siècle. Mais ce n'est pas assez pour nous de vous demander des secours pécuniaires ; nous implorons aussi le secours de vos prières, car nous désirons reconnaître que nous dépendons entièrement de Dieu, et qu'avec les ressources les plus abondantes nous ne pourrions néanmoins rien faire sans sa bénédiction. Puissent ces Ecoles continuer d'être ce qu'elles ont toujours dû être dans notre intention, des Ecoles de piété aussi bien que d'instruction !

AVIS AUX MAGISTRATS MUNICIPAUX ET AUX PÈRES ET MÈRES DE FAMILLE.

Un rapport, récemment publié à Londres, constate que, dans le cours de l'année dernière, plus de cent jeunes enfans ont péri brûlés dans cette ville, pour avoir été laissés seuls par leurs parens et enfermés dans des chambres avec du feu. Le rapport offre cette particularité, que, sur ce nombre d'enfans, les quatre cinquièmes appartiennent au sexe féminin, ce qui s'explique par la différence des vêtemens, plus propres à favoriser, chez ce sexe, l'accès et le progrès des flammes. De semblables accidens, qui se présentent aussi chez nous, quoique dans une moindre proportion, font ressortir l'avantage des Salles d'Asile, que le zèle philantropique s'attache à multiplier partout dans l'intérêt des classes laborieuses.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS.

5.

Des Ecoles et Salles d'Asile d'Italie en 1834 (*Annonces* n° 21).

Cette brochure contient, 1° un rapport sur les Ecoles de l'Enfance de Crémone, par Raphaël Lambruschini; 2° un rapport de l'abbé Ferrante Aporti, de Crémone, sur les Ecoles de l'Enfance de Lombardie; et 3° enfin, un mémoire de Raphaël Lambruschini, intitulé : *De l'influence des femmes sur la direction des Ecoles de l'Enfance*.

Ce dernier morceau, surtout, nous a paru tellement remarquable, qu'au lieu d'en donner une froide et sèche analyse, nous avons jugé préférable de le publier textuellement. Nous ne doutons pas que nos lecteurs n'en portent le même jugement, et qu'ils ne nous sachent gré de cette intéressante communication.

« L'institution des Ecoles de l'Enfance renferme, à mon sens, de tels germes de régénération sociale, elle porte de si évidens caractères de ces grands moyens providentiels qui procèdent de Dieu, pour avancer à certaines époques le perfectionnement de l'humanité, que je vous demande, respectables collègues, la permission de vous en parler une seconde fois. Je n'en parlerai pas de nouveau pour vous en indiquer le but et pour vous en faire apprécier l'influence présente et future. Les paroles d'Aporti que j'ai fait entendre ici naguère vous l'ont dit déjà de telle sorte que je saurais rien ajouter qui ne fût superflu.

» Je voudrais aujourd'hui vous exposer une condition de vie de ces Ecoles de l'Enfance que je n'ai pu vous indiquer alors; je voudrais demander pour elles un de ces appuis moraux qui, invoqués pour apporter un bien, en produisent mille; qui, jetés comme un pur don, retournent à celui qui les accorde, ainsi que la vapeur, émanée d'une terre qui semble desséchée, revient à elle changée en rosée rafraîchissante. Cette condition vitale, cet appui salutaire, c'est la coopération des femmes des classes supérieures à l'œuvre pieuse de l'éducation des petits enfans du peuple.

» Je ne chercherai point à me justifier de traiter ce sujet comme s'il était étranger au but de notre société. Notre entreprise est de travailler à la prospérité économique et agricole de la Toscane; or, que produiront nos exhortations, nos efforts de tout genre pour répandre les bonnes idées en fait d'agriculture et d'économie; nos tentatives pour introduire des méthodes plus raisonnables, pour conduire le peuple à cette richesse vers laquelle tendent les institutions économiques, si nous n'employons pas d'abord tous nos soins à former un peuple intelligent, exempt d'erreurs et de vices, docile aux enseignemens, plié à la fatigue, sobre dispensateur de ses propres biens, désireux de perfectionner chaque jour l'ouvrage de ses mains, affectionné au foyer domestique, utile et paisible citoyen? Qui rendra le peuple tel si ce n'est l'éducation, et celle surtout qui, le prenant des bras maternels, vierge d'intelligence et de cœur, rend l'enfant docile par des paroles de tendresse, afin de n'être pas forcé de dompter l'homme fait par la verge et le frein? Les Ecoles de l'Enfance seront donc pour nous ce que sont les jeunes plants pour l'agriculteur, qui retire de la pépinière leurs tiges droites et saines pour les transplanter robustes et fertiles dans le vignoble et le verger. Loin donc de chercher à m'excuser, je viens avec confiance

vous entretenir encore de la première éducation des petits enfans du pauvre, et vous dire en quelles mains il est important de la remettre.

» Or, ces mains, je l'ai dit, sont celles mêmes qui reçoivent le petit enfant à son entrée dans la vie, qui le soutiennent au sein maternel où il puise son premier breuvage : ce sont les mains de celle qui entend la première le langage de ses larmes et de ses vagissemens, qui la première éveille dans son intelligence une idée, dans son cœur un amour, et appelle la première sur ses lèvres l'affection et la pensée. Aux femmes Dieu a confié l'enfance; qui voudrait, qui pourrait la leur ravir?

» La femme porte dans son cœur des titres à la tutelle et à l'enseignement de cet âge si tendre : deux vertus l'élèvent au dessus de nous, s'il est vrai que nous la surpassions en force et en intrépidité; et ces vertus sont l'amour et la patience. L'enfance est l'âge de tous les besoins, de toutes les faiblesses. Mille petits soins pénibles, fatigans, de continuelles sollicitudes, suffisent à peine pour la préserver des périls, pour la garantir et guérir ses maux. L'homme qui supporte les privations et les fatigues ne saurait endurer l'ennui de ces soins minutieux; l'inépuisable faculté de s'oublier soi-même, dont est douée la fille de la douleur, peut seule résister à des épreuves si longues et si difficiles. Les nuits sans sommeil, les jours sans nourriture et sans repos, la lassitude, la vie languissante ne sauraient l'abattre ni l'irriter. Elle souffre, mais elle ne se décourage pas : elle caresse, elle embrasse le petit être qui cause son martyre. Voilà les ennuis qui découlent des imperfections physiques et des besoins physiques de l'enfance; mais ceux qui naissent de ses infirmités morales, croyez-vous qu'ils soient moindres et moins graves?

» L'innocence et les graces de l'enfance sont des paroles trompeuses, qui peignent à notre imagination le contact des petits enfans comme aussi plein de douceur que la vie des bergers de Virgile, qui s'écoule entre les troupeaux et les amours. Mais les véritables bergers sont tout autres que Daphné et Mélibée; et les enfans en réalité sont tout autres que les petits anges du Bassan et les petits héros de Berquin. Non que beaucoup d'enfans ne soient doux et charmans, mais beaucoup plus encore sont grossiers, violens et remplis de malice. Non que la société des enfans ne puisse offrir matière à de précieuses et consolantes observations, et inspirer à l'ame un calme et une jouissance célestes; mais ces découvertes sont le fruit d'une investigation longue et patiente, réduite souvent à chercher les diamans au milieu de la fange; ces pures délices sont le triomphe de la vertu sur nos plus légitimes inclinations. Les imperfections de la nature humaine, du vieil homme, que la force régénératrice de la vertu doit changer en un homme nouveau, ne tardent pas à montrer, dès leurs premières années, leur aspect repoussant, et à exciter les désirs désordonnés; pour un enfant docile, aimant, prompt à comprendre, appliqué au travail, vous en trouverez dix insubordonnés, audacieux, envieux, distraits, paresseux, turbulens. L'homme se prépare à la lutte contre ces passions naissantes, et se ploie pour un temps aux diverses intelligences, compatit aux défauts, répond avec tranquillité aux provocations, réprime avec bienveillance; mais, à la prolongation de cette épreuve de tolérance, à l'emportement d'une volonté rebelle, à la résistance d'une obstination de fer, le cœur de l'homme à la fin se gonfle, s'agite et brûle; et si, la main retenue par la générosité envers un faible ennemi, ou par la honte de l'opinion publique, il s'abstient de frapper, le feu de la colère brille dans ses yeux et ses paroles tonnent menaçantes. L'enfant provocateur en rit peut-être en secret, et les enfans innocens frémissent de crainte, ferment leurs cœurs, et pensent à chercher dans le mensonge un abri contre une autorité fougueuse et redoutable. Mais la femme est patiente et douce, elle écoute avec attention les propos enfantins, répond sans ennui aux questions importunes, exhorte avec amitié, réprimande avec douceur, prévient les besoins, devine les désirs, et à cette indulgence, à cet amour, à cette longanimité, le cœur de l'enfant s'épanouit comme le calice des fleurs à la douce haleine du printemps.

» C'est de cette bonté naturelle au cœur de la femme que j'attends tout ce qu'exige l'éducation éclairée de la première enfance. Je sais bien à quelle faiblesse conduit une bonté aveugle; je sais combien les enfans rusés et volontaires savent la plier à leur fantaisie, et secouant un joug si léger, dominent leurs ti-

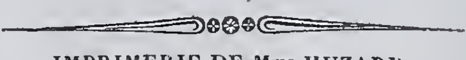
nides institutrices. Mais justement parce que je le sais, je dis qu'il importe l'initier les femmes aux secrets d'une éducation raisonnée de l'enfance. Déjà préparées par leur patience à en supporter les sacrifices, déjà inspirées par le premier mobile de toute éducation, l'amour, elles n'ont besoin que d'être instruites de la science, soutenues par l'assistance des bonnes méthodes, et formées dans une école vivante où l'expérience fortifie les théories, pour devenir es institutrices parfaites d'un âge qui naturellement est confié à leurs soins omme l'adolescence est remise aux soins des hommes. Or, cet enseignement de héorie et de pratique où le puiseront-elles plus aisément et plus amplement que ans les écoles de l'enfance, dans lesquelles les méditations et l'expérience 'hommes distingués, et la sagesse de plusieurs nations, ont réduit en instruetions régulières les moyens les plus délicats et les plus efficaces d'agir sur l'esrit des enfans? Le seul *Manuel d'Aporti,* dont je me réjouis de pouvoir vous nnoncer la publication, et que je voudrais voir dans les mains de chaque père t de chaque mère de famille, suffirait à lui seul, bien médité et suivi avec exacitude, pour diriger une institutrice et la préserver des dangers d'une condesendance peu judicieuse envers les enfans. La femme restera ce qu'elle est, et pprendra à devenir ce qu'elle n'est pas, en fréquentant et prenant en affection es Salles d'Asile ou Ecoles de l'Enfance. Ainsi l'éducation publique des pauvres etits enfans non seulement prospérera de plus en plus et fleurira comme la lante dans le sol natal, si les femmes des classes supérieures les visitent et les urveillent; mais encore elle deviendra le modèle de l'éducation domestique des nfans de cette même classe. Et combien cette éducation domestique de l'enfance 'a-t-elle pas besoin de corrections et de perfectionnement! combien puissans et rop souvent funestes ses effets ne sont-ils pas observés par les personnes qui aceptent la tâche difficile et sacrée d'instruire l'enfance et de la former aux bonnes t douces habitudes! On exige tout alors de l'instituteur, comme s'il pouvait tout ontre une volonté enhardie, contre des habitudes vicieuses et répréhensibles éjà fortifiées, contre les esprits énervés par l'oisiveté, sinon peut-être par le ice; tandis que les parens n'ont rien pu sur des passions encore soumises et sur es cœurs innocens et flexibles.

» Je ne parle point ici des mères qui, par sentiment de leur indolence, par mour de leurs jouissances personnelles, ou par l'effet d'un genre de vie mal rélée, qui n'admet aucune suite ni aucune préoccupation sérieuse, laissent leurs nfans livrés à eux-mêmes, ou, ce qui est pire encore, les confient à des perɔnnes mercenaires, qui, lorsqu'elles ne sont pas dangereuses, sont au moins iexpérimentées. Je parle des mères qui veulent remplir les devoirs de la materité et ne le savent pas. L'une est tout indulgence, parce qu'elle désire inspirer es manières douces; l'autre est brusque et emportée, parce qu'elle blâme les ıères trop faibles. L'une élève la voix à chaque mouvement et à chaque parole e l'enfant, veut diriger jusqu'à ses pensées, l'obsède de préceptes sententieux et ; décourage par des reproches continuels. Celle-ci réveille sans le savoir une ɔlle vanité, en applaudissant des mots qui lui semblent spirituels et de futiles reuves de mémoire; ou bien elle s'extasie à son insu, dit-elle, sur les graces ont son imagination maternelle embellit des traits qui ne sont ni ceux de Narisse, ni ceux de Psyché. Celle-là, dirigeant mal le dangereux mobile de l'émution, verse dans des cœurs naturellement aimans les germes de l'envie, du déain, de la haine, et il en est aussi qui, supposant par forme de badinage de itures unions conjugales, viennent troubler, par des paroles imprudentes, des fections que la nature inspirait pures et candides. Je n'accuse point ces mères de auvaise intention; je les accuse de maladresse. Et je le dis, parce que l'expéence m'en donne le droit : entre un enfant élevé dès l'âge le plus tendre par ne mère vigilante, prudente, tendre sans faiblesse, sachant instruire sans trop e discours, qui a pu de bonne heure accoutumer son fils à la règle, à l'activité, la sincérité, à l'obéissance, à la vérité (et plusieurs, je me plais à le reconıître, ont de telles mères); entre un enfant ainsi disposé et un enfant élevé ar une mère négligente, insensée ou pédante, la différence est immense; et ɔus verrons s'améliorer l'éducation de l'adolescence, à mesure que celle de l'ennce deviendra plus parfaite, lorsque les mères des classes supérieures vienront dans nos écoles faire l'apprentissage de l'éducation qu'elles doivent donner leurs propres enfans.

» Si nous sommes assez heureux pour les introduire dans ces sanctuaires de la charité, et les initier, si j'ose parler ainsi, aux doux mystères du sacerdoce maternel, oh! combien de résultats nombreux et importans nous obtiendrons par leur moyen pour la société tout entière! Permettez-moi de m'exprimer avec une franchise qui n'est point l'âpre rudesse d'un censeur, mais le regret de qui a compris à quels devoirs élevés Dieu a destiné les femmes dans la grande famille humaine, et de qui pleure sur la nullité à laquelle, par notre faute plus que par la leur, elles sont réduites parmi nous.

» Que nous le voulions ou non, les femmes sont le lien de la société; d'elles procèdent la force vivifiante qui la porte aux nobles entreprises, ou l'obstacle qui la retient dans une blâmable inertie; les inspirations de toute noble vertu, ou les investigations des actes bas et honteux. Que sont devenues les femmes aujourd'hui? Je ne saurais le dire, et je demanderais que peuvent-elles être? Dans une société qui n'a ni grands vices, ni grandes vertus; broyée en poussière par l'égoïsme, engourdie par les soucis des intérêts matériels; non plus égarée par d'éblouissantes erreurs, mais non pas rendue sage; non travaillée par de violentes passions, mais non tranquille; dégoûtée des choses anciennes, effrayée des choses nouvelles; fatiguée de détruire et incapable de réédifier; avide de se reposer dans une idée commune et dans une commune foi, mais trop rebutée des études profondes pour acquérir en discutant d'intimes et fortes convictions, et trop orgueilleuse pour croire avec une humble simplicité; non pacifique et non guerrière; non athée et non religieuse; dans une société ainsi gisante, ainsi ennuyée, ainsi inquiète, que seront jamais, je le répète, que peuvent être les femmes? Si elles ne sont pas ou ne sont pas toutes le jouet de la frivolité, de l'oisiveté, l'aliment et les victimes d'une lâche immoralité, occupées à parer une beauté altérée par la paresse et l'indolence, prodiguant sans mesure ces futiles ornemens, fragile symbole de leurs mobiles affections et de leurs frivoles pensées; si les femmes ne sont pas telles parmi nous, bénissons-en leur nature même, mais pensons qu'elles peuvent le devenir et hâtons-nous de les secourir, hâtons-nous de les transporter dans une atmosphère moins impure, procurons-leur des occupations plus dignes de leur rapide intelligence et de leur ame aimante. Le développement de la civilisation européenne, le pli qu'ont pris nos mœurs ne permettent plus aux femmes de n'être que les dépositaires de l'ordre et du bien-être domestiques; elles ont acquis une action sociale, indirecte à la vérité, mais puissante; elles sont devenues une force qu'on ne peut plus ne pas reconnaître et ne pas apprécier. Si nous l'employons, si nous la dirigeons, elle contribuera, dans un heureux accord, à la prospérité de la société; si nous la négligeons, si nous l'abandonnons à elle-même, elle sera une force perturbatrice, un principe de dissensions, de désordre et de mort.

(La suite au prochain Numéro.)



IMPRIMERIE DE Mme HUZARD,

RUE DE L'ÉPERON, 7.

L'AMI DE L'ENFANCE,

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

MÉTHODES ET EXERCICES.

DU DÉVELOPPEMENT PRÉCOCE DE L'INTELLIGENCE.

Le but de l'institution des Salles d'Asile est de favoriser le développement moral et intellectuel des enfans dès les premières années de leur existence. On ne saurait se trop pénétrer de l'importance d'atteindre ce but ; mais aussi doit-on bien comprendre de quelle manière et dans quelle proportion il faut y travailler. Autant il est regrettable de laisser s'éteindre, engourdies, les facultés qui sont le noble apanage de l'ame formée à l'image du Dieu créateur, autant il peut être funeste d'exercer trop fortement ces mêmes facultés, et de produire une excitation dont les effets sont également nuisibles à l'ame et au corps. Nous considérons cette question comme si grave par ses conséquences, que nous croyons devoir la soumettre aux esprits sages et judicieux ; et nous la livrons aussi au cœur des mères de famille, qui, à leur insu, peut-être, exposent leurs enfans chéris à des dangers qu'elles ne prévoient pas, et qu'ainsi elles ne cherchent point à combattre. En toutes choses, faire assez et ne pas faire trop est difficile ; mais en éducation, on ne peut se heurter contre l'un de ces écueils sans qu'il en résulte de sérieux dommages. Ne voulant pas nous écarter du but spécial de nos réflexions, nous ne traiterons, de cette question, que le côté qui touche à l'enseignement du premier âge, et par conséquent aux Salles d'Asile.

A quiconque n'a pas étudié attentivement les petits enfans et leur organisation morale si prompte, si vive, si puissante, il peut

paraître étrange de parler des dangers d'une trop grande excitation intellectuelle. Parce que ces jeunes créatures sont presque toujours en mouvement, parce qu'elles rient et pleurent dans la même minute, et que leur mobilité d'impression est extrême, on ne se représente pas le travail intérieur qui se fait dans leur cœur et dans leur intelligence; on admire le jeu de leurs fraîches physionomies reflétant mille petites peines ou mille petites joies, et l'on ne voit pas celui de leur cerveau, ni cette tension nerveuse qu'on provoque souvent à plaisir, et qui ébranle l'être organique, si délicat et si faible encore.

De même que des plantes rares et précieuses ne peuvent se développer et s'épanouir que dans une atmosphère préparée pour elles, il faudrait que les jeunes enfans ne reçussent que des impressions en harmonie avec leurs forces vitales. On l'a senti lorsque l'institution des Salles d'Asile a pris naissance; et c'était l'influence de cette vérité qui rendait plus puissant encore le sentiment de compassion qu'inspirent les souffrances auxquelles les enfans des classes indigentes ne peuvent échapper. Ces pauvres petites créatures, trop souvent maltraitées, ou abandonnées à elles-mêmes, languissent dans la misère et les privations de tout genre; on a donc ouvert pour elles des lieux de refuge et de protection. Privées de tout moyen d'instruction et de développement intellectuel, elles croissaient dans l'ignorance, l'oisiveté; on a cherché à détruire ce mal, et les plus ingénieuses méthodes d'enseignement ont été appropriées à leur âge. Mais ces méthodes, qui réussissent si puissamment à faire jaillir les trésors de l'intelligence de l'enfant, pourraient devenir des moyens dangereux si la prudence, et une sage observation des faits, n'apprenaient point à les employer avec ménagement. Des personnes dévouées à l'instruction des petits enfans, et vivant constamment au milieu d'eux, assurent qu'il n'y a presque point de limites à la portée de l'intelligence de plusieurs d'entre eux; et que tous, s'ils sont conduits progressivement d'une idée à une autre, peuvent comprendre et retenir des choses très profondes et abstraites. Pour cela, il est vrai, il faut savoir captiver toute l'attention de l'enfant, et par l'intérêt de la leçon, l'exciter à pousser toujours plus avant. Les faits ne nous manqueraient pas à rapporter ici pour démontrer la vérité de cette assertion. On voit des enfans (1), à peine âgés de deux

(1) Voici quelques détails dont l'exactitude est entière : une petite fille de deux ans et demi fut menée, par sa mère, à Saint-Roch, le Vendredi-Saint, et on lui fit voir la représentation du saint tombeau. « Pourquoi tout cela? » demanda-t-elle. « C'est que c'est aujourd'hui que le bon Dieu est mort, » lui répondit sa mère. Le lendemain, on la conduit dans une autre église, et, en entrant, sa mère lui dit : « Prie Dieu, mon enfant. — Comment! répond vivement la petite, tu m'as dit qu'il était mort? »

ans, comprendre et sentir comme s'ils en avaient quatre ou cinq; et déjà, à cet âge si tendre, leur tête et leur cœur travaillent sans que souvent on puisse s'en douter. Malheur à ces pauvres petits si la promptitude de leur intelligence se montre au dehors, car elle est alors exercée et excitée sans égard, et parfois sans discernement; et ce n'est pas seulement dans les Salles d'Asile, où le grand nombre d'enfans détourne forcément l'attention du maître; mais c'est bien plus encore au sein des familles dans l'aisance, qui s'efforcent de bien élever leurs enfans, et qui les entourent de tant de soins et d'affection. L'amour-propre des parens (bien plus certainement que leur tendresse) s'enorgueillit des progrès rapides d'une intelligence flexible et puissante; sans relâche on la presse, on lui donne de nouveaux alimens; et l'enfant qui, en avançant dans la vie, reçoit de la vie même tant de notions diverses, tant d'instructions, et recueille tant de faits et d'observations, ne peut saisir et retenir une telle masse d'idées et d'impressions que par un travail intérieur prodigieux, et dont l'homme fait ne serait peut-être plus capable.

De jour en jour, l'instruction donnée aux enfans devient plus variée et plus étendue; de jour en jour on leur prodigue plus abondamment les leçons, les récréations de l'esprit; certes, nous ne condamnerons pas ceux qui consacrent à l'enfance leurs pensées et les écrits qui sortent de leur plume, et néanmoins souvent nous nous sentons le cœur douloureusement oppressé, en voyant quels écrits sont donnés pour nourriture à ces jeunes intelligences; car il n'est que trop commun de retrouver dans les livres destinés à l'enfance toutes les émotions vibrantes qui peuvent ébranler le cœur et frapper l'imagination. Et dans les ouvrages d'instruction, quelle abondance! quelle variété! Il faut nécessairement admettre, ou que l'enfant s'en amusera sans en rien retenir (ou du moins peu de chose), ou bien que son cerveau se remplira d'une multitude incohérente d'idées, de souvenirs et de mots qui, n'ayant souvent entre eux nulle liaison, ne peuvent être conservés que par un pénible et violent effort de mémoire. Nous reviendrons quelque jour sur ce sujet, car beaucoup de mères comprendront et sentiront ce que nous avons à dire; mais à présent il nous faut reparler de l'enseignement donné dans les Salles d'Asile. On y retrouve ce qui n'est que trop ordinaire dans les colléges et dans la plupart des établissemens d'éducation publique, c'est que les enfans les plus intelligens sont plus vivement stimulés que les autres, et que sur eux se concentrent les soins, les efforts et l'intérêt des maîtres. Pourquoi cela? parce qu'ils obtiennent des succès dont on se fait honneur. Mais ces succès comment les amène-t-on, et que produisent-ils dans l'ame, le cœur et la santé des enfans? D'abord, les moyens employés pour les obtenir sont en géné-

ral, peu conformes aux principes d'une éducation sagement dirigée; car c'est toujours l'amour-propre et l'orgueil, cachés sous le nom d'émulation, qui servent de stimulans; puis l'égoïsme, qu'on excite par des récompenses, ou la crainte des hommes substituée à celle de Dieu, entretenue par le système de punition; la règle humaine est partout, et la puissance du devoir, le sentiment de la conscience, n'est presque nulle part. On a beau reconnaître que dans les Salles d'Asile l'attention et les soins doivent s'étendre à tous, et que tous doivent être traités avec une égale mesure de justice et d'intérêt: il est positif que peu de maîtres et de maîtresses sont à l'abri du reproche de s'occuper de préférence des enfans les plus intelligens, et de toujours les mettre en scène lorsqu'il vient des étrangers. C'est un grand mal. Premièrement ces enfans doivent concevoir d'eux-mêmes une opinion trop favorable; ils doivent s'habituer ainsi à se voir apprécier plus que les autres, à leur être supérieurs, et ensuite comment recevront-ils les leçons qui, dans le cours de la vie, viendront inévitablement briser leur vaine confiance en eux-mêmes? Tandis que ces effets funestes s'accomplissent en eux, d'autres enfans, dont les facultés intellectuelles sont proportionnées à leur âge et aux forces de leur petit corps, sont laissés de côté, parfois dédaignés et humiliés par le parallèle qu'ont fait entre eux et leurs camarades plus avancés. De là naissent la tristesse, le découragement, la méfiance de soi-même, et l'envie, la plus fatale de toutes les dispositions pour soi et pour les autres. Voilà les résultats qui nous semblent inévitables des soins donnés de préférence aux plus intelligens.

Mais supposons maintenant que notre crainte ne soit pas fondée, et qu'il n'en puisse résulter aucun de ces inconvéniens; hé bien, nous affirmons que, pour l'enfant doué de facultés remarquables, c'est encore un malheur que d'être ainsi stimulé. Le travail intellectuel épuise les forces de son corps, la tension excessive de ses puissances mentales les use et les affaiblit, et lorsque l'âge viendra d'en faire un emploi sérieux et nécessaire, il s'en trouvera dépourvu. On a maintes fois constaté que de dangereuses maladies (entre autres des fièvres cérébrales) étaient excitées par le travail forcé que s'imposaient des jeunes gens pleins d'ardeur, ou qu'ils sont obligés de faire dans certaines écoles. Nous avons la conviction que nombre de maladies sont aussi occasionées, chez les jeunes enfans, par le travail également forcé de leur intelligence, et par l'excitation d'esprit, d'imagination et d'impressions qui est entretenue perpétuellement en eux. C'est donc par l'effet de cette conviction que nous redisons encore aux personnes qui s'occupent de la surveillance des Salles d'Asile, qu'il est urgent d'éclairer les maîtres et les maîtresses sur le danger de stimuler trop fortement l'intelligence des enfans.

Mais qu'ils comprennent bien que ce que nous disons à l'égard de l'intelligence, c'est à dire des facultés intellectuelles, ne se rapporte pas à l'éducation du cœur. On ne peut donner à l'enfant une connaissance trop complète de son devoir ; on ne peut lui inspirer trop d'amour pour Dieu et pour ses semblables ; on ne peut trop chercher à le rendre pieux, docile, affectueux ; à développer en lui tous les bons germes, et à combattre tous les penchans vicieux ; car en le mettant dans un état de paix et de bien-être moral, on contribue puissamment au développement de ses forces et à l'affermissement de sa santé. On voit des enfans malades de colère, de jalousie ; et chez eux l'irritabilité nerveuse n'est que trop fréquemment occasionée par des sentimens ou des impressions qu'il est nécessaire de réformer. Pourtant on peut encore appliquer ici une partie de ce que nous avons dit plus haut ; ce n'est point des enfans le plus heureusement doués des qualités du cœur que le maître doit s'occuper davantage, mais bien plutôt de ceux qui le sont moins. Sa patience, sa persévérance, son attention constante doivent alors être infatigables et ne jamais cesser.

Tout cela, nous en convenons, exige beaucoup de sagesse et de discernement. Hélas ! nous le sentons avec tristesse ; car nous savons que jusqu'ici il n'y a qu'un petit nombre de maîtres et de maîtresses en état de nous comprendre, et d'agir comme il est nécessaire de le faire. Nous retombons donc sur cette vérité dont on ne sera jamais trop convaincu, c'est que de la personne chargée de l'enseignement et de la direction d'une Salle d'Asile, dépend en quelque sorte la destinée présente et future des enfans qui lui sont confiés. Combien donc est grande et sacrée l'importance du choix d'un Maître ou d'une Maîtresse ! Combien serait répréhensible, funeste, condamnable, la légèreté avec laquelle on les accepterait par tel motif ou telle considération ! Combien est déplorable l'apathie, l'indifférence avec laquelle ils sont parfois surveillés et dirigés dans l'accomplissement de leurs devoirs ! Nous le répéterons sans cesse et sans nous lasser : l'œuvre des Asiles est telle par sa nature, par ses effets, que ce n'est qu'en s'y dévouant de cœur et d'ame, qu'en y portant un sentiment profond et solennel de devoir et de conscience, qu'en agissant en la présence de Dieu et non en celle des hommes, qu'en sentant les étreintes d'une pure et vive charité, et, disons-le en un mot, qu'en marchant par la foi chrétienne, qu'on peut concourir à son extension et à ses progrès.

Amis des pauvres, disciples sincères du Dieu de l'Évangile, mères chrétiennes qui sentez vos entrailles émues de compassion à la pensée des douleurs et des souffrances de l'enfance délaissée, consacrez vos pensées, vos efforts, quelques portions de votre temps à la création, au soutien, à la surveillance des Salles d'Asile. Pénétrez-vous

de la grandeur morale de cette institution ; sentez quelle est la tâche imposée aux Maîtres, sachez la leur définir, et partagez-en avec eux la responsabilité ; vous seuls pouvez affermir cette œuvre, et la rendre féconde en résultats heureux et durables.

DE LA LECTURE DANS LES SALLES D'ASILE.

A deux ans, c'est à dire dès l'âge fixé pour l'admission dans les Salles d'Asile, les enfans peuvent apprendre à connaître les lettres de l'alphabet.

A trois ans, ils commencent ordinairement l'épellation des syllabes.

Il est rare qu'un élève puisse parvenir à la lecture courante avant l'âge de sept ans, moment auquel il doit quitter l'Asile pour entrer dans l'Ecole élémentaire.

Il ne peut donc pas être question de lecture complète dans l'enseignement des Salles d'Asile, mais seulement d'épellation.

Trois méthodes ont été employées jusqu'à ce jour pour initier les petits écoliers à la connaissance des lettres et des syllabes :

La méthode mutuelle ;

La méthode simultanée ;

La méthode par chant, qui est une variété de la méthode simultanée.

Voici les procédés de chacune d'entre elles.

§ Ier. *Méthode mutuelle.*

Le procédé des Salles d'Asile diffère très peu de ce qui se pratique dans les classes élémentaires d'enseignement mutuel.

C'est ordinairement aprés la prière, et pour première classe, que se fait cette lecture, nommée aussi lecture aux groupes.

La prière étant finie, le Maître dit à toute la classe : *levez-vous ;* les enfans se lèvent, et chacun doit rester fixe à sa place.

Le maître donne un coup de sonnette ou de sifflet, et dit : *Moniteurs, en classe de lecture.*

Les Moniteurs qui ont dû être désignés avant la classe et qui même ont dû chacun essuyer la poussière du porte-tableau et de la touche qui leur sont destinés se rendent à ce porte-tableau qu'ils saisissent chacun de la main gauche, et prennent dans leur main droite la touche de bois qui doit servir d'indicateur.

Dès qu'ils sont posés et alignés, le Maître dit : *marchez doucement en classe de lecture, marquez le pas*. Les enfans ayant défilé par rang de

taille pour l'entrée en classe antérieure à la prière se trouvent naturellement classés; ils s'arrêtent donc six par six, sept par sept, ou huit par huit près de chaque Moniteur, suivant le nombre des uns et des autres, et se groupent autour de lui, en s'alignant sur la ligne circulaire tracée autour de chaque porte-tableau.

Cette classification n'est pas toujours satisfaisante dès le premier moment; mais aussitôt qu'elle est opérée, le Maître parcourt les cercles, fait changer de place ceux qui lui paraissent trop faibles ou trop forts en proportion de ceux qui les entourent. — Souvent même il doit transporter tel ou tel enfant à deux ou trois cercles de celui auquel son âge l'avait appelé, et cela selon le degré d'attention ou la disposition d'esprit de l'élève. Le Maître, par ce choix, doit entretenir l'émulation, et s'occuper, en même temps, de surveiller à tout moment l'action et la prononciation des Elèves et des Moniteurs.

Les Moniteurs ne sont pas inamovibles pendant toute la classe. Il est quelquefois nécessaire de les remplacer, soit pour les reposer, soit pour leur substituer un élève de leur groupe qui se montrerait égal ou supérieur en force au Moniteur en exercice; celui-ci, après avoir enseigné pendant une partie de la classe, peut aller prendre rang d'élève dans un autre groupe égal ou supérieur en force. Le Maître doit être juge de ce qu'il convient de faire pour favoriser le progrès des élèves.

Mais, en attendant que le Maître ait fait visite à tous les groupes pour perfectionner la classification, chacun doit rester au groupe dans lequel il se trouve, et être attentif aux indications du Moniteur de chaque cercle. (*Voyez* la planche à la fin de ce Numéro.)

Ce Moniteur a pour devoir de montrer les lettres ou syllabes de son tableau *une à une* avec sa touche, et de faire épeler tous les enfans réunis autour de son cercle; il doit aussi rapprocher de lui les enfans qui répondent le mieux à ses soins, afin que le Maître, en approchant, puisse discerner le côté faible et le côté fort de chaque cercle.

L'articulation des lettres et des syllabes, dans chaque cercle, doit se faire assez nettement pour que le Maître puisse juger, d'un bout à l'autre de la salle, si les cercles travaillent ou sont interrompus dans leur action, et cependant les voix doivent être modérées de manière à ne pas causer une rumeur générale trop forte ou trop confuse. Il y a dans l'émission de la voix, comme dans le battement du pas, un degré à saisir qui suffit à faire parvenir très loin l'impression de ce qui se passe, sans effort pour les élèves qui parlent ou marchent, et sans fatigue pour le Maître, qui concentre et juge toutes les impressions résultantes de l'action de sa classe.

On peut, dans une classe d'Asile bien organisée, suspendre une

marche par un geste, procurer le silence le plus absolu par un léger coup de sifflet; parler et agir d'un bout de la classe à l'autre sans élever la voix et sans rien troubler. Ceux de nos lecteurs qui ont assisté aux exercices des Asiles de la *Maison-Cochin*, de la *Halle-aux-Draps*, et de plusieurs autres à Paris, ne trouveront rien d'exagéré dans l'exacte indication qui vient d'être donnée.

Les exercices de lecture ne doivent pas durer plus d'une demi-heure dans la classe du matin, et d'une seconde demi-heure dans la classe de l'après-midi. Ils sont précédés et suivis de marches dans lesquelles le chant et les gestes ne doivent pas être oubliés.

§ II. *Méthode simultanée.*

Lorsqu'au lieu de diviser sa classe en groupes ou petits cercles, un maître veut enseigner à tous en même temps, ou ne diviser sa classe qu'en deux ou trois pelotons, il doit avoir recours à la méthode simultanée.

Elle consiste à montrer les lettres ou syllabes à toute une classe avec une grande baguette d'indication et un grand tableau écrit en grosses lettres.

Ce mode est excellent pour une douzaine d'enfans de même force, et peut être employé lorsque le Maître a autant de bons substituts à sa disposition qu'il a de douzaines d'enfans confiés à ses soins; mais comme habituellement ces remplaçans manquent, il est bien plus facile d'avoir recours aux élèves, et de les transformer en Maîtres, comme le fait la méthode mutuelle, plutôt que de réclamer l'assistance de Maîtres-Adjoints.

Il y a des Maîtres qui prétendent enseigner à soixante et même cent enfans simultanément; les Ecoles élémentaires simultanées de Paris présentent quelquefois ce spectacle; leur procédé est absurde, et si les Ecoles de Paris n'étaient pas remplies d'une population éminemment mobile, qui change continuellement de domicile et d'école, il serait facile de prouver que la méthode simultanée appliquée à un peloton composé de plus de douze enfans cause à chaque élève une perte de temps considérable.

§ III. *Méthode simultanée avec chant.*

L'inconvénient principal de la méthode simultanée appliquée à un grand nombre d'Elèves se trouve dans l'inaction de tous ceux des enfans qui ne sont pas de force à participer aux exercices qui se pratiquent devant eux, et, en apparence, pour eux: celui qui ne connaît que les lettres se dispense nécessairement de prendre part à la lecture

des syllabes, et celui qui lit les syllabes dédaigne avec raison la lecture des lettres isolées.

Ces inconvéniens ne disparaissent pas entièrement, mais ils diminuent lorsque la lecture se fait en chantant, parce que chacun prend part au chant, et indispensablement à la lecture en même temps.

La lecture chantée s'applique également aux lettres et aux syllabes.

Ainsi toute la classe chante l'alphabet en suivant les lettres et en les chantant comme s'il était question de solfier des notes.

Ainsi sur l'air connu (Ah! vous dirai-je, maman), au lieu de chanter *do, do, sol, sol, la, la, sol,* la classe, en suivant la baguette qui lui montre les lettres, chante *A-B-C-D-E-F-G;* le plus faible enfant saisit à la fois la note et la lettre, et la leçon est prise.

Ou bien sur l'air d'un accord parfait, *sol-si-ré-sol,* on indique chaque lettre l'une après l'autre,

je vois un A,
je vois un B,

et l'alphabet se trouve enseigné jusqu'à Z.

Quand vient l'enseignement des syllabes, il suffit de changer de musique, et de chanter sur un air bien connu maintenant dans les Asiles, B avec un A, BA, B avec un O, BO, et toute la classe répète joyeusement ce refrain, à la fois varié dans ses applications, et monotone dans son accent.

Les syllabes de trois lettres ne résistent pas plus que les autres à l'application de cette méthode, et l'on parvient aussi à chanter en mesure

B, O, avec un N, BON.
B, A, avec un R, BAR.

Le tout de manière à enseigner des enfans, qui, sans ce procédé en apparence innocent, mais bizarre, s'engourdiraient et s'ennuieraient devant un tableau de lettres facile à changer pour eux en chant d'allégresse.

D'allégresse, disons-nous; l'expression n'est pas trop forte : l'éloquence du geste est permise dans ce mode de lecture, comme accompagnement de la voix; on peut, le bras tendu, montrer les lettres du bout des doigts, fermer le poing, battre la mesure, frapper des mains, lire vite, lire doucement, élever la voix, la baisser, le tout à commandement; l'oreille s'habitue à un certain rhythme, le corps est tenu en activité; le mouvement des bras, celui des pieds, entretiennent la vivacité de circulation, la plénitude de respiration, la turbulence d'action, et la précision d'exécution; dans tout cet ensemble l'enfant est entraîné, il rit, il oublie qu'il apprend à lire; et, en effet, la lecture n'est pas, comme on voit, le seul résultat de sa leçon.

Lorsque ce procédé fut usité pour la première fois par les fondateurs des Salles d'Asile à Paris, l'un d'eux s'avisa de dire un jour au Ministre de l'instruction publique (en 1828) : « Monseigneur, nous avons le moyen d'apprendre à lire aux enfans *en chantant.* — Pourquoi pas *en dansant?* repartit le Ministre, qui croyait repousser une plaisanterie. — Vous avez raison, monseigneur, repartit l'interlocuteur, *ce serait encore mieux; nous y penserons.* » Depuis ce temps, il fut mis en usage de gesticuler et de sauter en mesure, tout en chantant *je vois un A*, ou *A. B. C. D.*, ou tout autre chant de lecture.

Cette méthode fait la joie de nos petits disciples; nous n'assurons pas qu'elle soit la méthode sans pareille, la méthode par excellence; nous n'afficherons pas sur les murailles qu'elle peut procurer une lecture courante en vingt leçons; mais nous affirmerons qu'elle familiarise les enfans des Salles d'Asile avec la connaissance des lettres, avec celle des sons, avec l'habitude de la mesure; et qu'elle réunit l'utile à l'agréable pour un âge qui a besoin de mouvement autant et plus que d'enseignement.

CONSEILS AUX MAÎTRES.

Lorsqu'une Salle d'Asile est formée, le Maître doit préparer un projet de réglement, et le soumettre à la sanction de l'autorité locale.

Le réglement détermine les heures de l'arrivée et du départ des enfans, l'emploi du temps, le partage de la journée, la durée des classes, et celle des récréations.

Ce réglement, une fois approuvé, devient la charte de l'Asile : il est également obligatoire pour le Maître et pour les Elèves; mais le Maître surtout s'y conformera avec la plus scrupuleuse exactitude, car c'est de lui que doivent venir tous les bons exemples : s'il se permettait le moindre écart, il perdrait le droit de réprimer ceux de ses jeunes pupilles, et compromettrait son autorité. Sans l'étroite observance de la règle, il n'y aurait pas d'ordre possible, et dans une Salle d'Asile, comme dans toutes les institutions publiques, l'ordre est le premier élément de succès.

Le réglement doit être affiché dans la Salle. Il serait bien aussi qu'il fût imprimé, et qu'il en fût remis un exemplaire à chaque parent qui amenerait son enfant pour la première fois.

Le Maître d'Asile doit se lever long-temps avant l'heure fixée pour l'arrivée de ses Elèves. Quelque intelligent et exercé qu'il soit, quelque variées que puissent être ses connaissances, il est indispensable qu'il prépare chaque matin les diverses leçons de la journée. Des circonstances fortuites, la disposition des Elèves, les questions qui pourront lui être adressées, fourniront sans doute le texte de certains enseignemens improvisés ; mais il faut que le fond soit élaboré, et, s'il est possible, que les questions qu'il pourra faire naître soient pressenties, afin de n'être pas pris au dépourvu. Les objets de l'instruction sont si divers, que le Maître, quelque confiance qu'il ait en lui-même, ne peut avoir la prétention de les aborder tous sans préparation ; cette présomption serait fâcheuse, et l'exposerait à bien des mécomptes. Un inconvénient plus grave que celui de l'amour-propre blessé serait de ne donner aux enfans que des notions inexactes ou imparfaites, car les idées fausses se rectifient difficilement.

« Tout dans l'instruction dépend des premiers élémens ; si l'enfant les saisit bien, il marchera avec rapidité ; dans le cas contraire, les notions fausses ou confuses qu'il aura conçues dès l'entrée feront pour lui un obstacle de ce qui devait être une introduction (1). »

Il faut donc que le Maître s'attache sans cesse à cultiver le talent d'enseigner, qui est infiniment plus rare qu'on ne le suppose. Il étudiera les facultés de ses élèves ; il combinera ses leçons de la manière la plus conforme à leurs dispositions et à leurs besoins ; il emploiera les formes les plus propres à laisser des impressions durables : il s'attachera surtout à se mettre à la portée de tous par la simplicité des explications, par la netteté du langage, par des formes familières qui rendent les objets d'étude accessibles à toutes les intelligences. C'est un grand art que celui de descendre ainsi au niveau de ces facultés naissantes ; d'en suivre tous les mouvemens, de les développer par degrés. Il faut donc le perfectionner chaque jour par l'étude, par l'observation des faits et des résultats.

Avec ces préparations, la tâche ne tardera pas à devenir plus facile, les leçons plus variées, plus intéressantes, plus en rapport avec l'intelligence des enfans ; et outre la satisfaction d'avoir fixé l'attention de ses élèves, de leur avoir départi une bonne et solide instruction, le maître aura celle encore d'avoir consciencieusement rempli sa tâche, et de s'être honorablement acquitté de son devoir.

Pourquoi ne chercherait-il pas aussi à améliorer les méthodes ? le champ est vaste : la pratique, l'étude, l'esprit d'observation ameneront chaque jour de nouveaux perfectionnemens. Et qui est

(1) *Cours normal des Instituteurs primaires*, par M. le baron de Degérando.

mieux placé qu'un Maître d'Asile intelligent pour imaginer des procédés nouveaux, pour rectifier ceux en usage, pour reconnaître les besoins de l'enfance, apprécier ses facultés, et y approprier un bon système d'éducation?

C'est ici le lieu de citer l'exemple de Wilderspin, qui non seulement a dirigé, à Londres, une Salle d'Asile avec la plus grande distinction, mais qui a aussi publié un traité infiniment remarquable sur l'éducation de la première enfance (1); nous citerons encore le directeur de l'Asile de Bristol, M. Goyder, qui a aussi fait paraître un manuel du système d'instruction suivi dans son Asile; et enfin le respectable M. Panchaud, régent de l'Asile de Lausanne, qui consigne régulièrement dans un journal ses judicieuses observations, et qui, par cet emploi de ses loisirs, par un dévouement absolu à ses devoirs, s'est placé au rang des bienfaiteurs de l'enfance, et a mérité d'être cité comme un modèle à toutes les personnes qui aspirent à la diriger.

Au moment de l'arrivée des enfans à l'Asile, il serait bien que le Directeur allât les recevoir lui-même. Il témoignerait ainsi aux parens un empressement dont ils lui sauraient gré, et qui produirait d'utiles résultats. Son devoir est encore de leur faire un accueil obligeant, de les entretenir du caractère des enfans, de leurs qualités ou de leurs défauts. Il en recevrait, pour les élèves nouveaux, des renseignemens analogues, et il en ferait son profit. C'est à cet instant encore qu'il pourra s'enquérir des causes de l'absence de tels élèves, ou de leur arrivée tardive à certain jour, et qu'il s'éclairera sur leur conduite et sur leur véracité. Cet échange d'informations ne peut qu'être profitable à tous.

Quelque bienveillance que les parens lui témoignent, qu'il évite une trop grande intimité; qu'il se garde surtout d'en recevoir ni rétribution (2) ni présent : il se mettrait dans leur dépendance; ce qu'il gagnerait en bénéfices illicites, il le perdrait en considération; et, en un mot, il manquerait à ses devoirs. S'il s'était placé dans cette position, il se verrait entraîné malgré lui à des concessions, à des

---

(1) *Voyez* les analyses et comptes rendus des 1er et 3e numéros de ce journal.

(2) Nous ne voulons parler ici que des rétributions qui ne seraient pas autorisées par les personnes préposées à l'administration de l'Asile. Toutefois, il est des bagatelles, des objets sans valeur, qu'un Maître ou une Maîtresse d'Asile peut non seulement recevoir sans scrupule, mais ne saurait refuser sans blesser de justes susceptibilités. Nous savons, par exemple, que des mères se sont réunies pour offrir, à la Directrice d'un Asile de Paris, un modeste rond de serviette, brodé par elles en petites perles, avec cette inscription : *A madame J***, les mères reconnaissantes*. Ce présent n'avait de prix que par le sentiment qu'il exprimait; c'était une offrande aussi délicate de la part de celles qui la faisaient, qu'honorable pour la personne qui en était l'objet. La Directrice l'accepta sans hésiter, et elle fit bien.

préférences ; il serait asservi à des caprices, à des volontés qui ne doivent pas dominer la sienne ; en un mot, il aurait perdu cette dignité si nécessaire qui naît de la conscience des droits qu'on a à l'estime.

La tenue d'un Directeur sera décente : comme il est chargé de surveiller la propreté de ses Elèves, il devra s'observer lui-même sous ce rapport. Ses relations avec les familles, avec l'autorité, avec les visiteurs, lui en font une obligation étroite : une mise négligée annoncerait le défaut d'ordre, peu de vigilance sur soi-même, et pourrait inspirer des préventions défavorables sous d'autres rapports.

Le Maître recevra donc les enfans à leur arrivée ; il leur montrera un visage riant, et leur adressera des paroles amicales. Cet accueil est encourageant pour l'Elève ; il prévient toute idée de gêne et de contrainte ; il le dispose chaque jour à se rendre avec plaisir à l'Asile où il sait qu'il sera reçu avec bienveillance et cordialité. On ne peut trop redire que le meilleur moyen d'obtenir de l'empire sur l'enfance est de lui témoigner des sentimens affectueux. C'est ainsi que l'on gagne sa confiance, et qu'il devient facile de la diriger. A l'appui de cette observation, nous citerons un fait qui a été communiqué par le Régent de l'Asile de Lausanne, M. Panchaud, et qui se trouve consigné dans le premier rapport du comité de cet Asile. « La douceur et la bienveillance de notre Régent eurent bientôt gagné l'affection de sa petite famille ; elle se montre par une obéissance et des égards qu'on est étonné de trouver à cet âge. Un jour, M. Panchaud avait prié ses petits amis d'être bien dociles, et de bien conserver la règle de l'Ecole, parce qu'il était indisposé, et que le bruit l'incommodait ; non seulement ils furent d'une docilité remarquable pendant les divers exercices, mais encore, pendant la récréation, ils s'appliquèrent à parler bas et à marcher tout doucement. »

A l'instar du bon père de famille, il ne témoignera de partialité en faveur d'aucun de ses enfans : ils seront tous également l'objet de ses soins et de son attention. Il se souviendra que toute préférence excite, chez ceux qui en sont l'objet, des sentimens d'orgueil et de vanité, tandis qu'elle fait naître chez les autres des passions haineuses et jalouses. Un Maître qui n'observerait pas cette règle, qui ne suivrait pas scrupuleusement cette ligne de conduite, n'obtiendrait pas la confiance entière des enfans, et par là même affaiblirait son autorité. A chaque instant les Elèves recourent à lui dans leurs contestations, dans leurs petites querelles ; il faut qu'il rende à tous bonne et exacte justice : comment s'acquitterait-il de ce devoir avec un esprit partial et prévenu ? Il écoutera donc avec attention toutes les plaintes, tous les griefs respectifs, et ne prononcera son juge-

ment qu'en parfaite connaissance de cause. Consultons à cet égard l'expérience de Wilderspin.

« La patience, dit-il, est une qualité indispensable chez les Maîtres : ils sont obligés de donner des heures entières à des choses qui paraissent de nulle importance. Un enfant se plaint-il qu'un autre lui a dérobé une plume, une cerise, un bouton, il faudra que le Maître se résigne à entendre les deux parties dans leurs allégations et leurs moyens de défense; il faudra, de plus, qu'il rende bonne et exacte justice, s'il veut conserver le respect de ses Elèves. Tout enfant qui aura obtenu satisfaction sur de justes griefs, une autre fois exposera librement et franchement sa cause, tandis qu'il dissimulerait les faits s'il pouvait penser que justice ne dût pas lui être rendue. Un jour, il m'arriva de rendre, un peu à la hâte, entre deux enfans, une décision qui n'était pas conforme à l'équité; l'enfant qui se trouva lésé alla plaider sa cause devant ses petits camarades, et voyant qu'ils ne se prononçaient pas, il en éprouva un tel mécontentement qu'il amena son père à l'Ecole le lendemain. L'explication ayant eu lieu de nouveau, et les faits ayant été clairement exposés, je reconnus que j'avais eu tort. Je sentis, dans cette occasion, combien il fallait d'attention et de patience pour juger en parfaite connaissance de cause, et pour convaincre mes petits Elèves du désir que j'avais de leur rendre justice. Je compare une Ecole d'enfans à une petite république, dont le Maître est le magistrat suprême, et remplit à lui seul les fonctions de conseil, de juré et de juge. Quoique les enfans ne trouvent pas toujours d'expressions pour exposer leur cause, leurs gestes, leur contenance, leurs regards font aisément reconnaître s'ils se tiennent pour bien jugés. Pense-t-on que la justesse des décisions du Maître ne doive pas exercer quelque influence sur l'esprit des enfans, et sur leur future conduite dans le monde? »

(La suite à un prochain Numéro.)

MÉLANGES.

NOTICE HISTORIQUE

SUR L'ORIGINE ET LES PROGRÈS DES INFANT-SCHOOLS (SALLES D'ASILE) D'ANGLETERRE (1).

Le système des *Infant-Schools* prit naissance à New-Lanark, grand établissement de filature de coton, situé sur les bords de la Clyde, en Ecosse, et alors dirigé par M. Robert Owen, homme bien connu par divers essais de projets philanthropiques, qui tous malheureusement étaient conçus dans l'idée déplorable d'améliorer ses semblables sans recourir au christianisme, et même en l'excluant entièrement s'il était possible. Mais, quelle qu'ait pu être la grave et fondamentale erreur des vues de M. Owen, on ne peut mettre en doute que ce soit à sa bienveillance qu'il faille attribuer le mérite signalé d'avoir introduit ce système d'éducation pour l'eufance, systéme qui s'est depuis répandu si largement en Angleterre, en France et dans d'autres pays, et qui, dans ses résultats, promet à l'espèce humaine un vaste accroissement de bonheur.

L'attention de M. Owen ne tarda pas à se porter sur la misérable condition des enfans des ouvriers de sa manufacture. Les parens et tous les enfans capables de travail étant, durant le jour, constamment occupés aux métiers à filer, on laissait errer dans la rue les enfans les plus jeunes, et là ils contractaient des habitudes de paresse, de vagabondage et de vice; ou bien on les renfermait dans quelque étroite cabane, sous la garde d'une femme âgée, uniquement chargée de les protéger contre les dangers matériels; elle ne pouvait y parvenir qu'en employant des moyens de contrainte peu en harmonie avec l'activité nécessaire aux enfans, en même temps que la santé de ces pauvres petits s'affaiblissait par le mauvais air qu'ils respiraient et l'inaction à laquelle ils étaient condamnés. D'ailleurs on ne faisait rien, ou du moins on ne faisait que bien peu de chose pour leur amélioration intellectuelle et morale.

Pour remédier en partie à ces inconvéniens, M. Owen fit pré-

(1) L'un des respectables fondateurs des *Infant-Schools* ayant bien voulu, d'après nos instances, nous communiquer les détails suivans, c'est avec joie que nous les insérons dans ce journal, sachant quel vif intérêt ils ne peuvent manquer d'exciter.

parer un local commode entouré d'un spacieux préau, et engagea tous les ouvriers à y envoyer, pendant les heures de travail, leurs enfans de deux à six ans, pour qu'ils pussent y prendre l'air et un salutaire exercice, et qu'ils y fussent garantis de tout mal sous l'œil vigilant d'une personne de son choix, qui devait modérer et surveiller leurs ébats enfantins. Il choisit heureusement dans ce but, une personne du nom de Buchanan, homme simple et obscur de ce village, dont le caractère calme était déjà connu, mais auquel personne ne soupçonnait, pour la tâche qui lui était assignée, l'aptitude spéciale dont il fit bientôt preuve par la facilité avec laquelle il sut gagner l'affection et exciter la curiosité des enfans. J'ai entendu des personnes douter que la première idée du système n'ait pas appartenu à Buchanan plutôt qu'à M. Owen; mais c'est une question de fait qu'il est matériellement impossible de résoudre. On doit sans contredit à M. Owen d'avoir adopté le système et d'avoir fourni les fonds; la partie de pratique et d'exécution fut l'œuvre de Buchanan.

Je ne sais par quelle marche progressive ce dernier réussit à porter l'Ecole au delà de cent cinquante enfans, dans l'espace, je crois, de deux années, et à la mettre dans l'état où je la vis, pour la première fois, dans l'automne de 1819. Déjà, à cette époque, il était impossible de ne pas admirer les habitudes d'ordre et de régularité, de joyeuse et complète obéissance que ces enfans avaient dès lors acquises : ce spectacle tenait presque du prodige. De grandes améliorations ont, sans aucun doute, été introduites depuis dans le système en Angleterre et en France; mais dès lors il présentait, sous tous ses rapports essentiels, l'aspect qu'on lui voit maintenant; on y trouvait le germe évident des méthodes qui sont aujourd'hui en vigueur; on sentait se développer chez les enfans cette attentive curiosité, ces sentimens d'affection, cette énergie de l'intelligence qui sont les caractères si distinctifs de ces institutions, maintenant à un degré plus haut encore qu'en 1819.

Je trouvai que Buchanan avait adopté, pour les enfans, l'imitation de discipline militaire, déjà suivie dans les Ecoles de Lancastre, où elle avait produit de si heureux effets, et qui lui fut non moins utile, en éveillant l'attention, en excitant l'intérêt, en réglant les rapides et uniformes mouvemens de ses jeunes Elèves. Mais, en outre, Buchanan avait adopté un autre moyen de succès bien puissant, moyen que des scrupules, particuliers aux quakers, avaient exclu des Ecoles de Lancastre; je veux dire la musique. Il est vrai que cette musique était triviale, et que les paroles étaient plus triviales encore, car elles étaient en général de la composition de Buchanan lui-même : néanmoins l'effet en était très sensible. Par ce moyen les enfans semblaient devenir plus vivans, plus animés;

leurs occupations recevaient plus d'ensemble, et leurs esprits comme leur mémoire étaient salutairement exercés. Cela devint une partie beaucoup plus importante du système, lorsque la piété chrétienne de Buchanan le conduisit spontanément à donner à ces chants un caractère religieux. Ainsi, les histoires dont il les amusait, et sur lesquelles il s'étendait le plus, étaient tirées de l'Ecriture, livre dans lequel Buchanan était plus versé que dans tout autre; de sorte que l'économie entière de son système était calculée pour créer de bonne heure, dans l'esprit de ses Élèves, des sentimens de respect et d'affection envers leur Créateur et leur Sauveur.

Tout ceci fut l'œuvre de Buchanan seul, sans aucune assistance de la part de M. Owen, qui ne se doutait probablement pas combien se gravaient alors profondément dans l'esprit des enfans ces vérités qu'il avait tenté de déraciner.

Cependant le soin des détails avait été laissé à Buchanan, et quoique la direction suivie ne pût qu'être désagréable à M. Owen, toutefois il ne se hasarda pas, dans les circonstances d'alors, à y mettre d'obstacles tant que Buchanan demeura avec lui.

L'*Infant School* de New-Lanark avait vivement attiré l'attention durant l'année 1819, et avait été visitée par plusieurs personnes influentes venues de Londres pendant l'été, et qui ne manquèrent pas, à leur retour, d'en parler avec admiration et enthousiasme. On manifesta un vif désir que de semblables institutions fussent formées à Londres; mais ceux qui exprimèrent ce vœu rencontrèrent chez les personnes auxquelles ils s'adressèrent de violens préjugés. Leurs projets, étant regardés comme chimériques et impraticables au milieu d'une population telle que celle de Londres, furent aussi taxés d'opposition aux intérêts de la religion, et cela seulement parce qu'ils paraissaient donner force aux opinions et aux vues de M. Owen de Lanark.

On ne pouvait nier que l'établissement d'un pareil système dans la métropole ne dût, dans tous les cas, présenter bien des difficultés, et que si la partie religieuse de la société s'y opposait, ainsi que le clergé, chez bien des membres duquel se manifestait de la répugnance, on devait presque certainement échouer. On décida donc que si l'essai était fait, ce serait dans le silence et l'obscurité, en se confiant à la prudence d'un petit nombre de personnes, qui supporteraient tous les frais de l'expérience, et qui tiendraient sa marche secrète jusqu'à ce que des résultats vinssent justifier leurs espérances. Par là, on évitait de choquer les préjugés, d'alarmer la bigoterie, et on épargnait à cette œuvre de philanthropie les reproches et le discrédit que n'auraient pas manqué de déverser sur elle ceux qui en prédisaient l'insuccès, dans le cas où l'entreprise fût venue à échouer.

M. Brougham, maintenant lord Brougham, avait pris part à toutes les discussions qui précédèrent la tentative, et il entreprit de lui donner la direction prudente que nécessitaient les circonstances. Le nombre de ses collègues fut limité à onze autres personnes, qui consentirent à payer les frais et à garder le silence indispensable : ce furent le marquis de Lansdowne, lord Dacre, sir Charles Grey, M. John Smith, banquier, membre du parlement; M. Fowell Buxton, membre du parlement; M. Hase, caissier de la banque d'Angleterre; M. Samuel Hoare, banquier; M. William Allen, quaker; M. James Mill, l'historien de l'Inde; M. Joseph Wilson, riche fabricant de soie de Spitalfields, et l'auteur de cet article.

Le premier objet qu'on eut en vue fut d'obtenir que Buchanan vînt diriger l'institution, et M. Owen, en ayant été sollicité, consentit avec beaucoup de bonté à se priver en notre faveur de ses services. Nous l'engageâmes, en conséquence, ainsi que sa femme, à se rendre à Londres aussitôt qu'un remplaçant convenable pourrait lui être donné à New-Lanark.

En même temps on préparait un local dans l'un des plus obscurs et des plus pauvres quartiers de la métropole, dans un endroit de Westminster nommé Brewers Green-Tothill-Fields, place autrefois cultivée, et maintenant couverte d'une nombreuse et indigente population.

Ce fut quelque temps avant que les préparatifs nécessaires eussent été complétés, que, vers la fin de 1820, Buchanan et sa famille se transportèrent à Londres, et qu'un agent fidèle et intelligent, qui long-temps avait été le distributeur des immenses libéralités de M. Wilberforce et de la famille Thornton, fut chargé d'expliquer à la population environnante l'objet et les avantages de l'établissement projeté. Un grand nombre d'habitans de ce quartier avaient eu long-temps l'habitude de confier, pendant les heures de travail, leurs enfans en bas-âge à la garde de vieilles femmes, auxquelles ils payaient, pour chaque enfant, à peu près de trois à six pence par semaine. M. Basnett leur fit comprendre qu'à cette nouvelle Ecole, chaque enfant serait admis moyennant la faible rétribution d'un penny. L'invitation eut son effet, de manière qu'en peu de jours l'Ecole reçut autant d'enfans qu'elle pouvait en contenir, ou que le Maître pouvait commodément en diriger : leur nombre monta presque à deux cents, principalement de deux à cinq ans. Ils se montrèrent dans les premiers momens, comme on pouvait l'attendre, très indociles et très pétulans; mais, au bout de quelques semaines, une grande amélioration se faisait remarquer; et avant que six mois se fussent écoulés, ils présentaient un spectacle d'ordre, de bonne humeur, de gaieté et d'intelligence, qui rivalisait avec ce qu'on avait précédemment admiré à New-Lanark, de sorte que nous sentîmes

qu'ils pouvaient supporter l'inspection du public. Jusque-là nous n'avions pas senti, pour prouver le mérite de notre système, la nécessité de le montrer en action ; nous n'avions pris aucune peine pour disposer favorablement l'esprit public, en faisant envisager à l'avance les résultats de l'entreprise. Nous nous en rapportions à l'effet que ne pouvait manquer de produire la marche désormais régulière de l'établissement, quand on le visiterait pendant les divers exercices de chaque jour et de chaque heure ; et en conséquence, nous invitâmes le public à venir l'examiner, non pas un jour d'officielle solennité, mais tous les jours, et selon les convenances des visiteurs. En même temps M. Wilson, qui avait découvert dans M. Wilderspin et sa femme des qualités qui promettaient beaucoup, et qui les avait placés pour un temps à Brewers-Green, afin d'y acquérir une entière connaissance du mécanisme du système, avait fait à ses frais les dispositions nécessaires pour ouvrir une autre Ecole de la même nature à Spitalfields, à l'autre extrêmité de Londres. Cette Ecole eut beaucoup de succès, et attira vivement l'attention. Wilderspin, qui avait introduit diverses améliorations dans la méthode de Buchanan, et qui pouvait montrer le système dans tous ses avantages, s'employa de tout son pouvoir et de toute son activité à former des Maîtres et à monter des Ecoles semblables à Londres, dans le voisinage, et même à de plus grandes distances.

Mais nous avions encore bien des préjugés, bien de la méfiance à combattre; et comme nous ne pouvions persuader à tous ceux dont il nous eût été important de gagner l'assistance, de voir et de juger par eux-mêmes, nous nous déterminâmes à annoncer une réunion publique, dans le but d'expliquer pleinement et ouvertement la nature et les avantages du système, et de répondre aux objections que des personnes, même bien disposées, ne pouvaient s'empêcher d'élever contre lui. La réunion eut lieu dans la maison des francs-maçons, en juin 1824. Les discours prononcés en cette occasion n'ont pas été conservés; mais l'effet qu'ils produisirent fut très remarquable. Cette assemblée fut suivie de l'envoi d'une lettre circulaire qui fut largement distribuée, et qui, en peu de temps, eut de nombreux résultats dans toute l'étendue du royaume (1).

Cette réunion eut encore pour conséquence plus importante de fixer l'attention du docteur Bloomfield, alors évêque de Chester et recteur de la paroisse de Bishopsgate, dans la cité de Londres, et maintenant évêque de ce diocèse, qui, dans le mois d'août 1825, tint à Londres une assemblée dans laquelle fut formée une société pour établir dans la Cité des *Infant Schools* destinées à recevoir les

(1) La substance de cette publication se trouve placée à la suite de cet article

enfans pauvres de deux à six ans. Le lord-maire, l'évêque de Londres de cette époque, maintenant archevêque de Cantorbéry, en furent les *patrons;* sir Robert Peel le *vice-patron*, et l'évêque de Chester, depuis évêque de Londres, le président.

Au suivant anniversaire de la société des *Infant Schools*, ses membres eurent donc la satisfaction de pouvoir rappeler la sanction importante que leurs efforts passés avaient reçue, et de remercier leurs amis des succès éclatans qu'ils avaient obtenus (1).

(*La suite à un autre numéro.*)

ZACHARY MACAULAY.

CIRCULAIRE PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ DES INFANT-SCHOOLS. (*Voy.* p. 179.)

« Cette Société a été formée dans le but d'encourager l'établissement d'Ecoles ou plutôt d'Asiles pour les enfans pauvres, trop jeunes pour embrasser un état, ou même pour être reçus dans d'autres Ecoles. Ce qui fait donc l'objet spécial des travaux de la Société, ce sont les enfans de l'un et l'autre sexe, de deux à six ans. Les enfans de cet âge sont, en général, pendant le jour, fort à charge à leurs parens, qui sont obligés, pour vivre, de travailler péniblement de leurs mains. L'un des résultats que la Société se propose est d'alléger le poids de cet embarrassant fardeau, et de laisser aux parens, et particulièrement à la mère, plus pleine liberté de se livrer à quelque occupation lucrative, utile au bien-être commun de la famille. Les pauvres, eux-mêmes, sont tellement convaincus de l'avantage de cette sorte de soulagement, que dans des cas nombreux on a établi des *Ecoles de Dames* (c'est ainsi qu'on les appelle), dans lesquelles dix ou vingt enfans sont placés sous la garde d'une femme âgée, dans une chambre quelquefois très petite, pour être préservés de tout danger, tandis que leurs parens sont au travail : dans ce but, ceux-ci consentent à payer, pour chaque enfant, de 2 à 6 pence (4 à 12 sous) par semaine.

» Ce qu'on se propose, maintenant, c'est de former des Infant-Schools capables de recevoir de deux cents à trois cents enfans, et qui puissent, en même temps qu'ils donneraient aux parens le même soulagement, servir à beaucoup d'autres objets utiles, non seulement aux enfans, mais, par eux, à leurs parens et à la société tout entière.

» Il faut d'abord se pourvoir d'un appartement spacieux et bien aéré,

---

(1) Deux cents nouvelles Infant-Schools avaient été fondées, et leurs bienfaits ne se trouvaient pas restreints à l'Angleterre; l'Irlande aussi commençait à y participer. M. Wilderspin, ayant récemment visité ce pays, y avait reçu une cordiale et encourageante réception, et tout portait à espérer que, dans ce pays comme en Angleterre, l'institution des Infant-Schools ne tarderait pas à prendre une grande extension.

auquel se joigne un préau sec et vaste autant que possible où, sous l'œil d'un Maître et d'une Maîtresse convenablement choisis, les enfans puissent passer les heures de la journée pendant lesquelles leurs parens sont au travail. Et secondement, faire que cet endroit de retraite, loin d'être un lieu d'ennuyeuse contrainte, serve à faire acquérir aux enfans l'habitude de la propreté et de la décence; que là ils apprennent à obéir gaiement et de bon cœur; à agir les uns envers les autres avec politesse, bonté et patience, et à s'abstenir de toute chose impure et profane; il faut, en un mot, que ce soit, à la fois, le théâtre de l'activité et de l'amusement, du progrès intellectuel et de l'ordre moral.

» Pour comprendre jusqu'à quel point il est possible d'atteindre ces résultats, il faut avoir vu en activité d'exercice le système auquel on se propose maintenant de donner une plus grande extension.

» Si la première période de l'enfance est peu faite, comparativement parlant, pour les progrès de l'esprit, cependant la curiosité de cet âge est suffisamment active pour permettre au directeur d'un tel établissement de faire acquérir à ses élèves bien des connaissances utiles, et cela par des moyens calculés pour éveiller leur attention sans fatiguer leurs facultés.

» Il n'est pas un parent, par exemple, qui puisse ignorer l'effet que produit sur ses enfans la représentation, soit des êtres animés, soit des choses inanimées; combien elle excite l'attention et développe les facultés même des plus jeunes; et ceci n'est qu'une seule des nombreuses manières par lesquelles on parvient à communiquer des idées aux enfans, sans recourir à de durs expédiens, et sans imposer à leurs facultés de trop pénibles efforts.

» Mais ces premières années de la vie sont encore plus précieuses, quand on considère que c'est alors que se forment le cœur et le caractère de celui qui sera un jour homme. On ne peut élever de doutes raisonnables sur la possibilité de frapper de salutaires impressions ces tendres années, et sur la malheureuse ténacité de ces penchans vicieux et égoïstes, de ces caractères aigres et emportés, qui se développent alors trop souvent, et qui, n'étant ni réprimés ni modifiés par l'éducation, produisent plus tard la misère, la débauche et le crime.

» Combattre de pareils penchans, prévenir, autant que possible, ces funestes résultats, c'est le principal objet de l'institution, et c'est vers ce but que toute la conduite, tout l'ordre des Infant-Schools doit être dirigé. L'acquisition accidentelle de connaissances utiles, qui ne peuvent manquer d'être inculquées aux enfans dans le cours de cette éducation première, quoique en elle-même d'une grande importance, est de bien peu de prix, en comparaison de cette culture morale, de ces habitudes qu'ils y reçoivent d'empire sur eux-mêmes, et de bonté mutuelle, qui forment la tendance caractéristique du système, et qui sont en réalité ce qui le recommande le plus. Sous ce point de vue, il est de la plus grande importance de choisir des surveillans qui aient appris à gouverner leur propre caractère, qui sachent unir la fermeté et la décision à la douceur, à la patience, à la bonté; que la mauvaise humeur des enfans, que les difficultés de leur propre tâche ne portent pas à la

violence et à l'aigreur ; il faut que leur ton et leurs manières, aussi bien que le fond de leur caractère, soient uniformément empreints d'une affection toute paternelle, et qu'ils soient disposés, par conscience de leur devoir, à exercer une attention constante sur leurs élèves, à reprendre avec douceur chaque preuve d'insubordination ou de désobéissance, chaque acte d'égoïsme ou de violence.

» L'ensemble de toutes ces qualités pourrait détourner peut-être bien des gens de s'occuper de l'établissement de pareilles Ecoles, par la crainte de ne pouvoir trouver des Instituteurs convenables, si l'expérience acquise n'était de nature à prévenir toute inquiétude à cet égard. Jusqu'ici on a facilement trouvé, pour remplir ces places importantes, des sujets dont la conduite n'a rien laissé à désirer, et il y a toute sorte de raisons pour espérer qu'un nombre croissant de pareils Instituteurs se présentera à mesure que le besoin s'en fera sentir.

» Cependant, le Comité sent profondément, et il voudrait faire pénétrer cette conviction dans le cœur de tous ceux qui entreprennent de former des Infant-Schools, que ce n'est qu'en inculquant dans l'ame des enfans les principes de la religion, que l'on peut rendre durables les effets de la discipline même la plus parfaite, et atteindre ce but plus élevé, pour lequel l'homme est formé, but qui dépasse en importance tous les avantages, tels grands qu'ils soient, que peut procurer l'éducation : aussi est-il persuadé que, produire dans l'ame des enfans des sentimens de respect et de reconnaissance envers leur créateur et leur rédempteur, les pénétrer de la pensée de leur responsabilité morale, leur faire connaître les vérités capitales de la religion révélée, et les familiariser avec les brillans exemples de piété et de bienveillance que nous fournit l'Ecriture, serait ce qui devrait former les traits principaux du système d'instruction suivi dans les Infant-Schools.

» Il serait difficile de calculer précisément tous ses effets sur la société, mais on peut prévoir du moins la diminution des désordres privés et des délits publics, qui, avec la bénédiction divine, devra résulter de l'adoption générale et de la mise en activité immédiate de ces sortes d'Ecoles. A présent, nous voyons les rues et les carrefours de la métropole, et de beaucoup d'autres grandes villes, remplis de sales enfans qui, laissés dans le dernier abandon, se vautrent dans la boue, contractent des maladies, et acquièrent des habitudes de paresse, de violence et de vice. Le premier langage que beaucoup d'entre eux bégaient est celui de l'impureté et de la profanation ; la première science que beaucoup d'entre eux apprennent est celle du vol : dehors, ils sont exposés à toutes les séductions les plus mauvaises ; chez eux, ils souffrent trop souvent du caprice et de la violence de parens incapables de dissiper leur ignorance, que la pauvreté rend chagrins et irritables, et dont les efforts pour gagner leur subsistance rencontrent des obstacles dans la présence de leurs enfans. D'une telle éducation que peut-on attendre, que le progrès de tous les penchans vicieux et de toutes les habitudes criminelles ? Quoi, en un mot, que cette suite de délits de jeunesse que nous sommes obligés aujourd'hui de déplorer et de réprimer ? Mais ne nous serait-il pas possible d'anticiper les heureux effets de l'é-

tablissement général des Infant-Schools sur la condition morale de la génération qui s'élève? Que ceux qui regardent ce résultat comme une vision prennent la peine d'inspecter eux-mêmes, et avec soin, les lieux d'Asile pour les enfans, qui ont déjà été formés à Whalthamstow, Spitalfields, White-Chapel, Westminster, Blackfriars, Brighton, Bristol, Liverpool. Qu'ils y voient les enfans propres, en ordre, bien portans et gais, donnant un libre et innocent essor à leurs jeunes esprits; leurs jeux même servant à corriger les mauvaises dispositions, à développer les bonnes, et le bonheur qu'ils goûtent, employé comme moyen de les élever dans l'habitude d'une prompte et joyeuse obéissance, d'une bonté mutuelle, d'une incessante activité, de la pureté et de la décence. Qu'ils voient aussi les enfans retourner chez eux à midi et le soir; qu'ils soient témoins de l'expression du plaisir avec lequel on les y reçoit, expression si différente de ces regards renfrognés, de ces réponses brutales qui accueillaient leurs importunités et leurs interruptions pendant les heures de travail de la journée. Bien plus, qu'ils contemplent la frappante réaction que l'amélioration des habitudes et des mœurs de l'enfant produit souvent sur les membres les plus âgés de la famille; qu'ils considèrent avec soin tout cela, et ils ne douteront pas de l'influence bienfaisante des Ecoles en question; et il ne sera pas besoin d'autres motifs (quoique de plus importans encore puissent être invoqués) pour porter les personnes charitables à les encourager avec zèle, partout où on en sentira le besoin, dans la sphère de leur propre pouvoir. Pour les aider dans cette tâche, on propose d'établir, dans quelque quartier central de la métropole, une Ecole-modèle, qui puisse mettre en évidence les principes du système que nous venons d'exposer; de sorte que, tout en dispersant ses bienfaits à la population environnante, elle pourrait en même temps servir comme de lieu d'exposition du mécanisme du système, et comme d'Ecole normale pour instruire les Maîtres et Maîtresses, et les rendre capables de former et diriger d'autres Ecoles semblables. En même temps, le Comité a résolu d'accepter l'offre libérale de M. Joseph Wilson de faire servir son Infant-School de Spitalfields à l'instruction des Maîtres et Maîtresses qu'on voudrait y envoyer : en outre, le Comité a chargé M. Wilderspin, qui est à la tête de cette Ecole, d'aller occasionellement, et dans certains cas, dans les provinces, afin d'aider les personnes qui désireraient y former de semblables établissemens. »

CORRESPONDANCE.

Versailles, 21 novembre 1835.

« La ville de Versailles possède quatre Salles d'Asile communales, et une cinquième, ouverte dans le quartier Saint-Louis, sous la protection et la direction du clergé. Je les avais toutes visitées, dans le plus grand détail, au mois de septembre de l'année dernière; j'ai revu hier celle qui est établie près de l'Ecole normale. A mon arrivée, vers dix heures, les enfans, au nombre de cent vingt à peu près, étaient réuni dans le préau couvert, où ils jouaient sous les yeux de la Directrice

mais comme ils n'avaient point de jouets, et qu'on leur laissait prendre leurs ébats sans diriger leurs jeux, il en résultait un bruit assourdissant; car les enfans ne faisaient que courir, se taper, se traîner par terre ou sur les bancs. La Directrice exerçait pourtant une surveillance active, mais elle ne pouvait calmer ce petit peuple; et elle me dit que les heures de récréation étaient celles de plus grande fatigue, et que les exercices la reposaient. Malheureusement, il n'y a à Versailles que deux heures d'exercices ou leçons, de onze heures à midi, et de trois à quatre; la Maîtresse y ajoute une demi-heure ou trois quarts d'heure de couture pour les filles, et les petits garçons s'amusent avec des ardoises; mais elle n'a que vingt-cinq ardoises à sa disposition, ce qui est loin de suffire. Il n'y a presque point de tableaux de lecture, point de petits chevalets pour les suspendre, et autour desquels les enfans se groupent : cet Asile est assez dépourvu de moyens d'occuper les enfans; il en est de même dans les autres salles de Versailles.

» A onze heures, les enfans se rangèrent sur deux files, et vinrent en bon ordre et en chantant du préau aux gradins; ils paraissaient heureux et contens; ils chantèrent deux ou trois chansons, puis vint la prière; mais combien la manière dont elle se fait ne laisse-t-elle pas, ici comme ailleurs, toujours à désirer! Dans cet acte si solennel et si important, se retrouvent sans cesse la routine et un vain formalisme; les enfans ne sont pas rendus assez sérieux; sans transition et sans recueillement, ils passent d'une leçon à la prière, et de la prière à une leçon : tant que cette habitude subsistera, les enfans ne comprendront pas ce qu'est la prière, et leurs cœurs n'en ressentiront pas l'influence puissante et bénie. J'ai lu sur le registre des Dames-Inspectrices de cet Asile des réflexions touchantes et vraies sur la manière dont on doit prier avec les enfans; il serait désirable que toutes les Maîtresses et tous les Maîtres pussent réaliser le désir qui y était exprimé. Les enfans, une fois placés sur l'estrade, se montrèrent attentifs, et firent avec application et intelligence les exercices qu'on leur indiqua; les plus petits de ces enfans, âgés de vingt mois ou deux ans au plus, répétaient tous les gestes, et chantaient toutes les chansons (même la table de multiplication) avec un plaisir évident. A cette occasion, la Maîtresse me dit que tous ces petits ne lui donnaient aucune peine, et que c'étaient les plus grands qui étaient les plus paresseux : elle me fit remarquer un enfant *ingouvernable*, disait-elle, qui n'écoute rien, et n'obéit jamais. Cet enfant est très durement traité par ses parens, qui le battent avec violence; et la Maîtresse attribue à ces cruels traitemens l'espèce d'insensibilité et l'endurcissement du cœur de cet enfant. Elle m'en fit voir un autre qui, sans cesse, vole les objets appartenant à ses camarades, les mouchoirs, les bonnets, et qu'il faut continuellement fouiller; il n'a guère que cinq ans : elle ne sait comment le corriger de ce vice, qui, dans la maison paternelle, est plutôt toléré que réprimé comme il le faudrait. Qu'il est douloureux d'acquérir tous les jours de nouvelles preuves de la funeste influence que des pères et des mères exercent trop souvent sur leurs enfans !

» J'ai trouvé que, dans l'espace de quatorze mois, cette bonne Direc-

trice a acquis de l'expérience, et s'est de plus en plus dévouée à l'accomplissement de ses devoirs ; elle aime les enfans, est parfaitement maternelle pour eux, et reçoit volontiers les conseils des dames chargées par M. le Maire de la surveillance de l'Asile. Il est à remarquer que, presque toujours, la méfiance de soi-même et le désir de recevoir des directions accompagnent chez les Maîtres le dévouement au devoir, et qu'au contraire ceux qui ont d'eux-mêmes une opinion trop favorable sont rarement dans le cas de ne mériter que ce seul reproche. Je n'ai pas pu, cette fois, voir cet établissement ni les trois autres; ils sont moins nombreux que celui que j'ai visité. Le local de l'Asile du clergé est très resserré, et depuis un an on y a changé plusieurs fois de Maîtresse.

» En observant, pendant leur récréation, les enfans confiés à madame Legurez, je sentais se fortifier en moi la conviction que l'on comprend bien peu la nature de l'institution des Salles d'Asile, lorsqu'on ne la fait concourir qu'à protéger les enfans : je voyais ces petits jouer et se parler comme ils l'auraient fait chez eux ; c'étaient toujours l'esprit populaire et les mœurs populaires : à ce compte, les enfans seront ce que sont les parens. Il n'y a d'amélioration morale possible que par une suite non interrompue (du moins tant qu'ils sont à l'Asile) d'efforts, de direction et de persévérance. Les récréations, durant lesquelles le caractère et les dispositions des enfans se montrent à découvert, sont l'instant de l'enseignement moral, non pas de pure théorie, mais pratique. C'est alors qu'il est nécessaire d'établir le bon ordre même dans les jeux, d'inspirer aux enfans la douceur, la complaisance, le support mutuel, et de leur faire contracter des habitudes honnêtes et pures; mais cela est impossible au milieu du tumulte et d'une excessive agitation. Il faudrait donc faire jouer les enfans, leur suggérer des amusemens moins bruyans, les exercer à des marches, à de petits exercices gymnastiques, les diviser par pelotons, et les faire courir et sauter alternativement; ils seraient plus joyeux encore qu'ils ne le sont; les Maîtres et les Maîtresses y gagneraient du repos, et ces heures précieuses ne seraient pas non seulement perdues, mais mal employées.

» On ne devrait jamais commencer la journée par une récréation tumultueuse ; mais, à mesure qu'ils arrivent, il serait bon que les enfans (sauf les plus petits) fussent mis au travail, « quel qu'il soit, peu importe, pourvu que les enfans soient occupés, attentifs et silencieux ; » c'est un moyen de développement intellectuel et moral. L'enfant peut » alors méditer selon ses petites facultés, on peut diriger ses pensées, » pendant son travail, par quelques récits, quelques demandes partielles, par l'explication des paroles, des chants, des prières, qu'il » répète journellement. Il est important de calmer, autant que possible, les enfans du peuple, accoutumés à un excès de mouvement qui » *disperse* en eux toute réflexion. » Je transcris ces observations contenues dans le n° 5 de *l'Ami de l'Enfance* (page 136), parce qu'elles sont pleines de justesse, et font comprendre comment les enfans, calmés d'abord par le travail, seront ensuite mieux disposés à faire les autres exercices, et surtout à écouter la prière avec attention et respect.

L'auteur de l'*Instruction élémentaire pour la formation des Salles d'Asile* recommande aussi fortement le travail au commencement de la journée. »

RELEVÉ STATISTIQUE des Salles d'Asile du département de Seine-et-Oise, adressé à M. Cochin par M. Aubernon, Préfet de ce département.

VERSAILLES. — Population : 28,477. — Cinq Salles d'Asile.

1°. Asile privé, soutenu par des souscriptions particulières, et recevant 40 filles, 35 garçons, total 75 enfans. — Directrice, madame Lorez.

2°. Asile entretenu par la ville. — 62 garçons, 50 filles, total 112 enfans. — Directrice, madame veuve Badin.

3°. Asile entretenu par la ville. — 30 garçons, 20 filles, total 50 enfans. — Directrice, madame Drapier.

4°. Asile entretenu par la ville, situé à l'Ecole normale. — 120 garçons, 80 filles, total 200 enfans. — Directrice, madame Legurez.

5°. Asile entretenu par la ville. — 40 garçons, 35 filles, total 75 enfans. — Directrice, madame Guégand.

ETAMPES. — Population : 8,109. — Asile entretenu par des souscriptions particulières et par les secours de la ville. — 74 garçons, 55 filles, total 129 enfans, dont 3 payaient une rétribution. — Directrices, mesdames Bornet mère et fille.

SANNOIS. — Population : 1,626. — Asile où tous les élèves paient une rétribution. 26 garçons, 20 filles, total 46 enfans. — Directrice, madame Bouvier.

SARCELLES. — Population : 1,615. — Asile entretenu par les secours de la commune et par ceux du Bureau de bienfaisance. — 4 garçons, 36 filles, total 40 enfans. — Directrice, madame Délion.

CHAPET. — Population : 450. — Asile soutenu par des souscriptions particulières. — 26 garçons, 27 filles, total 53 enfans, dont 27 payaient une rétribution. — Directrice, madame Devaux.

SAINT-CYR-L'ECOLE. — Asile soutenu par les rétributions mensuelles. — 17 garçons, 23 filles, total 40 enfans, dont 23 payaient la rétribution. — Directrice, madame Lecomte.

CORBEIL. — Population : 3,715. — Asile entretenu par la rétribution mensuelle et par les secours de la commune. — 40 garçons, 72 filles, total 112 enfans, payant tous la rétribution. — Directrice, madame veuve Brement.

CRESPIÈRES. — Population : 735. — Asile soutenu comme le précédent. — 10 garçons, 6 filles, total 16 enfans, dont 11 payaient la rétribution. — Directrice, madame Binet.

SÈVRES. — Population : 3,983. — Asile soutenu par les dons de la Reine, de Madame Adélaïde, par la subvention du Ministre de l'instruction publique, et par une quête annuelle qui se fait dans la commune, 45 garçons. — 80 filles, total 125 enfans. — Directrice, madame Chauvreau.

En résumé, il y a, dans le département de Seine-et-Oise, treize Asiles, recevant 534 garçons et 539 filles, total 1,073 enfans, dont 831 sont élevés gratuitement et 242 paient une rétribution.

Tours, 24 octobre.

« Une Salle d'Asile, qui reçoit déjà près de cent cinquante enfans, vient d'être fondée en cette ville, rue du Petit-Genève ; M. et Mme Delaporte, Elèves-Maîtres de la Maison Cochin, de Paris, dirigent cet établissement avec autant de zèle que de dévouement. Appelés à Tours dans le mois d'avril dernier, ils ont d'abord formé, pendant qu'on cons-

truisait la salle, une quarantaine d'élèves, qui peuvent aujourd'hui être regardés comme autant de petits moniteurs.

» On assure que l'acquisition du logement des Maîtres, d'un beau jardin adjacent à l'Ecole et destiné aux élèves, et du terrain sur lequel est construite la Maison de l'Asile, a coûté 7,000 fr. La dépense, pour la construction de la Salle, qui est grande et commode, s'élève à 10,000 fr. Qui a supporté ces dépenses? C'est une société de bienfaiteurs anonymes, ou plutôt, comme tout porte à le croire, c'est un citoyen de notre ville, aussi modeste que généreux, qui pourvoit, en outre, à l'entretien de l'établissement et au traitement du Directeur. Quel louable dévouement à l'instruction et au bien-être des enfans du peuple! Quel plus bel emploi peut-on faire de la fortune? Cet exemple va être suivi par l'administration municipale, qui va fonder aussi une école pour les petits enfans.

» Nous avons plusieurs fois assisté aux leçons données à ces élèves de deux à six ans. Ils répondent avec discernement aux questions qu'on leur adresse sur les élémens de la géographie, et sur les premières connaissances à la portée de leur âge. Ainsi, ils comptent sur leurs doigts et nomment les jours de la semaine; ils savent que l'année se compose de douze mois, de cinquante-deux semaines, et de trois cent soixante-cinq jours; que cent ans forment un siècle; qu'il y a quatre saisons, quand commence et finit chacune d'elles; ils connaissent le quantième du mois, le jour de la semaine, etc. Ils indiquent les grandes divisions de la terre, celle de l'Europe et la situation de ses différens Etats; les principales villes de chaque contrée; ils sont au courant de la division de la France en anciennes provinces et en départemens; ils connaissent la table de multiplication; ils chantent avec précision, et beaucoup d'entre eux commencent à lire.

» Nous avons la conviction qu'en sortant de cet Asile les enfans feront des progrès très rapides dans les Ecoles primaires; nous avons remarqué que déjà ils ont contracté des habitudes d'ordre et d'obéissance. Des fruits, placés à leur portée, sont religieusement respectés : entre la cour de récréation et le jardin il y a pour barrière une ligne de fleurs qui n'a jamais été franchie.

» Le Directeur, homme très capable, et breveté pour l'instruction primaire élémentaire, suit une méthode si facile, si attrayante par ses exercices variés, et tellement appropriée au caractère des enfans, que ceux-ci voient avec peine arriver l'heure du départ.

» Cet Asile, qui au 30 septembre dernier ne comptait que cent cinquante enfans, en reçoit aujourd'hui plus de deux cents, et le Directeur a eu le regret d'en refuser déjà un grand nombre. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

PREMIÈRE PARTIE. — ANNONCES.

25. **Premières leçons d'Histoire naturelle**, à l'usage des Salles d'Asile, par M. Battelle, l'un des rédacteurs de *l'Ami de l'Enfance*. — 1re partie. *Animaux sauvages;* broch. in-8° de 52 pag. Paris, 1836, chez L. Hachette.

26. **Lettres a ma Femme** sur les Ecoles de la première enfance, dites *Salles d'Asile*, par Joseph Rey, de Grenoble, conseiller à la Cour royale d'Angers. Grenoble, 1835, Prudhomme, imprim.-libraire, éditeur, rue Lafayette, n° 5, et à Paris, rue des Poitevins, n° 7.

(Nous rendrons compte très incessamment de ces deux ouvrages.)

27. **De l'Éducation des Mères de famille, ou de la Civilisation du genre humain par les femmes**, par L.-Aimé Martin; ouvrage auquel l'Académie française a décerné le prix Montyon en 1835, comme étant le plus utile aux mœurs qui ait été publié en 1834. Paris, 1834, chez Ch. Gosselin.

DEUXIÈME PARTIE. — ANALYSES ET COMPTES RENDUS.

5.

Des Ecoles et Salles d'Asile d'Italie en 1834 (*Annonces* n° 21).

2e *Article.* (*Voy.* le précédent, page 157.)

« Mais pour mêler utilement l'action des femmes à la vie sociale, il faut d'abord distinguer le caractère et les exigences particulières du siècle où nous vivons, et les devoirs assortis au génie féminin, dans lesquels la femme peut mettre aussi la main à l'œuvre immense de la gloire et de la félicité nationales. Regardons maintenant autour de nous, et considérons de quelle manière les femmes peuvent aujourd'hui préparer les mœurs sociales, adoucir les fatigues sociales, exciter et devenir le prix des vertus sociales. Sommes-nous un peuple fier et belliqueux; la mère doit-elle faire briller le glaive aux yeux de l'enfant qu'elle allaite, et l'endormir couché sur un bouclier au lieu de berceau? Nos jeunes hommes devront-ils faire preuve de valeur en champ clos, parcourir ensuite le monde pour défendre et venger l'honneur des dames, ou aller en croisade à la conquête de la Terre-Sainte; et nos jeunes filles doivent-elles encourager les pensées guerrières et les nobles sentimens, armant leurs chevaliers et les animant dans les tournois par leurs sourires et leurs modestes regards? ou bien nos femmes interviendront-elles au milieu des discordes civiles, pour exciter ou pacifier, ainsi que dans les républiques du moyen âge? seront-elles philosophes, seront-elles bergères d'Arcadie? Non, de nos jours leur mission n'est point aussi frivole, et je dirai plus, aussi périlleuse; elle est grande, elle est glorieuse, elle est sainte. Aux femmes est confié l'avenir de la société; à elles appartient de dissiper les tempêtes qui mugissent autour de nous; à elles d'interposer entre tant d'élémens qui flottent, se heurtent et se repoussent une influence amie qui les attire, les dispose, les lie, et réveille en eux

la vie ; aux femmes de régénérer la société, en acceptant la tâche de secourir et d'instruire le peuple. Voilà le besoin spécial de notre siècle ; là est le secret du malaise inquiet qui nous travaille ; de là dépendent le calme et la prospérité, sinon de la génération qui tombe, au moins de celle qui s'élève ; de l'éducation industrielle et morale du peuple ; de l'éducation et non de l'instruction seulement ; éducation du cœur, éducation de la main. La parole, *Nous sommes frères*, adressée aux pêcheurs galiléens, est une de celles qui ne s'évanouissent pas en un vain son ; c'est une de ces paroles créatrices que Dieu prononce pour donner naissance à de nouveaux mondes moraux ; mais c'est en même temps une parole de puissance, une parole d'amour, qui rassemble et ne détruit pas ; elle a fait disparaître l'esclavage, mais sans dire aux esclaves : « Révoltez-vous contre votre maître. » Elle a dit au maître : « Aime et affranchis ton esclave. » Maintenant l'homme du peuple malheureux doit être affranchi d'un autre esclavage bien plus dur, bien plus difficile à secouer : l'esclavage de l'ignorance, des passions, de la misère. Et la liberté à laquelle il aspire, la liberté digne des enfans de Dieu, est écrite dans cet Evangile, qui dans sa divine autorité contient en un seul code la sagesse de tous les siècles ; qui successivement expliqué et appliqué, pourvoit à tous les besoins individuels et sociaux ; loi simple et immuable de l'humanité. Mais comme toutes les œuvres entreprises et conduites dans l'esprit de l'Evangile, ce second et plus important affranchissement du peuple veut être achevé avec le calme, le désintéressement, avec l'amour que peut seule inspirer la charité chrétienne. Et quel cœur est plus capable de nobles sacrifices, quel cœur est plus compatissant, plus tendre, et réunit mieux en un même amour Dieu et les hommes, que le cœur de la femme ? Il me suffit que les femmes des classes supérieures entrent dans une de ces Salles où sont recueillis les petits enfans des épouses méprisées et délaissées des pauvres, et j'affirme que leur ame palpitera d'émotions inconnues, et sentira naître des pensées révélatrices de mystérieuse vérité. Elles n'hésiteront pas à baiser ces fronts sur lesquels la pâleur de la pauvreté ne voile pas entièrement les charmes de l'innocence et le rayon d'une vertu cachée ; elles n'hésiteront pas à prononcer sur ces infortunés la formule d'adoption et diront : vous êtes à nous. La sollicitude pour les enfans fera découvrir leurs mères. Là elles verront sous quel abri se loge, se nourrit, l'artisan de tout ce qui rend notre existence commode ; celui à qui nous répondons s'il nous demande des secours, travaillez ; et s'il nous demande du travail, cherchez-en : là, elles verront si ce peuple, qui se divertit sur les places, qui se montre affable et paré dans les fêtes publiques ; ce peuple que nous croyons heureux et dans l'aisance, l'est véritablement. Ah ! pour qui n'a jamais vu que des tables couvertes de mets succulens, et des demeures ornées de riches meubles et de tapis précieux ; pour qui se repose la nuit sur des couches molles et chaudes, quelle secousse, quel trouble pour l'ame, quelle leçon ineffaçable et salutaire l'aspect d'une chambre mal fermée aux vents, d'un plancher qui s'écroule, d'une table malpropre, d'un grabat hideux et peut-être d'un peu de paille fétide et dévorée par les vers, ne produira-t-il pas ! Et celui des jeunes mères, aux joues creusées par l'abstinence et l'affliction, assises près du berceau d'enfans destinés au malheur et dont peut-être les infortunés déplorent en secret la naissance ! O femmes et filles du riche ! je ne vous demande que de voir de près les misères et les besoins du pauvre ; je ne vous demande que de sortir une seule fois de vos boudoirs, de descendre de vos voitures, et de passer le seuil du malheureux ; je ne chercherai pas ce que vous direz, ce que vous ferez alors, mais je m'en rapporte à votre cœur. Je vous dis seulement que lorsqu'avec l'argent que vous prodiguez maintenant en parures qui se fanent plus vite que la fleur, vous ouvrirez un lieu de refuge aux enfans du pauvre, et vous pourvoirez à leurs besoins ; lorsque vous leur consacrerez un temps qui maintenant pèse sur vous comme une éternité, vous sentirez pour la première fois l'action et les jouissances de la vie du cœur. Lorsque vous verrez une mère, secourue dans ce qu'elle a de plus cher, verser des larmes de reconnaissance, tourner vers vous ses regards éloquens, et presque revêtue d'une dignité nouvelle, vous présenter avec affection ces mains que d'abord elle étendait suppliantes vers vous ; lorsque vous serrerez de votre main délicate ces mains endurcies, oh ! je vous le dis, dans ce jour vous serez d'autres femmes ; vous vous élèverez à vos yeux, vous vous sentirez chrétiennes, vous vous sentirez citoyennes. La réconciliation du puissant et du faible, du riche et du pauvre, s'accomplira par vous ; par vous

la régénération du peuple avancera, certaine et bénie; et par vous les Ecoles de l'enfance deviendront une institution sociale. »

6.

De l'Education des Mères de famille, ou de la Civilisation du genre humain par les femmes, par L.-Aimé Martin; 1834. (*Annonce* n° 27.)

Les Salles d'Asile ont été instituées comme modèle, appui et encouragement pour l'éducation des enfans par les mères de famille.

Modèle, parce qu'elles répandent en tout lieu les bons livres et les bons enseignemens.

Appui, car elles suppléent à la tendresse des mères, lorsque la nécessité du travail les sépare de leurs enfans.

Encouragement, puisqu'elles laissent sans excuse les femmes dénaturées qui méconnaîtraient leurs devoirs au point d'abandonner l'enfant né de leur sang et nourri de leur lait.

Préposées à cette noble mission, les Directrices des Salles d'Asile doivent être considérées comme des moyens de *civilisation du genre humain par les femmes* et d'*éducation par les mères de famille*; le livre de M. Aimé Martin semblait donc fait pour elles.

Nous avons lu ce livre avec le désir d'en propager l'utilité; mais, nous le dirons à regret, nous n'y avons rien trouvé de convenable aux Elèves ni d'absolument utile à leurs Maîtres.

M. Aimé Martin, élève et rival de Bernardin de Saint-Pierre, a fait deux volumes de prose élégante, pour présenter, sous toutes les formes, un petit nombre de vérités excellentes en elles-mêmes, et accessibles à des efforts moindres que ceux du livre de l'éducation et de la civilisation. M. Martin nous a paru viser à procurer des émotions par le charme du style; il a écrit pour les personnes de grande *sensibilité*, qui passent souvent leur temps à rêver le bien qu'elles ne cherchent point à faire, et qui sont engouées de religion, de tendresse et de bienfaisance, le tout par théorie.

Le livre de l'éducation contient des principes graves et vrais, qu'on peut résumer en quelques lignes, dans les termes que voici :

I. Sans religion, point de morale, point de société.

II. Toute impression religieuse ou morale, qui n'est pas reçue pendant l'enfance, est fugitive.

III. Le christianisme est une loi de fraternité, de dévouement et de progrès; on ne peut trop tôt en inspirer l'esprit aux générations présentes et à venir.

IV. Nul n'a plus d'autorité sur l'ame, l'intelligence et les habitudes d'un enfant que sa mère (bonne ou mauvaise).

V. L'administration de l'éducation publique sera impuissante, si elle n'est pas appuyée par le concours des familles.

Ces pensées ont été celles des personnes qui ont ouvert les premières Ecoles de l'Enfance; elles sont dictées par le simple bon-sens et par l'observation des faits nombreux de l'ordre social; il est facile de comprendre que la majeure partie des mères de famille n'ont pas le temps de penser, de réfléchir à l'éducation des enfans, et qu'il est nécessaire de compatir à cette impuissance, en choisissant des mères expérimentées pour répandre, sur toute l'humanité naissante, les soins et les leçons que les enfans ne trouvaient pas dans leurs familles, et qu'il fallait parvenir à leur donner, sans les séparer de toutes les influences heureuses que ces mêmes familles peuvent continuer d'exercer envers leurs enfans.

Les lecteurs du livre de M. Aimé Martin trouveront répétées, dans l'épaisseur de deux volumes, les vérités que nous venons d'extraire; nous désirons que la forme gracieuse qui appartient aux expressions de l'auteur puisse vivifier le zèle

t la bienfaisance de quelques lecteurs, et, à cet effet, nous citerons, à titre 'extrait, les phrases qui nous ont paru présenter une application plus directe l'œuvre des Salles d'Asile.

« Oui, je m'étais trompé : ce n'est ni l'industrie, ni la science, ni les machines, i les livres, qui peuvent faire le bonheur d'une nation. Certes, toutes ces choses ont utiles à leur rang, et le soin du législateur doit être de les propager et de s multiplier; mais si, content d'avoir développé l'intelligence, cette partie rrestre de l'homme, il néglige de développer l'ame, cette essence divine de humanité, au lieu d'un peuple heureux, il ne verra autour de lui qu'une ultitude inquiète dans ses passions sans frein, une multitude travaillée du ouble besoin de s'élever et de connaître..... Le peuple le plus instruit, s'il 'est aussi le peuple le plus religieux, ne sera jamais le peuple-roi. »

« Quel spectacle plus effrayant que celui d'un peuple, actif et vigoureux, se ébattant, sans espérance, dans les murs d'airain de la fausse gloire, de la per- onnalité et de l'égoïsme! Ce spectacle, nous le donnons au monde, parce que pensée religieuse nous manque, et la pensée religieuse nous manque, parce ue nos mères ont oublié de la déposer sur le berceau de leurs enfans. »

« Aujourd'hui, les nations de l'Occident sont comme un seul peuple sous un eul Dieu; et ce Dieu est le Dieu qui aime, qui pardonne et qui civilise. Il s'of- ira à l'Orient comme il s'est offert à l'Occident : il y désarmera les barbares, les fera rentrer dans la grande famille humaine; car ils ne peuvent y rentrer ue par la loi de l'Evangile, condition nécessaire de toute civilisation. Ceux qui arlent de détruire la religion dans l'Occident qu'elle éclaire sont comme les ourreaux du Christ : ils ne savent ce qu'ils font. Si la religion quitte l'Occident, Occident mourra; si la religion passe dans l'Orient, l'Orient vivra : nous pren- rons sa place et lui la nôtre; nous retomberons dans les ténèbres; il se levera ans la lumière. L'amour de Dieu et des hommes est désormais le grand contrat ocial de l'humanité. »

« Un peuple sans religion peut avoir des écoles, des colléges, de la science, rien e plus. Cherchons donc une puissance de toutes les heures, de tous les mo- iens, de tous les siècles; une puissance indestructible, infatigable, amoureuse de on ouvrage et qui enveloppe la société tout entière : adressons-nous à la fa- ille, demandons-lui secours pour la famille, pour la patrie et pour l'hu- anité. »

« Suivons les lois de la nature; elle ne nous livre en naissant ni aux soins d'un édagogue, ni à la garde d'un philosophe : c'est à l'amour d'une jeune mère, c'est ses caresses qu'elle nous confie. »

« Les enfans n'entendent que ce qu'ils voient et ne comprennent que ce qu'ils ntent; le sentiment chez eux précède toujours l'intelligence : aussi, à qui leur pprend à voir, à qui éveille leur tendresse, appartiennent toutes les influences eureuses. La vertu ne s'enseigne pas seulement, elle s'inspire. »

« L'homme obéit à sa mère; il lui obéit long-temps après qu'elle a cessé de vre, et les pensées qu'il en reçoit deviennent des principes souvent plus forts ue ses passions. »

« De quoi s'agit-il? d'une chose bien simple, mais qu'on n'a point encore es- yée : de nous habituer, dès notre enfance, à toutes les pensées, à tous les senti- ens qui doivent remplir notre vie! »

« Prends garde, jeune mère, voici le moment d'épurer ta raison, d'agrandir ton ne; car elle va passer tout entière dans l'ame de ton enfant! Ah! ne souffre pas u'une autre pensée que la tienne pénètre dans ce sanctuaire! Il s'agit du vice ou e la vertu, des joies ou des remords de toute une vie : tu graves sur l'airain. La remière éducation se fait toute dans la conscience, et la conscience n'est bonne u'éclairée par la raison! »

« Qui trompe la conscience peut faire un Ravaillac ou un Marat. »

« Les facultés de l'ame ne se développent pas toutes ensemble et d'un seul jet. eur développement successif est calculé sur nos besoins; elles paraissent au mo- ent utile pour éclairer, jouir ou combattre. Etudier l'époque précise de leur pparition, apprendre à les reconnaître, à les diriger, à les harmonier, c'est ce

que nous appelons faire l'éducation de l'homme. Cette éducation appartient de droit aux femmes : elles seules savent sourire à l'enfance ; elles seules peuvent saisir, par sympathie, les premiers élans d'une ame qui s'éveille à leurs caresses. Nous en donnons le travail aux rhéteurs et aux logiciens, mais il y arrivent trop tard. Pour bien entendre la science de l'ame, il faut en étudier l'alphabet près d'un berceau : qui n'en a pas le commencement ne saurait en deviner la fin. »

« Hâtez-vous donc d'interroger les mères de famille : elles vous diront comment, à six mois, l'enfant commence à vivre en dehors ; comment il voit, il juge, il jouit ; comment un visage riant lui donne de la joie ; comment un visage sévère l'effraie et l'assombrit. Son intelligence est encore muette, que déjà son ame sympathise avec la nôtre. Les impressions répondent aux impressions et forment une langue touchante dont peu d'hommes ont le secret. »

« Les inspirations maternelles peuvent donner le vice ou la vertu, comme la parole de Dieu donne la vie ! Un tel pouvoir mérite qu'on s'y arrête et qu'on le médite. En s'exerçant sur l'enfance, il réagit sur la mère, il ennoblit ses premiers offices, il change jusqu'à la nature de sa tendresse. Avant de réfléchir sur ces vérités, sa prévoyance inquiète veillait sur son enfant, elle l'environnait de soins et de caresses ; c'était son sang, sa vie, un être aimant et souffrant ; maintenant, c'est une conscience qui lui parle, c'est une ame qui lui répond. »

« L'oiseau tresse son nid avant de savoir qu'il va produire quelque chose dont il devra prendre soin ; il l'environne d'un duvet délicat avant de connaître la délicatesse de sa couvée : il couve, c'est à dire que l'être le plus actif reste immobile, pendant plusieurs semaines, sur une coque froide et insensible, avant de savoir qu'elle renferme des êtres semblables à lui. Enfin, les petits étant éclos, il apporte leur nourriture, il écarte leurs ennemis, il chante, il s'inquiète, il se réjouit, il se désespère, et tous ces travaux pénibles ou joyeux doivent rester sans récompense ; aucune tendresse filiale ne répondra jamais à ces tendresses maternelles. Un jour, les petits essaieront leurs ailes ; un autre jour, ils prendront leur volée et disparaîtront dans les plaines de l'air. Les animaux n'ont point de famille ; ils ne sont véritablement ni père, ni mère, ni parent ; ils sont les ouvriers de la nature. »

On se laisse entraîner à citer les pages du livre de M. Aimé Martin, parce qu'elles sont empreintes de l'élégance de son talent et de la sincérité de son ame. Mais le positif n'est pas l'élément habituel de cet auteur, et, s'il se trouvait, aussi souvent que nous, au milieu de pauvres mères, étrangères à toutes lectures, cependant avides d'apprendre comment on guérit un enfant de l'affection au mensonge, comment on change l'égoïsme en dévouement, comment on substitue la sagesse et la modération aux passions fougueuses, et la tempérance aux appétits désordonnés, il serait probablement plus embarrassé de donner une réponse raisonnable que d'écrire une page harmonieuse.

Il existe une édition du *Code civil* en vers alexandrins ; nous doutons que cette poésie soit recherchée des jurisconsultes : fasse la Providence que la prose poétique de M. Martin devienne plus favorable à la civilisation du genre humain, que ne fut précieuse pour la science du droit la poésie prosaïque du *Code civil* en vers !

PLAN

DE LA SALLE D'ASILE,

Rue Traversière S.t Antoine.

A Gde Salle avec Amphithéâtre ou gradins [illegible] bancs et [illegible]

B Préau et [illegible] logement du Directeur de l'Asile au-dessus

C Lieux d'Aisances

D Grande Cour avec plantation au milieu

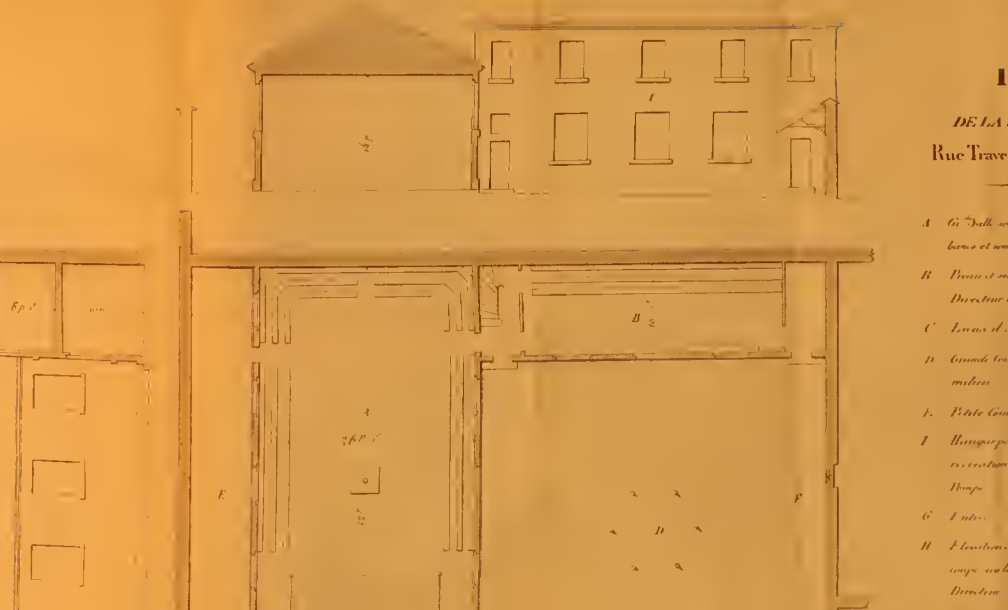
E Petite Cour ou Jardin

F Hangar pour abriter les Enfans en récréation [illegible] Puits ou Pompe

G Entrée

H Élévation de la Salle d'Asile avec coupe sur le Préau et le logement du Directeur

I [illegible]



L'AMI DE L'ENFANCE,

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

L'Ami DE L'ENFANCE,

JOURNAL DES SALLES D'ASILE,

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

M. COCHIN,

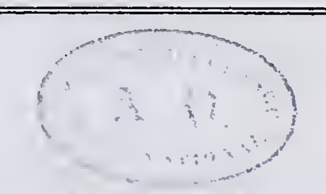
Membre du Conseil général du Département de la Seine,

ET DE

M. BATTELLE,

Chef de Bureau à l'Administration générale des Hospices civils de Paris.

Deuxième Année.



ON S'ABONNE

CHEZ L. HACHETTE,

LIBRAIRE DE L'UNIVERSITÉ ROYALE DE FRANCE,

RUE PIERRE-SARRAZIN, N°. 12.

M. DCCC. XXXVI.

L'AMI DE L'ENFANCE,

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

MÉTHODES ET EXERCICES.

DE L'ÉCRITURE ET DU TRACÉ OU DESSIN LINÉAIRE DANS LES SALLES D'ASILE.

Un enfant ne peut être admis trop tôt aux éléments de la lecture; il peut, dès l'âge le plus tendre, commencer à connaître l'alphabet; on doit donc, dès les premières années de son existence, l'habituer à l'épellation.

Les personnes qui lisent avec la plus grande facilité sont celles qui ne se souviennent pas d'avoir appris à lire. La flexibilité des organes pendant l'enfance facilite l'exercice de la prononciation, et celle du rassemblement prompt et instantané des syllabes. Tel qui n'aura jamais su lire d'une manière satisfaisante devra attribuer ce désavantage au retard qu'on aura mis à le lui apprendre dès le premier éveil de sa raison.

Il n'en est pas de même de l'écriture : il est rare qu'avant l'âge de cinq à six ans, un enfant soit assez maître du mouvement de ses doigts pour imiter avec quelque succès les contours de l'écriture sur l'ardoise, encore moins sur le papier ; aussi, jamais papier ne doit-il entrer dans une Salle d'Asile, au moins pour servir aux exercices d'écriture.

Les enfants les plus âgés (de cinq et de six ans) sont les seuls qui puissent être détachés du gros de la classe pour être admis à tracer les formes des lettres.

Le meilleur moment pour cet exercice est celui qui suit les premiers exercices du gradin. Lorsque les plus forts Moniteurs ont fait

et répété, en présence des Elèves moins avancés, tout ce qu'ils savent le mieux, vient le temps de faire recommencer les mêmes exercices aux Moniteurs du second ordre; car ceux du premier ordre resteraient inoccupés pendant cette répétition, s'ils n'étaient appelés pour leur propre compte aux exercices de l'écriture du tracé.

Lorsque le Maître juge à propos d'opérer ce mouvement, il commande le silence à tous par un coup de sifflet, et dit :

Grands Moniteurs, levez-vous; descendez en classe de lecture, marquez le pas.

Et aussitôt il indique ou frappe la mesure. Les grands Moniteurs vont se placer le long des murs, les garçons d'un côté, les filles de l'autre, et se tiennent droit, en file, devant les ardoises qui doivent être accrochées au dessus de chaque place.

S'il y a deux Maîtres, l'un reste au gradin, l'autre pourvoit à la leçon d'écriture.

S'il n'y a qu'un Maître, il place quatre porte-tableaux devant le gradin, laisse quatre Moniteurs pour indiquer les lettres aux plus jeunes enfants, et se rend près de ceux qui sont debout devant les ardoises.

Dès qu'il peut leur accorder son attention, la classe d'écriture commence ainsi qu'il suit :

Le Maître lève la main, en fixant les enfants placés devant les ardoises, leur fait lever la main à tous, et obtient que tous le regardent dans cette position. Quand tous les bras sont levés et les regards fixés, il dit :

Attention! Les enfants se tiennent droit et attendent.

Demi-tour à gauche! Les enfants font demi-tour.

Face aux ardoises! Ils font un second demi-tour.

Prenez les crayons! Chaque enfant prend le crayon préparé d'avance au dessus de l'ardoise, et le tient dans la main droite.

Prenez les ardoises! Chaque enfant décroche une ardoise, et la soutient dans sa main gauche.

Demi-tour à droite! Chaque enfant fait demi-tour.

Face à la classe! Ils font un second demi-tour qui les remet au rang naturel.

Asseyez-vous! Ils s'asseient.

Regardez vos modèles, travaillez!

Les enfants regardent les modèles peints sur les murs ou attachés

aux porte-tableaux ; le Maître les assiste, les conseille, et dirige la main de ceux qui n'ont encore aucune habitude du crayon.

Cette position de la classe en exercice définitif est représentée en la planche ci-annexée.

Le crayon dont on doit se servir est un stylet d'ardoise, ou porte-crayon.

On peut aussi insérer le crayon à l'extrémité d'une petite tige de bois façonnée avec trois entailles pour placer le pouce, l'index et le médius de la main droite dans la position où ils doivent se trouver en écrivant. Cet instrument a l'avantage de bien placer les doigts, quand il n'est pas trop lourd pour la main des enfants.

Les Elèves peuvent écrire sur des ardoises polies où rien n'est écrit d'avance, ou s'habituer à suivre avec le stylet la forme des lettres creusées dans l'ardoise ; ils suivent d'abord la forme des lettres creusées, et imitent ensuite avec le crayon ce qu'ils ont fait primitivement avec le stylet.

Indépendamment des lettres cursives et majuscules dont les modèles doivent être mis sous les yeux des Elèves, en les traçant sur les murs ou sur les porte-tableaux comme on les voit disposés dans la planche jointe à ce numéro. On peut encore exercer les enfants à copier des lignes ou des figures de géométrie, comme éléments de dessin linéaire.

Si le Maître n'a pas à sa disposition de figures géométriques tracées sur le papier ou sur les murailles, il peut se procurer des polygones en bois ou en carton, et les faire imiter à ses Elèves. Si ces polygones ne sont pas en sa possession, il peut les tracer sur la planche noire ; si, enfin, il ne se croit pas assez habile pour les tracer à la plume ou au crayon, sur le papier ou sur l'ardoise, il peut fabriquer lui-même ces modèles avec un simple carré de papier.

Voici comment il faut user de cette dernière ressource :

On plie une feuille de papier en deux, le pli forme une ligne droite ; la même feuille se plie aussi de manière à former des angles droits, aigus ou obtus. Avec une feuille de papier pliée à angle droit, on fait comprendre l'usage de l'équerre ; puis, successivement, le papier prend la forme d'un triangle, d'un carré, d'un rectangle, d'un losange, d'un trapèze et de tous les polygones.

On peut aussi faire, en carton, des globes, des solides polyèdres, et exercer les enfants à les dessiner. Un petit nombre seulement pourra parvenir à ce dernier exercice, qui présente des difficultés au dessus de l'intelligence ordinaire des écoliers du premier âge.

Aller au delà de ces enseignements serait sortir du cercle des premières écoles de l'enfance, et anticiper sur les écoles proprement dites destinées à l'âge suivant.

CONSEILS AUX MAÎTRES.

Nous nous occupions de donner aux Maîtres quelques directions sur la conduite à tenir, vis à vis des enfants, au moment de l'ouverture d'une salle d'Asile, lorsque nous avons reçu la brochure de M. Rey, Conseiller à la Cour royale d'Angers, dont nous rendons compte dans le Bulletin bibliographique du présent numéro (*voyez* ci-après, page 223). Nous y avons trouvé, sous le rapport dont il s'agit, un passage remarquable, et nous le transcrivons avec d'autant plus d'empressement, qu'il s'applique parfaitement à l'objet que nous avons en vue. En fait d'instruction primaire et d'éducation de l'enfance, M. Rey doit faire autorité. Il s'en est occupé toute sa vie, et il professe, sur cette matière, les principes les plus éclairés. Il a été assez heureux pour pouvoir les mettre en pratique dans la Salle d'Asile d'Angers, à la fondation et à la prospérité de laquelle il a si efficacement contribué : c'est donc le résultat de son expérience qu'il vient offrir, aujourd'hui, au public. Il est de justice d'ajouter qu'il a été puissamment secondé, dans ses efforts et dans l'application de son système, par l'un des plus habiles Maîtres d'Asile de France, M. Chauveau, que nous avons déjà eu occasion de citer plusieurs fois avec éloge dans ce Journal, et sur le compte duquel M. Rey, qui a pu l'apprécier, s'exprime dans les termes suivants :

« Doué d'un esprit très méditatif, il vit de bonne heure combien étaient fautifs les moyens d'instruction dont il avait pu disposer, tant pour le fond que pour les méthodes. Ensuite, les autres phases de sa vie scolastique n'ayant que trop confirmé les premiers aperçus de ces imperfections, dont il regrettait si vivement les effets sur lui-même, ses réflexions se portèrent naturellement sur la découverte d'un système qui, tout en excitant la jeunesse au goût de l'étude, lui en rendrait l'usage plus profitable.

» A l'énoncé de quelques unes de ses idées fondamentales, j'eus aussi le bonheur de deviner la profondeur de sa vocation ; et, dès ce moment, je ne cessai de faire des vœux pour qu'il eût bientôt de nouveaux moyens de faire tout le bien qui couvait dans son cœur.

» Mon espoir devait bientôt se réaliser, et, comme tu le vois, dans des rapports plus intimes que je ne pouvais le penser. Je crois t'avoir écrit, dans le temps, qu'un Directeur de Salle d'Asile, avec lequel nous avions pris des arrangements, nous avait manqué de parole au moment de l'exécution ; et ce fut alors que, songeant à M. Chauveau, je lui proposai d'accepter la direction de notre établissement : il saisit ma proposition avec empressement ; mais, pour profiter à son tour de l'expérience d'autrui, et pour voir en action le mécanisme par-

ticulier des Salles d'Asile, il se rendit d'abord à Paris, où il resta près de deux mois, visitant les divers Asiles, surtout celui de M. Cochin, dont le directeur eut toute espèce d'obligeance à son égard, jusqu'à lui faire diriger plusieurs fois les enfants, afin qu'il pût d'autant mieux s'assurer d'avoir bien saisi la pratique des procédés de l'institution. Madame Millet, inspectrice des Salles de Paris, à qui nous avions déjà tant d'obligations pour les préliminaires de la nôtre, eut surtout pour lui les plus grandes bontés, en l'aidant de ses conseils, et lui fournissant tous les moyens d'observation. Cette dame, douée d'un si grand tact, et qui a tant d'expérience à cet égard, comprit bien toute la portée de l'homme qu'on lui avait adressé, et elle nous le témoigna de la manière la plus favorable, exprimant tout son regret de ne pouvoir le retenir à Paris, à cause des engagements qu'il avait pris envers nous. »

Voici maintenant comment M. Rey, qui a employé la forme épistolaire, raconte, dans ses *Lettres à ma Femme*, les circonstances de l'ouverture de la Salle d'Asile d'Angers.

« Le jour de notre ouverture, dit-il, j'eus soin de me rendre à l'Asile de bon matin, voulant, autant que possible, ne pas perdre un seul trait du tableau dans ses premiers développements.

» A peine étais-je arrivé, qu'on entendit frapper à la porte ; c'étaient des enfants, amenés de force pour la plupart, d'après le faux système qui a fait jusqu'ici un épouvantail de toute Ecole. Aussi, tous ces malheureux enfants pleuraient-ils à chaudes larmes, et quelques uns se roulaient par terre.... A cela, bien entendu, les parents ne savaient opposer qu'un moyen : dès que leurs prières n'étaient pas écoutées, c'était de les rudoyer, en accusant ce qu'ils nommaient leur opiniâtreté, et en leur signifiant d'un ton impérieux qu'ils devaient absolument rester à l'Asile.

» Aussitôt M. Chauveau intervient ; il prie les parents de ne point employer la contrainte, leur disant, avec la plus grande douceur, que tel n'est point l'esprit de l'institution, et qu'ils devaient s'en rapporter à lui pour obtenir tout doucement la bonne volonté des enfants eux-mêmes. Il s'approche alors des plus récalcitrants, les caresse, en est d'abord repoussé, mais les caresse avec une plus grande tendresse encore..... ; puis, repoussé de nouveau par un ou deux des plus opiniâtres, il les abandonne un instant, mais sans paraître impatienté nullement de leur résistance..... Enfin, tout d'un coup, me prenant par la main, ainsi que la bonne et ses trois enfants, avec ceux des enfants étrangers qui avaient cédé à ses caresses, il se met à former un branle, qui entraîne d'abord un, puis deux, puis trois des retardataires, et ainsi de suite, n'en laissant en dehors que deux seulement, qui étaient encore inconsolables.

» Ainsi, tu le vois, les moyens d'attirer à soi les enfants sont bien simples : témoignez-leur d'abord un vif intérêt, souffrez leur première opposition avec patience, avec bonté, et puis sachez à propos leur créer quelque agréable diversion. Et cependant, combien ces moyens si simples sont généralement méconnus ! C'est presque uniquement par la

crainte, et toujours par la crainte, qu'on prétend les fixer; système absurde et cruel, qui a jusqu'à présent régi le monde aussi bien que les Ecoles, et que soutiennent encore tous ceux qui ne sentent pas que le VÉRITABLE *ordre social* ne peut exister que sous l'empire de la bonté, de la justice et de la raison.

» Une nouvelle épreuve nous attendait : c'était le moment du départ des parents; tous les enfants, à l'exception d'un seul, recommencèrent, de plus belle, leurs cris et leurs trépignements. C'étaient une désolation et une révolte générales. Figure-toi qu'à l'exception de deux de nos petits voisins, âgés de six ans et demi, et qui connaissaient déjà M. Chauveau, le plus âgé des enfans, encore *inconnu par lui*, était de cinq ans, et que tous étaient restés jusque-là dans la plus grande liberté, c'est à dire la plus grande licence, abandonnés à eux-mêmes au milieu des rues, et privés de toute espèce de direction régulière. Que fait alors M. Chauveau ? Il engage d'abord les parens à s'esquiver le plus vite possible ; et, pour détourner pendant ce temps l'attention des enfants, il donne un grand coup de sifflet, qui les étonne d'abord tous, et suspend les pleurs du plus grand nombre, comme par enchantement..... Puis, me prenant encore pour auxiliaire, ainsi que la bonne : Mes enfants, dit-il à très haute voix, et avec un grand entraînement de gaîté, venez tous à moi ! Je vais vous faire voir de belles choses..... Tenez : nous allons d'abord tous marcher ensemble ! N'est-ce pas, Louis et Alexis ? (Ce sont les deux garçons de la bonne.) Allons, Louis; allons, Alexis; allons, Monsieur; nous allons tous nous former en rang. . . . . Vite, vite aussi vous, mes petits enfans ! Et alors, lui, moi, Alexis et la bonne, nous mettons rapidement en rang ceux des nouveau-venus qui nous semblent le mieux disposés ; M. Chauveau se met à la tête, entonne l'air de Marlborough, et nous tous de le suivre en fredonnant le même air et en battant la mesure. . . . . Bientôt tous les enfants sont en branle, à l'exception d'une seule petite fille, dont la tristesse était encore trop profonde et que je désignerai bientôt plus particulièrement, parce qu'elle paraît devoir jouer un rôle intéressant dans les premiers développements de l'école.

» Après cette puissante diversion, qui était, en même temps, un essai de régularisation des mouvements de nos jeunes élèves, M. Chauveau les livre, inopinément, à eux-mêmes, au milieu de la cour ; et, tout en ayant l'air de les laisser se développer sans crainte, il se met à les observer attentivement, afin de deviner, au milieu de leurs jeux, les tendances et le caractère de chacun d'eux; précaution d'autant plus convenable, en ce moment, que trop de hâte dans notre installation l'avait empêché de prendre, sur eux, des renseignements préliminaires, qu'il serait toujours très important d'obtenir en pareil cas. »

Voilà des procédés ingénieux, des faits intéressants, que nous ne saurions trop recommander aux méditations des Directeurs d'Asiles. Qu'ils imitent M. Chauveau, dans des circonstances semblables ou analogues, et ils obtiendront les mêmes résultats.

CHANT POUR LES SALLES D'ASILE.

— Petits oiseaux, pourquoi ces plaintes?
Pourquoi ces longs gémissements?
Du sort les trop rudes atteintes
Ont donc frappé vos premiers ans!

— Hélas! chacun de nous endure
Le vent, la pluie et la froidure.

— Mais se peut-il que vos parents
Vous délaissent à l'aventure?

— Chaque nuit
Leur bonté paternelle
Vient, sans bruit,
Nous couvrir de son aile.
Mais le jour,
De retour,
Ils vont pour nous chercher la nourriture;
Et loin d'eux,
Malheureux,
Hélas! chacun de nous endure
Le vent, la pluie et la froidure.

— Petits oiseaux! consolez-vous!
Un asile,
Pur et tranquille,
Vous est ouvert; accourez tous.
Accourez tous! Dans cette enceinte,
Une douce chaleur,
Une charité sainte
Accueilleront votre malheur.

Oui, c'est Dieu qui vous rassemble
Sous ces abris protecteurs;
Venez y chanter ensemble
Le Ciel et vos bienfaiteurs.

CHOEUR.

Oui, c'est Dieu qui nous rassemble
Sous ces abris protecteurs;
Venons y chanter ensemble
Le Ciel et nos bienfaiteurs.

CASIMIR BONJOUR.

MÉLANGES.

STATISTIQUE DES SALLES D'ASILE DE FRANCE.

Dans le courant de l'année dernière, un grand nombre de Maires et de membres de Conseils municipaux nous ont invités à publier une statistique générale des Asiles de France. Nous avions senti nous-mêmes l'utilité de cette publication, et nous nous étions empressés de consigner dans ce Journal les renseignements partiels qui nous étaient parvenus sur l'existence, les réglements, le mode d'administration des Asiles d'ancienne ou nouvelle création. Pour déférer au vœu qui nous était exprimé, nous nous sommes procuré, à des sources certaines, les renseignements qui vont suivre, et nous croyons pouvoir en garantir l'exactitude. Si, cependant, il s'y trouvait, contre notre attente, des erreurs ou des omissions, nous nous ferions un devoir de les rectifier aussitôt qu'elles nous seraient signalées : nous provoquons à cet égard toute espèce de réclamation. Nous nous prêterons toujours, avec un véritable empressement, à l'insertion de toutes les observations utiles qui pourraient nous être adressées. Nous répéterons ici ce que nous avons annoncé dans le 1er numéro de ce Journal, que nous nous hâterons de répondre à toutes les questions que nous proposeront les magistrats et les personnes bienfaisantes qui voudraient s'occuper de la fondation de Salles d'Asile et qui désireraient connaître nos vues sur le meilleur mode d'organisation, d'administration et de direction de ces établissemens.

AISNE. — *Villers-Cotterets*. Une Salle d'Asile, dont la création était d'autant plus nécessaire, que, les parents travaillant tout le jour dans la forêt, les enfants étaient livrés à eux-mêmes, et erraient constamment dans les rues.

Saint-Quentin. Une Salle d'Asile, à la fondation de laquelle M. le Ministre de l'instruction publique a contribué pour 500 fr.

ARRIÈGE. — *Foix*. Une Salle d'Asile.

AUBE. — *Troyes*. Une Salle d'Asile.

AVEYRON. — *Espalion*. Une Salle d'Asile.

CALVADOS. — *Caen*. Une Salle d'Asile. Le Ministre de l'instruction publique a contribué à sa fondation par une allocation de 1,000 fr.

Lisieux. Une Salle d'Asile. Le Ministre a donné 1,000 fr.

Charente. — *Angoulême*. Deux Salles d'Asile, une pour les garçons, l'autre pour les filles (1).

Cher. — *Saint-Amand*. Une Salle d'Asile. Le Ministre a contribué pour 1,000 fr. à son établissement.

Sancerre. Une Salle d'Asile. Le Ministre a donné 500 fr.

Creuse. — *Bourganeuf*. Une Salle d'Asile. L'allocation du Ministre a été de 300 fr.

Eure. — Le Conseil général a voté une subvention de 2,500 fr. pour l'établissement et l'entretien de Salles d'Asile et de classes d'adultes, en 1836.

Eure-et-Loir. — *Brou*. Une Salle d'Asile.

Finistère. — *Brest*. Deux Salles d'Asile, qui reçoivent, l'une 251, l'autre 178 enfants.

Morlaix. — Une Salle d'Asile où sont reçues 150 jeunes filles de 4 à 8 ans. L'allocation ministérielle a été de 500 fr.

Gard. — *Nîmes*. Deux Salles d'Asile, l'une pour les enfants protestants, établie par le Consistoire; l'autre pour les catholiques, au nombre de 200.

Garonne (Haute-). — *Toulouse*. Quatre Salles d'Asile. (*Voyez* ci-après, page 205.)

Isère. — *Vizille*. Une Salle d'Asile, fondée par M. le Curé de Vizille et par la famille Périer. Les frais de premier établissement ont été de 1,041 fr.; la dépense annuelle est de 780 fr. Une subvention de 1,000 fr. a été accordée sur les fonds généraux du ministère. L'établissement est ainsi dirigé : il y a un comité consultatif, composé du Maire, du Curé et de plusieurs notables; ce comité est chargé du budget annuel et de la vérification des comptes. Il y a, en outre, un bureau administratif et de surveillance, composé du Curé, d'un Secrétaire et de plusieurs dames.

Loire-Inférieure. — *Nantes*. Une Salle d'Asile, fondée en 1834; une seconde va s'ouvrir. Deux comités, l'un d'hommes pour le matériel et la comptabilité, l'autre de dames, pour le régime intérieur, pourvoient à tout. La Reine et monseigneur le duc d'Orléans ont fait

---

(1) On annonce que les Moniteurs de l'Ecole mutuelle et les Elèves-Maîtres de l'Ecole normale primaire vont, tour à tour, faire des classes de lecture et d'écriture dans ces Asiles, et que des alimens y sont distribués aux enfants des familles les plus pauvres. Des faits de cette nature ont besoin d'être vérifiés, et nous avons demandé des renseignements à cet égard. Nous invitons les personnes qui seraient disposées à adopter un semblable régime à attendre, avant de se décider, les observations que nous publierons pour l'étude des questions que peut faire naître ce mode d'assistance, que nous sommes loin d'approuver.

don de 2,500 fr. — Les enfants sont si heureux dans cet établissement, que la punition la plus redoutée est de ne point aller à la Salle d'Asile.

Loiret. — *Orléans*. Une Salle d'Asile, fondée par la ville pour 150 enfants. Les frais de premier établissement ont été de 1,200 fr.; les frais annuels s'élèvent à 3,000 fr., savoir : 1,000 fr. pour le loyer de la salle et du logement des Maîtres ; 1,500 fr. pour le traitement d'un Maître et d'un Sous-Maître, et pour le salaire d'une femme de peine ; 300 fr. pour plumes, crayons, livres et ouvrages manuels. La ville a payé, la première année, 3,500 fr.; elle a demandé au Ministre, et obtenu une subvention de 700 fr.

Gien. Une Salle d'Asile, qui a coûté 4,800 fr. de frais d'établissement. Le Ministre a accordé 1,500 fr.

Lozère. — *Mende*. Une Salle d'Asile, fondée en 1832 par le zèle et les sacrifices personnels du Maire. Le Ministre a accordé un secours de 400 fr.

Maine-et-Loire. *Angers*. Deux Salles d'Asile. En 1834, le vote du Conseil municipal, des souscriptions volontaires, un bazar de bienfaisance ont procuré une somme de 7,131 fr. Les fonds généraux du Ministre ont ajouté 1,000 fr., et une Salle d'Asile a été fondée. (Voir *l'Ami de l'Enfance*, n° 4, page 117.)

Nord. — *Dunkerque*. Une Salle d'Asile.

Oise. — *Beauvais*. Une Salle d'Asile.
Verberie. Une Salle d'Asile.

Orne. *Alençon*. Une Salle d'Asile.

Pas-de-Calais. *Arras*. Deux Salles d'Asile. (*Voir* les 3e et 4e nos de *l'Ami de l'Enfance*, pages 69 et 83.)
Boulogne-sur-mer. Deux Salles d'Asile.
Ecourt-Saint-Quentin. Une Salle d'Asile. (Voir *l'Ami de l'Enfance*, n° 4, page 111.)

Puy-de-Dôme. — *Clermont*. Une Salle d'Asile. Le Ministère a accordé 900 fr.

Rhin (Bas-). *Strasbourg*. Neuf Salles d'Asile. (Voir *l'Ami de l'Enfance*, pages 71 et 84.)
Saverne. Une Salle d'Asile. Le ministère a accordé 300 fr.

Rhône. — *Lyon*. Quatre Salles d'Asile, recevant chacune environ 300 enfants. L'entretien annuel par Salle coûte de 2,000 à 2,400 fr. L'acquisition du mobilier a occasioné une dépense de 800 fr. à 1,000 fr. Le Ministère a contribué pour 2,000 fr.

Villefranche. Une Salle d'Asile, recevant 200 enfants. La contribution ministérielle a été de 800 fr.

Rhône (Bouches-du-). — *Marseille*. Une Salle d'Asile, recevant 200 enfants.

Sarthe. — *La Flèche.* Une Salle d'Asile. Le Ministre a accordé un encouragement de 300 fr.

Seine. — *Paris.* Vingt Salles d'Asile. Le nombre en sera porté à vingt-quatre en 1836, qui pourront recevoir de 4 à 5,000 enfants.

Bercy. Une Salle d'Asile, qui a coûté 600 fr. de premier établissement. La dépense annuelle est de 1,500 fr. Le Ministre a accordé 600 fr.

Belleville. Une Salle d'Asile.

Seine-et-Marne. — *Melun.* Une Salle d'Asile, surveillée par un comité de dames.

Le Conseil général a voté une subvention de 1,986 fr. 84 cent. pour l'établissement et l'entretien des Salles d'Asile en 1836. Il a émis le vœu que ces fondations, auxquelles s'attache un puissant intérêt, fussent encouragées par toutes les mesures que le gouvernement et l'administration jugeront utiles.

Seine-et-Oise. — *Versailles.* Cinq Salles d'Asile.

Sèvres, Étampes, Sarcelles, Corbeil, Crespières, Saint-Cyr, Sannois, Chapet. Une Salle d'Asile dans chacune de ces communes.

Après le département de la Seine, qui, à cause de la capitale, se trouve dans une position tout à fait exceptionnelle, celui de Seine-et-Oise est le plus riche en Salles d'Asile. Il faut en rendre graces à la sollicitude de M. le Préfet de ce département. (*Voyez* pages 183 et 186.)

Seine-Inférieure. — *Rouen.* Quatre Salles d'Asile, qui ont été ouvertes en 1832. On a calculé que, sur 7,600 enfants de l'âge de 2 à 6 ans, il y en avait presque le tiers (2,400) qui appartenaient aux classes pauvres de la société; qu'il faudrait huit Salles pour cette population; que la dépense monterait, pour frais de premier établissement, à 2,700 fr., et, pour frais annuels, à 2,000 fr. par Salle. Le Ministre de l'instruction publique a contribué pour 2,000 fr. à la création des quatre Salles: le surplus a été fourni par la ville.

Tarn. — *Alby.* Une Salle d'Asile dirigée par un comité de dames. La Reine a fait don de 200 fr., et le gouvernement, de 500 fr.

Castres. Deux Salles d'Asile; l'une pour les protestants, l'autre pour les catholiques. Chacune d'elles a reçu du Ministre une subvention de 4,000 fr.

Tarn-et-Garonne. — *Montauban.* Une Salle d'Asile, recevant les enfants des deux cultes, protestant et catholique, et gouvernée par une commission administrative que préside le Maire. Le Ministre a contribué à la fondation pour une somme de 500 fr.

Vaucluse. — *Orange.* Une Salle d'Asile, recevant 125 enfants de l'âge de 2 à 5 ans pour les garçons, et de 2 à 6 ans pour les filles. Une classe de tricot est établie pour ces dernières. Les enfants ne sont admis que sur un billet de la commission spéciale, et qu'autant qu'ils sont *sains*, *vaccinés* et *propres.* Ils sont amenés de 7 à 8 heures en été, et de 8 à 9 heures l'hiver. Ils doivent avoir déjeûné et apporter leur dîner et

leur goûter. Ils restent l'été jusqu'à 7 heures, et l'hiver jusqu'à 5. Ils sont inscrits sur un registre dont un extrait est remis à la mairie, tous les quinze jours. Il y a deux commissions, l'une d'hommes, l'autre de dames. Une des dames vient, à tour de rôle, donner une leçon de catéchisme aux enfants les plus âgés. L'École est dirigée par un maître et par sa femme et sa fille. Il reçoit un traitement de 1,200 fr. Une famille a fourni le mobilier. Des souscriptions ont produit 3,200 fr. La commune donne le local de l'École et le logement du directeur. L'État a contribué pour 500 fr.

Vosges. — *Mirecourt.* Une Salle d'Asile.

Le préfet de ce département, M. Siméon, a adressé aux Maires une instruction où le but des Asiles, les conditions de leur établissement, les moyens de travail et de surveillance ont été parfaitement développés. On y retrouve les excellentes idées exprimées par madame Nau de Champlouis, dans une brochure qu'elle a publiée sous le titre d'*Instruction pour la formation et la tenue des Salles d'Asile.*

Mirecourt a commencé à réaliser les vues philanthropiques et bienfaisantes du préfet. Le Conseil municipal a réclamé le concours de l'hospice et du bureau de bienfaisance. La ville et les fonds généraux ont également contribué, et une Salle d'Asile a été ouverte pour 100 à 120 enfants. 900 fr. ont été donnés par le Ministre.

Il résulte, de ce qui précède, qu'il n'existe encore, en France, que 102 Salles d'Asile, réparties dans trente-quatre départements. Sur ces 102 Salles, le département de la Seine en possède, à lui seul, 22 ; celui de Seine-et-Oise, 13 ; celui du Bas-Rhin, 9 ; celui du Rhône, 5 ; celui de la Seine-Inférieure, 4 ; et celui du Pas-de-Calais, 4. M. le Ministre de l'Instruction publique a accordé, pour encouragement, une somme totale de 25,900 francs.

Si nous en jugeons par les dispositions qui nous ont été manifestées par un grand nombre de magistrats municipaux qui nous ont fait l'honneur de nous consulter ou de se mettre en rapport avec nous, l'augmentation du nombre de ces établissements suivra une progression rapide. Il n'en est pas des Salles d'Asile comme de ces institutions éphémères qu'un caprice fait naître, que soutient un engouement de quelques jours, et qui ne durent pas plus que la fantaisie qui les a créées. Les Asiles ont jeté de profondes racines. On en comprend le bienfait ; on en désire le développement. C'est, de la part des Fondateurs, une œuvre charitable qui plaît à tous les cœurs. L'intérêt qui s'attache à l'enfance s'étend aussi aux établissements qui la protègent. Dès qu'ils s'ouvrent, les familles pauvres en éprouvent un soulagement immédiat et efficace : leur place est donc désormais marquée au nombre des établissements les plus utiles à l'humanité.

DE L'INFLUENCE DES SALLES D'ASILE SUR L'ÉDUCATION, LES MOEURS ET L'AVENIR DES ENFANTS, ET SUR LE BIEN-ÊTRE DES FAMILLES LABORIEUSES.

M. G. Cany, secrétaire de Comité d'organisation des Salles d'Asile de Toulouse, a bien voulu nous adresser l'article qu'on va lire. Ce morceau nous a paru si bien écrit et si bien pensé, que nous nous faisons un devoir de le transcrire dans toute son étendue. Nous ne doutons pas qu'il n'excite vivement l'intérêt de toutes les personnes qui comprennent l'utilité des Salles d'Asile, et qui les regardent comme une institution de nature à exercer la plus heureuse influence sur l'avenir de la société. On ne saurait donner trop de publicité à tous les faits qui concourent à constater de si précieux résultats.

« L'éducation de l'enfance a occupé de tout temps les médecins et les philosophes : ils ont pensé, avec raison, que le développement physique et moral des enfants méritait une étude aussi soutenue qu'éclairée; car c'est dans le premier âge qu'il faut cultiver la santé, perfectionner les organes et les facultés, faire naître les bonnes habitudes, réprimer et vaincre les inclinations vicieuses, et exciter l'esprit et le cœur à tous les sentiments honnêtes, bienveillants et généreux. Aussi, un grand nombre d'auteurs ont écrit sur cette matière; et l'on peut affirmer, en toute vérité, que si l'éducation n'a pas atteint la perfection dont elle est susceptible, ce ne sont pas les bonnes théories ni les bons préceptes qui ont manqué, mais seulement les institutions convenables pour les mettre en pratique.

» L'éducation est un bien précieux que tous les hommes doivent procurer à leurs enfants, à cause des avantages qui sont attachés à la possession de ce trésor; mais elle est surtout nécessaire aux enfants du peuple, pour leur faire acquérir les qualités physiques et morales qui leur seront indispensables, afin de se procurer par le travail les biens que le hasard de la naissance leur a refusés. C'est donc sur l'éducation principalement que repose l'avenir de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre.

» Cependant, si nous examinons quel est l'état actuel de l'éducation chez les enfants des classes laborieuses, nous ne tarderons pas à reconnaître qu'il existe partout, en général, une grande lacune à remplir, dans les soins qu'ils doivent recevoir pendant les sept premières années de la vie.

» Dans les campagnes, assimilés à peu près aux animaux domestiques, dont on leur confie ordinairement la garde, les enfants vaguent avec eux, une grande partie de la journée, autour des habitations ou dans les champs, exposés à bien des dangers, jusqu'à l'âge où ils pourront fréquenter avec fruit les Ecoles primaires, ou aider leurs parents dans les travaux agricoles.

» Au village, le premier lustre s'écoule aussi dans un abandon absolu, pendant lequel les enfants se livrent à leurs penchants naturels, et con-

tractent des habitudes turbulentes, difficiles à réprimer dans la suite, et si leur santé peut se fortifier par l'usage fréquent des exercices corporels, pris à l'air libre, leur cœur et leur esprit ne reçoivent pendant tout ce temps aucun bon exemple, aucune bonne impression, aucune leçon profitable.

» Dans les villes, c'est presque pire : les devoirs de la maternité étant plus exigeans, à cause des dangers de toute espèce que courent les enfants quand ils sont privés de la surveillance de leurs parents, ou bien les mères n'osent pas les abandonner, et alors elles sont forcées de renoncer au travail de la journée, dont le salaire aurait augmenté les ressources de leur ménage, et assuré pour un jour la subsistance de la famille ; ou si la nécessité, comme il arrive le plus souvent, leur impose l'obligation de quitter leur domicile pour aller se procurer les moyens d'existence, alors les enfants, livrés à eux-mêmes, sont exposés au vagabondage et à l'isolement.

» Lorsque, plus aisés, les parents peuvent s'imposer un sacrifice mensuel pour envoyer leurs enfants aux Écoles particulières, destinées au plus jeune âge, ceux-ci n'évitent un écueil que pour tomber dans un autre ; car, dans ces prétendues Salles d'éducation, ordinairement insalubres et mal dirigées, tout semble avoir été disposé pour contrarier le vœu de la nature, et les enfants y étant enfermés une grande partie de la journée, privés de mouvement, languissent, s'étiolent et contractent une disposition au rachitisme, aux affections scrophuleuses et à toutes les autres maladies du système lymphatique.

» Voilà ce qu'une observation attentive dévoile à tous les yeux, lorsqu'on examine quel est le sort des enfants des familles ouvrières, depuis l'âge de deux jusqu'à sept ans.

» Toutefois, bientôt, nous en avons l'espoir, on n'aura plus à signaler ce manque de toute éducation dans la première enfance : l'institution des Salles d'Asile, récemment importée d'Angleterre à Paris, et de là dans les principales villes de France, d'où elle se propagera dans les villages, lorsqu'elle sera plus connue et mieux appréciée ; les Salles d'Asile, disons-nous, rempliront cette lacune essentielle, et établiront sur de bons fondements l'éducation physique, morale, intellectuelle et religieuse des enfants du peuple.

» Toulouse est une des premières villes du Midi qui se soient mises en possession des Salles d'Asile de l'enfance ; elle est la seule où ces établissements ont été fondés avec les offrandes de la bienfaisance de ses habitants, et elle peut les montrer pour modèles à tous les départements, soit sous le rapport de la disposition, de la commodité et de la salubrité des locaux, soit pour la manière dont ils sont dirigés et administrés.

» Afin de mieux juger quelle est l'influence des Salles d'Asile sur la santé, les mœurs et l'avenir des enfants, et sur le bien-être des familles laborieuses, portons nos regards en arrière, et comparons le sort des jeunes enfants, antérieurement à la formation de ces nouvelles Maisons d'éducation populaire à Toulouse, avec ce qui se passe à présent sous nos yeux.

» Avant la création des Salles d'Asile, dans cette ville, les enfants de l'âge de deux à sept ans étaient un embarras très onéreux pour leurs parents sans fortune, à cause de la surveillance et des soins de tout genre qu'ils réclament sans cesse. Considérés comme une cause de dépense continuelle, la moindre faute échappée à leur légèreté naturelle était punie avec brutalité ; tantôt on les menaçait de les abandonner à la charité publique, tantôt on les délaissait dans les rues, exposés à toutes sortes de dangers et de maladies; on laissait leur esprit sans culture, leur corps presque sans nourriture et sans vêtemens, leur cœur sans affection et sans consolation.

» Aujourd'hui une Salle d'Asile, capable de recevoir environ cent cinquante petits élèves des deux sexes, ayant été établie dans chacun des quatre arrondissements de Toulouse (1), on n'y est plus affligé par ce spectacle de détresse et d'immoralité ; au contraire, dès le matin, les enfants sortent gaîment du domicile paternel, munis des provisions nécessaires pour se rendre à l'*Asile* du quartier, où ils sont reçus avec bienveillance, et où toutes choses ont été disposées pour leur utilité et leur bien-être. Une jeune personne douce, prévoyante, vertueuse, connaissant tous les besoins de leur âge, est chargée de leur éducation. Ordre, propreté, secours, subordination, jeux, chants, application, récompenses, récréation, telles sont les lois de ce séjour de bonheur. L'enfant du pauvre ouvrier s'y trouve transporté comme dans un monde nouveau, car il y reçoit à tout instant les témoignages de la plus tendre sollicitude ; son cœur peut s'ouvrir à l'espérance et aux sentiments affectueux ; son esprit peut se livrer à l'instruction et au travail; son corps peut se fortifier par l'exercice agréable et méthodique de tous ses organes, de toutes ses facultés.

» Platon, le sage Platon, n'élevait les enfants qu'en fêtes, jeux, chansons, passe-temps ; il croyait avoir tout fait quand il avait appris à se réjouir. Eh bien ! le système de ce philosophe de l'antiquité fait aujourd'hui la base de la méthode d'éducation qui a été adoptée dans les Salles d'Asile de Toulouse.

» Aussi, quels changements étonnans se sont déjà opérés parmi les jeunes enfants de la classe ouvrière qui fréquentent ces établissements ! La physionomie de chaque élève exprime la santé la plus florissante, la joie et la satisfaction ; la mal-propreté, l'indocilité du caractère, les inclinations vicieuses, les propos grossiers, l'ignorance, ont fait place, presque en même temps, à la docilité, à l'obéissance, aux manières polies, aux sentiments affectueux et à la connaissance des éléments de l'instruction primaire, et des notions particulières sur les objets les plus usuels; il n'est pas jusqu'au langage patois, dont les enfants se servaient naguère exclusivement, qui n'ait été remplacé par l'usage de la langue française, la seule permise dans ces Maisons d'éducation.

---

(1) Les Salles d'Asile ont été fondées depuis le 1er juin 1834 ; elles sont situées : faubourg Saint-Michel, grande rue, n° 54; faubourg Arnaud-Bernard, place du même nom ; faubourg Saint-Cyprien, rue de la Laque, n° 10; faubourg Saint-Etienne, rue Caraman, n° 16.

» En même temps, les Salles d'Asile ont étendu leur bienfaisante influence sur la maison paternelle : déchargés de la surveillance de leurs enfants, les parents profitent de leur liberté pour se livrer assidûment aux travaux lucratifs, et commencent à jouir d'une aisance à laquelle ils n'étaient pas accoutumés ; et le soir, en revoyant leurs fils dont ils ont été séparés pendant toute la journée, ils leur prodiguent des caresses que l'abseuce a rendues plus nécessaires et plus vives. En outre, avertis par les bonnes habitudes qu'ils voient contracter à leurs enfants, ils sont amenés progressivement à se réformer eux-mêmes, et finissent par concevoir qu'une bonne éducation est le trésor le plus précieux dont ils puissent doter leur famille.

» Telle est la réforme qui vient de s'accomplir à Toulouse dans l'éducation physique et morale des enfants des classes laborieuses par l'effet de la création des Salles d'Asile.

» Mais les avantages de ces établissements ne se bornent pas à ceux que nous venons de rapporter : les enfants, étant conduits aux Asiles dès qu'ils sauront marcher, seront façonnés de bonue heure à la discipline des Ecoles, où ils se rendront sans aucuue difficulté, quand l'âge sera venu, pour continuer à cultiver l'instruction primaire, dont ils posséderont déjà tous les élémeus.

» L'éducation des Elèves commençant dès la sortie du berceau, les études primaires seront terminées à l'époque où les enfants devront quitter l'Ecole pour apprendre un métier : avantage qu'ils n'ont pas aujourd'hui, parce que les parents, pressés par le besoin, leur font abandonner leurs études avant d'avoir acquis les connaissances les plus indispensables, et les privent ainsi de jouir pendant leur vie des bienfaits que procure l'instruction.

» La fréquentation des Salles d'Asile fera éclore plus d'une heureuse disposition à l'étude, qui, sans cela, n'aurait pas eu l'occasion de se développer, et d'où pourra naître, plus tard, quelque bon sujet apte à parcourir avec distinction la carrière des arts et de l'industrie.

» Les Salles d'Asile exerceront aussi leur influence sur la mendicité, qu'elles attaqueut au cœur, soit en permettant aux parents d'aller travailler et de se procurer le salaire de la journée entière, soit en donnant aux enfants une éducation qui les ferait rougir, étant plus âgés, de se livrer au plus vil de tous les métiers.

» Les Salles d'Asile seront aussi un puissant moyen de moralisation pour le peuple, par l'instruction intellectuelle, morale et religieuse que les enfants y puiseront chaque jour, et par l'habitude du travail, dont on leur fera sentir l'utilité pour se procurer, avec son secours, les moyens de pourvoir à tous les besoins de la vie.

» Enfin, les Salles d'Asile, par leur salubrité, par les vastes cours ou jardins contigus, destinés aux récréations, par les exercices gymnastiques qui entrent dans la méthode d'éducation suivie dans ces établissements, et par la règle qui préside à l'ordre des repas et à la distribution des aliments, serviront à favoriser chez les enfants le développement progressif et harmonique de tous les organes, le perfectionnement de leurs fonctions, et à leur procurer une forte constitution, dans laquelle ils trouveront ensuite toutes les garanties de la santé. »

DES SALLES D'ASILE OU PREMIÈRES ÉCOLES DE L'ENFANCE EN LORRAINE.

C'est avec une vive satisfaction que nous voyons, de toutes les parties de la France, des voix généreuses s'élever en faveur des Salles d'Asile, en proclamer les bienfaits là où elles existent, en réclamer la fondation dans les cités où il n'en a pas encore été créé. N'est-ce pas un ravissant spectacle que celui des publicistes, des magistrats, des philanthropes, des hommes d'esprit et de cœur, se réunissant ainsi dans une même pensée, l'amour de l'enfance, et poursuivant le même but, celui de régénérer la société par le plus moral, le plus efficace, le plus puissant de tous les moyens qui aient été imaginés jusqu'à ce jour? Sans doute un concert si unanime d'opinions, de la part de tous les gens éclairés, et, ce qui n'est pas moins intéressant, les heureux résultats obtenus partout où des fondations de ce genre ont été faites, suffisent pour garantir à toujours l'existence des premières Écoles de l'Enfance; sans doute, aujourd'hui, que leurs bienfaits ne peuvent plus être contestés, on pourrait s'en remettre au temps du soin de leur propagation. Mais c'est un devoir de conscience pour toutes les personnes pénétrées de l'immense utilité de ces établissements, d'en hâter la création, par leurs vœux, par leurs efforts, par leurs écrits, dans toutes les localités où ils peuvent être nécessaires. Ce devoir, que nous avons surtout pour but de remplir par la publication de ce Journal, a été compris comme nous par un écrivain distingué, M. Gustave Cholley, directeur de la *Revue de Lorraine*, qui vient de s'en acquitter de la manière la plus brillante, dans l'éloquent plaidoyer qu'on va lire et qu'il a bien voulu nous transmettre. Puissent ses généreux efforts être couronnés du succès qu'il ambitionne, qu'il était difficile de mieux préparer, et qu'il nous serait si doux de lui voir obtenir!

« Parmi les améliorations dont la capitale offre le modèle aux grandes villes, et que celles-ci devraient adopter avec empressement, non seulement pour elles-mêmes, mais pour en proposer ensuite l'imitation aux cités moins importantes, les *Salles d'Asile*, ou premières Ecoles de l'Enfance, doivent être placées au premier rang, comme condition indispensable de bien-être, d'instruction et de moralité pour le peuple. En Lorraine, cependant, où l'état de l'instruction primaire est d'ailleurs comparativement si avancé, la ville la plus considérable par sa population et son industrie, Nancy, n'a pu, jusqu'à présent, offrir au reste de la province l'exemple de ces *Asiles* où les enfants de la classe laborieuse reçoivent l'abri, la surveillance, les soins tendres et constants dont les privent le travail obligé de leurs parents, et quelquefois aussi, il faut le dire, leur insouciante négligence. Il semble, pourtant, que c'est dans les principaux foyers de population que devrait être plutôt sentie qu'ailleurs, parce qu'elle y est plus importante, la nécessité d'en-

tourer les premières années de l'enfance d'impressions salutaires, de soustraire l'âge le plus tendre aux accidents nombreux qui menacent sa faible organisation; aux tristes exemples qui, pour son moral délicat et flexible, sont de non moins redoutables accidents. C'est aussi dans les villes les plus populeuses et les plus fréquentées que de pareilles institutions seraient plus convenablement placées dans l'intérêt de leur propagation, parce que, y étant plus évidentes, et pouvant y être mieux organisées, leur connaissance et leur imitation se répandraient nécessairement, avec plus d'avantages, dans tous les rayons du centre où elles seraient situées. Mais, dans l'état de notre civilisation concentrée ou divisée à l'excès, si nous ne réclamons au loin les leçons de la capitale à cet égard (1), nous ne trouverons, parmi nous, aujourd'hui, que dans la petite ville de Mirecourt, l'exemple ignoré d'une si utile destination. On en chercherait vainement un autre dans nos chefs-lieux actuels, dans celui-là même qui devrait offrir l'enseignement de tous les progrès au reste du pays, dont il est resté le centre naturel.

» Peut-être aura-t-on plus de peine encore à concevoir l'absence de tout établissement de ce genre dans l'ancienne capitale de la Lorraine, lorsqu'on apprendra que c'est au sein de cette province, dans la partie la plus sauvage des montagnes des Vosges, qu'il y a plus de soixante ans, cette bienfaisante institution a pris naissance. Non, ce n'est point au nord de l'Ecosse, dans les *Infant's Schools* d'Angleterre ou dans les *Scuole infantili* de Crémone, que nous irons lui chercher une lointaine et récente origine, heureux que nous sommes de la trouver bien plus ancienne, tout près de nous. Ces Ecoles, que M. Owen établit à New-Lanark, que, quinze ans auparavant, madame de Pastoret avait ouvertes à Paris, que James Buchanan fonda plus tard à Londres et aux Indes, M. Monod à Genève, les abbés Ferrante Aporti et Lambruschini en Italie, un homme, dont le souvenir est resté, dans nos Vosges, à jamais fixé par toute une vie de bienfaits, le vénérable pasteur du Ban-de-la-Roche, Oberlin, en avait conçu et réalisé, dès 1770, la généreuse pensée, bien digne de naître dans son bon et noble cœur. N'est-ce donc pas une des gloires les plus précieuses de notre pays que celle de l'homme qui a su prouver combien pouvaient devenir puissants, pour la civilisation, des moyens en apparence si faibles? Aussi, ne craindrons-nous point de redire les résultats d'une pareille œuvre à notre patriotisme attiédi, à l'indolente bienfaisance de nos jours, qui semble se ralentir à mesure que les moyens d'agir lui deviennent plus faciles. »

L'auteur rappelle ici la nature et l'objet de la fondation d'Oberlin;

---

(1) L'auteur de cet article ne l'a point écrit sans avoir visité les Salles d'Asile modèles de Paris, dans la pensée d'importer en Lorraine quelques uns de leurs avantages et de leurs perfectionnemens. Nous devons ajouter, ici, que M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu lui promettre d'encourager tous les efforts tentés vers ce but, et d'accorder à la ville de Nancy, où la fondation d'un Asile est plus urgente, une première subvention de 1,200 fr., destinée à cet effet.

M. le général Drouot vient de faire don, pour cette même destination, d'une rente annuelle de 300 francs.

il cite un passage de la lettre de Louise Scheppler, insérée dans le nº 4, page 101, de l'*Ami de l'enfance*, et il continue en ces termes :

« Voilà les premiers moyens, les moyens simples, mais admirables, mais efficaces, par lesquels le digne ministre de l'Evangile parvint à mériter ce témoignage solennel et vrai que, « lorsqu'il fut près de sa » fin, il put se dire que, dans ce canton, autrefois pauvre et dépeu- » plé, il laissait trois cents familles réglées dans leurs mœurs, pieuses » et éclairées dans leurs sentiments, jouissant d'une aisance remarqua- » ble, et pourvues de tous les moyens de la perpétuer. » (*Rapport de M. le baron Cuvier à l'Académie française.*)

» Comment de tels efforts, couronnés d'un tel succès, n'ont-ils pas trouvé, depuis, plus d'imitateurs, je ne dis pas dans nos campagnes, où la tâche peut effrayer des courages ordinaires, mais au milieu de nos villes, où le mal n'est certes pas moins grand, et où le remède trouverait des ressources bien plus faciles? En vérité, à la vue de tout ce qui nous a été laissé à accomplir sous ce rapport, on doit être saisi d'un douloureux étonnement, et à la fois de toute l'ardeur qu'inspire le sentiment du bien qu'on a dû faire et qu'on n'a pas fait. Un puissant moyen de civilisation (1) a été trouvé, qui consiste à prévenir, par d'heureuses inspirations données dès l'âge le plus tendre, le germe des vices qu'une éducation trop tardive s'efforçait, souvent en vain, de réprimer. L'épreuve a été faite : elle a constaté un merveilleux succès. De quoi donc s'agit-il, depuis soixante ans, pour changer, dans toute l'étendue de notre pays, la condition matérielle et morale du peuple, si misérable encore, si ce n'est d'abord d'appliquer sur une plus vaste échelle, d'introduire, autant que possible, dans chaque localité, ces moyens simples et sûrs qui, employés par Oberlin, avaient produit, dans un coin de la Lorraine, de si admirables résultats?

» Ah ! si, du temps de Stanislas ou de Léopold, pareille semence eût germé dans leurs domaines, ils n'eussent, certes, pas manqué de la recueillir et de la propager avec le zèle, l'intelligence et la joie qu'ils semblaient mettre à civiliser un état dont leur vigilance et leur affection pouvaient embrasser également toutes les parties. Alors, le digne pasteur du Ban-de-la-Roche, appelé à Nancy par le chef du pouvoir, comme le fut à Londres le tisserand de New-Lanark par MM. Brougham et Macaulay, y eût organisé les bienheureuses écoles dont il avait conçu le

---

(1) Lord Brougham regarde les écoles, qui sont ouvertes aux enfans de deux à six ans, comme l'amélioration la plus importante, non pas seulement pour l'éducation, mais pour la politique civile de l'Angleterre, qui ait eu lieu dans ce siècle... « Je dirai, ajoute-t-il, que je considère leur établissement dans les grands » centres de population, où, par cela même, les crimes sont nombreux, comme » le moyen le plus efficace, je dirai presque le seul, de les prévenir... Créez des » Salles d'Asile, disait-il encore récemment au parlement d'Angleterre, ouvrez des » écoles, instruisez, moralisez les classes pauvres, où se recrutent, presque exclu- » sivement, les criminels, et vous aurez plus fait, pour déraciner le crime, que ne » font les galères, Botany-Bay, le pénitentiaire et le *treadmill.* » (*Speech of Henry lord Brougham, in the house of lords, on thursday mai* 23, 1835, *on the education of the people.*) *Voyez* ci-après, p. 215, l'extrait de ce discours.

modèle. De là, elles se fussent peu à peu répandues dans toute la province, et le bienfaisant Stanislas eût sans doute laissé à la Lorraine une fondation plus durable et plus féconde que toutes les autres, et dont nous recueillerions aujourd'hui les fruits précieux. Mais, à l'époque où s'accomplissait silencieusement l'œuvre d'Oberlin, non seulement l'attention des esprits se trouvait emportée ailleurs par la rapidité et l'éclat des évènements généraux, mais le foyer secondaire qui, quelques années auparavant, eût pu éclairer de ses rayons et féconder, pour la gloire et la prospérité du pays, l'humble et généreuse pensée qui venait d'y éclore, n'existait déjà plus. Il en est résulté, qu'isolée et circonscrite aux lieux où elle était née, faute de pouvoir être aperçue au loin par la grande et nouvelle capitale qui, d'ailleurs, comme toutes les hautes protections, lui eût peut-être alors rendu plus d'accueil que de service, cette pensée, dont l'utilité était évidente pourtant, a eu besoin d'être inventée à plusieurs reprises et en divers lieux, pour arriver à une réalisation décidée. Ainsi, au lieu de suivre la voie plus naturelle et plus profitable qui, de nous, l'eût transmise directement au centre, il a fallu qu'elle nous revînt, après de longues années, par son intermédiaire, et, quand elle reparut en Lorraine, ce ne fut pas à Nancy d'abord, où l'exemple eût été plus général et plus utile, ce fut dans la petite ville de Mirecourt, qui s'en trouve assurément fort bien, mais où il n'est réellement pas en très grande évidence.

» Telle qu'elle nous est enfin revenue, cette institution diffère peu de ce qu'elle fut inventée. Presque partout, en effet, elle a été conçue comme elle l'avait été d'abord par Oberlin ; car il est de la nature des inventions du cœur de n'être pas susceptibles des mêmes perfectionnemens que celles de l'esprit, les premières naissant, tout d'abord, plus parfaites, inspirées qu'elles sont par une sagacité plus vive et plus sûre : sympathique et merveilleux accord de toutes les ames que l'amour du bien pénètre et qui se rencontrent, à leur insu, dans son juste accomplissement ! Aussi voyons-nous les moyens mis partout en usage concourir à ce but commun de l'institution, lequel n'a été que récemment formulé par un des plus ardents bienfaiteurs de l'enfance : C'EST, a dit M. Cochin, POUR SUPPLÉER AUX SOINS, AUX IMPRESSIONS, AUX ENSEIGNEMENTS QUE CHAQUE ENFANT DEVRAIT RECEVOIR DE L'EXEMPLE ET DES PAROLES DE SA MÈRE, QU'IL A PARU NÉCESSAIRE D'OUVRIR DES SALLES D'HOSPITALITÉ ET D'ÉDUCATION EN FAVEUR DU PREMIER AGE. Mais ce qu'il a exprimé, presque tous l'avaient senti comme lui. Ne nous étonnons donc point de l'entière conformité qui existe entre les moyens communément employés pour atteindre ce but, et ceux qui l'ont été pour la première fois par Oberlin, et que Louise Scheppler nous a rapportés. Recueillir et garder les enfants que leurs parents laissent errer çà et là, ou qu'ils abandonnent à un dangereux isolement, ont dû être la première pensée, le premier soin, le premier bienfait de ces hommes qui, comme le pasteur vraiment digne de ce nom, avaient ces pauvres enfants sur le cœur. Puis, comme nos premières impressions ont une influence qui s'étend sur la vie entière, comme elles développent, dans les divers caractères, les obstacles ou les ressources qu'y rencontrera l'éducation qui

doit suivre (1), ils ont senti que ce n'était point assez d'avoir soustrait l'enfant au contact du désordre et de la misère, aux traitements irréfléchis et grossiers, aux fâcheux exemples de tout genre, et de l'avoir placé sous la surveillance bienveillante et douce qui lui convient; mais qu'il fallait aussi préparer, par la précoce habitude de l'ordre et du travail, des existences qui, pour devenir heureuses, devaient être, avant tout, réglées, laborieuses et utiles. Or, le genre même d'occupation adopté, à cet effet, par Oberlin, comme étant le plus à la portée de l'enfance, est aujourd'hui en usage dans toute l'Allemagne, dans plusieurs Asiles de France, et particulièrement dans ceux de Strasbourg. Peut-être n'est-il point encore celui qu'on pourrait désirer, bien qu'il soit reconnu, jusqu'à présent, pour être le plus convenable; mais il est à espérer qu'on ne tardera pas à en découvrir un meilleur. Nous avons vu, du reste, qu'au Ban-de-la-Roche le chant accompagnait le travail et lui ôtait sa monotonie. Il est aujourd'hui enseigné dans presque toutes les Ecoles de ce genre, parce que, outre ce dernier avantage, il a celui d'habituer de bonne heure, par le rhythme, l'esprit aux formes exactes et précises, et, par le juste accord des voix, d'ouvrir le cœur aux sentimens harmonieux et purs. Là, aussi, succèdent aux chants de simples récits quelques notions exactes sur les divers objets de la nature, leur origine intéressante ou leur emploi vulgaire. En leur faisant remarquer la bonté, la prévoyance, la force infinies qui ont présidé à la création, on élève, par degrés, ces jeunes intelligences jusqu'à l'auteur de toutes choses. « On leur parlait de Dieu et de sa toute-puissance, » nous a dit Louise Scheppler : ainsi fait-on de nos jours, mais pas davantage; car on ne peut, on ne doit, à l'entrée de la vie, leur enseigner que la reconnaissance et l'admiration, c'est à dire « la prière du cœur, » selon l'expression de l'ange que nous venons de citer. Ainsi donc qu'on ne leur apprend, à cet âge, autre chose de la lecture et de l'écriture qu'à connaître et à tracer, un à un, les caractères qui en sont les élémens, de même ce ne sont point les dogmes de la religion qu'on leur enseigne, mais ce qui en forme le principe et la base, c'est à dire le respect et l'amour de la Divinité dans chacune de ses œuvres, et ces vérités de sentiment dont ils comprendront plus tard la raison sublime. On voit qu'il s'agit bien moins ici du développement intellectuel de ces jeunes êtres, que des commencemens si importans de leur éducation physique et morale; et c'est pour conserver en eux cet état sain des facultés aimantes bien ordonnées et actives, qu'on cherche à leur inspirer en même temps « de l'amour pour la propreté, de

(1) Dès qu'ils ont atteint deux ans ou dix-huit mois, les enfants sont capables de comprendre, d'obéir, de discerner et de vouloir. Leur mémoire et leur facilité instinctive, pour apprécier la valeur des mots, autorisent à commencer, dès le berceau, la culture de leur intelligence. La faculté d'imitation qu'on remarque en eux, dès qu'ils font l'essai de leurs forces, permet de les placer dans la direction de louables habitudes, et de les attacher aux doctrines les plus sociales par des impressions d'autant plus profondes qu'elles seront plus anciennes. (*Manuel des fondateurs et directeurs des premières écoles de l'enfance*, par M. Cochin.)

» l'amour les uns envers les autres, » double inclination que Louise Scheppler semble avoir confondue dans son naïf langage, comme pour indiquer une secrète et mutuelle relation entre la santé de l'ame et celle du corps, entre les pures affections de l'une et la netteté de l'autre. Enfin, tous les soins de cette éducation première se trouvent indiqués et résumés dans le résultat qu'elle a pour but, qui est non seulement d'écarter tous les dangers physiques de l'enfance, mais « qui a toujours » été, et est encore aujourd'hui, de lui inspirer des sentiments de piété » et d'amour du prochain, de lui donner du goût pour la vertu, et de » la détourner de cette grande légèreté et corruption qui règne dans nos » temps (1). »

» Nous verrons plus tard comment se trouveront ainsi naturellement préparés des temps meilleurs; comment, par ces moyens, qui peuvent ne paraître encore que puérils, il sera pourvu aux besoins, aux dangers même de notre époque. Mais nous avons dû commencer par faire connaître l'origine de l'institution, et en quoi elle consiste. L'obligation nous en était, pour ainsi dire, imposée; car c'est plus que du regret que l'on éprouve à voir que l'idée première des *Salles d'Asile*, conçue et appliquée, pour la première fois, dans notre province, non seulement n'y ait reçu aucun développement ultérieur, mais que le nom même qui a servi, en d'autres lieux, à les désigner par leur objet soit, chez nous, presque ignoré. Qu'on ne juge point, au reste, par ce seul fait, de l'état de l'instruction en Lorraine, contrée plus avancée que bien d'autres sous ce rapport. Nous avons fait en ceci comme il s'est fait pour beaucoup de choses en France, où le brillant a été trop souvent préféré au solide, où bien des progrès commencés à rebours nous obligent à revenir sur nos pas. Nous ignorons si telle est la condition nécessaire de certains progrès : mais n'est-ce pas ainsi que nous avons eu des Colléges avant des Ecoles primaires, et qu'à présent nous avons des Ecoles primaires et n'avons pas d'Asiles pour l'Enfance ? Les premières, pourtant, sont presque un luxe, tant que les dernières manquent. L'Ecole primaire, en effet, n'a été instituée que pour donner à l'enfant les connaissances nécessaires que son père ne sait ou ne peut lui donner lui-même, et, comme il a été dit, l'instituteur est un second père. Mais des soins maternels doivent précéder les siens, et l'on ne paraissait point y avoir songé. Or, l'objet de la Salle d'Asile est précisément de remplacer la mère, dont la surveillance et les soins manquent trop souvent à l'enfant du pauvre et de l'ouvrier; non pas celle qui pourra trouver, dans les lumières et l'aisance de sa condition, les moyens de diriger et de satisfaire les inspirations de sa tendresse; mais la mère dont le cœur seul est riche, et à qui les ressources du bien-être et du savoir font cruellement défaut. Personne, sans doute, ne croira qu'on ait eu la folle pensée de suppléer l'amour maternel : qui donc oserait y prétendre? mais on peut lui aider, le secourir; mais ce qu'il faut demander, c'est : qui ne voudrait, quand il est impuissant et qu'il souffre, venir en aide à l'amour maternel ?

---

(1) Lettres de Louise Scheppler.

» Qui ne le voudrait? Est-il un de nous qui, lorsqu'il s'agit des plus chers et des plus sacrés intérêts des mères, ne retrouve, pour exciter son zèle, le souvenir de ce qu'il doit à la sienne? Oh! sans doute, les raisons et l'appui du cœur ne manqueront pas à cette œuvre; mais, de nos jours, il lui en faut d'autres encore, et nous nous réjouissons de ce que l'intérêt public et particulier doive aussi militer pour elle. Aussi bien, n'est-il point d'action vraiment bonne et utile, qui n'aboutisse au bien-être commun, et n'en reçoive, à son tour, une mutuelle garantie. A vous donc, qu'un trop généreux élan vers le bien n'entraîne point au delà d'un juste discernement, à vous-même, qui vous réservez une part des bonnes actions que vous consentez à faire, et leur cherchez une récompense jusque dans les revenus d'ici-bas, nous espérons prouver, en nous abstenant de toute vaine illusion, les résultats importans et sociaux qui doivent procéder de ces simples Ecoles d'enfants. Si nous n'avons pu, sans quelque émotion, exposer l'origine et les développements d'une pensée qui a été surtout une conception du cœur, nous saurons, dans l'examen des considérations sociales et pratiques qui s'y rattachent, n'admettre qu'une raison exacte et précise. Mais, lorsque cette dernière aura fait les preuves qu'on est en droit d'exiger d'elle, on se souviendra qu'au cœur seul il est donné de réaliser le bien que la raison démontre.

» Comme le mal, le bien dépend souvent d'un premier effort qui le détermine, lorsqu'il rencontre des esprits disposés à le vouloir et le comprendre. Espérons, pour l'honneur de notre pays, qu'en ceci nous n'aurons pas pris une inutile et téméraire initiative. Elle était nécessaire : il est bien plus nécessaire encore que chacun la reprenne à son tour, et qu'une émulation générale amène un prompt et entier accomplissement. A tous sera la gloire; car on ne peut rien aujourd'hui sans le concours de tous, et, heureusement, ici, nous ne voyons point de rivalité possible. Les partis s'honorent, ils témoignent de leur sincérité, en secondant les œuvres qui, comme celle-ci, sont purement sociales. »

M. Choley promet une suite à cet intéressant article : nous espérons la donner à nos lecteurs.

EXTRAIT DU DISCOURS PRONONCÉ PAR LORD BROUGHAM, A LA CHAMBRE DES LORDS, LE MARDI 21 MAI 1835, SUR L'ÉDUCATION DU PEUPLE.

Le discours très remarquable de lord Brougham, sur l'éducation du peuple, ne doit pas passer inaperçu. Plusieurs *Infant's Schools* de Londres ont été fondées sous le patronage et l'inspiration du lord Chancelier, et ses plus chères pensées se reportent souvent sur les Ecoles de l'enfance, lorsque les devoirs de l'homme d'Etat lui permettent de suivre les inclinations de l'homme de bien. C'est donc un

devoir et un plaisir pour nous que de reproduire les portions de ce discours qui ont relation Salles d'Asile.

L'orateur expose :

1°. Que les écoles sont en trop petit nombre;

2°. Qu'on n'y reçoit les enfants qu'à un âge trop avancé;

3°. Qu'on leur y donne une éducation restreinte et imparfaite.

C'est à cette occasion qu'il vient à parler des Salles d'Asile (*Infant's Schools*) et qu'il s'exprime ainsi :

« J'arrive au second chef d'accusation contre les Ecoles établies dans le pays. Ma seconde proposition est qu'elles ne sont ouvertes aux enfants que quand ils sont trop avancés en âge. Je considère l'établissement des Salles d'Asile comme l'un des plus grands perfectionnements apportés depuis plusieurs siècles, je ne dirai pas à l'éducation, mais à la civilisation de ce pays. Je crois que pas une personne, ayant eu l'occasion d'observer ces établissements, n'hésitera à se ranger à cette opinion, et à confesser combien est désirable l'adoption générale de ce système. Mais, ce que j'ai particulièrement en vue, c'est de signaler à l'attention de la Chambre le fait sur lequel repose l'utilité de l'éducation de l'enfance. J'affirme que nous la commençons beaucoup trop tard. Nous considérons comme prouvé que les enfants ne peuvent rien apprendre, ou ne peuvent apprendre que fort peu de chose au dessous de six ou sept ans; et, ainsi, nous perdons le temps de la vie la plus éminemment favorable à l'instruction. Quiconque connaît les habitudes des enfants au dessous de l'âge où ils arrivent aux Ecoles, c'est à dire six ou sept ans; quiconque comprend leur tempérament, leurs habitudes, leurs sentiments et leurs talents, est parfaitement convaincu qu'ils sont capables de recevoir de l'instruction long-temps avant la sixième année. A trois ou quatre ans, et quelquefois même à deux ans et au dessous, l'enfant est tout à fait capable d'acquérir cette espèce de connaissances qui forment la base de toute éducation : mais celui qui observe l'enfance, et qui étudie l'esprit humain, n'a que bien peu profité, si l'expérience ne lui a pas enseigné quelque chose de plus. Ce n'est pas assez de dire que l'enfant peut apprendre et apprend, en effet, beaucoup avant l'âge de six ans; la vérité est qu'il peut apprendre, et qu'il apprend plus avant cet âge, qu'il n'en apprend et qu'il ne saurait apprendre dans tout le reste de la vie. Son attention est plus facilement éveillée dans un monde où tout est nouveau pour lui; elle est plus vive dans une existence qui commence à peine; elle s'excite avec moins d'efforts, et grave plus profondément dans l'esprit les idées qu'elle reçoit. La mémoire de l'enfant est d'autant plus apte à retenir, que l'attention est plus vigoureuse; les mauvaises habitudes ne sont pas encore prises, et le jugement n'est pas encore faussé par des penchans vicieux : les bonnes habitudes s'acquièrent aisément, et la difficulté pour apprendre peut être presque entièrement anéantie. La joie n'a pas été empoisonnée par la négligence ou l'indifférence, et l'indolence n'est pas venue paralyser l'esprit, de même que les bonnes

inclinations n'ont pas été détruites ou perverties par les passions. A cet âge, on est tout activité, recherche, énergie, mouvement. L'enfant est un animal essentiellement avide de voir et d'apprendre, et cette disposition n'est point exclusive à ceux qui sont vifs et adroits, mais naturelle à tous les enfants doués d'une intelligence ordinaire, et qui, en peu d'années, par suite de l'abandon où ils végètent, ont une jeunesse stupide et deviennent des hommes incapables, tels que nous en voyons malheureusement beaucoup.

» L'enfant, à sa première entrée dans le monde, s'occupe, il est vrai, fort peu de ce qui se passe autour de lui, quoique inévitablement il apprenne toujours quelque chose, même dès le commencement de sa vie : mais, après une certaine période, son instruction fait de rapides progrès. Sa curiosité devient irrésistible, et sa soif de connaître devient aussi universelle qu'elle est insatiable. De dix-huit mois ou deux ans jusqu'à six ans (je veux toujours dire cinq), il apprend beaucoup plus sur le monde matériel, sur ses propres facultés, sur la nature des autres corps, sur son intelligence à lui et sur celle des autres, qu'il n'apprendra jamais dans toutes les années de l'enfance, de la jeunesse et de l'âge mûr. A cet âge si tendre, il n'y a pas d'enfant, fût-il de la capacité la plus ordinaire, qui n'apprenne plus et qui n'acquière une masse de connaissances plus considérable, et de connaissances plus utiles que le plus grand philosophe ne le puisse faire dans la vie la plus longue et après les plus heureuses recherches, fût-il un Laplace ou un Newton, et vécût-il quatre-vingts ans. Les connaissances acquises par un enfant, les idées qui s'engendrent dans son cerveau sont si importantes, que si l'on pouvait supposer qu'un jour elles vinssent tout d'un coup à être effacées, tout le savoir d'un des plus vieux docteurs d'Oxford ou de Cambridge ne serait rien en comparaison, et ne servirait pas à faire exister la pauvre victime pendant une semaine. Cela étant parfaitement établi, comment donc se fait-il qu'on apprenne tout à un âge aussi tendre ? Ce n'est certainement pas par l'enseignement ou par les peines qu'on prend pour aider le nouvel hôte de ce monde. Cela s'accomplit par sa propre activité, par son irrépressible curiosité, par cette soif de connaissances qui ne s'apaise que par l'instruction acquise, et à laquelle la fatigue ou le sommeil qu'elle amène peut seul mettre un terme. Tout cela se fait par l'instinct de recherche qui excite l'esprit à faire de continuelles inductions, et qui l'engage dans une série d'expériences qui commence à l'instant du réveil, pour ne finir qu'au moment où le sommeil l'accable ; et ce qu'il apprend pendant ces années, non seulement il l'apprend sans fatigue, mais encore avec un vrai plaisir, avec un goût plus vif que ne l'est aucun appétit dans notre vie blasée et insouciante, et il l'apprend dans le dixième du temps qu'il lui faudrait mettre plus tard. »

Lord Brougham fait voir l'inappréciable avantage qu'il y aurait à profiter de ces années, que non seulement on perd pour les acquisitions intellectuelles, mais pendant lesquelles s'établissent des habitudes vicieuses désormais irrémédiables.

» L'histoire des Salles d'Asile, ajoute-t-il, est une consolation pour le philanthrope; l'évidence de leurs bons effets a appelé l'attention des gouvernemens sur le dépôt sacré qui leur est confié; sur la nécessité absolue d'un changement total dans le système d'éducation, sur les incalculables avantages qu'il y aurait à donner aux enfants des instructions utiles et des principes salutaires, à l'âge où ils sont éminemment dociles, et à leur inspirer des habitudes innocentes et honnêtes, lorsque leur ame est encore un sol vierge où ces habitudes peuvent facilement s'implanter.

» Il serait vraiment superflu de m'étendre plus longuement sur les avantages généraux des Salles d'Asile. J'ajouterai seulement qu'en France, aussi bien que chez nous, on fonde les plus belles espérances sur les bienfaits qui doivent résulter de leur établissement universel. Nos voisins éclairés ont envoyé ici des personnes distinguées prendre les instructions et les renseignemens nécessaires, et des Salles d'Asile ont été instituées à Paris et ailleurs : et, en vérité, si j'étais obligé de désigner la meilleure que j'aie jamais vue, je dirais que la plus parfaite est à Paris; peut-être cela tient-il aux qualités particulières de l'instituteur qui en est chargé. Les autorités de cette capitale sont maintenant occupées à multiplier ces établissements. »

L'orateur s'attache ensuite à prouver, et prouve, en effet, que les Salles d'Asile exercent une grande influence sur la moralité des populations, et qu'elles feront beaucoup plus pour prévenir les crimes, que les châtimens de toute espèce, dont l'inefficacité est prouvée par l'expérience. Il démontre que le crime est, dans le plus grand nombre des cas, la suite de l'ignorance et de l'imprévoyance. Enfin, il montre le remède à ces maux dans l'établissement d'écoles pour les petits enfants, écoles où ces jeunes ames recevront une culture morale et intellectuelle, et où surtout elles contracteront des habitudes de prudence, d'empire sur soi-même et de travail.

« Si, dès l'âge le plus tendre, continue l'orateur, on suit un système d'éducation propre à créer, dans l'esprit de l'enfant, un certain degré d'indépendance, et en même temps à réprimer ses dispositions vicieuses et mutines; si ce système est soutenu d'instructions vertueuses et d'enseignemens positifs; si, pendant cette époque critique de la vie, son esprit et son cœur sont accoutumés à ne recevoir que des impressions pures et innocentes, il deviendra presque impossible qu'il prenne, plus tard, une direction vicieuse, parce que le mal lui sera complètement étranger et antipathique. Il lui sera aussi difficile de devenir criminel, qu'il le serait à quelqu'une de vos Seigneuries d'aller voler sur un grand chemin, parce que ce serait complètement en dehors de ses habitudes. Aussi, commencer l'éducation à l'âge tendre, sur lequel je fais tant de fonds, tel est, j'en ai la ferme confiance, le plus sûr moyen de garantir la société contre les crimes. Je confie tout à l'habitude, sur laquelle, dans tous les temps, se sont appuyés les législateurs aussi bien que les instituteurs; l'habitude, qui rend toutes choses faciles, et qui place la difficulté dans la déviation du chemin accoutumé. Faites de la sobriété une habitude, et l'intempérance sera pénible et haïssable; faites de la

prudence une habitude, et le désordre sera aussi contraire à la nature de l'enfant devenu adulte, que les crimes les plus atroces le sont à vos Seigneuries. Donnez à un enfant l'habitude de regarder la vérité comme une chose sacrée, de respecter religieusement le bien d'autrui et de s'abstenir scrupuleusement de tout acte d'imprévoyance qui le plongerait dans le malheur, et il sera aussi éloigné du mensonge, de la fourberie, ou du vol et des dettes, qu'il le serait de se plonger dans un élément dans lequel il ne pourrait pas respirer. »

Traduit de l'anglais,
Par M. le Docteur Ratier, Médecin à Paris.

ITALIE.

ÉCOLES ET SALLES D'ASILE DE LOMBARDIE.

Ce fut en 1829 que les premières Écoles de l'Enfance furent fondées en Italie, dans la ville de Crémone; depuis sept ans, de nombreuses Écoles primaires avaient été établies dans toute la Lombardie, par ordre de l'autorité publique, et l'on y avait même joint des Écoles du dimanche; mais, « dans l'impulsion générale donnée à » l'esprit d'éducation, on ne tarda pas à s'apercevoir que les fruits » des Ecoles publiques n'étaient pas aussi abondans que semblaient » le promettre l'excellence des méthodes et le zèle des maîtres. Alors » l'idée de commencer l'instruction des enfans, à partir du moment » qui les sèvre du lait maternel, éclaira la pensée d'un homme digne » d'admiration, de M. Ferrante Aporti, ecclésiastique de Crémone. » Ayant conçu un plan d'éducation et d'enseignement, d'après l'ob- » servation des inclinations naturelles de l'enfance, il établit (avec » l'autorisation du gouvernement impérial et royal résidant à Mi- » lan) une École de l'Enfance pour les enfants *des familles riches*, » et en fonda successivement plusieurs autres. Cette épreuve ayant » réussi au delà de tout espoir, Aporti et les bienfaiteurs qui le se- » condaient s'empressèrent de prendre soin des enfants des pauvres, » et dans des Écoles que l'on ouvrit pour eux, ils furent non seule- » ment élevés et instruits, mais, de plus, ils reçurent une nourri- » ture saine et abondante.

» Tout le monde avait reconnu le secours puissant que les Salles » d'Asile fournissent aux parents pauvres, en les délivrant des soins » qui consumaient leur temps et leur travail. Tout le monde pres- » sentait le secours que l'éducation des enfants pouvait recevoir de » ces refuges protecteurs, mais Aporti y a vu la base de l'édifice de » l'instruction et de l'éducation publique de tout genre, le moyen

» de déterminer d'une manière plus nette et d'élever le but de l'ins-
» truction élémentaire, premier enseignement donné aux enfants,
» enseignement unique pour tous ceux qui sont destinés à des pro-
» fessions manuelles, c'est à dire pour le plus grand nombre, et qui
» embrasse une sphère si étendue, et s'applique à des âges et à des
» capacités si différentes, qu'elle ne peut être que vague, défec-
» tueuse, inefficace. — C'est ainsi qu'il a trouvé, ou que, plus exac-
» tement, il a placé, dans les Salles d'Asile, une puissance inconnue
» qui accroîtra celle de l'éducation primaire. — Il les a rendues com-
» munes aux riches et aux pauvres, et les a élevées à la hauteur
» d'une institution publique, d'une institution qui a l'avenir pour
» elle. Cet homme évangélique, simple avec le peuple, enfant avec
» les enfants, sage au milieu des sages, a rédigé un écrit dans le-
» quel il traite de tout ce qui concerne l'instruction populaire de Lom-
» bardie, et s'élève aux plus hautes considérations sur ce sujet im-
» portant et cher; cet écrit et ses lettres renferment, dans chaque li-
» gne, les plus précieuses observations. » (*Rapport sur les Écoles de Crémone*, par l'abbé Raphaël Lambruschini.) — L'écrit mentionné est trop remarquable pour que nous puissions résister au désir d'en faire connaître une partie, et nous renvoyons nos lecteurs à l'un des plus prochains numéros de ce Journal, où ils le trouveront. Nous les engageons, en outre, à chercher des détails plus amples et plus complets, dans la brochure intitulée : *Des Écoles et Salles d'Asile d'Italie, en* 1834 (1). L'abbé Aporti a publié un Manuel pour les Écoles de l'Enfance, dont la traduction, en français, ne tardera pas à paraître à Paris.

DANEMARCK.

NOTICE SUR LES SALLES D'ASILE EN DANEMARCK.

Cette institution salutaire, à laquelle on devra un jour en grande partie l'amélioration des mœurs dans les classes inférieures, est d'une date récente en Danemarck. Néanmoins, c'est un fait assez digne de remarque, que l'on trouve, pour ainsi dire, l'idée de cette institution mise en pratique dans des lieux où, de bien long temps encore, on ne peut espérer de voir s'ouvrir une Salle d'Asile. Il y a, en Danemarck, des villages et des hameaux, notamment sur le

(1) Se trouve chez Hachette, libraire, rue Pierre-Sarrazin, 12.

ord de la mer, dans lesquels les habitans sont, depuis longues années, dans l'usage d'envoyer leurs enfants de deux à sept ans, moyennant une légère rétribution, chez une personne chargée de les surveiller pendant qu'ils vaquent eux-mêmes à leurs occupations. Partout où la population se livre à la pêche, chacun prend part au travail, et l'on ne pourrait, sans faire tort à cette industrie, charger les plus âgés des enfants de la garde des plus petits. Certes, la surveillance exercée par les personnes infirmes qui s'en occupent est loin d'atteindre le but que les Salles d'Asile réalisent, et ne pourvoit que bien imparfaitement à cette éducation du premier âge que les petites Ecoles tendent à propager; mais, néanmoins, on ne peut nier que cette réunion de tous les plus jeunes enfants d'un village autour d'un même foyer ne porte aussi ses fruits, et qu'il est infiniment plus avantageux, dans l'intérêt de leur bien-être et de leurs mœurs, de les assujétir ainsi à une surveillance commune, que de les abandonner à la maison, ou de les commettre à la garde d'autres enfants qui ne sont guère plus raisonnables qu'eux.

La première Salle de Danemarck fut fondée en 1828. L'auteur de la notice que nous transcrivons (M. David) publia une brochure dans laquelle il recommanda cette institution à tous les amis de l'enfance, en s'efforçant d'en faire ressortir toute l'utilité. Une société de dames bienfaisantes répondit à son appel, et pourvut aux frais d'établissement. Mais le choix de la directrice n'avait pas été heureux; de plus, on craignit la trop grande affluence des enfants, les importunités des visiteurs : on ne laissa pas pénétrer le public dans la Salle d'Asile; elle se dégarnit successivement, et la tentative échoua. Le besoin d'une institution de ce genre se faisait cependant vivement sentir à Copenhague. S. A R. la princesse Caroline-Amélie en comprit tellement l'utilité, qu'elle en fonda une à ses frais. Pour en assurer le succès, elle s'abstint de toutes les mesures qui avaient eu la première fois de fâcheux résultats. Une Directrice habile fut choisie; des visites fréquentes furent faites à l'Asile par plusieurs dames charitables et par S. A. R. elle-même, qui eut bientôt la satisfaction de voir son zèle ardent pour le bien, couronné du succès le plus complet. Les demandes d'admission furent d'autant plus nombreuses, que cette princesse fit nourrir, pendant un hiver, les enfants reçus à l'Asile; mais on ne tarda pas à s'apercevoir que cette libéralité pouvait, sous certains rapports, être préjudiciable à ceux-mêmes qui en profitaient; et l'institution fut ramenée à son caractère primitif. Malgré cette suppression, les demandes d'admission n'ont pas cessé de se multiplier, et l'on a fréquemment à regretter de ne pouvoir les accueillir toutes.

Les bienfaits de la Salle d'Asile étant devenus notoires, la conviction de leur utilité se propagea : une société de personnes éclai-

rées se réunit pour en fonder à Copenhague autant que les besoins de la population l'exigeraient ; le public souscrivit avec empressement à cet acte de bienfaisance, et, dans le courant de l'été de 1835, deux nouvelles Salles furent ouvertes, en attendant qu'on ait pu réunir les fonds nécessaires pour en fonder plusieurs autres dans la même ville.

A Flensbourg et à Altona, cette institution a trouvé de zélés partisans, et une Salle d'Asile est établie ou est sur le point de s'ouvrir dans chacune de ces deux villes.

CORRESPONDANCE.

« Elbeuf, 21 novembre 1835.

» Dans le dernier Conseil municipal, présidé par M. Lecerf, il a été fait une communication officieuse, de laquelle il résulte que la Commission nommée pour l'établissement d'une Salle d'Asile devait proposer de la placer dans la propriété de l'hospice, près celle des Vieillards. Sous tous les rapports, l'emplacement paraît fort bien choisi.

» A Louviers, M. le curé Talon a montré le plus grand empressement et le zèle le plus louable pour la formation des Salles d'Asile; nous devons dire aussi que c'est à la sollicitude, aux soins, aux mesures bien combinées de M. Lambert, maire, que l'on doit la fondation de ces établissements. M. Lebreton, qui en est le trésorier, s'occupe activement de tous les moyens d'assurer leur prospérité. »

« Rouen, 2 décembre 1835.

» La Reine, dont la munificence s'étend à tous les établissements véritablement utiles, n'a garde d'oublier, dans la répartition de ses bienfaits, les institutions charitables consacrées à l'enfance. Elle vient d'adresser à M. le Préfet une somme de 200 fr. pour les Salles d'Asile de notre ville. »

LIBÉRALITÉS EN FAVEUR DES SALLES D'ASILE.

Le bienfait des Salles d'Asile est apprécié à Paris plus que dans aucune ville de France : il est vrai que ces établissements ont un degré particulier d'utilité dans les grands centres de population. Chaque année, des offrandes nombreuses, des souscriptions de personnes bienfaisantes viennent témoigner de l'intérêt qu'inspirent ces établissements dans les classes élevées de la société. Voici les libéralités qui viennent d'être adressées au Comité des Salles d'Asile de Paris, et qui ont été

mmédiatement versées par madame la comtesse de Bondy, Présidente, lans la caisse du trésorier de l'œuvre.

Don de la Banque de France.	1,200 fr.
— de la Chambre des notaires.	1,200
— de M. Chaudron, Président de cette Chambre. . .	500
— de la Chambre syndicale des Agents de change. . .	500
— de la Chambre des avoués.	300
— de la Compagnie royale d'assurance.	300
— de la Caisse syndicale des courtiers de commerce et d'assurances.	200
	4,200 fr.

Le Comité publiera prochainement le compte de ses recettes et de ses épenses. Les souscripteurs et bienfaiteurs reconnaîtront ainsi que le roduit de leurs générosités a reçu la plus convenable destination.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS.

7.

ETTRES A MA FEMME SUR LES ECOLES DE LA PREMIÈRE ENFANCE, dites *Salles d'Asile*, par Joseph Rey, de Grenoble, Conseiller à la Cour royale d'Angers. (*Annonce* n° 26.)

« Voilà un livre qu'on ne pourra lire sans se sentir pénétré d'affection et de espect pour son auteur.

» Ici, rien d'ambitieux, rien qui vise à l'effet; point de cette sensiblerie, de cette ingerie de sentimens, qui n'usurpent que trop souvent la place de la sensibilité éritable. Ici tout est vrai, parce que tout part d'une ame sincère, d'un cœur roit, d'une intelligence lucide.

» C'est une grande science que la connaissance des petits enfants. L'enfance a, e tout temps, attiré l'attention des esprits les plus élevés, des génies les plus astes. Depuis le législateur des Chrétiens, qui disait : « Laissez venir à moi les petits enfans, » jusqu'à Bossuet qui, en descendant de la chaire où sa parole élouente venait d'instruire les rois de la terre, allait faire le catéchisme aux petits nfans; tout ce que l'humanité a produit de véritablement grand, et par conséquent de véritablement bon, a aimé l'enfance.

» C'est là le sentiment dominant de cet ouvrage, que n'eût point désavoué auteur de *Léonard et Gertrude*, le vénérable Pestallozzi. On y respire un parfum e bienveillance intime, qui fait du bien à l'ame; on y voit, sans cesse, apparaître n amour simple et vrai de l'humanité, et, surtout, de l'enfance, cette pépinière es générations futures.

» Cette sympathie, source de tout ce qu'il y a de bon et de beau dans les acons humaines, M. Rey l'a portée dans tous ses ouvrages. C'est là le caractère istinctif de cet écrivain consciencieux; tout ce qui est sorti de sa plume porte le chet de la conviction la plus profonde.

» Quelques mots encore et sur la forme et sur le fond de ce livre.

» La forme ne ressemble en rien à ce qui a déjà été écrit sur ces matières. Ce n'est point, comme presque tous les ouvrages de ce genre, un recueil froid et didactique de préceptes, c'est un tableau, dramatique et vivant, de l'intérieur d'un Asile. M. Rey ne se contente pas de nous dire comment il faut faire, il nous dit encore comment on a fait. Ici, l'auteur est historien. Il raconte la naissance et les progrès d'une institution nouvelle. C'est une petite *Odyssée*, qui a ses aventures, ses épreuves, ses péripéties et sa déesse de la Sagesse, qui, à travers les chances diverses et les périls sans cesse renaissants, mène le tout à bon port.

» Voilà pour la forme. Quant au fond, à une époque de véritable dissolution sociale, où tout est égoïsme et hostilité, il est consolant, et d'une grande importance en même temps, de voir apparaître un ouvrage où chaque mot respire un sentiment de bienveillance et de conciliation. C'est un messager de paix, qui s'interpose entre nos haines, si tristes, et nos douloureux débats; c'est un baume réparateur versé sur une plaie depuis si long-temps envenimée.

» Ce livre n'est pas seulement un bon ouvrage, c'est encore, et avant tout, une bonne action. Cette palme honorable, l'auteur la partage avec son digne collaborateur dans cette œuvre de bienfaisance et d'humanité, avec le Directeur de la Salle d'Asile d'Angers, M. Chauveau, cet homme rare, dont le nom se reproduit si souvent dans les écrits de M. Rey. C'est un beau spectacle, en effet, que celui d'un homme à qui ses lumières et sa position pouvaient ouvrir toutes les voies de la fortune, s'imposant, avec enthousiasme, ce dévouement de tous les jours, de tous les instants, à une pensée généreuse, qui marche, avec une infatigable constance, au grand but qu'elle s'est marqué : la moralisation de la race humaine; et c'est là le mérite, l'admirable mérite de M. Chauveau. Honneur à de tels hommes! mais honneur aussi à qui sait les découvrir, les encourager, les proclamer et leur tendre une main amie dans cette carrière semée de tant d'écueils, et si rude à parcourir quand on est privé d'un bienveillant appui! »

C'est ainsi que l'ouvrage de M. Rey a été apprécié par un écrivain distingué, M. Benjamin Laroche, traducteur de *Bentham*, dans l'avant-propos que l'éditeur a placé en tête du livre. Nous avons transcrit ici ce jugement, parce qu'il exprime toute notre pensée et sur l'auteur et sur l'ouvrage. Les bornes de ce numéro nous interdisant d'y ajouter, aujourd'hui, les réflexions que nous a suggérées la lecture des *Lettres à ma Femme*, nous nous contenterons de dire que l'auteur y professe les véritables principes de l'éducation, qui consistent à n'exercer sur l'enfance que l'empire de la raison et de la bonté. Tout son livre est l'application de ce système, le seul qui puisse être, désormais, en usage; il en prouve l'efficacité par des exemples; il en constate les résultats par des faits nombreux, qu'il a lui-même recueillis dans une Salle d'Asile, où sa présence est un véritable bienfait, et où il va, chaque jour, se délasser avec délices, au sein des enfants qu'il chérit, des graves travaux de la magistrature.

C'est en cela, surtout, que M. Rey diffère de nos faiseurs de théories et qu'il doit faire autorité. Aussi nous n'hésitons pas à proclamer que son livre, fruit de longues études et d'une expérience pratique, est un guide excellent, qu'il serait désirable de voir entre les mains de toutes les personnes qui se vouent à l'éducation de la première enfance.

IMPRIMERIE DE Mme HUZARD,

RUE DE L'ÉPERON, 7.

L'AMI DE L'ENFANCE,

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

ACTES OFFICIELS.

RÉGLEMENT DES SALLES D'ASILE COMMUNALES DE VERSAILLES.

Les Salles d'Asile ont pour objet l'éducation première de l'enfance ; établies pour le soulagement de la classe ouvrière, on y reçoit chaque jour les jeunes enfants, et des exercices raisonnés y tendent à leur développement physique, moral et intellectuel.

Quatre Salles d'Asile sont ouvertes à Versailles, aux frais de la commune, savoir :

Rue Neuve, n° 14,
Rue des Bourdonnais, n° 36,
Rue d'Artois, n° 1er,
} dans les bâtiments des Écoles primaires communales.

Et à l'Ecole normale, place des Tribunaux.

Conditions de l'Admission.

Art. 1er. Sont admis dans les Salles d'Asile communales tous les enfants de deux à six ans.

2. Après six ans, l'admission ne peut avoir lieu que sur l'autorisation spéciale du maire.

3. Les parents doivent représenter, avant l'admission, un certificat de médecin, constatant que leur enfant a été vacciné, ou qu'il a eu la petite-vérole.

Des Directrices.

4. Les Directrices des Asiles communaux sont placées sous les ordres immédiats de l'autorité municipale.

5. Elles sont nommées et révoquées par le maire.

6. Elles doivent remplir leur mission avec un dévouement maternel, une douceur et une patience constantes, et ne peuvent, sous aucun prétexte, infliger aux enfants des châtiments corporels.

7. L'admission de tout enfant, et sa sortie, sont mentionnées immédiatement sur un registre spécial, présentant les indications suivantes :

REGISTRE D'ADMISSION.

Nos D'ORDRE.	DATE D'ADMISSION.	NOMS ET PRÉNOMS des ENFANTS.	SEXE.	AGE.	NOMS ET PRÉNOMS des PÈRES, MÈRES OU TUTEURS.	PROFESSION.	DOMICILE.	DATE du CERTIFICAT de médecin.	DATE de la SORTIE de l'Asile.	*Observations.*

8. Dans les huit premiers jours de chaque trimestre, les Directrices remettent au maire l'état nominatif des enfants reçus dans les Salles d'Asile pendant le trimestre précédent.

Cet état doit être conforme au modèle suivant :

ÉTAT TRIMESTRIEL.

Nos		DATE D'ADMIS.	NOMS ET PRÉNOMS des ENFANTS.	SEXE.	AGE.	NOMS ET PRÉNOMS des PÈRES, MÈRES OU TUTEURS.	PROFESSION.	DOMICILE.	DATES		NOTE SUR LES ENFANTS.				OBSERVATIONS.
D'ORDRE.	DU REGISTRE.								DU CERTIF. DE MÉDEC.	DE LA SORTIE DE L'ASILE.	CARACTÈRE.	CHANT.	LECTURE.	CALCUL.	

9. Le premier de chaque mois intermédiaire, on porte seulement sur l'état les enfants admis ou sortis pendant le mois précédent, et on ajoute au chiffre le total des autres enfants.

10. Les Directrices sont assistées d'aides à leurs ordres, agréées par le maire.

Des Exercices.

11. Les Asiles sont ouverts, savoir :

Depuis le 1er mars jusqu'au 1er novembre, de huit heures du matin jusqu'à six heures du soir ;

Et les autres mois de l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre ou cinq heures du soir, selon la chute du jour.

12. Les enfants y sont admis tous les jours de l'année, autres que les dimanches et fêtes.

13. Les exercices sont au moins de deux heures par jour, savoir : de onze heures à midi, et de trois à quatre heures. S'il est formé deux divisions, une heure d'exercice a lieu, en plus, pour la première division.

14. Les exercices sont corporels, moraux et intellectuels. Les premiers ont pour but le développement physique de l'enfance ; les seconds doivent tendre à inspirer aux enfants de doux sentiments, à leur donner des habitudes d'ordre, de propreté et d'obéissance, à les soumettre à des impressions religieuses et morales ; enfin, les autres exercices confient à leur intelligence les notions les plus générales des diverses parties de l'enseignement primaire.

15. La Directrice elle-même doit diriger les exercices : son aide l'assiste au besoin.

16. A l'arrivée de chaque enfant, une inspection de propreté a lieu ; visite a lieu également de la nourriture apportée ; des observations sont faites aux parents, s'il est nécessaire.

17. Hors les heures d'exercice, les enfants sont en récréation dans le préau, sous la surveillance continuelle de la Directrice et de son aide.

18. La Directrice et son aide ne donnent aux enfants, de ce qu'ils ont apporté pour leur nourriture, que ce qu'elles jugent convenable.

19. Les heures de repas ont lieu ordinairement de neuf heures et demie à dix heures, de midi et demi à une heure, et de quatre heures à quatre heures et demie.

20. L'enfant amené indisposé ou malade n'est pas reçu. L'enfant qui se trouve indisposé dans la journée est reconduit à ses parens ; en cas d'absence, et jusqu'à leur retour, il est déposé chez la Directrice, et y reçoit les premiers soins.

De la Surveillance.

21. Les Salles d'Asile sont placées sous la surveillance de l'administration municipale, de MM. les membres des Comités supérieur et communal d'instruction primaire, et du Bureau de bienfaisance.

22. Il existe, en outre, pour la surveillance journalière auprès de chaque Asile, un Comité composé de cinq Dames inspectrices.

23. Chaque Comité se réunit une fois par mois, sous la présidence de l'une des Dames inspectrices.

24. Les Dames inspectrices, comme les autres personnes chargées de la surveillance des Asiles, veillent à l'exécution du présent réglement; elles donnent aux Salles d'Asile la direction qu'elles doivent avoir, selon le véritable esprit de leur institution; elles font aux Directrices, aux enfants, aux parents même, les observations qu'elles jugent nécessaires, et proposent au maire les améliorations qu'elles croient convenables.

25. Les Comités correspondent avec l'autorité municipale par l'intermédiaire de leurs présidentes.

26. Les Dames inspectrices sont nommées par le maire, et pour deux années.

Des Visiteurs.

27. Un docteur médecin-désigné aussi par le maire est attaché à chaque Asile.

28. Les visiteurs sont admis à toute heure dans les Salles d'Asile.

29. S'ils arrivent pendant les heures d'exercices, ces exercices, autant que possible, ne sont pas interrompus.

30. Tout visiteur est invité par la Directrice à s'inscrire sur un registre disposé comme il suit, et toute personne chargée de la surveillance ou de l'inspection s'inscrit nécessairement sur ce registre.

REGISTRE D'INSPECTION.

DATES.		Noms et qualités des Visiteurs.	Nombre d'Enfants présents.	Occupation du moment.	Propreté.	Exercices.	Obéissance.	Observations.
Jour.	Heure.							

31. S'il est fait quelque don pour les enfants, mention en est opérée immédiatement sur le registre des visites, en présence du donateur, par la Directrice. L'emploi en est fait par les Dames composant le Comité d'inspection.

Fait à la Mairie, le 31 octobre 1834.

Le Maire de Versailles, Ls HAUSSMANN.

MÉTHODES ET EXERCICES.

CONSEILS AUX MAÎTRES SUR LES PUNITIONS ET LES RÉCOMPENSES.

Premier article.

Nous avons déterminé (1) les quatres qualités principales que doit posséder un Maître d'Asile pour diriger convenablement sa classe, et nous avons indiqué la fermeté, la tenue, la dignité et la bonté. « La fermeté, disions-nous, parce qu'elle établit l'autorité du Maître, et qu'elle maintient les enfants dans le devoir ; la tenue, parce qu'elle donne l'exemple du calme, du sang-froid, de la mansuétude, de l'égalité d'humeur, et qu'elle réprime les velléités du caprice, l'agitation de la turbulence, et les mouvements désordonnés de la colère ; la dignité, parce qu'elle impose, inspire le respect et facilite l'obéissance ; la bonté, enfin, parce qu'elle commande l'amour et la confiance, tempère la sévérité de la règle, et parce qu'elle rend plus agréable et plus doux l'accomplissement de tous les devoirs. » Un Maître doué de ces qualités essentielles aura peu d'occasions de recourir aux récompenses pour stimuler ses enfants, et aux punitions pour les réprimer. Mais tous les Directeurs ne les possèdent pas au même degré ; tous ne sauront pas, par la seule autorité de leur parole, contenir des élèves dont la plupart auront déjà contracté de mauvaises habitudes, ou, par leur seule bonté, les ramener à la règle, et leur en rendre le joug facile à porter. Ils voudront employer tantôt les peines, tantôt les rémunérations pour suppléer à leur insuffisance : il faut donc les éclairer sur le choix de ces moyens, et sans leur en interdire absolument l'usage, leur en signaler du moins les dangers.

C'est surtout dans le système d'éducation de l'enfance qu'il existe des préjugés difficiles à déraciner; mais il y aurait témérité à vouloir les effacer brusquement : le temps seul peut prétendre à détruire ce que le temps a consacré. Essayez donc de prouver à la généralité des Maîtres d'école qu'ils ne doivent, en aucun cas, infliger à leurs élèves des punitions corporelles ; ils vous répondront que vous faites de la théorie, et que la tenue d'une école est impossible sans recourir à ce moyen : vous ne parviendrez, par aucun raisonnement, à leur prouver qu'ils cèdent à une prévention, qu'ils sont sous l'em-

(1) Page 46.

pire d'une habitude, qu'il y a un système meilleur que celui qui a prévalu pendant des siècles, et qu'eux-mêmes ont constamment suivi. Toutefois, il faut reconnaître que, sous ce rapport, une révolution dans les idées se prépare ; elle s'accomplira, sans doute, par les efforts réunis de tous les hommes éclairés, par l'inspection assidue qui s'exerce sur les Ecoles, et par l'attention spéciale dont l'éducation de l'enfance est partout devenue l'objet. C'est pour hâter ce mouvement, c'est pour empêcher, autant qu'il est en nous, la propagation de funestes erreurs dans la direction des Salles d'Asile, que nous allons exposer nos idées sur un sujet qui nous paraît de la plus haute importance.

Le premier soin du Maître doit être d'abord de chercher à bien connaître le caractère de ses élèves. Il en est des caractères comme des tempéramens : tel moyen qui réussit avec l'un, est entièrement inefficace avec les autres. Il faut imiter en cela le médecin expérimenté, qui diversifie son traitement suivant l'état et la constitution de chaque malade. Nous avons vu des Maîtres sans discernement, qui avaient adopté tel genre de récompenses ou de punitions, et qui les appliquaient indifféremment à tous leurs élèves. Il y a des enfants qu'un seul mot suffit pour ramener, que la moindre admonition fait fondre en larmes : les traiterez-vous comme ceux qui se montrent rebelles à toutes remontrances, et qui annoncent un caractère difficile à dompter? Non, sans doute ; vous emploierez des moyens appropriés à ces dispositions diverses.

Appliquez-vous donc d'abord à discerner les inclinations et les moyens intellectuels de vos petits élèves ; pour cela, accordez-leur pour un temps une grande liberté d'agir. Posez-vous devant eux, non pas comme un maître sévère, prêt à punir le moindre écart, mais comme un indulgent ami, en présence duquel ils ne doivent pas craindre de se livrer à leurs penchans naturels. Ce temps d'épreuve ne sera pas de longue durée, car on ne dissimule guère à cet âge : le cœur des enfants est comme un livre ouvert, dans lequel tout le monde peut lire. Lorsque vous aurez terminé cette étude, il vous sera facile de trouver les moyens par lesquels vous pourrez exercer sur chacun l'influence la plus active et la plus heureuse.

Vous éleverez les enfants dans l'amour de Dieu, de leurs parents et de leur Maître : il faut qu'ils s'habituent à trouver leur première, leur plus douce récompense dans la satisfaction d'avoir été agréables à Dieu, à leurs parents et à leur Maître. Insistez d'abord sur le principe religieux : reportez sans cesse la pensée de l'enfant vers l'auteur suprême de tout bien ; inspirez-lui la joie d'avoir obéi à Dieu, d'avoir suivi ses préceptes ; faites naître en lui l'espérance d'être heureux selon ses mérites dans une autre vie. Qu'on ne s'y trompe pas : l'enfant est plus accessible qu'on ne le croirait à ces

impressions ; et, par ce motif même, on ne doit chercher à les produire qu'avec une extrême réserve. Il serait imprudent de faire intervenir la Divinité à tout propos, et pour les choses les plus puériles ; mais il est bien, lorsque l'occasion le comporte, et dans des circonstances sérieuses, de faire sentir à l'enfant que c'est par l'aide du Seigneur qu'il a rempli son devoir. Il s'établit alors entre son ame et son Dieu une communication touchante ; il prie avec plus de ferveur ; il supporte avec plus de résignation les petits chagrins qu'il a à endurer ; il éprouve plus de zèle à remplir sa tâche ; il ressent une joie plus vive et plus pure de l'avoir convenablement remplie ; en un mot, il est instruit à reporter de bonne heure à la source de tout bien la gloire des succès dont Dieu seul est l'auteur.

Que l'enfant attache aussi le plus grand prix à l'approbation de ses parents et de son Maître. Cette approbation, vous la lui ménagerez auprès des parents, en leur rendant un compte exact et sincère de sa bonne conduite, de son zèle, de ses efforts, de ses progrès. Quant à vos propres éloges, vous ne les distribuerez qu'avec réserve, et lorsqu'ils auront été réellement mérités ; ils perdraient de leur prix, s'ils étaient prodigués sans mesure, ou accordés à tous d'une manière banale.

« Les récompenses de tous les jours, » dit M. Cochin, qui connaît si bien les besoins de l'enfance, et qui, par un ouvrage spécial d'une haute portée, a mérité le titre de législateur des Salles d'Asile ; « les récompenses de tous les jours doivent consister dans quelques préférences méritées par un succès, dans l'approbation motivée et annoncée à la généralité des élèves, et dans les caresses paternelles et maternelles qu'il faut savoir attirer sur l'enfant qui se conduit bien (1). » On est heureux quand, à l'appui de son opinion, on peut invoquer l'autorité de l'homme de France qui s'est le plus occupé de l'éducation de l'enfance.

« La meilleure récompense qu'un enfant puisse recevoir, » dit à son tour l'estimable Régent de l'école de Neufchâtel (M. Haldimann), « c'est l'approbation d'un Maître qui s'est fait aimer de lui, et dont il connaît tout l'intérêt pour lui. Des parents m'ont souvent annoncé l'heureux effet qu'avaient produit sur leurs enfants les témoignages de contentement que je leur avais donnés. Je citerai le fait suivant : Une jeune fille à qui j'étais obligé de faire continuellement des reproches sur le peu d'application qu'elle apportait aux leçons d'écriture fit un jour une page qui me frappa par sa régularité ; je lui en témoignai toute ma satisfaction. De retour à la maison, elle surprit ses parents par son air de bonheur, qu'ils ne savaient à quoi

---

(1) *Manuel des Fondateurs et Directeurs des Salles d'Asile*, page 207. Paris, 1833, Hachette, libraire, rue Pierre-Sarrazin, 12.

attribuer ; elle répondit à leurs questions qu'enfin j'avais été content de son écriture, et que je lui avais même dit : à cette heure, nous sommes bons amis ; et elle leur promit de faire tous ses efforts pour conserver mon approbation. »

Nous proscrivons les billets de contentement, qui ne signifient absolument rien, qui exposent les enfants qui ne les obtiennent pas, ou qui en rapporteraient d'une nature contraire, à des actes de brutalité de la part de parents peu en état d'apprécier ce que cet âge réclame d'indulgence, et de juger des procédés à employer pour réprimer convenablement les fautes qu'il peut commettre. Ceci nous conduit à engager les Maîtres à se rendre compte, autant qu'il dépendra d'eux, de la moralité des parents, afin d'épargner à leurs petits élèves des corrections ou des reproches qui ne pourraient que contrarier le système d'éducation suivi à l'Asile, au lieu de le favoriser.

Nous n'admettons le témoignage écrit de la satisfaction du Maître que par exception et dans de rares circonstances, comme celle, par exemple, où il aurait été pendant quelque temps sans voir les parents, auxquels il voudrait rendre compte d'un changement heureux survenu dans la conduite d'un enfant jusqu'alors indocile ou difficile à diriger. Des attestations hebdomadaires, comme on en délivre dans beaucoup d'écoles, auraient plusieurs inconvéniens : elles absorberaient un temps considérable que le Maître doit employer plus utilement, et si quelque circonstance l'empêchait de remplir ce devoir, qu'il se serait volontairement imposé, on ne manquerait pas de le taxer d'inexactitude ou de négligence.

Nous pensons, avec M. de Gérando, que le premier soin de l'Instituteur doit être de développer chez les enfants la plus haute des facultés morales, la conscience.

« La conscience, dit ce vénérable philanthrope(1), est cette voix intérieure qui nous enseigne à discerner le bien du mal, et qui nous révèle la sainte autorité du devoir.

» Par la conscience, l'homme devient son propre régulateur et son propre jugel : imérite ou démérite ; il est récompensé par l'approbation intime et puni par le remords.

» L'homme apporte, dès le berceau, cette faculté admirable ; elle n'est point l'ouvrage de l'art ; elle est au nombre des lois primitives de notre nature ; elle est inhérente au caractère même de l'humanité ; mais elle ne s'éveille qu'avec une certaine lenteur ; elle ne se produit que d'une manière insensible. De là vient l'erreur de ceux qui se bornent à jeter sur les enfants un regard superficiel, suppo-

(1) *Cours normal des Instituteurs primaires.*

sant que l'âge le plus tendre n'est point accessible à ce véritable sen-
.iment du devoir, et se laisse uniquement conduire par l'autorité ou
'imitation.... »

« Les parents ne vivent pas toujours, et tous n'ont pas des prin-
cipes bien purs ou bien solides; puis il est des actions qui doivent
ètre faites en secret, et des sentiments qui ne peuvent être rémunérés.
La première récompense (l'approbation des parents) ne suffit donc
pas; il en faut une autre, qui est l'approbation de la conscience.
Que l'enfant soit appris à en écouter la voix, les exhortations et les
reproches, et qu'il s'habitue à se passer de toute autre approbation,
le toute autre récompense. Il y a, dans ce sentiment intérieur,
une joie sainte, désintéressée, avant-goût des récompenses d'une
autre vie (1). »

Voulez-vous juger des effets et de la justesse d'appréciation de ce
entiment intime? Etablissez de temps en temps, mais avec réserve,
un petit jury formé par les enfants eux-mêmes, pour prononcer sur
es fautes de leurs camarades. Wilderspin a souvent employé ce pro-
cédé, et voici ce qu'il en raconte:

« Un des meilleurs moyens de discipline est le jugement par un
ury composé des enfants de l'Ecole. J'ai déjà dit que le moment des
récréations était le plus favorable pour discerner le caractère des
lèves; et, pour donner matière à un pareil jugement, voici un fait
. l'appui de cette assertion. Dans la cour de ma Salle d'Asile, il y
vait un cerisier précoce, qui était déjà couvert de fruits pendant
ue les autres ne portaient encore que des fleurs; il n'en fallait pas
avantage pour attirer l'attention de tous les enfants et pour exci-
er la tentation de deux d'entre eux, l'un de cinq ans et l'autre de
rois ans, qui étaient récemment entrés à l'Asile. Accoutumé à
urveiller les nouveau-venus, je fixai mon attention sur eux d'une
nanière spéciale. Je remarquai que le plus âgé était attiré par ces fruits,
t qu'une cerise, remarquablement belle, paraissait exciter particulière-
nent sa convoitise. Le plus jeune survint et éprouva la même tentation.
e premier dit à l'autre que cette cerise était bien grosse: la réponse
ut affirmative. Il ajouta: « Touche donc comme elle est douce, »
t l'autre y porta la main à plusieurs reprises. Pendant que celui-ci
. tenait, son camarade lui frappa sur la main et lui fit détacher le
ruit. J'étais en observation à une certaine distance; je remarquai
ue le plus petit paraissait désolé de ce qui était arrivé, et se mettait à
leurer, tandis que l'autre lui prit la cerise et la mangea. Je m'ap-
rochai; les larmes augmentèrent; l'enfant vint à moi, en me disant
ue le petit avait pris une cerise; celui-ci affirma, au contraire,

(1) Extrait d'un discours de M. Andrié, pasteur au Locle.

que c'était son camarade. « Nous allons savoir la vérité, » répondis-je, et, en ce moment, la cloche sonna; on se plaça sur le gradin. Mes enfants, leur dis-je, écoutez-moi, je vous prie, avec la plus grande attention : je vais vous dire une histoire de deux petits garçons. Un jour ils jouaient, avec leurs camarades, dans une cour où il y avait beaucoup de fleurs et des arbres fruitiers. Mais, avant d'aller plus loin, je vous demanderai s'il est bien de prendre des fleurs ou des fruits qui ne nous appartiennent pas. Tout le monde répondit « non, » à l'exception des deux délinquants. J'indiquai alors l'âge de ces enfants; je dis que l'un avait cinq ans et l'autre trois ans. Je dis aussi que le plus âgé regardait la belle cerise de son maître et que le plus jeune s'était approché dans la même intention. « Monsieur, s'écrièrent plusieurs d'entre eux, votre belle cerise n'y est plus, » et ils se regardèrent les uns les autres. « J'en suis bien fâché, répondis-je; mais laissez-moi terminer mon histoire. » Pendant que nos deux enfants regardaient la cerise, le plus âgé dit au plus jeune : « N'est-il pas vrai que cette cerise est très grosse? » et celui-ci répondit : « oui. » Il la touche ensuite et dit à son petit camarade de la toucher aussi, pour voir comme elle était douce; en même temps il lui poussa le bras, et la cerise tomba dans la main du pauvre petit. Pendant ce récit, les deux délinquants restaient immobiles, devinant qu'ils étaient découverts, quoique tous les autres ignorassent ce qui s'était passé. « Lequel de ces deux enfants était le plus coupable? » demandai-je; tous répondirent : « c'est le plus grand. — Et pourquoi cela? — Parce qu'il lui a poussé le bras. — Je n'ai pas tout dit encore, repris-je alors; mais je suis enchanté de voir que vous discernez le bien d'avec le mal, et que vous voilà préparés à bien juger. Lorsque le plus grand des deux enfants eut dit à l'autre de prendre la cerise, il la lui enleva, et vint immédiatement le dénoncer au Maître comme l'ayant cueillie. Je répétai ma question : « Quel est le plus coupable de ces deux enfants? » et je reçus la même réponse. Je demandai alors si l'on pensait que ces deux enfants fussent dans l'Asile; la plupart répondirent que non, mais on s'observa de plus près. « Eh bien! dis-je alors, je suis fâché de vous apprendre que ces enfants-là sont au milieu de vous. » A ce moment, le plus petit fondit en larmes, et les autres s'écrièrent : « Monsieur, en voilà un, car il rougit et il pleure. » Je répondis, « c'est trop vrai; » j'appelai le jeune coupable, et je lui dis de s'asseoir à côté de moi, jusqu'à ce que j'eusse terminé l'instruction de l'affaire. Au même instant, tous les enfants reprirent : « Monsieur, nous avons trouvé l'autre, car il est tout pâle et il baisse la tête. » J'appelai celui-ci avec la même douceur, et le fis également asseoir à mes côtés. Je fis comprendre alors que j'allais demander à tous deux ce qu'ils avaient à dire pour leur justification.

Je commençai par le plus âgé. « Avez-vous vu votre camarade prendre la cerise, mon petit ami? » Il répondit vivement : « Oui, monsieur. — Et qu'en a-t-il fait? » — Pas de réponse; mais le plus jeune, ne pouvant se contenir, s'écria : « Monsieur, il me l'a prise et il l'a mangée. » — Tous les yeux se tournèrent alors vers le plus grand, et chacun le considéra comme le principal coupable, tandis que la confiance de l'autre augmentait à mesure qu'il reconnaissait que justice allait être rendue; il se remit d'autant mieux, qu'il avait craint d'abord, accusé par un enfant plus âgé, d'être condamné sans autre forme de procès.

» Cette affaire devint l'occasion d'une admonition utile. Je fis sentir au plus jeune qu'on ne devait jamais faire le mal, même lorsqu'on y était encouragé par d'autres, et qu'on ne pouvait s'excuser en faisant valoir un pareil moyen. Je crus devoir ensuite consulter l'auditoire sur la nature de punition à infliger. L'avis unanime fut que le plus grand devait être puni; mais pas un seul ne condamna le plus jeune. Je jugeai alors convenable de faire un appel à la générosité de celui-ci, pour faire impression sur son camarade, et je lui demandai s'il voulait pardonner à celui qui l'avait dénoncé et lui serrer la main; il y consentit aussitôt, à la satisfaction générale, et se jeta au cou du coupable, dont la contenance prouvait assez qu'il ne se jugeait pas digne d'un pareil traitement. Néanmoins, comme le jury avait prononcé et qu'il fallait que la justice eût son cours, j'administrai au délinquant deux férules (1), que les petites filles me prièrent de donner bien douces, et je le renvoyai à sa place. Je complétai ensuite la remontrance, qui parut produire beaucoup d'effet sur tout l'auditoire. Il m'est doux d'ajouter que l'enfant ainsi puni devint un de mes meilleurs moniteurs.

» Si quelques personnes étaient disposées à critiquer cette manière de procéder, je leur répondrais qu'on ne saurait trop tôt conduire les enfants par la raison et que c'est, selon moi, le meilleur moyen de les préparer à la vie. Les bons effets que j'ai toujours éprouvés de ce système m'ont engagé à y persévérer et à le recommander aux autres. Dans toutes les circonstances analogues, qu'on expose les faits avec simplicité, calme et douceur, et il arrivera bien rarement que le jugement ne soit pas équitable (2). »

---

(1) Nous dirons, dans un prochain numéro, notre avis sur ce genre de punition.

(2) M. de Gérando est également d'avis du jugement par jury dans certaines circonstances. Voici ce qu'il dit, à cet égard, dans son *Cours normal des Instituteurs primaires*, page 232 :

« On a introduit, depuis quelque temps, dans les Ecoles primaires, l'institution d'un petit jury, formé par les élèves eux-mêmes, pour prononcer sur les fautes de leurs camarades : vous trouverez, dans cette institution employée à propos et

Nous avons transcrit ici, avec complaisance, l'histoire intéressante de ce petit procès, raconté par Wilderspin, parce que nous pensons que les théories ont plus de valeur lorsqu'elles s'appuient sur des faits et que ces faits sont rapportés par des hommes de sens et d'expérience.

Nous rentrons dans notre sujet.

On voit souvent, dans les écoles, accorder des *bons points*, comme récompense, aux enfants qui ont fait preuve d'intelligence ou de mémoire, et qui ont bien rempli leur tâche. Par le sacrifice d'un certain nombre de ces bons points, ils peuvent effacer des fautes de conduite et se soustraire à la juste punition qu'ils ont encourue. Nous le demandons à toutes les personnes raisonnables : une telle compensation devrait-elle être admise? Quoi! parce que ses facultés sont plus développées, un enfant pourra commettre impunément toutes sortes de fautes! En vérité, un pareil système nous semble tout à fait absurde. Si nous avions un jugement à porter sur ces élèves, il serait, au contraire, plus sévère, parce que nous les trouvons d'autant plus coupables qu'ils ont agi avec plus de discernement.

Que signifient, d'ailleurs, des récompenses ainsi accordées à ceux qui, sous le rapport intellectuel, sont le plus heureusement doués? Souvent on ne trouve pas, dans une école, deux enfants ayant le même degré d'intelligence, la même facilité, la même aptitude; souvent, aussi, celui qui a le plus de succès les obtient sans se donner la moindre peine et par la seule puissance de ses facultés supérieures; tandis que tel autre, qui a moins réussi, aura fait plus d'efforts et montré plus d'application à ses devoirs : auquel des deux accorderez-vous un encouragement?

« Les mérites qui tiennent aux enfants de cet âge, dit madame Nau de Champlouis (1), excluent assez, par leur nature même, toute idée de récompense. Ils comprennent vos leçons s'ils sont intelligens; ils font de bonnes réponses s'ils ont de la sagacité et si vous posez bien les questions; ils parviennent à lire ou ils n'y parviennent pas : tout cela n'est presque que d'impulsion; leur volonté, à cet égard, exerce un faible empire; contentez-vous de leur laisser sentir le succès, ne les récompensez pas. D'ailleurs, comme vos ensei-

---

avec réserve, un moyen d'une heureuse efficacité pour faire réfléchir les enfants sur la moralité des actions, et pour les conduire à consulter le témoignage intime de leur conscience. Et ce qui nous prouve que la conscience leur dicte, en effet, naturellement, les règles du bien et du mal, lorsqu'ils l'interrogent avec une attention sincère et impartiale, c'est que les arrêts prononcés par ces petits jurys sont ordinairement empreints d'une équité remarquable. »

(1) *Instruction élémentaire sur la formation et la tenue des Salles d'Asile de l'enfance*, page 31.

gnements ont pour but l'ame plus encore que l'esprit, que vous voulez leur éducation plus que leur instruction, ce que vous aurez à louer ce sont des progrès moraux, et ceux-là portent leurs fruits avec eux : l'enfant aimable est aimé et il s'en aperçoit. »

Il y a des maîtres et des parents qui croient devoir stimuler leurs enfants par des récompenses pécuniaires. On nous a cité un instituteur qui avait acquis un grand renom dans sa commune en faisant des libéralités aux enfants sages avec les deniers des enfants négligents ou indociles. Système détestable, qu'on ne saurait trop hautement blâmer ! On n'aperçoit donc pas que c'est payer l'enfant pour faire son devoir ; que c'est exciter sa cupidité, dépraver son cœur : n'est-ce pas profaner l'idée du devoir que de le salarier ? Ne les exposons pas ainsi à devenir avides, intéressés ; à n'envisager les choses que sous le rapport du profit qu'on en retire. Eloignons, au contraire, soigneusement de leur ame toute disposition vénale. Il y a plus qu'erreur, il y a immoralité, nous allions presque dire impiété, à favoriser ou à éveiller des inclinations dont les effets peuvent être si funestes. Disons de plus, en thèse générale, que toute récompense qui ne rend pas l'enfant meilleur doit être sévèrement interdite.

Nous nous prononcerons aussi formellement, et sans le moindre scrupule, pour toutes les distinctions honorifiques représentées par des signes extérieurs, tels que décorations, croix, médailles, etc. Elles donnent à ceux qui les portent une idée de supériorité sur ceux qui ne les obtiennent pas ; elles les accoutument à rechercher les éloges et les récompenses visibles, à les attendre après chaque action ; cette disposition les suivra pendant toute leur vie, et sera pour eux la source de chagrins et de désappointemens sans nombre. Ces distinctions, d'ailleurs, ont presque toujours pour effet d'exciter la jalousie et le découragement dans les enfants qui ne peuvent y atteindre, et, de plus, il est si difficile de les répartir avec justice ! le succès tient à tant de causes accidentelles, et souvent si indépendantes de la volonté de l'enfant ! L'émulation est un sentiment inné dans l'homme ; il existe sans qu'on le provoque ; il faut lui laisser jouer son rôle. Gardons-nous de l'irriter par des stimulants trop actifs, de peur de le faire dégénérer en vice. On veut, dit-on, tirer parti de l'amour-propre ; mais de l'amour-propre à l'orgueil, il n'y a qu'un pas : la distance est bientôt franchie. Rien n'est plus propre à développer ce sentiment que les distinctions contre lesquelles nous croyons devoir nous élever ici. Combien d'hommes orgueilleux le sont devenus par suite des marques honorifiques obtenues dans leur enfance. La récompense, employée comme moyen, finit aussi par devenir un but, et il n'est pas rare de voir l'enfant qui

l'a une fois méritée cesser de chercher à bien faire, lorsque le succès n'a plus répondu à ses espérances.

Nous citerons aussi cette fâcheuse habitude de certains pères de famille, qui consiste à vêtir un enfant de ses plus beaux habits pour prix de sa sagesse ou de ses efforts. Encore une fois, nous ne pouvons admettre aucune espèce de rémunération qui aurait pour effet d'offrir un aliment à la vanité. Etrange manière, en vérité, de témoigner sa satisfaction à un enfant que de lui créer un défaut!

Nous avons dit en commençant quelles sont les récompenses qui nous paraissent légitimes; nous venons de signaler celles qui nous semblent dangereuses. Nous avons énoncé franchement toute notre opinion sur ce sujet : c'est le fruit d'une longue réflexion. Nous ne prétendons pas, pour cela, qu'elle ne puisse être controversée : uniquement dirigés par l'amour du bien, nous accueillerons avec plaisir les observations des personnes qui croiraient devoir les combattre.

Nous nous réservons de traiter des punitions dans un prochain article. BATTELLE.

MÉLANGES.

SALLES D'ASILE DE BORDEAUX.

Dans la statistique générale des Salles d'Asile de France, que nous avons insérée dans notre précédent numéro, nous n'avons pas compris les établissemens de ce genre qui existent à Bordeaux. Nous nous empressons de réparer cette omission, en citant l'extrait d'un rapport de M. Reclus, inspecteur général des Ecoles primaires de la Gironde.

« Le département de la Gironde, dit ce fonctionnaire, n'a pas à envier aux autres départements, à la ville de Paris même, les utiles établissemens des Salles d'Asile. Celles qui existent à Bordeaux (la première, surtout, qui a été fondée par la bienfaisance de quelques familles recommandables, et qui a servi de modèle à celles qu'a établies M. l'abbé Dupuch) sont aussi bien tenues, aussi bien dirigées que peut l'être la Salle Cochin, à Paris. Ces Salles d'Asile, actuellement au nombre de *huit* (une neuvième est en formation), reçoivent journellement 926 garçons et 779 filles, ensemble 1,705 enfants de l'âge de vingt-deux mois à six ans au plus. » (*Conseil général du département de la Gironde*, sess. de 1835, p. 226.)

Félicitons la ville de Bordeaux de s'être placée, par ces nombreuses et utiles fondations, au rang des villes de France qui ont le plus fait, sous ce rapport, dans l'intérêt des classes laborieuses.

SALLE D'ASILE-MODÈLE,

Rue Luckner, quartier des Chartrons, à Bordeaux.

Premier rapport du Comité d'administration.

Ce Comité a pour président et vice-président MM. Maillères et Lestapis, adjoints au maire de Bordeaux; pour trésorier, M. Nath. Johnston; pour secrétaire, M. le pasteur Vermeil; et pour assesseurs, MM. Guestier Junior, député de la Gironde, Mermann, Martin, Aguirrevengoa, Henri Galos, Félix Bosc.

(*Procès-verbal de l'assemblée générale.*)

Le samedi 20 février 1836, à deux heures après midi, a eu lieu, dans le local de la Salle d'Asile-modèle, rue Luckner, aux Chartrons, l'assemblée générale des bienfaiteurs-fondateurs de l'Ecole, sous la présidence de M. Lestapis, membre du Comité d'administration.

Etaient présens au bureau MM. les membres du Comité.

Etaient assis près du bureau, par une invitation spéciale, M. de La Coste, préfet de la Gironde;

M. Brun, maire de la ville de Bordeaux.

Un grand nombre de dames et d'autres personnes qui prennent un vif intérêt à cette utile et bienfaisante institution s'étaient réunies dans le local de l'Ecole.

Les jeunes enfants des deux sexes, d'abord réunis sous le vaste hangar qui fait partie du préau, entrent en chantant avec accompagnement de l'orgue, et vont se placer sur les bancs de l'estrade, derrière le bureau.

Suivent plusieurs exercices faits par les élèves : lectures, tracé de lettres et syllabes sur le sable et sur les ardoises, récitation de passages de l'Ecriture sainte, une leçon de *chose*, marches et chants, etc. Tous ces travaux donnent à l'assemblée une idée des occupations journalières de la Salle d'Asile.

M. le président informe l'assemblée que M. Maillères, qui devait présider la réunion de ce jour, est retenu chez lui par indisposition; il invite M. Martin fils, remplissant provisoirement les fonctions de secrétaire, à lire le rapport du Comité.

M. Martin fils dit :

« MESDAMES ET MESSIEURS,

» Cette Salle d'Asile existe depuis deux ans. Lors de sa fondation,

en mars 1834, nous publiâmes un simple prospectus destiné à faire connaître le but et les avantages de ces établissements d'instruction élémentaire et de bienfaisance chrétienne, récemment introduits dans notre patrie. Nous y fîmes un appel aux amis de l'enfance et de l'Evangile, pour les associer à une œuvre d'où devait résulter tant de bien pour la classe ouvrière et pauvre de cette grande cité. Cet appel, vous l'entendîtes, Mesdames et Messieurs, et c'est à votre concours bienfaisant que Bordeaux doit l'existence de cette première Salle d'Asile, ouverte, dès son origine, aux enfants de tous les *cultes chrétiens*, et qui, sous la bénédiction de Dieu, a servi de modèle aux nombreux établissements du même genre qui, depuis lors, ont surgi autour de nous.

» La liste des premiers bienfaiteurs, aux dons desquels se rattache ainsi la création de toutes les Salles d'Asile de Bordeaux, réunit des personnes de tout rang et de toute condition, appartenant à des communions distinctes, mais confondues dans une même pensée de foi et de bien public. Elles ont justement compris qu'une œuvre d'éducation physique, intellectuelle et morale, basée, non sur le dogme, qui trop souvent divise, mais sur la charité qui réunit, devait exciter toutes les sympathies chrétiennes, et se consolider de l'approbation et du concours de tout le monde. Cette liste, qui sera imprimée à la suite du rapport, est un témoignage touchant rendu à cet esprit de tolérance et de philanthropie, si bien d'accord avec l'Evangile. Le montant des offrandes individuelles s'est élevé à la somme de 5,143 francs, auxquels il faut ajouter des dons collectifs par le Conseil municipal de Bordeaux, l'administration du cercle du Commerce, la Société philanthropique, et surtout par la Société protestante de bienfaisance.

» Nous n'oublierons pas que c'est dans le sein de cette dernière Société que M. le pasteur Vermeil développa et discuta le projet de fonder à Bordeaux une Salle d'Asile, dont il avait le premier conçu l'idée. L'accueil qu'y reçut sa proposition, et la subvention considérable qui fut votée, jointe aux ressources qu'il avait déjà recueillies, lui permirent de tenter un essai qui devait produire tant de bien en aussi peu de temps. Depuis le vote de cette Société jusqu'à ce jour, les Dames qui composent son Comité n'ont cessé de contribuer puissamment à la prospérité de la Salle d'Asile, soit en la surveillant, soit en se chargeant d'une grande partie des dépenses. Grâces à leurs bienfaits, l'Ecole a été pourvue d'un matériel aussi complet que possible ; c'est à leur charité que nous devons le bois qui a chauffé nos enfants pendant la saison rigoureuse, et journellement encore cinquante à soixante rations de soupe sont réparties entre eux par leurs soins, et assurent aux plus pauvres un repas chaud, abondant et sain, qu'ils ne trouveraient peut-être pas dans leurs maisons.

» Nous devons également mentionner ici de nombreux secours en nature accordés aux enfants indigents qui fréquentent l'Ecole, par d'autres Dames des deux communions chrétiennes. A la surveillance de l'Asile, elles ont ajouté des visites charitables dans l'humble demeure des parents. Ainsi, bien des misères ont été adoucies, bien de pauvres en-

fants dénués de tout, rassasiés et vêtus, bien des besoins ignorés satisfaits..... Nous sommes heureux de penser que notre Salle d'Asile a stimulé leur bienfaisance, et montré un digne but à leurs aumônes. Qu'elles reçoivent ici, avec nos remercîments, ceux des familles indigentes qu'elles ont secourues.

» Enfin, dans nos recettes, figure le montant du scolage payé par les parents de nos élèves ; car l'admission gratuite dans l'Ecole n'est pas le principe, mais l'exception. Ce scolage, destiné bien moins à créer des ressources à l'établissement qu'à ménager la juste susceptibilité des familles, n'est fixé qu'à 25 c., et même au dessous, par semaine. Il a produit 1,265 fr. 80 c., qui, ajoutés à 143 f. trouvés dans le tronc placé à l'entrée de l'Ecole, portent nos recettes totales à 7,502 fr. 15 c.

» La plus grande partie de cette somme a été absorbée par les frais de premier établissement. Il s'agissait de fonder une Ecole-modèle, d'attirer les enfants, de plaire aux parents, d'appeler l'intérêt de nos concitoyens, d'implanter à Bordeaux une institution non seulement inconnue, mais d'abord mal comprise et presque repoussée ; et nous n'avons pas cru devoir regarder de trop près aux premières dépenses, convaincus qu'employé à faire réussir une telle œuvre, notre argent était parfaitement bien placé. Le matériel de la Salle d'Asile, l'appropriation du local, où presque tout était à faire, la construction d'un grand hangar, l'arrangement du préau, du logement de l'aide-Maîtresse, etc., nous ont coûté 4,008 f. 41 c.; mais cette dépense ne doit plus se renouveler, et nous n'aurons, à l'avenir, qu'à pourvoir à l'entretien du mobilier, outre les dépenses courantes. Ces dernières ne comprennent que le loyer, les honoraires de la Directrice et de l'aide, et les fournitures de l'Ecole.

» Les élèves de la Salle d'Asile sont âgés de deux ans à six ans et demi; ils appartiennent aux classes inférieures, si souvent respectables et toujours si intéressantes. L'Ecole admet indifféremment les filles et les garçons, et rien encore n'a signalé à la plus sévère, à la plus minutieuse surveillance le moindre inconvénient de la réunion d'enfants des deux sexes dans le même local; cette réunion nous procure l'inappréciable avantage de pouvoir répandre les mêmes bienfaits sur un plus grand nombre d'enfants, sans augmentation de dépense.

» Une surveillance active et de tous les instants est exercée sur les élèves, non seulement par les Maîtresses et leurs aides, mais par les membres du Comité, et surtout par une Commission de Dames instituée dans ce but. Leurs observations et celles des visiteurs sont inscrites sur un registre particulier que consulte le Comité. L'état sanitaire de l'établissement est sous l'inspection bienveillante de M. le docteur Arthaud, dont les soins et les conseils ont eu les plus heureux résultats.

» Le nombre des élèves inscrits a varié de 102 à 150 ; celui des élèves présents n'a jamais été au dessous de 57, ni au dessus de 100. Vous éprouverez, comme nous, un vif regret de voir ainsi un tiers de nos chers enfants manquer habituellement aux leçons ; mais en déplorant à cet égard la négligence des parents, qui ne peut être niée, vous vous rappellerez l'âge de nos élèves. Espérons que les familles en faveur

desquelles cet établissement est fondé sentiront de jour en jour davantage l'inappréciable bienfait de cette première éducation pour leurs enfants, et ne le leur raviront pas par une coupable négligence. Nous ajouterons à ces détails que le nombre total des élèves reçus dans la Salle d'Asile, depuis sa fondation, s'élève à 250. Dans ce nombre se trouvent, en proportion à peu près égale, les garçons et les filles, les catholiques et les protestants.

» L'enseignement proprement dit, proportionné à l'âge des élèves, se borne à la lecture, à l'écriture sur le sable et sur l'ardoise, aux éléments pratiques du calcul, et à des notions usuelles sur toutes sortes d'objets, présentées sous la forme de récits et de conversations familières dans ce qu'on appelle *les leçons de choses. Une chose*, c'est à dire un objet quelconque, mis sous les yeux des enfants, ou fidèlement représenté, en fait la base. En outre, les petites filles tricotent, et tous les élèves effilent de la laine ou de la soie. Ces diverses leçons, toujours fort courtes, sont entremêlées d'exercices gymnastiques, d'évolutions et de chants exécutés au son de l'orgue. Ces moyens, si propres à distraire, à égayer, à fortifier les enfants, deviennent une source d'enseignements précieux, par le choix des paroles adaptées aux airs qu'ils chantent.

» La culture religieuse et morale de ces jeunes ames, renfermée, quant aux moyens employés, dans les limites tracées par nos réglements, qui *veulent que les élèves participent en commun à de très simples exercices de piété et à un enseignement religieux tout élémentaire* (1), est surtout l'objet de nos soins. Chaque jour, des prières composées par des ecclésiastiques de la Communion romaine, mais où rien ne blesse les convictions protestantes, sont récitées en commun ; des passages, pris textuellement dans la bible de Sacy, sont appris par cœur, et simplement expliqués sous le rapport des sentimens et des devoirs ; les traits les plus touchants de l'histoire sainte, les paraboles les plus instructives du Sauveur, prises, avec leur explication, dans de petits ouvrages catholiques, sont racontés aux enfants, et, sous une forme toute maternelle ; la Directrice en fait surgir, en l'appropriant au premier âge, le sentiment du devoir, le respect des choses saintes, l'habitude de la prière, la crainte de Dieu, et surtout l'amour du Sauveur mort sur la croix pour nous, de ce divin Ami des pécheurs, des petits et des pauvres, qui disait : *Laissez venir à moi les petits enfants, et ne les empêchez point, car le royaume des cieux est pour ceux qui leur ressemblent*. De telles instructions, jointes au soin qu'on prend de donner aux enfants des habitudes d'ordre, de décence, de véracité dans leurs paroles, d'application à leurs devoirs, de soumission à leurs parents et à leurs supérieurs, de bienveillance et de support mutuel, toutes ces leçons de morale pratique et de piété active doivent nécessairement exercer la plus heureuse influence sur leur caractère et sur leur cœur, et réagir sur leurs familles elles-mêmes.

» Vous reconnaîtrez, Mesdames et Messieurs, cette salutaire influence dans les faits suivans, passés sous nos yeux. Nos petites tricoteuses ont

(1) Paroles du prospectus.

fait, dans l'année, seize paires de bas. L'œuvre achevée : *à qui les distribuerons-nous ?* a demandé la Maîtresse ; *aux plus pauvres ! aux plus pauvres !* ont unanimement répondu les enfants, et les plus pauvres de nos élèves les ont reçues de leurs jeunes compagnes, dont la charité impatiente, un peu turbulente peut-être, ne fut pleinement satisfaite qu'après qu'elles eurent, de leurs propres mains, mis les bas aux petites jambes qui les devaient porter.

» Ce fait est isolé dans son genre, car nos ouvrières sont plus généreuses qu'habiles ; mais il en est d'autres qui se rattachent aux mêmes sentiments, et se renouvellent presque tous les jours. Ainsi les soins des grands pour les petits, de nombreuses preuves d'attachement à l'Ecole et à la Directrice, de naïves paroles où se reflète une piété touchante, des traits qui dévoilent l'empire de la conscience, des élans de sensibilité réelle provoqués par un reproche ou par un simple récit, et surtout ce *partage fraternel* que ramène chaque repas, et dans lequel l'enfant dont le panier est bien pourvu dispute à ses camarades le privilége de donner de son pain, de ses fruits, de tout ce qu'il a pour son dîner, à l'élève dont le panier, hélas ! est presque vide..... : voilà ce ce qui nous touche et nous réjouit ; voilà les symptômes d'un progrès moral vers le bien, qui nous vaut mieux que tout le reste ; voilà qui nous fait croire que dans ces jeunes cœurs a déjà pénétré un *peu de ce levain* chrétien qui doit, plus tard, *faire lever toute la pâte*, selon l'expression de J.-C.

» Ces motifs de satisfaction, nous les devons, pour la plus grande partie, aux soins de la Directrice, Mlle Coste, dont le dévouement absolu aux devoirs de sa charge est au dessus de tout éloge. Pieuse, assidue, attentive, tour à tour gaie et sérieuse, mais toujours affectueuse et douce, elle s'est faite la mère et l'amie de nos enfants, sans rien perdre de son autorité. Dans l'entraînement de son zèle (nous le disons à sa louange, mais en le déplorant), elle a compromis sa santé. Long-temps elle l'a caché, et, à force de bon-vouloir, elle l'a fait oublier aux autres; mais le moment est venu que nous avons dû la contraindre à accepter quelques soulagements : les lui assurer était pour nous un devoir de reconnaissance. Dans ce but, nous avons d'abord introduit dans la Salle d'Asile un orgue qui dirige les chants et les évolutions de nos élèves, et diminue ainsi les efforts de voix auxquels est obligée la Directrice pour soigner cette branche si essentielle d'enseignement et de récréation. Ensuite nous avons cru devoir la remplacer pendant un mois par une personne de confiance, afin qu'elle eût quelques vacances, et pût se refaire à la campagne de ses fatigues de tous les jours depuis près de deux ans. Enfin, il a été pris une mesure plus importante encore, et non moins indispensable à l'établissement qu'à sa Directrice, c'est l'adjonction d'une *sous-Directrice* intelligente, dévouée, digne de seconder les efforts de Mlle Coste, en allégeant ses travaux. Nous croyons avoir atteint notre but dans le choix que nous avons fait de Mlle Séjourné, parente de Mlle Coste. Ce surcroît de dépenses ne sera regretté de personne ; il est une trop faible récompense du dévouement de la Directrice, et d'ailleurs il a été fort allégé par la participation

généreuse qu'a bien voulu y prendre la Société protestante de bienfaisance, et pour laquelle nous la remercions ici.

» Maintenant, Mesdames et Messieurs, de l'état comparé de nos recettes et de nos dépenses, il résulte que les frais annuels de la Salle d'Asile doivent s'élever à 2,000 fr.; ce qui porte la dépense de chaque élève à 1 fr. environ par mois, en les supposant au nombre de 150, que le local peut contenir. Comment nous assurerons-nous cette somme annuelle de 2,000 f. nécessaire au maintien et à la prospérité de cette précieuse institution d'éducation et de bienfaisance? Telle est la question que s'est posée votre Comité, question d'avenir, question de vie ou de mort pour l'établissement que vous avez fondé. Votre Comité a la douce espérance que l'Administration, persévérant dans la voie où elle est déjà entrée par le vote du Conseil municipal de l'an passé, prendra de plus en plus sous son patronage éclairé les Salles d'Asile; il espère qu'à la subvention accordée par la Commune s'ajouteront bientôt d'autres subventions plus importantes votées par d'autres administrations. A Paris, à Lyon, dans la plupart des villes où les Salles d'Asile ont été instituées, elles l'ont été en partie aux frais des *Conseils généraux* et *municipaux*, des bureaux centraux de charité et des hospices, etc., et ces mêmes administrations les soutiennent annuellement, les unes en payant les loyers, les autres par une subvention pour la Directrice ou des allocations fixes. Partout on a compris que fonder et entretenir de semblables institutions, c'est diminuer le nombre des pauvres, ou du moins la quotité des secours à leur accorder, c'est rendre des bras au travail, attaquer le *paupérisme* qui menace de dévorer le pays, et surtout préparer à l'avenir une génération morale, disciplinée, travailleuse, amie de l'ordre et de la paix!... Ces grandes vues n'échapperont pas aux hommes éclairés et bienveillans qui veillent aux intérêts de la cité, et surtout des classes pauvres; et la *Salle d'Asile-modèle*, celle qui, la première, s'est établie à Bordeaux, et dont la salutaire influence a donné naissance aux autres, celle-là qui, selon les grands principes de liberté, de fraternité, de tolérance qui dominent nos institutions, réunit dans son sein les enfants des communions diverses, ne sera point oubliée. — Sous ce rapport, nous avons pleine confiance en son avenir; mais cet avenir, si prochain qu'on le suppose, n'est pas encore arrivé, et nous devons soutenir l'institution pour qu'elle en profite.

» En conséquence, Mesdames et Messieurs, nous vous exhortons, au nom de la Cité, au nom de la religion et des pauvres, au nom de ces petits enfants rassemblés sous vos yeux, vous, les fondateurs de cet Asile, à ne pas lui retirer vos bienfaits. Que chacun, selon ses moyens, daigne convertir le don qu'il a fait en *une souscription annuelle*, et y eût-il, comme on doit s'y attendre, quelque diminution, l'œuvre chrétienne, l'œuvre si patriotique que vous avez commencée s'accomplira et portera ses fruits. — Ceux de nos bienfaiteurs qui préféreraient ne pas s'engager par une souscription annuelle daigneront, nous l'espérons, du moins, nous continuer leurs dons pour cette année, et nous ne doutons pas que de nouveaux amis de l'humanité ne se joignent à eux.

» Au milieu de tant de frivoles dépenses, de tant d'argent donné au luxe et aux plaisirs, surtout à cette époque de l'année, les petits enfants et les pauvres réclament une part; cette part est aussi celle de Dieu même... Dieu et les pauvres ne seraient-ils pas entendus? »

Après l'assemblée générale publique, MM. les bienfaiteurs-fondateurs se réunissent en assemblée particulière, et adoptent les résolutions suivantes :

1°. Le rapport qui a été lu sera imprimé, ainsi que le compte du trésorier et la liste de tous les souscripteurs.

2°. Le nombre des membres du comité d'administration sera porté à dix. Ce comité sera renouvelé d'année en année par moitié. Le sort déterminera, au premier renouvellement, les membres sortants.

3°. Le comité d'administration pour l'année 1836 sera composé de MM. Maillères, Lestapis, Nath. Johnston, Guestier junior, Vermeil, pasteur, Mermann, Martin fils, Aguirrevengoa, Henri Galos, Félix Bosc.

Avant de se séparer, les fondateurs de l'institution recueillent avec reconnaissance les paroles bienveillantes de M. le préfet de la Gironde et de M. le maire de Bordeaux. Ces deux magistrats témoignent hautement leur satisfaction, et renouvellent l'assurance qu'ils ont déjà donnée, que les Salles d'Asile, et particulièrement celles dont ils viennent de constater les bienfaits, seront protégées et soutenues par l'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

État de la Caisse de la Salle d'Asile, rue Luckner, aux Chartrons, du 15 *mars* 1834 *au* 30 *septembre* 1835.

RECETTES.

	fr.	c.
Souscriptions volontaires.	5,143 fr.	» c.
Dons collectifs, savoir :		
De la Société protestante de bienfaisance. . .	600	»
De la Commune de Bordeaux.	200	»
Du Cercle du commerce.	100	»
De la Société philanthropique.	50	»
Produit du scolage des élèves, à 25 centimes par semaine.	1,265	80
Produit du tronc.	143	35
Total des recettes..	7,502 fr.	15 c.

DÉPENSES.

Frais de premier établissement.	4,008 fr.	41 c.
Loyer, deux ans, à 300 fr.	600	»
Honoraires de la Directrice, à 800 f., soit 16 mois.	1,266	66
Plus, le quart du produit du scolage	316	39
Plus, gratification.	150	»
Salaire de la femme de peine.	440	»
Plus, gratification..	50	»
Frais d'entretien et fournitures de l'Ecole. . . .	145	05
Solde en caisse.	525	64
Total égal.	7,502	15 c.

Certifié véritable le compte ci-dessus, laissant un solde en caisse de cinq cent vingt-cinq francs soixante-quatre centimes.

Le Président, MAILLÈRES. *Le Trésorier*, NATH. JOHNSTON.

ITALIE.

NOTICE SUR L'ÉCOLE DE L'ENFANCE DE PISE.

Il n'y a pas long-temps qu'on savait à peine, en Italie, ce que c'était qu'une *École de l'enfance* (ou Salle d'Asile), pour les enfants en bas âge : tandis que d'autres contrées voyaient prospérer et se propager ces établissements, on en ignorait jusqu'au nom de ce côté des Alpes. Aujourd'hui, Dieu en soit béni! ces bienfaisantes institutions sont devenues le vœu du pauvre, l'occupation du riche, et le refuge d'un grand nombre de petites créatures, abandonnées naguère dans les rues, où elles sont exposées à tant de dangers physiques et moraux. Oui, nous l'annonçons avec joie et certitude, la cause des petits enfants est maintenant gagnée en Toscane; l'utilité des Ecoles qui leur sont particulièrement consacrées est maintenant reconnue, et chaque jour mieux appréciée par les vrais amis du bien; les préventions diminuent, elles tombent devant la réalité. Ce qui était hypothétique est devenu certain. On peut s'assurer par soi-même que ce n'est pas une utopie que la possibilité du développement intellectuel de petits êtres de 2 à 6 ans, et, nous pouvons le dire avec vérité, ce sont ces chères petites créatures qui plaident elles-mêmes leur cause auprès des visiteurs de l'École.

En traçant en peu de mots l'origine et les progrès de l'École de l'enfance de Pise, je crois faire une chose douce pour le cœur des amis du pauvre; une chose peut-être qui sera un stimulant à la bien-

faisance; une chose enfin qui encouragera les ames timides et défiantes qui s'effraient des grandes entreprises; qui réveillera les ames fortes et bienfaisantes disposées au bien, mais qui ont besoin de voir des résultats positifs, de trouver des exemples parmi leurs semblables pour agir, pour s'animer, pour déployer les talens énergiques dont le Créateur les a douées; pour combattre les obstacles, et remporter, par de nobles et persévérans efforts, une victoire bien douce pour le cœur de l'homme vraiment philanthrope, celle d'avoir contribué au soulagement de ses semblables. L'œuvre sur laquelle nous appelons les regards de tous ceux qui peuvent, par leur influence, la protéger et la propager a quelque chose encore de plus aimable, de plus attrayant; elle parle plus particulièrement au cœur qu'aucune autre œuvre de bienfaisance : c'est des petits enfants qu'il s'agit, d'êtres ignorants qui suivent sans défiance la pente qui leur est tracée sans pouvoir en discerner l'issue, et pour la plupart d'entre eux, hélas! le chemin du vice s'ouvre plus souvent devant leurs pas incertains que celui de la vertu. C'est une œuvre qui doit nécessairement influer sur la partie de la population la plus nombreuse et la plus immorale; c'est travailler pour les siècles futurs que de ramener à des sentimens plus chrétiens et plus moraux cette classe nombreuse, si abandonnée, et si influente sur la destinée des États!

Origine et progrès de l'Ecole de l'enfance de Pise.

Un habitant aimé et estimé de la ville de Pise, M. Luigi Frassi, ayant lu quelques rapports sur des Salles d'Asile, fut convaincu de l'utilité de pareils établissements. Son cœur sensible et dévoué au bien de son pays conçut le généreux projet de faire jouir sa patrie d'un bienfait dont les résultats devaient avoir une influence aussi marquée et aussi heureuse. Ayant appris qu'en Lombardie de pareilles institutions avaient été formées, il s'adressa à Crémone; nous ne pouvons pas mieux faire que de transcrire ici quelques morceaux du mémoire qu'il adressa au gouvernement de Toscane, pour lui manifester ses projets.

— « Une école de charité fut ouverte à Crémone, en 1829, pour » les enfants pauvres des deux sexes, de l'âge de 2 à 6 ans. Un vénérable ecclésiastique, M. l'abbé Ferrante Aporti, en fut le fondateur. » Il avait observé avec douleur qu'un grand nombre d'enfants de » l'âge le plus tendre, ou sont enfermés dans la maison paternelle » sous la surveillance d'autres enfants, ou confiés à des personnes » mercenaires, ignorantes, ou livrés à eux-mêmes sur la voie publique, où ils se corrompent dans l'oisiveté, et contractent des » habitudes vicieuses, ou bien sont entassés dans la chambre malsaine d'une vieille maîtresse d'école. On ne pouvait accuser d'incurie les pauvres parents, qui, forcés de se procurer leur subsis-

» tance journalière et celle de leur famille, ne pouvaient s'occuper » de leurs enfants, sinon le soir, et lorsqu'ils sont par nécessité » absorbés par d'autres soins domestiques, et par le besoin du repos » après les fatigues de la journée.

» Ces observations réveillèrent dans l'esprit de ce digne ministre » du Seigneur l'idée de prévenir tous les inconvénients à l'influence » desquels les enfants abandonnés sont exposés nécessairement, et » de leur substituer les avantages opposés qui naissent d'une bonne » éducation physique, intellectuelle et morale. »

Ici M. Frassi donnait au Gouvernement un détail clair et précis de la manière dont l'abbé Aporti s'y prend pour procurer à ses élèves cette éducation physique, intellectuelle et morale(1); puis il ajoutait qu'après avoir obtenu ces détails de la complaisance de M. Aporti il se sentit pressé du désir de faire un essai semblable. « Je demandai » et j'obtins, dit-il, toutes les instructions nécessaires du digne ec- » clésiastique de Crémone; mais il m'importait, avant tout, de » trouver une Directrice qui, par son esprit distingué, son intelli- » gence et son instruction, par la pureté de ses mœurs et ses prin- » cipes religieux, fût digne de se charger d'un tel emploi. Croyant » découvrir ces qualités réunies chez la jeune Adèle Bonhomme, je » n'hésitai pas à réunir dans ma maison d'habitation à Pise, et à » confier à ses soins un certain nombre de petites filles. Au bout de » trois mois, l'essai dépassa mon attente; je pris alors courage, et » ayant observé que la petitesse du local et le défaut de jardin nui- » saient à la santé de la Directrice et des élèves, je remédiai à cet » inconvénient, en les transportant dans la maison n° 1159, rue » Tavoleria, qui possède une vaste salle et un jardin.

» Une réflexion donnait de l'amertume à mon entreprise, malgré » ses heureux résultats et l'approbation des gens de bien. Le nou- » veau mode d'instruction, pensai-je, ne manquera pas de détrac- » teurs qui le représenteront comme nuisible, peut-être même sans » le connaître! Je crus donc devoir exposer franchement à l'Admi- » nistration, par le présent mémoire, l'origine de mon humble » essai d'une École de l'enfance, ainsi que la méthode que j'avais dû » adopter. » Ce mémoire fut adressé, le 4 juin 1833, à son Excellence M. le gouverneur de Pise, avec la lettre ci-jointe: « Je me crois » obligé de faire connaître à votre Excellence, par le mémoire ci- » joint, l'essai que je poursuis d'une nouvelle école de charité, et » la méthode d'éducation qui me fut transmise par le fondateur de » l'école ouverte depuis plusieurs années à Crémone; cette méthode » se recommande par elle-même aux vrais amis de l'humanité: c'est » pourquoi j'ai la confiance qu'elle obtiendra de votre Excellence » l'accueil le plus favorable.

» J'ai l'honneur, etc. LUIGI FRASSI. »

(1) Voir le *Manuel d'Aporti*, page 17.

Le 25 juillet suivant, il reçut une réponse à cette déclaration, contenant : « que le Gouvernement n'opposerait aucun obstacle » à la continuation de l'essai dirigé par M. Frassi, pour l'institution d'une Ecole de l'enfance, pourvu que les méthodes de » Crémone fussent toujours observées pour la direction de la nouvelle Ecole. » Encouragé par ces paroles, et trouvant bien juste que le Gouvernement ne voulût pas *sanctionner*, par une approbation formelle, une institution dont les résultats n'étaient appuyés que sur quelques mois d'expérience, M. Frassi, aidé par quelques personnes bienfaisantes, continua à perfectionner son Ecole ; il la laissa visiter par les personnes de la ville qui avaient le désir de la connaître; chacun s'y intéressa, et on put juger de l'effet des méthodes, ainsi que de l'art d'obtenir l'ordre, le silence, l'obéissance d'un petit peuple dont les doyens n'ont pas plus de cinq ans.

On admira l'enseignement suivi dans ces institutions, qui est si bien gradué et approprié aux facultés des êtres auxquels il s'adresse. On put saisir cet ensemble, si bien combiné, si bien entendu pour réunir l'éducation physique, intellectuelle et morale ; qui, tout en soumettant l'enfant à des règles précises, ne lui ôte pas cette liberté de pensées si intéressante dans le premier âge, et qui, pour l'obliger à une obéissance exacte et habituelle, n'emploie que des moyens de douceur et de persuasion ; qui, enfin, sait unir à un mouvement continuel si nécessaire au bien physique de très jeunes enfants, et d'accord avec un âge où tout est vie et activité, un ordre si parfait, que cent enfants peuvent être en mouvement tous à la fois sans aucune indiscipline. Les prières, les chants sacrés qu'élèvent chaque jour au Dieu de bonté, au Père des petits enfants, ces innocentes créatures, firent naître un grand intérêt, et l'air de bonheur répandu sur leurs physionomies, et qui est à cet âge la sincère expression de leurs cœurs, rendait heureux aussi ceux qui visitaient l'Asile de charité ; l'intérêt devint général.

Le local étant devenu trop étroit pour contenir les nombreux enfants qui, chaque jour, affluaient à l'école, M. Frassi demanda et obtint du Gouvernement impérial et royal de vastes appartements dans le local de Saint-Michel in Borgo, propriété de l'Etat, et dans lequel sont placées les Ecoles publiques. Le nouveau local permit aux Directeurs de l'Asile de charité de diviser en trois sections les élèves, et, ainsi, de pouvoir les classer d'après leur âge, et donner par cela à l'instruction une marche progressive mieux adaptée aux diverses capacités des enfants composant l'Ecole. La première section comprend ceux de deux à quatre ans ; la deuxième, ceux de quatre à six ans ; la troisième, ceux de six ans qui reçoivent une instruction plus avancée, et qui sont occupés principalement à apprendre les ouvrages de couture, si nécessaires aux mères de famille.

Enfin, le 17 septembre 1834, le Gouvernement, après des informations exactes, persuadé de l'utilité de ces institutions, donna son approbation; et, le 19 janvier 1835, leurs altesses le grand-duc Léopold et la grande-duchesse Marie-Antoinette ont daigné visiter l'Ecole des petits enfants pendant leur séjour à Pise (1); et les témoignages publics de leur satisfaction ont été, pour le digne fondateur de l'Ecole nouvelle, une douce et honorable récompense de tant de zèle, de persévérance et de fatigues.

Les enfants passent toute la journée dans l'École; ils y apportent leur dîner, et cette circonstance fit connaître la nourriture mal-saine (et souvent même insuffisante), qui est celle des classes pauvres. La mauvaise santé de la plupart d'entre eux, qui ont déjà souffert des privations attachées à la misère et manqué des soins nécessaires au jeune âge, émut de compassion les personnes qui surveillent la Salle d'Asile; une souscription fut proposée pour réunir la somme nécessaire pour donner chaque jour une bonne soupe à chacun des enfants. Les efforts de M. Frassi furent couronnés d'un nouveau succès, et nous pouvons annoncer que, dès à présent, 110 enfants (2) reçoivent chaque jour, à midi, une nourriture saine, abondante et vraiment substantielle. Son altesse impériale le grand-duc Léopold et leurs altesses les grandes-duchesses ont voulu aussi coopérer à cette œuvre de charité, qui est le complément du bien que l'on désirait procurer à de pauvres enfants, en contribuant, pour la somme de 800 livres toscanes, aux frais nécessaires pour l'établissement des fourneaux économiques, et des autres objets qui sont indispensables pour l'accomplissement de cette belle œuvre.

Florence, Prato, Sienne, Livourne ont déjà suivi l'exemple de Pise. Puisse-t-il être imité encore dans d'autres parties de l'Italie!

---

(1) « Le prince vint inopinément, entra tout droit dans l'Ecole, sans vouloir être annoncé; il trouva les enfans au gradin; la Maîtresse, personne distinguée et pleine de tact, ne se dérangea point; la leçon continua : c'était l'enseignement du Catéchisme, et la Maîtresse, interrogeant une petite fille sur l'Oraison dominicale, lui dit : « Que demandez-vous à Dieu, en disant le pain quotidien? » — « Qu'il » nous donne tous les jours du pain, » répondit-elle.—Une autre prit la parole et dit : « et aussi de la viande et du vin; » — « et *la soupe*, » dit une troisième qui balbutie à peine et qui, estropiant le mot soupe en italien, paraissait vouloir rappeler à ses compagnes une chose essentielle. Leurs Altesses furent très amusées de cette digression; c'était, pour elles, un spectacle surprenant et nouveau à la fois, que cette réunion d'enfants si intéressants et qui n'avaient d'elles aucune crainte; car le Duc et la Duchesse étaient, pour ces innocentes créatures, des visiteurs ordinaires. La discipline, l'ordre, le silence, que nous obtenons à un grand degré, unis à une liberté de pensées et d'actions toutes subordonnées à une règle douce et judicieuse, furent appréciés par Leurs Altesses. Dans le moment de la récréation, ces enfants s'approchaient d'elles, tiraient le Duc par son habit, lui prenaient la main. Il est doux de voir ainsi les grands du monde s'intéresser aux petits et, dans ce cas, *aux bien petits* de toute manière. » (*Extrait d'une lettre écrite de Pise le* 28 *janvier* 1835.)

(2) Le nombre sera porté, pour les deux classes, à 150 ou 200 élèves dans quelques années.

Puissent les heureux résultats que nous venons de présenter encourager, réveiller les ames sensibles, toucher les cœurs généreux, et faire trouver aux petits enfants, dans chaque contrée, des protecteurs pour leur innocence et des amis qui soulagent leur misère!

Le 27 octobre 1834, une nouvelle École de l'enfance s'est ouverte à Pise, pour recueillir les petits garçons, d'après l'autorisation du gouvernement impérial et royal de Toscane. Les demandes réitérées des mères de familles, qui désiraient ardemment voir s'ouvrir un asile pour leurs enfants, pouvaient être considérées comme l'expression d'un vœu national, auquel il paraissait presque impossible de résister. 40 petits garçons furent d'abord réunis dans la nouvelle École : l'empressement des enfants à y venir, et celui des parents à les y accompagner, la nombreuse liste des candidats qui aspirent à prendre place dans l'École, sont une sûre indication que l'institution nouvelle est appréciée autant qu'elle était désirée. Le local est vaste, aéré, central, et uni à un joli jardin où l'on pourra établir quelques prix de gymnastique selon le manuel de Crémone, exercices si nécessaires aux petits garçons; les bonnes qualités morales et religieuses de la maîtresse, et l'heureux commencement de ce nouvel essai, font espérer que l'Ecole de l'enfance des petits garçons présentera un aussi heureux résultat que celle des petites filles.

Circulaire adressée aux citoyens de Pise.

Tous les vrais amis de l'humanité sont maintenant convaincus que l'aumône, répandue avec ostentation, ne procure qu'un soulagement momentané, et souvent sert d'aliment aux vices; tandis que la nourriture et l'éducation données aux enfants du pauvre présentent le plus sûr moyen d'améliorer le sort du peuple, et de bannir de son sein la mendicité, le vice et le délit.

Émus de cette généreuse pensée, plusieurs de nos bons concitoyens tournèrent les yeux vers l'École de l'enfance établie à Pise, et s'adressèrent à la commission de la société qui la soutient, afin de procurer aux pauvres petits élèves une soupe quotidienne.

La commission seconda d'autant plus ces bienfaisantes intentions, qu'elle avait la certitude de remédier par là à plusieurs inconvénients et de procurer de grands avantages aux parens des enfants; car elle connaissait la misère de beaucoup d'entre eux, qui ne pouvaient fournir que des alimens mal-sains. En conséquence, la commission, dans la réunion du 30 septembre de cette même année, décida l'ouverture d'une souscription, dans le but de pouvoir distribuer chaque jour des soupes aux élèves; en voici les conditions obligatoires :

1°. Les souscripteurs ne peuvent s'engager pour une somme moindre de 5 paoli par an, payés d'avance;

2°. Les souscriptions doivent être prises pour 3 ans, à dater du 1er décembre de cette année;

3°. Si les souscripteurs ne veulent pas continuer à souscrire après la 3e année, ils doivent en faire la déclaration par écrit deux mois avant l'expiration de la 3e année, autrement leur engagement sera considéré comme annulé.

CORRESPONDANCE.

LETTRE SUR L'ASILE DE CHELSEA, EN ANGLETERRE.

« Vous m'avez demandé des renseignements sur l'*Infant's School* de Chelsea, dont j'espérais avoir des détails par le révérend H. Blunt, sous l'inspection et les soins duquel elle a été formée; mais je l'ai visitée dans des circonstances peu favorables. M. Blunt, atteint depuis d'une maladie grave, était absent de Chelsea, et l'habile Directeur, M. Bilby, venait de partir pour la Jamaïque, afin d'y établir deux *Infant's Schools*, pour les nègres et pour les blancs; son fils, jeune homme de dix-huit ans, le remplace avec une intelligence et un aplomb remarquables, mais ce n'est pas de lui que je pouvais attendre ces vues et ces expériences, qui auraient été pour moi le commentaire de l'excellent ouvrage que son père a publié, avec M. Ridguny, et m'auraient fait entrer dans l'esprit de sa méthode.

» Vous ne m'accuserez pas, j'espère, de prévention, quand je vous avouerai qu'au premier coup-d'œil la Salle ne m'a pas paru offrir un aspect ni plus propre, ni mieux rangé, ni plus commode que nos Salles d'Asile de Paris; au contraire, le gradin, qu'ils appellent *the gallery*, est dans un espace renfermé, fermé des deux côtés, qui donne à cette partie l'air un peu triste. Il n'y a point de lit de camp; mais, au milieu, une table longue, à la hauteur des enfants assis sur leurs petits bancs; là, ceux qui ne vont point chez eux, de midi à deux heures, prennent leur repas, et ce nombre est peu considérable; car, en Angleterre, les ouvriers, allant dîner chez eux, viennent prendre, en passant, leurs enfants, et les ramènent à l'Ecole quand ils retournent eux-mêmes à l'ouvrage. Le mobilier diffère encore de celui de nos Salles d'Asile, en ce que le pupitre du Maître est remplacé par une espèce de tribune (*rostrum*), où les élèves font différents exercices, et l'on se sert encore de l'*exciton*, espèce de tableau mouvant, posé sur un pied, dans lequel on fait paraître les mots que les enfants doivent épeler, ou les estampes qu'on veut leur expliquer, tandis qu'ils sont sur le gradin.

» Dans le jardin, disposé comme nos préaux, sont des barres, de petites balançoires et un mât, pour accoutumer les enfants aux exercices gymnastiques; on ne leur donne point de leçons à ce sujet et on rend le mât très lisse, de manière qu'ils ne parviennent au haut que lorsqu'ils ont assez essayé leurs forces et acquis assez d'adresse pour qu'il

n'y ait aucun danger; aussi n'y a-t-il point d'exemple qu'il soit arrivé aucun accident occasioné par ces jeux.

» Il y a neuf *Infant's Schools* à Chelsea ; celle que dirige M. Bilby a cent enfants pendant l'hiver et environ cent cinquante en été. Le nombre des garçons est plus considérable que celui des filles ; on les sépare, et l'une des punitions auxquelles ils sont le plus sensibles consiste à envoyer le petit garçon dont on a à se plaindre parmi les filles et la méchante petite fille parmi les garçons; quelquefois, rien qu'un changement de place suffit. Pour attirer leur attention, un morceau de bois, au bout d'une corde, est suspendu au milieu de la salle; le Maître l'agite, et ce simple balancement détourne l'attention des enfants occupés à se taquiner ou commençant à s'engourdir lorsqu'un exercice leur paraît un peu long. Ils chantent beaucoup; presque tout ce qu'ils apprennent est en chantant et en répétant ce que disent leurs camarades; car le Maître ne chante pas avec eux. Ce chant est un rhythme des plus simples et fort monotone, mais qui m'a paru infiniment trop haut, et le motif que l'on m'en a donné m'a paru encore plus mauvais que l'inconvénient même. C'est, m'a-t-on dit, que les enfants ayant une disposition naturelle à crier et y trouvant un certain plaisir, il convient de le leur accorder, en les dirigeant seulement : mais le but de l'éducation n'est pas seulement de diriger nos dispositions, il en est un bien plus grand nombre qu'il est nécessaire de modifier complètement, et l'enfant à qui l'on aura permis de crier pour s'amuser en aura pris l'habitude quand il n'y trouvera plus de plaisir; d'ailleurs, le sens des paroles se perd davantage en les articulant sur un ton si élevé, et, comme il est désirable que les paroles de ces chants soient bien comprises par les enfants, il faudrait leur apprendre à les prononcer d'une voix douce.

» Le moyen de leur enseigner les lettres et d'en former des mots m'a paru ingénieux : l'on distribue à chaque enfant une petite planche de bois sur laquelle sont peintes, d'un côté, la lettre majuscule, et, de l'autre, la petite lettre correspondante ; le Maître nomme un mot; celui qui sait de quelles lettres ce mot est formé le dit à haute voix, puis l'on voit accourir au milieu de la salle toutes les lettres; les enfants se placent dans l'ordre nécessaire pour écrire le mot, en élevant leurs petites planches, et puis ils chantent encore les lettres, les syllabes et les mots, de manière que tous les enfants voient et entendent répéter tout cela si souvent, qu'il faut bien que cela se grave dans leur mémoire. Cet exercice les amuse beaucoup, parce qu'il y a du mouvement et que leur attention est excitée par l'espoir que c'est leur lettre qui va être appelée à sortir des rangs. J'aime moins le système des moniteurs, qui est certainement un aliment funeste pour l'orgueil : voyez l'air d'importance de ce petit garçon de cinq ans, dont l'intelligence précoce l'appelle à être, presque tous les jours, le moniteur d'enfants plus âgés que lui ; il les guide, les reprend avec un ton de hauteur, les regarde presque avec dédain, et, quand il est placé dans le *rostrum*, chargé de réciter l'explication des noms et des propriétés *des choses*, l'on dirait un petit orateur dans une tribune aux harangues.

» L'enfant a besoin de sentir sans cesse la supériorité de l'homme

raisonnable et instruit ; elle ne le blesse point ; il espère y parvenir un jour et s'y soumet par ce vague sentiment de respect que l'âge et la force commandent, avant que d'autres motifs le lui inspirent...... La déférence envers les égaux est un pas de plus ; il ne l'a pas fait encore, et prenons garde de ne pas le couvrir d'obstacles en y semant les germes de l'envie, de l'orgueil et du dépit.

» Les moniteurs me semblent donc être un élément dangereux pour le système des *Infant's Schools*, du moins lorsqu'il s'agit des *leçons* ; car, pour l'ordre des marches, il pourrait être employé sans inconvénient ; c'est plutôt la docilité et l'exactitude qui valent cette distinction, et ces qualités excitent moins l'envie que la supériorité de l'intelligence.

» L'ouvrage de M. Bilby montre quel est le fondement de toute l'instruction qu'il leur donne, l'Ecriture sainte; et ce qu'on leur raconte, et leurs chants, et ce qui meuble leur mémoire, tout se rapporte à cette base qui, posée avec solidité dès la première enfance, ne peut plus être ébranlée, lors même que, plus tard, quelques sombres nuages la voileraient..... Un exercice qu'ils aiment beaucoup consiste en ce que le Maître dit un mot et que les enfants, qui se rappellent un passage des Saintes Ecritures qui commence par ce mot, le citent en entier ; il est surprenant de voir des enfants aussi jeunes en savoir un aussi grand nombre et se les rappeler avec autant de présence d'esprit. Ils ne les ont point appris ; mais les conversations du Maître, et l'habitude de les entendre répéter à leurs camarades, les gravent dans leur mémoire, et, lors même qu'ils n'en comprendraient point encore tout le sens, plus tard, sans doute, ces passages, ainsi recueillis et comme déposés dans leurs jeunes cœurs, porteront des fruits de foi et de piété. La direction religieuse me paraît le trait principal qui distingue l'*Infant's School* de Chelsea ; car le système que l'on y suit, sa tenue et son organisation sont les mêmes que dans les autres Ecoles d'Angleterre et de France, réputées les meilleures. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

PREMIÈRE PARTIE. — ANNONCES.

28. COLLECTION D'IMAGES POUR LES SALLES D'ASILE, *format couronne*.
— *Histoire sainte* : 1re partie, comprenant l'Histoire sainte depuis la création du monde jusqu'à la mort de Moïse ; 25 sujets. Prix en noir. . 15 f.
Prix, coloriés. 30
— *Texte explicatif et questionnaire* ; brochure in-8°. Prix, br. . . . . . 1 f.

29. COLLECTION D'IMAGES POUR LES SALLES D'ASILE, *format couronne*.
— *Histoire de Jésus-Christ* ; 12 sujets. Prix en noir. . . . . 7 f. 50 c.
Prix, coloriés. . . . . 15 f.
— *Texte explicatif et questionnaire* ; brochure in-8°. Prix, br. . . . . . 1 f.

30. COLLECTION D'IMAGES POUR LES SALLES D'ASILE, *format couronne*.
— *Animaux domestiques* ; 10 sujets. Prix en noir . . . . 5 f.
Prix, coloriés. 10
— *Texte explicatif et questionnaire* ; brochure in-8°. Prix, br. . . . . . 1 f.

31. COLLECTION D'IMAGES POUR LES SALLES D'ASILE, *format couronne*.

— *Animaux sauvages*; 10 sujets. Prix en noir........................ 5 f.
Prix, coloriés............... 10
— *Texte explicatif et questionnaire*; brochure in-8°. Prix......... 1 f.

32. Collection d'Images pour les Salles d'Asile, *format couronne*.
— *Culture et emploi du blé*; 6 sujets. Prix en noir................. 4 f.
Prix, coloriés............... 8

DEUXIÈME PARTIE. — ANALYSES ET COMPTES RENDUS.

8.

ollection d'Images pour les Salles d'Asile : 1° *animaux domestiques* et *texte explicatif*, par M. Battelle ; 2° *animaux sauvages* et *texte explicatif*, par le même. (*Annonces* no 30 et no 31.)

L'histoire des animaux intéresse vivement les petits garçons et les petites filles ; ³rès leur avoir raconté l'histoire de ceux qu'ils connaissent, qu'ils aiment et dont vue excite toujours leur attention, il est bien facile d'éveiller leur curiosité en ur présentant des figures d'animaux étrangers.

Il faut savoir gré à M. Hachette d'avoir fait préparer, pour les Salles d'Asile, :s collections d'images bien supérieures à tout ce qui a été fait jusqu'à présent. usieurs professeurs de dessins ont été chargés d'exécuter les figures d'animaux, après les plus précieuses collections du Muséum d'Histoire naturelle, et d'après .ture, toutes les fois qu'il a été possible de le faire.

Le premier cahier comprend les *animaux domestiques* les plus connus : la Vache, Mouton, la Chèvre, le Cheval, l'Ane, le Chameau, le Chien, le Chat, la Poule, Canard.

Le second cahier se compose d'*animaux sauvages*; il contient le Lion, le Tigre, Loup, l'Ours, le Castor, le Renard, le Cerf, l'Eléphant, l'Aigle, le Perroquet.

Mais il ne suffit pas d'offrir aux enfants des images d'animaux, il faut qu'un récit :éressant, simple et naturel, que des explications claires et précises viennent au :ours des images; il faut que ces deux moyens d'action se prêtent un mutuel pui. Il faut surtout venir au secours des maîtres, dont la plupart ne possèdent s les notions qu'il est utile d'inculquer à l'enfance.

M. Battelle a rédigé un texte explicatif des images destinées aux premières leçons iistoire naturelle, qui atteint parfaitement le but que s'est proposé l'auteur. Ce :te, écrit avec netteté et élégance, contient des notions à la portée des plus jeunes fants et capables de développer leurs jeunes facultés.

Les notions sur chaque animal sont suivies d'un questionnaire assez étendu, i sera extrêmement commode pour récapituler la leçon du maître et pour vérir si les enfants ont bien saisi ses explications.

Pour donner une idée exacte de ce travail et de son application dans les Salles ꞌsile, nous allons entrer dans quelques détails sur la première partie, *Animaux nestiques*; dans un second article, nous parlerons des *Animaux sauvages*.

LE MOUTON.

De tous les animaux domestiques, le plus doux, le plus timide, et, il faut le dire, plus stupide, c'est le mouton. Cependant cet animal n'est pas entièrement dé-urvu d'instinct, puisque le jeune agneau cherche et parvient à reconnaître sa re au milieu d'un nombreux troupeau ; il l'appelle par ses bêlements.

Les moutons ont le pied fourchu ; ils sont d'un tempérament très faible et ne ıvent marcher long-temps. La grande chaleur, l'ardeur du soleil les incommo-ut autant que l'humidité, le froid et la neige.

On place un certain nombre de moutons sous la conduite d'un berger. Le berger mène aux champs, choisit l'endroit le plus propice pour le pâturage. Il tient linairement à la main une houlette, dont il se sert pour faire revenir les moutons i s'éloignent.

Il est toujours accompagné d'un ou de plusieurs chiens d'une espèce particu-re, qu'on appelle chiens de berger, et qui sont doués d'un instinct remarquable ur la garde des troupeaux.

Le petit de la brebis s'appelle agneau. C'est un joli petit animal, dont la vue plaît toujours aux enfants. Il est si doux, si paisible, que les plus petits garçons s'approchent de lui avec empressement et le caressent sans la moindre crainte comme sans le moindre danger ; aussi dit-on, pour exprimer la douceur d'un enfant : *il est doux comme un agneau.*

La brebis fournit du lait pendant sept ou huit mois, et en grande abondance. Ce lait est une assez bonne nourriture pour les gens de la campagne. On en fait de bons fromages, surtout en le mêlant avec du lait de vache.

On coupe la laine des moutons une fois par an ; on a soin de les bien laver, afin de rendre la laine très propre ; cependant on leur en laisse une certaine quantité pour les préserver du froid. C'est avec cette laine qu'on fabrique le drap avec lequel on fait les habits des hommes et des petits enfants. On en fait aussi des couvertures, des tapis et des bas.

C'est de la graisse du mouton qu'on retire le suif avec lequel on fabrique la chandelle.

Les moutons procurent encore à leurs maîtres un grand avantage, en séjournant sur les terres que l'on veut rendre plus productives. Le fumier, l'urine et la chaleur du corps de ces animaux forment un engrais qui ranime en peu de temps les terres qui avaient cessé d'être fertiles.

La chair du mouton est une nourriture très estimée. Sa peau, garnie de laine, est une fourrure très chaude. Cette peau, lorsqu'elle est tannée, s'emploie à relier des livres, à couvrir des meubles, à faire des pantoufles et à beaucoup d'autres usages.

En pensant à tous les avantages que le mouton procure à l'homme, en lui donnant sa chair, sa peau, son suif, sa laine, son fumier, on voit que cet animal doit être placé au premier rang parmi les animaux utiles.

Les notions précédentes sur le mouton ne sont qu'un extrait du travail de M. Battelle ; mais elles suffisent pour faire apprécier tout le parti qu'un maître habile peut en tirer.

Il est évident que l'on n'a pas voulu enfermer le Directeur d'un Asile dans un cadre étroit, mais, au contraire, lui fournir des matériaux précieux, bien coordonnés et dont il s'aidera nécessairement.

Ainsi, par exemple, le maître, ayant placé en vue de toute l'école l'image du mouton, dira aux élèves : Mes petits amis, regardez bien cette image, elle représente un mouton ; que tient-il entre ses dents ? — On répondra : des feuilles. — Où a-t-il pris ces feuilles ? — Il les a prises à ce buisson qui est placé auprès de lui. — Qu'est-ce que vous apercevez aux pieds du mouton ? — De l'herbe ? — De quoi se nourrit le mouton ? — Il se nourrit d'herbes. — Et vous, mes petits enfants, pourriez-vous vivre d'herbes ? — Oh ! non, monsieur, etc., etc.

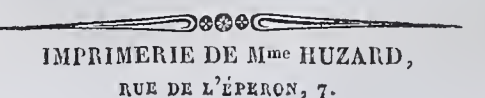
Le mouton est un animal domestique. On appelle animal domestique celui que l'homme a rapproché de lui, a soumis à ses ordres, et dont il prend soin. *Il est doux et timide*, c'est à dire qu'il craint de s'approcher des hommes, que le moindre bruit lui fait peur et le met en fuite. *Il faut le dire, il est stupide.* Stupide veut dire bête, très bête ; ainsi les moutons sont stupides parce que, lorsqu'ils sont exposés à la pluie ou à la neige, ils restent où ils se trouvent, sans chercher à se mettre à couvert. — Quand il pleut et que vous êtes dehors, que faites-vous ? — Nous rentrons bien vite ? — Mais, si vous étiez dans un champ, que feriez-vous ? — Nous nous mettrions sous des arbres. — Vous voyez donc bien que le mouton est stupide, etc., etc.

On voit combien un seul mot peut fournir de développements utiles.

Nous ne donnons pas ici de questionnaire ; nous renvoyons à la page 88 des numéros 3 et 4 de ce journal.

Pour être utiles, les questions doivent être claires et il ne faut pas surtout les multiplier outre mesure.

S'il est nécessaire, nous reviendrons sur les animaux domestiques ; mais l'extrait que nous en avons donné aujourd'hui suffira pour faire sentir l'importance de la collection que vient de publier M. Hachette et l'utilité du texte qui l'accompagne, soit pour les maîtres, soit pour les élèves.



IMPRIMERIE DE Mme HUZARD,

RUE DE L'ÉPERON, 7.

L'AMI DE L'ENFANCE,

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

ACTES OFFICIELS.

ORDONNANCE ROYALE.

Louis-Philippe, Roi des Français, à tous présents et à venir, salut.

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

M. le Baron Pelet (de la Lozère), Membre de la Chambre des Députés, est nommé Ministre secrétaire d'État au département de l'Instruction publique, en remplacement de M. Guizot, dont la démission est acceptée.

Au Palais des Tuileries, le 22 février 1836.

LOUIS-PHILIPPE.

Par le Roi :

Le Président du conseil, Ministre secrétaire d'État des affaires étrangères,

Thiers.

Le Comité central d'instruction primaire à Paris, ayant été, dans les premiers jours du mois de mars 1836, présenter ses hommages au nouveau Ministre, M. le baron Pelet de la Lozère annonça lui-même à ceux des membres de ce Comité, qui étaient présents à cette audience, que le Conseil royal d'Instruction publique s'occupait de préparer une circulaire destinée à donner des instructions générales dans les divers départements de France, pour la fondation et la

propagation des Salles d'Asile; il ajouta que, si le Comité de Paris avait des observations à produire sur le régime administratif convenable à ces établissements dans la capitale, il pouvait se considérer comme invité à lui faire parvenir promptement ses observations.

Les membres du Comité répondirent, chacun en leur nom, que les règles d'administration convenables pour les Salles d'Asile de Paris devaient différer très peu de celles des autres écoles, mais que le Comité, informé de la nécessité de délibérer sur cette matière, s'empresserait probablement d'adresser au Ministre de l'Instruction publique le tribut de ses réflexions.

La discussion qui s'établit sur ce point devant le Comité central, n'étant point sortie des termes généraux de l'application de la loi du 28 juin 1833 aux Salles d'Asile, nous croyons utile à nos lecteurs, et à l'étude légale du régime administratif qui convient à ces établissements, de publier le texte du mémoire qui fut adressé, vers la fin du mois de mars 1836, par le Comité central d'Instruction primaire de Paris, à M. le Ministre de l'Instruction publique.

Voici les termes de ce mémoire :

Monsieur le Ministre,

Aucun acte administratif n'est émané, jusqu'à ce jour, du ministère de l'instruction publique, à l'effet de réglementer les Ecoles de petits enfants qui se sont propagées, depuis quelques années, en France, et qui ont reçu de leurs fondateurs le nom de Salles d'Asile.

La première détermination qui sera prise, à cet égard, par votre ministère sera la plus grave de toutes ; elle aura pour effet de compromettre ou de favoriser l'avenir de ces établissements, selon qu'il aura été fait un choix heureux ou malheureux, en décidant de la tutelle sous laquelle devront se produire et se perpétuer ces premières Ecoles de l'enfance.

Instruits par vous-même que le Conseil royal d'Instruction publique s'occupe, en ce moment, de déterminer les bases réglementaires des Salles d'Asile, nous vous adressons, conformément à l'article 22 de la loi du 28 juin 1833, le tribut de nos réflexions sur les améliorations à introduire dans cette partie de l'instruction primaire.

§ Ier.

Observations sur les caractères spéciaux des Salles d'Asile.

Les Salles d'Asile reçoivent les enfants de deux à six ans. Ces établissements procurent à leurs jeunes élèves le double avantage d'être éloignés de nombreux dangers et de recevoir un commencement d'instruction élémentaire. L'asile et l'instruction qu'ils y trouvent ne sont pas convenables seulement et exclusivement aux enfants de familles pauvres ; ceux-ci sont exposés, à la vérité, à toutes les natures d'indi-

gence, mais les enfants des familles bourgeoises sont ordinairement livrés à des domestiques, dont le contact peut être remplacé avec avantage par des Ecoles destinées à la première enfance. Ces Ecoles peuvent être pratiquées dans des établissements séparés de ceux des pauvres, selon les convenances des familles; mais elles sont organisées, à l'intérieur, selon des méthodes d'instruction tout à fait conformes; et, par conséquent, le régime des Salles d'Asile doit être considéré comme ayant influence sur l'*éducation* et sur l'*instruction de toute la population française.*

Nous considérons les Salles d'Asile comme étant, dès à présent, adoptées par l'expérience, comme devant être les *Ecoles du premier âge dans toute la France*, c'est à dire dans toutes les communes ayant des ressources suffisantes sinon pour les fonder, du moins pour les entretenir; et c'est dans cette conviction qu'il nous paraît nécessaire d'étudier et de décider jusqu'à quel point la loi du 28 juin 1833, qui régit les Ecoles primaires en France, doit s'appliquer à ces petites Ecoles.

Les enseignements qui se donnent dans ces premières Ecoles de l'enfance ne sont pas tellement limités ou superficiels qu'on pourrait le présumer. Les enfants y apprennent à bégayer leurs premières prières et à imiter des pratiques religieuses.

Ils sont garantis de tous dangers et de tous exemples funestes par des personnes qui doivent réunir à un esprit solide et éclairé une conduite pure, des manières affectueuses, une grande patience, une inaltérable charité.

On s'efforce de les maintenir perpétuellement dans une atmosphère de salubrité, de pureté, de religion; on leur donne des notions, on leur communique des impressions sur la science éternelle du bien et du mal; on les élève dans des habitudes de douceur, de politesse et de sociabilité.

Sous le rapport intellectuel, on leur enseigne la lecture des lettres, des syllabes et des chiffres; le tracé des lettres, des chiffres, des lignes droites, courbes et des polygones; on leur fait réciter les déclinaisons des substantifs et des adjectifs, les conjugaisons des verbes; on leur explique plusieurs relations des mots dans des phrases mises à la portée de leur intelligence.

On leur donne la connaissance des monnaies et de leurs divisions, celle des mesures de quantité et de capacité; on leur indique des ressemblances et des différences à établir sur tous les objets au milieu desquels ils vivent et qui frappent habituellement leurs yeux.

Vous voyez qu'on peut comparer ce programme avec celui qui est contenu dans l'article 1er de la loi du 28 juin 1833, et remarquer que les Salles d'Asile concourent à procurer l'exécution de cette loi.

Des autorités illustres (1) ont allégué que l'ensemble des choses apprises par un enfant, dans les premières années de sa vie, dépasse, en importance, tout ce qu'il peut apprendre pendant le reste d'une longue carrière. Sans adhérer entièrement à ce sentiment d'enthousiasme, et

---

(1) Notamment celle de mylord Brougham, Chancelier d'Angleterre. (*Discours sur l'éducation du peuple.*)

sans méconnaître non plus qu'apprendre une langue c'est explorer l'univers, nous nous bornerons à dire qu'on retrouve, dans les Salles d'Asile, une portion notable des enseignements énumérés dans l'article 1er de la loi du 28 juin 1833, comme étant comprise dans le ressort de l'instruction primaire.

Ce premier point n'étant pas susceptible d'être contesté, on arrive nécessairement à reconnaître que les Salles d'Asile sont des Ecoles.

« Est considérée comme Ecole, » dit l'article 17 de l'ordonnance royale du 16 juillet 1833, « toute réunion habituelle d'enfants de différentes familles, qui a pour but l'étude de *tout* ou *partie des objets compris dans l'enseignement primaire* (1). »

Si ces établissements sont des Ecoles, ils doivent, lorsqu'ils sont de fondation communale, figurer au budget des communes. (Articles 8 et 9 de la loi du 28 juin.)

Ils doivent exister sous le patronage du Ministre de l'Instruction publique et des autorités départementales, municipales et scolaires.

Ils doivent participer de la nature et de la condition de tous les autres établissements d'instruction primaire.

Cette nature, cette condition consistent principalement dans le caractère public des fondateurs, des inspecteurs et des directeurs de ces établissements; les instituteurs notamment, même lorsqu'ils dirigent des Ecoles privées, doivent être brevetés par l'administration publique, et inspectés par elle. La loi du 28 juin 1833 n'a pas voulu s'en rapporter aux émotions éphémères, au zèle inconstant de quelques personnes bienfaisantes, étrangères à l'administration publique : c'est à la fois au Ministre de l'Instruction et aux autorités de ville et de département, c'est à dire au gouvernement du pays, que la tutelle en doit appartenir, parce qu'enseigner c'est gouverner. Tel est l'esprit de la législation nouvelle.

Que dit en effet cette législation?

Elle établit quatre pouvoirs, dont le concours constitue l'ensemble de l'administration scolaire.

1°. *Autorité du Ministre.* Elle est chargée de la formation ou éducation normale des élèves-maîtres, de la vérification de leur capacité, de leur institution et de leur révocation définitive. (Art. 4, 11, 16, 22, 25.)

2°. *Autorité départementale et municipale.* Elle est chargée de fonder et d'entretenir les établissements scolaires publics, sous le rapport de toutes leurs dépenses d'organisation et d'entretien. (Art. 8, 9, 12 et 13.)

3°. *Autorité scolaire supérieure.* Elle est chargée de la nomination provisoire et de la discipline des instituteurs communaux, de l'inspection; surveillance et correspondance relative aux intérêts généraux de l'enseignement primaire dans leur circonscription. (Art. 18, 19, 22, 23.)

4°. *Autorité scolaire locale*, chargée de surveiller et de représenter,

---

(1) C'est à ce titre d'*Ecoles* que l'inspection en a été confiée aux inspecteurs spéciaux par l'ordonnance royale du 26 février 1835, et recommandée à tous les recteurs et préfets de France, par la circulaire du Ministre de l'Instruction publique, du 4 juillet 1833. (*Voyez* le *Manuel de l'instruction publique primaire.*)

auprès de l'autorité supérieure, les intérêts de chaque localité. (Art. 17 et 21.)

L'influence de ces quatre autorités doit, à notre avis, se retrouver dans les Ecoles de tous les âges et de tous les degrés, avec les modifications nécessaires à chaque spécialité ; des réglements d'administration publique doivent déterminer quelle est l'application de la loi du 28 juin aux Ecoles de filles, aux Salles d'Asile, aux classes d'adultes, aux ouvroirs, à tout ce qui est Ecole primaire ; mais les principes, les bases de la loi, ses distinctions, ses moyens d'action doivent se reproduire dans tous ces réglements, sans autres modifications que celles qui sont nécessaires pour atteindre la destination de chaque nature d'Ecole.

Nous occupant aujourd'hui des Salles d'Asile seulement, nous nous bornerons à examiner comment les quatre distinctions principales, posées par la loi, peuvent et doivent dominer l'organisation des Salles d'Asile en France; cette discussion se trouvera naturellement divisée en quatre questions.

§ II.

Première question. — Le pouvoir instituant du Ministre, établi par les articles 4, 11, 16, 22, 23, 25 de la loi du 28 juin 1833, doit-il se retrouver dans l'organisation des Salles d'Asile publiques ou privées ?

La loi n'a pas voulu que le droit d'enseigner appartînt à tout citoyen ; elle a exigé de l'instituteur privé, comme de l'instituteur communal, la possession d'un *brevet* et celle d'un *certificat de moralité.* (Art. 4.)

Le brevet pour l'enseignement *élémentaire* est accordé sur des épreuves différentes de celles du brevet pour l'enseignement *supérieur ;* mais les uns et les autres de ces brevets sont délivrés par des *commissions d'examen,* dont les *membres sont nommés par le Ministre de l'Instruction publique.* (Art. 25 de la loi.)

Le brevet doit donc, selon la loi, émaner de l'autorité ministérielle ; que nous avons qualifiée pouvoir instituant des maîtres.

Cette qualification lui convient d'autant mieux, que le Ministre est le seul compétent pour *instituer* et *révoquer définitivement* les instituteurs communaux. (Art. 22 et 23.)

Un brevet, délivré par une *commission d'examen* nommée par le Ministre, ou, en son nom, par un fonctionnaire délégué, doit-il être exigé de tout directeur ou directrice d'Asile, même d'Asile privé ?

Une institution émanée du Ministre ou d'un pouvoir de lui délégué, est-elle nécessaire à ces directeurs ou directrices de petites Ecoles, lorsqu'elles sont de fondation communale ?

Le Ministre doit-il, par un réglement d'administration publique, prescrire la forme de ces brevets, la nature des épreuves à faire subir aux aspirans, le programme de leurs études, le mode de nomination des commissions d'examen ? Doit-il déléguer son droit d'institution à un pouvoir public ou l'exercer par lui-même? Nous soutenons l'affirmative sur toutes ces questions, et voici les motifs du système que nous adoptons.

Les Salles d'Asile sont de véritables Ecoles ;

Leur direction est peut-être plus difficile que celle des Ecoles des degrés supérieurs ;

La formation ou éducation des maîtres de ces Ecoles réclame assurément un talent spécial.

Les épreuves à leur faire subir doivent être nombreuses et consister, principalement, dans des exercices pratiques, autant, au moins, que dans des interrogations.

En effet, l'enseignement des Salles d'Asile est varié, intéressant, difficile. Il est donné à un très petit nombre d'instituteurs ou d'institutrices de se montrer toujours *clairs, intelligibles et convenables en parlant à des enfants, même sur les choses les plus élémentaires.*

On ne peut, *sans études*, *sans art* et *sans talent*, *éviter la niaiserie ou la trivialité*, *en improvisant continuellement des allocutions sur les sujets les plus familiers.*

On ne peut confier à un premier venu, sans études et sans direction préalable, la MISSION d'ouvrir des *livres sacrés* ou des *livres d'enseignement*, en présence d'un grand nombre d'enfants, et de leur transmettre des *idées*, des *sentiments*, des *opinions*, des *jugements*.

Il faut beaucoup d'*aplomb*, d'*habitude* et de *dextérité* pour faire *marcher, manœuvrer, chanter cent* ou *deux cents enfants,* sans cesser de les *instruire* ni de les *gouverner.*

Certains maîtres obtiennent, à *volonté*, *l'attention* des enfants ; d'autres ne parviennent à l'obtenir par aucun moyen, à aucune condition ; la raison de cette différence existe dans la *méthode du maître ;* il faut s'assurer qu'il possède cette méthode, et la lui donner lorsque, ne l'ayant pas, il est capable de l'acquérir.

Aurait-il cette méthode, il faut encore s'assurer qu'il a toute l'instruction et la facilité requises pour tenir constamment, en présence des enfants, un *langage décent*, *persuasif*, *modeste*, *instructif*, en montrant à ses élèves des *choses*, des *images*, même des *jouets*, et en leur communiquant des idées, des expressions, des convictions.

La loi qui a ordonné l'existence d'une Ecole normale par département (art. 11) a certainement voulu que des moyens soient pris pour donner l'instruction aux maîtres et maîtresses d'Asile ; nous ne provoquons pas, pour eux, la création d'Ecoles normales, sous forme de séminaires pour les instituteurs, ou de couvents pour les institutrices, avec des directions et des pensionnaires ; mais nous pensons qu'il est au moins nécessaire de veiller à l'organisation et à la bonne tenue de cours spéciaux accessibles aux aspirants à la direction des Salles d'Asile, et de moyens d'instruction préparés pour eux, avec l'approbation et l'autorisation du Ministre de l'Instruction publique, dans les chefs-lieux de départements ou d'arrondissements.

La loi a voulu que des brevets fussent donnés par des commissions d'examen nommées par le Ministre ; il faut aussi que des brevets ou certificats d'aptitude soient donnés aux directeurs d'Asile, dans une forme spéciale et sur des épreuves de nature spéciale, mais toujours par des commissions d'*institution ministérielle.*

Ce n'est point à nous, monsieur le Ministre, c'est à vous qu'il appartient de faire sur ce point ce que la loi attend de votre ministère. Il ne vous serait ni possible ni permis d'abdiquer le noble pouvoir d'enseigner ceux qui enseignent, de vérifier leur capacité, de leur imposer des épreuves, de les instituer dans leur profession et de les révoquer lorsqu'ils se montrent indignes ou incapables de former le cœur comme d'éclairer l'esprit de nos jeunes populations, espoir de la patrie. Or, ce serait abdiquer ce pouvoir ou le méconnaître, que de le laisser à la discrétion de commissions improvisées, qui se répandraient d'elles-mêmes sur toute la surface de la France, et se prévaudraient du patronage de telle ou telle association de bienfaisance pour se dire légalement autorisées.

Que les associations aient pour but la fondation des Salles d'Asile, rien de mieux; mais que les directeurs de leurs Salles soient *brevetés* après *examen;* que les *brevets* et les *commissions d'examen* soient une émanation médiate ou immédiate du Ministre de l'Instruction publique, tel est notre vœu; et, en vous l'exprimant, nous ne faisons autre chose que réclamer vos propres droits, tels qu'ils sont constitués par la loi générale sur l'instruction primaire.

§ III.

Deuxième question. — L'administration municipale, chargée par les articles 8, 9, 12, 13 de la loi du 28 juin 1833 de fonder et d'entretenir les Ecoles des communes, ne doit-elle pas, lorsque les revenus communaux le permettent, étendre leur administration sur les Salles d'Asile publiques?

La loi du 28 juin est absolue dans ses dispositions envers les fondateurs d'Ecoles.

Elle ne conserve pas le caractère d'Ecoles privées à celles de ces Ecoles qui, ayant été primitivement fondées par des particuliers, seraient ensuite subventionnées par les communes.

La loi aurait pu admettre des transactions entre les fondateurs privés et les administrateurs publics, donner à l'administration publique le pouvoir de traiter avec les fondateurs et de leur réserver certains droits, tels que celui de nomination des maîtres et d'autres attributions qui auraient excité ou soutenu le zèle des fondateurs, et qui auraient permis de leur réserver une place dans l'administration ou au moins dans le régime économique de leurs fondations.

Tel n'a point été son esprit; elle qualifie d'Ecoles *publiques* toutes celles qu'*entretiennent, en tout ou en partie,* les communes, les départements ou l'Etat. (Art. 8.)

Elle oblige toute commune à entretenir *au moins une Ecole* (art. 9); et, à défaut de fondations, donations ou legs, c'est à dire de *dotations privées*, elle ordonne aux Conseils municipaux de *pourvoir* aux dépenses scolaires en y appliquant les *revenus ordinaires* de la commune, ou même en *votant des impositions extraordinaires.* (Art. 13.)

On voit, d'après ces dispositions, qu'il y a, selon la loi, séparation profonde entre l'administration d'une Ecole qui appartient à des par-

ticuliers et celle d'une Ecole soutenue, même en partie seulement, par une commune.

La loi établit la distinction de manière à changer, *du tout au tout*, le régime des maisons scolaires, selon qu'elles sont ou non subventionnées.

Elle n'admet de création d'Ecole que dans deux hypothèses :

Ou bien une association de personnes bienfaisantes, une souscription particulière, un bienfaiteur quelconque se chargera des dépenses à faire pour une Ecole ou Salle d'Asile, sans invoquer le concours des finances de la commune, et alors sa fondation sera une Ecole privée, assujétie seulement à être dirigée par un maître pourvu de brevets et certificats donnant droit d'enseigner (art. 4 de la loi) ; ou bien les fondateurs réclameront un appui quelconque de la part de la commune, tel que la prestation d'un local ou d'une subvention, et, dans ce cas, l'Ecole devenant publique (art. 8), tout aussi devra devenir public dans son administration ; c'est à dire que les maîtres seront nommés, installés, surveillés par les pouvoirs publics, et que les conditions imposées aux subventions pourront changer complètement et attirer à l'administration publique toute la direction de ces établissements.

Peut-être la loi aurait-elle pu apporter plus de ménagements aux convenances des fondateurs ; mais tel n'a pas été son esprit ; elle a voulu laisser la liberté aux fondations privées, et imposer les conditions de l'enseignement primaire public à tout établissement primaire qui s'alimente, en tout ou en partie, des deniers communaux, départementaux ou nationaux.

La loi n'a pas dit si les administrateurs communaux pourraient, sous le rapport de l'administration des biens meubles et immeubles des Ecoles, et sous celui de leurs dépenses quotidiennes et annuelles, s'en rapporter aux soins des associations de bienfaisance, ou d'autres délégations communales plus ou moins officielles. En restant, à cet égard, dans le silence, elle a laissé l'administration des Ecoles dans le droit commun de l'administration des établissements communaux qui sont régis par les Maires, avec l'assistance et le contrôle des Conseils municipaux ; elle a supposé que ces Conseils, étant appelés à délibérer sur les moyens de pourvoir aux dépenses de l'enseignement primaire (art. 13) et sur les développements qu'il peut recevoir dans chaque localité (art. 1er), doivent veiller à ce que les fondations soutenues en totalité par la commune soient administrées par le Maire, et à ce que les fondations soutenues, en partie seulement, par les deniers communaux soient assujéties, comme condition de la subvention qui leur est accordée, à un régime public de comptabilité des deniers, et de nomination, institution, surveillance, discipline et révocation des maîtres, tel qu'il est organisé par les lois.

Ce système, qui est celui de la loi du 28 juin 1833, et qui se retrouve proposé de nouveau dans le projet de loi récemment présenté aux Chambres, sur l'instruction secondaire, doit, à notre avis, recevoir son application aux Salles d'Asile comme à toutes les autres espèces d'Ecoles primaires. Il oblige les Maires et administrateurs municipaux à fonder,

elon les ressources des communes, au moins une Ecole, et, s'il y a ieu, des Ecoles de tous les degrés; il les oblige à administrer, par eux-nèmes, ceux de ces établissements qui appartiennent à la commune, et imposer un régime administratif à tous établissements scolaires de-enus publics par suite de la subvention des communes.

Ce régime administratif peut varier selon les circonstances, et notre ntention n'est pas, en ce moment, d'en développer les détails; il nous uffit de faire remarquer que la loi du 28 juin 1833 considère l'admi-istration municipale comme le pouvoir dominant des Ecoles, sous le apport de leur administration civile et financière, et qu'à elle appar-ient de régler le mode des recettes et dépenses des Ecoles primaires pu-bliques de tous les degrés.

§ IV.

Troisième question. — Les Comités scolaires supérieurs, institués par les articles 18, 19, 22, 23 de la loi du 28 juin 1833, doivent-ils exercer leurs pouvoirs envers les Salles d'Asile?

Les comités scolaires supérieurs, nommés, dans la loi, comités d'ar-rondissements, et, à Paris, comité central, sont le troisième pouvoir dont le concours est nécessaire pour produire le régime légal des Ecoles, tel qu'il a été prescrit par la loi du 28 juin.

Ces comités ne sont pas des commissions nommées par l'autorité, ce sont des pouvoirs publics institués par la loi, et dans lesquels un grand nombre de fonctionnaires publics viennent siéger *de droit* et exercer des attributions légales.

Ces comités sont principalement chargés de nommer les maîtres des Ecoles publiques, sauf institution par le Ministre de l'instruction;

D'inspecter et faire inspecter toutes les Ecoles de leur ressort;

De provoquer les réformes et les améliorations;

De correspondre avec les Préfets et le Ministre sur les intérêts généraux de l'instruction primaire dans leurs circonscriptions;

Et d'exercer une juridiction disciplinaire et un pouvoir de révocation des instituteurs communaux, sauf appel au Ministre.

Ce résumé de leurs fonctions suffit pour faire comprendre que la surveillance de ces comités doit être de la plus grande utilité envers les Ecoles. Et si les Salles d'Asile sont des Ecoles, ainsi que nous croyons l'avoir établi, on ne conçoit pas ce qui pourrait les affranchir de l'autorité des comités, ni les priver des bienfaits de leur protection.

Quelques personnes ont pensé que ce haut pouvoir était trop solennel pour des Ecoles de petits enfants; qu'il plaçait trop haut le droit de nomination, donnait trop de gravité à la juridiction disciplinaire, et entourait les Salles d'Asile d'un cortége de hauts fonctionnaires, trop étrangers à la gestion de ces établissements.

A ces diverses objections se présente une réponse très simple : la loi a créé un pouvoir public scolaire, il faut le respecter. S'il est trop grand, trop élevé, il faut le proportionner à sa destination par des fractionnements, ou par des adjonctions, ou, en un mot, par des moyens

administratifs qui appartiennent au domaine de l'exécution. Mais si, au lieu de l'organiser d'une manière spéciale pour remplir telle ou telle de ses attributions légales, un réglement administratif avait pour effet de méconnaître cette compétence, de la supplanter et de substituer d'autres pouvoirs à ceux que la loi a créés ; si, sous prétexte de rendre une autorité moins imposante, on songeait à créer arbitrairement une autorité rivale et usurpatrice de celle des comités, cette création n'aurait, nous le pensons, ni vigueur ni durée, parce qu'en France rien n'est possible sans le secours des lois.

Qu'on se figure la position d'une commission d'arrondissement qui ne serait pas le comité institué par la loi et qui croirait pouvoir nommer des maîtres, faire des inspecteurs, prononcer des révocations dans les Salles d'Asile payées ou subventionnées par les communes. Quelle serait l'allure de cette commission? Comment résisterait-elle aux attaques du comité compétent? Comment le Ministre, auteur de cette superfétation, aborderait-il la discussion devant les Chambres, et lorsqu'on lui prouverait qu'il a substitué à des fonctionnaires *de droit*, légalement établis, des personnes par lui autorisées à contrarier et à supplanter la compétence d'un pouvoir public institué par une loi? Cette supposition n'est pas admissible ; il appartient au Ministre de prescrire les mesures nécessaires pour que les personnes qui seront chargées de l'inspection des Salles d'Asile puissent se mettre en rapport avec les comités, pour les aider à fonctionner dans la spécialité des Asiles comme dans celle des Ecoles ; mais il ne peut lui appartenir de changer la compétence des pouvoirs établis par les lois.

§ V.

Quatrième question. — Les Comités locaux, institués par les articles 17 et 21 de la loi du 28 juin, sont-ils compétens pour fonctionner à l'égard des Salles d'Asile?

Les Comités locaux, créés par la loi du 28 juin, sont, comme les Comités supérieurs, des pouvoirs publics, dans lesquels un certain nombre de personnes siègent *de droit* en vertu des lois.

Ils sont chargés de veiller à la salubrité des Ecoles et au maintien de la discipline des maîtres; ils doivent exposer aux autorités compétentes les divers besoins de chaque Ecole placée sous leur surveillance, à cet effet, les visiter fréquemment, et ils peuvent prononcer la suspension immédiate des instituteurs qui seraient coupables de fautes graves, à la seule condition d'avertir le Comité supérieur, dans un bref délai, de cette suspension.

Rien n'est plus utile au bien-être quotidien des élèves et à la bonne tenue des établissements que cette surveillance quotidienne ; elle est surtout nécessaire aux Salles d'Asile ; et, à cet effet, les Comités doivent s'entourer du plus grand nombre possible de personnes éclairées et dévouées à la protection des jeunes enfants. On peut organiser, auprès de ces Comités, des délégations proportionnées à tous les besoins; mais le résultat de ces surveillances doit arriver au centre commun des Co-

mités locaux, parce qu'il possède la compétence que la loi seule peut donner.

§ VI.

Examen de quelques objections.

Nous avons raisonné jusqu'à présent en admettant que les Salles d'Asile sont des Ecoles, et nous persistons à considérer que ce caractère leur appartient incontestablement; cependant quelques objections ont été faites et il ne faut pas les laisser sans réponse.

On prétend d'abord que les Salles d'Asile sont des établissements de charité, et on en conclut que les lois relatives à l'instruction primaire ne leur sont pas applicables : examinons ce premier point.

Les Salles d'Asile ont pour effet d'augmenter l'aisance des familles, en les délivrant du soin, souvent très onéreux, de conserver leurs enfants continuellement auprès d'elles; il est, sous ce rapport, une cause d'allégement et d'aisance; mais il n'est pas un établissement de distribution de secours publics; au contraire, il tend à diminuer le nombre des établissements distributeurs d'aumônes, puisqu'il fait disparaître l'indigence qui pouvait forcer le pauvre à solliciter la charité publique.

Il n'y a rien dans cette circonstance, dans cet effet produit, qui soit relatif à la nature de l'établissement dans lequel les enfants sont reçus. Si quelqu'un les conduisait toute la journée en promenade, ou les enfermait sous clef dans une bergerie, le soulagement éprouvé par les parents serait le même; le sort des enfants seulement serait différent. Si, au contraire, ces enfants sont reçus dans un lieu où toutes choses ont été préparées pour leur éducation et pour leur instruction, il faut convenir que ce lieu est une Ecole; et, conséquemment, l'organiser, l'inspecter et le diriger comme tel.

On objecte encore que la plus grande partie des Salles d'Asile sont entretenues par des quêtes, des souscriptions, des offrandes consenties volontairement par la bienfaisance.

Cette circonstance ne change rien encore à la nature des Salles d'Asile et aux lois qui doivent les régir comme Ecoles. Peut-être, avant peu, verra-t-on des Salles d'Asile ouvertes, dans les grandes villes, pour recevoir les jeunes enfants de familles riches et meme opulentes, devenir des moyens de spéculation et d'aisance pour leur directeur. La richesse des uns, la pauvreté des autres, ne peut rien changer à la nature scolaire de l'établissement. Qu'un journal fasse la fortune de ses actionnaires, ou qu'il soit, au contraire, publié gratuitement sur les souscriptions d'une association de bienfaisance, il n'en sera pas moins, comme journal, soumis aux lois de la presse périodique. De même une Ecole, seulement parce qu'elle est Ecole, et quelle que soit son origine, doit être soumise aux lois scolaires, sans avoir égard au moyen de dotation public ou privé, charitable ou intéressé, qui la soutient et subvient à ses dépenses.

Enfin, ajoute-t-on, non seulement les Salles d'Asile sont des établissements de charité, mais ce sont des établissements de charité mater-

nelle, parce qu'ils sont destinés à suppléer aux soins et aux instructions que chaque enfant devrait recevoir d'une mère attentive, éclairée et pourvue de ressources correspondantes à ses besoins : on en conclut qu'il faut les confier à une administration de femmes, à l'exclusion du sexe masculin.

Les principes qu'on invoque, à cet égard, sont dignes d'approbation; mais les conséquences qu'on en veut tirer nous paraissent mal fondées.

Que le concours des femmes soit admis dans l'exercice de la compétence attribuée aux quatre autorités que nous avons indiquées comme ayant reçu des lois le pouvoir d'administrer les établissements scolaires, nous n'avons pas d'objections contre ce principe.

Ainsi, — Sous le premier rapport :

Que le Ministre compose ses commissions d'examen, d'examinateurs et d'examinatrices chargés de vérifier l'aptitude spéciale des personnes qui se destinent à la profession de directeur ou directrice d'Asile; que les cours d'instruction de ces élèves-maîtres et de ces élèves-maîtresses soient faits par des hommes ou par des femmes, pourvu qu'ils soient bien faits, peu importe.

Sous le deuxième rapport :

Que l'Administration municipale soit habituellement assistée d'un inspecteur, ou d'une inspectrice chargée de la représenter dans tous les détails d'entretien et de régime économique intérieur des Ecoles.

Sous le troisième rapport :

Que les Comités supérieurs admettent des inspecteurs, ou des inspectrices, à leur faire des communications sur les objets qui doivent faire la matière de leurs délibérations.

Sous le quatrième rapport :

Que les Comités locaux soient appuyés, dans leurs moyens d'action pour l'inspection locale, par des personnes nombreuses et zélées pour l'inspection quotidienne des Salles d'Asile; que les dames soient en majorité, ou même qu'elles soient seules chargées de ce genre de délégation, nous n'y verrons rien que de régulier ou d'utile.

Mais ce n'est pas dans cette position légale que se sont placés, jusqu'à présent, les fondateurs de Salles d'Asile, ni dans les départemens, ni à Paris.

Pour ne parler que des Salles de Paris, à l'égard desquelles nous sommes mieux instruits des faits, le Comité qui les dirige, organisé en 1829, quatre ans avant la législation de 1833, n'est pas institué de manière à représenter les quatre pouvoirs scolaires dont l'action est nécessaire envers toutes les Ecoles.

Ce Comité s'est formé spontanément dès 1826; il a fondé plusieurs Salles d'Asile sur les souscriptions qu'il a recueillies.

Il a ensuite accepté les subventions de l'administration des hospices

de Paris. De fondation privée, comme de fondation *publique*, elle s'est mise en relation avec le Comité des dames.

Cette prise de possession, de l'Administration des hospices, est consi- gnée dans un arrêté préfectoral du 28 octobre 1829. Elle a été ipprouvée par décision du Ministre de l'intérieur, du 7 décembre suivant.

L'organisation du personnel du Comité a été réglée par un autre ırrêté de l'Administration générale des hospices, en date du 3 fé- vrier 1830 (1).

Par cet arrêté, tous les pouvoirs de formations des maîtres, de no- nination, d'inspection et d'administration économique, ont été déférés ıu Comité des dames; il a été autorisé à déléguer son trésorier spécial et son inspectrice spéciale; les souscriptions des particuliers sont versées dans sa caisse spéciale; les subventions de l'Administration y sont aussi apportées; et la gestion des établissements, comme la comptabilité des deniers, se fait par l'Administration des hospices, ıssistée par le Comité des dames, ou par ce Comité assisté de l'admi- nistration, une sorte de concours réciproque étant établi dans toutes eurs relations.

Depuis dix ans bientôt que ce Comité s'assemble, depuis six ans que les relations se sont établies entre lui et l'Administration des hospices de Paris, vingt établissements se sont formés. L'Administration hospitalière paie tous les loyers, et dépense chaque année environ soixante mille francs, loyers compris, pour toute la gestion des Asiles; les souscriptions ou offrandes recueillies par le Comité composent à peu près le quart le cette somme. Assurément on doit se féliciter de ce résultat; on doit prendre tous les moyens de perpétuer les établissements qui doivent eur création à cette réunion d'efforts. Mais c'est précisément au mo- ment où le régime définitif de leur administration doit être constitué, qu'il est plus important et plus nécessaire d'examiner quels doivent être à leur égard les effets des lois sur l'Instruction primaire.

Il est très évident que les personnes qui ont fondé les premières Salles d'Asile dès 1826, et jusqu'à ce jour, n'ont pas pu d'avance se con- former à la loi du 28 juin 1833, qui a été promulguée cinq ou six ans plus tard : nous conviendrons même volontiers qu'elles ont agi selon la nécessité des temps, à l'époque de leurs premiers travaux; qu'elles ont fait, à l'époque de ces premières fondations, un choix très heureux en recherchant le patronage du Conseil général des hospices, seule autorité publique qui s'occupât à cette époque de fonder des écoles. Mais toutes ces circonstances ne peuvent pas dispenser l'Administration publique d'étudier la position administrative des Salles d'Asile de Paris, et de formuler des réglements spéciaux qui doivent leur conve- nir. A notre avis, l'administration scolaire ne ferait pas usage du pouvoir qui lui appartient et qui lui est imposé par la législation de

---

(1) Le texte de ces arrêté et décision ministérielle est publié dans *L'Ami de l'Enfance*, journal des Salles d'Asile, tome 1er, page 16 et suivantes. Paris, Hachette, libraire, rue Pierre-Sarrazin, 12.

1833, si elle n'examinait pas jusqu'à quel point, dans l'organisation actuelle, est observée ou méconnue la compétence des quatre pouvoirs légaux dont nous avons rappelé l'existence ; nous croyons pouvoir affirmer :

1°. Qu'en ce qui concerne l'autorité du Ministre pour la délivrance des brevets et l'institution des maîtres, les vingt maîtres ou maîtresses qui exercent en ce moment dans les Salles d'Asile, ne sont pourvus d'aucuns certificats de capacité, délivrés par aucunes commissions d'examen ; ils ont été instruits par l'inspectrice du Comité des dames, et installés de l'autorité de ce Comité, sans que rien soit émané de l'autorité ministérielle.

2°. Qu'en ce qui touche l'autorité municipale, c'est un membre de la Commission administrative des hospices civils de Paris qui surveille personnellement tous les détails administratifs des établissements, et qui rend compte de son administration au Conseil des hospices ; les recettes fournies par le Comité sont dépensées en mélange avec les deniers communaux, et l'Administration municipale, appelée par les articles 8 et 9 de la loi à diriger elle-même le régime économique de ses Ecoles, se borne à verser ses subventions dans la caisse spéciale d'un Comité délégué d'une administration qui n'a plus cette compétence depuis la loi nouvelle.

3°. Qu'en ce qui touche l'autorité du Comité central, ce Comité n'est informé d'aucunes vacances, ni mutations dans le personnel des Directeurs et Directrices ; il n'a jamais été appelé à nommer des Maîtres ; ces Maîtres ne sont soumis ni à sa juridiction, ni à sa discipline. Le Comité des Dames les révoque ou les change de résidence, comme il lui plaît, sans aucun recours possible de la part des Maîtres, sans aucun contrôle de la part de l'Administration publique.

4°. Qu'en ce qui touche les Comités locaux, leur action est nulle sur les Salles d'Asile de leur circonscription. On assure même que des Maires de Paris se sont vu refuser l'entrée des Salles d'Asile, et n'ont pu quelquefois parvenir à y faire admettre des enfants.

C'est sur cette position qu'en exécution de l'art. 22 de la loi du 28 juin nous provoquons *réforme* et *amélioration*.

§ VII.

Proposition de convoquer une commission.

Nous avons évité, en rédigeant tout ce qui précède, d'entrer dans des détails sur l'organisation spéciale de l'Administration des Salles d'Asile de Paris, afin de ne pas mêler les objections qui, souvent, naissent des faits, avec celles qui se présentent déjà en assez grand nombre dans une matière neuve, et qui n'est encore réglée par aucun précédent.

Notre intention a été de vous transmettre des observations générales applicables à toutes les Salles d'Asile, dans un moment où vous avez

eu vous-même, Monsieur le Ministre, la bonté de nous avertir que le Conseil royal allait s'occuper de cet objet.

Mais si vous pensiez qu'il est nécessaire de connaître plus profondément les faits avant de prendre une décision ministérielle ou une ordonnance royale, nous croyons que ces faits ne pourraient être convenablement présentés, et votre résolution convenablement préparée, que par des conférences faites dans une Commission où seraient représentés tous les intérêts du passé comme de l'avenir, et dans laquelle seraient entendus les représentants de tous les pouvoirs dont le concours est désormais nécessaire pour établir la marche d'un régime régulier.

Il vous appartient, Monsieur le Ministre, de nommer cette Commission, et de la composer selon vos convenances.

§ VIII.

Conclusions.

En résumé, Monsieur le Ministre, nous invoquons votre autorité, pour qu'il soit décidé aussi promptement que possible :

1°. Que les Salles d'Asile doivent être soumises à un régime scolaire conforme dans ses bases à la loi du 28 juin 1833;

Que, notamment, les examens et les brevets des Maîtres et Maîtresses doivent être faits et délivrés au nom du Ministre de l'Instruction publique, et par des personnes à sa nomination ;

Que le régime économique des Salles d'Asile communales doit entrer dans l'Administration municipale ;

Que les Comités locaux et supérieurs doivent être mis en position de fonctionner envers les Salles d'Asile par des délégations et autres moyens administratifs autorisés par le pouvoir exécutif de la loi du 28 juin 1833.

2°. Que l'application de ces bases aux Salles d'Asile sera faite après avoir entendu une commission que le Ministre est, dès à présent, invité à convoquer.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, nos hommages respectueux.

Suivent les signatures (1).

Ce mémoire était parvenu, depuis plusieurs jours, au Ministère de l'Instruction publique, lorsque parut dans le *Moniteur*, sous la date du 6 avril 1836, la circulaire dont la teneur suit, adressée à tous les recteurs et à tous les préfets de France.

---

(1) Le Comité central a autorisé la publication de cette requête dans le journal *L'Ami de l'Enfance*.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique à MM. les Recteurs, contenant des instructions sur les Salles d'Asile, ou premières Ecoles de l'enfance.

Monsieur le Recteur,

Après la promulgation de la loi du 28 juin 1833, qui établit, sur des bases solides, l'instruction primaire, votre attention a été appelée, d'une manière spéciale, par mon prédécesseur, sur les divers genres d'Ecoles dont la fondation successive devait rendre cette loi complètement efficace. Vous n'avez pas oublié qu'aux termes de la circulaire du 4 juillet de cette même année 1833 se présentaient, en première ligne, les Ecoles les plus élémentaires de toutes, celles qui sont connues parmi nous sous le nom de *Salles d'Asile*, où sont reçus les petits enfants, trop jeunes encore pour fréquenter les Ecoles primaires proprement dites, et exposés à toutes sortes de périls de l'ame et du corps, pendant que les parents se livrent, loin de leur habitation, à leurs occupations journalières.

Une telle institution fondée, d'une part, sur un besoin réel et généralement senti, et, d'autre part; sur le zèle le plus pur et le plus charitable, devait naturellement réussir en France et s'y propager avec rapidité.

Aussi avons-nous vu une active et généreuse émulation multiplier ces précieux établissements sur tous les points du royaume, et, dans ce moment, au moins sont en pleine activité; beaucoup d'autres doivent bientôt s'ouvrir. Plusieurs Conseils généraux de département, plusieurs communes ont voté des fonds de secours et d'encouragement pour cette excellente œuvre, qui s'est soutenue jusqu'à présent par des souscriptions particulières.

Dans quelques villes, les associations ou les autorités locales ont dressé des projets de réglements ou de statuts, où l'on s'est proposé de définir ces sortes d'Ecoles ou d'Asiles, de donner une direction régulière et constante au zèle et aux sacrifices qui entretiennent les divers établissements, et surtout de tracer une marche sûre pour leur procurer des Maîtres ou des Maîtresses dignes de la confiance des familles.

J'ai examiné, en Conseil royal de l'Instruction publique, ces divers projets, et il m'a paru qu'avant d'arrêter un statut définitif qui servît de règle générale et uniforme pour toutes les institutions de ce genre, il convenait d'envoyer, dans toutes les Académies et dans tous les départements, aux Recteurs et aux Préfets, des instructions propres à diriger leurs communs efforts dans cette nouvelle carrière ouverte à leur amour du bien public.

§ Ier.

De la nature de ces établissements et de leur objet.

Les Salles d'Asile se présentent sous deux aspects différents ; ce sont surtout des maisons d'hospitalité, ce sont aussi des maisons d'éducation.

Il est reconnu que les enfants peuvent y être admis dès l'âge de deux ans, quelquefois même dès l'âge de dix-huit mois ; et, d'un autre côté, les Ecoles primaires, instituées par la loi du 28 juin, s'ouvrant ordinairement aux enfants qui ont accompli leur sixième année, il est naturel de fixer à ce dernier âge la limite la plus reculée pour l'admission dans ces premières Ecoles. Dans tous les cas, on ne manquera pas de profiter d'une occasion aussi favorable pour répandre, de plus en plus, le bienfait de la vaccine. Nul enfant ne devra être admis, si les parents ne justifient qu'il a été vacciné ou qu'il a eu la petite-vérole, ou s'ils ne consentent à le laisser vacciner dans l'établissement.

Les enfants une fois rassemblés dans leur petite Ecole et mis, par cela seul, à l'abri d'une foule de dangers physiques et moraux, il importe également que tous leurs instants soient occupés et que la nature et la durée de leurs diverses occupations soient proportionnées à leur âge.

Ce qu'il faut, avant tout, c'est qu'on s'attache à leur faire contracter des habitudes d'ordre, de propreté, de bienveillance mutuelle, qui les préparent à une vie honnête, décente et chrétienne. Leur intelligence, si faible encore, devra être graduellement développée, sans que jamais elle soit fatiguée par une application trop soutenue ; et l'on y parviendra en entremêlant leur travail de beaucoup de récréations, en donnant quelquefois au travail même la forme d'un amusement.

L'instruction devra être rigoureusement bornée aux premiers et plus simples éléments de la lecture et de l'écriture, à la connaissance des chiffres ordinaires et de quelques nombres, à quelques courtes prières et à quelques traits des histoires bibliques, qui leur donneront les premières impressions de religion et de morale, à quelques notions tout à fait usuelles d'histoire naturelle. Tout ce qui est au delà de ces simples éléments appartient et doit être réservé aux Ecoles primaires, telles que la loi les a expressément définies.

En même temps qu'on agira, par ce modeste enseignement, sur l'esprit et sur le cœur de ces jeunes enfants, on aura soin d'exercer leurs mains à des ouvrages extrêmement faciles, dont l'expérience a aussi prouvé la convenance et l'utilité pour ce premier âge ; comme, par exemple, le parfilage des chiffons de soie, le tricot, et principalement le tricot à grosses mailles et à aiguilles de bois, la tapisserie, le filet.

Pendant ces travaux manuels, on les accoutumera par degrés à répéter en chœur des chants moraux et religieux, composés tout exprès pour l'enfance.

Quant aux procédés à suivre pour cette première instruction, il est

inutile de les déterminer ici d'une manière précise. Des Maîtres et des Maîtresses qui connaissent bien l'enfance, et qui lui portent du fond du cœur tout l'intérêt qu'elle mérite, sauront trouver dans leur affection même, et dans le sentiment de leur devoir, les moyens les plus propres à obtenir l'attention et la docilité des enfants. Qu'il suffise de leur rappeler, en deux mots, qu'on devra toujours arriver par une grande patience et une douceur inaltérable, à assurer l'ordre et le silence dans les moments de travail, et à entretenir le mouvement et la gaîté dans les heures de récréation.

§ II.

Fondation et entretien des Etablissements.

Suivant le principe posé dans la loi sur l'Instruction primaire, on doit considérer comme établissements publics tous ceux qui sont fondés et entretenus, en tout ou en partie, par les Communes, par les Départemens ou par l'Etat.

Tout établissement destiné à servir d'asile et d'école à la première enfance doit satisfaire à trois conditions principales :

1°. Un local propre à loger les Maîtres ou Maîtresses et à recevoir les enfants, soit aux heures de travail, soit aux heures de récréation.

2°. Un ameublement approprié aux divers exercices des enfants dans tout le cours de la journée.

3°. Un traitement qui assure une existence convenable aux Maîtres et aux Maîtresses.

Voilà les dépenses auxquelles il faut nécessairement pourvoir.

Voici les divers genres de ressources, dont une heureuse expérience a démontré l'efficacité, et sur lesquels il est raisonnable de compter pour l'avenir, maintenant que de nombreux succès ont prouvé l'excellence de l'Institution.

Les sommes nécessaires pour la construction et l'entretien du local, pour l'acquisition et l'entretien du mobilier, et pour le traitement des Maîtres ou Maîtresses, devront être demandées, en premier lieu, aux Conseils municipaux, soit qu'ils fassent directement les fonds, soit qu'ils concourent avec les Bureaux de bienfaisance et l'Administration des hospices. Lorsque ces premières subventions seront insuffisantes, on invoquera l'assistance des Conseils généraux de départements, et, enfin, puisqu'il s'agit d'établissements qui soulagent le père de famille indigent et l'ouvrier laborieux, en même temps qu'ils instruisent et élèvent l'enfance, on s'adressera aux fonds généraux mis par le budget de l'Etat à la disposition, soit du Ministre de l'intérieur, soit du Ministre de l'instruction publique, chacun pour ce qui le concerne.

Le principe général des Salles d'Asile sera la gratuité ; mais néanmoins, pour subvenir au traitement, rien n'empêchera que le Conseil municipal n'établisse une rétribution mensuelle qui ne dépassera pas cinquante centimes par enfant et par mois. On pourra donner aux Comités de surveillance le droit d'exempter de toute rétribution un père de famille qui serait dans l'impossibilité absolue de payer un émolument quelconque.

Quant au choix et à la disposition du local, il est à peine besoin de dire que, conformément à ce qui s'est pratiqué jusqu'à présent, les Salles destinées aux enfants doivent toujours être situées au rez-de-chaussée, planchéiées ou carrelées, ou airées en salpêtre battu; qu'elles doivent être, en outre, éclairées des deux côtés par des fenêtres qui aient leur base élevée à deux mètres au moins du sol, et qu'une partie des châssis ou vitraux doit être mobile, afin de favoriser la ventilation des classes et des préaux. Il est bien entendu aussi que, lorsqu'il y aura des enfants des deux sexes dans la même salle, il faudra, autant que possible, les tenir séparés pour le travail et pour les récréations.

Il est à désirer qu'on dispose à l'une des extrémités de la salle destinée au travail, et en quantité proportionnée au nombre des enfants, une suite de gradins immobiles sur un plan incliné. Au milieu et sur les deux côtés, on pratiquera des passages; au moyen desquels les enfants exécuteront leurs mouvements avec facilité.

Le mobilier doit comprendre, autant que possible,

Des tabliers de toile de diverses tailles,

Des champignons pour les casquettes, les vestes et les tabliers,

Des baquets ou jattes, des sébiles de bois ou des gobelets d'étain, des éponges et des serviettes,

Une fontaine,

Un poêle,

Deux lits de camp sans rideaux,

Une pendule,

Une cloche qui indique tous les mouvements,

Un sifflet ou signal pour les divers exercices de l'intérieur,

Des tableaux et des porte-tableaux,

Des ardoises, des crayons, un chevalet portant la planche noire et les crayons blancs, des boîtes pour enfermer les crayons,

Un boulier-compteur, ayant dix rangées de dix boules chacune,

Des images qui représentent des animaux, des plantes, les traits les plus remarquables de l'Ancien et du Nouveau-Testament, et des portefeuilles pour renfermer les images,

Un cadre ou porte-gravure pour placer l'image qu'on expose aux regards,

Des registres et cahiers de notes,

Une armoire où seront gardés les registres, les tableaux de lecture, etc., les matériaux et les produits du travail manuel.

§ III.

Des Autorités préposées aux Salles d'Asile.

Un local convenable, et un mobilier complet pour l'enseignement et pour les exercices des enfants, forment un matériel indispensable; mais on sent bien que la vie de l'Institution n'est point là : elle est tout entière dans le bon choix des Maîtres et des Maîtresses, et conséquemment dans un bon système d'autorités chargées de présider à ce choix, char-

gées aussi de surveiller les divers Etablissements sous le rapport de l'administration économique, de la discipline et des études.

Ces autorités sont naturellement les Comités locaux et d'arrondissement, institués par la loi du 28 juin, pour prendre soin de tout ce qui intéresse l'Instruction primaire. Mais il convient, sous tous les rapports, qu'ils s'associent, comme auxiliaires indispensables, un certain nombre de Dames habituées à s'occuper des besoins de l'enfance, et dont rien ne remplacerait l'admirable dévouement et l'aptitude toute spéciale à exercer une pareille surveillance.

Toutes celles qui forment les diverses Commissions chargées en ce moment des Salles d'Asile seront invitées à continuer leurs honorables travaux, en qualité de Dames inspectrices.

Les Dames inspectrices actuellement en exercice, et celles qui seront désignées à l'avenir, remettront au Comité local les renseignements qu'elles auront recueillis; elles auront droit d'assister aux séances du Comité, avec voix délibérative lorsqu'il s'agira de l'établissement qu'elles auront visité.

Les travaux des Comités ne se borneront point aux inspections ; ils auront à remplir une mission particulière, dont ils apprécieront toute l'importance. Ils seront chargés d'examiner, avec l'assistance des Dames inspectrices, les aspirants aux places de Maîtres et de Maîtresses.

Ces examens, dont la forme sera ultérieurement réglée, ne porteront pas seulement sur les notions élémentaires qui doivent être données dans les Salles d'Asile ; ils auront encore pour objet de s'assurer si les candidats possèdent réellement l'art de communiquer avec les enfants, de gagner leur affection et leur confiance, de leur transmettre les idées les mieux adaptées à leur âge, et de les former à de bonnes habitudes morales et religieuses.

Les Comités tiendront un procès-verbal de chacune de leurs séances d'examen. Ils dresseront la liste, par ordre de mérite, des candidats qu'ils auront jugés aptes à diriger une Ecole de l'enfance. Ils enverront ces listes au Préfet du département, au Recteur de l'Académie et au Comité d'arrondissement. Un extrait de ces listes sera délivré par le Recteur à chacun des candidats pour lui servir de titre.

Lorsqu'en effet il y aura lieu à la nomination d'un Maître ou d'une Maîtresse, le Comité local, également assisté des Dames inspectrices, choisira un Candidat parmi les personnes inscrites aux listes susmentionnées. La personne choisie entrera provisoirement en fonctions.

Après six mois d'exercice provisoire, le Comité proposera, par une nouvelle délibération, la nomination ou le rejet au Comité d'arrondissement. Celui-ci fera aussitôt connaître au Recteur de l'Académie la détermination qu'il aura prise.

Si cette détermination est favorable, le Maître ou la Maîtresse définitivement attaché à la Salle d'Asile ne devra plus avoir qu'une seule pensée, celle de se consacrer entièrement aux devoirs que son titre lui impose.

Une première idée de ces devoirs ressort naturellement de tout ce qui précède ; ils peuvent se résumer en peu de paroles :

1°. Accoutumer les enfants à goûter et à pratiquer pour eux-mêmes, et envers les autres, tout ce qui est bon, tout ce qui est aimable, tout ce qui est honnête, tout ce qui est inspiré par l'amour de Dieu et des hommes.

2°. Surveiller l'exactitude des arrivées à l'Ecole, l'ordre des mouvements dans tous les exercices, la régularité des sorties ; et, pour que rien n'échappe à cette paternelle sollicitude, former un nombre d'aides sous le nom de *Moniteurs* ou de *Surveillants*.

3°. Surveiller particulièrement la nature et la quantité des aliments que les enfants apportent de chez eux, l'état de leurs vêtements et de leurs personnes sous le rapport de la propreté ; voir les parents ou tuteurs, et s'entendre avec eux sur tous ces points.

4°. Indiquer au médecin, lors de ses visites, les enfants qui paraissent incommodés, tenir note de ses réponses, et suivre exactement ses prescriptions.

5°. Recevoir les personnes qui ont droit de visiter la maison.

6°. Avertir les Administrateurs, le Comité local ou les Dames inspectrices de tout ce qui peut intéresser le bon ordre.

Les Directeurs et Directrices viendront à bout d'établir une régularité parfaite dans toutes les parties du service, et de se rendre à eux-mêmes un compte exact de toutes choses, en tenant les registres ci-après indiqués, qu'ils représenteront lors des inspections.

1°. Un registre-matricule où seront inscrits, sous une même série de numéros, les noms et prénoms des enfants admis, les demeures et professions des parents ou tuteurs, et les conventions relatives aux moyens d'amener et de reconduire les enfants ;

2°. Un registre des recettes et dépenses ;

3°. Un registre des inspections ;

4°. Un registre des notes, contenant les observations du Maître lui-même, sur tout ce qui touche à l'amélioration morale des enfants et à l'amélioration matérielle de l'Etablissement.

Les Asiles doivent être accessibles tous les jours aux enfants qui, pour des motifs graves, ne pourraient, dans aucun temps de l'année, rester chez leurs parens. Néanmoins, les jours de dimanches et de fêtes conservées, le premier jour de l'an, le jour de la fête du Roi et les autres jours de fêtes nationales, les préaux seuls demeureront ouverts ; les classes seront fermées.

Telles sont les dispositions générales, déjà fondées, pour la plupart, sur une assez longue expérience, qui semblent de nature à garantir la bonne tenue et l'heureux succès des Etablissemens destinés à la première enfance.

Mais il est possible que, dans certaines localités, on désire quelques modifications ou de plus grands détails, et des précautions plus minutieuses dans l'intérêt de si jeunes enfants. Je laisse à chaque Comité le soin de proposer les réglements particuliers qu'il jugera convenables. Ces réglements me seront transmis par le Recteur de l'Académie, pour être délibérés en conseil royal.

Vous voudrez bien, Monsieur le Recteur, donner connaissance des instructions ci-dessus à MM. les Inspecteurs de votre Académie, à MM. les Inspecteurs des Ecoles primaires et aux Comités d'arrondissement : vous les inviterez à s'y conformer aussi exactement que possible, pour l'établissement des Salles d'Asile dans les communes populeuses où il n'en existe pas encore, comme pour l'entretien et pour la direction de celles qui sont déjà établies; il sera assigné une place particulière aux Salles d'Asile dans les Tableaux de statistique où doivent être consignés les résultats de l'inspection des Etablissements d'instruction primaire de votre ressort académique.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique,
Signé Pelet de la Lozère.

Cette circulaire, adressée dans tous les départements, a fait naître des réclamations que le Ministre avait provoquées, en annonçant qu'il publierait incessamment un *Statut définitif*; ce Statut, nous le pensons au moins, devra être une ordonnance royale, constitutive du régime spécial qui convient aux Salles d'Asile, considérées comme section de l'établissement scolaire qui doit exister dans chaque commune, sous le titre d'École communale. Nous publierons prochainement un travail d'ensemble sur les caractères de cette spécialité.

En attendant, le Ministre lui-même a excepté la ville de Paris de l'application des termes de la circulaire du 9 avril dernier, en annonçant qu'il donnerait sur ce point des instructions spéciales.

Cette exception était nécessaire, à cause de la forme particulière qui appartient à l'Administration municipale de cette grande ville.

En effet, aux termes de la Circulaire, les Comités locaux avaient été chargés des examens des maîtres, du droit de les breveter et de les instituer : Paris divisé en douze Arrondissements, inspecté par douze Comités locaux, aurait eu douze Commissions d'examen, douze pouvoirs instituants, et n'aurait plus présenté, sous le rapport scolaire, l'aspect d'une même commune. Le Ministre comprit de lui-même, et sans réclamation de la part des Autorités scolaires de Paris, qu'il y avait nécessité de donner à la capitale un Réglement particulier. Il consulta le Conseil royal d'Instruction publique, et ce Conseil, sous la date du 13 mai 1826, arrêta la délibération dont la teneur suit :

Délibération du Conseil royal, approuvée par le Ministre.

SALLES D'ASILE DE PARIS.

Le Conseil,

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 9 avril 1836, concernant les Salles d'Asile entretenues en tout ou en partie par les communes, par les départements et par l'Etat;

Vu la lettre adressée à M. le Ministre par le Comité central de Paris, sur les dispositions à adopter pour l'administration et la surveillance des Salles d'Asile dans cette ville;

Vu les observations du Comité des Dames charitables qui ont donné leurs soins à la formation et à l'entretien de plusieurs Salles d'Asile;

Estime :

1°. Que les dispositions de la loi du 28 juin 1833 ne sont pas rigoureusement applicables aux Salles d'Asile, lesquelles sont tout à la fois des établissements de charité et d'instruction;

2°. Qu'il convient, en raison de la nature mixte de ces établissements, d'instituer des autorités spéciales pour leur administration et leur surveillance;

3°. Qu'il y a lieu de former à Paris une Commission provisoire chargée d'examiner et de choisir les personnes à qui pourra être confiée la direction des Salles d'Asile, ladite Commission composée ainsi qu'il suit : trois membres du Comité central, désignés par le Comité même; trois Dames charitables nommées par M. le Ministre; un des Inspecteurs des Ecoles primaires du département de la Seine;

4°. La Commission provisoire, présidée par M. le Préfet du département, donnera son avis sur tout ce qui concerne l'administration, la surveillance et la discipline des Salles d'Asile;

5°. Dans chaque arrondissement municipal, il sera formé un Comité spécial des Salles d'Asile, composé du Maire, président, du Curé, du Juge de paix et de trois Dames inspectrices.

Un des Inspecteurs primaires du département de la Seine aura le droit d'assister aux séances de chacun de ces Comités. (13 *mai* 1836.)

Le Ministre de l'instruction publique, après avoir comparé l'organisation qui lui était conseillée, par la délibération du 13 mai, avec l'organisation ancienne, telle qu'elle avait été fondée par décision du Ministre de l'intérieur, en date du 7 décembre 1829, se décida à penser que les dispositions de la loi du 28 juin 1833 n'étaient pas rigoureusement applicables aux Ecoles de l'enfance connues sous le nom de *Salles d'Asile*, et se détermina à instituer des autorités spéciales pour les administrer et les surveiller.

Sa décision sur ce point fut annoncée à la préfecture du département de la Seine, par une lettre dont la teneur suit.

COMITÉ CENTRAL D'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Paris, le 1er juillet 1836.

Ministère de l'instruction publique.

« Monsieur le Préfet,

» Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer, j'ai examiné quelles règles il serait convenable d'adopter pour les Salles d'Asile entretenues en tout ou en partie par la ville de Paris.

» J'ai lu les observations du Comité central d'instruction primaire,

celles des dames charitables qui ont donné leurs soins à la formation et à l'entretien de plusieurs de ces établissements.

» J'ai considéré que les dispositions de la loi du 28 juin 1833 ne sont pas rigoureusement applicables aux Sallesd'Asiles, lesquelles sont tout à la fois des établissements de charité et d'instruction, et qu'il convient, à raison de la nature mixte de ces établissements, d'instituer des autorités spéciales pour les administrer et les surveiller.

» En conséquence, après en avoir délibéré en Conseil royal de l'instruction publique, j'ai arrêté les dispositions suivantes :

» 1°. Les personnes auxquelles sera confiée la direction des Salles d'Asile seront examinées, choisies, et, quand il y aura lieu, révoquées par une Commission composée du Préfet de la Seine, Président, de trois membres du Comité central désignés par le Comité, d'un des Inspecteurs des écoles primaires du département de la Seine, et de quatre Dames nommées par moi. En l'absence du Préfet, la Commission sera présidée par un Vice-Président nommé par elle.

» 2°. Cette Commission statuera, sous mon approbation, sur tout ce qui concerne l'administration, la surveillance et la discipline des Salles d'Asile.

» 3°. Il sera formé, dans chaque Arrondissement municipal, un Comité spécial des Salles d'Asile, composé du Maire, Président, du Curé, du Juge de Paix et de trois Dames inspectrices nommées par le Préfet de la Seine. Un des Inspecteurs primaires du département de la Seine aura le droit d'assister aux séances de chacun de ces Comités; chaque Comité choisira, pour les Salles d'Asile de son arrondissement, des Dames surveillantes dont il déterminera le nombre, et qui pourront assister aux séances du Comité avec voix consultative.

» 4°. Les Dames appelées à concourir à l'administration des Asiles, seront prises de préférence dans l'Association de bienfaisance instituée pour les Asiles. Cette Association pourra continuer d'appliquer à l'amélioration du régime intérieur des Asiles, et au bien-être des enfans qui y seront admis, les dons et souscriptions qu'elle aura recueillis.

» 5°. Une Dame inspectrice, nommée par moi, sera chargée de la surveillance spéciale des Salles d'Asile, et de l'enseignement qui doit être donné aux Aspirans aux fonctions de maîtres et de maîtresses, sans préjudice de la surveillance exercée par les inspecteurs primaires. Je suis disposé à continuer dans cette fonction madame Millet, qui s'en est occupée jusqu'à ce jour avec autant de zèle que de succès.

» Telles sont, monsieur le Préfet, les dispositions qui nous ont paru propres à concilier la surveillance que nous devons exercer sur tout établissement d'instruction, avec les soins tout maternels que réclament les jeunes enfans recueillis dans les Salles d'Asile.

» Veuillez en donner connaissance au Comité central, et l'inviter à désigner les trois membres pris dans son sein, qui devront faire partie de la Commission; veuillez aussi m'adresser une liste dans laquelle je choisirai les Dames qui devront être adjointes à cette Commission.

» Recevez, etc.

» *Le Ministre de l'instruction publique*, *Signé* PELET. »

Lorsque le Comité central d'instruction primaire eut communication de cette décision, la majorité de ses membres pensa qu'elle présentait plusieurs inconvéniens ; qu'elle aurait pour effet de créer un nouveau rouage, d'embarrasser l'Administration, en multipliant les correspondances sans nécessité, et de diviser sans utilité les pouvoirs scolaires, dans une ville placée sous l'inspection d'un seul Comité central et d'un seul Conseil municipal; néanmoins, l'institution de cette nouvelle Administration ayant été annoncée comme provisoire par l'arrêté du Conseil royal, en date du 13 mai 1836, le Comité central s'est décidé à nommer les trois membres dont le concours est réclamé pour l'exécution de la décision du 1er juillet, et leur a donné le pouvoir de prendre part à l'action de cette nouvelle Administration.

Nous ferons ultérieurement connaître les actes de ce nouveau Comité, lorsqu'il sera entré dans l'exercice de ses fonctions.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

PREMIÈRE PARTIE. — ANNONCES.

33. Collection d'Images pour les Salles d'Asile, *format couronne*. — *Histoire Sainte*, 2e partie, 25 sujets : Moïse remet son pouvoir à Josué. — Prise de Jéricho. — L'Ange du Seigneur devant Gédéon. — Dieu parle au jeune Samuel. — Samuel juge en Israël. — Saül sacré roi par Samuel. — David joue de la harpe devant Saül. — David tue Goliath. — Jalousie de Saül envers David. — Adieux de David et de Jonathan. — Générosité de David envers Saül. — David, roi, ramène l'arche à Jérusalem. — Le prophète Nathan devant le roi David. — Mort d'Absalon. — Dernières instructions de David à son fils. — Jugement de Salomon. — Construction du temple de Salomon. — La reine de Saba visite Salomon. — Elie ressuscite le fils de la veuve de Sarepta. — Sacrifices offerts par Elie et par les prêtres de Baal. — Joas sacré roi. — Isaïe devant Ezéchias malade. — Prise de Jérusalem par Nabuchodonosor. — Retour de la captivité. — Esdras lit au peuple le livre des lois de Moïse. — Chez L. Hachette, libraire de l'Université, rue Pierre-Sarrazin, no 12, à Paris. Prix,

en noir,	15 f.	» c.
coloriées,	30	»

34. Texte explicatif et Questionnaire pour les six Images représentant la *Culture et l'emploi du blé*, par M. Masson-Four. Brochure in-8o; chez L. Hachette. Prix, 1 fr.

35. Chants pour les Salles d'Asile; 3e édition. 1 vol. in-8o; chez L. Hachette. Prix, 1 fr. 50 c.

DEUXIÈME PARTIE. — ANALYSES ET COMPTES RENDUS.

9.

Collection d'images pour les Salles d'Asile. *Culture et emploi du blé*. 6 images format couronne, avec texte explicatif et questionnaire, brochure *in*-8o. (*Annonces* nos 32 et 34.)

M. L. Hachette poursuit le cours de ses publications à l'usage des

enfants qui fréquentent les Salles d'Asile. En voici une qui ne sera pas moins utile et moins recherchée que les précédentes. Cette brochure renferme, en cinquante-six pages , les notions les plus précises, les plus élémentaires sur la culture et l'emploi du *blé*. Dans une série de chapitres intitulés : le *laboureur*, le *semeur*, le *moissonneur*, le *batteur en grange*, le *meunier*, le *boulanger*, l'auteur, M. Masson-Four, a su réunir habilement tout ce qu'il est utile d'enseigner et de savoir sur la précieuse céréale qui fait la base principale de l'alimentation de l'homme. Sans doute, tous les jeunes enfants réunis dans les Asiles ne seront pas en état de comprendre la généralité des explications qui leur seront données sur l'art de labourer et d'ensemencer les terres, sur les procédés à l'aide desquels le blé se convertit en farine, et la farine en pain ; certaines expressions techniques seront peut-être aussi difficiles à saisir; mais les Instituteurs leur en faciliteront l'intelligence, et les six gravures jointes au texte aideront puissamment aux explications. En supposant même que certains renseignemens soient mal compris, ou ne le soient pas du tout, de tout cela il restera toujours quelques notions utiles. Lorsque les enfants seront conduits dans la campagne, leur attention se fixera naturellement sur les objets qui frapperont leurs regards, et dont on leur aura déjà parlé; ils chercheront à se rendre compte; leur mémoire viendra au secours de leur intelligence, et la curiosité au secours de toutes deux. Les leçons qu'ils auront reçues finiront ainsi par porter leurs fruits, et, seront, comme toutes les impressions d'enfance, gravées à jamais dans leurs souvenirs. Quelle différence entre ces enseignemens, qui doivent tant profiter à l'avenir, et ces récitations futiles, ces tours de force de mémoire qu'on imposait à ces pauvres petits, en fatiguant ainsi sans utilité des facultés précieuses qu'on exerce aujourd'hui au profit de l'âge mûr! Ne vaut-il pas mieux inculquer à un enfant des notions positives sur des choses usuelles, sur les objets qui l'entourent, au milieu desquels il doit se mouvoir, sur ceux qui tiennent aux premières nécessités de la vie, que de le saturer d'inutilités, de contes ridicules qui faussent son jugement ou effraient son imagination, de fables au dessus de sa portée, qu'il récite aujourd'hui, comme un perroquet, pour les oublier demain, et dont il ne comprend pas un mot? C'est là, on ne saurait trop le faire remarquer, l'un des principaux bienfaits des Salles d'Asile; c'est ainsi que les bons esprits entendent l'éducation de la première enfance.

M. Masson-Four a adopté le système que j'ai moi-même suivi dans une brochure du même genre, et que d'autres avaient employé avant moi : il a fait suivre chaque leçon d'un *questionnaire*, au moyen duquel on interroge les enfants sur ce qui vient de leur être dit. C'est incontestablement le meilleur moyen de juger de l'attention que les enfants ont prêtée aux enseignemens, du degré de leur intelligence, et aussi, dans certains cas, de l'insuffisance des explications. Si le Maître s'aperçoit, par la nullité ou par l'incohérence des réponses qu'il n'a pas été compris, il ajoute de nouveaux développemens à ceux qu'il a déjà donnés, ou présente ses idées sous une forme différente pour les rendre plus faciles à saisir. Si, de prime abord, les réponses sont satisfaisantes, il passe immédiatement à un autre sujet.

J'ai dit que le texte de cette brochure était simple et élémentaire : en preuve de cette assertion, j'en citerai un passage pris au hasard.

« Labourer un champ, c'est tracer dans la terre avec la charrue des » raies creuses ou sillons, et retourner la terre pour l'exposer à l'air » et à la pluie. On laboure aussi pour diviser la terre, pour enterrer » les mauvaises herbes et le fumier. Suivons un moment le laboureur » qui travaille. Il emploie, pour tirer la charrue, des chevaux ou » des mulets, des bœufs et des vaches. Les chevaux sont plus vifs que » les bœufs; ils font plus d'ouvrage en un jour; les bœufs sont forts, » plus lents et plus patients, plus faciles à conduire; mais il faut les » accoutumer de bonne heure à ce travail; ils supportent la fatigue » plus long-temps, ils coûtent moins à nourrir, donnent plus de fu- » mier, et, lorsqu'ils ne peuvent plus servir au labourage, on les en- » graisse pour les vendre au boucher. »

Je regrette que les bornes de cette analyse ne me permettent pas de multiplier les citations. Elles feraient voir jusqu'à quel point l'auteur a su se mettre à la portée de l'enfance dans une matière qui, de sa nature, est assez peu élémentaire. Il a surmonté de grandes difficultés pour arriver à ce résultat; je suis compétent pour l'affirmer, puisque j'ai composé moi-même, dans un but analogue, quelques leçons d'histoire naturelle. J'en fais ici l'observation, parce qu'en général on ne se rend pas compte des obstacles qu'on rencontre lorsqu'on essaie de se rapetisser au niveau de l'enfance. Pour être bien compris, on s'expose à tomber dans la niaiserie, et, pour éviter ce dernier écueil, on court le risque de s'élever au dessus de ces jeunes intelligences, si peu developpées encore. M. Masson-Four a su parfaitement éviter ce double inconvénient. Son livret a été écrit pour des enfants de l'âge le plus tendre, et pourtant j'en conseillerai aussi la lecture à ceux d'un âge plus avancé. Je sais même beaucoup de gens du monde qui pourraient en faire leur profit. En ce qui me concerne, j'avouerai que j'y ai appris une infinité de choses que je ne savais pas, et rappris quelques unes que je ne savais plus. Bien d'autres, je crois, en diront autant après lecture.

Je félicite donc l'auteur d'avoir publié une brochure que je regarde comme d'un usage précieux, surtout dans les Salles d'Asile, et je me félicite aussi d'avoir eu à en rendre compte.

Je m'aperçois, en terminant cette analyse, que je n'ai presque rien dit des gravures. L'Editeur serait en droit de se plaindre, si je ne déclarais ici qu'elles sont très convenablement exécutées, et parfaitement en rapport avec le sujet. Chacune d'elles se rapporte à chacun des six titres que j'ai énumérés plus haut. Non seulement elles faciliteront les explications des Maîtres, mais elles serviront, en outre, à éveiller la curiosité et à fixer l'attention des enfants. Les gravures, qui traduisent la leçon en action, ont l'avantage d'offrir à la fois une distraction agréable et un moyen d'enseignement.

10.

Collection d'images pour les Salles d'Asile. Texte explicatif et questionnaire des 25 images par lesquelles on a représenté la première partie de l'Histoire sainte; brochure *in*-8°. (*Annonce*, n° 28.)

Au fur et à mesure que les Salles d'Asile se propagent, on voit paraître des ouvrages propres à faciliter l'enseignement que les enfants doivent y recevoir. Voici un Recueil de premières leçons sur l'Histoire sainte. La circulaire ministérielle insérée dans ce numéro, page 272 et suivantes, veut que l'instruction religieuse se borne à quelques traits des histoires bibliques. Les leçons que nous annonçons ne sortent pas de ce cadre : elles sont au nombre de vingt-cinq, et exposent les principaux faits de l'Ancien-Testament, depuis la création du monde jusqu'à Moïse. Nous ne connaissons pas de meilleur moyen de faire apprécier un livre que d'en publier des extraits, et nous serons fidèles à ce système toutes les fois que l'espace nous le permettra. Nous copions donc ici la leçon intitulée : *le sacrifice d'Abraham*.

Sacrifice d'Abraham.

Abraham n'avait qu'un fils, qu'il avait eu dans sa vieillesse, et qui se nommait Isaac (1). Il avait, ainsi que sa femme Sara, une grande affection pour cet enfant, que Dieu lui avait donné dans sa bonté, et au sujet duquel il lui avait fait de grandes promesses (2). Dieu lui avait dit que sa postérité, c'est à dire la suite de ses descendants, serait aussi nombreuse que les étoiles du ciel et que le sable de la mer ; et que toutes les nations de la terre seraient bénies en lui. Abraham croyait à ces promesses de Dieu, et s'en réjouissait (3).

Mais Dieu voulut éprouver sa foi. Il lui dit : « Prenez Isaac, votre fils » unique, et allez au pays de Monja, et là vous me l'offrirez en sacri- » fice, sur une des montagnes que je vous montrerai (4). » Abraham, malgré toute sa douleur, ne songea pas à dire à Dieu : « Pourquoi, Sei- » gneur, me donnez-vous un ordre si cruel; ne vous souvenez-vous plus » des promesses que vous m'avez faites au sujet de mon fils? » Non, il se tut; il adora Dieu, et se disposa à lui obéir (5). Il se leva avant le jour, prépara son âne, et prit avec lui deux jeunes serviteurs et Isaac son fils; et ayant coupé le bois qui devait servir à faire le bûcher sur lequel il devait offrir son enfant, il s'en alla au lieu où Dieu lui avait commandé d'aller.

Le troisième jour, il arriva au pied de la montagne. Il dit alors à ses serviteurs : « Attendez-moi ici avec l'âne; nous ne ferons qu'aller jus- » que-là, mon fils et moi, et après avoir adoré, nous reviendrons aussi- » tôt. » Il prit aussi le bois pour le sacrifice, qu'il mit sur son fils Isaac, et lui, il portait en ses mains le feu et le couteau. Ils marchaient ainsi tous deux ensemble, lorsqu'Isaac dit : « Mon père! » Abraham lui répondit : « Mon fils, que voulez-vous? — Voilà, dit Isaac, le feu » et le bois; mais où est la victime pour le sacrifice? » Abraham lui répondit : « Mon fils, Dieu aura soin de fournir lui-même la victime. »

Ils continuèrent à marcher ensemble, et arrivèrent au lieu que Dieu avait montré à Abraham. Il y dressa un autel, disposa dessus le bois, lia ensuite son fils Isaac, et le mit sur le bois qu'il avait arrangé sur l'autel. En même temps il étendit la main, et prit le couteau pour immoler son fils (6); mais dans l'instant l'Ange du Seigneur lui cria du ciel: « Abraham, ne mettez point la main sur l'enfant, et ne lui faites aucun » mal, car je connais maintenant que vous craignez Dieu, puisque, » pour lui obéir, vous n'avez point épargné votre fils unique (7). » Abraham, levant les yeux, aperçut derrière lui un bélier qui s'était embarrassé avec ses cornes dans un buisson, et, l'ayant pris, il l'offrit en sacrifice au lieu de son fils (8). Alors l'Ange du Seigneur lui parla une seconde fois du ciel, et lui répéta les mêmes promesses qu'il lui avait déjà faites au sujet d'Isaac. Après cela, Abraham retourna à Bersabée, où il demeurait (9).

Dieu nous a tant aimés et a donné son fils unique, Jésus-Christ, qui est mort pour nous sur la croix (10). Aimons-le de tout notre cœur et de toute notre ame (11).

QUESTIONNAIRE.

(1) Comment s'appelait le fils d'Abraham? — (2) Comment s'appelait la femme d'Abraham?—(3) Qu'est-ce que Dieu avait promis à Abraham au sujet de son enfant, et que signifie le mot postérité?—(4) Quel ordre Dieu donna-t-il à Abraham? — (5) Abraham se disposa-t-il à obéir? — (6) Racontez ce que fit Abraham quand il fut arrivé sur la montagne.— (7) Comment Abraham fut-il empêché de sacrifier Isaac?—(8) Quel animal offrit-il à Dieu à la place de son fils? — (9) Qu'est-ce que l'Ange de Dieu dit encore à Abraham? — (10) Qui Dieu a-t-il sacrifié pour nous sauver? — (11) Que devons-nous faire en retour?

Toutes les autres leçons sont dans ce style; toutes ont, au même degré, le mérite de la clarté et de la simplicité. Elles sont suivies de questionnaires, et accompagnées de vingt-cinq gravures, représentant chacune le sujet d'une leçon.

Il est inutile, sans doute, de faire sentir ici que le Maître ne doit pas s'en tenir rigoureusement au texte des leçons; qu'il se trouvera souvent dans la nécessité d'éclaircir par des développemens les passages qui paraîtraient obscurs, d'expliquer certains rites, certains usages qui existaient dans la loi ancienne, et qui n'existent plus de nos jours. Il aura aussi à répondre fréquemment aux questions qui lui seront adressées par ses élèves, et, pour s'y préparer, il devra lire à l'avance le texte même de l'Histoire sainte, le méditer et s'en pénétrer, afin de pouvoir le commenter d'une manière convenable.

Nous avons, dans un article de ce Journal (nº 5, p. 131 et 139), exposé nos idées sur l'enseignement religieux dans les Salles d'Asile; nous nous dispenserons donc de les reproduire ici.

Nous pensons que les leçons sur l'Histoire sainte doivent se trouver entre les mains de tous les Maîtres, et nous conseillons aux Comités de surveillance d'en ordonner l'acquisition. Qu'on ne s'en remette pas aux Instituteurs du soin de se procurer les ouvrages nécessaires à l'en-

seignement : il faut que chaque Comité les leur fournisse ; car, d'une part, cette dépense ne peut être mise à leur charge, et, d'un autre côté, il en est qui ont tant de confiance en eux-mêmes, qu'ils se croiraient assez riches de leur propre fonds pour pouvoir se passer des ouvrages composés exprès pour eux par des personnes éclairées, et qui connaissent parfaitement les véritables besoins de l'enfance.

Il y a lieu d'espérer que ces premières leçons auront une suite. Nous désirons qu'elle ne tarde pas à paraître.

11.

Chants pour les Salles d'Asile, 3e édition. (*Annonces*, nº 35.)

Nous annonçons avec empressement la troisième édition d'un recueil de Chants sur les Salles d'Asile, qui a déjà fait l'objet d'un article spécial dans l'*Ami de l'Enfance*.

Ce petit recueil contient des cantiques, des hymnes et des chansons. Nous ne pouvons mieux faire connaître le but que l'auteur s'est proposé qu'en transcrivant ici le court et modeste avertissement placé en tête du livret.

« C'est pour les petits enfants des Salles d'Asile que ces chants sont » publiés; les considérer comme une œuvre littéraire serait une erreur. » Le plus âgé de nos petits élèves n'a pas sept ans, et les plus jeunes » ont quelquefois bien de la peine à balbutier quelques mots. Un lan- » gage simple et familier était indispensable ; toute expression recher- » chée devait être exclue de cette poésie maternelle. Les chants des » *Infant's schools* d'Angleterre sont, pour la plupart, encore plus sim- » ples et plus familiers que ceux-ci, et cependant ils laissent, dans le » cœur et dans l'ame des enfants, des traces salutaires, parce qu'ils » expriment des idées pures et saintes. Nous avons aussi cherché à » faire naître quelques douces impressions de devoir et d'amour de » Dieu, en même temps que nous tâchions de captiver l'attention des » enfants; car il fallait répondre à leur besoin naïf d'amusement et de » gaîté. Nous savons tout ce que ces chants ont de défectueux; fallait-il, » pour cela, les supprimer, puisqu'ils peuvent néanmoins être utiles en » remplissant une lacune ? »

Cet avant-propos est l'analyse la plus exacte qu'on puisse faire du recueil annoncé. Dans les compositions destinées aux enfants des Asiles, il faut renoncer à toute prétention littéraire et faire une entière abnégation de tout amour-propre. On ne doit jamais perdre de vue que la première condition est d'être compris, et qu'il n'y a rien à entreprendre dans ce genre, si l'on n'est bien résigné d'avance à cette nécessité. Inculquer aux enfants des idées utiles, leur communiquer des impressions morales et religieuses, les graver dans leurs souvenirs par l'effet du rhythme et de la cadence, tel est le but qu'on doit avoir en vue dans les chants préparés pour eux. Ce point établi, il faut reconnaître que la critique n'a rien à voir dans ces sortes de compositions. Ne serait-il pas, en effet, aussi injuste que ridicule de chercher à y reprendre quelques rimes hasardées, de signaler quelques fautes contre la prosodie,

quelques écarts des règles si sévères, si assujettissantes de notre versification? Nous ne commettrons pas une pareille inconvenance; nous accorderons, au contraire, tous nos éloges à ces poésies enfantines qui ont été dictées par le cœur et par l'amour maternel.

Quinze hymnes ou cantiques présentent les vérités religieuses sous un aspect aimable et doux, propre à inspirer la confiance et la joie, à répandre la sérénité dans l'ame. L'auteur en a écarté toute idée sombre ou terrible, qui pourrait porter le trouble et l'effroi dans l'esprit des enfants. C'est toujours la prière du cœur, celle qui inspire la sympathie pour nos semblables, qui rend à l'Eternel des actions de grâces pour ses bienfaits, et qui place toute confiance dans sa divine protection.

Les sujets des cantiques sont : *les sept jours de la création*, *la chute de l'homme*, *la naissance du Sauveur*, *la vie du Sauveur*, etc. Nous citerons le dernier, qui nous paraît propre à donner une idée de la manière de l'auteur et à faire apprécier le mérite de ses compositions.

LA VIE DU SAUVEUR.

O mon Sauveur! je veux chanter ta gloire
Et raconter ce que tu fis pour moi;
Que de tes jours la belle et sainte histoire
Puisse en mon cœur faire germer la foi.

En toi brillait l'éternelle puissance,
Et, de tout temps, dans les cieux tu régnais,
Quand ici bas tu vins prendre naissance,
Nous apportant le pardon et la paix.

Tu naquis donc, prenant notre nature;
Une humble crèche alors fut ton berceau;
Et l'on te vit, enfant à l'ame pure,
Donner à tous un exemple nouveau.

Dans le travail tu passas trente années,
Actif et pauvre, apprenant à souffrir;
Toi, Fils de Dieu, tu donnais tes journées
A des devoirs qu'il te plut d'accomplir.

Mais vint le temps de ton saint ministère;
Tu parcourus les villes, les hameaux,
Pour annoncer le règne de ton Père
Et l'honorer par tes divins travaux.

Oh! qui pourrait redire les miracles
De ton pouvoir et de ta charité?
Quand les méchants t'environnaient d'obstacles,
Tu n'opposais que douceur et bonté.

L'aveugle alors put recouvrer la vue,
Et le boiteux, le sourd furent guéris;
La vie aussi fut à ceux-là rendue
Qui dans la tombe étaient ensevelis.

D'un seul regard apaisant la souffrance,
Tu guérissais les maux les plus amers;
Les Démons même, avec obéissance,
En gémissant rentraient dans les enfers.

Divin Jésus! la tempête en furie,
Les vents, la mer se calmaient à ta voix,
Et cependant tu terminas ta vie
Dans les douleurs, attaché sur la croix!

Outre les chants sacrés, la brochure contient vingt chansons sur des sujets divers, tous de nature à inspirer de l'intérêt. Les titres sont: *le chant du matin et du soir*, *l'amour fraternel*, *l'enfant mutin*, *le sommeil*, *ma mère*, *le vent*, *la toilette des petits oiseaux*, *la mouche*, *l'abeille et le papillon*, *l'arc-en-ciel*, *l'oiseau*, *l'abeille et la fourmi*, *le printemps*, *l'été*, *l'automne*, *l'hiver*, *l'hirondelle*, *la lune*, *les nuages*. Tous ces chants portent la même empreinte de bonté, de grace, de sentimens vertueux. Voici celui intitulé *le printemps :*

LE PRINTEMPS.

Qu'elle est douce et jolie
La saison du printemps!
Que la terre embellie
Offre d'aspects charmants!
Tout renaît, tout respire
La vie et le bonheur;
Et tout semble nous dire:
Gloire soit au Seigneur!

Les champs, qui reverdissent,
Se couvrent de moutons,
Et les arbres fleurissent,
Chargés de frais boutons.
La simple violette
Nous fournit des bouquets,
Et la vive fauvette
Chante dans les bosquets.

Alors sous le feuillage
L'oiseau construit son nid,
Et, sans craindre l'orage,
Il couve jour et nuit.
Ses petits vont éclore
Et voler dans les airs,
Ils feront, dès l'aurore,
Retentir leurs concerts.

Mille graines légères
Nous ont donné des fleurs,
Décorant nos parterres
De brillantes couleurs;
Auprès d'elles voltige
Le joli papillon,
Et sous leur verte tige
Se cache le grillon.

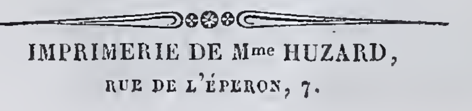
Plus de sombres tempêtes,
L'air est suave et pur,
Et le ciel sur nos têtes
Est bleu comme l'azur;
C'est un temps de délices
Pour les petits enfants,
Qui, selon leurs caprices,
Dehors sautent contents.

Lorsqu'ils se réjouissent,
Tout ravis de leurs jeux,
Il faut qu'ils obéissent
Pour être plus heureux.
Que dans leur allégresse,
Toujours reconnaissants,
Ils bénissent sans cesse
Dieu, qui fit le printemps.

Tous ces chants sont notés sur des airs faciles, placés en tête de chacun; en sorte que tout Maître ou Maîtresse d'Asile pourra aisément les faire exécuter par ses élèves.

Il n'existe pas, pour les Salles d'Asile, d'autre recueil de chants que celui que nous annonçons; c'est une matière sur laquelle peu de personnes sont disposées à s'exercer. Il ne faut pas s'en étonner : on n'en recueille ni honneur ni profit. Les personnes qui se livrent à de pareils travaux ne peuvent en trouver la récompense qu'en elles-mêmes. C'est quelque chose, pour des ames désintéressées et animées de l'amour de l'enfance, que le sentiment de lui avoir été utile.

BATTELLE.



IMPRIMERIE DE Mme HUZARD,
RUE DE L'ÉPERON, 7.

TOME 1. N° 10. JUILLET 1836.

L'AMI DE L'ENFANCE,

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

ACTES OFFICIELS.

Il n'aura pas échappé à nos lecteurs que, depuis la promulgation de la loi du 28 juin 1833, sur l'instruction primaire, jusqu'au commencement de la présente année, il n'a été fait aucune application de cette nouvelle loi aux Ecoles d'adultes, aux Ecoles de filles et aux Salles d'Asile.

Depuis le 22 février 1836, il a été publié deux circulaires, l'une sur les Salles d'Asile (1), l'autre sur les Classes d'adultes, et il a été, en outre, rendu une ordonnance sur les Ecoles primaires de filles.

La première de ces circulaires annonce que les règles qu'elle trace n'ont rien de définitif, et provoque les Comités locaux à proposer des réglemens particuliers.

Dans cette situation incertaine et provisoire, nous avons pensé que, dans l'intérêt des Salles d'Asile, il devenait nécessaire de se rallier à un réglement stable, et de demander, pour ces Etablissements, soit l'application de la loi du 28 juin 1833, soit celle de l'Ordonnance du 23 juin 1836, sur les Ecoles de filles, soit une ordonnance spéciale, aussi analogue que possible au régime créé pour toutes les Ecoles, par la loi du 28 juin. C'est vers ce dernier but que tendront désormais tous nos efforts. Mais comme jusqu'à ce que cette ordonnance ait été obtenue, beaucoup de localités peuvent désirer se rapprocher de l'organisation des Ecoles de filles, en considérant sous le même point de vue les Ecoles du premier âge habituellement dirigées par des femmes, il nous a paru utile de

(1) Cette circulaire a été insérée dans l'*Ami de l'Enfance*, n° 9, page 272.

donner place dans notre Journal au texte de l'ordonnance sur ces dernières Ecoles, parce qu'elle pourra devenir règle spéciale pour certaines localités, ou du moins objet d'études pour tous les Comités qui, sans l'adopter entièrement, désirent invoquer l'autorité de ses dispositions.

INSTRUCTION PRIMAIRE DANS LES ÉCOLES DE FILLES.

RAPPORT AU ROI.

Sire,

Une loi accueillie avec reconnaissance par les amis de l'humanité, et exécutée avec succès depuis trois ans sur toute la surface de la France, a organisé l'instruction primaire des garçons; mais on n'aurait fait le bien qu'à moitié, si l'on ne faisait rien pour l'éducation des filles.

Telle avait été, dès 1833, la pensée du Gouvernement. Aussi, lorsque, à cette époque, il présenta aux Chambres le projet de loi sur l'Instruction primaire, il y plaça une disposition qui généralisait le bienfait de cette première instruction, en déclarant la loi applicable aux enfants des deux sexes. Il lui avait paru qu'il était difficile d'imposer à toutes les communes une Ecole spéciale de filles; mais que là où les ressources municipales permettraient l'établissement de pareilles Ecoles, il convenait de les soumettre aux mêmes conditions que les autres Écoles primaires. Cependant, quelques unes des dispositions de la loi ne furent pas jugées rigoureusement applicables aux Ecoles de filles; l'article qui les concernait fut supprimé. On pensa qu'une ordonnance pourrait suffire, et toute discussion fut ajournée à cet égard. On resta, pour cette partie importante de l'instruction publique, sous le régime des nombreuses ordonnances qui se sont succédé depuis 1816.

Le nombre même de ces anciennes ordonnances, et surtout la différence des principes qui avaient présidé à leur rédaction, ont été, durant ce long espace de temps, une source de difficultés. Ce que les ordonnances de 1816 et de 1820 avaient établi, l'ordonnance de 1824 l'a singulièrement altéré, et le mal n'a été qu'en partie réparé par les ordonnances de 1828 et de 1830. A la suite, et par l'effet de ces variations, il se présente sans cesse de nouvelles questions à résoudre : c'est pourquoi il importe, en recueillant les conseils de l'expérience, de poser des règles générales qui puissent diriger sûrement l'administration dans l'exercice de son action sur ces sortes d'Écoles.

La distinction des deux degrés d'instruction qui correspondent aux besoins des différentes classes de la société doit être maintenue pour les Ecoles des filles. Le programme de l'enseignement, déterminé par la loi du 28 juin, leur convient également, sauf de légères modifications; l'instruction morale et religieuse, principe fécond de toutes les vertus chez les femmes, doit présider à leur éducation comme à celle

des hommes ; l'étude de la géométrie et de l'arpentage, inutile pour les filles, doit être remplacée par les travaux d'aiguille. Si, d'ailleurs, certaines communes demandaient que l'instruction reçût quelques développements, tels que l'enseignement d'une langue vivante, l'autorisation nécessaire pourrait être donnée par le Recteur, sur l'avis des Comités, appréciateurs naturels des besoins locaux, sous le rapport de l'instruction.

Une grande et fâcheuse diversité, qui n'avait aucun motif raisonnable, a existé jusqu'à présent dans les épreuves auxquelles ont été soumises les personnes qui aspiraient aux fonctions d'Institutrices, et dans la composition des jurys appelés à juger de la capacité de ces personnes. Désormais, les épreuves seront uniformément établies, pour chaque degré, par un statut du Conseil royal, et partout les jurys seront organisés sur des bases fixées par le Ministre de l'instruction publique.

Une seule exception a paru motivée, elle ne présente aucun inconvénient, c'est celle qui concerne les Institutrices appartenant à une des congrégations religieuses que la charité a multipliées sous toute sorte de noms et de régimes, mais avec une parfaite unité de vues et de dévouement pour l'instruction des générations naissantes. Leur destination même, et l'approbation qui est préalablement donnée à leurs statuts, offrent certainement des garanties suffisantes. Toutefois, cette exception n'a dû être appliquée qu'au degré le plus universel et le plus simple de l'instruction primaire : au delà, l'examen sera généralement exigé.

Il est difficile, ainsi qu'on l'a dit, d'imposer à toute commune une École spéciale de filles. Le plus grand nombre des communes rurales ne pourrait parvenir à fonder deux écoles ; la population et les ressources pécuniaires manqueraient à la fois pour le succès d'une telle entreprise : il y aura le plus souvent nécessité de demander ce double service à l'Instituteur communal. Mais, dans la plupart des villes, les Conseils municipaux ont voulu et voudront toujours avoir des Ecoles séparées pour les enfants des deux sexes. Il est juste d'attacher à l'établissement de ces Ecoles distinctes des conditions qui assurent le sort des Institutrices, ainsi que cela a été fait pour les Instituteurs communaux ; c'est à quoi ont pourvu les articles 10, 11 et 12 de l'ordonnance soumise en ce moment à l'approbation de votre Majesté.

Un dernier titre désigne les autorités auxquelles seraient confiées la direction et la surveillance des Écoles primaires de filles. On ne pouvait mieux faire que de suivre ici la marche tracée par la loi du 28 juin. Les Comités qu'elle a chargés de veiller sur les Ecoles de garçons comptent dans leur sein et le maire, premier magistrat de la commune, et le curé ou pasteur, surveillant naturel de l'instruction morale et religieuse ; ils se composent, en outre, de fonctionnaires investis de la confiance des citoyens et du Gouvernement, et des notables qui représentent plus spécialement les pères de famille. Il y a, par conséquent, toute raison de croire que sa mission sera consciencieusement remplie ; et toutefois, à cause du caractère particulier des établissements consacrés à l'éducation des jeunes filles, les Comités auront le droit de déléguer des Dames inspectrices.

Quelques unes de ces Dames inspectrices pourront aussi être appelées à faire partie des Commissions d'examen ; elles y rendront, comme dans les Comités, d'importants services. Telle est, Sire, l'économie du projet d'ordonnance que j'ai l'honneur de vous proposer. Si ces dispositions obtiennent le suffrage de votre Majesté, il résultera de leur exécution des avantages certains pour les Ecoles primaires de filles.

L'ordonnance aura pour effet de produire de bonnes Institutrices; elle propagera et élevera l'instruction, et il sera permis d'espérer qu'un jour les mères de famille seront, dans toute la France, les premières Institutrices de leurs enfants.

Je suis avec respect, Sire..., etc.

Le Ministre de l'instruction publique,

Signé Pelet de la Lozère.

ORDONNANCE DU ROI.

Louis-Philippe, roi des Français,

A tous présents et à venir, salut.

Vu les ordonnances royales concernant les Ecoles primaires de filles, et notamment celles des 29 février 1816, 3 avril 1720, 31 octobre 1821, 8 avril 1824, 21 avril 1826, 6 janvier et 14 février 1830 ;

Vu la loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire, ensemble nos ordonnances du 16 juillet et du 8 novembre de la même année, et du 26 février 1835 ;

Considérant qu'il est nécessaire de coordonner et de modifier sur certains points les dispositions des anciennes ordonnances précitées, en se rapprochant, autant qu'il sera possible, des dispositions de la loi de 1833,

Le Conseil royal de l'instruction publique entendu ;

Sur le rapport de notre Ministre de l'instruction publique,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Titre Ier.

De l'instruction primaire dans les Écoles de filles et de leur objet.

Art. 1er. L'instruction primaire élémentaire comprend nécessairement l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments du calcul, les éléments de la langue française, le chant, les travaux d'aiguille et les éléments du dessin linéaire. L'instruction primaire supérieure comprend, en outre, des notions plus étendues d'arithmétique et de langue française, et particulièrement de l'histoire et de la géographie de la France.

Art. 2. Dans les Ecoles de l'un et de l'autre degré, sur l'avis du Co-

mité local et du Comité d'arrondissement, l'instruction primaire pourra recevoir, avec autorisation du Recteur de l'Académie, les développements qui seront jugés convenables, selon les besoins et les ressources des localités.

Art. 3. Les articles 2 et 3 de la loi du 28 juin 1833 sont applicables aux Ecoles primaires de filles.

Titre II.

Des Écoles primaires privées.

Art. 4. Pour avoir le droit de tenir une Ecole primaire de filles, il faudra avoir obtenu

1°. Un brevet de capacité, sauf le cas prévu par l'article 13 de la présente ordonnance;

2°. Une autorisation pour un lieu déterminé.

§ Ier.

Du brevet de capacité.

Art. 5. Il y a deux sortes de brevets de capacité, les uns pour l'instruction primaire élémentaire, les autres pour l'instruction primaire supérieure.

Ces brevets seront délivrés après des épreuves soutenues devant une Commission nommée par notre Ministre de l'instruction publique, et conformément à un programme déterminé par le Conseil royal.

Art. 6. Aucune postulante ne sera admise devant la Commission d'examen, si elle n'est âgée de vingt ans au moins. Elle sera tenue de présenter 1° son acte de naissance; si elle est mariée, l'acte de célébration de son mariage; si elle est veuve, l'acte de décès de son mari; 2° un certificat de bonnes vie et mœurs, délivré sur l'attestation de trois Conseillers municipaux, par le Maire de la commune ou de chacune des communes où elle aura résidé depuis trois ans.

A Paris, le certificat sera délivré, sur l'attestation de trois notables, par le Maire de l'arrondissement municipal, ou de chacun des arrondissements municipaux où l'impétrante aura résidé depuis trois ans.

§ II.

De l'autorisation.

Art. 7. L'autorisation nécessaire pour tenir une Ecole primaire de filles sera délivrée par le Recteur de l'Académie.

Cette autorisation, sauf le cas prévu par l'art. 13, sera donnée après avis du Comité local et du Comité d'arrondissement, sur la présentation du brevet de capacité et d'un certificat attestant la bonne conduite de la postulante, depuis l'époque où elle aura obtenu le brevet de capacité.

Art. 8. L'autorisation de tenir une Ecole primaire ne donne que le

droit de recevoir des élèves externes; il faut, pour tenir pensionnat, une autorisation spéciale.

Titre III.

Des Écoles primaires publiques.

Art. 9. Nulle École ne pourra prendre le titre d'École primaire communale qu'autant qu'un logement et un traitement convenables auront été assurés à l'Institutrice, soit par des fondations, donations ou legs faits en faveur d'établissements publics, soit par délibération du Conseil municipal dûment approuvée.

Art. 10. Lorsque le Conseil municipal allouera un traitement fixe suffisant, la rétribution mensuelle pourra être perçue au profit de la commune, en compensation des sacrifices qu'elle s'impose.

Seront admises gratuitement dans l'Ecole publique les élèves que le Conseil municipal aura désignées comme ne pouvant payer aucune rétribution.

Art. 11. Les dispositions de l'article 4 et suivants de la présente ordonnance, relatives au brevet de capacité et à l'autorisation, sont applicables aux Ecoles primaires publiques.

Toutefois, à l'égard de ces dernières, le Recteur devra se faire remettre, outre les pièces mentionnées en l'art. 6, une expédition de la délibération du Conseil municipal, qui fixera le sort de l'Institutrice.

Art. 12. Dans les lieux où il existera des écoles communales distinctes pour les enfants des deux sexes, il ne sera permis à aucun Instituteur d'admettre des filles, et à aucune Institutrice d'admettre des garçons.

Titre IV.

Des Écoles primaires de filles dirigées par des Congrégations religieuses.

Art. 13. Les Institutrices appartenant à une congrégation dont les statuts, régulièrement approuvés, renfermeraient l'obligation de se livrer à l'éducation de l'enfance, pourront être aussi autorisées par le Recteur à tenir une Ecole primaire élémentaire, sur le vu de leurs lettres d'obédience, et sur l'indication, par la Supérieure, de la commune où les Sœurs seraient appelées.

Art. 14. L'autorisation de tenir une Ecole primaire supérieure ne pourra être accordée sans que la postulante justifie d'un brevet de capacité du degré supérieur, obtenu dans la forme et aux conditions prescrites par la présente ordonnance.

Titre V.

Des autorités préposées à l'instruction primaire.

Art. 15. Les Comités locaux et les Comités d'arrondissements établis en vertu de la loi du 28 juin 1833 et de l'ordonnance du 8 novembre de la même année exerceront sur les Ecoles primaires des filles les

attributions énoncées dans les art. 21, § 1, 2, 3, 4 et 5; 22, § 1, 2, 3, 4 et 5; 23, § 1, 2 et 3 de ladite loi.

Art. 16. Les Comités feront visiter les Écoles primaires de filles par des délégués pris parmi les membres, ou par des Dames inspectrices.

Art. 17. Lorsque les Dames inspectrices seront appelées à faire des rapports au Comité, soit local, soit d'arrondissement, concernant les Écoles qu'elles auront visitées, elles assisteront à la séance avec voix délibérative.

Art. 18. Il y aura, dans chaque département, une Commission d'instruction primaire, chargée d'examiner les personnes qui aspireront aux brevets de capacité.

Les examens auront lieu publiquement.

Des Dames inspectrices pourront faire partie desdites Commissions.

Ces Commissions délivreront des certificats d'aptitude, d'après lesquels le Recteur de l'Académie expédiera le brevet de capacité, sous l'autorisation du Ministre.

Dispositions transitoires.

Art. 19. Les Institutrices primaires, communales ou privées, actuellement établies en vertu d'autorisations régulièrement obtenues, pourront continuer de tenir leurs Écoles sans avoir besoin d'aucun nouveau titre ; elles devront seulement déclarer leur intention au Comité local, d'ici au 1er septembre prochain.

Donné au palais des Tuileries, le 23 juin 1836.

Signé LOUIS-PHILIPPE.

Le Ministre Secrétaire d'État au département de l'Instruction publique,

Signé PELET DE LA LOZÈRE.

MÉTHODES ET EXERCICES.

CONSEILS AUX MAÎTRES SUR LES PUNITIONS ET LES RÉCOMPENSES.

(2e article.)

Dans un premier article, auquel nous renvoyons le lecteur (1), nous avons essayé de déterminer les récompenses qui pouvaient être accordées aux enfants, et celles dont il nous a semblé qu'on ne devait pas faire usage. Nous traitons aujourd'hui une question plus grave encore, plus difficile, celle des punitions.

---

(1) *Voyez* le n° 8, page 229.

Dans une matière aussi délicate, nous ne procéderons qu'avec une extrême défiance de nous-même. Nous n'avons pas la prétention de tracer des règles absolues, de poser des principes irréfragables. Nous émettons une opinion personnelle, nous soumettons des idées aux mères de famille, aux institutrices, à des personnes qui toutes ont dû se former un système d'éducation. Si nos réflexions sont en rapport avec leurs idées, nous nous en féliciterons sincèrement; si elles peuvent contribuer à ramener dans une meilleure voie celles qui tendaient à s'en écarter, nous en serons plus heureux encore. Si enfin les erreurs que nous pourrions commettre donnaient lieu à quelque discussion qui pût servir à nous rectifier, et à placer dans une saine direction les personnes chargées de guider les premiers pas de l'enfance, le but que nous proposons serait complètement atteint.

Nous partons toujours de ce principe, que le maître a su se concilier l'amour et le respect de ses élèves. Sans cette condition, il ne serait pas à la hauteur de ses fonctions, sa tâche serait impossible à remplir. C'est par l'empire de la bonté bien plus que par l'effet de la crainte que l'on agit sur l'esprit de l'enfance, que l'on obtient l'obéissance, que l'on prévient les écarts. Un enfant qui aime son Maître sera bien plus retenu dans la ligne du devoir par l'appréhension de lui causer de la peine, qu'un autre qui n'aurait pour frein que la peur du châtiment. Pour l'enfant affectionné au Maître qui le dirige, l'obéissance cesse d'être une servitude, c'est une heureuse occasion de lui être agréable en remplissant un devoir. Que tout ce que prescrit l'Instituteur soit donc conforme à la justice, à la raison; s'il faisait de son autorité un usage capricieux et arbitraire, il ne pourrait que l'affaiblir et corromprait ainsi le principe de l'obéissance.

Nous poserons d'abord en principe qu'il faut surtout s'attacher à prévenir les fautes, afin de n'être pas obligé de les punir. Souvent il est aisé d'y parvenir par un avertissement donné à propos et avec bienveillance. Le premier moyen d'éducation, et, en général, le plus efficace, c'est la douceur. Nous disons le premier moyen, en ce sens, qu'il est celui auquel on doit recourir en premier ordre, parce qu'il ne rompt pas la bonne harmonie qui existe entre le Maître et l'élève, qu'il ne les place pas dans une sorte d'hostilité vis à vis l'un de l'autre, et parce qu'enfin, s'il est reconnu suffisant, il dispense d'en employer de plus sévères. Il a encore pour effet de témoigner de l'affection du Maître pour les enfants, et de la déférence des enfants pour le Maître. Il faut donc parler d'abord au cœur de l'enfant, et lui tenir ce langage paternel qui porte avec soi la conviction et ne laisse que de doux souvenirs. On ne se figure pas ce que cette forme de réprimande ou de blâme peut exercer de

puissance même sur des cœurs endurcis. C'est souvent la seule voie pour ramener un enfant qu'aucun moyen de sévérité n'a pu dompter.

Ainsi, le Maître devra toujours indiquer aux Élèves ce qu'il leur est interdit de faire, pour prévenir les fautes qu'ils pourraient commettre par ignorance. S'il s'aperçoit qu'un enfant a de la disposition à troubler l'ordre par ses causeries, il le prend en particulier pendant la récréation, et après l'avoir raisonné quelques instants, il lui fait promettre de ne plus tomber dans cette faute à l'avenir. Si une récidive a lieu, il emploie, l'admonition, la réprimande, afin de juger s'il aura plus de succès; en un mot, il n'aura recours à la sévérité que lorsqu'il aura épuisé tous les moyens que peut suggérer la tendresse paternelle.

Quelque simple et raisonnable que soit cette règle, combien de fois n'avons-nous pas vu s'en écarter des Maîtres peu judicieux, surtout dans les pensions et les colléges! Il semble que certains pédants épient les fautes et recherchent l'occasion de punir. Un enfant a causé avec son voisin : le Maître, aux aguets, l'a surpris, et au lieu d'un avertissement amical, d'une réprimande faite avec bonté, il inflige, sans discernement comme sans mesure, un pensum, une privation de récréation, une retenue. Combien de parents sont privés du bonheur de voir leurs enfants une fois par quinzaine, parce que ces pauvres petits auront été surpris par leur argus, au moment où cédant à un besoin de communication, si naturel à cet âge, ils lançaient un mot fort innocent, fort judicieux peut-être dans l'oreille de leur voisin! Pour ces Maîtres blasés et dépourvus de tact, la punition devient la règle, et l'avertissement ou la remontrance l'exception. On croirait, à les voir si prodigues de châtiments, qu'ils ont autant de plaisir à administrer des peines, qu'on aurait un cœur bien fait et un esprit droit à distribuer des éloges ou des récompenses.

Que les Maîtres d'Asile se prémunissent contre cette détestable tendance. Ce n'est pas ainsi qu'on gouverne les enfants et qu'on leur forme le caractère. Ils deviennent taquins et méchants avec un Instituteur irritable et hargneux; ils deviennent sournois et dissimulés pour échapper à une punition infaillible; ils s'accoutument aux châtiments, comme le Maître à les leur infliger, et ces peines si souvent subies, si mal à propos prononcées, finissent par être tout à fait illusoires, ou produisent des résultats entièrement contraires à ceux qu'on devrait avoir en vue.

A ce propos, nous citerons un fait dont nous avons été témoin. Un enfant très léger, très étourdi, mais plein d'esprit et de finesse, avait une frayeur extrême de la prison. Le Maître le savait et l'en menaçait sans cesse pour la faute la plus légère. C'était déjà un tort,

car l'enfant finit par ne plus redouter une menace qui ne se réalis jamais. Un jour cet enfant s'avisa d'aller jouer à la balle contre u mur qui lui était interdit. Le Maître survient, se saisit du pauvr petit, et l'entraîne vers la cellule de réclusion : autre tort plus grav encore que le premier; car, même dans le code pénal de l'enfance la peine doit toujours être en rapport avec le délit. Pendant le trajet l'enfant poussait des cris à faire pitié, il ne cessait de demande grâce, promettant tout ce qu'on voulait pour l'avenir : rien n put attendrir ce Cerbère, et le malheureux enfant fut enfermé entr quatre murailles de quatre pieds carrés, dans le cœur de l'hiver Dans le premier moment, il fondit en larmes, mais bientôt il s résigna à sa nouvelle situation, ne la trouvant pas aussi intolérabl qu'il se l'était imaginé, et ne comprenant pas qu'il eût pu tan se désoler pour si peu. Au bout d'une heure, un peu honteux de so effroi, il ne pensa plus qu'à faire oublier son mouvement de pusilla nimité. Grimpant jusqu'à la lucarne élevée qui éclairait son donjon il passa sa tête entre les deux barreaux, appela ses camarades et leu dit, en riant aux éclats, qu'il se trouvait à merveille, et qu'il éta enchanté de n'être pas forcé d'aller en classe ce jour-là. Après avoi subi aussi courageusement ce qu'il regardait comme la plus terribl des épreuves, il était aguerri, il n'avait plus rien à redouter ni d Maître, ni de la prison : aussi, dès le lendemain, retourna-t-il joue à la balle à l'endroit défendu. L'Instituteur déclara dès lors que ce enfant était indomptable, et le rendit à ses parents. Placé dans un autre pension, et gouverné par des mains plus habiles, le mêm élève devint aussi docile qu'il paraissait insoumis, et fut, un peu plu tard, un écolier d'une grande distinction.

Un pareil fait et ses conséquences bien avérées dispensent d toute espèce de commentaire.

Dans les fautes commises par les enfants, il faut distinguer ave le plus grand soin celles qui proviennent d'ignorance, de légèreté, de distraction, de celles qui ont leur racine dans le cœur et dans l caractère. Les premières n'appellent, en général, que de simple réprimandes; les autres peuvent rendre les châtimens nécessaires. Il faut faire largement la part de l'étourderie et de la dissipation s naturelles à cet âge; mais on doit s'armer de sévérité contre la ruse, le mensonge, l'hypocrisie. Distinguons aussi les fautes auxquelle la volonté a peu de part de celles qui sont le résultat de l'habitud et l'effet de la réflexion. C'est surtout pour la graduation et l durée des peines qu'il est nécessaire de tenir compte de ces diverse circonstances. Cette durée, dit M. De Gérando, doit être mesuré sur l'opiniâtreté des défauts qu'il s'agit de combattre; mais elle n doit jamais être trop prolongée : elle leur ferait perdre toute leu valeur. On peut rendre une récompense perpétuelle, car le mérite

uquel elle correspond peut être lui-même toujours subsistant; aais la peine doit cesser dès que le repentir est sincère : il est tile que l'enfant qui a réparé sa faute se réhabilite à ses propres eux (1) !

Surtout pas de punitions banales qui s'appliquent sans distinction à toutes les fautes, à tous les caractères : elles ne produisent ucun effet. Une première faute ne doit pas être punie comme une écidive. Un enfant, habituellement docile, ne doit pas être traité omme un enfant d'un caractère obstiné. Telle peine suffira pour amener un enfant, et sera sans action sur un autre. Il est tels nfants que la seule improbation du Maître fait rentrer dans le evoir; il en est d'autres auxquels on est absolument obligé 'imposer une privation, ou d'infliger une correction.

Il faut aussi que la nature du châtiment soit toujours imprévue. i l'élève sait à l'avance que telle punition sera infailliblement ppliquée à tel délit, il se familiarisera avec l'idée de cette peine, et 'hésitera pas à la braver.

Nous conseillerons surtout de n'infliger une première punition que lorsque les autres moyens ont été reconnus inefficaces. Un nfant, vierge de tout châtiment, s'observera sans cesse pour se naintenir dans cette position. Il attachera beaucoup de prix à ce u'on puisse dire qu'il n'a jamais été puni. Respectons, encourageons en lui un sentiment aussi louable, qui prend sa source dans un amour-propre légitime; il le préservera de bien des écarts, et il y uisera la force de résister à beaucoup de tentations. Ce sentiment, qui existe, dans l'enfance, se retrouve aussi chez l'adulte. Prenez e livret du soldat : ou vous remarquerez qu'il est tout blanc, ou vous y trouverez inscrite une série de punitions successives : il n'y a presque pas de milieu. C'est que, quand une fois la ligne du devoir est franchie, on se fait bien moins scrupule d'ajouter une faute à d'autres fautes : on a passé le Rubicon.

Ne prodiguez pas les remontrances outre mesure; plus elles seront rares, plus elles conserveront d'efficacité. Dans les écoles primaires mal tenues, l'Instituteur passe la plus grande partie de son temps à gourmander les élèves sans raison et sans nécessité. Ce système est mauvais : les enfants ne prêtent plus d'attention au Maître qui gronde toujours, et ses admonitions restent sans effet. Le véritable talent du Maître, c'est de maintenir le silence et la discipline par sa seule présence. Un geste, un signe, un seul mot doivent suffire pour faire rentrer un enfant turbulent dans le devoir.

---

(1) *Cours normal des Instituteurs primaires*, page 244.

Autant que possible, que la punition suive de près la faute : elle en sera plus efficace. Non que nous entendions par là que le Maître doive punir avec précipitation; il doit, au contraire, se défier de son premier mouvement, peser le délit et y appliquer une peine proportionnelle. Il ne manquera pas d'entendre l'enfant dans sa défense, pour éviter toute méprise et prévenir une injustice. Souvent un mot d'explication de la part de l'élève suffit pour démontrer au Maître qu'il s'est trompé, qu'il attribue à l'un le fait d'un autre, et qu'un innocent a été pris pour le coupable. C'est en cela surtout qu'il ne faut pas imiter ces Maîtres présomptueux, qui croient à leur infaillibilité au point de maintenir une punition infligée à celui qui ne l'a pas méritée, refusant d'admettre toute justification, toute excuse légitime. Ils ne voient pas qu'une telle injustice déconsidère autant celui qui la commet, qu'elle aigrit et irrite celui qui en est la victime. Ils ne comprennent pas qu'ils donnent par là le plus fâcheux des exemples, et qu'ils brisent l'un des plus puissants ressorts de leur autorité. Quelle confiance voulez-vous, Maîtres iniques, que les enfants aient dans vos arrêts? Comment prétendez-vous qu'ils les respectent et s'y soumettent, quand il est notoire pour tous que vous avez commis une erreur, et que vous y avez volontairement persévéré? C'est ainsi qu'on pervertit, dans l'esprit des enfants, toute idée de bon droit et de justice, et qu'on les conduit à penser que la volonté du plus fort est la suprême loi.

Nous nous appuierons encore ici du témoignage de M. De Gérando, qui est un guide si sûr en tout ce qui a trait à l'éducation de l'enfance. « L'autorité, dit-il, qui se montre égoïste, arbitraire, partiale, passionnée, se désavoue par là même; elle n'est plus l'autorité; elle n'est qu'une domination, une force mécanique, elle irrite donc ou elle avilit ceux qu'elle frappe. La menace d'un châtiment qui ne se justifie point par le tort de celui qu'elle veut atteindre n'est plus qu'une violence. L'élève, placé sous l'empire d'une puissance dans laquelle il n'aperçoit qu'un intérêt ou un caprice, peut trembler sans doute, mais il ne saurait respecter : car, il ne se sent point sous la loi du devoir; il n'obéit pas, il cède (1). »

On a souvent agité la question de savoir si, dans tous les cas, la punition doit être prononcée avec calme, ou si une certaine émotion, une sorte de vivacité n'est pas permise et légitime. Cette question ne nous paraît pas susceptible d'une solution absolue, et il nous semble qu'il y a des distinctions à établir. M. De Gérando pense « que l'application des châtiments ne doit jamais être accom-

(1) *Cours normal des Instituteurs primaires*, page 237.

ıgnée d'emportement, d'impatience; que non seulement elle doit *ujours* être prononcée avec calme, mais qu'elle doit laisser encore ıraître la bienveillance au sein de la sévérité elle-même (1). » Ce ɔint a été discuté dans une conférence tenue par les Régents ou ıstituteurs de l'Etat de Neuchâtel, en Suisse. Voici ce qu'on lit ıns le précis de cette réunion. « Il faut distinguer l'émotion qui t dans la nature, l'indignation qui, non seulement est permise, ais qui est une grâce de Dieu, et la colère contre laquelle il faut tenir en garde, et que notre faiblesse rend inévitable. L'indigna-ɔn est autorisée par l'exemple même de Jésus; il n'était pas de ng-froid lorsqu'il disait aux Pharisiens : Race de vipères, ou ı'il chassait du temple les changeurs. Mieux encore vaudrait ême la colère que l'impassibilité d'une machine qui frappe; ıomme puni par l'homme aime à sentir l'humanité. Il y a dans calme quelque chose de cruel; l'enfant croit que vous ne l'aimez ıs; mais s'il vous voit trembler, pleurer d'émotion, il se dit que ɔus l'aimez et il sait fort bien distinguer ce qui vient d'affection ɔissée ou d'amour-propre blessé. Un père de famille, qui a parfai-ment élevé ses enfants, disait qu'il aurait cru pécher s'il les eût ınis froidement. L'enfant apprend à connaître la grandeur de sa ute à votre émotion ou à votre indignation, et la puissance de religion à l'empire que son Maître sait conserver sur lui-même. »

On doit reconnaître qu'en général parmi les fautes que peuvent ımmettre les enfants reçus dans les Asiles, il en est bien peu qui ient de nature à exciter l'indignation du Maître. De l'inattention des causeries pendant les exercices, quelques actes de gourman-se aux heures de repas, de petites querelles pendant les récréations, ɔilà à peu près le cercle dans lequel roulent perpétuellement les lits de cette population enfantine. Tout cela se réduit à bien peu chose et se réprime facilement. Nous n'y voyons rien qui puisse stifier une vivacité ou un mouvement de colère de la part du aître. Nous plaindrions celui qui aurait assez peu d'empire sur i-même pour ne pouvoir résister à une velléité d'impatience en ésence de pareils faits; nous affirmerions même qu'il n'a pas la cation de son état. La colère est mauvaise conseillère, elle porte a violence et à des actes répréhensibles qui sont suivis de regrets ıers. Le sang-froid, au contraire, permet le raisonnement et la flexion; il laisse le temps de juger, de peser les actions et de pro-rtionner la peine au délit.

Mais il est des caractères des Maîtres comme de ceux des enfants : uns sont calmes et réfléchis, les autres vifs et irascibles. Il est

---

ı) *Cours normal des Instituteurs primaires*, page 238.

aussi certaines actions dont on ne peut être témoin sans une ém tion impossible à dissimuler. Si, par exemple, un enfant est ble par un de ses camarades, il ne serait pas étonnant que l'Institut eût de la peine à se défendre d'un premier mouvement de vivaci Mais plus il se sent de disposition à l'emportement, plus il d s'efforcer de se rendre Maître de lui-même, car un évènement de genre peut être aussi bien le résultat d'un accident que l'effet d'u méchanceté, et quels reproches alors n'aurait-il pas à se faire, sur un indice incertain, sur un renseignement inexact, il lui ar vait de se livrer à un premier mouvement, et de punir sans réflexi comme une faute ce qui ne doit être déploré que comme un m heur !

Limité par l'espace, nous sommes obligé de renvoyer à un tr sième article les considérations qu'il nous reste à exposer relati ment aux punitions. Ce sujet offre trop d'intérêt pour que n ne le traitions pas avec tous les développements qu'il comporte.

BATTELLE.

DE QUELQUES PROCÉDÉS D'ENSEIGNEMENT A L'OCCASION D'UNE VISITE A SALLES D'ASILE DE DUNKERQUE.

Dunkerque est en possession d'une Salle d'Asile communale très b dirigée par la demoiselle *Tronquet*.

Cette Salle a été bâtie, en 1835, pour sa destination actuelle ; elle vaste, carrelée, bien aérée. Un préau couvert et un préau découvert dépendent ; la localité est, au total, parfaitement convenable.

La Directrice mérite toutes sortes d'égards et d'encouragements. E a une tenue extérieure grave et intelligente, des manières douces affectueuses envers les enfants ; sa prononciation est nette, sa voix jus ses intentions paraissent excellentes, sa charité vraie, profonde et b sentie.

Après avoir sincèrement exprimé l'opinion que nous nous somm formée, en visitant plusieurs fois l'Asile de Dunkerque, nous ajouter quelques observations sur le procédé d'enseignement suivi dans ce école au moment de notre inspection (août 1836).

Les enfants sont exercés à la récitation des prières et à celle du te d'un questionnaire ;

A la lecture des chiffres et des syllabes ;

A la numération par calculs faits de tête ;

Au chant, aux petits exercices gymnastiques, et notamment à marche en mesure.

On n'y voit ni écriture sur l'ardoise, ni tracé de lignes, ni notions g nérales de figures géométriques ni de dessin linéaire, et peut-être sera il bon d'introduire l'usage de ce tracé, pour des enfants dont un gra

mbre peut être destiné à la marine, et qui ne peuvent être trop tôt niliarisés avec la connaissance des angles, des nombres et des princi-ux aperçus du calcul des triangles (1).

Après les exercices indiqués plus haut, la Directrice de la Salle d'Asile Dunkerque fait lever alternativement les rangs d'enfants sur le gradin leur fait réciter des réponses au questionnaire. Le nombre de ces ré-nses est prodigieux et témoigne du zèle et de l'assiduité de la Direc-ce ; mais ce genre d'exercice présente deux inconvénients sur lesquels us devons appeler l'attention des Fondateurs, Inspecteurs et Direc-ırs des Salles d'Asile en général, et de la Salle de Dunkerque en par-ılier : d'une part, les hauts rangs du gradin, c'est à dire les enfants plus avancés, sont les seuls qui puissent être admis à l'exercice de itation, et, pendant ce temps, la moitié de la classe au moins est ré-ite à l'inaction ; et, d'autre part, cette récitation se fait si rapidement, e ceux mêmes qui la font ne peuvent recevoir les explications néces-res pour la saisir et pour se pénétrer du sens des paroles qu'ils arti-ent.

Ces inconvénients disparaîtraient s'il existait, dans la classe, des porte-leaux tels qu'ils sont figurés au *Manuel des Salles d'Asile* (2), comme rant servir à des leçons de lecture, prises en cercle par les élèves et inées par des moniteurs tirés du rang des élèves, ainsi que cela est iqué à la planche intitulée *lecture*, dans l'ouvrage cité.

Cette lecture occuperait tous les plus petits, qui, étant soutenus upe par groupe par les moniteurs, n'auraient plus besoin d'autre pection que de celle de l'assistante ou fille de service, et l'attention de Directrice serait réservée exclusivement pour l'élite de sa classe, qui, g par rang, serait exercée à réciter et éclairée par des explications, entretiens, des leçons de choses, des leçons par contrastes, et tous res moyens indiqués dans la deuxième partie du *Manuel* pour com-niquer aux enfants des instructions sommaires et préparatoires con-mes aux besoins de leur âge.

Si cette modification était introduite dans l'Asile de Dunkerque, il ne serait rien à désirer, et il serait d'autant plus fâcheux de retarder te amélioration, que la Directrice est positivement capable d'ensei-r aux enfants ce qu'ils doivent savoir, de l'enseigner de manière à duire effet et à procurer un véritable profit moral pour toutes les illes pauvres de la localité.

À Dunkerque, comme dans toutes les villes où s'élèvent des Salles sile, nous avons la satisfaction de voir que les Dames les plus dis-guées par leurs qualités personnelles et par leur position sociale se t un devoir et un plaisir d'entourer de leurs soins le berceau des po-ations pauvres. Nous ne pouvons trop leur recommander de faire

---

(1) Le *Manuel des Salles d'Asile* indique comment on peut tracer les lignes, triangles, et les composer et décomposer, en pliant et dépliant, devant les en-s, un simple carré de papier blanc.

(2) *Manuel des Fondateurs et Directeurs des premières Ecoles de l'enfance, con-s, en France, sous le nom de Salles d'Asile*; par M. Cochin (2e édition, 1833; Hachette, libraire).

mettre en tous lieux des porte-tableaux, pour que les classes puissen être divisées en deux âges, parce qu'il y a, dans les élèves admis au Salles d'Asile, deux forces d'intelligence.

En effet, l'enfant du plus bas âge (de deux à trois ans) n'a beso que de protection, de soins, d'attentions, de mouvement, de gaîté, d'ai il est tiré de la voie publique ou du grabat infect de sa famille et ap pelé à de meilleures conditions pour son développement physique pour l'éducation instructive de sa volonté. A son égard, la maison dar laquelle il est reçu n'est qu'un *asile bienveillant et bienfaisant ;* ma l'enfant du second âge (de quatre à sept ans) a besoin, en outre, d l'éducation d'un âge plus avancé ; il faut qu'il soit éclairé sur l'utilité o sur le danger des choses et des circonstances au milieu desquelles existe ; il faut commencer en lui l'éducation de la conscience et celle d l'intelligence. Ces deux facultés méritent une direction attentive, direc tion qu'il faut donner à ceux des élèves qui peuvent en profiter, sépar ment de ceux qui sont trop jeunes pour recevoir, au même degré, genre d'enseignement.

C'est encore à cet âge de quatre à sept ans qu'on peut le mieux re tifier le langage vicieux et incorrect à l'imitation duquel les enfants d classes pauvres sont ordinairement enclins. Jusqu'à la cinquième anné ils bégaient et se bornent à prononcer les mots nécessaires pour l'ex pression de leurs besoins ; mais, à cinq ans, ils commencent à lier d phrases et à exprimer non seulement des mots, mais des idées et d jugements, et l'accent comme le mode de leur langage deviennent u objet intéressant pour leur avenir.

C'est surtout dans les départements de la France où un patois pr vincial se trouve encore mêlé à l'usage de la langue nationale, qu'il in porte de faire diriger les Salles d'Asile et les Ecoles primaires par d personnes qui sachent parler la langue française d'une manière correc et nettement articulée. Tous les progrès faits à cet égard augmentero le bienfait de l'*unité française*, unité que toutes les nations doive nous envier.

L'un des meilleurs exercices qu'on puisse pratiquer pour préparer perfectionnement de langage est la récitation des conjugaisons des verbe prononcée en mesure et avec ensemble, dans la première ou la pl haute classe des Salles d'Asile. — *Exemple :* Réciter, à voix moyen et à voix basse alternativement, et toujours en mesure, et accompagn même d'un geste ou battement de mesure, la récitation de tous l temps d'un verbe :

Je marche.	—	J'ai marché.	—	Je marcherai.	—	Je marcherais.
Tu marches.	—	Tu as marché.	—	Tu marcheras.	—	Tu marcherais.
Etc.	—	Etc.	—	Etc.	—	Etc.

La prononciation s'épure par la répétition de tous ces temps d'u même verbe régulièrement prononcés.

Les j'*avions*, les j'*étions* et autres solécismes disparaîtront du langa populaire ; la langue nationale s'infiltrera dans les habitudes et d viendra le langage habituel.

La prononciation et l'explication du sens des mots, autres que l

verbes, deviennent aussi une source intarissable de questions et de leçons; un Dictionnaire doit toujours être à la disposition de la directrice; mais elle n'exercera ses élèves que sur les mots les plus usuels, et ne leur donnera de développement, de sens et de signification qu'en employant les idées à la fois les plus simples et les plus claires.

Le *Dictionnaire des Salles d'Asile* n'est pas encore fait; c'est un ouvrage à entreprendre : puisse-t-il ne pas devenir une spéculation de librairie, comme tant d'autres livres, qui eussent été si bons, s'ils n'avaient pas été faits pour des libraires et par des vendeurs de texte au volume et à l'échéance !

La Directrice de la Salle d'Asile de Dunkerque nous a paru très satisfaite de commencer l'*exercice des conjugaisons*, qui n'était pas indiqué au *Manuel des Salles d'Asile* (2e édition), mais qui le sera prochainement dans la 3e édition de ce livre; elle recevra également le Dictionnaire avec reconnaissance, parce que le zèle véritable de son ministère nous semble l'animer, et parce que cette bonne volonté nous paraît soutenue de l'intelligence nécessaire à cet humble et noble professorat de la première enfance.

La ville de Dunkerque s'occupe, en ce moment, de la fondation d'une seconde Salle d'Asile dans le quartier du port. Nous serions désolé de décourager le zèle des Fondateurs, en leur exprimant notre pensée sur le local qui nous a été montré; mais nous leur devons aussi des avertissements. Nous leur dirons donc que cet Asile, qui est encore en construction, ne nous paraît pas dans des conditions convenables, sous le rapport de la salubrité; que le soleil n'y fait apparition d'aucun côté; que l'espace y sera trop resserré pour recevoir plus de cinquante enfants, sans nuire à leur santé; qu'un Asile peu nombreux occasione une dépense hors de proportion avec les ressources que les communes peuvent destiner aux dépenses des premières Ecoles de l'enfance; qu'enfin le Maire de la commune peut, aux termes de la loi du 28 juin 1833, refuser l'ouverture ou ordonner la clôture de tout local d'École qui serait insalubre ou impropre à sa destination, et qu'il est à craindre que, dans un délai très prochain, l'autorité municipale ne soit obligée de prendre des mesures de ce genre, qui exposeraient les Fondateurs à plusieurs natures de dépenses et à des désagréments qu'ils éviteraient en faisant un meilleur choix.

LEÇON DE CHOSES.

Au nombre des enseignements qu'on doit donner dans les Salles d'Asile, on peut placer en première ligne les *leçons de choses*, qui servent à familiariser les enfants avec les objets qui les entourent, à leur en faire connaître la nature, les qualités, les propriétés utiles ou nuisibles. Ces leçons développent les idées des enfants, les portent à réfléchir, exercent leurs sens, leur mémoire, leur intelligence, et les prémunissent aussi contre certains dangers.

Nous avons indiqué, dans le premier numéro de ce journal, page 22,

la méthode à suivre pour cette partie d'enseignement, et nous avons joint l'exemple au précepte. Voici un nouveau modèle de leçon qui nous est fourni par le Directeur de la petite école *pestalozzienne* de Cheam, dans le comté de Surrey (Angleterre).

Le Maître prend un morceau de verre et le fait circuler dans toutes les mains. Il va sans dire que les précautions auront été prises pour que les enfants ne soient pas exposés à se couper, soit en entourant les bords de papier, soit en plaçant le morceau de verre dans un cadre de bois. Lorsqu'il a été bien examiné par le jeune auditoire, le Maître le reprend et procède ainsi :

Question. Mes enfants, qu'est-ce que je tiens dans ma main? *Réponse*. C'est un morceau de verre. — *Q*. Pourriez-vous me dire comment on écrit le mot verre? (Les enfants répondent, et le Maître écrit, en gros caractères, sur le tableau ou planche noire, le mot qui est le sujet de la leçon.) *Q*. Vous avez bien examiné ce morceau de verre : qu'avez-vous remarqué en le regardant? *R*. Il est brillant. — *Q*. Comment écrivez-vous le mot *brillant*? (Les enfants répondent; le Maître rectifie leur orthographe, s'ils se sont trompés; il écrit sur la planche noire le mot *qualités*, et, au-dessous, le mot *brillant*, en disant : ainsi c'est une des qualités ou des propriétés du verre d'être brillant, et, en même temps, il explique la signification des mots *qualités* et *propriétés*.) *Q*. Mes enfants, touchez ce morceau de verre; que trouvez-vous? *R*. Il est froid. (Et le Maître écrit le mot *froid*, après l'avoir fait épeler, comme nous l'avons dit, au-dessous du mot *brillant*.) *Q*. Touchez-le encore et touchez ensuite l'éponge qui est attachée à vos ardoises. *R*. L'éponge est *molle* et le verre est *dur*. (Inscription du mot *dur* sur le tableau.) *Q*. Passez la main dessus et passez-la aussi sur ce morceau de brique : est-ce la même chose? *R*. Non, Monsieur. — *Le Maître*. Vous avez raison. Votre main glisse sur le verre, tandis qu'elle s'arrête sur la brique, elle trouve de la résistance. C'est parce que la brique est *rude* et que le verre est *uni* ou *poli*. (Il écrit le mot *poli* sur le tableau, et il fait sentir la différence qui existe entre cette expression et le même adjectif employé pour exprimer la politesse. S'il y a, dans la Salle d'Asile, quelques autres surfaces polies, il dit aux enfants de les lui indiquer, afin de s'assurer que la définition a été bien comprise.) *Q*. Apercevez-vous quelque autre morceau de verre dans cette salle? *R*. Oui, Monsieur, les carreaux de vitre. (Ici le Maître ferme les volets, s'il y en a.) *Q*. Maintenant, pouvez-vous voir le préau? *R*. Non, Monsieur. — *Q*. Pourquoi cela? *R*. Parce que vous avez fermé les volets. — *Q*. Vous ne pouvez donc pas voir à travers les volets? *R*. Non, Monsieur. — *Q*. Et maintenant que les volets sont rouverts, pouvez-vous voir à travers les carreaux? *R*. Oui, Monsieur. — *Q*. Savez-vous de quel mot on se sert pour exprimer la propriété d'une chose à travers laquelle on peut voir? — *R*. Non, Monsieur. — *Le Maître*. Eh bien, je vais vous le dire : cela s'appelle *transparence*. Le verre est *transparent*. Ainsi, à l'avenir, quand je vous parlerai d'une chose transparente, qu'est-ce que vous répondrez? *R*. Qu'on peut voir à travers. — *Q*. C'est fort bien; mais pourriez-vous m'indiquer quelque autre chose qui soit transparent? *R*. De l'eau. — *Q*. Si je rem-

plissais d'eau cette cuvette et que je jetasse une petite pierre au fond, apercevriez-vous cette pierre? *R.* Oui, Monsieur. — *Q.* C'est donc pour cela que vous dites que l'eau est transparente? *R.* Oui, Monsieur. — *Q.* Toute espèce d'eau est-elle transparente? L'eau trouble, celle, par exemple, dans laquelle j'aurais mis de l'encre, le serait-elle? *R.* Non, Monsieur, il faut qu'elle soit claire. — *Q.* Si je laissais tomber par terre ce morceau de verre, ou si je jetais une balle sur le carreau de vitre qu'arriverait-il? *R.* Vous le casseriez. — *Q.* Savez-vous le mot dont on se sert pour indiquer qu'une chose est susceptible de se casser, de se briser? *R.* On dit qu'elle est *cassante.* — *Le Maître.* Oui, cassante ou casuelle. J'écris donc le mot *cassant* à la suite des autres. Connaissez-vous quelque autre chose qui se casse facilement? *R.* La faïence, la porcelaine. — *Q.* Voici un morceau de bois : ne pourrais-je pas le casser si je voulais y mettre une grande force? *R.* Si, Monsieur. — *Q.* Direz-vous alors que le bois est cassant? *R.* Non, Monsieur. Oui, Monsieur. — *Q.* Puisque vous n'êtes pas bien d'accord, je vais vous dire mon avis. En général, on n'appelle *cassantes* ou *casuelles* que les substances qui se cassent très facilement, comme celles dont nous venons de parler. — Voici un morceau de verre cassé, si je promenais mon doigt sur le bord, sans précaution, qu'arriverait-il? *R.* Vous vous couperiez. — *Le Maître.* C'est vrai. Vous voyez donc qu'il y a du danger à toucher un morceau de verre cassé; qu'il faut y faire une grande attention pour ne pas se blesser, et que le plus sûr est de n'y pas toucher sans nécessité. — *Q.* Approchez ce verre de votre nez, sentez-le, et dites-moi quelle odeur vous lui trouvez. *R.* Monsieur, il n'a pas d'odeur. — *Le Maître.* Eh bien! mes enfants, pour exprimer par un mot qu'une chose n'a pas d'odeur, on dit qu'elle est *inodore.*

Reprenons tout ce que nous avons dit sur la substance qu'on appelle le *verre.*

Le verre est Brillant,
Froid,
Dur,
Poli,
Transparent,
Cassant,
Coupant,
Inodore.

Vous avez vu qu'avec le verre on faisait des carreaux de vitre; on l'emploie aussi à d'autres usages. On en fait des vases de diverses grandeurs, des verres à boire, des carafes, et des bouteilles dans lesquelles on peut conserver le vin et toute espèce de liqueurs pendant un temps infini. Par ce que je viens de vous dire, vous voyez qu'on peut donner au verre toute sorte de formes. Quand vous serez plus grand, on vous apprendra comment et avec quoi on le fabrique : maintenant, vous ne comprendriez pas bien ces explications.

MÉLANGES.

EXTRAIT D'UN RAPPORT RÉCENT SUR L'ÉCOLE DES PETITS ENFANTS DU QUARTIER SAINT-GERVAIS, A GENÈVE.

L'obligation imposée aux parents de n'y envoyer leurs enfants que propres et décemment vêtus a créé des habitudes d'ordre dans plus d'une famille. Combien de pauvres n'ont pas dû jouir, et souvent même profiter, du langage plus correct et plus respectueux de leurs enfants ! Mais, en nous bornant aux effets produits sur les enfants eux-mêmes, combien n'aurions-nous pas de choses intéressantes à dire, de traits nombreux à raconter ! Plusieurs enfants, entrés à l'Ecole avec des habitudes vicieuses, en sont sortis complètement corrigés. Une entière confiance, un touchant abandon envers des Maîtres doux et indulgents, ont banni toute pensée de mensonge ; la violence et la colère se sont plus d'une fois brisées devant le calme froid et sévère de l'Instituteur. L'aveu d'une faute, qui coûte toujours à l'enfant devant ses semblables, n'est jamais exigé par le Maître ; mais ce dernier l'a toujours obtenu en inculquant aux enfants la pensée qu'il y a du courage et de la vertu à se reconnaître coupable. La répression de paroles déshonnêtes, l'habitude de manières décentes, ont conservé cette fleur de pureté, apanage de l'enfance ; la jouissance, en commun, des objets d'amusement a détruit l'égoïsme de la propriété exclusive ; l'absence de récompenses n'a laissé naître aucun sentiment de haine, de jalousie et de rivalité ; une inspection continuelle, pendant les jeux, a prévenu les querelles ; l'usage de confier la surveillance d'un nouvel arrivé à un élève plus ancien a développé des sentiments de bienveillance et d'amitié. Le registre moral de l'Ecole renferme un grand nombre de faits intéressants, qui attestent la vérité de ce que nous venons de dire.

Tout en convenant qu'un pareil succès ne saurait s'appliquer à tous les enfants, nous pouvons néanmoins affirmer que l'expérience a pleinement justifié les principes développés dans la notice de M. Monod, lorsque cet habile Instituteur disait « que l'éducation morale, bien entendue, peut produire des effets durables ». L'Instituteur qui en sent l'importance comprend que c'est sur un terrain vierge qu'il est appelé à semer : il sait que la semence qu'il aura jetée peut ne pas lever tout de suite ; mais que, long-temps après, ces instructions peuvent se présenter de nouveau à l'esprit et produire des effets salutaires..... On a vu des exemples de ces réminiscences de leçons dès long-temps oubliées revenir avec force, accompagnées des circonstances qui servirent à les graver profondément dans la mémoire.

On doit reconnaître que le quartier de Saint-Gervais a vu, depuis quelques années, diminuer sensiblement le nombre de ces jeunes en-

fants mal élevés, qui, errant dans les rues, s'y livraient à mille petits désordres. On remarque généralement, chez cette population enfantine, une apparence de meilleure santé, une mise plus propre et plus décente; enfin, aucun de ces accidents, triste résultat d'un abandon forcé, ne s'y est renouvelé.

Etudes.

Le Comité ne s'est jamais départi de son but tel qu'il l'a annoncé: l'amélioration de l'état des enfants sous les rapports physiques, moraux et religieux, ainsi que le développement des facultés intellectuelles, plutôt que l'instruction proprement dite, qui ne doit être qu'un accessoire. « Nous considérions en général, » avions-nous dit, « l'esprit de » l'enfant non comme un vase rempli, mais comme un bouton renfer- » mant tous les principes organiques de son développement futur; » nous nous proposons d'aider à ce développement. »

Malgré les demandes réitérées de plusieurs parents, qui, s'obstinant à regarder notre établissement comme une école ordinaire, auraient voulu que leurs enfants y apprissent parfaitement à lire et à écrire, le Comité a persisté à n'envisager l'étude proprement dite que comme une manière utile d'employer le temps et de varier les récréations.

Aussi la partie scientifique de notre éducation se borne-t-elle aux éléments les plus simples, et leur étude n'emploie chaque jour que fort peu d'instants.

Lecture.

La méthode d'enseignement mutuel par tableaux, pratiquée avec succès dans les grandes écoles, fut d'abord introduite dans la nôtre, et ce n'est qu'après une expérience de sept années que le Comité a cru devoir y renoncer. Malgré tout le désavantage de l'enseignement simultané, il a fallu reconnaître l'impossibilité de former des moniteurs capables, au-dessous de l'âge de six ans. L'étude au cercle était absolument illusoire; les pelotons étaient inattentifs ou languissants, et les moniteurs inhabiles ne faisaient que propager des erreurs.

Maintenant, à la démonstration simultanée des lettres, on fait succéder l'enseignement monosyllabique; il en résulte, pour les enfants, une étude facile et agréable de mots, puis de phrases qui offrent un sens; cette leçon se fait avec plaisir, et nous avons tout lieu de croire au succès de cette méthode, dont une plus longue expérience fera mieux connaître le mérite.

Écriture.

L'ancienne méthode d'écriture sur le sable et sur l'ardoise laissait beaucoup à désirer; peu d'enfants sortaient de notre Asile sachant écrire, même médiocrement, les grosses lettres; mais, depuis que nous avons adopté la méthode de M. Mulhausen, cette branche d'étude a pris un développement remarquable, et ce n'est pas sans étonnement que nous voyons dix à douze de nos petits enfants tracer, sans modèle et sans dictée, quelques mots d'une écriture qui pourrait soutenir la comparaison avec l'écriture sur ardoise des écoles lancastriennes.

Cette nouvelle méthode plaît aux enfants, qui la saisissent avec facilité, et la rapidité de leurs progrès leur permet de faire marcher de front cette étude avec celle de la lecture, dont elle devient ainsi un précieux auxiliaire.

Arithmétique.

La numération se fait de tête et de vive voix ; l'imitation fait presque tous les frais de cet enseignement ; tel enfant, qui entre sans avoir aucune notion d'arithmétique, répète tant de fois les mêmes chiffres, à l'instar de ses amis, qu'il sait très promptement compter d'un à mille et au delà, et même en sens inverse. La même méthode s'applique non seulement au livret, mais à de petits calculs, et, sous ce rapport, on remarque la promptitude et la précision des réponses de plusieurs enfants.

Chant.

Le peu d'étendue de la voix des enfants de trois à six ans ne permet guère de les faire chanter en partie ; tout au plus est-il possible, en les divisant en deux bandes, de leur faire chanter des canons ; l'enseignement de la musique notée les amuse, et, au bout de quelques leçons, la plupart sont en état de solfier. Nous insistons constamment, auprès de nos Instituteurs, pour qu'ils ne permettent jamais aux enfants de forcer leur voix et de crier ; car autant ces chants forcés sont désagréables à l'oreille, autant la réunion d'un grand nombre de voix enfantines, douces et modulées, a de charme et d'harmonie. Un hymne religieux se chante après la prière, des airs nationaux et patriotiques animent et régularisent les marches.

Enseignement des choses en nature et par tableaux.

Le moyen d'apprendre aux enfants mille choses, soit par les yeux, soit à l'aide d'une explication simple et claire, continue d'avoir du succès.

Cette occupation est plutôt un plaisir qu'une leçon ; les enfants la demandent ; elle sert à leur donner des idées justes et exactes, à former leur coup-d'œil et leur jugement. A la vue d'un tableau, leur intelligence semble s'ouvrir, les questions abondent ; les uns ont, à ce sujet, quelque chose à raconter ; d'autres critiquent ; ceux-ci admirent ; ceux-là ont déjà vu ailleurs des objets semblables et comparent ; tous s'animent, tous voudraient parler ; c'est ainsi que leur esprit se développe, que leur jugement se forme sur mille objets variés, que plusieurs n'auraient appris à connaître que tard et d'une manière imparfaite.

État sanitaire.

L'aspect général de l'Ecole est satisfaisant sous ce rapport ; tous ont un air de force, de santé et de gaîté qui ne laisse rien à désirer. Depuis la fondation, aucune maladie épidémique ou contagieuse ne s'est propagée dans l'Ecole. Jamais aucun enfant n'a été admis sans apporter la

preuve qu'il avait été vacciné ; et, au moindre symptôme d'un mal qui pourrait être contagieux, l'Elève est renvoyé à ses parents. De fréquentes récréations prises dans un vaste jardin, quelques exercices enfantins de gymnastique, les marches, le soin donné aux attitudes, les mouvements réguliers des bras, sont autant de moyens employés avec succès et qui contribuent au développement des forces, à l'accroissement, à la bonne disposition physique de nos jeunes enfants. Il nous serait facile de citer de nombreux exemples d'enfants entrés à l'Ecole, malades, faibles, retardés, et qui en sont sortis pleins de force et de santé.

Matériel.

Nous avons peu de chose à dire à ce sujet; nos Salles devraient être plus grandes, plus élevées, plus faciles à chauffer; mais nous avons dû nous renfermer dans les limites de la seule localité qui se trouvât disponible à l'époque de la fondation de l'Ecole; aussi ne présentons-nous pas notre local comme un modèle; toutefois, il n'est pas tellement défectueux que nous ne désirions bien sincèrement de le conserver, tel qu'il est, un grand nombre d'années. La plupart des jouets ont été supprimés comme inutiles; les briques et outils de jardins ont été conservés. Les tableaux qui représentent des objets d'histoire naturelle, des métiers ou des sujets tirés de nos livres saints, commencent à se salir et à s'user; espérons que quelques personnes bienveillantes voudront bien, comme par le passé, nous en dessiner de nouveaux.

EXTRAIT DU SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES ÉCOLES DE PETITS ENFANTS DE LAUSANNE (1836).

Les visites des Dames s'étaient faites, jusqu'à présent, par semaine et la Dame de semaine était chargée d'aller chez les enfants notés sur la liste des absents et de rendre compte aux Maîtres des motifs de leur irrégularité à suivre l'Ecole. Quelques inconvénients se faisant sentir dans cette marche, nous en avons adopté une autre. Les Dames remplissent maintenant leur tâche par jour et non par semaine ; c'est à dire que la même Dame se rend, chaque lundi ou chaque mardi, dans l'une des deux Ecoles; chacune d'elles est chargée d'un certain nombre d'enfants à visiter, et, par ce moyen, peut apprendre à les mieux connaître et peut même être appelée à exercer une heureuse influence sur les parents de ces enfants, accoutumés à voir une seule personne chargée de les surveiller, ce qui, jusqu'à présent, n'avait pu se faire. Grâce à ce changement, les deux Ecoles sont visitées plus régulièrement : une Dame suppléante remplace les personnes obligées de renoncer à remplir leur devoir, par une raison quelconque, et chacune des visites est inscrite sur un livret déposé à l'Ecole ; on y inscrit aussi le nombre des enfants, présents et le genre des occupations au moment de la visite. Par ce moyen, il est aisé de s'informer de la marche journalière de l'Ecole.

Depuis long-temps on a senti le besoin d'introduire le travail manuel dans nos Ecoles ; mais cette amélioration n'a pu encore être obtenue ainsi que nous l'aurions désiré. Quelques essais, infructueux jusqu'à présent, ne nous ont cependant pas découragés, et nous ne perdons point de vue les moyens de mieux réussir par la suite. Nous pensons qu'il sera bon d'accoutumer les garçons comme les filles à travailler de leurs doigts, et que ce goût, développé de bonne heure, exercera, probablement du moins, une heureuse influence sur leur vie entière.

Le tricotage et le parfilage continuent à remplir les heures qui ne sont pas destinées aux leçons et au repos ; dix-huit paires de bas ont été faites dans nos Ecoles et distribuées aux enfants les plus pauvres à l'entrée de l'hiver. Nous saisissons ici l'occasion de rappeler aux Dames qui s'intéressent à nos Ecoles, qu'il nous arrive souvent de ne pouvoir fournir aux petits garçons et aux plus jeunes des filles les morceaux de soie qu'ils parfilent avec empressement ; leurs petites mains sont fréquemment en l'air pour en demander, et, malheureusement, nous ne pouvons toujours répondre à cet appel; nous accepterons donc avec reconnaissance tous les chiffons de soie qu'on voudra bien nous envoyer.

Nous aurions quelques observations à présenter aux parents de nos enfants, et, quoique nous ne puissions nous adresser à tous, par le moyen de ce rapport, nous parlerons cependant d'une objection que plusieurs d'entre eux nous ont répétée, lorsque nous leur avons demandé quelles étaient les raisons qui les avaient portés à retirer leurs enfants ou à les envoyer irrégulièrement à l'Ecole. — « On n'apprend » rien, » nous a-t-on répondu, « les enfants ne savent pas lire ; on » ne leur enseigne pas à prier. » De tels reproches sont mal fondés, il est aisé de s'en convaincre ; mais ils nous affligent, parce qu'ils prouvent combien on se fait aisément une fausse idée du but principal de nos Ecoles, et montrent clairement que les parents qui se plaignent n'ont pas pris la peine de s'informer eux-mêmes du véritable état des choses.

Quant à l'instruction générale, elle est donnée aux enfants sous toutes les formes que leur faible intelligence peut saisir, et, le plus souvent, rattachée à l'enseignement religieux, puisé uniquement dans l'Ecriture sainte. Les écoliers possèdent des notions d'histoire naturelle, de géographie, de calcul et même de géométrie, que d'autres enfants ne reçoivent pas à un âge aussi tendre ; le mot de géométrie ne doit pas effrayer nos auditeurs ; il s'agit simplement d'expliquer aux enfants les lignes perpendiculaires, horizontales, etc. ; de leur faire voir ce que c'est qu'un carré, un rond, un angle, en traçant ces figures sur la planche noire ; le Maître les efface, et plus d'un écolier vient, à son tour, en tracer une répétition plus ou moins exacte, mais qui prouve évidemment qu'ils ont compris ce qu'on vient de leur démontrer. Le calcul est en progrès sensible et paraît intéresser vivement les enfants, parce qu'il leur est enseigné au moyen d'exemples qui se lient aux petites circonstances de leur vie, et que l'on prend soin de ne pas fatiguer leur mémoire par des accumulations de chiffres qui ne serviraient à rien. La lecture ne peut avancer avec une rapidité soutenue, parce que

cette opération compliquée exige beaucoup de temps pour les enfants qui ne sont pas doués tout particulièrement à cet égard, et que le grand nombre des écoliers ne facilite pas les progrès de chacun; mais on ne peut nier, cependant, que cette branche importante ne soit aussi en progrès, surtout dans l'Ecole de Martheray, puisque la plupart des enfants les plus âgés lisent à peu-près couramment. Les parents qui formaient des plaintes à propos de la lecture n'auraient probablement pas plus de satisfaction à attendre pour leurs enfants dans toute autre Ecole.

Nous aimerions aussi à faire comprendre à ceux qui disent qu'on n'enseigne pas à prier à leurs enfants, parce qu'on ne les habitue pas à répéter par cœur des prières auxquelles, peut-être, ils porteraient peu d'attention, que la prière est enseignée, tous les jours, à nos Ecoles, de la manière la plus salutaire, la plus agissante, puisqu'on apprend au jeune enfant à élever son cœur à Dieu dans toutes les circonstances importantes de la vie, à propos de tous ses besoins et de ceux de ses semblables, et à grandir ainsi dans la pensée que la prière peut être entendue et exaucée à toute heure, et que le Dieu céleste est toujours disposé à écouter ses enfants lorsqu'ils s'adressent à lui.

En général, le développement intellectuel, que l'on pourrait aisément pousser assez loin à l'égard de quelques individus, n'est nullement le but principal de nos Maîtres; ils cherchent, avant tout, à former le cœur de ceux qui leur sont confiés, à semer le *bon grain* dans ce terrain si neuf encore, et subordonnent ce qu'on peut appeler relativement *le savoir*, à la morale, à la pratique du devoir, et surtout la connaissance de la parole de Dieu et des miséricordes infinies du Sauveur.

CORRESPONDANCE.

ITALIE.

DES PETITES ÉCOLES DE LA PROVIDENCE A BOLOGNE.

Les Salles d'Asile pour l'enfance, dont l'utilité est à présent si généralement reconnue, commencent à se répandre dans notre péninsule. La Toscane, la Lombardie, le Piémont, le royaume de Naples et les états de l'Eglise, recueillent déjà les avantages de ces établissements : un grand nombre d'enfants de la classe pauvre, auparavant livrés à tous les dangers de l'ignorance et de l'oisiveté, jouissent à présent des bienfaits d'une éducation religieuse et morale qui les prépare à la noble destination de la nature humaine.

Cet immense progrès est dû au christianisme et à sa divine éma-

nation, la charité; c'est elle qui inspira à la comtesse Bellini la pensée d'établir les Salles d'éducation industrielle et morale pour les enfants pauvres de Novare, afin de diminuer le nombre de ces êtres qui, nés dans l'indigence, grandissent dans une complète ignorance, et deviennent souvent le fléau de la société.

Ce fut la charité qui porta la marquise Tempi à consacrer une grande partie de sa fortune aux établissements d'éducation pour les pauvres. Ce fut encore la charité qui inspira le vénérable ecclésiastique de Crémone, Ferrante Apporti, lorsqu'il se dévoua tout entier à l'éducation des pauvres, à cette première éducation qui façonne aisément les enfants aux habitudes d'ordre et d'attention, et fait naître dans leur cœur le sentiment de la reconnaissance.

Ce fut aussi la charité qui enflamma le cœur de l'excellent curé de Santa-Maria Secreta de Milan, dont l'active piété obtint les généreux dons des personnes qui comprenaient l'importance d'instruire les pauvres, et de les améliorer, en leur enseignant les principes de la morale chrétienne.

Ce fut encore la charité qui produisit à Bologne tant d'institutions bienfaisantes, auxquelles on doit, depuis deux siècles, l'instruction élémentaire gratuite de petits garçons pauvres.

Depuis cinq ans on pourvoit aussi, à Bologne, à l'éducation d'un grand nombre de petites filles qui, nées dans les demeures de la pauvreté, végéteraient peut-être dans une honteuse misère. Quelques dames distinguées de Bologne furent émues de compassion à la vue de tant de jeunes filles errant dans les rues, et grandissant au milieu des dangers de l'oisiveté et de la pauvreté. Convaincues que le meilleur moyen de ramener au bien ces enfants serait de les accoutumer à l'ordre et à l'obéissance, elles entreprirent la sainte œuvre de régénérer ces pauvres créatures, en les confiant à de bienveillantes Institutrices capables de les préparer à remplir les devoirs de femmes chrétiennes et ceux de la vie domestique.

Une Direction, composée de neuf Dames et de deux Conseillers, fut établie; on choisit une Maîtresse pour chaque quartier de la ville, et on fixa le mode d'instruction à suivre.

Telle fut l'origine des Ecoles de la Providence, qu'on doit à la charité des dames de Bologne, et qui sont soutenues par leurs dons généreux : elles visitent souvent ces établissements, où l'on contemple le touchant spectacle de l'active charité du riche et de l'affection reconnaissante du pauvre.

Nos Ecoles de la Providence contiennent à présent cent quatre-vingts pauvres petites filles, et l'on y obtient les plus heureux résultats sur la conduite des enfants. Le zèle et la bienfaisance ne se lassent pas; ils s'accroissent, au contraire, d'une manière si satisfaisante, que cent vingt de ces pauvres enfants ont reçu, le 21 jan-

vier dernier, un habillement de laine et une paire de souliers, en récompense de leur bonne conduite.

Ces bienfaits sont dus, en grande partie, à la paternelle sollicitude du puissant protecteur de nos Ecoles, le vénérable cardinal Carlo Oppizoni, archevêque de Bologne, qui a obtenu du Souverain-Pontife la permission de consacrer à ces établissemens quelques legs dont la destination était restée indécise.

Graces soient donc rendues aux ames pieuses auxquelles on doit de si belles institutions! Que tous ceux qui sont sensibles aux charmes de la vertu s'empressent de concourir à une œuvre si sainte!

Plus les dons seront abondants, plus ces utiles établissements se multiplieront; la charité étendra de plus en plus ses bienfaits, et produira toujours de nouveaux fruits.

Mais de si heureux résultats ne pourraient se soutenir, si les soins de l'éducation étaient entièrement laissés aux Institutrices.

Les parents des pauvres filles admises dans les Ecoles ont aussi leur tâche à remplir : ce sont eux qui doivent les conduire aux Ecoles, les ramener à leurs demeures, afin qu'elles n'errent point dans les rues; ce sont eux qui doivent se charger de cultiver chez leurs enfants les germes des bons principes qu'ils reçoivent dans les Ecoles.

Il faut qu'ils leur donnent l'exemple de la probité, d'une vie laborieuse, de la décence dans les discours et dans les manières; en un mot, il faut qu'ils mettent en pratique, dans leur conduite, tout ce que les Institutrices enseignent à leurs enfants.

Alors s'accomplira l'œuvre sainte des ames bienfaisantes qui fondèrent ces Ecoles, et leur charité recevra une digne récompense.

Alors l'expérience prouvera que, plus on consacre de fonds aux établissements d'instruction primaire, moins on en consume dans les maisons de détention et de correction.

NOUVELLES RELATIVES AUX SALLES D'ASILE.

Le Conseil général du département de Seine-et-Oise vient de voter une subvention de 3,000 fr. en faveur des Salles d'Asile.

— Un de nos correspondants nous annonce, sous la date du 13 de ce mois, qu'une Salle d'Asile vient d'être fondée à Vitry-le-Français, et qu'elle doit s'ouvrir dans le courant du mois prochain. On en espère les meilleurs résultats.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

PREMIÈRE PARTIE. — ANNONCES.

36. Le Médecin des Salles d'Asile, ou Manuel d'hygiène et d'éducation physique de l'Enfance, destiné aux Médecins et aux Directeurs de ces établissements et pouvant servir aux Mères de famille. Un vol. in-8° de 200 pages ; par le docteur Cerise, Médecin-Surveillant d'une des Salles d'Asile de Paris. — Chez L. Hachette, libraire de l'Université, rue Pierre-Sarrazin, n° 12, à Paris. Prix. . . . . 3 f. 50 c.

DEUXIÈME PARTIE. — ANALYSES ET COMPTES RENDUS.

12.

Le Médecin des Salles d'Asile, ou Manuel d'hygiène et d'éducation physique de l'Enfance ; par le Docteur Cerise. — Un vol. in-8°.

Les Salles d'Asile sont de création récente dans notre pays. Toutes les personnes qui ont été frappées de leur utilité (et le nombre en est considérable) se sont occupées d'abord de les propager. Il n'y avait, en effet, rien de plus pressant que de soustraire les enfants aux dangers des rues, à la contagion des mauvais exemples. On a donc, de toute part, établi des locaux où ils pussent recevoir une bienfaisante hospitalité. Mais ce n'était là qu'une partie de la tâche : il fallait un système d'éducation, des méthodes ou plutôt des procédés à l'aide desquels on pût jeter, dans l'esprit de cette tendre jeunesse, les premières notions des choses les plus usuelles, et déposer dans son cœur des semences de religion et de vertu. Il s'est heureusement rencontré beaucoup de personnes, animées de l'amour du bien, qui se sont empressées de contribuer, par leurs efforts et leurs offrandes, à la création des Salles d'Asile ; mais on devait s'attendre à en trouver plus difficilement qui voulussent consacrer leur temps et leur expérience à écrire et à publier des livres propres à éclairer les Fondateurs et à diriger les Instituteurs placés à la tête des établissements nouveaux. Il s'en est présenté, cependant, et il nous est doux de rappeler que ce sont des femmes qui ont ouvert la carrière : madame Millet, Inspectrice générale des Asiles de Paris, madame Nau de Champ-Louis et madame Jules Mallet. M. Cochin, dont le nom seul est un éloge, a voulu à la fois fonder et écrire : il a fait en même temps une bonne action et un bon livre. Son *Manuel*, qui a mérité les honneurs d'une couronne, en a obtenu un plus flatteur encore, celui de se trouver entre les mains de toutes les personnes qui s'intéressent aux Salles d'Asile.

Ces généreux exemples trouveront des imitateurs. Partout des Asiles s'élèvent et quelques livres aussi se publient. En voici un qui mérite une mention particulière et qui est digne de fixer l'attention. C'est un *Manuel d'hygiène et d'éducation physique de l'Enfance.* L'auteur, M. le Docteur Cerise, est un praticien éclairé, médecin d'une des Salles d'Asile de Paris. Le titre seul de l'ouvrage en indique suffisamment le but.

M. Cochin avait indiqué, à grands traits, dans son *Manuel*, les principales mesures de salubrité qui devaient être prises dans l'intérêt de la santé des enfants; mais des vues générales n'étaient peut-être pas suffisantes pour éclairer les médecins sur leurs devoirs et sur la manière de les remplir. M. Cerise a entrepris cette tâche, qui était tout à fait dans sa compétence, et il s'en est honorablement acquitté. Je vais rendre compte des impressions que m'a laissées la lecture de son livre.

Dans son introduction, l'auteur fait un appel aux hommes de bonne volonté en faveur des Salles d'Asile. Si j'avais à émettre un avis sous le rapport littéraire, je dirais que ce morceau, qui est d'ailleurs bien pensé, m'a paru d'un style un peu ambitieux. Je sais que l'ouvrage s'adresse surtout aux médecins; mais il est également destiné à être placé dans les mains des Directeurs d'Asile; je regrette donc que l'auteur, qui est un écrivain distingué et dont le talent doit être flexible, ne se soit pas un peu rapetissé pour se mettre à la portée de tous ses lecteurs.

L'auteur consacre le premier chapitre à rappeler le caractère de l'institution des Salles d'Asile, et à indiquer le but et le plan de son *Manuel.*

Dans le chapitre suivant, il jette un coup d'œil rapide sur les phénomènes de l'organisation humaine, comparés avec les facultés de l'ame et envisagés sous le point de vue de l'éducation. Je ferai à ce chapitre le même reproche qu'à l'introduction, et je le justifierai par une citation textuelle.

Page 31. « Le rôle de l'esprit, dans l'homme, ne consiste pas à subir » la loi de variété et de successivité qui est propre à la matière; il con- » siste, au contraire, à imprimer à celle-ci l'unité qui est en lui, en fai- » sant concourir à un but spirituel les manifestations de cette variété et » de cette successivité. L'esprit de l'homme n'a donc pas été créé pour » subir les conditions de la matière, car alors il cesserait d'être; mais » il a été créé pour en régir les mouvements en vertu d'un désir qui lui » est inhérent. Ce désir est donné et renouvelé par Dieu à l'esprit de » l'homme.

» Le désir de l'esprit est en contradiction avec les impulsions ani- » males; celles-ci ne demandent qu'à être satisfaites isolément et suc- » cessivement, quoi qu'il arrive; la fatalité est leur partage; celui-là a » un but auquel tous les autres buts sont subordonnés, auquel toutes » les tendances organiques doivent être soumises. Ce désir demande à » être satisfait; mais, pour que cette satisfaction ait lieu, il faut qu'il » règne souverainement sur les impulsions animales, qu'il lutte contre » elles et qu'il les subjugue. Toute manifestation contradictoire à ce » désir est coupable; car elle nie virtuellement la puissance spirituelle » qui constitue l'homme et qui en fait un agent libre et responsable des

» volontés de Dieu. Pour que l'homme ne s'égarât pas dans les routes
» qui doivent conduire à la réalisation de ce désir, Jésus-Christ a mani-
» festé, par ses enseignements et par sa vie, le sacrifice et l'amour. Il a
» été, comme le dit saint Jean, « la parole venue au monde pleine de
» grâce et de vérité. »

Ce langage est certainement trop abstrait, trop métaphysique pour être compris par le plus grand nombre des lecteurs. Je ne fais, au reste, cette observation qu'en passant, sans y attacher d'importance, et je serais désolé qu'on en pût rien inférer de défavorable à l'ouvrage. Dans un livre tout à fait neuf et où il y a tant à louer, il serait presque impossible que la critique ne trouvât pas quelque chose à reprendre. Ayant peu à s'exercer sur le fond, pour user de son droit, elle s'attaque à la forme.

L'auteur consacre le chapitre III à l'exposition des principes qui doivent diriger les médecins dans leur surveillance des Salles d'Asile. Ces principes me paraissent un peu vagues et difficiles à saisir, ainsi qu'on en pourra juger par l'extrait suivant :

Page 36. « Si les médecins veulent donc sortir de l'ornière dans la-
» quelle ils se traînent depuis les temps anciens, ils doivent comprendre
» que leur rôle ne consiste pas seulement à écarter de l'organisme hu-
» main toutes les causes qui tendent à lui nuire, à le faire souffrir, et
» qui le mettent en péril; mais encore, et c'est là le côté religieux et
» social de leur ministère, à connaître et à éloigner tous les obstacles
» qui peuvent entraver la liberté humaine dans les fonctions que cha-
» cun est appelé à accomplir. Ils doivent donc, au dessus des devoirs et
» des intérêts qui les obligent à porter les secours de leur art partout
» où il y a un organisme souffrant, placer l'obligation qui leur com-
» mande de mettre leur science au service de la morale. Ils doivent,
» pour cela, connaître le rapport de l'instrument avec le but de l'acti-
» vité humaine, ou, en d'autres termes, ils doivent étudier et connaître
» les conditions organiques à l'aide desquelles l'activité de l'homme
» doit se manifester, et savoir comment ces conditions organiques peu-
» vent être modifiées dans chaque individu, de manière à ce qu'il agisse,
» dans la spécialité qu'il est appelé à exercer, avec liberté, moralité et
» énergie. »

Toutefois, dans ce passage, comme dans le reste de l'ouvrage, on reconnaît les sentiments d'un homme vraiment religieux, pénétré de l'importance de son ministère et dont tous les efforts ont pour but l'amélioration morale et physique de l'enfance, à laquelle il porte le plus vif, le plus tendre intérêt.

L'auteur traite, dans le chapitre IV, des attributions et des devoirs spéciaux des médecins des Salles d'Asile. On y reconnaît le zèle le plus pur, les intentions les plus louables; mais nous inclinons à penser qu'il multiplie outre mesure les devoirs de ses confrères, et qu'à ce qu'il exige d'eux, on en trouverait bien peu qui consentissent à se charger d'un pareil fardeau.

« Le médecin doit examiner, » dit-il, « 1° les vêtements et la pro-
» preté des enfants; 2° leur nourriture; 3° les tempéraments et la
» constitution de chacun d'eux; 4° leurs maladies habituelles et celles

» de leurs parents ; 5° les maladies qui peuvent les atteindre dans l'Asile;
» 6° les aptitudes affectives et intellectuelles de chacun d'eux, etc.
» Il doit écrire, dans un livre disposé à cet effet, les résultats de ses
» examens et de ses recherches. Dans ce livre, il indiquera les modi-
» fications qu'il convient d'apporter dans le régime, dans les habitudes,
» dans les exercices des enfans en général, selon les circonstances,
» selon les saisons, etc., etc. Il aura soin, en même temps, d'indiquer
» les modifications qu'il convient d'apporter dans le régime, dans les
» habitudes et dans les exercices de chaque enfant en particulier. Il
» convient que le médecin puisse les désigner tous par leurs noms de
» famille. »

Par cette énumération, que nous avons abrégée, il est facile de juger que l'auteur exagère et multiplie outre mesure les obligations des médecins. Pour les remplir dans toute leur étendue, ce ne serait pas trop que de consacrer tout son temps à l'Asile, et c'est ce qu'on ne peut demander à personne. N'exigeons donc que ce qui est possible et raisonnable, si nous voulons trouver des coopérateurs. A quoi bon recommander au médecin d'étudier le tempérament et la constitution de chacun des enfants? il n'est pas chargé de les soigner dans leurs maladies. Qu'on lui présente les enfants d'une constitution délicate, ceux qui sont atteints de quelque affection, pour qu'il invite le maître à donner quelques conseils aux parents, et à éveiller leur attention sur la situation de ces enfants, voilà ce qu'on ne saurait qu'approuver. Mais il n'y a lieu en aucun cas à occuper le médecin des enfants bien portants et biens constitués de leurs aptitudes intellectuelles, ni à rechercher par lui quelles sont les maladies habituelles des parents.

Pourquoi aussi le charger de surveiller l'exécution des dispositions réglementaires de l'Asile, comme le demande M. le docteur Cerise (page 44)? Cette attribution ne nous paraît pas appartenir au médecin. L'auteur nous répondrait, sans doute, que le médecin est tenu de s'enquérir de toutes ces circonstances, parce qu'elles peuvent agir sur l'organisation et la santé des enfants. Mais quelles sont donc les circonstances de la vie humaine qui n'exercent pas sur la santé une influence plus ou moins directe? Est-ce à dire qu'elles soient toutes du domaine de la médecine? Nous pensons donc que l'auteur étend démesurément le cercle des fonctions du médecin, lorsqu'il prétend que les seules choses dont il n'est pas tenu de s'enquérir sont les principes qui président à l'éducation, et le zèle ou l'habileté des Directeurs. M. Cerise fait une part trop large d'attributions à ses confrères. Si ses conseils étaient suivis à la lettre, il en résulterait surcharge de devoirs et confusion de fonctions.

Nous partageons entièrement l'opinion de l'auteur, lorsqu'il demande que la visite du médecin se fasse au moment de la récréation de midi. Cette heure est, en effet, la plus favorable, parce que les exercices n'en seront pas troublés et que les Directeurs auront le loisir de donner sur les enfants les renseignements qui pourraient être nécessaires, et d'écouter les observations, les conseils du médecin. L'heure de midi étant aussi le moment du repas, il en résultera aussi que leur nourriture pourra

être examinée par le médecin, qui pourra y trouver l'occasion de faire donner aux parents des avertissements utiles sur la nature et la quantité des aliments.

Le chapitre V traite des dispositions matérielles des Salles d'Asile en général, et des modifications que le médecin doit y appeler dans l'intérêt de la santé et du développement des enfants. Nous y trouvons un grand nombre d'observations utiles qu'on ne pourrait trop recommander à l'attention des fondateurs d'Asile. L'auteur voudrait (et nous partageons son opinion en cela) que le nombre des enfants de chaque salle ne s'élevât jamais à plus de cent cinquante. « Au delà de ce nombre, » dit-il, « non seulement la surveillance en est trop difficile, mais » encore les conditions de salubrité seront en défaut. On nous objectera » l'étendue des salles et la ventilation qui y sera établie; mais, nous le » demandons, est-il possible dans ce cas, aux Maîtres et Maîtresses » de se faire entendre de tous les enfants? Songe-t on aux efforts de » poitrine qui doivent être faits, pendant huit heures de la journée, et » tous les jours de l'année, par les Directeurs et par les Directrices des » Salles d'Asile? Et quand on sait que les femmes surtout sont appelées » à l'éducation des petits enfants, peut-on les condamner à un exercice » si violent et si continu? »

M. Cerise recommande aussi de ne jamais établir les fenêtres sur le côté de la salle qui est opposé aux enfants, lorsqu'ils sont sur le gradin. Ces fenêtres, surtout lorsqu'elles sont exposées au midi, deviennent à la longue une circonstance nuisible à la vue des enfants.

Il trouverait très utile qu'il y eût dans chaque asile trois ou quatre baquets, pour faire prendre aux enfants des bains froids pendant l'été. Nous ne contestons pas l'utilité de cette disposition, mais serait-elle praticable? Qui serait chargé de ce soin? Ne faudrait-il pas une pièce particulière pour ce service? N'en pourrait-il résulter aucun inconvénient? Ne faudrait-il pas s'assurer à l'avance du consentement des parens? S'il survenait quelque accident par suite d'un bain donné mal à propos, n'assumerait-on pas une grave responsabilité? Ceci demande à être examiné.

Dans le chapitre VI, l'auteur s'occupe de la distribution des heures de la journée, et de la surveillance que le médecin doit exercer sur l'exécution des dispositions réglementaires. Nous nous sommes déjà expliqué sur la limite de cette surveillance; nous renvoyons à ce que nous avons dit plus haut.

Le chapitre VII traite de la propreté et du vêtement des enfants dans les Salles d'Asile; de l'air et de la température. Il contient des préceptes extrêmement sages, que nous désirons voir observer dans chaque salle.

Nous réservons pour un autre numéro la suite de notre examen analytique d'un ouvrage qui mérite, sous tous les rapports, de fixer l'attention, et qui sera un excellent guide pour les Médecins et les Directeurs d'Asiles.

IMPRIMERIE DE Mme HUZARD,
RUE DE L'ÉPERON, 7.

L'AMI DE L'ENFANCE,

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

MÉTHODES ET EXERCICES.

Les Salles d'Asile, on ne saurait trop le répéter, sont à la fois des établissements d'éducation et des maisons de charitable hospitalité, où l'on met à profit le temps que les enfants viennent y passer pour les initier à la connaissance du bien et du mal, pour jeter dans leur cœur les premières semences de religion, de morale et de vertu, pour leur donner des notions élémentaires sur les choses les plus usuelles.

Au nombre des objets qui font partie de ces premiers enseignements, il faut placer le développement des sens, en ce qui concerne l'éducation physique, puisque c'est par les sens que nous arrivent toutes nos perceptions. Lorsqu'ils auront été convenablement exercés dès le jeune âge, ils ne porteront à l'esprit que des idées justes et précises, et faciliteront singulièrement l'enseignement ultérieur. Cette vérité, que personne ne conteste chez nous, a été également reconnue en Allemagne et en Angleterre. Dans ces pays aussi on s'efforce d'écarter, de ces premières années, tout enseignement méthodique et pédantesque, qui ne peut convenir qu'à un âge plus avancé. On fait en sorte que l'enfant apprenne sans s'en douter et, autant que possible, en jouant. Une étude quelconque, imposée comme un travail et qui exige la moindre application, est presque incompatible avec cette époque de la vie. L'unique moyen d'instruction c'est le jeu, le jeu présenté sous toutes les formes qui peuvent le varier, avec la seule précaution de le diriger vers un but utile et de le régulariser par l'ordre et la tenue sans lesquels on n'atteindrait aucun résultat

On a publié, il y a quelque temps, à Dresde, une brochure ayant pour titre : *Ecole de Jeux pour les petits Enfants*, et pour but, d'indiquer un certain nombre de procédés pour les occuper d'une manière récréative et fructueuse, en développant et exerçant leurs sens. Cette

brochure, qui a été traduite en anglais, nous est récemment parvenue, et, à notre tour, nous en traduisons aujourd'hui deux chapitres. Nous pensons qu'il sera possible de faire, de ces procédés, une application utile, soit en se bornant à les imiter, soit en les modifiant, si on le jugeait nécessaire. C'est une partie de notre tâche de faire connaître et de propager les méthodes ingénieuses employées dans les établissements où l'on recueille l'enfance, soit en France, soit à l'étranger. Pourquoi, en effet, n'emprunterions-nous pas à nos voisins ce qu'ils ont imaginé de bien, à la charge de leur offrir, à notre tour, de bons modèles et d'utiles exemples? Et, à cet égard, la France est rarement en reste. De semblables échanges de peuple à peuple sont l'un des plus heureux fruits de la paix et tournent toujours au profit de la civilisation.

Développement de l'organe de la vue.

La vue est le plus noble et le plus utile des sens, celui qui nous dirige le plus constamment et le plus sûrement dans toutes nos occupations, et la source du plus grand nombre de nos jouissances. L'œil, qui en est l'organe, ressemble, comme on le sait, à un globe transparent; il est rempli d'une matière liquide. L'image passe des objets éclairés à travers ce globe, saisit les nerfs situés derrière, et se communique ainsi à l'esprit.

Ce qui affecte le plus les regards, c'est la couleur, dont il est utile de faire connaître aux enfants les diverses variétés. Pour y parvenir, on peut employer ce moyen : on se pourvoit de graines de maïs, de haricots ou de grains comme ceux qui composent les chapelets. On les choisit d'abord de deux couleurs, noirs et blancs, par exemple; on les mêle ensemble, puis on les sépare. A cet effet, on prend d'abord deux petites boîtes de couleurs analogues; dans la première on place les haricots blancs et les noirs dans l'autre. Une autre fois, on y ajoute des grains d'une troisième couleur, que l'on place aussi dans une boîte de même nuance. Quand cet exercice a été répété pendant quelque temps, on augmente le nombre des couleurs et en même temps celui des boîtes, puis on charge les enfants d'arranger les graines dans des boîtes de couleur correspondante. Quand ils sont bien exercés à distinguer les nuances primitives et tranchées, on les habitue à reconnaître les diverses nuances d'une même couleur, comme le jaune-orange, le jaune-bouton-d'or, le jaune-serin, etc. Par ce moyen, les noms des couleurs se fixent facilement dans leur mémoire. En été, les fleurs peuvent avantageusement remplacer les graines : leur odeur apporte un plaisir de plus aux enfants.

L'action d'enfiler, les uns à la suite des autres, des grains de diverses couleurs, outre qu'elle exerce les yeux, fixe aussi l'attention des enfants plus long-temps que les exercices dont nous venons de parler. Ces grains doivent être percés à l'avance, et on apprend

aux enfants à les enfiler avec une aiguille et un bout de fil ou de soie. On fait faire un premier chapelet, qui se compose d'un grain blanc et d'un noir alternativement, puis un autre de deux blancs et deux noirs, puis, successivement, on multiplie les couleurs et on varie les quantités et les natures de grains : par exemple, trois blancs, deux rouges et un noir, et de même jusqu'au bout du chapelet; ou bien encore, trois rouges, deux blancs et un noir; trois noirs, deux rouges et un blanc, et ainsi de suite. Cet exercice occupe agréablement les enfants et leur apprend à réunir des nombres simples. Au besoin, un ou plusieurs chapelets peuvent fort bien tenir lieu de boulier-compteur. Si les enfants témoignaient le désir d'arranger ces grains, à la suite les uns des autres, suivant une disposition de leur invention, rien ne s'opposerait à ce qu'on leur en laissât la faculté, mais il conviendrait d'exiger qu'ils adoptassent un ordre régulier, et, s'ils s'en écartaient, on devrait les faire recommencer.

Ici, comme en toutes choses, il faut procéder du simple au composé, ne pas trop multiplier d'abord le nombre des grains ni celui des couleurs, afin d'éviter la confusion. Ce n'est que lorsque l'exercice a été bien compris et que les petits élèves sont en état de distinguer et d'opérer avec régularité qu'on doit compliquer les épreuves. Cette occupation, toute facile qu'elle est, ne pourrait non plus se prolonger long-temps sans faire naître l'ennui, et c'est ce qu'il faut avoir soin d'éviter. Comme c'est plutôt un jeu qu'un travail, on pourrait le faire exécuter, comme récompense, par les enfants qui auraient mérité cette distinction.

Il est, pour la vue, un autre ordre d'exercices qui présentent un peu plus de difficultés que la perception des couleurs ; ce sont ceux qui ont rapport à la *forme* des corps, parce qu'ils obligent à les mesurer, à en reconnaître les contours. Ces exercices sont, par ce motif, une excellente préparation à la connaissance de l'alphabet.

On les fait exécuter sur des objets semblablement coloriés, mais d'abord différents de dimensions et ensuite différents de formes. On s'est procuré, par exemple, des figures géométriques de même espèce, mais un peu plus grandes les unes que les autres ; on les mélange, on fait faire, par les enfants, le triage de toutes celles qui sont de même proportion, et on les réunit dans une boîte en rapport avec leur dimension ; ou bien encore, on leur présente des grains de différents fruits et de céréales, comme des graines de courges, de melons, de blé, d'orge, de riz, de seigle, d'avoine, qu'on réunit dans un même vase, et on charge les enfants de les séparer par espèce.

La distinction présente plus de difficultés, lorsque des objets

semblables, placés sous les yeux des enfants, diffèrent essentiellement de couleur et qu'il faut les rapprocher suivant leur dimension ; car alors, non seulement la couleur ne peut servir de guide pour le triage, mais elle y fait même obstacle à cause de sa diversité. On dispose, par exemple, des figures, comme des cercles, des carrés, des triangles, en bois ou en carton. On en colore quelques unes en rouge, d'autres en bleu, d'autres en jaune. L'enfant comprend bientôt que c'est la forme et non la couleur qu'il doit rapprocher, et cela l'oblige à examiner avec soin, afin de réunir des objets qui se ressemblent sous un rapport, mais qui diffèrent sous un autre. Le choix terminé, toutes les figures de même espèce se trouveront réunies, indépendamment des couleurs qui les distinguent.

Pour développer, d'une manière plus précise encore, la faculté de comparer les objets, il faut varier les dimensions de chaque espèce de figure, avoir des cercles de deux ou trois grandeurs, des ovales réguliers et irréguliers, des triangles rectangles, équilatéraux et à côtés et angles inégaux, des losanges, des rectangles et des carrés, et quelques polygones réguliers. Toutes ces figures peuvent être taillées dans un morceau de bois ou de carton et être rapprochées ensuite des vides qu'elles y ont laissés. Sans doute, les enfants auront à les essayer plusieurs fois avant de trouver celles qui s'adaptent exactement, mais c'est précisément cet exercice qui les amusera et les accoutumera à mesurer par les yeux. Ils seront enchantés lorsqu'ils seront parvenus à replacer toutes les figures dans les vides qu'elles doivent occuper.

Nous ne croyons pas hors de propos de placer ici les excellents conseils que M. le docteur Cerise donne aux médecins et aux directeurs d'Asile, relativement à l'organe de la vue, dans un ouvrage nouveau, dont nous avons déjà rendu compte (1) et auquel nous consacrerons prochainement un second article.

« Ce sens est, sans contredit, le plus précieux de tous. On ne urait trop veiller à la conservation de l'organe qui en est le siége, écarter avec trop de soin toutes les causes qui pourraient lui uire. L'impression de la lumière doit être modérée. Trop vive, le le fatigue et peut épuiser sa sensibilité, elle peut l'enflammer t le paralyser. Ainsi l'éclat du soleil, la réflexion de la lumière sur ı neige ou sur un sable blanc, les couleurs éclatantes et toutes les auses qui font succéder une vive lumière à une obscurité profonde, gissent vivement sur ce sens et peuvent l'affecter gravement. Une

(1) *Le Medecin des Salles d'Asile*, ou *Manuel d'hygiène et d'éducation physique de l'Enfance*.—Paris, 1836; L. Hachette, libraire, rue Pierre-Sarrazin, n° 12. — *Voyez* le n° 10 de *l'Ami de l'Enfance*, partie bibliographique.

lumière trop faible le fatigue, si l'on s'applique à discerner des objets, et elle rend l'œil très impressionnable. On peut reconnaître le degré de sensibilité de l'œil d'un enfant en observant l'effet que produit sur cet organe une couleur plus ou moins brillante; le rouge écarlate ou le rouge orangé, par exemple. Nous croyons qu'à l'aide d'une gamme chromatique on peut parvenir à avoir ainsi une mesure assez exacte de la sensibilité visuelle de chaque enfant. Les oppositions de couleurs sont très fatigantes, c'est ce qui nous fait désirer de voir un jour les livres s'imprimer sur du papier bleu, ou vert, ou gris (1). Les vents, l'humidité, les brouillards, la fumée, occasionent des ophtalmies; les enfants y sont sujets plus que les autres. Certains médicaments, qui agissent sur les yeux, doivent leur être donnés avec beaucoup de réserve; la jusquiame, le seigle ergoté et la belladone sont de ce nombre. Lorsque la susceptibilité des yeux est trop grande chez un enfant, il faut la combattre, dès le principe, par des bains de pieds, des lavements, des purgatifs, des collyres; mais il ne nous appartient pas de parler ici des nombreuses maladies auxquelles cet organe est exposé.

» Il est des vices de conformation des diverses parties de l'œil dont nous croyons utile de nous occuper. Le globe de l'œil offre des variétés chez les divers enfants; il est plus arrondi ou plus aplati, plus saillant ou plus enforcé dans l'orbite; chez quelques uns il se montre tourné vers le nez ou vers la tempe, ce qui peut donner lieu au strabisme lorsque ces directions diffèrent dans le même individu. Il y a plusieurs moyens qui servent à prévenir cette disposition vicieuse, et il en est fort peu qui servent à la corriger; le médecin ne doit négliger ni les uns ni les autres. Il doit donner aux parents et aux directeurs des enfants des conseils propres à combattre à temps ce vice organique, qui est incurable à un âge plus avancé. Le strabisme consiste dans la faiblesse ou dans la paralysie d'un ou de plusieurs muscles qui servent à mouvoir l'œil. Le moyen principal, dont on puisse obtenir quelques succès, dans le principe du mal, consiste à exercer les muscles affaiblis; il faut alors couvrir l'œil sain et forcer l'autre à se porter en dehors, s'il est dirigé vers le nez. S'il est impossible de faire exécuter ce mouvement, on doit croire que le muscle est paralysé : il n'y a alors plus de ressource. Dans les cas où le globe de l'œil est trop arrondi, la vue ne peut avoir lieu qu'à des distances très rapprochées. Un certain nombre d'enfants appor-

---

(1) Nous ne saurions partager cette opinion. Nous n'avons jamais pu lire, sans quelque fatigue, des ouvrages imprimés sur papier de couleur. Quelque claire que soit la nuance du papier, jamais le caractère d'imprimerie n'y ressort comme sur du papier blanc. Sans doute le blanc n'est pas la couleur la plus favorable à l'œil; mais cet inconvénient est plus que compensé par la manière dont les lettres noires s'en détachent. C'est ce contraste même qui facilite la lecture.

tent en naissant ce vice de conformation. Dans les Salles d'Asile, les dispositions à la myopie sont loin d'être favorisées ; car les enfants doivent distinguer les lettres sur des pancartes placées à une assez grande distance, et l'on sait que le défaut d'exercice de la vue ou l'habitude de voir continuellement des objets trop rapprochés contribuent à produire ce vice de conformation. La myopie est, en effet, plus commune dans les villes, où la vue est limitée, que dans les campagnes, où l'horizon est très étendu. Aux enfants à qui on a reconnu une disposition à la myopie, il sera toujours bon de faire regarder des objets éloignés. Les ablutions habituelles de la figure et des yeux, avec de l'eau froide, seront salutaires. Il faut retarder l'instant où les myopes doivent prendre des lunettes, puisqu'elles augmentent le mal. La presbytie est le vice de conformation directement opposé à la myopie ; elle tient à l'aplatissement du globe de l'œil. Elle est extrêmement rare chez les enfants, ce qui tient à ce que les fluides de l'œil abondent à cet âge et qu'ils peuvent être absorbés plus tard. La densité des humeurs varie aussi avec l'âge. Le globe de l'œil a une grosseur remarquable dans l'enfance ; c'est la partie du corps qui semble croître le moins.

» Pour exercer les enfants à percevoir et à comparer les impressions que l'œil transmet au cerveau et à en conserver le souvenir, il suffit de les habituer à reconnaître les divers objets, leurs diverses nuances, les différences qui les séparent et les formes qui les distinguent, et à voir clair, vite, à toute distance et long-temps. On peut les exercer à cette perception en leur faisant comparer les couleurs d'une échelle chromatique très étendue avec celles des objets qui les entourent. »

Développement de l'ouïe.

Après la vue, l'ouïe est celui de nos sens qui a le plus d'importance et qui est le plus précieux, à raison du nombre des perceptions qu'il nous procure. Cet organe est double, comme celui de la vue, et a la forme d'une cuiller, qui rassemble les sons et les transmet au cerveau.

Pour développer ce sens, la musique est incontestablement le meilleur de tous les moyens ; mais il faut reconnaître qu'on ne saurait généralement en donner les notions à des enfants d'un âge aussi tendre que ceux qui nous occupent. Il est aussi bien peu de maîtres qui en possèdent les premiers éléments. Ce à quoi on doit s'attacher dans les Salles d'Asile, c'est d'accoutumer les enfants à discerner la nature des sons. Voici donc les procédés que nous proposerions.

Un enfant est placé derrière un rideau, tandis que le maître ou un autre enfant parcourt la classe, une sonnette à la main,

et la fait tinter à différentes distances. A chaque fois qu'elle sonne, on demande à l'enfant : « A quel endroit a-t-on sonné ? » Et il répond, suivant sa perception : « A la fenêtre, auprès du poêle, contre » la table, sur le gradin, » et ainsi de suite. On reconnaît, par là, si l'enfant a pu, par le son qui l'a frappé, juger de la distance à laquelle il a été produit, et cet exercice l'accoutume ainsi à mesurer l'éloignement par l'ouïe.

Voici un autre moyen qu'on emploie avec avantage. On cache une pomme, une noix ou une amande dans un endroit quelconque de la salle ; on charge un enfant de la chercher. A mesure qu'il s'approche ou qu'il s'éloigne de l'objet caché, on frappe, sur un verre, avec un petit bâton ou une aiguille à tricoter, en augmentant ou diminuant le son, suivant les circonstances. Si, au moyen de cette indication, l'enfant parvient à trouver l'objet, on le lui abandonne et on lui permet de le manger. Dans ce jeu, l'enfant est guidé non par les yeux, mais par l'oreille, et il s'accoutume graduellement à distinguer les moindres variations du son. C'est le Maître ou la Maîtresse qui doit frapper sur le verre, car un enfant ne parviendrait pas au degré d'exactitude nécessaire pour mettre les sons en rapport avec les distances.

Il est un peu plus difficile de distinguer des sons d'égale force, provenant de sources différentes ; mais on peut aisément y exercer les enfants. On procède alors comme pour le jeu de *Colin-Maillard*. Les élèves forment le cercle ; au centre, on place un enfant, tenant une baguette à la main, et on lui bande les yeux. Le cercle tourne autour de lui, en silence, et s'arrête au signal donné. Alors le Colin-Maillard touche un enfant du bout de sa baguette et lui fait cette question : « Me connais-tu ? Quel est mon nom ? » L'enfant touché répond en prononçant le nom de son camarade et celui-ci doit le reconnaître à la voix. S'il devine juste, l'autre devient le Colin-Maillard, et le même exercice recommence. Les plus grands ne s'y trompent guère, mais les plus petits demeurent plus long-temps. Lorsque les enfants sont tellement familiarisés avec les voix de leurs camarades, qu'ils n'éprouvent plus de difficulté à les reconnaître, on se contente de leur faire prononcer, en réponse, une lettre ou une diphthongue, et alors il faut une oreille plus exercée pour deviner celui qui a répondu.

Nous extrayons encore ici un passage du *Médecin des Salles d'Asile*, relatif à l'organe de l'ouïe.

« La disposition physiologique de l'oreille est la première condition de l'exercice de ce sens. Si cette disposition est en défaut, elle doit être étudiée et devenir l'objet d'un traitement spécial. Quant aux soins hygiéniques, ils doivent surtout consister dans une grande propreté ; ils doivent tendre à écarter toutes les causes qui pourraient

irriter les diverses parties de cet organe important. Les dispositions physiologiques des organes cérébraux destinés à la perception des sons, peut-être moins connus, sont aussi une condition indispensable de la perfection de l'ouïe.

» L'ouïe, comme tous les autres sens, se développe beaucoup par un exercice modéré ; elle se perfectionne par une habitude prise ou donnée avec discernement ; elle s'use par la fatigue. Elle a besoin de plus longues intermittences que la vue. Un bruit continu affaiblit la sensibilité de l'organe ; un bruit violent, non continu, l'ébranle vivement ; une solitude silencieuse la rend très irritable. Il est important que les Salles d'Asile ne soient pas situées près d'une école d'artillerie, de l'atelier d'un forgeron, d'un torrent, et qu'elles soient, en un mot, à l'abri de tout bruit violent, monotone ou continu. Toutes les causes qui agissent en surexcitant le cerveau tendent à altérer le sens de l'ouïe. Des sons désagréables causent un ébranlement pénible à tout le système nerveux et peuvent rendre irritables et colères les caractères les plus doux. Des sons agréables produisent un effet contraire ; ils perfectionnent les organes qui perçoivent les sons, en même temps qu'ils exercent une heureuse influence sur l'ensemble de l'organisme. Les enfants sont très sensibles à la mélodie, lorsqu'elle est simple et expressive ; ils peuvent en tirer de très grands avantages pour le perfectionnement de ce sens ; aussi avons-nous recommandé que les paroles chantées, qu'on leur fait entendre, étant répétées, soient prononcées avec pureté et justesse. Les airs peuvent varier selon les impressions qu'on désire communiquer aux enfants. Il en est qui les reposent quand leur intelligence est fatiguée ; d'autres qui les portent à la marche et à l'action ; il en est aussi qui les rendent ou gais ou tristes, silencieux ou bruyants ; en général, les sons sagement modifiés peuvent exercer une grande et utile influence sur les dispositions naturelles des enfants ; ils sont surtout très propres à exciter la sensibilité de ceux qui semblent n'exister que pour eux-mêmes.

» Comme, aux heures de la récréation, les enfants font un bruit quelquefois étourdissant, il est bon de boucher l'oreille de ceux qui ont cet organe trop irritable ou malade. Tous les exercices des Salles d'Asile conviennent parfaitement au développement de ce sens et des organes cérébraux qui servent à la perception, à la mémoire et à la comparaison des divers sons. Mais, pour cela, nous le répétons, il convient que les sons chantés ou articulés, qu'on leur fait réciter, soient produits avec pureté et simplicité. On peut habituer les enfants à trouver l'octave, la quinte, la tierce et les sept intervalles, afin de les disposer à distinguer le son de l'accord et celui des sons simultanés dont l'accord se compose, la mélodie, c'est à dire la suite des sons, et l'harmonie, qui est une suite d'accords ayant des intervalles consonnants. Qu'on se persuade que ces dispositions se développent plus

aisément chez les enfants, par l'imitation instructive et par l'habitude, qu'à un âge plus avancé, *invitâ Minervâ*, par l'étude et le travail. Dans tous les cas, il importe de perfectionner les organes et de les développer convenablement. Si ces dispositions ne sont pas développées dès l'âge le plus tendre, il sera impossible de les redresser plus tard; de même qu'il est impossible à un Chinois de prononcer le mot *Christus* autrement que *ki-li-si-tu*, comme le rapportent les missionnaires. »

BATTELLE.

(La suite à un autre numéro.)

MÉLANGES.

DES SALLES D'ASILE DESTINÉES AUX ENFANTS APPARTENANT AUX CLASSES AISÉES DE LA SOCIÉTÉ.

M. Cochin disait, dans son *Manuel des Salles d'Asile :*

« Les familles riches comprendront aussi qu'au lieu d'abandonner » leurs enfants à l'influence des domestiques, elles pourront, avec » avantage, les déposer, pendant plusieurs heures chaque jour, » dans des lieux où tout sera préparé pour favoriser leur bien-être, » sous la tutelle d'une personne éprouvée dans l'art de diriger les » premiers pas de l'enfance. (Page 28.)

» A l'inverse de ce qui se passe dans la cabane du pauvre, les » enfants du riche peuvent aussi trouver la mort ou la maladie sous » le poids des prévenances dont ils sont l'objet. Retenus dans des » appartements encombrés de meubles, auxquels on leur défend de » toucher; accablés par le poids des vêtements dont ils sont cou» verts; affaiblis par une transpiration excessive; rarement exposés » à l'influence de l'air extérieur, qui devient pour eux un ennemi; » gorgés d'une nourriture dont leur estomac ne peut analyser toute » la valeur; entourés de personnes qui les dispensent de la nécessité de se mouvoir; pervertis au moral par l'adulation; gâtés par la » récompense sans mérite ou par l'adulation sans objet; endormis » dans la paresse, excusés dans la colère, excités au mensonge, » boursouflés de vanité : c'est à travers tous ces périls qu'un jeune » élève sera trop souvent conduit à l'âge d'entrer au collége; heureux encore s'il n'y arrive pas trop tard pour se guérir de tous les maux qu'il aura contractés au milieu des dangers et des séductions d'une position qu'on est convenu de qualifier du mot de prospérité !

» Les Asiles-Pensions peuvent, dès le premier âge, opérer une
» puissante diversion à cette position critique, et donner aux pa-
» rents, comme aux enfants, d'utiles avertissements.

» Il suffit d'avoir fréquenté une Salle d'Asile pour savoir que les
» élèves s'y trouvent entraînés par un mouvement commun, im-
» primé à toute la classe, sans qu'il soit permis à aucun de ceux qui
» la composent d'élever une discussion ou d'opposer une résistance.
» Les enfants y suivent, sans le savoir, la droite voie sur laquelle
» on les place; l'habitude se prend et les détails de l'éducation s'ef-
» facent sans qu'il soit besoin de les approfondir, tandis qu'au con-
» traire la raison des enfants se trouve exposée à de nombreuses
» atteintes dans les discussions interminables de tous les avis qui
» leur sont adressés individuellement lorsqu'ils sont élevés au milieu
» des complaisances et des faiblesses dont la maison paternelle pré-
» sente si souvent de désolants exemples.

» Loin de nous la pensée de soustraire les enfants à l'affection
» des auteurs de leurs jours! Sans doute le premier âge demande
» des soins minutieux, dont l'amour maternel peut seul convena-
» blement s'acquitter; mais on voudra bien observer que l'Asile-
» Pension prend l'enfant, chaque matin, des mains de ses parents
» et le restitue chaque soir à leur tendresse : il s'agit donc d'exa-
» miner si, dans le milieu du jour, il ne convient pas, à presque
» toutes les familles, de se livrer à la surveillance de leurs intérêts
» de toute nature, et de déléguer le soin de leurs enfants à des per-
» sonnes exercées dans ce genre de tutelle. »

Les prévisions de M. Cochin commencent à se réaliser. Une Salle d'Asile vient de se former, à Paris, pour les enfants des classes aisées, sous les auspices de madame Millet, Inspectrice générale de ces établissements pour la ville de Paris. Nous en avons reçu le prospectus et nous nous faisons un devoir de le placer sous les yeux de nos lecteurs. Nous savons que cette Salle d'Asile est en pleine activité et qu'elle reçoit de jeunes enfants de tous les quartiers de la capitale. Avec la direction qui y préside, elle ne peut manquer de prospérer et de prendre de l'accroissement quand elle sera plus généralement connue. Nous ne doutons pas que des établissements semblables ne se forment bientôt dans les principales villes de France : nous le désirons vivement, dans l'intérêt de la jeune et intéressante population en faveur de laquelle ils seront créés. Nous nous proposons de visiter prochainement ce nouvel Asile de Paris et de lui consacrer un article spécial dans *l'Ami de l'Enfance*.

MAISON D'ÉDUCATION DU PREMIER AGE.

« Quelques procédés nouveaux, et surtout la méthode en usage dans

les Salles d'Asile, obtiennent des résultats si heureux et sont tellement propres à développer l'intelligence des jeunes enfants et à leur inculquer les premières connaissances, que bien des mères ont regretté que les mêmes avantages ne fussent point offerts aux enfants des classes aisées.

» Dans les Salles d'Asile, toute étude, quelque aride qu'elle puisse être, n'est, en apparence, qu'un jeu, et cependant l'ordre admirable qui préside à ces jeux exerce les enfants à l'attention, à la docilité, met en action toutes les facultés heureuses de l'esprit et du caractère, réprime et modifie toutes les dispositions qui doivent être combattues.

» Les enfants nés au sein de l'opulence, entourés de soins et de sollicitude, jouissent, sans doute, d'un bonheur inconnu à l'enfant du pauvre ; mais ils n'en ont pas moins à traverser les épreuves, souvent pénibles, des commencements de l'éducation. Bien des larmes coulent alors que la tendresse maternelle ne saurait épargner ; car elle ne peut ôter à l'étude ce qu'elle a de sévère et de rebutant pour l'enfance.

» Il a donc paru désirable qu'un établissement d'éducation, spécialement destiné à la première enfance, s'ouvrît, fondé sur des bases toutes nouvelles, et pût offrir tout ce que la méthode d'enseignement des Salles d'Asile a d'ingénieux et d'attrayant en ressources pour instruire et amuser en même temps. Nombre de personnes avaient, depuis longtemps, exprimé le vœu qu'un tel établissement se formât, et ce vœu est exaucé.

» Un vaste local, disposé avec prévoyance et soins, un jardin de récréation, riant et salubre, reçoivent les enfants, au dessous de sept ans, dont les parents voudront rendre les premières leçons agréables et faciles.

» Deux divisions séparées contiendront les petites filles et les petits garçons; les exercices gymnastiques, proportionnés à leur force et à leur âge, leur seront enseignés, lorsque les prrents le désireront.

» L'instruction comprendra la lecture, le calcul, l'écriture sur l'ardoise, les éléments de l'Histoire sainte, des leçons d'histoire naturelle, de dessin linéaire, de géographie mise à la portée de l'intelligence des petits enfants; des leçons de tapisserie, de couture et de tricot seront également données aux petites filles, quand cela conviendra aux parents. Un Maître et une Maîtresse, pleins de douceur et de patience, dirigeront les enfants, auxquels des bonnes soigneuses et dévouées rendront les petits soins qu'exige leur âge.

» La salle d'éducation, située *rue de Clichy*, n° 32, sera ouverte depuis dix heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

» Le prix de la pension est de 20 fr. par mois, payables d'avance.

» Madame Millet, Inspectrice générale des Salles d'Asile, qui, la première, a mis en pratique, à Paris, ce mode d'enseignement, et près de laquelle se sont instruits M. et Mme Vaultier, Directeurs de l'Asile, habite l'établissement. » D. L.

SALLES D'ASILE DE L'ENFANCE DITES DE LA PETITE OEUVRE, A BORDEAUX.

Aux noms et sous les auspices de Jésus et de Marie, pauvres et enfants.

Les Salles d'Asile sont particulièrement des établissements de protection et de charité. A ce titre, elles devaient naturellement appeler l'attention et exciter le zèle de toutes les personnes animées des sentiments d'une piété véritable. Il était donc naturel de penser que le clergé de France serait frappé des bienfaits de ces institutions pour les classes ouvrières ou indigentes, qu'il les adopterait, qu'il leur prêterait son appui et s'efforcerait de les propager par tous les moyens dont il dispose. Cette prévision n'a pas été trompée. Nous recevons de Bordeaux un réglement pour les Salles d'Asile qui doivent se fonder sous les auspices du clergé de cette grande cité. Il est signé de M. Dupuch, chanoine honoraire de Saint-André de Bordeaux, qui a le titre de premier Directeur des Salles d'Asile de l'Enfance dites de la Petite OEuvre, et il est revêtu de l'approbation du vénérable archevêque dont la perte récente a excité d'unanimes regrets. Nous nous faisons un devoir de donner, *in extenso*, le texte de ce document.

Ces Salles d'Asile seront, sans doute, des établissements *privés*, dans le sens de la loi; car, d'après leurs constitutions, on ne voit pas qu'il soit question de l'intervention de l'autorité locale. Cela suppose qu'elles ne recevront aucune subvention de la commune et qu'elles seront entièrement soutenues par les dons de la charité particulière et par le paiement d'un prix d'écolage.

Il sera intéressant de suivre les progrès et les développements de ces Asiles, et de comparer leur marche avec celle des établissements semblables qui sont placés sous l'administration de l'autorité publique. Cette concurrence pourra faire naître une louable émulation et produire d'utiles résultats, que nous serons heureux de constater. Dans tous les cas, le clergé de Bordeaux aura donné un utile exemple à celui des autres villes de France. Nous ne doutons pas qu'il ne trouve bientôt des imitateurs.

RÉGLEMENT GÉNÉRAL.

Il est essentiel que l'uniformité la plus complète unisse, par des liens invariables, tous ces établissements et toutes les personnes employées à leurs surveillance, entretien, etc.

Ainsi 1° dans chaque paroisse où existeront des Salles d'Asile de *la Petite OEuvre*, les petits garçons devront être entièrement séparés des petites filles : si les ressources ne permettent point d'avoir des maisons distinctes, les salles, lieux de récréation, hangars, jardins et cours devront être, du moins, parfaitement indépendants pour chaque sexe.

2°. On ne recevra, dans les Salles d'Asile, aucun enfant âgé de moins de dix-huit mois et de plus de six ans et demi, sous quelques prétextes que ce soit, et à moins d'une autorisation expresse de la Supérieure des Sœurs de la Présentation; à sept ans révolus, les enfants devront quitter l'Asile où ils avaient été reçus, et il leur sera délivré un certificat ou un billet d'admission chez les Frères ou les Sœurs de Charité; ils n'y pourront rentrer sous aucun prétexte, même pendant le temps des vacances des écoles primaires, sans une autorisation pareille à celle dont il vient d'etre parlé.

Nul n'aura pu être admis dans les Salles d'Asile sans extrait de baptême et certificat de vaccine. Ces deux renseignements indispensables seront soigneusement transcrits sur le registre d'inscription de chaque établissement, ainsi que les adresses des parents et autres notes qui pourraient être utiles à consulter. Chaque semaine, le médecin attaché à la Salle d'Asile fera l'inspection, et on rendra à leurs familles les enfants qui seraient atteints ou menacés de tout mal contagieux, et cela jusqu'à parfaite guérison certifiée par un médecin connu.

Toutes précautions auront dû être prises d'avance pour que, dès l'entrée, on se soit assuré de la santé des nouveaux admis.

3°. Ce registre sera double, l'inscription des petits garçons étant distincte de celle des petites filles : chaque enfant y devra recevoir un numéro, qui sera celui de sa place, de son panier, de son sac et de sa blouse ou de son tablier-blouse, et enfin de son bonnet. Quand le nombre de ceux qui se présenteront excédera celui des places vacantes, on ne laissera pas de les inscrire, et, pour leur réception dans l'Asile, on suivra le tour d'inscription.

Chaque enfant, dont les parents apporteront un certificat qui atteste leur impossibilité de payer les mois d'écolage, sera admis gratuitement, à condition, néanmoins, que si, plus tard, leur position changeait, il rentrerait dans la loi commune. Les mois d'écolage sont et demeureront fixés à deux liards par jour ou trois sous par semaine, de telle sorte que ni les Maîtresses ni les femmes de service employées dans les Salles d'Asile ne puissent rien recevoir au delà, sous prétexte de soins plus particuliers, etc.

Indépendamment du registre principal, il y aura, dans chacune d'entre elles, des registres particuliers de paiement et le registre des visites ou inspections.

4°. Les petits garçons devront avoir une blouse bleue uniforme, une calotte ou bonnet grec, de la couleur de l'uniforme des Frères de la paroisse ou de la paroisse la plus voisine, et un panier de dimension à peu près égale pour tous; le tout marqué de son numéro.

Les petites filles devront avoir un tablier-blouse bleu, un petit bonnet

blanc, rond, sans garniture, un panier et un sac bleu à ouvrage, le tout aussi marqué et numéroté.

Il est à désirer qu'on puisse avoir, dans chaque établissement, un fonds de réserve pour fournir aux familles les plus pauvres ce qu'il leur serait impossible absolument de donner à leurs enfants, soit blouses, paniers, etc. Quelque tendre que soit encore l'âge de ces intéressantes petites créatures, il est important de veiller à ce que la plus scrupuleuse modestie soit observée dans leurs vêtements : il est notamment défendu de la manière la plus expresse, d'en recevoir un seul qui n'aurait, sous sa blouse ou sous son tablier, que le dernier et le plus léger vêtement de dessous; des raisons graves obligent d'insister sur ce point en particulier.

Les enfants doivent être tenus proprement par leurs parents, et la principale Maîtresse est priée de renvoyer ceux qui se présenteraient ou très sales ou avec des vêtements trop déchirés.

On ne saurait trop recommander aux plus petits enfants et à leurs parents l'ordre et la propreté, la pauvreté ne les excluant pas, ne pouvant pas servir de prétexte ou d'excuse à la paresse et à l'incurie.

5°. Dans chaque salle ou classe il y aura des bancs de même hauteur (8 pouces), scellés dans le mur, et au dessus une hauteur d'appui en planches, partout où cette précaution sera jugée nécessaire. Que les appartements soient carrelés ou planchéiés, il y devra aussi avoir de petits bancs de même dimension et de 3 pouces de hauteur, qui serviront de marchepieds pour le temps des exercices et de siéges pour les repas. Au dessus des enfants, et sous les numéros qui leur auront été assignés, il devra régner un cordon de liteaux scellés dans le mur et garnis d'autant de clous à vis, en fonte, à tête ronde, etc., qu'il y aura d'enfants admis dans la salle ou classe.

Autant que possible, les plus petits, c'est à dire les enfants âgés de moins de quatre ans, seront séparés. Ce sera dans leur salle à part, ou de leur côté, que devra être placé le lit de camp de deux pieds et demi de hauteur, avec largeur, longueur proportionnées, inclinaison de huit pouces; ils seront garnis d'un matelas de bourre et d'une couverture en calicot uniforme pour l'été, d'une couverture pareille, mais doublée de laine pour l'hiver; les rebords ne pourront pas avoir moins de huit pouces de hauteur; ils n'excéderont pas un pied.

Au milieu de chaque salle, à dater du 15 octobre jusqu'au 15 avril, il y aura un poêle de grandeur proportionnée et entouré d'un garde-feu en fer de trois pieds de hauteur et à mailles extrêmement resserrées; chaque matin, suivant la température, il devra être allumé avant l'arrivée du premier enfant.

Les parents auront dû être invités à fournir, chacun suivant ses facultés, le bois nécessaire pour le chauffage; la caisse de réserve fournira le surplus, s'il y a lieu.

L'air sera souvent renouvelé; des appartements bien clos, tenus avec une grande propreté, contribuent beaucoup à l'entretien de la santé et au bien-être moral des enfants.

Dans chacune de ces salles on fera écrire, en très gros caractères, sur s murailles, les lettres de l'alphabet, soit romaines, soit italiques et ajuscules, et les nombres ou chiffres également usités.

A la place la plus apparente, on fera écrire, en outre, le nom du pa- on, accompagné de quelque prière ou invocation, ou de quelque pieuse ntence. Chaque salle principale des petits garçons aura pour premier atron *Jésus pauvre et enfant*, et chaque salle principale des petites filles ura pour patronne *Marie pauvre et enfant;* les Anges gardiens et les ints Patrons des paroisses seront les patrons secondaires. Dans chaque lle d'Asile des petites filles on inscrira le nom de sainte *Philomène*, ur protectrice particulière auprès de Marie.

Un crucifix dans chaque salle, les images ou statues de Marie imma- ulée, de saint Joseph, des saints Anges, et, autant que possible, du int Patron orneront et sanctifieront les Asiles, bénis de Dieu et de ses nis.

Les bannières seront uniformes pour la grandeur et pour l'étoffe : la uleur variera d'un côté, suivant les paroisses; l'autre sera toujours anc et décoré du chiffre de Marie *M.* au milieu, avec celui de sainte hilomène *S. P.* aux quatre coins. L'autre côté portera le nom du saint atron de la paroisse, écrit autour d'une croix.

Dans chaque établissement, indépendamment des salles ou classes, y aura des salles de récréations ou hangars, et aussi une cour ou jardin nbragé, sablé; tout devra être au rez-de-chaussée.

Ces hangars ou salles de récréations et jardins seront ornés d'un cru- fix, d'une image de Marie et du nom du patron de la paroisse.

Le chiffre de Marie devra décorer et munir les deux côtés de toutes les ortes des salles ou classes, hangars, de même le côté intérieur des portes onnant sur la rue.

Dans chaque établissement, une double fontaine, du linge en quan- té suffisante, une petite pharmacie, le tout marqué au chiffre de Marie, ompléteront l'ameublement, en y ajoutant les chaises, tables et esca- eaux des Maîtresses, et une demi-douzaine de chaises par Asile. Les laîtresses pourront exiger un tableau à chevalet par salle principale, vec les lettres de l'alphabet écrites en noir sur un fond blanc, propres pouvoir faire épeler les enfants.

Dans l'armoire du linge, où sera déposée l'étoffe à parfiler, les Maî- esses garderont la petite bibliothèque et les registres.

La bibliothèque se composera d'un Alphabet, d'un livre de Cantiques l'usage des Salles d'Asile, d'un Catéchisme du diocèse, et de tous utres bons ouvrages que les Sœurs jugeront plus propres à profiter aux laîtresses et, par elles, à leurs bien-aimés petits élèves.

Un signal, une clochette, des éponges, des balais, des seaux et, enfin, out ce qui peut être nécessaire, seront fournis aux frais de la caisse de éserve.

Cette caisse se renouvellera par les offrandes déposées dans les troncs lacés à l'endroit le plus convenable dans chaque Asile, et par une répar- tion trimestrielle des ressources de *la Petite OEuvre;* la part des Sa-

voyards prélevée, elle devra fournir aux dépenses de la pharmacie, à l'habillement des enfants les plus pauvres, au chauffage et à tous autres frais imprévus.

Les clefs des troncs demeureront déposées entre les mains des Sœurs chargées des visites.

Les lieux d'aisance seront tous uniformes et entretenus avec la plus grande propreté; leur construction et leur situation demandent des soins particuliers. Il est très expressément recommandé aux Maîtresses et surveillantes de n'y laisser aller jamais plus d'un enfant à la fois; mieux vaudrait, à tous égards, multiplier les cabinets, quelques dépenses, après tout, qu'il en pût résulter.

Chaque jour, après les repas des enfants, les salles seront balayées avec soin et l'air entièrement renouvelé; à cet effet, et aussi pour éviter les accidents, les carreaux d'en bas des fenêtres et portes vitrées seront remplacés par des planches, et la partie supérieure de ces fenêtres et de ces portes disposée de manière à pouvoir les ouvrir au dessus de la tête des enfants, même montés sur les petits bancs.

Au commencement de février, toutes les salles et classes d'Asile seront passées à la chaux, et les cours ou jardins remis en état, s'il y a lieu.

Dispositions particulières à la tenue des Salles d'Asile, ou Ordre de journée.

Jours ordinaires. — Saison d'hiver.

Cette saison commence le 2 octobre, jour de l'Ange gardien, et finit au 25 mars, jour de l'Annonciation.

Durant ces six mois, il y aura *école*, pour employer le terme consacré, tous les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis de chaque semaine. L'Asile sera ouvert depuis sept heures du matin jusqu'à six heures du soir. De sept à neuf heures, arrivée des enfants.

A neuf heures, prière du matin, chant de Cantiques, Catéchisme jusqu'à dix heures; de dix heures à dix heures et demie, récréation; à dix heures et demie, rentrée en classe, chant de Cantiques, épellation.

A midi, Angélus chanté, Bénédicité comme au livre des Prières, et Cantiques; dîner, récréation jusqu'à deux heures.

A deux heures, Cantiques, travail manuel, parfiler de la soie, tricoter, marquer du linge, etc. Conversation jusqu'à trois heures; à trois heures, compter et épeler jusqu'à quatre heures.

A quatre heures, prières du soir, goûter, récréation, départ.

Le jeudi, depuis midi, récréation jusqu'à quatre heures; à quatre heures, prières.

Saison d'été.

Cette saison commence au 25 mars et finit au 2 octobre.

Durant cette saison, école aux mêmes jours. Il n'y a de changé que

l'heure de l'ouverture des Asiles à six heures, et de leur fermeture à sept heures et demie du soir, huit heures au plus tard.

Jours extraordinaires.

Les dimanches et les fêtes chômées, les jours fériés, les secondes fêtes de Noël, de Pâques et de la Pentecôte, et le jour du 1er de l'an, les Asiles sont fermés toute la journée. Cet ordre de journée devra être affiché à la porte principale de chaque classe et souvent rappelé aux parents.

Il ne pourra pas y avoir d'autres jours de congé, sans permission expresse et renouvelée à chaque fois, au besoin, de la Supérieure des Sœurs de la Présentation, fût-ce même pour la fête de M. le Curé de la paroisse : et, à cet égard, il est spécialement recommandé aux Maîtresses de ne pas souffrir que les enfants, ou plutôt leurs parents, fassent la moindre dépense extraordinaire; il n'est pas à propos non plus de former ces tendres enfants à des récitations et à des gestes peu séants à leur âge : tout au plus, quelques couplets fort simples et un bouquet de fleurs naturelles pourraient être tolérés en pareilles circonstances.

Il devra y avoir constamment deux Maîtresses par Salle d'Asile de petits garçons ou de petites filles, en exercice et en surveillance, depuis l'ouverture jusqu'à la clôture.

Ces Maîtresses et Surveillantes seront au nombre de cinq par établissement de deux cents enfants, en y comprenant la femme de service, et de six par établissement de trois cents enfants.

Elles se relèveront, pour le travail, suivant leur rang et leurs fonctions; mais, encore une fois, elles devront être toujours deux, surtout aux heures de récréation, et, autant que possible, assister toutes aux rentrées en classe : après les deux récréations principales, la première Maîtresse sera chargée de l'inspection à l'arrivée, de la classe, des prières, Catéchisme, etc.

La seconde Maîtresse aura la garde des plus petits, et, alternativement avec la femme de service, devra surveiller les récréations.

La première Maîtresse est invitée à y assister elle-même le plus qu'elle pourra.

La femme de service est spécialement chargée de balayer et d'entretenir, en état parfait de propreté, les classes, les hangars et cours, les lieux d'aisance, etc.; elle fera aussi les commissions que réclamerait le service des Asiles, mais non celui des Maîtresses.

Les premières Maîtresses inscriront les nouveaux venus, leur assigneront leurs places et numéros, seront principales responsables de l'exécution du réglement, auront seules des rapports avec les parents. Ces rapports ne doivent pas avoir lieu dans les salles ou classes proprement dites, ni aux heures des principaux exercices; rien ne dérangerait plus que ces entrées et ces sorties fréquentes des parents dans l'intérieur des établissements qu'ils ont pu et dû visiter lors de la présentation de leur enfant.

Elles renverront les enfants qui arriveront après dix heures et demie, sans raisons graves et certaines, et ne les laisseront jamais partir avant

quatre heures en hiver et quatre heures et demie en été, sans pareilles raisons.

Elles feront exactement acquitter la petite rétribution.

Elles seront elles-mêmes surveillées et aidées par les Sœurs de la Présentation, qui devront les visiter au moins une fois chaque semaine et écrire, sur le registre d'inspection, toutes les observations qu'elles jugeront convenables.

Elles s'adresseront à ces visitatrices, si bonnes et si sûres, pour tout ce qui pourrait devenir utile ou nécessaire, comme entretien des bâtiments, menues dépenses, etc.

Tous les deux mois, elles leur rendront compte de toutes leurs recettes, de l'état du tronc et de la caisse de réserve, et elles en recevront le montant de leurs honoraires ou un bon sur M. le Trésorier du Comité des Asiles.

Placées par elles aux conditions déterminées, elles en dépendront entièrement, soit pour les méthodes qui se rapprocheront toutes, le plus possible, de celle adoptée par les Sœurs dans leurs écoles, soit pour la tenue et direction des Asiles; en un mot, en tout et pour tout.

Tous les deux mois aussi, et le premier dimanche, entre la Grand'Messe et Vêpres, elles se réuniront, dans la maison-mère des Sœurs, pour y recevoir les avis et instructions qui pourront être les plus utiles, et faire elles-mêmes toutes les observations et demandes, fournir les renseignements qu'elles croiront pouvoir servir à la prospérité de leurs chers établissements.

En cas de maladie ou d'absence forcée, elles pourront se faire remplacer, et devront, à cet effet, s'adresser aux Sœurs de la Présentation, qui, en définitive, demeurent chargées et responsables de tout.

Tous les ans, au mois de mai, elles présenteront aux prix d'usage les enfants qui, réellement, l'auront le plus mérité.

Tous les samedis, elles distribueront la médaille d'honneur (grande Immaculée Conception, dite *médaille miraculeuse*, en argent, avec inscription, etc.), et les deux médailles d'encouragement (mêmes médailles en cuivre).

Leurs honoraires demeureront fixés à la somme de cinq cents francs par an, pour chaque première Maîtresse;

De quatre cents francs pour chaque seconde Maîtresse;

De trois cents francs pour la femme de service, avec logement individuel (les familles ne devant pas, ne pouvant pas y être comprises), ou cinquante francs par an d'indemnité de logement.

Avec le temps, il ne sera pourvu au remplacement des Maîtresses des Salles d'Asile des petits garçons qu'à la condition expresse que les Maîtresses ou Surveillantes seront ou veuves ou d'un âge convenable pour ces emplois si graves, si délicats et si maternels. Avec le temps aussi, les nouvelles Maîtresses et surveillantes soit des Salles d'Asile des petits garçons, soit des Salles d'Asile des petites filles, auront dû être formées et préparées, par les Sœurs de la Présentation, durant trois mois au moins.

Tout en conservant, avec MM. les Curés et Ecclésiastiques des pa-

roisses, les rapports qui doivent exister entre les pasteurs et les agneaux de leur troupeau, et en ayant pour eux tous les égards qu'elles leur doivent, les Maîtresses et autres employées des Salles d'Asile ne s'adresseront qu'aux Sœurs visitatrices dans tout et pour tout ce qui pourra concerner l'établissement dont elles sont chargées, et ne recevront que d'elles les instructions et ordres qui s'y rapporteront. Elles ne doivent en référer au Directeur que dans des circonstances vraiment graves et qui, par conséquent, seront fort rares; il ne fera que confirmer et approuver ce qu'auront fait, en son nom et au nom du Comité de conservation ou des Messieurs, les Sœurs de la Présentation, qui n'agissent que par leur direction et sous leurs charitables auspices.

Il sera remis à chacune d'entre elles, lorsqu'elle entrera en fonctions, un exemplaire du présent réglement, lequel sera lu dans les assemblées des deux mois, après leur avoir été préalablement communiqué et expliqué. Il fera partie de la petite bibliothèque, et elles sont invitées à se bien pénétrer de ses dispositions particulières et de l'esprit qui les a dictées. Il a reçu l'approbation du Comité et c'est à sa sollicitation expresse qu'il a été rédigé par celui qui fut le premier Directeur des Salles d'Asile de l'enfance dites de *la Petite OEuvre*, à Bordeaux.

Bien imparfait, sans doute, sous plusieurs rapports, il suffira néanmoins et contribuera puissamment, s'il est fidèlement observé, à la conservation, à la prospérité des établissements pour lesquels il a été composé. Heureuses les ames dévouées, appelées par la Providence à ce touchant et difficile ministère, qui répondront de cœur et généreusement, avec un véritable esprit de foi et de charité, à leur sainte vocation ! Certes, c'est bien l'œuvre de Dieu, et il est écrit, dans un livre dont toutes les paroles sont vérité, que celui-là sera maudit : « Est maudit, » qui fait l'œuvre de Dieu négligemment. »

Comme aussi que « Celui qui fera ces choses au nom du Sauveur, » même au plus petit de ses petits enfants, l'aura fait au Sauveur lui- » même, et, en vérité, ne perdra pas sa récompense. »

Indépendamment de ces dispositions réglementaires, il a semblé convenable au Comité d'entrer dans quelques détails au sujet des Maîtresses et Surveillantes des Salles d'Asile. Voici ce qu'il a chargé son rédacteur délégué d'y ajouter en son nom et de son expresse autorisation.

Ainsi, 1° nulle ne saurait être admise ou conservée dans quelque place, et à quelque titre que ce soit, dans ces saints établissements, qui ne menerait pas, depuis long-temps et actuellement, une conduite parfaitement régulière et religieuse à tous égards. Eh ! que serait le langage sans les actions?

Comment pourraient-elles attirer les célestes bénédictions sur leur travail, leurs peines, leurs dégoûts? Comment pourraient-elles avoir cette douceur, cette patience, cette bénignité, et, en même temps, ce zèle, cette sagesse, cette prudence, cette charité des bons Anges gardiens auxquels on les compare si naturellement? Dans les punitions autant que dans les récompenses, parmi leur petit peuple comme auprès de leurs parents, qu'elles n'oublient jamais que, sans cette piété sincère, sans cette foi accompagnée des œuvres, elles ne pourront rien, rien d vraiment bon et utile!...

Mais, si Dieu n'était pas constamment le principe et la fin de leur travail, de leur surveillance, qui garantirait aux familles, à la société, aux fondateurs et aux bienfaiteurs des Salles d'Asile, que ces fonctions graves, délicates, sacrées et si touchantes seraient toutes accomplies, comme elles doivent l'etre, comme on a dû exiger d'un côté, et, de l'autre, promettre qu'elles le seraient?

Alors, hélas! il y aurait des Maîtresses qui oublieraient peut-être, dans leurs vêtements, la parfaite modestie, la simplicité, qui doivent reluire en elles d'un divin éclat en tout et partout; alors, hélas! l'intérêt, la vanité, la jalousie pourraient devenir leurs guides, leurs perfides conseillers; il y aurait ici des préférences pour certains enfants dont l'extérieur, les graces et les qualités naissantes seraient plus agréables, attacheraient plus naturellement, et ces préférences provoqueraient, en retour, certaines jalousies... Gardiennes de l'enfance, vous devez ètre de secondes mères. Là, il y aurait une sorte d'émulation fort dangereuse et dont les effets ressembleraient beaucoup à ceux de la jalousie, d'une critique tout à fait opposée à l'esprit du christianisme, à l'esprit des Asiles. Ailleurs, plus d'union entre les Maîtresses, curiosité inquiète et déplacée, propos peu charitables, pour ne rien dire de plus.

C'est assez, et il n'est pas besoin d'insister davantage, ou, du moins, d'entrer dans plus de détails. Toute personne employée dans les Salles d'Asile, qui ne sentirait pas ces choses, n'aurait pas dû y être admise, n'y devrait pas rester; elle ne comprendrait pas sa charge si belle et si éminemment chrétienne, elle ne serait pas unie à toutes ses Sœurs des Asiles par ces liens les plus étroits de tous, ceux de la charité.

Ainsi, 2° nulle ne pourra désormais, comme déjà il a été statué prudemment, être admise dans les emplois devenus vacants, ou dans les nouveaux établissements, sans avoir passé par les épreuves indispensables d'une sorte de noviciat préparatoire chez les Sœurs de la Présentation : il devra etre de trois mois au moins; celle qui, après six mois, ne serait pas jugée propre à ces sortes d'emplois plus importants et mille fois plus difficiles qu'on ne pense, y devrait renoncer.

Ainsi, 3° pour obtenir un emploi quelconque, toute personne qui y prétendrait devra avoir apporté et remis aux Sœurs un certificat, en règle, de M. le Curé de la dernière paroisse qu'elle aura habitée, touchant son exactitude à fréquenter les sacrements, sa piété, etc. Elle devra aussi justifier de la bonne réputation de sa famille, de ses antécédents, enfin de sa santé même, qui pourrait être gravement compromise par un travail pénible, trop légèrement et inconsidérément sollicité et imposé.

Ainsi encore les liens du mariage, en certaines circonstances, les soins réclamés par des parents âgés ou infirmes, ou par quelques gestions et affaires temporelles, des enfants en bas âge et qui exigeraient des soins incompatibles avec la charge demandée ou acceptée, avec l'impartialité rigoureusement nécessaire, pourraient être, seraient même réellement des causes d'exclusion, des motifs de renvoi, accompagnés, sans doute, des plus affables et touchants procédés, mais aussi de beaucoup de sagesse et de fermeté.

On comprendra facilement pourquoi on ne détaille pas même autant les causes de renvoi... Sans doute, les occasions d'appliquer les

conséquences de ces décisions seront extrêmement rares; Dieu veuille qu'elles ne se présentent jamais! Cependant elles pourraient fort embarrasser les Sœurs chargées des visites et inspections, de la surveillance et responsabilité complète de tous ces établissements, et c'est pour cela qu'en finissant il demeure arrêté que nulle entre les Maîtresses, Surveillantes ou femmes de service, attachée aux Salles d'Asile, ne pourra être suspendue de ses fonctions ou remerciée de ses services sans l'aveu exprès et l'approbation positive du Directeur, assisté de la Supérieure des Sœurs de la Présentation et de sa compagne visitatrice.

Oh! qu'il faut donc de patience, d'abnégation, de véritable charité; qu'il faut de prudence, de zèle, pour accepter, pour remplir fidèlement de pareilles fonctions, disons mieux, un semblable ministère!

Oh! qu'il faut de piété solide, sincère, éclairée, de bon esprit, de tendre amour des enfants, de connaissance de cet âge si intéressant, si décisif!

Dieu, et Dieu seul, peut susciter, former et soutenir de telles Maîtresses; espérons qu'il le fera : demandons-le-lui tous avec humilité et confiance; ayons une vive foi à ses promesses, il les tiendra, car il est vérité et charité; n'est-ce pas son œuvre, entièrement son œuvre?... Qu'elle le soit en tout, toujours! sinon qu'elle périsse! et elle commencera à périr le jour ou les réglements commenceront à ne plus être observés avec la même fidélité; tout est là avec sa grâce.

21 novembre 1835, jour de la Présentation de Marie pauvre et enfant.

AD. DUPUCH,

Chanoine honoraire de Saint-André de Bordeaux et premier Directeur des Salles d'Asile de l'enfance dites de *la Petite OEuvre*.

Vu et approuvé :

JEAN, *Archevêque de Bordeaux*.

6 janvier 1836.

EXTRAIT D'UNE LETTRE ADRESSÉE PAR M. JULLIEN, DE PARIS, A M. LE CHEVALIER DE KIRCKHOFF, DOCTEUR-MÉDECIN A ANVERS, SUR LES ÉCOLES GARDIENNES OU SALLES D'ASILE.

Bruxelles, le 24 septembre 1836.

MONSIEUR ET TRÈS HONORABLE CONFRÈRE ET AMI,

A peine arrivé dans votre ville, si remarquable par ses grands souvenirs, par ses utiles institutions, et si digne de l'attention des amis des arts et des amis de l'humanité, je me suis empressé d'aller au Musée.

Là, dans l'atelier particulier de M. Van Brée, qui est lui-même un Musée riche et curieux, un tableau m'a surtout frappé par la réunion de tout ce qui peut charmer les yeux et captiver l'ame. Ce tableau représente le *Christ bénissant des enfants conduits par leurs mères*. Ces figures, dont la fraîcheur, la pureté et la grace retracent, avec vérité et avec bonheur, les caractères distinctifs qui rendent l'enfance si aimable et si attrayante, produisent une impression touchante et profonde. La vue des enfants réconcilie, avec l'espèce humaine, les hommes qui ont le plus à s'en plaindre ; elle verse un baume adoucissant dans l'ame la plus mortellement blessée ; elle apporte une délicieuse impression de joie (ou du moins de calme) au cœur le plus abreuvé d'amertume ; elle appelle un mélancolique sourire sur les lèvres les plus desséchées et les plus flétries par les années et par les malheurs. L'auteur, aussi bon que modeste et habile, de ce divin tableau m'a fait connaître son intention d'en faire don à l'une des églises de sa ville natale ; et moi, je lui ai communiqué la pensée de consacrer, par ce chef-d'œuvre de son pinceau, l'inauguration d'une institution qui manque à votre cité, et qui doit, à elle seule, remplir une immense lacune dans l'éducation publique et populaire, procurer aux classes pauvres et souffrantes, et à la société tout entière, des avantages incalculables, préparer des générations meilleures, devenir un moyen puissant de régénération morale et sociale, je veux parler des *Salles d'Asile* ou *Ecoles gardiennes pour la première enfance*, récemment naturalisées en France et dont les effets bienfaisants s'y font déjà sentir dans beaucoup de localités.

Pendant très long-temps, on n'avait pas même songé à mettre à profit, pour l'éducation et l'instruction, la première période de la vie, qui s'écoule depuis deux jusqu'à sept ou huit ans. Les enfants de cet âge restaient confiés aux soins de leurs parents, ou plutôt abandonnés à eux-mêmes ; et, dans les classes pauvres surtout, comme leurs parents, forcés de travailler pour vivre et que leurs travaux retenaient une grande partie du jour dans les ateliers ou dans les champs, pouvaient à peine s'en occuper, ces malheureuses créatures demeuraient livrées aux habitudes contagieuses les plus funestes de paresse, d'immoralité, de vagabondage sur la voie publique, de mendicité, même de vol. On les recevait ensuite dans les écoles, à l'âge de sept ou huit ans, après que ces mauvaises habitudes avaient jeté des racines profondes, et que les enfants, dégradés et corrompus dans l'oisiveté et la licence, étaient rebelles à toute règle, à toute discipline, et antipathiques à toute espèce de travail.

Les premières années de la vie, ainsi perdues déplorablement ou même employées à déformer l'esprit, à dépraver le cœur, sont néanmoins les plus précieuses, les plus importantes, celles où l'enfant reçoit les premières impressions, qui laissent des traces profondes et ineffaçables, acquiert les premières idées auxquelles s'enchaînent toutes les autres, et se trouve, pour ainsi dire, fondu et forgé dans un moule qui doit en faire un homme moral, laborieux, utile, ou bien un fainéant, un homme dangereux et nuisible, un malfaiteur, un fléau de la société. Pourquoi les familles et les gouvernements négligent-ils à ce point, par

une coupable imprévoyance, la première formation de l'homme, qui intéresse à la fois la société tout entière et chaque famille en particulier?

Il est temps de remédier à ce vice radical, d'où tant de maux découlent avec les conséquences les plus désastreuses. Emparez-vous de l'enfance à peine sortie du berceau; placez-la dans une atmosphère où les discours, les leçons, les exemples, les personnes, les choses dont elle sera environnée exerceront sur elle une influence bienfaisante qui la préservera des penchants vicieux, qui la pénétrera des sentiments d'une morale douce, d'une religion éclairée et tolérante, qui lui fera contracter des habitudes d'ordre, de régularité, d'application au travail, de bienveillance mutuelle, de sociabilité, qui préparera, enfin, des hommes doués des qualités physiques, morales et intellectuelles les plus propres à les rendre utiles à leurs semblables et satisfaits de leur condition, quelle que soit la carrière où ils se trouvent engagés.

Une *Salle d'Asile* ou *Ecole de la première enfance* paraît destinée à réaliser ces bons résultats. Elle reçoit les enfants des pauvres, pendant la journée de travail de leurs mères. Là, ils sont gardés avec soin, surveillés avec une tendre sollicitude, instruits avec discernement et douceur, formés à la connaissance de leurs devoirs; là, ils sont heureux, et leur vie, ouverte sous des auspices favorables, les dispose, de bonne heure, à la reconnaissance envers le Dieu qui les a créés, envers la société qui les élève, à une charité bienveillante pour les autres hommes, à une activité toujours appliquée à des objets utiles.

(Ici M. Jullien donne, sur la construction des Salles d'Asile et sur les diverses dispositions de localité de ces établissements, des renseignements que nous ne consignerons pas ici, parce que nous les avons nous-mêmes publiés dans les premiers numéros de ce journal, et il poursuit en ces termes):

Maintenant que nous avons construit, pour ainsi dire, l'habitation et fondé la Salle d'Asile, occupons-nous des petites créatures, si dignes d'intérêt, qui doivent y passer environ cinq années de leur vie. On ne saurait trop s'attacher à rendre parfaitement sains et agréables à l'œil les lieux consacrés à la première enfance. Si les enfants s'y trouvent bien, si la Maison d'Asile est habituellement pour eux MAISON JOYEUSE (tel était le nom expressif et caractéristique donné, dans le seizième siècle, à une institution d'éducation perfectionnée, fondée, en Italie, par Victorin de Feltre), alors les impressions de pureté, d'innocence, de gaîté et de bonheur qu'ils y puiseront journellement seront la meilleure préparation à l'amour de Dieu, à l'affection pour leurs parents et pour leurs maîtres, à l'amour de l'étude et à toutes les vertus qu'on doit exciter et développer dans leurs jeunes cœurs.

Les enfants sont amenés, chaque jour, de sept à neuf heures du matin jusqu'à sept à neuf heures du soir; ils passent d'abord une revue des mains ou de propreté, puis ils font une courte prière. Après, commencent des chants, les uns vifs et animés, les autres simples et touchants, qui expriment toutes les idées les plus appropriées à la vie des enfants,

aux sentiments et aux habitudes morales dont on veut les pénétrer; puis viennent les évolutions, les exercices qui les occupent, les amusent, les tiennent sans cesse en haleine et en action.

Toute l'instruction consiste en exercices, pour satisfaire au besoin continuel de mouvement et à la surabondance de vie et d'activité qui sont propres à l'enfance.

Tout exercice ne doit pas durer au delà de dix minutes, pour ne point fatiguer l'attention des enfants.

Toute punition corporelle, ou même sévère, est interdite, les enfants ne devant être conduits, surtout dans le premier âge, que par une discipline douce et maternelle. La seule punition est l'isolement de leurs petits camarades, pendant quelques minutes. Il s'agit, avant tout, de rendre aimables et de faire aimer la Salle d'Asile, le Maître ou la Directrice, les enseignements donnés, sous la forme de conversations familières, par demandes et par réponses, ou d'exercices et de jeux. On a beaucoup fait, quand on a disposé l'enfant à se plaire dans la Salle d'Asile, à s'y trouver content et heureux, à ne la quitter qu'à regret, à y revenir chaque matin avec empressement.

Pour qu'une seule personne, assistée d'une seule aide, puisse suffire à la surveillance de deux cent cinquante ou trois cents enfants, elle les divise en fractions de huit ou dix, même de trois ou quatre, sous la direction d'un petit Moniteur pour les garçons, d'une petite Monitrice pour les filles; de plus un ou deux enfants, de deux, trois ou quatre ans, sont confiés à un enfant de cinq ou six ans, qui, tout fier et heureux d'avoir à exercer une sorte de patronage et d'autorité, donne les soins les plus touchants à ses petits pupilles, et apprécie d'autant mieux tout ce qui peut leur être nécessaire ou agréable, qu'il se rapproche plus de leur âge, qu'il comprend mieux leur faiblesse, leurs petits chagrins, leurs moindres désirs, et fait exactement pour eux ce que la mère la plus tendre et la plus attentive pourrait faire pour l'enfant le plus chéri et le mieux choyé.

Tour à tour les enfants apprennent à lire les lettres, les syllabes, les mots, les phrases que la Directrice ou le Maître trace sur une grande table noire exposée à tous les yeux. Ils s'amusent et s'exercent à compter, au moyen de petites billes rondes, de différentes couleurs, figurant les unités, les dizaines, les centaines, qui sont enfilées dans de petites barres de fer ou de bois (c'est ce qu'on appelle un boulier). Environ toutes les heures, ils chantent pendant quelques minutes; et ces chants, qui leur retracent ou leurs devoirs, ou les objets de leurs leçons, ou les notions qu'on veut leur rendre familières, les amusent, les instruisent, fixent dans leur mémoire, dans leur esprit, dans leur cœur ce qu'ils doivent retenir, et leur font contracter la justesse de la voix, la justesse de l'oreille, l'habitude de l'attention, rendue commune à tous, et la simultanéité dans les mouvements.

D'autres fois, le Maître ou la Directrice leur donne successivement toutes les notions usuelles ou morales qui doivent leur servir dans les différentes circonstances de la vie. Les enfants apprennent ainsi le nombre des jours de l'année, sa division en saisons, en mois, en semaines, les

noms des différentes professions et le genre d'occupations de chacune. Ils reçoivent une idée générale de l'astronomie et du système du monde, de la géographie et des différentes contrées de la terre. J'ai vu des enfants, de quatre à cinq ans, connaissant bien les cinq parties du monde, les capitales des différents états de l'Europe, les chefs-lieux des départements de la France, et sachant faire, avec précision et promptitude, sans aucune erreur et sans hésiter, des soustractions, des divisions et des multiplications.

Mais, ce qui est surtout remarquable et utile, les enfants apprennent à aimer leurs Maîtres et leurs parents, à s'aimer entre eux et à s'entr'aider; ils sont avides de s'instruire; ils ont, de très bonne heure, une idée claire et distincte de leurs devoirs; ils sont formés aux habitudes morales les plus essentielles de propreté, d'obéissance, de régularité, d'ordre, de bienveillance mutuelle, de charité, d'activité, d'attention et d'application.

Dès l'âge de six ou sept ans, lorsqu'ils sortent des Salles d'Asile pour entrer dans les Ecoles proprement dites, deux ou trois années leur suffisent pour compléter leur instruction, et ils sont très propres à s'occuper immédiatement, auprès de leurs parents, d'un travail productif et à contribuer au bien-être de leurs familles.

D'un côté, on leur procure une enfance douce et heureuse; on leur conserve la santé du corps, la pureté de l'ame, l'activité de l'intelligence; on les habitue à se considérer comme les membres d'une grande famille qui doivent s'aimer et s'aider les uns les autres; on leur fait comprendre la tâche qu'ils ont à remplir dans la société, pour y créer leur bien-être et y contribuer au bonheur de ceux qui les entourent. On élève tour à tour leurs pensées vers leur Créateur, vers leur patrie, vers l'humanité.

La mortalité et les chances de maladies sont considérablement diminuées par les soins assidus donnés à ces enfants.

On diminue aussi, dans une très grande proportion, le nombre des fainéants, des vagabonds, des mendiants, des malfaiteurs, des voleurs et des criminels de tout genre, qui sont la honte et le fléau de notre société actuelle.

Il s'exerce une réaction salutaire des enfants sur leurs parents. Ceux-ci vont beaucoup moins au cabaret, s'abandonnent moins à leurs mauvais penchants; plusieurs même, voulant réparer les années perdues, fréquentent les Ecoles d'adultes, pour ne pas rester dans une grossière ignorance auprès de leurs tout petits enfants, déjà instruits et animés de sentiments religieux et moraux.

Comme les Dames, en général, sont chargées de la surveillance des Salles d'Asile, elles se divisent en comités par arrondissements ou par quartiers d'une ville; et, dans chaque comité, des Dames inspectrices ont la mission d'aller, une ou deux fois par semaine, visiter les enfants, aider et encourager les femmes qui les dirigent; puis visiter aussi les familles pauvres dont les enfants ont plus particulièrement attiré leur attention. Une inspection sanitaire des enfants est faite, tous les deux ou trois jours, par de jeunes médecins, qui inscrivent, sur un registre, leurs

observations. Il s'établit des relations de patronage, de bienfaisance et de reconnaissance entre les classes opulentes et les classes indigentes ; ce qui tend à resserrer le lien social, à rétablir l'union et la paix, trop souvent compromises et troublées par les passions haineuses et par la guerre entre les riches et les pauvres, germe fécond et funeste des révolutions.

Enfin, des avantages sans nombre, qu'il serait trop long d'énumérer ici et que l'expérience peut seule révéler, découlent continuellement de l'institution des Salles d'Asile.

Un petit journal, à six francs par an, *l'Ami de l'Enfance*, publié à Paris, chez M. *Hachette*, libraire-éditeur, *rue Pierre-Sarrazin*, *n°* 12, donne successivement tous les détails relatifs à la fondation, au régime, à la vie intérieure des Salles d'Asile, aux immenses bienfaits qu'elles versent sur la société.

Il est digne de la ville d'Anvers d'en fonder une, qui servira de modèle pour en établir d'autres.

La fondation d'une Salle d'Asile sera une œuvre de bienfaisance à laquelle toutes les familles riches ou aisées se feront un devoir de coopérer. Elle sera une occasion, un moyen puissant de réconciliation, d'union et de paix. Elle offrira aux mères de famille une occupation, qui sera, en même temps, une bonne action, un exemple utile, une leçon morale pour leurs enfants.

Il est digne de vous de prendre l'initiative de cette fondation. Je serai heureux que mon rapide passage à Anvers ait pu vous en donner l'idée

L'admirable tableau de M. Van Brée, placé dans la Salle d'Asile, attirera de nombreux étrangers qui déposeront dans un tronc, à la porte d'entrée de la Salle, les offrandes destinées à cet établissement.

Les enfants, ayant souvent les yeux fixés sur ce chef-d'œuvre de l'art, y puiseront, à leur tour, des impressions bienfaisantes. Ils acquerront, de bonne heure, le goût et l'amour du beau ; et l'amour du beau est déjà un sentiment moral qui rapproche l'homme de la vertu.

J'aurais encore mille développements à ajouter. La haute importance du sujet de cette lettre m'a déjà entraîné trop loin.

Si vous exécutez ce que je vous propose, ce que vous m'avez promis de faire, les bénédictions de vos concitoyens et de plusieurs générations seront votre récompense.

Disposez librement de moi, monsieur et honorable ami, en tout ce que vous aurez à me demander pour vous seconder.

CORRESPONDANCE.

DANEMARCK.

DES SALLES D'ASILE DE COPENHAGUE.

Copenhague, le 20 juin 1836.

L'institution des Salles d'Asile, également salutaire aux parents et ux enfants, est maintenant reçue dans presque tous les pays de l'Euope civilisée. L'idée en appartient peut-être à nos pères; mais notre ècle peut, à juste titre, se glorifier de l'avoir réalisée; car il y avait éjà long-temps qu'on sentait que, pour rendre l'éducation du peuple omplète, il faudrait veiller même au premier pas chancelant de l'ennt sortant du berceau. On s'apercevait bien que c'est, le plus souvent, ans les premières années que le caractère et le moral prennent le type ui leur reste pendant toute la vie; mais il était plus facile de sentir ce ui manquait à un système d'éducation complet, que d'indiquer et 'effectuer ce qu'il y avait à faire : ainsi beaucoup d'années se sont coulées avant que les Salles d'Asile aient obtenu leur forme actuelle.

En Danemarck aussi on avait senti le besoin de cette institution deuis long-temps. Le 75ᵉ paragraphe du réglement du 1ᵉʳ juillet 1799, ur l'administration des secours publics dans la ville de Copenhague, orte que, « s'il est possible, on va établir des Salles particulières pour les enfants qui sont au dessous de cinq ans et dont les parents sont occupés, hors de leurs maisons, pendant toute la journée. Ils y seront surveillés par une ou plusieurs femmes d'un certain âge. Le but de cette institution est d'empêcher les enfants de courir dans les rues, de les accoutumer, de bonne heure, à l'ordre et à l'obéissance, et de fournir à la classe ouvrière l'occasion de confier leurs enfants, pendant la journée, à une surveillance rassurante. Les petits enfants ne seront pas instruits comme les grands; mais cependant on cherchera à leur former l'esprit et on leur donnera des occupations, autant que leur âge le permettra. Au reste, ce sera plutôt une permission qu'un devoir, pour les petits enfants, de fréquenter ces Salles. » Voilà l'idée les Salles d'Asile énoncées; mais on en est resté là, et, à l'exception de uelques petites Ecoles, pour la première enfance, qui ne différaient en ucune manière des Ecoles ordinaires, il ne se fit pas le moindre essai our mettre cette disposition à exécution. Le réglement du 29 juilet 1814, sur l'instruction publique dans la ville de Copenhague, § 42 t 64, fait mention des *Ecoles gardiennes*, et les caractérise, presque not à mot, de la même manière que le réglement du 1ᵉʳ juillet 1799. Iais cette disposition n'eut pas plus de suite que la précédente, et ce ne ut qu'en 1828 que la Société des femmes bienfaisantes, qui existe deuis 1790 à Copenhague, dirigea son attention vers l'institution en

question, et, avant l'année révolue, la première Salle d'Asile de Copenhague fut fondée. Je l'ai visitée plusieurs fois, avec l'intérêt le plus vif, et j'ai souvent eu occasion d'admirer l'ordre et l'obéissance que savent si bien y maintenir les deux Maîtresses. Le petit jardin, garni d'arbres et de fleurs, donne sur une grande place, ce qui permet aux enfants de respirer l'air pur et frais; il est fâcheux que la distribution du local mette obstacle à la louable activité des Maîtresses. L'appartement est au premier et les pièces sont séparées par l'escalier, ce qui rend l'inspection très difficile. Dans l'origine, cette Salle d'Asile était pour cent enfants; mais, les Maîtresses n'ayant pu en occuper ni en instruire autant à la fois, on a été obligé d'en restreindre le nombre à soixante. La plupart des enfants restent à la Salle d'Asile toute la journée; il y en a quelques uns qui rentrent chez leurs parents à midi. Les frais totaux de cette Salle d'Asile se montent environ à 600 risdales (1,660 francs de France) par an.

La première impulsion donnée, l'institution ne tarda pas à se consolider Déjà, en 1829, la seconde Salle d'Asile fut fondée par les libéralités de S. A. R. la princesse de Danemarck, Caroline-Amélie. La nature lui ayant refusé le bonheur d'être mère, elle a su y suppléer d'une manière digne d'un cœur pieux et charitable. Ce sont les enfants de la classe ouvrière qui lui tiennent lieu de progéniture; c'est dans sa Salle d'Asile qu'elle les recueille, qu'elle les soigne, qu'elle les instruit; c'est là qu'elle leur prodigue sa tendresse maternelle : à leur tour, les enfants et leurs parents l'adorent. Une des faces les plus intéressantes de l'institution des Salles d'Asile est, sans doute, le rapprochement des classes extrêmes de la société, qu'elle produit d'une manière si touchante; c'est surtout dans ce sens que la princesse a compris toute la portée de l'institution : elle veut être la bienfaitrice du peuple avant d'en être la reine et nous applaudissons, de grand cœur, à ses nobles efforts. Les frais de cette Salle d'Asile, qui se montent environ à 700 risdales (1,250 francs de France) par an, sont pris sur sa cassette particulière, sans cependant que l'Asile porte son nom : car telle est sa modestie, qu'elle désire que ceux-là seuls qui profitent de ses bienfaits en connaissent la source; et tel est, dans le Nord, le respect pour le désir de celui qui n'aime à soumettre ses actions qu'au jugement du Seigneur, que, jusqu'ici, aucun journal, ni du gouvernement ni de l'opposition, n'a voulu faire mention des charités de la princesse. Mais, moi, je suis charmé d'avoir occasion de publier ses bienfaits, sans blesser un sentiment de réserve auquel je porte le plus grand respect, et j'aime d'autant mieux confier ces renseignements à votre journal, qu'il paraît à Paris, où l'on se souvient encore de l'admiration générale que l'esprit et les graces de la princesse excitèrent pendant le séjour qu'elle y fit, il y a quelques années, avec son époux, S. A. R. le prince Christian.

La Salle d'Asile dont il s'agit est dirigée par une dame qui, à raison de sa mauvaise santé, a une coadjutrice. La Directrice et le Maître qui donnent deux leçons par jour partagent l'inspection et l'enseignement. Dans les premiers temps, cette Salle d'Asile recevait indifféremment tous les enfants qui savaient marcher et qui n'avaient pas atteint l'âge de sept ans, époque à laquelle ils passent aux Ecoles primaires. L'expé-

ience ayant prouvé qu'il était très dangereux de recevoir des enfants de inq ou six ans, puisque ceux-ci avaient très souvent pris un pli que le égime de la Salle d'Asile n'était pas à même de changer, on posa en rincipe de n'admettre que les enfants qui n'avaient pas atteint leur uatrième année. Celui qui désire que son enfant soit admis dans la Salle 'Asile est tenu de présenter 1° un certificat du pasteur, lequel porte ue les parents sont empêchés, par leurs occupations, de surveiller leurs ıfants; 2° le baptistaire de l'enfant; 3° un certificat qui constate la ıccination de l'enfant On donne un exemplaire du réglement au père ı au tuteur de l'enfant, pour leur faire connaître les devoirs qu'ils ont remplir après que l'enfant est admis dans la Salle d'Asile. Si l'enfant 't empêché de se rendre à l'établissement, le motif de l'absence doit re déclaré à la Directrice, et, si cette absence dure plus de quatre urs et que les parents n'apportent point d'excuse, la Directrice prend :s informations sur le motif de l'absence.

En hiver, la Salle est bien chauffée; et, quand la saison le permet, le rdin d'un des voisins sert de préau. Il est fâcheux que le local ne conıbue guère à assurer le but de l'institution, car la Salle se trouve au emier, ce qui est un grave inconvénient; puis le jardin est trop éloigné ; la maison, pour qu'on puisse en tirer parti à tout moment, autre convénient, qui se fait surtout sentir dans un climat aussi inconstant ıe le nôtre, où, même en été, les plus belles journées sont souvent upées par des alternatives de pluie. Les enfants apportent, dans un mier, leur nourriture pour toute la journée Si les parents désirent les ıre revenir pour dîner, ils vont les chercher à une heure et les ramènent leux heures. Les enfants qui sentent le besoin du repos se couchent r une paillasse qui se trouve sur le plancher d'une pièce attenante. ıant à l'éducation morale des enfants, on cherche à leur former le eur, à leur inspirer de la piété et l'amour du prochain. C'est surtout r la prière, par les histoires de la sainte Ecriture et par sa propre conıite que la Directrice tâche d'atteindre son but. Pour l'instruction tellectuelle des enfants, on leur fait observer tous les objets qui les vironnent, et l'on cherche à leur en donner des idées claires; on leur t répéter les petites histoires qu'on leur raconte, on les accoutume à mpter de mémoire, etc. Ceux qui sont les plus âgés apprennent à eler, à tracer les lettres et les chiffres, à faire de la charpie, à tricoter à ourler.

Cette Salle d'Asile, qui existe maintenant depuis plus de cinq ans, ntient un nombre de cinquante enfants; il en est sorti environ le ème nombre à diverses époques. C'est au Seigneur de juger du bien e cette Salle d'Asile a produit et du mal qu'elle a évité; mais je suis en aise de pouvoir attester, à l'égard de cette institution, comme on fait dans tous les pays où des Salles ont été établies, que les enfants i ont été recueillis, et qui, plus tard, ont été admis dans les Ecoles imaires, ont fait de rapides progrès et se sont comportés de manière à re concevoir l'espérance qu'ils sont gagnés à jamais pour la bonne cause.

Vous voyez, Madame, par le récit que je viens de vous présenter, que ıstitution des Salles d'Asile était, il y avait déjà long-temps, connue

et établie à Copenhague ; mais vous devez avoir fait l'observation qu'el n'avait pas encore pris le développement que comportait une populatic de 120,000 ames. On sentait déjà leur insuffisance ; mais comment ol tenir des fonds pour en établir de nouvelles? L'une de celles qui exi taient était fondée par une société à laquelle d'autres vues bienfaisantes permettaient guère de consacrer des sommes plus fortes à cette œuvre charité, et l'autre était exclusivement soutenue par la munificence la princesse Caroline-Amélie. Si l'on ne voulait en rester là, il falla trouver de nouveaux moyens : c'est ce que tout le monde sentait personne mieux que la princesse. Elle voyait bien que, pour donn une base solide à l'institution des Salles d'Asile à Copenhague, le mei leur moyen était de la remettre entre les mains d'une société, dont but unique serait de fonder de pareils établissements. Elle chercha trouva des hommes qui entrèrent dans ses idées et qui s'y associère avec ardeur. C'est ainsi que la princesse a mis le comble à ses généreu efforts pour faire prendre racine à l'institution des Salles d'Asile da notre pays, et j'ai cru de mon devoir de profiter de cette occasion po lui assurer la gloire d'avoir donné la première impulsion à une id dont la postérité sentira les suites salutaires.

En juin 1835, il se forma un Comité provisoire de huit personne qui engagea le public à fonder une société dont le but doit être d'ét blir six ou huit Salles d'Asile à Copenhague. Le Comité accepte, av gratitude, la moindre contribution ; mais, pour être membre de société, il faut payer 2 risdales (5 fr. 11 sous) par an, ou 50 risdal (138 fr. 15 sous) une fois pour toutes. Il est rentré des sommes fort co sidérables à raison de la population de la ville : maintenant celles q sont données, une fois pour toutes, se montent déjà à 2,200 risdal (6,110 fr.), et les contingents annuels font plus de 1,200 risdal (3,330 fr.). L'idée des Salles d'Asile étant accueillie avec autant d'e thousiasme, le Comité n'a pas tardé à se mettre à la besogne. Une Sal d'Asile, dite du 28 mai, a été ouverte le 1er décembre dernier. Elle e instituée en mémoire du 28 mai 1831, date de la loi par laquelle le r de Danemarck a accordé des Etats délibératifs à tous les pays de sa d mination. C'est en vue de ce jour, à jamais mémorable dans les fast du Danemarck, que, l'année passée, le Comité provisoire fit appel à charité publique. La généreuse population de Copenhague accour présenter ses offrandes ; elle veut faire comprendre au pays que c'e principalement dans l'amélioration du peuple qu'elle croit trouver solution des grandes questions sociales, et en même temps qu'elle s'a socie à un acte du gouvernement, qui satisfait aux vœux les plus a dents du peuple, elle tâche de prouver ainsi au roi comment elle pr tend user de sa liberté. La première assemblée générale de la Société au lieu au mois de mai, anniversaire du 28 mai 1831. Alors le Comité pro soire rendra compte des sommes que le public lui aura confiées ; il préc sera le plan qu'il aura suivi et les résultats qu'il aura obtenus ; il pr sentera un projet des statuts de la société, etc.

Quant à la tenue de la Salle d'Asile du 28 mai, la nouveauté de création m'empêche de vous donner de plus amples détails sur ses effet

t il faut que je me borne à vous dire qu'on a adopté la méthode anglo-rançaise, autant qu'on a pu. Ainsi on a remplacé les petits bancs mo-iles par le gradin, dont l'usage, jusqu'ici, a été inconnu dans notre ays, de même qu'en Allemagne (excepté à Vienne, où l'on vient de introduire dans l'une des sept Salles d'Asile de la ville). C'est encore 'après cette méthode qu'on apprend, par le chant, les lettres aux en-ınts. En général, le Comité provisoire a consulté le *Manuel* de M. Co-hin sur toutes les questions qui se sont présentées, et reconnaît, avec ratitude, les conseils précieux qu'il y a puisés.

Il est encore impossible de savoir au juste le montant des dépenses ınuelles de cette Salle d'Asile; mais elles sont évaluées à 700 risdales nviron 1,900 fr.), y compris les 200 risdales (550 fr.) d'appointe-ents de la Maîtresse et les 80 risdales (220 fr.) qui lui sont payées pour ıe femme de peine. La Maîtresse jouit, en outre, d'un logement qui compose de deux pièces, d'une cuisine et d'autres appartenances, et ı chauffage nécessaire.

La Salle d'Asile du 28 mai n'étant que pour cent enfants, les dimen-ons de l'appartement sont beaucoup plus petites que celles des Salles Asile de Paris. On pourrait s'étonner que nous n'ayons pas suivi les emples de l'étranger, où il y a beaucoup de Salles d'Asile assez vastes ur recevoir plusieurs centaines d'enfants. Certes, on n'a qu'à voir rdre admirable qui règne dans les Salles d'Asile de Paris pour se con-incre que le grand nombre d'enfants n'empêche pas d'établir la dis-line et l'obéissance; et, quant aux frais, personne ne doute qu'ils ne montent à une somme beaucoup moins élevée pour une Salle d'Asile trois cents enfants que pour trois Salles d'Asile dont chacune com-end cent enfants. Cependant le Comité provisoire croit avoir eu des sons suffisantes pour établir la sienne sur l'échelle qu'il a choisie. Il plusieurs pays où les Salles d'Asile sont beaucoup moins peuplées 'en France et en Angleterre, surtout en Allemagne, pays avec lequel Danemarck a tant de rapports; il n'y a guère de Salles d'Asile de ıs de cent enfants à Hambourg : on a même posé en principe de n'ad-ttre que soixante-quinze enfants dans chaque Salle, et, comme vous ıez de le voir, chacune des deux Salles d'Asile qui existaient jusqu'ici openhague n'était que pour cinquante ou soixante enfants. D'ailleurs st évident que le nombre des enfants étant plus considérable, la ıîtresse peut difficilement donner à chacun le temps et les soins né-saires pour remplacer véritablement la tendresse maternelle. Ainsi le nité provisoire a cru devoir fixer à cent le nombre des enfants à ad-ttre, afin d'en faire participer le plus possible aux bienfaits de la ırité publique et parce que l'expérience des autres pays nous apprend e ce nombre n'empêche pas d'atteindre les principaux buts de l'insti-ion, pourvu que le mérite de la Maîtresse garantisse le strict accom-ssement de ses devoirs.

Reste à effleurer une question qui a été gravement discutée par les ninistrateurs des différentes Salles d'Asile de la ville, c'est celle de oir s'il faut alimenter les enfants aux frais de l'institution. A Ham-ırg, à Lubeck, ainsi que dans plusieurs autres villes de l'Allemagne,

on a admis en principe que les enfants doivent dîner à la Salle d'Asile. Pour subvenir aux frais de la cuisine, on fait payer une légère rétribution aux parents et l'institution supplée à ce qui manque. Il est incontestable que, si l'on n'envisage la question que par rapport au bien-êtr des enfants, la nature de notre climat rend cette mesure très désirable De plus, on a fait observer qu'ici on n'aurait pas besoin de donner un nourriture aussi large qu'en Allemagne, et qu'en tout cas on pourrai faire payer aux parents une contribution plus forte que dans ce dernie pays. Cependant, quelque attention que méritent ces réflexions, on s'es accordé à rejeter le principe de nourrir les enfants aux frais de l'institution. Voici les raisons qui ont fait décider la question dans ce sens.

Quand même les parents paieraient leur quote-part, on ne pourrai empêcher que les frais de la Salle d'Asile ne s'accrussent sensiblement s'il fallait pourvoir au dîner des enfants. Les comptes-rendus des Salle d'Asile de Hambourg et de Lubeck, que j'ai sous les yeux, font voir qu là les frais du ménage ont excédé du triple les contributions des parent Si l'on se charge de l'alimentation, on fait oublier aux parents que l loi de la nature leur a imposé le devoir de pourvoir, par eux-mêmes, au besoins de leurs enfants, et l'on va donner naissance à toutes les consé quences funestes d'une charité mal entendue. Nourrir les enfants à l Salle d'Asile, comme on le fait en Allemagne, c'est donner l'aumôn aux parents; et, à l'égard des parents, le but de l'institution des Sall d'Asile n'est nullement d'affaiblir les motifs qui les engagent à travaille mais de leur faciliter le travail. La Maîtresse de la Salle d'Asile prena soin des enfants, pendant toute la journée, les parents pourront mieu vaquer à leurs occupations et gagner, avec plus de facilité, de qu nourrir leur jeune famille. Quand, dans la suite, ces derniers pass raient dans les Ecoles primaires, l'obligation de les nourrir retombera sur les parents et leur paraîtrait d'autant plus onéreuse que, depu long-temps, ils en auraient été exemptés. Enfin, en affranchissant l parents de l'obligation d'alimenter leurs enfants, on court risque d'att nuer les sentiments naturels qui forment le vrai lien d'une famille; c il est constant que plus il faut travailler pour ceux qu'on aime, pl l'amour qu'ils inspirent augmente. Voilà le plus grand bienfait do le Seigneur bénisse le ménage du pauvre : c'est en luttant contre l'ind gence que le père s'enflamme d'amour pour ceux qui lui doivent tou c'est ainsi que la misère attache avec plus de force les enfants à le mère, quand elle partage son pain et ses pleurs avec eux. Rendez do le travail possible aux pauvres; mais ne cherchez pas à le rendre s perflu. C'est dans ce sens qu'à Copenhague on a compris l'instituti des Salles d'Asile, et je crois qu'on a bien fait.

Il y a beaucoup d'autres questions sur lesquelles je voudrais m'app santir; mais je crains d'abuser de votre patience. Veuillez donc recev ces renseignements avec toute l'indulgence dont ils ont besoin, agréez, etc.



IMPRIMERIE DE Mme HUZARD,
RUE DE L'ÉPERON, 7.

L'AMI DE L'ENFANCE,

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

ACTES OFFICIELS.

TEXTE ET COMMENTAIRE DE DEUX DÉCISIONS DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE RELATIVES AUX SALLES D'ASILE. — RÉFLEXIONS, A CETTE OCCASION, SUR LE RÉGLEMENT PROVISOIRE DES SALLES D'ASILE DANS LA VILLE DE NANTES.

Une circulaire du Ministre de l'instruction publique en date du mois d'avril 1836, relative à l'Administration et à la Direction des Salles d'Asile, a été adressée à tous les recteurs de France, et publiée dans le Journal *l'Ami de l'Enfance* (page 272 et suivantes, deuxième année, neuvième cahier).

Dans cet acte de l'autorité, il est annoncé que les Salles d'Asile sont des Ecoles soumises à l'autorité des Comités locaux et d'arrondissement, institués par la loi du 28 juin 1833, en ajoutant qu'à cause du caractère spécial de ces mêmes Ecoles, il y a lieu d'adjoindre à ces Comités un certain nombre de Dames que la circulaire considère comme auxiliaires indispensables (page 3 de la circulaire).

Par une dérogation extraordinaire aux termes et à l'esprit de l'article 25 de la loi du 28 juin 1833, la circulaire donne à ces Comités locaux et d'arrondissement (sans distinguer entre les uns ou les autres) le droit d'examiner, de breveter et d'instituer les

aspirants aux places de Maîtres et Maîtresses dans ce genre d'Ecoles (page 3 de la circulaire).

Puis, par un retour non moins remarquable aux dispositions de l'article 8 de la loi de 1833, la circulaire admet la distinction d'Ecoles publiques ou d'Ecoles privées, selon que les Salles d'Asile seront ou non entretenues en tout ou en partie par les départements, les communes et l'Etat (page 2 de la circulaire).

Ces instructions présentaient le double inconvénient de n'être point conformes à la loi scolaire, et de ne point tenir compte suffisant des faits et actes que leur auteur prétendait réglementer.

La circulaire du Ministre aurait dû se borner à l'application de la loi, en ménageant une époque de transition du régime actuel au régime légal, ou instituer un mode permanent de transaction entre les principes de la loi et l'exigence des intérêts locaux, de manière à fixer la position respective des Administrations communales appelées, par la loi du 28 juin (art. 9), à la fondation et administration des établissements scolaires publics, et celle des fondateurs privés qui, de toute part, s'étaient empressés de devancer l'Administration municipale, et d'entretenir, par des souscriptions particulières, des établissements dignes de l'intérêt des populations et précieux à un grand nombre de mères de famille.

Au lieu d'apprécier cette position et de remarquer que, jusqu'à présent, il n'avait existé en France que des Salles d'Asile entretenues à la fois par les deniers publics et les ressources privées, la circulaire a disposé comme si ces établissements étaient tous exclusivement publics ou exclusivement privés, tandis que, dans la réalité des faits, ils participent, jusqu'à présent, de l'une et de l'autre nature par l'origine des ressources sur lesquelles ils ont été fondés.

La lecture de cet acte de l'autorité a dû faire naître, dans tous les lieux où il existe des Salles d'Asile, une occasion de désaccord entre deux éléments qui, jusqu'alors, avaient concouru paisiblement à la fondation et à l'inspection des premières Ecoles de l'enfance : d'une part, les Administrations communales ont dû examiner leurs ressources et se demander s'il leur était possible d'entretenir des Salles d'Asile sur les deniers communaux départementaux, ou nationaux exclusivement, ou s'il leur était indispensable de recourir à l'assistance de la charité privée; d'autre part, les associations privées ont dû réciproquement s'interroger pour savoir si elles continueraient de réclamer des subventions de la part des administrations publiques, ou si elles se soutiendraient par leurs ressources personnelles. A Paris, l'administration municipale a décidé qu'elle se chargerait de la totalité des dépenses des Salles d'Asile communales, à dater du 1er janvier 1837. Mais, dans toutes les autres villes de France, il est peut-être impraticable de

soutenir une Salle d'Asile sans le concours des ressources publiques et des ressources privées, et cependant la circulaire n'indique rien sur les moyens de concilier les efforts de la bienfaisance privée, sans le concours de laquelle tout avenir peut être refusé aux premières écoles de l'enfance.

Cet état d'incertitude ne pouvait se prolonger long-temps sans exciter les réclamations des départements.

Une délibération du Conseil royal, approuvée par le Ministre sous la date du 7 juin 1836, publiée au Manuel général de l'instruction primaire, a été prise à l'occasion de l'une de ces réclamations; en voici le texte. (*Manuel général*, tome 9, page 8.)

Délibération du Conseil royal, approuvée par le Ministre.

Le Conseil,

Vu la lettre de M. le Préfet du département d , en date du 15 avril dernier, dans laquelle ce fonctionnaire, en réponse à la circulaire du 9 du même mois, relative aux Salles d'Asile, fait observer qu'indépendamment des Salles d'Asiles créées par les soins et aux frais des communes, il en existe d'autres, qui ne sont que des établissements privés;

Consulté sur la question de savoir de quels moyens légaux de surveillance l'autorité peut user à l'égard de ces établissements, et si les Comités préposés à l'instruction primaire peuvent les soumettre aux réglements qui régissent les Salles d'Asile communales ou publiques;

Estime que la loi du 28 juin ne fixe pas les limites d'âge pour ceux qui doivent ou peuvent recevoir l'instruction primaire; qu'elle a laissé aux réglements d'administration publique à statuer sur ce point comme sur plusieurs autres; que, suivant les dispositions de l'article 17 de l'ordonnance du 16 juillet 1833, toute réunion habituelle d'enfants de différentes familles, qui a pour but l'étude de tout ou partie des objets compris dans l'instruction primaire, est, par cela même, soumise à la juridiction du Ministre de l'instruction publique et des comités locaux, sans excepter les Salles d'Asile ou premières Ecoles de l'enfance et les classes d'adultes; qu'à cet égard, on ne doit admettre aucune différence entre les établissements privés et les établissements publics; que là où il existe des réunions de petits enfants, qui ne reçoivent aucune espèce d'instruction, il appartient sans doute, et uniquement, à la police de les surveiller, dans l'intérêt de la salubrité et de la santé des enfants; mais qu'il est toujours désirable que ces réunions soient également utiles dans l'intérêt de l'instruction et de l'éducation (7 juin).

Il résulte de cette délibération que les Salles d'Asile, privées ou publiques, sont soumises à l'inspection des Comités; mais aucun moyen d'application de ce principe aux fondations d'origine mixte n'était indiqué, et il restait toujours à savoir comment seraient

administrées les Salles d'Asile qui ne sont ni totalement publiques ni totalement privées, à raison de la double origine de leur fondation.

La question fut de nouveau représentée, et le Ministre répondit dans les termes que nous allons citer en copiant le *Manuel général* (tome 9, page 51).

Extrait de la réponse du Ministre.

« Il faut considérer les Salles d'Asile sous le double aspect d'établissements de charité et d'établissements d'instruction. Au premier titre, il convient que les Dames qui ont fait preuve jusqu'ici de dévouement, pour le bien-être de l'enfance, continuent d'exercer sur les Salles d'Asile l'action et l'influence qui ont été partout si heureusement efficaces. Mais, d'un autre côté, comme établissements d'instruction, c'est à dire comme établissements destinés à inculquer aux enfants les notions élémentaires des connaissances qui seront plus tard développées dans les Ecoles, les Salles d'Asile ne pouvaient être soustraites plus long-temps à la surveillance des autorités préposées à l'éducation publique. La circulaire du 9 avril a satisfait à ce qu'exige la nature mixte de ces établissements en statuant qu'ils seront placés sous la surveillance et la direction des Comités institués par la loi du 28 juin 1833, auxquels seront adjointes des Dames inspectrices.

» Ce qui vient d'être dit s'applique exclusivement aux Salles d'Asile entretenues en tout ou en partie par les communes, les départements ou l'Etat. Il est bien entendu que les Comités doivent, tout en surveillant les établissements privés, rester étrangers à leur administration, qui continue d'appartenir entièrement aux Fondateurs. »

Le Ministre, comme on le voit par cette réponse, soulève plus nettement que jamais la difficulté sans la résoudre, et nous attendrons cette solution jusqu'à ce qu'elle arrive, ne pouvant la suppléer.

Aussi long-temps que les Salles d'Asile se soutiendront par le bon esprit, le zèle et la charité des personnes qui les ont fait naître; aussi long-temps que la rivalité des Fondateurs et des Administrations communales n'aura fait fermer aucune Salle d'Asile, nous bénirons la Providence et nous reconnaîtrons qu'elle produit souvent ce qui est bon et utile indépendamment des instructions de l'Administration publique; mais, en même temps, comme ami de l'ordre, et comme protecteur bienveillant des Salles d'Asile, nous ne cesserons pas de

dire que l'Administration publique n'a encore rien fait pour instituer le régime légal de ces établissements dans les lieux où ils ne pourraient subsister sans le concours des deniers publics et des ressources privées.

En attendant la décision du pouvoir seul compétent pour procurer l'exécution des lois ou pour procurer les lois lorsque les faits ne sont pas encore réglés par la législation, nous nous sommes demandé si des réglements locaux, approuvés des autorités municipales, des autorités scolaires et d'une association de souscripteurs, ne pourraient pas, presqu'en tout lieu, devenir la base de transactions qui auraient pour effet d'assurer la durée d'établissements qui sont peut-être à la veille de se fermer, si l'Administration publique continue d'appliquer littéralement, et sans aucun adoucissement, la distinction profonde que la loi a tracée entre les établissements publics et les établissements privés.

Cette pensée nous a été suggérée par la lecture d'un réglement provisoire préparé pour les Salles d'Asile de Nantes.

Ce réglement, avec quelques légères modifications nécessaires, pour le placer plus nettement dans les directions tracées par la loi du 28 juin 1833, pourrait, à notre avis, être approuvé avec utilité par les pouvoirs municipaux et scolaires, comme par l'association des souscripteurs.

Il suffirait, selon nous, de modifier une disposition de l'art. 12 pour constituer plus scolairement la Commission d'examen des aspirants à la Direction des Salles d'Asile;

De modifier l'article 15, afin qu'indépendamment du Trésorier honoraire les fonds soient versés chez un Comptable communal;

Et d'admettre *de droit* les Membres des Comités scolaires dans le Comité établi par l'article 8 et suivants, pour que la loi soit suffisamment exécutée, et l'avenir des établissements convenablement assuré.

C'est dans l'intention de fournir un sujet d'étude au Ministère de l'instruction publique et aux amis des Salles d'Asile, que nous publions le texte entier de ce réglement tel qu'il a été imprimé à Nantes.

RÉGLEMENT PROVISOIRE POUR LES SALLES D'ASILE DE NANTES.

TITRE Ier.

Personnel des Administrateurs.

Art. 1er. Ces établissements seront régis 1° par un Comité d'Hommes composé de quinze membres au moins; 2° par un Comité de Dames composé de vingt et une Dames au moins.

Art. 2. Les membres de ces Comités seront renouvelés par tiers, tous les ans, dans la première semaine de janvier. Pour la première fois, le sort fixera l'ordre dans lequel chaque tiers devra être renouvelé.

Les membres sortants seront rééligibles.

La nomination des nouveaux membres sera faite par M. le Maire de la ville, sur une liste triple, formée par les Comités respectifs et pris parmi les Souscripteurs.

Art. 3. Aussitôt après qu'ils auront été formés, ces Comités nommeront, pour chacun d'eux, un Président et un Vice-Président, un Secrétaire et un Secrétaire-Adjoint. Le Comité des Hommes sera chargé de la nomination du Trésorier.

Art. 4. Ces Comités auront sous leurs ordres immédiats un Maître ou une Maîtresse, une Sous-Maîtresse ou un Sous-Maître, et une Femme de peine pour chaque Salle.

Art. 5. Toutes ces personnes seront, autant que possible, logées dans les bâtiments des Salles d'Asile auxquelles elles seront attachées, et recevront un traitement annuel de 500 francs, les Maîtres et Maîtresses; 400 francs, les seconds Maîtres ou secondes Maîtresses; 200 francs, les Femmes de peine.

Art. 6. Les deux Comités pourront chacun s'adjoindre autant de membres qu'ils le jugeront convenable pour l'avantage de l'œuvre.

Art. 7. Aucun des deux Comités ne pourra délibérer ni prendre de détermination que lorsqu'il y aura au moins un tiers des membres présents.

Titre II.

Des fonctions des Comités.

Comité des Hommes.

Art. 8. Le Comité des Hommes est spécialement chargé de tout le matériel et de la comptabilité, des relations à entretenir avec l'autorité, de la création de nouvelles Salles, en un mot de tout ce qui concerne la haute administration des Salles d'Asile. Un membre du Comité des Hommes visite, chaque semaine, les Salles d'Asile et consigne ses observations sur un carnet.

Art. 9. Le Comité des Hommes fera choix, pour chaque Asile, d'un médecin, qui devra inspecter les enfants, sous le rapport sanitaire, avant leur admission, et visiter l'Asile au moins une fois par semaine et toutes les fois qu'il en sera requis.

Art. 10. Le Comité des Hommes, convoqué par son Secrétaire, se réunira régulièrement à un des Asiles, une fois chaque mois, et plus souvent, si son Président le juge nécessaire. Le Président présidera non seulement les réunions du Comité, mais aussi les réunions générales des Souscripteurs, qu'il fera convoquer par les journaux, suivant les besoins et les convenances.

Art. 11. Le Président du Comité des Hommes contractera, tant pour acquisitions que pour loyers et fournitures de toute espèce, au nom de la Société, toutes les fois que le Comité l'y autorisera, et il mentionnera, dans ses actes, les délibérations du Comité y relatives.

Il présentera, concurremment avec la Présidente du Comité des Dames, les candidats pour les emplois de Maîtres ou Maîtresses, seconds Maîtres ou secondes Maîtresses, Femmes de peine, etc.

Il veillera à ce qu'aucun établissement ne manque d'aucune chose nécessaire.

Il convoquera la réunion de l'un ou de l'autre Comité toutes les fois qu'il le jugera utile.

Ses relations avec le Comité des Dames auront lieu par écrit, et il n'assistera à aucune délibération de ce Comité, à moins d'y être invité.

Il fera constituer la Société en Société habile à posséder et à disposer, le plus tôt qu'il le pourra; et, en attendant, il recevra, en se conformant aux lois, les dons et legs qui pourront être faits à la Société.

Comité des Dames.

Art. 12. Le Comité des Dames est chargé de la surveillance à exercer sur les Maîtresses, Sous-Maîtresses et autres employés, de l'admission ou du renvoi des enfants, de la direction à donner aux exercices, en un mot, du maintien *de la méthode des Salles d'Asile*, telle qu'elle est indiquée dans le *Manuel* de M. Cochin, sauf les modifications qui auraient pu y être apportées par délibération écrite des Comités.

La Dame de Charité du quartier fait partie du Comité.

Le Comité des Dames nomme, dans son sein, une commission de trois membres, chargée de l'examen des candidats qui se présenteront pour les emplois de Maîtres, Maîtresses ou Sous-Maîtresses, et Femmes de peine.

Le Comité des Dames fait ratifier ses choix par le Comité des Hommes.

Le Comité des Dames nomme une deuxième commission de trois membres, chargée de vérifier les titres d'admission des enfants. Les délibérations de cette commission sont ratifiées par le Comité.

Les Dames du Comité se répartissent le service des diverses Salles, de manière à ce qu'elles soient toutes visitées, par une de ces Dames, plusieurs fois par semaine.

La Présidente, la Dame de Charité et les deux Secrétaires sont dispensées de ce service.

Les Dames visiteuses sont spécialement chargées de porter leur attention sur le bien-être de tous les enfants et de surveiller leur développement physique, moral et intellectuel; elles useront de toute leur influence pour que les enfants en âge de sortir des Salles d'Asile soient immédiatement placés dans les écoles.

Il sera déposé, dans chaque Salle d'Asile, un registre sur lequel la Dame en visite constatera sa visite par sa signature, indiquera le nombre d'enfants présents, leur occupation ou amusement du moment, les observations qu'elle aura faites et les propositions qu'elle jugera utile de soumettre à ses collègues.

Ce registre est apporté à la réunion mensuelle du Comité des Dames par la Dame-Secrétaire, et sa lecture et les discussions auxquelles elle donne lieu sont mentionnées au registre des délibérations.

Si la Dame visiteuse avait d'urgentes demandes à adresser au Comité, ou des plaintes graves à faire contre les Maîtresses, elle en ferait l'objet d'une lettre à la Présidente.

Art. 13. La Présidente du Comité des Dames réunit le Comité toutes les fois qu'elle le juge utile au bien de l'œuvre, mais, au moins, régulièrement une fois par mois.

Elle soumet aux Comités tous les changements et améliorations qu'elle ou les autres Dames auront reconnus bons à faire.

Elle suspend provisoirement de leurs fonctions les Maîtresses ou Sous-Maîtresses, mais elle ne peut les révoquer définitivement sans consulter les deux Comités et sans avoir obtenu leur assentiment.

Elle renvoie, après avoir consulté le Comité des Dames, les Femmes de peine et les enfants contre lesquels il y a des plaintes graves portées par les Maîtresses.

Elle rend un compte sommaire écrit, à la séance mensuelle du Comité des Dames, de l'argent produit par les troncs et des petites dépenses faites pendant le mois. Elle reporte ce compte au Trésorier, qui paie ou en reçoit la balance, et le transcrit sur son registre.

Elle correspond avec le Président du Comité des Hommes.

Elle veille à ce que les approvisionnements, pour le travail des enfants, soient toujours suffisants, et donne des ordres pour que l'achat en soit fait en temps opportun.

Elle fait des demandes au Bureau de bienfaisance de la Mairie, afin qu'il accorde le pain à ceux des enfants auxquels les parents ne pourraient en fournir.

Séances des Comités.

Art. 14. Dans chaque Comité, le Secrétaire rédige procès-verbal des séances et des délibérations des Comités, il en tient registres; il envoie, à l'avance, les lettres de convocation et celles qui préviennent les membres des Comités des visites qu'ils auront à faire.

Au commencement de chaque séance, on lit et on approuve le procès-verbal de la séance précédente; on lit aussi le registre ou carnet d'observations. Le Secrétaire tient registre de la correspondance : il rend compte au Comité des lettres et instructions parvenues, et des travaux exécutés dans l'intervalle d'une séance à l'autre, de toutes les propositions faites, des dons ou legs offerts au Comité, et consigne le tout au procès-verbal.

Du Trésorier.

Art. 15. Le Trésorier tiendra une comptabilité régulière, sur un registre coté et paraphé, par première et dernière page, par le Président du Comité des Hommes, de tout ce qui se rattache aux finances de la Société.

Il est chargé du recouvrement des fonds, souscriptions, dons, legs, et en donne des reçus valables.

Il acquitte toutes les dépenses votées ou approuvées par les Comités, conformément au présent réglement.

Titre III.

Des fonctions des Maîtresses et Sous-Maîtresses.

Art. 16. La Maîtresse reçoit les enfants à leur arrivée à l'Asile ; elle eille à ce qu'ils soient en état de propreté ; elle dirige tous les ouvrages t tous les exercices, aidée de la Sous-Maîtresse, et en se conformant à a méthode indiquée dans le *Manuel* de M. Cochin. Elle assiste ou fait ssister la Sous-Maîtresse à toutes les récréations, afin que les enfants e soient jamais seuls. Elle tient un registre pour l'inscription des en-ants et un autre pour la petite comptabilité de l'Asile.

Art. 17. La Sous-Maîtresse aide la Maîtresse et la supplée dans celles le ses fonctions que celle-ci juge convenable de lui déléguer.

Art. 18. La Femme de peine est chargée de l'entretien de propreté le la Salle et de ses dépendances ; elle lave les enfants, leur donne tous es soins qu'ils peuvent exiger et aide les Maîtresses à leur distribuer leur epas.

Art. 19. La Maîtresse, la Sous-Maîtresse, la Femme de peine et les utres employés sont immédiatement sous les ordres du Comité des Dames. Ce Comité pourra changer et modifier leurs attributions comme t quand il le jugera convenable pour le bien du service ; mais ces hangements devront préalablement être approuvés par le Comité des Hommes.

Titre IV.

Du régime intérieur des Salles.

Du 1er mars au 31 octobre, l'ouverture des Salles aura lieu à six eures du matin, et le reste de l'année à sept heures. Les enfants qui eraient présentés après neuf heures ne seront pas reçus.

A l'arrivée des enfants à l'Asile, les Maîtresses font l'examen de pro-reté, leur attachent leurs numéros, prennent leurs paniers et les placent u préau.

Les enfants restent en récréation jusqu'à dix heures, alors la cloche onne pour l'entrée en classe ; après l'entrée en classe, Prière. — De ix à onze heures, les enfants travaillent. — De onze heures à midi, hants et Conversation des Maîtresses avec les enfants ; exercices du radin, Lecture, Calcul, Histoire sainte, Catéchisme, etc. — A midi, rière, Sortie, Repas, Récréation jusqu'à une heure et demie. — A une eure et demie, on lave les enfants pour la rentrée en classe.

A deux heures, rentrée en classe. — De deux à trois heures, comme e dix à onze heures. — De trois à quatre heures, Exercices du Gradin. — A quatre heures, Prière du soir, Sortie et Récréation jusqu'au mo-ment où les parents viennent chercher les enfants, l'Asile devant rester uvert l'hiver jusqu'à six heures et l'été jusqu'à huit heures.

Les jours de vacance sont les grandes Fêtes et le Jeudi saint.

Titre V.

Admission et renvoi des enfants.

Art. 21. Aucun enfant ne pourra être reçu à l'Asile avant l'âge d
deux ans, ni rester au delà de l'âge de sept ans.

Art. 22. Pour qu'un enfant puisse être admis dans une Salle d'Asil
il faut que les parents soient indigents et recommandés par un d
membres de la Société des Salles d'Asile.

Les enfants seront admis dans l'ordre de leur date d'inscription.

Les enfants, pour être admis, doivent être jugés par les médeci
n'être atteints d'aucune maladie susceptible d'être communiquée. S'i
ne sont pas vaccinés, ils seront soumis à cette opération avant leur ad
mission.

Art. 23. Les titres d'admission des enfants seront vérifiés par la com
mission formée, à cet effet, dans le Comité des Dames, ainsi qu'il e
dit à l'article 12, titre II. Tout enfant ayant manqué plus de six foi
dans le mois, de se rendre à la Salle d'Asile, sans excuse valable, se
renvoyé et ne pourra rentrer qu'après une nouvelle admission.

MÉLANGES.

SALLE D'ASILE D'ELBEUF (SEINE-INFÉRIEURE).

Le Maire de la ville d'Elbeuf aux ouvriers.

Le Conseil municipal, dans sa sollicitude pour la classe ouvriè
vient de créer une nouvelle institution destinée à augmenter s
bien-être; une Salle d'Asile va être ouverte, le 15 de ce mois, po
recevoir les enfants de deux à six ans, et leur donner, gratuitemen
les soins attentifs qui affermissent la santé et les principes sages q
forment le caractère.

Dans ces précieuses institutions, tout est prévu pour le bien
enfants qui sont confiés; ils sont admis dans un local vaste et aé
chauffés dans la saison rigoureuse, tenus avec la plus grande p
preté; on les maintient, par des exercices variés, dans une acti
nécessaire à leur jeune âge; on leur inculque la morale par
narrations mises à leur portée; on les distrait par la vue et l'ex
cation de tableaux qui les instruisent et les amusent; on leur

apprendre les lettres et le calcul. Une cour est préparée pour les livrer aux jeux de l'enfance, lorsque le temps le permet; enfin on fait reposer, sur un lit disposé à cet effet, ceux qui, dans la journée, ressentent le besoin du sommeil.

Toutes ces mesures sont simples et bienveillantes; ce sont les seules admises.

Le grand principe de ces établissements est de diriger les enfants par la douceur; jamais on ne leur inflige de punitions corporelles; s'ils commettent quelques fautes, il suffit de les avertir plusieurs fois, de les réprimander devant leurs camarades, de leur faire honte; ces moyens réussissent infailliblement, car les enfants ont le sentiment bien né de la justice; la persuasion les ramène au bien qu'ils apprécient naturellement, tandis que la rigueur les aigrit et développe les mauvais penchants.

Empressez-vous, hâtez-vous, ouvriers, de profiter du nouveau bienfait qui vous est accordé; envoyez vos enfants à la Salle d'Asile qui leur est ouverte; des Dames généreuses veilleront sur eux et s'assureront si les mille petites précautions de la maternité sont bien prises à leur égard; on vous les rendra sains et robustes, portés au bien, dociles envers leurs parents, préparés à recevoir l'instruction, et, tandis qu'on leur prodiguera les plus tendres soins, vous pourrez augmenter votre bien-être en vous livrant, sans interruption, à vos travaux.

Elbeuf, en l'hôtel de ville, le 2 novembre 1836.

Signé Lefort-Henry.

Un registre est ouvert au secrétariat de la mairie, depuis midi jusqu'à cinq heures du soir, pour inscrire le nom et l'âge des enfants que les parents désireront envoyer à la Salle d'Asile.

DISCOURS PRONONCÉ, LE 5 DÉCEMBRE 1836, PAR M. LEFORT, MAIRE DE LA VILLE D'ELBEUF, A L'OCCASION DE L'OUVERTURE D'UNE SALLE D'ASILE.

Messieurs,

Il suffit, dans notre généreuse cité, de prononcer le mot de bienfaisance pour être écouté avec la plus grande faveur; chaque circonstance révèle cette pente entraînante vers le bien. A peine un honorable membre du Conseil municipal, M. Capplet, a-t-il développé, avec une chaleureuse conviction, les résultats si féconds de l'institution des Salles d'Asile, que tous se sont associés à son idée philanthropique, et le Con-

seil, à l'unanimité, a voté les fonds nécessaires pour doter la ville de ces précieux établissements.

Aujourd'hui s'ouvre notre première Salle d'Asile; aujourd'hui s'ouvre une nouvelle ère pour l'éducation des enfants de notre classe ouvrière, classe si laborieuse et si digne d'intérêt. Au lieu de laisser leur jeune famille errer dans les rues, exposée au danger et livrée aux mauvaises habitudes, nos ouvriers trouveront une enceinte pour recevoir leurs enfants, une sage Directrice pour former leur caractère et leur donner les premières notions de morale et d'instruction, des Dames bienfaisantes pour veiller à leur santé et s'assurer de la bonne direction de l'établissement; ils trouveront enfin, dans cet Asile, le concours du Comité d'instruction et du Bureau de bienfaisance, pour prévoir tous les besoins et satisfaire à tous; ces éléments de surveillance et de précautions, qui assurent à la famille du pauvre le bienfait d'une éducation première digne d'être enviée par les classes aisées de la société.

Nous sommes heureux, mes collègues et moi, de voir s'élever, sous notre administration, tant d'institutions qui signalent la générosité éclairée de notre ville; nous devons aux vues sages de nos concitoyens ces innovations bienfaisantes qui les honorent; aussi, regardant comme un devoir sacré de leur en témoigner notre reconnaissance à chaque occasion, nous hâtons-nous, dans la solennité de ce jour, de remercier publiquement les dames généreuses qui ont bien voulu accepter les fonctions de patronesses, les membres du Comité d'instruction et du Bureau de bienfaisance, le médecin qui consent à consacrer gratuitement ses soins aux enfants de la Salle d'Asile, et le zélé membre du Conseil municipal qui, non content d'avoir, pour ainsi dire, créé l'institution, se propose de lui verser long-temps encore le tribut de ses longues et utiles recherches.

EXTRAIT D'UN RAPPORT FAIT, PAR M. DELAMARRE, PRÉFET DU CANTAL, AU CONSEIL GÉNÉRAL DE CE DÉPARTEMENT.

Les Salles d'Asile se propagent en France; là où elles sont établies, leur importance et leurs heureux résultats sont, de jour en jour, mieux appréciés. C'est, en effet, le moyen le plus efficace à la fois de secourir les familles indigentes et d'assurer à leurs enfants une éducation morale et intellectuelle. Travailler à la propagation des Salles d'Asile, c'est donc remplir un grand devoir de bienfaisance et de patriotisme.

Vous connaissez, Messieurs, la nature et le but des Salles d'Asile; vous savez que, jusqu'à l'âge où les enfants peuvent fréquenter les écoles, ils sont un embarras pour les parents, dont le travail est nécessaire à la subsistance de la famille; car si les mères, chargées déjà de tous les autres soins domestiques, gardent elles-mêmes leurs petits enfants, elles perdent toute possibilité de consacrer une partie de la journée à un tra-

ail lucratif; si elles les confient, comme cela arrive fort souvent, aux soins d'une sœur aînée, celle-ci perd elle-même sa journée d'école ou de travail; ou bien, enfin, si les enfants sont abandonnés à eux-mêmes, ils se trouvent exposés à mille accidents, que la plus légère surveillance aurait empêchés.

Les Salles d'Asile sont donc destinées à recueillir les enfants, principalement de la classe ouvrière, et cela dès qu'ils ont atteint l'âge de dix-huit mois à deux ans, sous la surveillance particulière des Dames de la ville; et ce n'est qu'aux chefs-lieux d'arrondissement que ces sortes d'établissements pourraient être réellement bien utiles. Une Salle d'Asile remplirait la lacune qui existe dans l'éducation des jeunes enfants du peuple; là, ils recevront les principes d'une éducation morale et religieuse, qui grandiront avec eux et leur serviront de guide et d'appui dans la carrière qu'ils auront à parcourir.

La ville de Saint-Flour a répondu à l'appel que son vénérable évêque et moi lui avons fait. Le Conseil municipal a voté des fonds pour l'établissement d'une Salle d'Asile. Le Gouvernement est venu à notre aide; mais la dépense ayant dépassé nos ressources, je viens, Messieurs, solliciter de vous l'autorisation de prélever une somme de 1,500 fr. sur les fonds du département affectés à l'instruction primaire, pour être employée à l'achèvement des travaux. Cet encouragement accordé à la ville de Saint-Flour excitera, j'en suis persuadé, le zèle des autres villes chefs-lieux, et bientôt nous aurons la satisfaction de compter dans le département plusieurs de ces institutions philanthropiques.

L'affectation de cette somme de 1,500 fr. à la création d'une Salle d'Asile ne sera point, Messieurs, détournée de sa véritable destination, car elle sera employée à l'instruction des jeunes enfants, et c'est à ce titre que je prie le Conseil de l'accorder.

HYMNE A LA PROVIDENCE, POUR LES ÉLÈVES D'UNE SALLE D'ASILE.

Les merveilles de la nature attestent la puissance, la grandeur et la bonté de Dieu.

PREMIÈRE STROPHE.

UN INSTITUTEUR.

Assemblage étonnant des merveilles du monde,
Où s'exprime de Dieu la sagesse profonde;
Nature, dont nos yeux admirent la beauté,
Nous chantons tes bienfaits, ta noble majesté.

Nous célébrons ce Dieu, dont la magnificence
Manifeste en tous lieux l'invisible présence.
Sa grandeur est partout : et la voûte des cieux,
Et les plaines de l'air, et l'astre radieux
Qui parcourt en vainqueur l'un et l'autre hémisphère,
Et du flambeau des nuits l'inégale lumière;
Ces corps étincelants, vastes mondes épars;
Qu'interrogent en vain nos avides regards;
Les fleurs dont, au printemps, la terre se couronne;
Les moissons de l'été, les doux fruits de l'automne;
Et l'hiver, hérissé de ses âpres frimas;
La marche des saisons; les différents climats;
Tout d'un Dieu créateur atteste la puissance;
D'un Dieu conservateur tout peint la providence.

O mes fils! adorons ce père des humains!
L'univers, Dieu puissant! est l'œuvre de tes mains.
Le mortel bienfaisant, ta véritable image,
D'une ame noble et pure aime à t'offrir l'hommage.
La nature, avec nous, célèbre ta bonté,
Ta gloire, ta grandeur, ta noble majesté.

N. B. Cette dernière partie de la strophe doit être répétée par le chœur.

SECONDE STROPHE.

UN JEUNE ÉLÈVE, au nom de ses camarades.

Qu'il est puissant, ce Dieu qui gouverne les mondes,
Qui règle les saisons, qui règne sur les ondes;
Qui, tour à tour, apaise et soulève les mers;
Qui dit au fier lion : « Sois le roi des déserts; »
Qui dit à l'aigle altier, aux ailes étendues :
« Sois rival du soleil et plane sur les nues; »
Qui protège à la fois les plus faibles oiseaux,
Les insectes rampants, les humbles arbrisseaux;
Qui ne dédaigne point la moindre créature,
Et prodigue ses soins à toute la nature!

LE CHOEUR DES JEUNES ÉLÈVES.

Élevons jusqu'à lui nos cœurs reconnaissants :
O père des humains! nous sommes tes enfants.

UN JEUNE ENFANT continue.

Nous voulons mériter tes bontés paternelles.
Fais briller à nos yeux ces clartés immortelles,
Qu'admirent tes élus au céleste séjour.
Ta loi, Dieu bienfaisant, est une loi d'amour.

Fais que tous les mortels s'aiment comme des frères;
Qu'à l'envi l'un de l'autre, au sein de leurs misères,
Par d'utiles secours, par des soins généreux,
Ils mettent leur bonheur à faire des heureux!
Qu'ils imitent ainsi tes sublimes exemples!
Qu'à toutes les vertus ils consacrent des temples;
Et que, par des bienfaits honorant ta bonté,
Ils offrent des cœurs purs à ta divinité!

TROISIÈME STROPHE.

LE PREMIER ÉLÈVE reprend.

De ce Dieu tout-puissant le culte plein de charmes
N'exige point de nous un vain tribut de larmes.
D'une innocente joie il pénètre nos cœurs,
Il nous fait de sa loi savourer les douceurs.
De la hauteur des cieux, qui roulent sur nos têtes,
Il contemple nos jeux et sourit à nos fetes:
Il écoute nos chants, il aime nos plaisirs;
Sa bonté paternelle exauce nos désirs.
Il soutient l'infortune et protège l'enfance;
Prête son bras vengeur à la faible innocence;
Il est des malheureux le refuge et l'appui;
Nos chants religieux s'élèvent jusqu'à lui.

LE SECOND ÉLÈVE, au nom de ses camarades.

C'est toi, Dieu protecteur, qui créas cet asile,
Où les soins d'une mère indulgente et facile,
Dont les sages discours, les tendres sentiments
Eclairent nos esprits et forment nos penchants,
Du culte des vertus, de l'amour de l'étude
Font pour nous, dès l'enfance, une douce habitude.

LE CHOEUR DES JEUNES ÉLÈVES.

Conserve notre mère, objet de notre amour;
Conserve-nous la paix dans notre heureux séjour.
Exauce, Dieu puissant, l'innocente prière
Que des enfants soumis adressent à leur père;
Et puissions-nous un jour, dignes de ta bonté,
Par d'utiles vertus servir l'humanité!

JULLIEN DE PARIS.

EXTRAIT DES VOTES DES CONSEILS GÉNÉRAUX, POUR 1836, EN CE QUI CONCERNE LES SALLES D'ASILE.

AUBE. — Subvention pour l'établissement et l'entretien des salles d'Asile. . . . . 1,000 f.

Finistère. — Subvention pour le même objet.	2,000 f
Gard. — Subvention pour le même objet.	1,000
Moselle. — Subvention ayant la même destination. . . .	300
Orne. — Subvention pour la même destination.	400
Seine. — Subvention pour l'établissement et l'entretien de Classes d'adultes et de Salles d'Asile.	2,000
Seine-et-Oise. — Subvention pour les mêmes causes. . .	3,000
Tarn-et-Garonne. — Subvention pour l'établissement et l'entretien de Salles d'Asile.	1,000

DES VACANCES DANS LES INFANT'S SCHOOLS ET LES SALLES D'ASILE.

Les personnes qui désirent visiter les *Infant's Schools* d'Angleterre et d'Ecosse ne doivent point voyager sur le sol britannique pendant les mois de juin ni de juillet; car il est d'usage qu'à cette époque de l'année il soit accordé des vacances d'un mois ou de trois semaines aux Maîtres et Maîtresses qui dirigent ces établissements. On conçoit que des enfants renfermés dans des colléges et dans des pensions aiment la jouissance d'un temps de vacances qu'ils passent au sein de leurs familles; sous ce rapport, cet usage a les plus heureux effets, puisqu'il fortifie les liens de l'intimité et de l'affection. On conçoit aussi que cette suspension des travaux intellectuels qui occupent les enfants pendant le reste de l'année soit nécessaire comme temps de repos et contribue à leur donner de nouvelles forces. Mais que sont des vacances pour des *Infant's Schools* ou des Salles d'Asile? Fermer pour un temps plus ou moins long ces établissements, n'est-ce pas rejeter sans appui, sans protection, au milieu des dangers, une foule de pauvres petites créatures? Que fera donc alors de ses enfants la malheureuse mère qui travaille tout le jour hors de chez elle? où iront-ils? qui veillera sur eux? N'y a-t-il pas dureté de cœur, inhumanité à les repousser de l'Asile hospitalier, à en fermer les portes? Si les Maîtres et les Maîtresses se trouvent tellement fatigués qu'il leur faille du repos, donnez-leur à eux des vacances, mais qu'ils soient remplacés momentanément, et que l'*Infant's School* ou la Salle d'Asile reste ouverte. Certainement, si l'on ne considère ces établissements que sous le rapport de l'instruction, il n'y a rien de très répréhensible à les tenir fermés quelques semaines, quoique durant ce temps les enfants puissent contracter mille mauvaises habitudes et oublier la plus grande partie de ce qu'ils ont appris; mais, si l'on reconnaît que ces Ecoles ou Asiles sont des lieux de refuge, de sûreté, pour les enfants en bas âge, et qu'ils ne peuvent en être exclus sans se trouver livrés à des dangers de tout genre, souscrira-t-on à des mesures dont les conséquences sont si graves?

. . . .

imaginerait-on d'établir des vacances dans les hôpitaux, durant lesquelles nul malade ne pourrait y être admis? Il n'est pas douteux qu'on ne s'indignât d'une telle innovation. Mais, quoique l'analogie ne soit pas parfaitement exacte, il est certain que les Salles d'Asile sont aussi nécessaires et indispensables pour les petits enfants des artisans, des pauvres veuves et des mères de famille forcés de gagner par leur travail le pain de chaque jour, que les hospices le sont pour les indigents que les souffrances et la maladie accablent.

Nous élevons notre voix contre l'usage de donner des vacances dans les Salles d'Asile, parce que nous avons appris avec douleur qu'il commence à s'y établir, et que quelques villes ont donné ce triste exemple. C'est ici le cas de répéter avec force que le bien-être des Maîtres ne doit jamais passer avant celui des enfants qui leur sont confiés; que toutes les considérations personnelles doivent être écartées et céder à celle si importante de l'intérêt général : que la charité, la sollicitude ne peuvent pas se manifester un jour, puis, le lendemain, faire place à l'irréflexion et à l'insouciance. Donnez aux Maîtres augmentation de traitement, gratification, congé de quelques jours ou de quelques semaines; mais ne fermez point les Salles d'Asile et n'imposez jamais de vacances aux enfants; car qui saurait dire à combien d'accidents et de périls de toute nature vous les exposeriez ainsi!

DES INFANT'S SCHOOLS D'ANGLETERRE ET D'ÉCOSSE, ET DES SALLES D'ASILE DE FRANCE.

L'Ami de l'Enfance a déjà publié une notice sur les *Infant's Schools* d'Angleterre; mais quelques détails de plus sur ces Etablissements ne seront peut-être pas superflus, puisqu'ils contribueront à les faire connaître mieux encore, et fourniront les moyens de juger si l'Institution des Salles d'Asile est en parfaite analogie avec celle qui lui a servi de modèle. Une nouvelle ère va commencer pour nos Asiles de France, une nouvelle direction leur sera, sans doute, imprimée; quelques réflexions sur celle des *Infant's Schools* peuvent donc ne pas être inutiles, quelque incomplètes et simplement écrites qu'elles soient. Le nom d'*Infant's Schools*, ou *Ecoles pour les petits enfants*, a été adopté dans les îles Britanniques et dans toutes les colonies anglaises; en France, on a choisi celui *de Salles d'Asile*, et l'Italie se l'est aussi approprié. Ces deux dénominations, appliquées à une même institution, indiquent les caractères différens qu'elle a pris dans les diverses contrées où elle s'est naturalisée. Les Infant's Schools sont *des Ecoles*, bien que l'instruction qu'on

y donne soit toute spécialement combinée pour de jeunes et faibles intelligences, et diffère par là complètement des systèmes d'enseignement adoptés en France, et même des idées qui, jusqu'ici, avaient pu y avoir cours. Dans ces Ecoles du premier âge, les Enfants ne passent qu'une partie de la journée (mais heureusement cette règle n'est pas sans quelques exceptions). A Londres, où l'on trouve, au milieu des rues les plus fréquentées, des nuées de petits enfants qui, dans leurs jeux, se précipitent sans cesse au devant des dangers, on ne les reçoit, dans les *Infant's Schools*, que pendant trois heures le matin et deux heures dans l'après-midi. Le reste du temps, la plupart courent sur la voie publique. En France, les enfants passent dans les Salles d'Asile la durée du temps de travail de leurs parents; on les reçoit, le matin, des mains de leurs mères, pour les leur rendre le soir, ayant été gardés et protégés contre tous les périls. Ici, ce nous semble, la supériorité de l'*Asile* sur l'*Ecole* est incontestable.

Dans les *Infant's Schools*, les enfants sont instruits avec le plus grand soin, et l'on manifeste à leur égard le plus tendre intérêt pendant les heures qu'ils passent dans cette enceinte; mais on ne s'occupe ni des soins sanitaires, ni des secours à donner aux plus indigents (1), et les enfants ne sont ni suivis, ni surveillés au sein de leurs familles. A cet égard, encore, l'*Asile* est préférable à l'*Ecole*; et l'expérience a, depuis dix ans, montré, en France, qu'on ne peut négliger ces devoirs si importants à remplir envers l'enfant du pauvre, sans se préparer de vifs regrets et sans s'exposer à voir échouer toutes les espérances qu'on a pu former pour son amélioration morale; car la souffrance des maux du corps et la souffrance morale de la misère viennent étouffer, comme l'ivraie, toute la bonne semence qu'on s'est efforcé de répandre dans son jeune cœur. Il n'est donc pas douteux que l'institution des *Salles d'Asile* de France ne soit supérieure à celle des *Infant's Schools* d'Angleterre, sous le rapport de la charité matérielle et positive, puisque l'enfance trouve dans l'*Asile* un refuge, une protection, des secours qu'il n'obtient que rarement dans l'*Ecole*. Ce ne serait donc pas chose indifférente que de changer le nom de nos établissements; et de leur ravir ainsi un des titres les plus touchants qu'ils puissent offrir à l'intérêt des Amis du pauvre et de l'enfance. Si ce nom d'*Asile* peut être prononcé sans réveiller l'idée d'une charité active et compatissante et le sentiment des devoirs qu'elle impose, nous devons plaindre ceux qui, se méprenant sur sa signification et ne l'ayant pas comprise, la censurent et la blâment; nous devons les

---

(1) Cette règle pourtant n'est pas non plus sans quelques exceptions, mais elles sont rares.

plaindre, car ils méconnaissent une des sources les plus abondantes de bienfaits; et ils sont privés de l'espérance que tous ceux qui la contemplent peuvent y puiser. Malheureusement cette pensée d'opposition à l'institution des *Salles d'Asile* a déjà fait son chemin parmi nous : nos établissements ont été déclarés *Ecoles*, et, par ce motif, rattachés au Ministère de l'instruction publique. Quelle direction recevront-ils maintenant? Si l'on comprend bien que ces *Ecoles*, étant d'une nature toute particulière, ne devront ressembler à aucune de nos autres Ecoles; si l'esprit de système fait place à la charité; si l'on s'efforce de reconnaître et d'apprécier les besoins et les facultés de l'enfance; si l'intelligence s'abaisse à la portée des *petits*, en s'élevant à la hauteur de sa mission nouvelle si imposante et si sacrée, nous verrons d'heureux résultats. Mais, s'il en était autrement, si l'Asile devenait simplement une Ecole, et une Ecole dirigée et surveillée *administrativement*, nous n'hésitons pas à le dire avec une profonde conviction, il faudrait attendre alors que la Providence révélât quelque moyen nouveau de répandre les germes de la piété, de la morale et de la vertu; mais ayant rejeté celui que, dans sa bonté, elle avait mis à notre disposition, quel droit aurions-nous à de nouvelles faveurs? Ces réflexions, qui semblent nous éloigner du sujet de cet article, des *Infant's Schools* d'Angleterre et d'Ecosse, nous y ramènent, au contraire, naturellement. En disant ce qu'elles sont, nous ne ferons qu'ajouter un argument de plus contre une direction purement scolaire et administrative. Les *Infant's Schools* sont, avons-nous dit, des Ecoles, mais des Ecoles qui diffèrent d'aspect de celles que nous connaissons en France, autant que l'air doux et parfumé du printemps diffère d'un souffle âpre ou glacial. Ces Ecoles ne sont ouvertes aux Enfans que pendant un petit nombre d'heures, et néanmoins ils y reçoivent de telles impressions, que leur être moral en est comme imprégné, et s'en trouve modifié et changé. D'où viennent donc cette différence et cette influence régénératrice et puissante? de la nature même de l'institution anglaise, qui n'a pas plus de rapport avec la plupart de nos Ecoles pour le fond que pour la forme. Toutes les *Infant's Schools* sont fondées par la charité et les efforts individuels; il ne s'y trouve rien d'administratif : tout y est zèle, élan du cœur et de l'ame. Les gens qui ne s'en soucient pas, ou qui n'y prennent qu'un faible intérêt, ne s'en occupent pas. Ceux qui se consacrent à les fonder ou à les diriger le font avec un entier dévouement. Toute amélioration y est réalisée presque aussitôt qu'elle a été conçue. L'homme charitable et bon, l'homme doué de savoir et d'une haute intelligence, unissent leurs efforts en faveur d'une œuvre qui, aux yeux de la nation anglaise, est une œuvre pleine d'avenir. On serait très embarrassé de faire un rapport adminis-

tratif sur les *Infant's Schools* d'Angleterre; car il y a une diversité d'organisation et d'administration qu'on ne saurait analyser qu'avec difficulté. Le plus communément pourtant, ce sont les souscriptions et les travaux d'un petit nombre de personnes, agissant librement, sans contrat, et de leur propre mouvement, qui créent, soutiennent et dirigent. Nous ne prétendons pas approuver exclusivement cette organisation, et nous sommes loin de regretter qu'en France l'Administration revendique le privilége de faire aussi le bien; mais nous voudrions faire apprécier ce qu'on peut attendre de chacune des deux organisations. En Angleterre, en Ecosse, les fondateurs des *Infant's Schools* en font, s'il est permis de s'exprimer ainsi, leur affaire personnelle; affaire de goût, d'inclination, non moins que de devoir. Dès lors, on peut attendre d'eux un discernement dans le choix des maîtres, une persévérance à les diriger, un intérêt soutenu, que l'on ne pourrait que rarement rencontrer chez des personnes qui ne s'occuperaient de ces établissements que parce qu'ils se trouveraient sur leur chemin, et qu'ils seraient l'apanage de telle ou telle fonction administrative. En France, les premières Salles d'Asile ont été fondées de la même manière que le sont les *Infant's Schools*, et à une époque où l'Administration croyait ne devoir faire aucune tentative. Les faits ont alors prouvé ce que peut accomplir le dévouement libre et spontané. Serait-il sage de se priver d'un tel appui, de repousser l'auxiliaire le plus puissant et le plus abondant en ressources, et de substituer entièrement l'élement administratif à l'élément charitable? En Angleterre, le dernier se passe à merveille du premier; mais si l'inverse avait lieu en France, ce ne pourrait être qu'au grand détriment des Salles d'Asile.

Nous avons parlé de l'influence morale des *Infant's Schools*; elle est grande, non seulement à l'égard des enfants, mais aussi des parents. Qui peut la rendre telle? le choix des Maîtres et la nature des enseignements. Ici se trouve encore une immense différence entre ce qui se passe au delà du détroit et ce qui se passe dans notre pays. Le Maître ou la Maîtresse d'une *Infant's School*, choisis par les Fondateurs, sont scrupuleusement examinés, suivis par eux; s'ils manquent à leur devoir, ils sont remplacés sans forme de procès; tandis qu'en France nos Maîtres d'Ecole, une fois en possession de leur brevet et de leur place, ne peuvent en être privés que par décision administrative, et en mainte occasion, les formalités à remplir entraînent des longueurs et rencontrent des obstacles, grandement préjudiciables au bien des établissements. Il y a donc chez les Maîtres des *Infant's Schools* plus d'exactitude et de zèle que chez la plupart de nos Maîtres et Maîtresses d'*Ecole*. Mais il y a, en outre, un sentiment puissant qui éclaire leur conscience, dirige leurs actions, dicte leurs paroles; c'est le sentiment

religieux. Il ne faut que voir à Spitalfield l'excellent M. *Brown*, à Glascow, M. *Caughie*, pour se faire une juste idée de ce que peut produire ce sentiment. Pour eux, tout se rapporte à un but unique, au bien moral et éternel des jeunes ames qui les entourent. Chacune de leurs leçons tend directement ou indirectement vers ce but; l'amour de Dieu qui remplit leur cœur se déverse au dehors en paroles douces, persuasives, en démonstrations ingénieuses, qui, faites sur mille objets, ramènent toujours à un seul l'attention et l'intelligence des enfants. La douceur sans faiblesse, la variété dans les leçons, le plaisir, le bonheur et la sérénité, substitués à la contrainte, à une obéissance passive, tels sont les moyens qu'ils emploient avec un succès incontestable; et le sentiment qui les leur inspire exerce son influence sur tous les enseignements.

Nous n'avons pas en France pour les Ecoles de ressources d'instruction qui puissent être comparées à celles que possède l'Angleterre. Sans doute nous avons beaucoup de livres destinés aux Ecoles; mais, parmi eux, le nombre d'ouvrages vraiment bons, vraiment à la portée des enfants, est bien peu considérable; et ces ouvrages si peu nombreux, bons pour les enfants des *Ecoles*, ne le sont point pour les enfants des Salles d'Asile; vouloir les leur imposer serait une erreur et une faute. En Angleterre, les livres publiés pour l'enseignement des *Infant's Schools* sont écrits ou rédigés par les personnes qui se dévouent corps et ame à cette institution; elles n'entreprennent cette tâche qu'après avoir long-temps étudié les dispositions et l'étendue des facultés des Enfants; c'est d'eux mêmes et d'observations répétées chaque jour qu'elles reçoivent leurs inspirations. Aussi, combien ce qui sort de leur plume n'est-il pas ingénieux, délicat, plein de sentiments purs et vrais! que leur langage est naïf, que leurs leçons sont instructives! Les Salles d'Asile ne sont pas encore abondamment fournies comme les *Infant's Schools* de tout ce qui peut favoriser l'instruction des enfants; mais il vaudrait mieux les laisser dans leur pauvreté à cet égard que de vouloir leur appliquer le système d'enseignement et les leçons de nos Ecoles. Si l'on juge à propos d'y étendre le cercle des connaissances élémentaires données aux enfants, ce qui, à notre avis, est très désirable, qu'on se garde bien d'adopter des ouvrages écrits *hors de l'Asile*, c'est à dire, pour parler plus clairement, composés froidement et systématiquement par des personnes qui croiraient connaître à fond la nature de l'œuvre des Salles d'Asile, parce qu'elles y auraient passé une heure, de temps à autre, ou y auraient fait une fois acte de présence. Laissez les vrais amis de l'Enfance s'approcher d'elle, sympathiser avec sa faiblesse, reconnaître ses besoins, soulager ses souffrances, l'entendre, lui parler, et de ce rapprochement naîtront les inspirations qui produiront

ce qui manque encore pour l'enseignement des Salles d'Asile.

Pour terminer ces réflexions, reprenons l'idée que nous avons énoncée en les commençant : sous le rapport de la charité, les Salles d'Asile sont supérieures aux *Infant's Schools*; et puisse cette supériorité leur être toujours conservée ! Sous le rapport de la direction morale et de l'enseignement, les *Infant's Schools* sont, à leur tour, très supérieures à nos Salles d'Asile. Puisse une sainte émulation nous faire redoubler de zèle, de dévouement, d'efforts pour avancer aussi dans la carrière du perfectionnement ! et puissent nos établissements devenir des Ecoles de plus en plus parfaites, de piété, de vertu et d'instruction, sans jamais cesser d'être des Asiles de refuge contre les périls et les souffrances, où le faible enfant soit entouré de soins maternels et de toutes les sollicitudes de la charité !

LETTRE SUR L'INFANT'S SCHOOL-MODÈLE DE GLASCOW,

Aux Directeurs de *l'Ami de l'Enfance*.

Édimbourg.

Je puis enfin vous parler des *Infant's Schools* d'Écosse, moins connues que celles d'Angleterre, et cependant si dignes de l'être. A New-Lanark (berceau, comme vous savez, de l'Institution anglaise), j'ai eu la mauvaise chance d'arriver un samedi à l'heure où la classe venait de se fermer. J'ai demandé le Maître qui m'a fait voir les vastes Salles qui reçoivent les enfants. Il y a un luxe d'étendue et de moyens d'instruction qui causent beaucoup de surprise, et d'abord d'admiration. Mais, en observant attentivement ce que je voyais, il m'a semblé qu'on occupait trop les enfants de géographie et d'histoire ; néanmoins on ne peut juger de la direction d'une Ecole ni d'une *Infant's School* d'après le seul examen du mobilier ; je ne saurais donc rien dire de celle de New-Lanark, et je me hâte d'arriver à Glascow, où j'ai le bonheur de rencontrer le Fondateur des *Infant's Schools* de cette ville, l'excellent M. Stow, qui me reçut à merveille, et me conduisit dans l'Ecole-modèle qu'il a ouverte et soutenue à ses frais. Que j'aimerais que vous pussiez causer avec lui ! que vous seriez satisfait de son Asile, et du Maître et de la Maîtresse, et de l'air heureux et gai des enfants ! Cette Ecole m'a offert la réalisation de ce que j'ai souvent rêvé. M. Stow a un système d'éducation sur lequel il a écrit un manuel très remarquable. Il a donné à ce système un nom qui n'est peut-être pas toujours

compris « *moral training* ; il ne faut pas, dit-il, que l'enfant soit » instruit (*teached*), mais formé (*trained*) à la vertu, à la piété, » à toutes les habitudes qui doivent le rendre honnête, intelli- » gent et actif ; le mot *to train* (élever, discipliner) est l'expression » que la Bible emploie. » Vous devinez, d'après ceci, que l'enseignement religieux domine dans l'*Infant's School*-modèle de Glascow ; sans doute ; mais si bien uni et confondu avec les enseignements moraux et scientifiques, qu'on ne saurait l'en distinguer. Cela ne peut se parfaitement comprendre qu'en voyant le bon M. Caughie au milieu de ses Elèves. Cette Ecole est l'Ecole normale, et il y avait sept jeunes Maîtres et deux ou trois Maîtresses qui regardaient et s'instruisaient. On y garde la plupart des enfants toute la journée, ce qui est une exception louable à l'usage établi dans presque toutes les autres *Infant's Schools*. Pour donner l'idée du bien-être qu'on éprouve en entrant dans cette Ecole, il faut dire d'abord que la population d'enfants qui encombrent les rues de Glascow est vraiment innombrable, surtout dans les quartiers habités plus particulièrement par les pauvres ouvriers. Ces enfants abandonnés à eux-mêmes, sales et couverts de vêtements en lambeaux, jouent et se roulent sur les trottoirs, sur le pavé des rues. On ne peut les contempler sans que le cœur se serre douloureusement, car leur aspect révèle à combien de misères, de maladies et souvent de dégradation morale ils sont en proie. Il faudrait, dans une ville telle que Glascow, des centaines d'Asiles, et il n'y en a que six encore. M. Stow me le disait avec tristesse ; mais il ajoutait que l'on avait tout lieu d'espérer que bientôt cette grande lacune serait remplie.

On traverse donc, avec une impression fort pénible, les rues qui conduisent à l'Ecole-modèle ; la porte s'ouvre, on entre dans une charmante cour, puis dans une assez belle salle, et là le cœur oppressé se dilate, les regards se reposent sur des groupes de charmantes petites créatures au teint frais, à l'air innocent et heureux. Au dehors de cette enceinte sont le danger, la souffrance, la corruption ; au dedans, la sécurité, la joie, la pureté. Il n'y avait, le jour où je visitai cette Ecole, que soixante dix-sept enfants ; ordinairement il y en a deux cent trente. Cette diminution tenait au moment de la rentrée des vacances ; beaucoup d'enfants passent alors dans les Ecoles supérieures, et l'on n'admet les nouveaux que successivement. Cet usage des vacances existe dans toute l'Angleterre et l'Ecosse ; mais il est fort à désirer que jamais on ne l'adopte en France. Il n'y avait donc que soixante-dix-sept enfants tous propres, tête nue, les cheveux coupés très court, réunis sous la surveillance paternelle de M. Caughie, de sa femme, et d'un jeune moniteur de onze à douze ans.

Comme j'arrivais, les leçons allaient commencer. J'ai noté tout

ce que je voyais, et quelque minutieux que soient ces détails, les voici : pardonnez-moi de vous transmettre ces notes dans toute leur aridité.

« Prière faite par le Maître ; les enfants attentifs, les mains jointes » et levées, les yeux fermés ; l'Oraison dominicale, répétée par les en- » fants tous à la fois. Hymne récité, puis après chanté. (Ici je dois dire » que les enfants chantent mal en Angleterre et en Ecosse, et qu'à cet » égard ils ont de grands progrès à faire.) Le Maître montre aux en- » fants la Bible, posée sur un pupitre devant l'estrade, et leur dit qu'il » va reprendre un des récits contenus dans ce saint livre, le livre du » Seigneur. Puis il leur raconte une partie de l'histoire de Moïse, en » termes simples et familiers. Les enfants écoutent avec la plus grande » attention ; souvent le Maître interrompt une phrase commencée, s'ar- » rête comme pour chercher le mot qui doit suivre, et les enfants le » fournissent. Cet exercice ne doit pas se faire de routine ; alors il est » parfait pour captiver l'attention du petit auditoire. De temps à autre, » les enfants battent des mains en mesure et à temps redoublés, à un » signal du Maître, qui interrompt son récit pour le temps de cet exer- » cice et le reprend ensuite. — A l'histoire de Moïse succède un hymne » (sur le Seigneur Jésus-Christ), récité, expliqué, paraphrasé par le » Maître, les enfants fournissant toujours des mots. Ils ne cessent point » d'être attentifs et d'écouter avec un vif intérêt ; point de larmes ni de » querelles ; le moniteur est sans cesse occupé à remettre, avec douceur, » les enfants en ordre, c'est à dire à les faire asseoir décemment et à » une distance convenable les uns des autres. — Coup de sonnette : les » enfants se lèvent et chantent debout l'hymne qui vient d'être récité. » Ils s'asseient ; exercices des mains en chantant une chanson gaie. » Calcul des schellings (1). Exercice des mains, comme auparavant. — » Coup de sonnette : les enfants se lèvent. — Coup de sifflet : ils s'as- » seient de nouveau. Chanson sur l'*Infant's School*, récitée vers par vers ; » les mêmes vers répétés bien des fois (ce morceau était à l'étude) ; la » même chanson chantée. — Coup de sonnette : les enfants se lèvent, » les mains en l'air ; puis ils croisent les bras, et se mettent en mou- » vement en chantant, très gaîment et martialement, un air et des » paroles de marche. Il est onze heures, la leçon d'estrade a duré une » heure entière, sans que les enfants aient donné la plus légère marque » d'ennui. — Récréation dans le jardin, où le Maître se rend avec eux. » Au milieu de ce jardin sont plantés deux mâts ; à leur sommet tour- » nent deux cercles, auxquels des cordes sont attachées ; un certain » nombre d'enfants se placent en rond, saisissent ces cordes et, courant » rapidement, tournent autour des mâts, en quittant la terre et étant » enlevés suspendus aux cordes. M. Stow aime beaucoup cet exercice » et le recommande fortement. A Edimbourg, au contraire, on ne

(1) Pièces de monnaie courante.

l'a pas adopté et on le regarde comme dangereux. Sous les yeux de M. Caughie il ne l'est pas et les enfants paraissaient ravis de cet amusement. Ils n'avaient pas cessé de chanter, et c'étaient les chants de numération et de la table de multiplication qui servaient d'accompagnement à ces jeux. Les plus petits enfants s'amusaient à jouer avec des briques de bois, longues de 3 pouces et larges de 18 lignes; ils se caressaient et semblaient s'aimer beaucoup. Des enfants ayant trouvé un ver de terre l'apportent à M. Caughie, qui le prend et le remet sur une des plates-bandes, en donnant à ce sujet, avec quelques notions d'histoire naturelle, une leçon d'humanité. — A onze heures et quart, coup de sonnette : tous les enfants se mettent à courir, rentrent dans la classe et s'asseient sur les bancs autour de la salle. Les petits moniteurs et les petites monitrices, au nombre de douze et munis de baguettes, s'asseient sur de petits bancs, au pied de douze pupitres ou porte-tableaux, placés sur deux lignes au milieu de la salle. Les enfants battent des mains, se lèvent et se mettent en marche, en marquant fortement le pas. Ils forment des cercles autour des porte-tableaux. Les tableaux exposés à leurs regards sont 1° des lettres; 2° des mots de deux syllabes; 3° des parties du discours avec des images; 4° des cartes géographiques à l'usage des petits enfants; 5° des lignes géométriques les plus élémentaires; 6° le système solaire mis à la portée des enfants; 7° le zodiaque; 8°, 9°, 10°, 11°, 12° des leçons de lecture, avec des images, figures et mots. — Les enfants les lisent ainsi : *A*. — Pour quel mot, dit le moniteur? — Pour *Arbre*. Questions sur les arbres, faites par le moniteur. *C*. — Pour quel mot? — Pour *Chat*. Questions sur le chat.—Les enfants ne restent pas plus de cinq minutes autour de chaque tableau, et marchent en mesure en battant des mains et en chantant, pour passer au tableau voisin. — Un coup de sonnette se fait entendre à chaque cinq minutes et commande le changement. — Cet exercice dure une demi-heure, qui passe très rapidement. — Marche avec chant, en marquant le pas très fort, passant au milieu des bancs, derrière l'estrade, et faisant diverses évolutions, jusque dans le jardin, où les enfants se rangent tout autour et s'arrêtent. — Battements de mains. — Silence. — Chant. — Nouvel exercice des mâts. — Grands cercles formés, l'un par les filles, l'autre par les garçons, autour des mâts, dont on a relevé et attaché les cordes. Les enfants tournent en sautant et en chantant les noms des capitales de l'Europe. Puis une autre chanson gaie, en sautant à demi accroupis (ce qui exerce les muscles des jarrets). Ils rompent le cercle et courent tous à un bout du jardin, puis reviennent à l'autre bout en sautant, accroupis encore, et frappant des mains. — Coup de sonnette; les enfants rentrent en classe, en courant et sans ordre, mais sans désordre. Ils montent sur les gradins. Chanson sur l'ordre, récitée vers par vers, puis chantée. Leçon sur les jours de la semaine, puis sur le cheval, amenant la suite de l'histoire de Moïse, le passage de la mer Rouge. Cet exercice dure une demi-heure. Le Maître expose aux regards des enfants l'image du cheval et leur fait des questions sur cet animal. Battements de

» mains à plusieurs reprises ; mains levées en l'air. — Leçons de géo-
» graphie : une petite fille, se tenant debout devant le gradin, répond
» aux questions faites par les enfants sur les zones ; quand elle ne peut
» pas répondre, elle est remplacée par l'enfant qui l'a interrogée ; les
» enfants se remplacent ainsi, en se levant pour faire les questions. —
» Chanson sur l'Ecole, en marquant la mesure du refrain avec les pieds
» —Leçon de calcul, donnée avec l'aide du boulier compteur. — Ques-
» tions faites et répondues par les enfants. — Les enfants se lèvent
» hymne chanté, les mains jointes et les yeux fermés. Révérence. —
» Les enfants restent un moment tranquilles, ayant les bras croisés. Le
» Maître leur montre une petite pièce d'argent, trouvée la veille dans
» la Salle ; il demande si on en a découvert le possesseur, et, sur la ré-
» ponse négative, il la dépose de nouveau sur le pupitre, à côté de la
» Bible. »

Le moment du repas étant arrivé, quelques enfants s'en allèrent chez leurs parents, mais la plupart restèrent dans la salle, quelques uns ayant apporté leur dîner dans de petits sacs. D'autres ayant le matin remis au Maître chacun un sou reçurent un petit pain excellent, qu'ils mangèrent sur l'estrade ; car il n'y a point de préau attenant à cette Ecole.

Après y avoir passé quatre heures, je la quittai l'ame émue de douces impressions. On ne peut imaginer sans l'avoir vu l'air de bonheur et de gaîté de ces enfants. Un petit de trois ans a été amené pour la première fois par sa mère au moment où j'arrivais ; le Maître les fit asseoir ; l'enfant regardait avec surprise autour de lui ; les exercices se succédèrent sans qu'on s'occupât de ce petit qui restait près de sa mère. Dans une des marches, le Maître, en passant, lui tendit la main, et l'enfant l'ayant prise sans crainte, il le plaça entre deux plus grands qui le caressèrent et le firent jouer. Dès lors il les suivit partout, répéta touts les mouvements qu'il leur voyait faire, ne s'aperçut pas que sa mère s'en allait, et ne l'avait pas encore demandée quand elle revint le chercher au bout de trois heures. La seule chose qui m'ait paru regrettable, c'est que les plus petits enfants, de deux ans à deux ans et demi, restent trop long-temps assis sur les gradins ; ils s'y endorment, on les réveille avec douceur ; ils se rendorment, on les réveille encore ; et tout cela au lieu de les coucher ; car il n'y a pas de lits de camp ; parfois on les étend sur les bancs ; mais cela est rare.

Voilà de longs détails ; au moins vous feront-ils juger de l'activité avec laquelle le Maître instruit et amuse ses élèves. Vous pourrez aussi remarquer combien les chants sont entremêlés aux leçons ; et combien les mouvements et exercices des mains sont fréquemment répétés. Ce point est d'une grande importance ; car ces exercices entretiennent la gaîté des enfants, et les empêchent de faire

beaucoup de choses qu'ils ne doivent pas faire. J'ai vu quelquefois dans nos Asiles des enfants tirer les cheveux de leurs voisins, les pincer, dénouer les cordons de leurs vêtements, et tout cela faute d'être suffisamment occupés, et ne sachant que faire de leurs mains. Vous observerez aussi dans mon récit, tout diffus qu'il soit, que, pendant la récréation, le Maître joue constamment avec les enfants. Il m'a dit que ce moment était celui où il redoublait de vigilance et où il pouvait donner les plus utiles et les plus importantes leçons, parce qu'alors il peut mieux observer les inclinations et les dispositions de chaque enfant. Voilà ce dont il faudrait convaincre chaque Maître et chaque Maîtresse de nos Salles d'Asile. Efforçons-nous donc de le tenter, et puissions-nous y parvenir!

EXTRAIT D'UNE CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE.

Lille (Nord), 16 octobre 1836.

Si jamais l'Institution des Salles d'Asile fut indispensable, c'est dans notre ville de Lille : la nature des travaux industriels, les mœurs de la population, ses besoins, ses habitudes s'accordaient à réclamer cette assistance. Deux Asiles ont été fondés au commencement de 1835, et la promptitude avec laquelle on vint les remplir put convaincre de toute leur utilité.

Ils sont situés aux deux extrémités de la ville : l'un sur le terrain de Saint-Sauveur, quartier d'ouvriers, Croix-Rousse de Lille, l'autre, paroisse Saint-André. Grâce aux soins de l'Administration municipale, un troisième s'élève et se prépare en ce moment : cette ouverture d'un nouvel établissement était urgente, car les cent cinquante places de l'Asile Saint-André sont remplies, et le même nombre est dépassé dans l'Asile Saint-Sauveur, qu'il a fallu munir de deux bancs supplémentaires. Cet Asile ne peut plus se passer de succursale, ni sa Directrice de collègue. On conçoit, du reste, cette affluence, et l'on regrette qu'il n'ait point paru possible d'y répondre plus largement, et plus tôt, quand on songe que dix mille familles de Lille sont inscrites au bureau des indigents, ce qui porte à deux mille peut-être le nombre d'enfants auxquels le bienfait de l'Institution devrait s'étendre. Les deux cents places disponibles sont dix fois au dessous des besoins.

Je regrette de n'avoir pu comparer entre eux les deux Asiles existants. Mais l'affectueuse intervention de la Présidente du Comité, madame la comtesse Corbineau, à qui je dois les renseignements qu'on vient de

lire, et de qui je laisse à louer à d'autres les lumières et la bonté, m'a fait voir hier l'Asile Saint-André. Je consigne ici quelques notes que cette visite m'a suggérées.

L'Asile Saint-André est en bon air. Une rue large et spacieuse, le voisinage de l'esplanade, celui de l'Eglise dont l'Asile a pris le nom, sont des circonstances favorables qui ont dû déterminer le choix du local et compensent l'exiguité du préau. L'habileté de la direction supplée d'ailleurs à cet inconvénient par la répétition des manœuvres; les processions dans la cour jouent un rôle dans l'emploi de la journée. Le bien-être des enfants n'y perd donc point, on leur rend en exercice ce qui leur manque en facilité de locomotion.

L'aspect général de cette réunion d'enfants n'a rien qui attriste. La plupart des figures sont saines et les habits propres. Il paraît qu'il n'en était pas ainsi à la fondation; mais, à la longue, on a vu les mères prendre des soins, éviter les reproches de malpropreté, ouvrir entre elles et au profit de leurs enfants une bienfaisante émulation; enfin les associer au produit des salaires que l'établissement d'Asiles permet aux femmes de réaliser. De là, une modification graduée dans la physionomie du lieu. Les effets de la charité doivent être comptés aussi. Nul doute que l'Asile ne peut, sans outrer le but de l'institution, sans la fausser même, devenir une sorte de bureau de secours, un lieu de distribution de comestibles ou autres objets de nécessité. Mais qui ne conçoit que des rapports journaliers avec la classe pauvre servent aux riches de stimulant? On est plus pénétré des misères qu'on a vues, des maux dont on s'est approché, que l'on a touchés; et quand on a en main le remède pour les guérir, quand il suffit de le laisser tomber sur les plaies pour qu'elles se ferment, il est rare que la main reste fermée et que l'on résiste. Les Dames chargées des inspections l'ont senti, et les enfants ont dû arriver de la sorte à un certain niveau de bien-être, douce et consolante uniformité!

Il me semble, à ce sujet, que les occasions de rapprochement entre les classes, les relations réciproques qui résultent naturellement des visites faites à tour de rôle, tant aux Asiles qu'aux parents des enfants, par les Dames inspectrices, sont au nombre des plus saillants avantages de l'institution. La répulsion cesse d'un côté, l'envieuse animosité de l'autre: un attachement mutuel naît des services qu'on rend, de ceux qu'on reçoit. Le pauvre et le riche s'apprécient, ils finissent par s'aimer entre eux. Tous s'améliorent. L'ordre social s'en ressent. La charité a rendu l'Administration et le Gouvernement plus faciles. En un mot, ainsi qu'il arrive dans les familles, les petits enfants, ôtages de paix et de douceur, sont le moyen et le lien de l'action publique.

Signalons un autre avantage. A côté de l'éducation et de l'instruction générale à laquelle les entretiens ou *leçons de choses* servent d'instrument, et dont l'objet est le développement progressif de tous ces esprits au berceau, l'Asile présente une instruction spéciale. Un peu de musique, de dessin, d'arithmétique occupe successivement et à plusieurs fois la journée. Eh bien, n'est-il pas probable que ces premières leçons éveillent une vocation, j'entends une vocation réelle; et, dès lors, n'est-il

pas à croire que la voie s'élargira de manière ou d'autre en faveur du talent naissant? Les témoignages assez visibles pour provoquer, pour mériter les sacrifices des parents et la munificence publique ou privée, n'éclateront sans doute que de loin en loin; les Giotto, les Cimarosa, les d'Alembert sont rares, mais, supposé qu'ils éclatent, sera-ce en vain et sans fruit? non, j'en appelle à maint et maint exemple. Voilà donc des richesses, des jouissances et des gloires retrouvées.

Toutefois, il faut ici de la mesure. L'abus est près de l'usage, et le bien dont nous parlons a son danger. Autant il est regrettable de laisser des dons naturels se perdre, autant on doit craindre d'exciter de folles ambitions. L'abbé Laurentie l'a dit spirituellement dans un bon livre, *Lettre à une mère sur l'éducation.* (Paris, Lagny frères, 1836) : Ne prenons pas un souhait pour un talent; j'ajouterai, ni des poulets pour des aigles. Une observation encore et qui me ramène à ce que j'ai vu sans l'approuver, bien au contraire, à Saint-André : c'est qu'il ne faut pas oublier cinquante enfants pour en mettre deux en relief. Ce n'est pas en vue de deux ou trois que l'Asile s'ouvre et doit être dirigé, c'est en vue de tous. Qu'arrive-t-il pourtant? La visite des Inspectrices est pour un Asile comme le concours général pour les lycées, un moment et un terrain où tantôt l'amour-propre, tantôt l'intérêt du Maître vient seconder celui d'un ou de deux élus. Attention, questions, démonstrations, tout ne roule que sur ces deux. On a deviné, créé, soufflé les prodiges, on s'en pare et l'on en jouit; mais, pendant ce temps de triomphe, et surtout tandis qu'on s'y préparait, malheur à la masse médiocre! On la laisse pour ce qu'elle vaut. Ce n'est pas de suivre, c'est d'admirer qu'il s'agit pour elle. L'ignorance reste et la jalousie survient.

A Dieu ne plaise de finir ce rapide compte rendu par une critique! ce serait aussi injuste qu'ingrat. Qu'on me permette de rapporter en terminant un incident qui m'a touché. On sait que toute Salle d'Asile a son lit de camp où la bonne apporte les petits endormis; autrement ils risqueraient de tomber le long des gradins. Une des filles s'endormit pendant que nous étions là. Madame Barbe, surveillante, ordonna le transfert d'usage; mais les Dames inspectrices, sachant que l'enfant était assise près de sa sœur, demandèrent qu'on la laissât. La petite finit son sommeil sur l'épaule et dans les bras de son aînée qui veillait sur elle. La discipline de l'Asile en souffrait, je pense : qu'importe? la moralité y gagnait. N'est-ce pas là ce qu'un auteur moderne appelle violer la loi pour la féconder?

H.-B.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

DEUXIÈME PARTIE. — ANALYSES ET COMPTES RENDUS.

12.

Le Médecin des Salles d'Asile, ou Manuel d'hygiène et d'éducation physique de l'Enfance; par le Docteur Cerise. — Un vol. in-8°.

2e article.

(*Voir* le 10e Numéro de *l'Ami de l'Enfance*, page 316.)

La partie de l'ouvrage de M. Cerise qui nous reste à parcourir nous paraît plus satisfaisante encore que celle que nous avons déjà examinée; le lecteur en pourra juger par l'analyse suivante.

L'auteur consacre le chapitre VI *à la nourriture* des enfants dans les Salles d'Asile. Le pain, dit-il, est le meilleur de tous les aliments. Celui de froment, celui de seigle, ou le composé de ces deux substances, sont ceux qui conviennent le mieux aux enfants. Le pain récent est moins digestible que le pain rassis.

Toutes les pâtisseries doivent être bannies du repas des élèves. Ces sortes de friandises nuisent à leur estomac. Le défaut de ferment et la présence des corps gras en font, dans tous les cas, une mauvaise nourriture. Il importe que les Directeurs des Salles d'Asile en avertissent les parents et leur recommandent de ne jamais en mettre dans le panier des provisions.

Si l'usage d'une Salle d'Asile est de donner une soupe aux enfants, un potage maigre convient mieux qu'une soupe faite avec du bouillon de viande.

Parmi les fruits, il en est qui sont très bons et d'autres qui le sont moins. Les cerises et leurs diverses variétés, à l'exception des bigarreaux, sont un fruit excellent, qui charme à la fois le goût et la vue des enfants. Les prunes, surtout la prune de reine-claude, sont aussi très bonnes, ainsi que les pèches. Les abricots le sont moins et occasionent quelquefois des indigestions. Les poires et les pommes sont, en général, un fruit très sain. Les raisins sont très salutaires aux enfants; l'influence de ce fruit sur la santé est très grande.

Tous les fruits qui viennent d'être nommés doivent être parfaitement mûrs et mangés avec du pain. Ces deux conditions sont indispensables.

Les noix, les noisettes, les amandes, les nèfles ne conviennent pas aux nfants. En général, les substances oléagineuses sont contraires à leur anté. Les châtaignes, cuites dans l'eau ou dans le lait, sont, pour cer- ɪines contrées, un aliment presque exclusif, et les enfants qui s'en nour- issent sont très vigoureux.

Malgré l'avis de plusieurs auteurs de livres d'hygiène, M. Cerise ne epousse pas absolument toute espèce de fromage. Ceux de Gruyère et e Hollande lui semblent très bons. Ils n'excitent pas trop la soif. Il ense que les fromages faits après que le lait a été écrémé sont très ropres à la nourriture des enfants de quatre à sept ans.

Les boissons, dans les Salles d'Asile, se réduisent à l'eau pure ou à eau édulcorée avec de la réglisse. On sait à quel signe on reconnaît u'une eau est bonne : elle doit dissoudre le savon et cuire facilement s légumes. L'eau est toujours la meilleure boisson. Si des circonstances empêchaient d'être pure, il est facile d'y remédier à l'aide de fontaines trantes ou dépuratives. On peut aussi donner de l'eau rougie dans les ıys où le vin n'est pas cher. Dans les grandes chaleurs, cette boisson t très convenable. Il en est de même de la bière, mais elle doit être gère. L'auteur interdit l'usage du cidre, qui a, entre autres inconvé- ents, celui d'engendrer des vers. Les boissons avec des fruits cuits, tels ıe les cerises, les groseilles, sont excellentes.

L'auteur termine cette énumération en recommandant la propreté s aliments, des paniers, des vases, du linge ou du papier qui servent à contenir ou à les envelopper. Quant à la quantité d'aliments destinés chaque enfant, il importe qu'elle ne soit pas trop considérable, comme arrive trop souvent. Le médecin, dit M. Cerise, doit la régler, dans rtaines circonstances, et les Directeurs doivent exercer une surveil- ıce générale sur ce sujet, en engageant ceux qui ont une portion trop pieuse à en remettre une partie à ceux qui en ont une trop faible. est un moyen excellent de concilier les préceptes de l'hygiène avec ceux l'éducation.

Tous ces conseils nous semblent excellents et nous ne saurions trop commander aux Directeurs de les mettre en pratique. Des avis nnés à propos aux parents, avec une grande douceur, en leur faisant ıtir qu'ils sont tous dans l'intérêt de la santé de leurs enfants, ne ıvent produire que de bons résultats.

Dans le chapitre suivant, l'auteur traite *des exercices propres à déve- per le système musculaire des enfants, des mouvements, du chant, de parole et des exercices gymnastiques*. Ces exercices constituent une parties les plus importantes de l'éducation physique; ils ne servent seulement à maintenir les enfants en bonne santé et à fortifier les erses parties de leur organisation, mais ils servent encore à dévelop- d'heureuses dispositions naturelles.

Certains exercices s'exécutent dans la Salle, comme les évolutions, marches, les contre-marches, le chant, le mouvement des bras ; ils vent à reposer l'attention des enfants, et les habituent à la docilité, ordre, à l'harmonie.

Parmi les mouvements musculaires soumis à l'action de la volonté,

le chant et la parole occupent une très grande place. C'est dans le
Salles d'Asile que l'enfant est appelé à parler et à chanter pour la pre
mière fois. Il importe donc que les premières impressions soient trans
mises de manière que les enfants ne contractent pas des vices de pro
nonciation, et s'habituent, de bonne heure, à chanter juste et à pronon
cer correctement. Pour cela il importe que le Directeur ou la Directric
ait au moins une voix juste et une bonne prononciation.

Dans les Salles d'Asile, le chant sert à perfectionner l'organe des en
fants, en même temps qu'à leur inspirer de bons sentiments et à les in
truire en les amusant. Il importe que cet exercice soit pris modérémen
et qu'il n'ait jamais lieu après les repas.

Il est d'autres exercices qui sont destinés à développer non seulemen
le système musculaire, mais encore tous les organes en général, par l'ac
tivité qu'ils excitent dans les organes de la nutrition. Ils ont surtout lie
pendant les heures de récréation. Tels sont le saut, la course, la danse
les travaux manuels.

L'enfant éprouve un besoin continuel d'agir; les mouvements aux
quels il se livre sont vifs, animés. En général, il court plus souven
qu'il ne marche. De tous les exercices, il n'en est point qui convienn
mieux que la course. L'agilité et la vigueur du corps se développent sou
cette influence. Un nombre considérable de muscles sont sans cesse e
action dans la course; il importe de les développer en les mettant sou
vent en activité.

Le saut est un exercice qui plaît aux enfants. L'action de s'élever e
sautant et de sauter en s'abaissant doit leur devenir familière. O
peut commencer par les faire sauter, d'une hauteur peu considérable
sur le sable, et par les engager à s'élever du sable sur une planche qu
serait à quelques pouces au dessus du sol. Il est important que l'enfan
s'exerce à tomber d'une certaine hauteur, et qu'il s'habitue à fléchir l
tronc et les membres inférieurs, afin d'éviter les secousses qui renden
les chutes si dangereuses.

On peut préparer les enfants à gravir, à grimper, en élevant des mât
solides et fixés au sol, traversés par des pièces de bois séparées les une
des autres par quelques pouces. Par cet exercice, les muscles de l'é
paule, des bras, de la main, ceux de la poitrine seraient appelés à agi
en même temps que ceux du tronc et des membres inférieurs, et l'en
fant apprendrait à élever son corps par la force de ses membres supé
rieurs, ce qui lui sera utile dans diverses professions.

La danse est un exercice du goût de tous les enfants. Elle ne convien
mieux à aucun âge. Dans les Salles d'Asile, les enfants s'y livrent ave
joie et le chant accompagne tous leurs mouvements.

Tels sont les principaux exercices que M. Cerise croit devoir indi
quer et qui s'exécutent, du reste, dans la plupart des Salles d'Asile.

FIN DE LA DEUXIÈME ANNÉE.

IMPRIMERIE DE Mme HUZARD (NÉE VALLAT LA CHAPELLE),
RUE DE L'ÉPERON, N° 7.

L'AMI DE L'ENFANCE,

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

IMPRIMERIE
DE MADAME HUZARD (NÉE VALLAT LA CHAPELLE),
Rue de l'Éperon, n° 7.

L'Ami
DE L'ENFANCE,
JOURNAL
DES SALLES D'ASILE,

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

M. COCHIN,

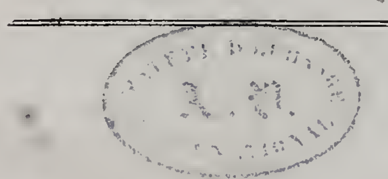
Membre du Conseil général du Département de la Seine,

ET DE

M. BATTELLE,

Chef de Bureau à l'Administration générale des Hospices civils de Paris.

Troisième Année.



ON S'ABONNE

CHEZ L. HACHETTE,

LIBRAIRE DE L'UNIVERSITÉ ROYALE DE FRANCE,

RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 12.

M. DCCC. XXXVII.

L'AMI DE L'ENFANCE,

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

LÉGISLATION

ET ACTES OFFICIELS.

DIALOGUE SUR L'ÉTAT ACTUEL (1837) DE LA LÉGISLATION DES SALLES D'ASILE.

On demande souvent : *Quelle est, en France, la législation réglementaire des Salles d'Asile ?*

Il n'est pas facile de satisfaire à cette question d'une manière précise et complète. Nous essaierons, toutefois, de publier quelques demandes et quelques réponses sur cette matière pour faciliter l'étude de la législation des Salles d'Asile.

1re *Demande.* — Les Salles d'Asile sont-elles des écoles ?

Réponse. — Ce sont des lieux publics où se rassemblent, sous la direction d'un Directeur ou d'une Directrice, des enfants de différentes familles, à l'effet de recevoir les premières notions des choses les plus usuelles et les plus élémentaires ; ils y apprennent la déclinaison des noms, la conjugaison des verbes, la lecture des syllabes, le tracé des lignes et des lettres d'écriture, le calcul des premiers nombres, la division des poids, mesures et monnaies, et surtout ils y reçoivent des impressions morales et religieuses.

2e *Demande.* — En quoi donc diffèrent-elles des autres écoles ?

Réponse. — Par la nature des soins et par le degré d'enseignement.

Quant aux soins, les récréations doivent être plus longues et plus fréquentes, les mouvements et les évolutions doivent être renouvelés continuellement, et au grand air, le plus souvent possible.

Quant à l'instruction, les Salles d'Asile fournissent les premiers éléments du développement moral et intellectuel ; elles préparent, elles n'achèvent rien de ce que les écoles peuvent offrir à l'âge plus avancé.

Ainsi, dans les écoles, on apprend à lire couramment dans les livres et les manuscrits ; dans les Salles d'Asile, on déchiffre les lettres et les syllabes, on ne conduit pas les enfants jusqu'à la lecture courante.

Dans les écoles, on forme la main des élèves à exécuter toutes les écritures usuelles, la ronde, la bâtarde, la coulée, l'anglaise, la gothique, etc. ; dans les Asiles, les enfants les plus avancés sont admis seulement à tracer quelques lettres et quelques lignes sur l'ardoise.

Dans les écoles, on enseigne les éléments de la langue française ; dans les Asiles, on apprend la signification des mots usuels, on décline des noms, on conjugue des verbes, mais on n'explique pas une seule des règles du langage.

Dans les écoles, on enseigne le calcul ; dans les Asiles, on se borne à la numération et à de petits calculs, faits de tête, sans papier comme sans crayon.

Dans les écoles, on enseigne le système légal des poids et mesures ; dans les Asiles, on apprend seulement le nom des monnaies et des mesures les plus usuelles, tel qu'il faut le connaître pour faire le moindre achat dans un ménage.

Enfin, dans les écoles, on apprend par cœur le Catéchisme et l'on suit les instructions religieuses de la paroisse ; dans les Asiles, on se borne à la lecture de quelques passages de livres saints et à l'énonciation de quelques notions et de quelques sentiments de morale et de religion, tels qu'une bonne mère pourrait les inspirer à son jeune enfant.

En un mot, les Asiles sont des écoles de jeunes enfants, qui les préparent à l'admission aux autres écoles, et qui, loin de remplacer les écoles primaires et de pouvoir les supplanter, les rendent, au contraire, plus nécessaires, plus indispensables.

Je vous conseille de lire, pour vous éclairer à cet égard, la circulaire du Ministre de l'instruction publique, du 4 juillet 1833 (1); celle du même ministère, en date du 6 avril 1836 (2) ; le *Manuel des Fondateurs de Salles d'Asile*, n[os] 45 à 59 (3) ; la délibération du Comité central pour l'instruction primaire, à Paris (4).

3[e] *Demande.* — La loi du 28 juin 1833 s'applique-t-elle aux Salles d'Asile comme à toutes les autres écoles?

Réponse. — Les lois ne s'exécutent pas d'elles-mêmes, il faut des Ministres pour les faire exécuter, et, depuis 1833, les divers Ministres de l'instruction publique ont considéré que la loi ne s'appliquait littéralement et totalement qu'aux écoles laïques de garçons. Des exceptions à cette loi ont été faites pour toutes les autres spécialités, en sorte que les écoles primaires de jeunes filles, les écoles dirigées par des communautés religieuses, les écoles d'adultes, les ouvroirs, les Salles d'Asile, les cours spéciaux d'instruction primaire, les cours industriels, enfin

---

(1) *Manuel général de l'inst. primaire*, 1833; chez Hachette.
(2) Voir l'*Ami de l'Enfance*, tome I[er], page 272.
(3) *Manuel des fondateurs et directeurs des Salles d'Asile* ; par M. Cochin. Chez Hachette.
(4) Voir l'*Ami de l'Enfance*, tome I[er], page 258.

toutes les écoles (celles laïques de garçons exceptées) se sont trouvées comprises dans cette large catégorie de l'application spéciale de la loi, à l'exclusion de l'application littérale de cette même loi.

4e *Demande.* — En est-il de même, lorsque toutes ces spécialités sont réunies dans une même maison?

Réponse. — Oui; dans ce cas les écoles sont rapprochées, mais elles ne sont pas confondues, elles conservent chacune leur régime spécial et séparé.

Il existe à Paris, depuis 1827, une maison que son fondateur a nommée *Maison complète*, et dans laquelle toutes ces spécialités sont réunies dans un même établissement; mais chacune des sections de cette maison se trouve dirigée par des Maîtres qui ont chacun leur régime et leur enseignement distincts; parmi eux, le Maître de l'école de garçons a seul subi l'influence de toutes les dispositions de la loi du 28 juin 1833, les autres ont été exceptés de cette application; le Ministre, en 1833 et dans les années suivantes, a signalé cette exclusion; mais il n'a pas réglementé les sections d'écoles qu'il exceptait de l'application de la loi.

Eh! que me dites-vous? les écoles de filles, les écoles d'adultes, les écoles appelées ouvroirs, les Salles d'Asile sont-elles restées sans loi ni réglements depuis 1833? Comment, depuis quatre ans!

Un moment! arrêtons-nous et constatons les dates.

Entre 1833 et 1836 point de réglements: on n'aperçoit qu'une correspondance du Ministre, publiée dans les journaux scolaires, à l'effet d'enseigner aux comités élus en vertu de la loi de 1833 qu'ils étaient appelés, envers les écoles de filles, à exécuter les ordonnances royales de 1816 et de 1828, au lieu de la loi de 1833 qui les avait fait naître; mais, à cela près, silence absolu sur les Salles d'Asile et sur toutes les autres spécialités.

En 1836 a été promulguée une ordonnance royale du 23 juin 1836, qui est devenue le réglement général des écoles primaires de jeunes filles (1). Cette ordonnance fut un grand bienfait; elle s'éloigne peu de la loi de 1833, quoiqu'elle y ait dérogé en plusieurs dispositions. On lit dans son préambule les expressions que voici: « Considérant qu'il est » nécessaire de coordonner et de modifier sur certains points les dispo- » sitions des anciennes ordonnances, en se rapprochant autant qu'il est » possible des dispositions de la loi de 1833. » Et, en effet, elle ressemble à cette loi en plusieurs points notables.

5e *Demande.* — Cette ordonnance du 23 juin 1836 a-t-elle réglementé toutes les spécialités, Salles d'Asile et autres?

Réponse. — Non pas, les écoles de filles seulement.

6e *Demande.* — A-t-elle au moins réglementé les écoles d'adultes-femmes?

Réponse. — Non, les écoles d'adultes-hommes et d'adultes-femmes ont été l'objet d'une décision ministérielle du 25 mars 1836; cette dé-

---

(1) Voyez l'*Ami de l'Enfance*, tome Ier, page 290 et suiv.

cision les a soumises à un mode d'autorisation auquel la loi du 28 juin 1833 ne les avait pas assujetties; mais à cela près tout le reste de la loi de 1833 peut être exécuté à leur égard.

7e *Demande.* — Et les cours spéciaux?

Réponse. — Le Ministre s'est réservé de les autoriser, même pour les objets qui sont du domaine de l'instruction primaire, tels que le mécanisme des méthodes, les notions de choses usuelles, etc.; de fait il a autorisé plusieurs de ces cours; il renouvelle, chaque année, les autorisations qu'il confère aux professeurs de ces cours.

8e *Demande.* — Et les ouvroirs?

Réponse. — Le Ministre ne s'en est pas encore occupé, ou au moins rien à leur égard n'a été publié.

9e *Demande.* — Et les Salles d'Asile?

Réponse. — Quant aux Salles d'Asile, on aurait pu les croire comprises dans le texte de la loi du 28 juin 1833, ou dans celui de l'ordonnance royale du 23 juin 1836; car elles sont dirigées ou par des hommes ou par des femmes, et pourront être administrées selon les circonstances comme des écoles de garçons ou comme des écoles de filles. Mais le Ministre leur a réservé un régime spécial qu'il n'a publié ni par la loi, ni par ordonnance royale, ni par décision ministérielle, il a pris la forme d'une *circulaire à messieurs les recteurs;* cette circulaire porte la date du 6 avril 1836, et elle explique jusqu'à quel point la loi du 28 juin 1833 s'applique aux Salles d'Asile. Ainsi, vous le voyez, l'année 1836 a été plus féconde que les précédentes, puisque du mois de mars au mois de juin de cette même année voilà trois spécialités réglementées, les écoles de filles, les écoles d'adultes et les Salles d'Asile, et toutes trois réglementées non pas selon le texte, mais bien selon l'esprit de la législation de 1833.

10e *Demande.* — La circulaire du 6 avril 1836 relative aux Salles d'Asile est-elle généralement exécutée?

Réponse. — Les circulaires, vous le savez, ne se publient pas par le *Bulletin des Lois*, elles ne sont connues que de ceux qui les lisent, et je ne crois pas qu'il en soit parvenu un exemplaire dans toutes les mairies. Voici ce que je sais à cet égard.

J'ai lu dans le journal des Salles d'Asile (1) un réglement provisoire pour la ville de Nantes (Loire-Inférieure), dans laquelle des comités autres que ceux de la loi se sont constitués eux-mêmes : ils n'ont pas dit un mot de la circulaire; il est à croire que les autorités du lieu ne la connaissaient pas.

J'ai lu un arrêté de M. le maire d'Elbeuf (Seine-Inférieure) sur les Salles d'Asile de cette ville (2), et M. le maire a pris à lui tout seul dans cet arrêté des dispositions qui sont totalement contraires, non

---

(1) *Ami de l'Enfance*, tome Ier, page 357 et suiv.
(2) *Voy.* ci-après, page 7.

seulement à la circulaire du 6 avril 1836, mais à la loi du 28 juin 1833. M. le maire, par exemple, se réserve de nommer et de renvoyer les directeurs ou directrices d'Asiles par sa seule volonté (art. 4 et 5 de l'arrêté); il ne tient aucun compte de la compétence des comités à cet égard.

Vous conclurez sans doute avec moi, de la lecture de ces actes de l'autorité publique, que la circulaire du 6 avril 1836 n'a pas eu l'effet qu'aurait produit une ordonnance royale à laquelle chacun aurait obéi littéralement.

11e *Demande.* — Mais, dites-moi, je vous prie, *réellement* et *définitivement*, faut-il exécuter cette circulaire ou ne pas l'exécuter; est-elle obligatoire, ne l'est-elle pas?

Réponse. — En la lisant, on serait tenté de croire que son exécution n'a rien d'obligatoire, car elle est publiée sous le titre d'*Instructions sur les Salles d'Asile*, et le Ministre annonce qu'il les envoie *avant d'arrêter un statut définitif qui puisse servir de règle générale et uniforme pour toutes les institutions de ce genre* (fin du préambule de la circulaire), et, dans les derniers termes de cette même circulaire, il annonce que les instructions qu'il a données *semblent de nature à garantir la bonne tenue* des Salles d'Asile, mais que si, dans certaines localités, on désire *des modifications,* il laisse *à chaque comité* le soin de proposer *les réglements particuliers qu'il jugera convenables*, et que, s'ils lui sont transmis, *ils seront délibérés en conseil royal.*

Toutefois, malgré cette facilité si largement accordée par le Ministre, il est désirable de voir exécuter cette circulaire dans tous les lieux où les communes font tous les frais des Salles d'Asile. Cette circulaire place ces établissements sous l'administration de tous les pouvoirs légaux; et, à cela près du mode de nomination des Maîtres, qui paraît mal conçu, mais qui est praticable, cette circulaire pourra suffire, pendant plusieurs années, aux villes assez riches pour payer les dépenses de leurs écoles de tous les degrés.

12e *Demande.* — Oui, peut-être; mais, comme notre ville n'est pas assez riche, comment faut-il faire?

Réponse. — Recourir aux souscriptions.

13e *Demande.* — Nous l'avons fait; mais les souscripteurs veulent être représentés dans l'administration, et les comités de l'endroit disent qu'ils possèdent seuls l'autorité scolaire. Laquelle de ces deux prétentions trouvez-vous fondée?

Réponse. — Chacun peut avoir raison, selon la part qu'il prend aux dépenses. Vous pourriez conseiller aux souscripteurs de choisir un Maître ayant titre émané ou approuvé du Recteur, en la forme indiquée par la circulaire du 6 avril, § 3, et de fonder une Salle d'Asile privée dont ils paieraient toute la dépense; alors elle leur appartiendrait en propre, sous la simple inspection de l'autorité locale, et ils pourraient administrer par eux et par leurs sociétaires délégués, sans redouter les comités, qui seraient alors réduits à leur faire des visites.

Ou bien vous pourriez conseiller au Maire et au Conseil municipal de

payer les dépenses, et alors ils n'auraient affaire qu'aux Comités scolaires et pourraient librement se séparer des souscripteurs.

Enfin, si les souscripteurs ne sont pas assez riches pour fonder une Salle d'Asile, sans le concours de la ville, ou si la ville n'est pas assez riche pour négliger les souscripteurs, il faut transiger sur le mode d'administration et faire approuver la transaction en l'envoyant au Recteur, pour qu'il la soumette au Ministre et qu'elle soit délibérée en conseil royal, selon le mode indiqué par les dernières expressions de la circulaire du 6 avril 1836.

14e *Demande.* — Est-ce que cela s'est déjà fait quelque part?

Réponse. — Je ne sais; mais je pense qu'il serait régulier d'agir de la sorte : lisez l'article de *l'Ami de l'Enfance*, tom. 1er, p. 353 et suivantes; cette question y est discutée à l'occasion des Salles d'Asile de Nantes.

15e *Demande.* — Mais comment faites-vous à Paris?

Réponse. — A Paris, nous avons été moins conciliants que partout ailleurs. De 1826 à 1837 un Comité de dames a formé les Maîtres, les a nommés, révoqués, inspectés, sous le patronage d'une administration charitable; la ville payait la moitié au moins de la dépense, mais les Comités scolaires n'exerçaient aucun pouvoir. Le Comité des Dames les réunissait tous.

A dater du 1er janvier 1837, la ville a pris toutes les dépenses à sa charge, et la circulaire du 6 avril 1836 a repris son effet avec les modifications proposées par le Comité scolaire de cette ville : lisez la requête de ce comité; elle est imprimée dans *l'Ami de l'Enfance*, tome 1er, page 256 et suivantes; plusieurs questions y sont traitées d'une manière instructive.

16e *Demande.* — Sous quel régime sont maintenant les Salles d'Asile de Paris?

Réponse. — Sous aucun explicitement : le Comité des dames a cessé ses fonctions le 31 décembre dernier; un Comité provisoire, pour la transition d'un régime à l'autre, a été formé par décision ministérielle du 1er juillet 1836; il a été suspendu au mois de novembre suivant, par une lettre du Ministre qui arrêtait l'exécution de la décision du 1er juillet, sans lui rien substituer, et depuis ce temps on délibère sur le mode d'exécuter, à Paris, les dispositions de la circulaire du 6 avril 1836.

17e *Demande.* — Avez-vous réclamé pour faire cesser cette situation?

Réponse. — Plusieurs fois; mais les réponses du ministère ne nous viennent pas de mois en mois; nous les attendons quelquefois souvent pendant six mois, quelquefois plus longtemps.

18e *Demande.* — Si les administrations de Paris attendent si longtemps les réponses qui leur sont dues, comment voulez-vous qu'en province nous puissions espérer d'obtenir des réglements?

Réponse. — Pénétrez-vous bien des dispositions de la loi du 28 juin 1833 et de la circulaire du 6 avril 1836; lisez, dans *l'Ami de l'Enfance,* les anciens réglements de Paris, d'Arras, de Strasbourg, ceux de Nantes

et d'Elbeuf; prenez, dans ces divers réglements, ce qui vous convient; dressez un projet, soumettez-le à une personne instruite en cette matière, obtenez l'approbation des pouvoirs locaux, adressez votre projet au Recteur, pour qu'il le soumette au Ministre, et vous le verrez revenir de Paris l'année d'après, au plus tard; alors vous l'exécuterez.

19e *Demande.* — Est-ce qu'il n'y aurait pas un moyen d'aller plus vite que cela?

Réponse. — Je n'en connais pas; mais entendons-nous bien. Commencez par construire la Salle d'Asile, ou par la louer, saine, spacieuse, bien disposée; trouvez un bon Directeur ou une bonne Directrice, installez-les, et vous ferez les réglements après.

A cet effet, ayez d'abord de l'argent, de la bonne volonté, du zèle, de la charité; tâchez de n'avoir besoin que d'un très petit nombre de personnes, pendant tout le temps de votre fondation et pendant sa première année d'existence; puis après, résignez-vous à voir arriver l'Administration, avec son cortége de formalités; si votre établissement n'appartenait qu'à vous, il serait mortel comme vous; il faut qu'il soit durable, et l'Administration publique peut seule le rendre perpétuel; faites donc, dès à présent, par vous-même; agissez seul aussi longtemps que vous pourrez maintenir votre indépendance; dès que vous serez obligé d'appeler à votre secours, calmez-vous, prenez patience! Soumettez-vous à être gouverné, même alors que vous ne seriez pas compris par ceux qui vous gouvernent.

ACTES OFFICIELS.

RÉGLEMENT DES SALLES D'ASILE COMMUNALES D'ELBEUF (SEINE-INFÉRIEURE).

Les Salles d'Asile ont pour objet l'éducation première de l'enfance; établies pour le soulagement de la classe ouvrière, on y reçoit, chaque jour, les jeunes enfants, et des exercices raisonnés y tendent à leur développement physique, moral et intellectuel.

Conditions de l'Admission.

Article premier. Sont admis, dans les Salles d'Asile communales, tous les Enfants de deux à six ans.

Art. 2. Après six ans, l'admission ne peut avoir lieu que sur l'autorisation spéciale du maire.

Art. 3. Les parents doivent représenter, avant l'admission, un certificat du médecin, constatant que leur enfant a été vacciné, ou qu'il a eu la petite-vérole.

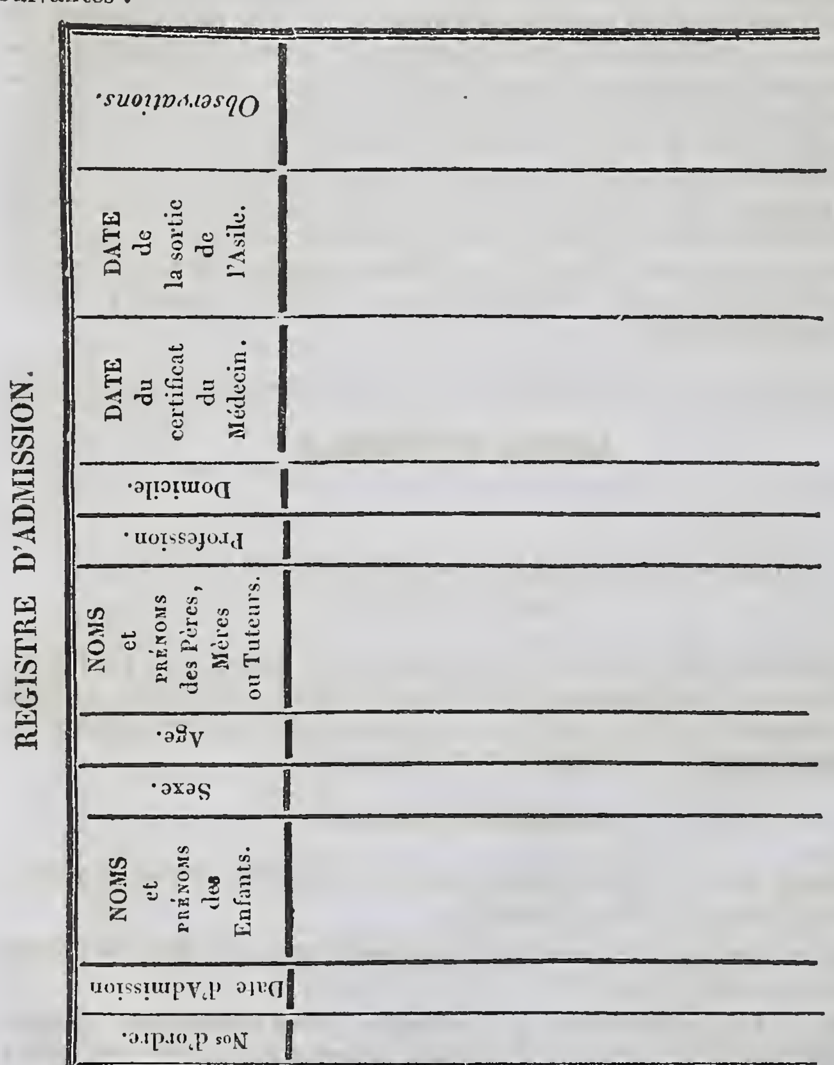
Des Directrices.

Art. 4. Les Directrices des Asiles communaux sont placées sous les ordres immédiats de l'autorité municipale.

Art. 5. Elles sont nommées et révoquées par le Maire.

Art. 6. Elles doivent remplir leur mission avec un dévouement naturel, une douceur et une patience constantes, et ne peuvent, sous aucun prétexte, infliger aux enfants des châtiments corporels.

Art. 7. L'admission de tout enfant, et sa sortie, sont mentionnées immédiatement sur un registre spécial, présentant les indications suivantes :



REGISTRE D'ADMISSION.

Nos d'ordre.	Date d'Admission	NOMS et PRÉNOMS des Enfants.	Sexe.	Age.	NOMS et PRÉNOMS des Pères, Mères ou Tuteurs.	Profession.	Domicile.	DATE du certificat du Médecin.	DATE de la sortie de l'Asile.	*Observations.*

Art. 8. Dans les huit premiers jours de chaque trimestre, les Direc-

ices remettent au Maire l'état nominatif des enfants reçus dans les alles d'Asile pendant le trimestre précédent.

Cet état doit être conforme au modèle suivant :

Nos d'ordre du Registre.	DATE d'admission.	NOMS et PRÉNOMS des Enfants.	Sexe.	Age.	NOMS et PRÉNOMS des Pères, Mères ou Tuteurs.	Profession.	Domicile.	DATES du certificat du médecin.	DATES de la sortie de l'Asile.	NOTE sur les Enfants. Caractère.	Chant.	Lecture.	Calcul.	Observations.

Art. 9. Le premier de chaque mois intermédiaire, on porte seulement sur l'état les enfants admis ou sortis pendant le mois précédent, et on ajoute au chiffre le total des autres enfants.

Art. 10. Les Directrices sont assistées d'aides à leurs ordres, agréées par le Maire.

Des Exercices.

Art. 11. Les Asiles sont ouverts, savoir :

Depuis le 1er mars jusqu'au 1er novembre, de sept heures du matin jusqu'à sept heures du soir;

Et les autres mois de l'année, depuis sept heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, selon la chute du jour.

Art. 12. Les enfants y sont admis tous les jours de l'année, autres que les dimanches et fêtes.

Art. 13. Les exercices sont au moins de deux heures par jour, savoir : de onze heures à midi, et de trois à quatre heures. S'il est formé deux divisions, une heure d'exercice a lieu, en plus, pour la première division.

Art. 14. Les exercices sont corporels, moraux et intellectuels. Les premiers ont pour but le développement physique de l'enfance; les seconds doivent tendre à inspirer aux enfants de doux sentiments, à leur donner des habitudes d'ordre, de propreté et d'obéissance, à les soumettre à des impressions religieuses et morales; enfin les autres exercices confient à leur intelligence les notions les plus générales des diverses parties de l'enseignement primaire.

Art. 15. La Directrice elle-même doit diriger les exercices : son aide l'assiste au besoin.

Art. 16. A l'arrivée de chaque enfant, une inspection de propreté a lieu; visite a lieu également de la nourriture apportée; des observations aux parents sont faites, s'il est nécessaire.

Art. 17. Hors les heures d'exercices, les enfants sont en récréation dans le préau, sous la surveillance continuelle de la Directrice et de son aide.

Art. 18. La Directrice et son aide ne donnent aux enfants, de c qu'ils ont apporté pour leur nourriture, que ce qu'elles jugent conve nable.

Art. 19. Les heures de repas ont lieu ordinairement de neuf heure et demie à dix heures, de midi et demi à une heure, et de quatre heure et demie.

Art. 20. L'enfant amené indisposé ou malade n'est pas reçu. L'enfar qui se trouve indisposé dans la journée est reconduit à ses parents; e cas d'absence, et jusqu'à leur retour, il est déposé chez la Directrice et y reçoit les premiers soins.

De la Surveillance.

Art. 21. Les Salles d'Asile sont placées sous la surveillance de l'Administration municipale, de MM. les Membres des Comités supérieur t communal d'instruction primaire, et du Bureau de bienfaisance.

Art. 22. Il existe, en outre, pour la surveillance journalière auprès e chaque Asile, un Comité composé de douze Dames inspectrices.

Art. 23. Chaque Comité se réunit une fois par mois, sous la présience de l'une des Dames inspectrices.

Art. 24. Les Dames inspectrices, comme les autres personnes charées de la surveillance des Asiles, veillent à l'exécution du présent Rélement; elles donnent aux Salles d'Asile la direction qu'elles doivent voir, selon le véritable esprit de leur institution; elles font aux Directices, aux enfants, aux parents même, les observations qu'elles jugent écessaires, et proposent au Maire les améliorations qu'elles croient onvenables.

Art. 25. Le Comité correspond avec l'Autorité municipale, par l'intermédiaire de leurs Présidentes.

Art. 26. Les Dames inspectrices sont nommées par le Maire, et pour eux années.

Des Visiteurs.

Art. 27. Un docteur-médecin, désigné aussi par le Maire, est attahé à chaque Asile.

Art. 28. Les Visiteurs sont admis à toute heure dans les Salles d'Asile.

Art. 29. S'ils arrivent pendant les heures d'exercices, ces exercices, utant que possible, ne seront pas interrompus.

Art. 30. Tout Visiteur est invité, par la Directrice, à s'inscrire sur n registre déposé comme il suit, et toute personne chargée de la sureillance ou de l'inspection s'inscrit nécessairement sur ce registre.

T. S. V. P.

REGISTRE D'INSPECTION.

DATES.		NOMS et qualités des Visiteurs.	NOMBRE d'Enfants présents.	Occupation du moment.	Propreté.	Exercice.	Obéissance.	*Observations.*
Jours.	Heures.							

Fait à la Mairie d'Elbeuf, ce 14 novembre 1836.

LEFORT-HENRY, *Maire.*

Rien ne nous annonce, jusqu'à présent, que M. le Maire d'Elbeuf ait présenté son arrêté au Comité d'arrondissement, ni que ce Comité l'ait transmis au Recteur et soumis à l'approbation du Ministre ; si l'arrêté que nous venons de transcrire était soumis à cette épreuve, il nous paraît certain qu'il serait modifié dans plusieurs de ses dispositions.

MÉTHODES ET EXERCICES.

LEÇON D'HISTOIRE NATURELLE.

LE LAPIN.

D. Mes enfants, quel est cet animal?
R. Un lapin.
D. Combien a-t-il de pattes?
R. Quatre (les montrer).
D. Remarquez-vous que les pattes de derrière sont plus longues et plus fortes que celles de devant?
R. Oui, monsieur.
D. De quelle couleur est son poil?
R. Gris et blanc.
D. Tous les lapins sont-ils de cette couleur?
R. Monsieur, j'en ai vu de blancs, de jaunes et de noirs.
D. A quoi sert un lapin?
R. On le mange.
D. Est-ce qu'on mange son poil?
R. Non, monsieur.
D. Que fait-on de ce poil?
R. Je ne sais pas.

Eh bien, écoutez l'histoire du lapin; je vais vous la raconter d'abord, et vous me la raconterez vous-mêmes ensuite:

Il y a deux espèces de lapins : le lapin sauvage, qui vit dans les bois; et le lapin privé, que nous enfermons dans des cours, dans des tonneaux, dans des cabanes, que l'on nomme *clapiers*.

Le lapin sauvage est petit, gris; il a deux gros yeux noirs, la queue blanche en dessous, le ventre blanc; il saute bien, à cause de ses deux pattes de derrière, qui sont longues et fortes, et à l'aide desquelles il se lance en avant en retombant sur les deux pattes de devant.

Il vit dans les bois, sur les montagnes; il creuse des trous qu'on appelle *terriers*; il choisit de préférence les terrains de sable pour creuser plus facilement, et les montagnes pour que l'eau n'entre jamais dans son terrier.

Lorsque le Maître a terminé le sens de deux ou trois alinéas, il peut faire immédiatement des questions pour s'assurer qu'il a été compris.

Exemple sur ce qui précède : Combien y a-t-il d'espèces de lapins? — Où vivent les lapins sauvages? — Comment nomme-t-on les cabanes des lapins privés? — Faites-moi le portrait du lapin; dites-moi comment sont ses yeux, ses pattes et comment il marche et saute? — Comment se nomment les trous qu'il fait dans les bois? — Les fait-il en plaine ou sur les montagnes, dans le sable ou dans la terre molle, etc.?

Ces questions continuelles n'empêchent pas les questions générales après la leçon ; au contraire, elles les préparent.

(Voir le Questionnaire général ci-après à la fin de la leçon.)

Le lapin est très malheureux dans ce terrier, parce qu'il est toujours exposé à être mangé par d'autres animaux ; le loup, le chien, le renard, le putois, le furet, le chat lui font la guerre jusque dans son trou ; s'il en sort, l'épervier, la buse, le faucon, le chat-huant, tous les oiseaux de proie s'abattent sur lui et le dévorent.

Il paraît que Dieu l'a mis au monde pour être mangé par tous les animaux carnassiers, et comme il a voulu qu'il y eût à manger pour tout le monde, il a multiplié les lapins en très grand nombre ; ils font beaucoup de petits, il y a des femelles de lapin qui en ont jusqu'à vingt-cinq dans l'espace d'une année.

La femelle du lapin sauvage ne fait pas ses petits dans les terriers habités par d'autres lapins ; elle va dans les endroits éloignés des terriers, creuse un trou d'un à deux pieds de profondeur, que l'on nomme *rabouillère*, le remplit de foin et de paille et de poils, y dépose ses petits et bouche le trou avec de la terre ; elle vient toutes les nuits, ouvre sa rabouillère, se couche à l'ouverture de ce nid ; les lapereaux, échauffés par la présence de leur mère, montent jusqu'à elle et tètent son lait ; le matin, elle referme le nid et le laisse fermé toute la journée ; quand les lapereaux sont assez forts pour gratter eux-mêmes la terre et déboucher ainsi le lieu de leur naissance, la mère ne revient plus. Ils mangent l'herbe, les feuilles, les jeunes branches, et deviennent forts en peu de temps : un lapin de quatre mois est aussi gros que père et mère.

Lorsqu'on veut élever beaucoup de lapins sauvages, il faut entourer d'un mur un bois sablonneux, et laisser, autour du bois, de la terre bien semée d'herbe pour pâturage. Dans cet enclos, qui se nomme *garenne*, les lapins vivent protégés contre leurs ennemis, et conservés pour le maître de la maison, qui les fait prendre quand il veut avec des filets, ou qui les fait tuer à coups de fusil.

Ces clos, ces garennes, ces chasses entraînent beaucoup de dépense ; mais il y a d'autres moyens de se procurer des lapins, non pas des lapins sauvages, mais des lapins privés.

Celui que je vous apporte aujourd'hui est un lapin privé, élevé dans notre maison ; il est enfermé dans une cabane ; je lui donne de l'herbe, du pain ; il me fait des petits, et dans quelque temps quand j'aurai trop de lapins, j'en mangerai.

Les lapins privés sont de diverses couleurs : quand ils sont blancs, ils ont les yeux roses ; ils ont les oreilles très longues et le poil très doux.

Les lapins sauvages ou privés sont bons à manger ; on les rend meilleurs en les nourrissant d'herbes à bonnes odeurs, et ils prennent

quelquefois mauvais goût quand on les nourrit d'herbes à odeurs fortes.

Les lapins privés sont ordinairement plus grands et plus forts que les lapins sauvages. Les premiers pèsent environ deux ou trois livres, et les autres de quatre à cinq livres. Ils viveut, en général, de huit à neuf ans.

Le lapin est un animal utile en ce qu'il sert à la nourriture de l'homme et en ce que lui-même coûte fort peu à nourrir. Sa peau et son poil servent à faire des fourrures, des gants. On en fabrique aussi une espèce de colle connue dans le commerce sous le nom de gélatine et d'encollage.

Il y a un animal qui ressemble beaucoup au lapin, c'est le lièvre, qui, comme lui, est extrêmement timide, court très vite, est à peu près de la même taille, a aussi de longues oreilles, et vit à peu près le même temps : voilà les points de ressemblance. Mais ces deux animaux diffèrent sous plusieurs rapports : le lièvre est moins industrieux; au lieu de se creuser un terrier comme le lapin, il ne se forme qu'un gîte, trou assez peu profond, à la surface de la terre, où il ne se trouve nullement en sûreté. Le lièvre n'a ordinairement que deux ou trois petits qui ont les yeux ouverts en naissant, et il ne les allaite que pendant vingt jours; après quoi, ceux-ci se séparent de leur mère et vont eux-mêmes chercher leur nourriture.

Ces animaux se nourrissent d'herbes, de racines, de feuilles, de fruits, de graines et de diverses plantes. Ils rongent même l'écorce des arbres pendant l'hiver. Ils dorment ou se reposent au gîte tout le jour et ne mangent, pour ainsi dire, que la nuit. On les voit, au clair de la lune, jouer ensemble, sauter et courir les uns après les autres; mais le moindre mouvement, le bruit d'une feuille qui tombe, suffisent pour les effrayer; ils se séparent aussitôt et s'enfuient dans toutes les directions. C'est de là qu'on dit *peureux comme un lièvre*.

Les lièvres dorment beaucoup, et les yeux ouverts. Ils n'ont pas de cils aux paupières. Ils ont l'ouïe très fine et l'oreille extrêmement longue, relativement à leur corps. Ceux de France ont le poil d'un brun roux. Pour n'être pas aperçus, ils se cachent et se blottissent entre deux mottes de terre de la couleur de leur poil.

Le lièvre peut s'apprivoiser, mais il ne devient jamais animal domestique. Ceux qu'on prend tout petits et qu'on élève dans la maison s'enfuient dans la campagne dès qu'ils en trouvent l'occasion.

Quoique cet animal soit très peureux, il en est auxquels on parvient à donner une certaine éducation. On en voit qui sont dressés à poser leurs pattes de devant sur les objets qu'on leur présente. On abuse de cette habitude, quand elle est contractée, en leur faisant placer leurs pattes sur un tambour ou sur la détente d'armes à feu, ce qui leur donne l'apparence guerrière de tirer un coup de pistolet,

ou de battre le tambour en cadence, etc. Ils s'asseient pour cela sur leurs pattes de derrière, et se servent de celles de devant comme de bras.

La chair du lièvre est préférée à celle du lapin. Lorsqu'on les élève dans les maisons, on les nourrit avec de la laitue et des légumes; mais ils ne sont pas, à beaucoup près, aussi bons à manger que les lièvres sauvages.

Les chasseurs font au lièvre une rude guerre. Il craint beaucoup les chiens et court plus vite qu'eux. Mais il est une espèce de chiens très agiles qu'on appelle *lévriers*, qui le poursuivent, le saisissent et le tuent. D'autres chiens parviennent aussi à l'atteindre, mais après l'avoir longtemps fatigué.

Le lièvre, arrivé à l'âge où il ne grandit plus, pèse ordinairement de six à sept livres. Son poil s'emploie aussi dans la chapellerie; on le fait bouillir afin de le mettre en pâte, cette pâte se nomme feutre; on en fait des chapeaux et des tapis.

QUESTIONNAIRE.

Qu'est-ce que le lapin? — Y en a-t-il de plusieurs espèces? — Où se tiennent les lapins sauvages? — Qu'est-ce que les bois? — Qu'est-ce qu'un enclos? — Qu'est-ce qu'une garenne? — Où la femelle du lapin fait-elle ses petits? — Jusqu'à quel âge les nourrit-elle? — Que fait-elle quand ils sont en état de manger? — Quels préparatifs fait la mère pour ses petits? — A quoi sert la chair du lapin? — Quelle est la meilleure de celle du lapin sauvage ou du lapin domestique, et pour quel motif? — Quelle est l'allure du lapin? — Quelle est sa couleur? — Que remarque-t-on de particulier dans le lapin blanc? — Les lapins sauvages et les lapins domestiques sont-ils de la même taille et du même poids? — Quelle est la durée ordinaire de leur vie? — En quoi le lapin est-il utile à l'homme? — Quel usage fait on de sa peau et de son poil?

Quel est l'animal qui ressemble le plus au lapin? — Quels sont les principaux points de ressemblance?—Quelles sont les principales différences? — Combien le lièvre a-t-il ordinairement de petits? — Qu'ont-ils de particulier en naissant? — Pendant combien de temps leur mère les allaite-t-elle? — De quoi le lièvre se nourrit-il? — Dans quels moments dort-il et mange-t-il? — Comment dort-il? — Quel est son caractère? — Que savez-vous de relatif à ses paupières? — Que vous ai-je dit de son ouïe et de ses oreilles? — Quelle est la couleur de son poil? — Comment se cache-t-il? — Le lièvre est-il un animal domestique? — Peut-on l'apprivoiser? —Ne parvient-on pas à lui apprendre certaines choses? — La chair du lièvre est-elle bonne à manger?— Est-elle préférable à celle du lapin?— Qui est-ce qui fait la guerre aux lièvres? — Les chiens courent-ils plus vite qu'eux? — Comment appelez-vous les chiens qui les atteignent? — Quel est le poids ordinaire du lièvre? — Quel usage fait-on de son poil?

CORRESPONDANCE.

POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DES QUATRE ÉCOLES-MODÈLES DE L'INSTITUT NORMAL A DUNDAS-VALE, GLASCOW.

Au mois de novembre dernier a eu lieu, à Glascow, la cérémonie de la pose de la première pierre de l'établissement normal, qui doit contenir les quatre Ecoles-modèles fondées par la Société d'éducation de cette ville. Les Directeurs de la Société, désirant donner à cette cérémonie toute la solennité convenable, y procédèrent sous la présidence de John C. Colquhoun, échiquier de Killermont et de Garscadden.

Le lundi, 14, les amis de l'institution, au nombre de plus de cinq cents, se réunirent au Trade's Hall, et se rendirent ensuite processionnellement au lieu choisi pour l'emplacement de l'édifice. Là, une prière fervente et appropriée à la circonstance fut prononcée par le révérend docteur M. Leod, un des ministres présents. Après lui, le révérend docteur Buchanan prit la parole pour exprimer, au nom de tous les ecclésiastiques rassemblés pour la solennité du jour, la vive satisfaction qu'ils ressentaient d'y prendre part, et la joie qu'ils éprouvaient, comme ministres de l'Évangile, en contemplant l'érection d'un établissement dont le but est de perpétuer le caractère chrétien du système écossais d'éducation. Fermement persuadée qu'a moins d'être fondée sur la parole de Dieu l'instruction populaire ne peut jamais contribuer au bonheur des individus, ni au bien-être social des masses, l'église d'Écosse a travaillé à réaliser l'immense entreprise de l'éducation universelle du peuple au moyen des Écoles des paroisses, par lesquelles des résultats si précieux et si durables ont été obtenus. Elle ne peut donc qu'applaudir aux efforts de la Société d'éducation de Glascow, et souhaite ardemment de voir la science et l'expérience des temps modernes concourir au perfectionnement et à l'efficacité du système d'instruction, basé sur les sages principes dont, par la bonté divine, l'Ecosse a joui depuis si long-temps. Une école normale, sagement dirigée, est un des plus sûrs moyens de parvenir à ce but, et de maintenir et transmettre à la postérité le caractère si respectable par lequel, depuis plus de deux siècles, l'Écosse a eu le bonheur de se distinguer entre tous les peuples comme la nation la plus richement dotée des bienfaits de l'éducation. »

Après ce discours, M. Colquhoun posa la pierre avec les cérémonies d'usage, puis parla en ces termes :

« M. Stow et Messieurs,

» J'espère que la fondation d'une grande et bonne œuvre vient d'être posée, et il me semble qu'elle est placée heureusement dans le voisinage de ces collines que couronnent vos édifices, et qui dominent les tours, les vastes manufactures et le port si peuplé de votre ville ; car, ici, sous ce toit, doit se former une autre manufacture, sans laquelle, tout humble et obscure qu'elle soit, la vigueur de votre commerce et de vos fabriques ne pourra vous suffire. J'avoue qu'en entendant des personnes se lamenter de l'augmentation de notre population et s'effrayer des progrès des villes et des villages, qui de tout côté s'élèvent et s'agrandissent dans l'ouest de l'Écosse, je ne puis que les comparer à celles qui, voyant les cargaisons des matériaux bruts de nos manufactures, la soie ou le coton, arriver d'Égypte ou d'Amérique, et sortir des sacs dans nos magasins, s'écrieraient : « Voyez quelle poussière s'élève » de ces masses ! voyez à quels dangers elles nous exposent ! Une étin- » celle peut les mettre en flammes, ou bien nous serons suffoqués ! »

» Ces personnes ne réfléchissent pas que lorsque ces matériaux, qui leur paraissent si repoussants, auront été cardés, filés, tissés et teints, ils deviendront la source de notre richesse et de notre puissance. De même, j'admets que des masses de population, entassées brutes et grossières dans nos villes, et agglomérées sans discipline, seront toujours prêtes à être soulevées par le premier agitateur, ou mises en combustion par les torches des incendiaires politiques ; si, au contraire, elles sont soumises, dans l'enfance, au procédé de l'éducation ; si la manufacture d'une école, bien conduite, prend les grossiers matériaux de leurs esprits, forme de leurs facultés flexibles et indécises un tissu solide, et, les trempant dans les bons principes, lui imprime des couleurs inaltérables ; alors cette population, que vous dites excessive, se formera dans le meilleur ordre, et ceux que vous regardiez avec terreur s'élèveront pour être votre force.

» Il est donc de la première importance, tandis que la population s'accroît, que la manufacture de l'éducation s'accroisse aussi ; mais si, dans les fabriques ordinaires, personne n'est autorisé à manier les fils, ou à mélanger les teintures, avant d'avoir fait un apprentissage, il est assurément aussi nécessaire que l'homme qui doit manier les fils délicats de l'esprit humain, et les tempéraments fins et souples de l'enfance, qui doit les tisser en bons sentiments et les tremper dans de justes principes, reçoive des leçons de son art ; qu'il subisse un apprentissage, sinon de sept ans, au moins de quelques mois ; qu'il comprenne les dispositions de la jeunesse, la manière d'en tirer parti, et qu'il sache où prendre les couleurs et comment les mêler, couleurs que conserveront les esprits, pour le temps, et au delà du temps. C'est pour cela que nous fondons cette école normale, dans laquelle ceux qui désirent devenir instituteurs pourront apprendre, avant d'enseigner, comment enseigner et ce qu'ils doivent enseigner.

» Encore une remarque. Je m'imagine que l'architecte et les maçons s'étonneraient si je leur demandais s'ils comptent bâtir au dessus ou au

dessous du sol ; s'ils comptent élever leurs murailles dans les airs ou les descendre profondément dans la terre. Ils concluraient, d'après cette question, que si je m'entends à quelque chose ce n'est point en constructions. Mais le fait est que, dans nos îles de l'ouest, se trouvent des personnes qui suivent même l'ancien mode de bâtir, qui creusent comme des taupes dans la terre, et y construisent ce qu'ils appellent des maisons, et ce que nous nommerions des caves. Il y a aussi, dans ce pays, un nombreux parti qui voudrait bâtir nos écoles normales sur le même plan ; ils voudraient exclure l'air et la lumière du ciel, et plus encore les rayons du soleil du firmament moral, qui est toujours prêt à répandre sa clarté sur nous. Semblable à celui de nos insulaires, leur plan est de creuser dans les profondeurs de la terre, et là d'agir au hasard et dans l'obscurité. Ils repoussent la Bible de leur système ; et si quelques rayons de lumière parviennent à entrer, ce n'est qu'obliques et rompus à travers quelques fentes partielles. Notre école normale sera tout autre : l'architecte la bâtira dans de justes proportions ; il y fera pénétrer un air vivifiant, la chaleur et la lumière du soleil ; et nous osons vous promettre qu'en visitant cet établissement vous y contemplerez avec joie les visages frais et réjouis de nos heureux enfants !

» Il me semble que si l'on voulait placer sur la porte de l'édifice un emblème de notre instruction, il faudrait choisir deux figures de femmes, l'une au regard plein de feu et d'énergie, qui contemple toute la création, et de temps à autre tourne les yeux vers les livres qu'elle tient de chaque main, le livre de la science et des arts, et le livre de la révélation ; et combinant les vérités qu'ils renferment, les explique avec une ardente éloquence ; à côté d'elle, serait assise une autre femme, d'une physionomie intelligente, mais cependant plus douce et plus calme ; elle écoute et recueille attentivement les paroles de sa sœur aînée, et elle transmet avec simplicité les vérités qu'elle en reçoit à un groupe d'enfants placés à ses pieds, et sur lesquels ses yeux sont constamment fixés. Ainsi se trouveraient réunies ces deux sœurs, *Science* et *Pratique*, justes emblèmes de notre institution. »

M. Stow parla ainsi à son tour :

« M. Colquhoun et Messieurs,

» Ayant l'honneur de remplir les fonctions de Secrétaire de la Société d'éducation de Glascow, je suis appelé à vous communiquer quelques détails sur la situation présente et les espérances d'avenir de son école normale. La Société d'éducation compte dix années d'existence : elle fut établie pour atteindre trois buts différents : le premier fut d'améliorer le système de notre éducation populaire ; le second, d'organiser ce système de telle sorte, qu'il pût offrir aux parents une assistance réelle pour l'éducation morale de leurs enfants, surtout lorsqu'ils sont exposés à la dangereuse condition de vivre dans les grandes villes et les villages où se trouvent des manufactures ; le troisième fut de faire connaître et d'étudier ce système, en ouvrant une école-modèle à l'inspection du public et l'instruction des maîtres. L'école-modèle (l'Infant's school) fut établie

en 1826, et diverses améliorations y ont été successivement introduites; quelques unes empruntées à d'autres écoles, et quelques unes particulières à celle-ci. Le succès de cette expérience a été grand et a dépassé les plus vives espérances des fondateurs; car non seulement des écoles pour l'éducation morale des petits enfants ont été ouvertes dans cette ville et dans ce pays, mais la simplicité du système, surtout à l'égard de l'étude des saintes Écritures, a répandu une nouvelle vie et une nouvelle force dans toutes les écoles des paroisses et les écoles particulières. En 1832, une seconde école-modèle fut fondée pour les enfants de six ans et au dessus, dans laquelle les diverses parties de l'instruction sont enseignées avec les perfectionnements que l'expérience a suggérés, et dans laquelle l'éducation morale de l'Infant's school est terminée, afin que les habitudes morales, qui en sont la suite, s'y continuent aussi et s'y fortifient sous une surveillance éclairée, jusqu'à ce que les enfants aient atteint l'âge de douze à quatorze ans. La première tentative faite pour organiser ce système fut de joindre à l'école un jardin destiné aux prix et à l'éducation active et morale; la seconde fut de construire des gradins et une salle pour les leçons particulières (class-room); puis de fournir l'école d'objets et d'images d'objets. Les deux écoles-modèles, donc, présentent le même système combiné d'éducation physique, intellectuelle, religieuse et morale, ou, en d'autres termes, les sentiments et les habitudes sont développés et formés simultanément avec l'intelligence. J'ajouterai que cette éducation de l'école, loin d'entraver l'éducation donnée dans les familles, lui est une puissante auxiliaire. Quant aux détails sur les objets matériels d'enseignement et sur le système d'éducation adoptés dans les deux écoles-modèles, on les trouve consignés dans les publications de la Société; mais je dois dire ici que, quelques perfectionnements qu'on ait pu introduire dans le mode et les objets matériels d'enseignement, et bien qu'on ait pu employer un nouvel élément d'action en formant les sentiments et les habitudes simultanément avec l'intelligence, le principe fondamental du système de nos écoles écossaises des paroisses a été et doit être maintenu inviolable: c'est à dire *l'éducation de la Bible*, la lecture faite chaque jour de la Bible même pénétrant dans l'intelligence et dans la conscience des enfants avec toute l'autorité du divin et puissant auteur de ce saint livre. Les publications de la Société contiennent des preuves multipliées des effets moraux du système qu'elle a adopté. Nous avons le témoignage écrit de plusieurs centaines de parents en faveur de ce système, et nous y attachons le plus grand prix.

» Convaincu qu'il ne peut être examiné convenablement dans l'école ni au milieu de l'appareil d'une séance publique, sous les yeux d'une audience nombreuse, mais seulement dans son action sur la conduite des enfants au milieu de leur famille, nous désirons que ces effets se fassent sentir en remontant de l'école dans la famille, et nous ne les attendons pas venant de la famille pour se développer dans l'école. Ne conviendra-t-on pas qu'un tel système, s'il s'étendait en raison des populations, serait la police la moins dispendieuse et la meilleure sauvegarde morale pour notre pays. Et si j'ajoute que l'établissement que nous travaillons à fonder contiendra, lorsqu'il sera terminé, des écoles pour les petits en-

fants et pour les enfants d'un âge plus avancé, en outre une école de commerce et d'industrie pour les jeunes filles, et que plus de 800 enfants y seront reçus pour une rétribution si minime que les plus pauvres pourront aisément la payer, ne conviendra-t-on pas aussi que, sous ce rapport seul, notre institution ne sera pas de peu d'importance pour la population si nombreuse de ce voisinage? Les grandes villes sont la plaie de notre pays, sous le point de vue moral. Pourquoi? non pas parce qu'elles sont tellement de nécessité, mais parce que les systèmes écossais d'éducation ne sont pas en rapport avec cet état comparativement nouveau de la Société. On continue à enseigner simplement dans les écoles, tandis que, dans les rues, l'esprit du mal donne l'éducation. Mais que le principe de sympathie sociale, tandis qu'il se déploie librement dans les prix des enfants, soit constamment dirigé, sous l'influence du système d'éducation morale, vers tout ce qui est honnête et bon, et avec la bénédiction divine, les grandes villes et les établissements d'industrie deviendront des sources de vertu de plus en plus abondantes.

»Dans l'Infant's school-modèle, depuis sa fondation jusqu'en 1832, plus de 100 Maîtres ont été instruits et formés; parmi eux se trouvaient les premiers Maîtres de Paisley, Greenock et de l'école-modèle d'Edimbourg. Depuis que l'école-modèle, pour les enfants au dessous de six ans, a été ajoutée à l'Infant's school, la Société d'éducation a exigé que tous les aspirants qui suivent le cours normal passassent un certain nombre de semaines dans l'Infant's school avant de passer dans l'école supérieure, afin qu'ils fussent complètement initiés au système d'éducation morale, et aussi aux simples et naturelles méthodes de l'éducation intellectuelle. Indépendamment des Maîtres formés pendant les premières années, durant l'été de 1815, 52 jeunes Maîtres ont été admis dans les écoles-modèles de la Société; et, dans les cinq derniers mois seulement, leur nombre a dépassé 60. Le nombre d'Élèves reçus dans l'école normale, pendant trois mois et plus, a été, durant le dernier hiver, de 15; pendant l'été, de 20; et, à ce moment, il est de 36. La Société a fourni des Maîtres à un grand nombre d'écoles.

» Des demandes trop multipliées pour que nous puissions satisfaire à toutes nous sont adressées des diverses parties de l'Écosse, quelques unes d'Angleterre, d'Irlande, des Indes occidentales; et deux de nos élèves travaillent avec succès à la Jamaïque. Durant les six ou huit derniers mois seulement, le Comité s'est vu forcé de refuser trente demandes de cette nature. La modicité du salaire proposé communément encourage peu les jeunes gens à faire des sacrifices pour être instruits et formés d'une manière convenable; mais, quand la profession de Maîtres d'école sera plus généralement appréciée et relevée (résultat que des écoles normales telles que celles-ci ne peuvent manquer de produire), nous croyons que les émoluments s'élèveront en égale proportion.

» Si vous demandez combien d'écoles ont été fondées selon le plan des écoles-modèles de Glascow, nous répondrons que la plupart des écoles établies dans cette ville, à Paisley, à Greenock et dans les autres villes des environs, l'ont été, d'après notre système, chacune avec une galerie, c'est à dire des bancs disposés en gradins, où tous les enfants

viennent s'asseoir pour recevoir l'instruction intellectuelle, et un jardin où, pendant les jeux, leur est donnée l'instruction morale; l'une pour les bons principes, et l'autre pour cultiver les bonnes habitudes. Il y a onze Infant's schools et quinze écoles fondées, dans cette ville et dans les environs, sur le plan de la Société d'éducation. Avant de terminer, je dois dire un mot sur les études de notre cours normal. Les Élèves, non seulement sont admis à observer et à pratiquer l'art de l'éducation, sous les directions des Maîtres si zélés et si intelligents de nos écoles-modèles, mais, de plus, ils reçoivent une heure de leçons par jour, sur des sujets qui se rattachent à leur profession; ils sont aussi examinés et exercés deux fois par semaine par les Membres du Comité, alternativement dans les deux écoles-modèles, et leur capacité pour diriger les enfants est ainsi constatée. Les instructions qu'ils reçoivent seront néanmoins incomplètes, jusqu'à ce que soit terminé l'édifice dont vous venez aujourd'hui de poser les fondations, et jusqu'à ce que des Maîtres de surplus soient appelés à les instruire dans plusieurs branches des sciences, et que notre institution entière soit placée sous la direction de notre habile Recteur, M. John M'eric, qui fait, en cet instant, un second voyage d'observation sur le continent. Trois mois forment la plus longue période fixée par le système d'éducation pour le cours normal; mais il est positif que ce temps est certainement trop court, car beaucoup de jeunes gens ont besoin d'apprendre la plupart des choses qu'ils doivent enseigner, aussi bien que d'acquérir l'habitude de l'enseignement.

» Malheureusement, nombre de jeunes gens, dignes du plus réel intérêt, ne peuvent, faute de moyens, vivre à Glascow...; la fondation de bourses, dans l'école normale, permettrait aux élèves de suivre un cours régulier de *deux années d'études*, pendant lequel toutes leurs facultés morales et intellectuelles pourront être pleinement exercées. Ils acquerront alors une connaissance étendue du livre de la nature, et cette connaissance viendra en aide à celle du livre de la révélation.

» Maintenant, mon devoir est de remercier, au nom de la Société d'éducation, tous les Amis de l'enfance qui ont honoré de leur présence cette séance si intéressante pour nous...; et je me réjouis en contemplant une si noble phalange de personnes de tous rangs, jeunes et vieux, prêtant leur appui au système d'éducation qui, comme partie de l'instruction donnée dans les écoles des paroisses, a élevé l'Écosse parmi les nations de l'Europe, et a rendu ses fils respectables dans toutes les parties du globe, par leur industrie, leur intelligence, leur piété et leur valeur morale. »

MÉLANGES.

EXTRAIT D'UN DISCOURS PRONONCÉ, EN 1836, DANS L'UNE DES PAROISSES DE LA VILLE D'ANGERS (MAINE-ET-LOIRE), PAR M. MAUPOINT, VICAIRE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME, EN CETTE VILLE.

Sinite parvulos venire ad me.
Laissez venir à moi les petits.
(MARC, 10, 14.)

Mesdames (1), que N. S. J.-C. ait chéri beaucoup l'enfance, c'est indubitable pour quiconque a lu l'Évangile. S'il naît, au lieu d'entrer dans le monde, comme Adam, dans la plénitude de l'homme parfait, *il naît petit enfant* (2), en emprunte les premiers cris, les premières larmes et les premiers soupirs, afin qu'on ne puisse pas dire de lui qu'il a dédaigné les faiblesses les plus grandes de la nature humaine; puis, plus tard, dans les courses multipliées qu'exigeait sa mission sublime, s'il est un objet assez attrayant pour l'engager à suspendre sa marche, et à oublier quelquefois, dans un saint délassement, ses peines et ses fatigues, ce seul objet, c'est l'enfant. Comme il prend plaisir à converser avec lui, à l'enlever sur ses bras, à le serrer contre son cœur, à l'embrasser tendrement, avant de faire descendre sur lui les bénédictions célestes! *et complexans benedicebat eos* (3).

Jusqu'à J.-C., l'âge le plus intéressant avait été le plus dédaigné. A l'adolescence, les philosophes et les académies; à l'enfance, l'oubli ou la cruauté. Une seule difformité de corps permettait au père d'ériger un tribunal de sang au fond de sa barbare conscience, et de se constituer juge souverain de la vie et de la mort de son propre enfant : les turpitudes de l'histoire sont là pour l'attester.

J.-C. vient : tout change. Oh! le cœur d'une mère est si ingénieux et si apercevant! Que cette prédilection spéciale de Jésus, pour l'enfance, dut faire palpiter d'émotions suaves celui des jeunes mères d'Israël qui étaient témoins! Aussi, le ravissement dans l'ame, épiaient-elles, avec empressement, l'heure favorable du passage de Jésus dans leurs villes et leurs bourgades, pour lui présenter leurs nouveau-nés, afin qu'il daignât *leur imposer les mains et prier* sur eux (4). Etonnés de cette affluence, les apôtres, dans leur zèle inconsidéré, veulent y mettre des bornes : *Laissez donc, laissez venir à moi ces petits*, répond Jésus; *à ceux qui leur ressemblent appartient le royaume des cieux.*

. . . .

(1) Mesdames les Patronesses de l'œuvre.
(2) Isaïe, 9, 16.
(3) Marc, 10, 16.
(4) Math., 19, 13.

Réjouissez-vous donc, Mesdames, *je le répète, réjouissez-vous dans le Seigneur* (1); car, vous le voyez, il ne date pas d'hier l'esprit qui vous anime: remontez à son principe, il est dans l'Evangile. Oui, mères adoptives de l'enfance abandonnée, votre mission est vraiment belle, vraiment digne de vous; et c'est du haut de la chaire de vérité, c'est en présence des saints autels que je ne crains pas de l'avancer: *bien dirigées*, les Salles d'Asile sont un moyen puissant de régénération; elles portent gravé sur leurs frontispices un tel cachet d'inspiration et de grandeur, qu'on ne peut les répudier ou les entraver sans méconnaître à la fois les hauts intérêts de la société et ceux plus hauts encore de la Religion.

. . . .

Quelle est, en effet, la plus saignante, la plus difficile à cicatriser de toutes les plaies qui rongent et dévorent aujourd'hui le corps social? c'est le paupérisme. Entendons-nous; je ne dis pas : c'est la pauvreté. La pauvreté, quand elle est supportée avec résignation, est vertueuse, honorable même; et l'Evangile, tout en nous assurant *que toujours nous aurions au milieu de nous des pauvres* (2), a proclamé *bienheureux le pauvre d'esprit* (3), c'est à dire celui dont l'esprit est réellement détaché des biens qu'il n'a pas. Il ne s'agit donc ici que de ce paupérisme hideux, issu de l'alliance monstrueuse de l'oisiveté et du libertinage, de ce paupérisme gangreneux qui infecte tout ce qu'il touche, répand l'effroi dans le cœur des gens de bien, et sème partout, sur son passage, la honte et le désespoir. C'est ce mal cruel qui demande un prompt remède, et qu'il faut extirper jusqu'à la racine.

Or, mes Frères, le remède le plus efficace aux progrès alarmants du paupérisme, c'est l'institution des Salles d'Asile; et pour nous en convaincre, ce n'est pas à l'imagination qui exagère ou diminue tout à son gré, c'est à la réalité, à la réalité toute nue que nous allons emprunter ses couleurs.

. . . .

Remarquez-vous, d'abord, ces nombreux essaims d'enfants dont quelques uns peuvent à peine marcher et sont, dans la rigueur des termes, étendus sur le pavé; dont les autres, un peu plus âgés, ne profitent de leurs forces que pour crier, courir, se heurter, se pousser; et, par ces divertissements, aussi imprudents qu'intempestifs, se contusionner, se blesser quelquefois dangereusement? Ce danger, néanmoins, est le moindre de tous ceux qui menacent d'assaillir leur inexpérience. Que, par un hasard funeste, survienne un char lancé avec rapidité, ou un coursier fougueux monté par un malhabile cavalier, qu'arrivera-t-il? Vous frissonnez, mes Frères! et ce frisson, de déplorables révélations de journaux ne viennent-elles pas, presque chaque jour, le légitimer, en nous apprenant que, par suite d'accidents de cette nature, des malheureux enfants ont perdu violemment le libre usage de leurs bras, de leurs

---

(1) Philip., 4. 4.
(2) Jean, 12, 8.
(3) Math., 5, 3.

jambes, leur unique gagne-pain futur, et sont ainsi restés, pour toute leur vie, à la charge de leur famille ou de la pitié des passants?

Du spectacle pénible de la voie publique passons à celui de l'intérieur de quelques ménages.

Là c'est une intéressante mère de famille aux joues hâves et creuses, au front plissé, avant le temps, par l'abstinence et l'affliction. Plus prévoyante et plus craintive que ces autres mères qui laissent aller çà et là leurs enfants, elle les retient, elle, à son ombre : sa consigne est sévère, mais aussi, à cause d'eux, la profession qu'elle exerçait, avant d'être mère, elle est obligée d'y renoncer. Cette profession ne peut s'exercer en son logis; voilà donc cette mère privée d'ajouter au gain insuffisant de son mari le sien propre, non parce que ses mains se refusent à son industrie, ou que son industrie se refuse à ses mains, mais, ô mères qui m'écoutez! mais uniquement parce qu'elle est mère; de sorte que, par un douloureux et déchirant contraste, le titre le plus capable de faire son orgueil est justement celui qui fait son désespoir! Et si, pour comble d'infortune, cette mère est privée de son appui naturel, du père de ses enfants, n'arrivera-t-il jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, qu'aigrie par sa détresse extrême, on l'entende maudire la terre, les riches, les grands qui la possèdent, et accuser le ciel lui-même d'être complice de sa fécondité, et, partant, de son malheur?...

Plus loin, c'est une chambre obscure, malsaine, privée d'air ou mal fermée aux vents. Dans un coin de cette chambre sont plusieurs berceaux d'où s'échappent des gémissements et des cris. J'approche et je vois de pauvres petits captifs qui cherchent à briser leurs liens et à reconquérir une liberté qu'on a voulu ensevelir sous des langes. S'ils ne peuvent réussir à devenir libres, tant pis; les mouvements continuels qu'ils se donnent à cette fin suffisent pour leur déformer le corps, et y déposer des germes de maladie, qui peut-être, hélas! ne tarderont pas à les conduire au tombeau : si, au contraire, lutteurs intrépides, ils parviennent à se remettre sur pied, tant pis encore; tout devient arme meurtrière entre leurs mains : mais malheur surtout, trois fois malheur à l'enfant qui se trouvera seul, face à face avec le plus terrible des éléments. A Londres, un rapport exact, publié récemment, constate que, dans le cours de la précédente année, plus de cent enfants, sevrés à peine, ont péri, dans l'absence de leurs parents, victimes des flammes du foyer paternel. Et cependant ces malheureux parents croyaient bien agir en agissant ainsi; et cependant ils se réjouissaient en eux-mêmes pendant leur travail; ils ne sentaient pas l'amertume des sueurs qui leur coulaient du front, en pensant que, le soir, ils auraient du moins quelque chose à offrir aux êtres chéris qu'ils ont quittés le matin, et qui attendent impatiemment leur arrivée pour apaiser une faim dévorante...

Toutefois, mes Frères, nous n'avons encore tracé qu'une légère ébauche des mœurs du faubourg. Certes, loin de moi de vouloir insulter aux populations qui l'habitent. Parmi elles, je le sais, les haillons de la misère peuvent cacher autant d'élévation dans les sentiments que les habits de pourpre et de soie, au cœur même de la cité. Mais, dans leurs moments de franchise, ils l'avoueront sans peine, n'est-ce pas chose commune parmi eux de chercher à noyer, dans les vapeurs de la

boisson, les soucis de la famille? Par le plus insensé et le plus sacrilége des usages, en dépit du dimanche, qu'ils devraient sanctifier et qu'ils ne sanctifient pas, n'existe-t-il pas encore parmi eux un jour, entre les autres jours, consacré bien plus à l'ivrognerie qu'au repos? jour néfaste! et, s'il faut le nommer, lundi fatal à leur santé, à leur bourse, à leurs femmes, à leurs enfants! Que dans ce jour, et à une heure imprévue, l'époux rentre au domicile conjugal, l'épouse, au plus vite, cherchera, dans le voisinage, un abri contre la tempête; mais, les petits, où fuiront-ils? Les mauvais traitements destinés à leurs mères, leur gentillesse et leur innocence les en préserveront-elles...? A moins que la peur d'un mauvais renom, à moins que la rougeur naturelle que tout homme se sent monter au front, quand il veut se venger d'un ennemi faible et désarmé, ne réduisent au silence une bouche pleine de vociférations et de blasphèmes, quelles scènes scandaleuses n'éclateront pas? Ces considérations, et d'autres plus graves encore, dont nous n'osons parler, et dont nous abandonnons le triste retentissement aux bancs des cours d'assises, ne seraient-elles d'aucun poids pour faire pencher, en notre faveur, la balance que nous tenons à la main?

Voilà le mal dans toute sa laideur; j'avais promis de ne jeter aucune ombre sur le tableau.

A côté de ce mal, voici le remède indiqué.

Ce remède, c'est de recueillir tous les enfants épars dans le limon des rues, et de les placer dans des bâtiments salubres, bien aérés, où ils auront cours et jardins, pour les récréations de beau temps, et vastes préaux couverts pour celles des temps pluvieux ou des froids excessifs; récréations du reste, où, sous une surveillance active, qui préviendra tout danger, ils s'adonneront à des exercices gymnastiques qui contribueront à développer le mouvement progressif et harmonique de leurs organes, et à leur assurer cette vigueur de tempérament utile pour tous, mais tout à fait indispensable pour le manœuvre et l'ouvrier, qui ne voient pas de milieu entre elle et la mendicité.

Ce remède, c'est de procurer aux mères tout le loisir désirable, pour qu'elles puissent vaquer à des occupations lucratives qui écarteront peu à peu de dessus leur tête les nuages de la misère et rameneront avec eux les rayons bienfaisants de l'aisance et du bonheur; c'est de les mettre toutes dans le cas de s'écrier éloquemment avec une d'entre elles: « Ah! quelle heureuse idée du bon Dieu a fait ouvrir cette maison! » voilà huit ans que je n'avais rien pu gagner pour mes enfants, et, ce » soir même, j'aurai 24 sous. » 24 *sous*, pensons-y, mes Frères, je vous en conjure: répétés à chaque soleil, ils peuvent former un gros trésor, inconnu avant les Salles d'Asile; ce sont 24 *sous* que vous donnez, chaque jour, dans notre ville, a 400 mères, 24 *sous* de l'aumône la plus aimable, la plus gracieuse, la plus délicate de toutes les aumônes, de celle qui n'expose à rougir ni celui qui la donne, ni celui qui la reçoit!

Ce remède, enfin, c'est de soustraire les enfants à de pernicieux exemples, d'empêcher leur cœur de se dessécher, de s'endurcir, de se pétrifier graduellement, sous le poids incessant des gronderies ou des coups; de prémunir leur esprit contre cette teinte de sauvagerie, dont il leur est si facile de se pénétrer sous une direction faussée, teinte dont le

frottement de la société ne parviendrait pas ensuite à effacer entièrement la première couche ; c'est de leur donner comme une seconde naissance, en les remettant entre les bras, non d'autres pères, car l'homme le plus fortement trempé pour les hasards de la guerre, pour les horreurs de la tempête, le serait rarement assez pour compatir aux faiblesses, aux importunités de l'enfance ; mais en les confiant aux soins d'autres mères qui, par un héroïsme inné dans elles, trouveront, au fond de leur cœur, assez d'humilité, de douceur et de condescendance pour s'assouplir et se rapetisser à leur portée.

Quel remède peut être mieux proportionné aux besoins?

Et qu'on ne dise pas que séparer ainsi les enfants de leurs parents c'est aller contre nature! Eh quoi! la nature veut donc qu'au sortir du berceau les enfants soient jetés pêle-mêle sur la place publique, en proie au vagabondage? La nature veut donc qu'en s'initiant à la vie des hommes ils hument, pour ainsi dire, le vice par tous les sens et s'initient à des crimes qui auraient encore de quoi surprendre de la part des plus vieux scélérats? La nature veut donc que, pour eux, leurs mères renoncent au travail et au salaire de la journée, et s'exposent ainsi à périr d'inanition? C'est aller contre nature! Autant vaudrait accuser d'aller contre nature ce prudent jardinier qui dérobe aux rigueurs des saisons la tendre fleur qu'il aime. C'est aller contre nature! J'en conviens, ce serait aller contre nature que de demander à une mère son enfant, son tout, si cette dernière, maîtresse absolue de son temps, libre de tout tracas, peut le bercer sur ses genoux quand bon lui semble, lui sourire quand il lui sourit, lui répondre quand il lui parle, échanger avec lui baiser pour baiser, caresses pour caresses ; mais, pour la mère dont le cœur seul forme toute la richesse, dont la tête est travaillée, tenaillée par mille soucis, mille anxiétés, ah! pour celle-là, demandez-lui si c'est aller contre nature que de lui prendre son enfant le matin pour le lui rendre à la fin du jour, heureux et gai? En pareille matière, c'est un juge infaillible ; sa réponse fera ma loi.

Concluons : liberté complète de travailler et salaire de la journée pour les mères ; pour les enfants, préservatif assuré contre toute espèce d'accidents, salubrité, santé et préservatif plus précieux encore contre l'immoralité et le vice ; c'est, en deux mots, l'histoire des Salles d'Asile considérées sous le rapport humain. Donc elles frappent à mort le paupérisme ; donc elles sont éminemment sociales ; et, comme ce qui est éminemment social ne peut être l'œuvre d'un parti, donc enfin, c'est une œuvre très bien entendue de progrès et d'amour de l'humanité.

Après avoir établi ce premier point, j'ajouterai maintenant, mes Frères, que les Asiles ne doivent pas moins contribuer au bien de la Religion qu'à celui de la société.

. . . .

Qui de nous, mes Frères, quelque versé qu'il soit dans les sciences métaphysiques, n'a mille fois senti, pour hâter les ressorts du raisonnement, l'influence singulière des représentations oculaires? Aussi, quel rôle important n'ont pas joué, dans l'histoire des connaissances humaines, et le pinceau du peintre, et le ciseau du sculpteur? L'Église elle-même l'a bien compris, ce besoin immense qu'a l'homme du visible

pour passer à l'invisible, puisque, pour le porter plus efficacement à l'imitation des mâles vertus et des actions héroïques des plus illustres de ses enfants, en mère aussi fière que reconnaissante, elle a voulu que leurs portraits et leurs statues fussent placés sur nos autels, à côté de ceux de son divin époux. Maintenant, si l'homme fait, l'homme aux facultés mentales les plus développées, est enfant sous ce rapport, l'enfant lui-même que ne sera-t-il pas? Le goût des images a, chez lui, tous les symptômes d'une passion. Ses larmes coulent-elles? une gravure les suspendra. Pour le punir, qu'on la lui ôte, et elles couleront de nouveau, amères et mêlées de cris. C'est donc avec beaucoup de tact qu'on s'est emparé de cet attrait si vif, si prononcé de l'enfant pour les gravures, et qu'en même temps qu'on lui explique verbalement les mystères de la Religion, on fait parler à ses yeux celles qui les reproduisent au naturel. Il est curieux, alors, de jouir de l'illusion de l'enfant. Il se croit, par exemple, transporté à Bethléem avec les bergers; avec les mages, il adore Jésus à la crèche; il est témoin des principaux miracles du Sauveur; il assiste à l'institution des sept Sacrements, à la mort sanglante de la Croix, à la résurrection, à l'ascension... Nous en avons vu, dans leur exquise simplicité, indiquer du doigt les différents personnages qui les frappaient, et, par un mouvement involontaire, les porter à leur bouche pour les embrasser. C'en est fait, l'impression, désormais, est indélébile : sous la neige de ses cheveux blancs, l'enfant, devenu vieillard, la retrouvera dans sa vivacité naïve; et, chose incontestable, fût-il d'ailleurs très ordinaire, grâce au plus innocent des artifices, il possédera ce qu'il faut croire rigoureusement pour être sauvé, tout aussi bien que le plus vieux docteur de Sorbonne.

C'est peu : à l'étude des dogmes catholiques, dans les Salles d'Asile d'Angers, se joint une autre étude, non plus seulement de quelques jours privilégiés, mais une étude de tous les jours, de toutes les heures, de toutes les minutes, une étude qui laisse de côté l'esprit et ne s'adresse qu'au cœur, une étude qui apprend à enchaîner ses passions, à déraciner ses vices, à cultiver toutes les vertus : cette étude, c'est l'étude des bonnes mœurs.

« *La grâce de Dieu*, dit saint Paul (1), *s'est manifestée à tous les* » *hommes; elle nous enseigne à renoncer à l'impiété et aux passions du* » *siècle et à vivre d'après les règles de la tempérance, de la justice et de* » *la piété.* » Piété envers Dieu, justice envers les hommes, tempérance envers soi-même, trois grandes ramifications de la morale qu'on se fait une loi de suivre, de point en point, dans nos Salles d'Asile; trois ramifications qui, réduites à leur plus simple expression, se fondent et s'absorbent toutes trois dans un seul mot évangélique qui, si nous avions le bonheur de le bien comprendre, suffirait pour renouveler en peu de temps la face du globe, pour en chasser honteusement les exécrables forfaits, pour ne faire, de tous les peuples qui l'habitent, qu'un peuple de frères; pour fermer *le puits de l'abîme* (2), et tarir à jamais la source

(1) Epît. à Tit., 2, 11, 12.
(2) Apoc., 9, 2.

des révolutions sanglantes : ce seul mot, pivot unique sur lequel roule toute la morale, c'est celui-ci : *Diliges* (1), vous aimerez ; qui ? Dieu, les hommes, vous-mêmes.

Vous aimerez Dieu, premier sentiment dont on cherche à imbiber l'ame de l'enfant, sitôt qu'il a franchi le seuil des Asiles. La pierre de touche du bon, du solide amour de Dieu, nous la découvrons dans ce précepte de J.-C. : *Si vous m'aimez, conservez mes commandements* (2). Tout autre amour, qui ne tendrait pas à cette conséquence, ne serait qu'un amour vague, illusoire, dangereux. Cet amour parfait, il est vrai, ne peut pas être celui de l'enfant, lui, si fragile ! Mais autant elle est fragile, cette petite créature, considérée du côté animal, autant, considérée du côté céleste, du côte de l'ame, elle est impressionnable et expansive. Le vrai miroir de l'enfant, c'est son visage, ses sentiments intérieurs s'y peignent, comme notre extérieur, sur une glace ; il ne peut pas plus les masquer qu'il ne peut s'empêcher de courir après sa mère du plus loin qu'il l'aperçoit. Puisque donc il ne peut manifester à Dieu son amour, par la stricte observation de ses commandements et de ceux de l'Église, qui en sont la suite nécessaire, comment le lui manifestera-t-il ? En levant les yeux au ciel, en joignant les mains, en s'agenouillant, en priant. Voyez-le au Asiles ! il prie le matin, il prie le soir, il prie avant et après le repas, il prie pendant son travail, où de pieux cantiques délassent son esprit, en même temps qu'ils ajoutent à son cœur un essor toujours nouveau.

Qu'elle est attendrissante, la prière, aux Salles d'Asile ! Malheur à celui qui n'en est pas vivement ému ! il a le cœur dur ; et, s'il est vrai, Seigneur, que vous prètez une oreille attentive aux accents mélodieux de l'oiseau qui vous demande, à sa manière, un peu de soleil après la pluie, ou une couvée sans orage ; s'il est vrai, comme vous nous l'annoncez par votre prophète : *Que tout œil est tendu vers vous, et que c'est vous qui, en temps opportun, ouvrez la main, et en laissez tomber pâture et bénédiction pour tout ce qui vit* (3), pour le lion rugissant du désert aussi bien que pour l'insecte rampant, qui n'a besoin que d'un brin d'herbe pour se loger et d'une demi-goutte de rosée pour se désaltérer ; l'innocent, ce roi de la création, encore enfant, qui réclame à genoux, pour son père, pour sa mère et pour lui, le morceau de pain dont ils ont besoin chaque jour, ne serait pas écouté ! Ils ne seraient pas écoutés ceux que vous nous avez légués pour modèles, en nous affirmant avec serment, que, *pour avoir la place la plus distinguée du royaume des cieux, il fallait se faire petits conmme ils sont* (4) ! Ils ne seraient pas écoutés ceux qui vous sont si chers que votre excessive tendresse pour eux n'a pas craint de dicter à votre bouche ce foudroyant anathème : *A celui qui est un sujet de scandale pour un de ces petits qui croient en moi, il conviendrait qu'on lui attachât au cou une meule de moulin, et qu'on le préci-*

---

(1) Math., 22, 3.
(2) Jean, 14, 15.
(3) Ps. 144, 15.
(4) Math., 18, 3.

pitât au fond de la mer (1). Oh ! assurément, elles sont écoutées favorablement ces prières ferventes de l'enfance : ce sont autant de nuages d'encens que ces anges de la terre font monter jusqu'à Dieu, et que leurs frères, les anges du ciel, lui offrent dans *des encensoirs d'or, sur un autel également d'or, qui est devant son trône* (2), d'où ils retombent en pluie de grâce sur la tête de ceux dont la noble ambition veut unir à leurs plus beaux titres le titre encore plus beau de bienfaiteur de l'enfance.

Cet amour de Dieu, l'enfant des Asiles le manifeste encore par un autre amour que l'Évangile a mis au même niveau, par l'amour du prochain (3).

« Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qui te fût fait à toi-
» même (4). »

« Aime Dieu de tout ton cœur, et ton prochain comme toi-
» même (5). »

« Aimez-vous comme je vous ai aimés, on vous reconnaîtra pour mes
» disciples à cette dilection mutuelle (6). »

« Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, priez
» pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient, afin que vous
» soyez les enfants de votre père qui est dans les cieux (7). »

Autant de sentences bibliques qu'on s'efforce d'imprimer bien plus encore dans le cœur des enfants que sur les murs des Asiles ; autant de sentences qui font éclore de délicieuses actions !

Soins affectueux des grands pour les petits, offrandes des moins pauvres aux plus pauvres, privations que s'imposent, au profit des moins bien partagés, ceux dont les provisions sont plus friandes et plus copieuses, à qui sera-t-il donné de vous dépeindre ! Un fait récent : *à la Salle du Saint-Esprit*, la maîtresse s'aperçoit qu'un enfant pauvre n'a pour son dîner qu'un léger morceau de pain sec ; à l'instant, elle avertit publiquement que ceux de ses camarades qui croiraient avoir du superflu de le lui apporter pour celui qui n'a pas même le nécessaire. L'appel est entendu ; l'ardeur générale a besoin d'être comprimée.

Mes Frères, aux yeux du moraliste chrétien, que ces petites choses se rehaussent et s'agrandissent ! C'est le verre d'eau froide de l'Évangile : « *En vérité, je vous le dis, elles ne perdront pas leur récompense* (8). Quelle touchante sensibilité s'y reflète ! quelle agréable parfum on y respire ! et, puisque le fruit est renfermé dans la fleur, quelle immense moisson ce printemps de la vie des petits enfants ne promet-il pas à leur été de mûrir, et à leur automne de récolter ?

Les Asiles, enfin, ne penseraient pas avoir accompli leur tâche si, en apprenant à l'enfant à aimer Dieu et son semblable, pour l'amour

---

(1) Math., 18, 6.
(2) Apoc., 8, 3 et 4.
(3) Math., 22, 38.
(4) Job, 4, 16.
(5) Math., 22, 37.
(6) Jean, 13, 34.
(7) Math., 5, 44 et 45.
(8) Math., 10, 42.

de Dieu, elles ne lui apprenaient, en même temps, à s'aimer lui-même. Qu'est-ce que s'aimer soi-même? Demandons aux Évangélistes la solution de ce problème. Ils l'ont tous résolu de la même manière. Dans leur sens, l'inverse du sens ordinaire, s'aimer c'est se haïr; se haïr, c'est s'aimer (1); c'est à dire c'est contrarier en tout la nature, c'est lui faire une violence qui *assimile la vie de l'homme à une milice continuelle* (2), c'est la ruiner, c'est l'abattre de fond en comble dans tout ce qu'elle a de répréhensible, de vicieux, de corrompu, pour la relever à neuf, pour la reconstruire sur des bases tout opposées, d'après le plan dont l'architecte est la Grâce. Pour y arriver, on sent assez combien pénible est le combat, combien vivement se regimbe la nature froissée, et on comprend assez la portée de notre définition, puisée dans les pages sacrées : s'aimer c'est se haïr, se haïr c'est s'aimer.

Néanmoins, s'il est difficile de reformer son cœur, lorsqu'il a pris un mauvais pli, rien n'est plus aisé que de lui en imprimer un bon, quand il n'en a pas encore, ou qu'il n'en a que de faiblement formé.

Zélées directrices des Asiles, redoublez donc ici de dévouement et d'abnégation. Ne craignez rien, le sol est vierge encore; les racines n'y tiennent pas, elles suivront votre main sans effort. Étudiez donc soigneusement le caractère de l'enfant; qu'aucune de ses saillies n'échappe à votre vigilance. Que, par vos soins, on voie succéder à l'orgueil l'humilité, à l'égoïsme le dévouement, au mensonge la véracité, à la paresse l'habitude du travail, à la susceptibilité le pardon des injures, à l'envie la soumission à la Providence. C'est la conscience de l'enfant, surtout, qu'il faut cerner et assiéger de toute part : autrement, vous bâtissez en l'air. Il sera sage tant qu'il sera vu; mais qu'il n'ignore pas qu'il ne peut échapper aux remords de sa conscience et à l'œil du Tout-Puissant, il sera contenu par une crainte salutaire, et la cire, devenue molle, n'attendra plus que l'empreinte de votre sceau. Éveillez, éveillez donc cette conscience de l'enfant : elle est dans lui, mais elle y dort; éveillée, stimulez-la, armez-la de ses fouets et de ses poignards; et ensuite, de triomphe en triomphe, vous conduirez l'enfant comme par la main à la plus brillante de toutes les victoires, de l'aveu de l'Esprit-Saint lui-même, *à la victoire sur soi-même et sur son propre cœur* (3).

Les déclamations qui représentent les Salles d'Asile d'Angers comme anticatholiques ne sont donc pas plus fondées que celles qui les représentent comme antisociales. Mères de famille, ici présentes, soyez-en sûres, autant, à ce sujet, nous avons de justes raisons de rassurer vos incertitudes, autant nous montrerions d'empressement à vous éclairer et à sonner l'alarme, s'il en était autrement.

Qui d'entre nous donc, mes Frères, à quelque classe de la société qu'il appartienne, ne tiendrait à gloire, à honneur d'encourager de tous ses efforts une conception si conforme aux règles les plus saines de l'humanité et de la charité? Contribuons-y comme Français. La France, toujours, a marché à la tête des peuples civilisés. Jamais œuvres, nulle part, n'ont jeté des racines si profondes, n'ont poussé des jets plus vigou-

(1) Jean, 12, 25.
(2) Job, 7, 1.
(3) Prov., 16, 32.

reux que celles qui ont été implantées et arrosées dans son sein, pourvu qu'elles contribuassent au soulagement et à l'amélioration du peuple; et si, parfois, dans les œuvres de ce genre, il arrive à une autre nation de lui donner le signal du départ, honteuse, en quelque sorte, de s'être laissé prévenir, elle redouble de vitesse, regagne le temps perdu, et se retrouve, bientôt après, à la hauteur qu'elle doit naturellement occuper. Pour les Salles d'Asile, la preuve en est palpable. Elles s'introduisent en Angleterre; la France le sait. La France le sait, et déjà l'Angleterre est vaincue. La France le sait, et dans un clin d'œil, à Paris seulement, près de 4,000 enfants sont recueillis, sans compter ceux que renferment 200 autres Asiles qui s'élèvent en même temps sur sa surface. La France le sait, et les départements, qui n'en ont pas encore, envient ces modestes établissements à ceux qui les possèdent; et, de toute part, ils s'occupent de leur fondation, au moyen d'une partie des fonds de charité dont ils disposent, et dont ils ne peuvent faire un meilleur emploi. Il n'est pas jusqu'aux administrations des bourgs, qui ne désirent procurer aux enfants de l'honorable citoyen qui nous nourrit la même somme de bonheur dont jouissent, dans nos villes, les enfants du citoyen non moins honorable dont l'industrie et le travail fournissent aux autres besoins et aux aisances de la vie.

Il suffit donc de sentir un peu de sang français couler dans ses veines pour soutenir, avec nos voisins d'outre-mer, cette noble lutte, ou plutôt cette prééminence marquée. L'Angleterre, je ne l'ignore pas, a d'immenses capitaux à sa disposition; mais, si nous n'avons pas, nous, pour remplir les cassettes de l'œuvre, les riches offrandes d'un commerce exclusif et démesuré, nous avons, du moins, la bonne volonté des bourses privées, et cette bonne volonté vous prouvera, mes Frères, beaucoup mieux que ne l'ont pu faire mes faibles paroles, qu'elle peut être aussi riche, à elle seule, que tous les trésors des Indes.

. . . .

Donner pour les Asiles, ce n'est donc pas seulement donner au corps, c'est donner à l'ame des petits enfants; c'est échanger les biens fragiles et passagers du temps contre d'autres trésors *que ne mangent ni la rouille ni les vers* (1); c'est au flot de génération qui s'écoule, indifférent pour la Religion, préparer un autre flot plus pur, plus fécond pour nos pratiques et notre foi; ce qui surtout doit nous enflammer, pour les Asiles de l'enfance, d'un beau feu qui, une fois allumé, ne s'éteindra plus, c'est recevoir J.-C. lui-même, notre aimable et admirable Sauveur, dans la personne de ces petits enfants. « *Quiconque reçoit un de ces petits » en mon nom me reçoit moi-même* (2). »

Gravons ces divines paroles au plus intime de nos cœurs, savourons-les et espérons, à juste titre, qu'après avoir ainsi reçu J.-C. ici bas, dans la personne des enfants du pauvre, nous mériterons un jour, dans le ciel, de le revoir face à face et tel qu'il est.

---

(1) Math., 9, 36.
(2) Math., 6, 49.

IMPRIMERIE DE Mme HUZARD (NÉE VALLAT LA CHAPELLE),
RUE DE L'ÉPERON, N° 7.

L'AMI DE L'ENFANCE,

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

ACTES OFFICIELS.

COMPTE-RENDU

DE LA SITUATION DES SALLES D'ASILE DE PARIS,

Pour les années 1826 à 1837.

Si, à l'expiration de chaque année, l'on doit se rendre compte de ce qu'on a fait pendant son cours, il est permis aussi à la fin d'une gestion de repasser les succès obtenus et les revers éprouvés. C'est au moment de la dissolution du Comité des Salles d'Asile, c'est en cessant des fonctions qui ont été profitables aux pauvres et utiles à la société, que ce Comité publie le dernier rapport des travaux qu'il a entrepris et continués pendant les onze années qu'a duré son administration. Il ne saurait remplir encore une fois ce devoir sans se rappeler, avec douceur et joie, que la première pensée *d'Asiles pour l'enfance* a été due à Paris, il y a trente-six ans, à une dame distinguée par sa pieuse charité; des circonstances indépendantes de sa volonté paralysèrent alors ses efforts; mais en 1826 parvint en France la nouvelle de la création des *Infant's Schools* d'Angleterre; quelques mères de familles se demandèrent : « Pourquoi n'essaierait-on pas de former ici une telle institution ? » et poussées par une force inconnue d'elles-mêmes, elles cherchèrent à tenter un premier essai. Dans ce but, elles se réunirent en comité, et madame la marquise de

Pastoret voulut bien en accepter la présidence, reprenant ainsi et continuant l'œuvre dont elle avait conçu la pensée tant d'années auparavant. Le Comité publia un prospectus et provoqua des dons et des souscriptions. La crainte d'entrer dans de trop longs détails nous empêche de dire quelles furent les difficultés et les peines inséparables du début d'une œuvre si nouvelle.

Alors la méthode d'enseignement était inconnue, on ne savait quelle marche suivre, l'on ignorait encore toutes choses, si ce n'est que des milliers d'enfants étaient abandonnés à l'isolement, à la souffrance, et qu'il fallait que des bras maternels s'ouvrissent pour les recevoir. Une note fut adressée au Conseil général des hospices, qui accorda, au mois de mai 1826, un don de 3,000 fr. et une maison dépendant de l'hospice des Ménages. Pendant quatre ans, le Comité des dames travailla sans relâche à aplanir les obstacles qui s'opposaient au succès de ses efforts; il tâcha de faire connaître l'idée et le but des Salles d'Asile, et recueillit des dons et des souscriptions.

Ses pressants appels ayant été entendus, il reçut dans la première

année, en 1826.	6,901	»
En 1827.	5,592	95
En 1828.	8,289	49
En 1829	15,236	»

Comme ces deniers n'étaient obtenus que par des sollicitations, les ressources étaient alors précaires (1). Mais le Comité, confiant dans l'avenir, n'hésita point à fonder plusieurs établissements, avec les sommes qu'il avait recueillies. Il envoya madame Millet en Angleterre pour y étudier la méthode en usage dans les *Infant's Schools*, et il ouvrit successivement quatre Salles d'Asile, dans lesquelles 600 enfants furent reçus chaque jour. De 1826 à 1829, l'Administration des hospices donna au Comité des encouragements; mais ce ne fut qu'en 1829, et sur la demande réitérée des dames, que le Conseil général se décida à prendre les Salles d'Asile sous son adoption et sa tutelle.

Un arrêté du conseil, approuvé et signé par M. le Ministre de l'intérieur, consacra l'œuvre des Asiles, qui, dès ce moment, devinrent *Etablissements d'utilité publique et de charité.*

L'Administration des hospices commença dès lors à s'en occuper, de concert avec les dames du Comité, auquel furent donnés des réglements approuvés par M. le Préfet de la Seine; la comptabilité des Salles d'Asile revêtit les formes administratives et fut soumise au contrôle de l'Autorité.

Dans l'espace de onze années, le Comité obtint de la charité pu-

---

(1) Chaque année, un sermon, prêché dans une des églises de Paris et suivi d'une quête, appelait la bénédiction divine sur l'institution des Salles d'Asile.

blique en dons et souscriptions.	115,116 f.	88 c.
Du Conseil général des hospices	80,695	»
De M. le Préfet de la Seine / Et du Conseil municipal	28,000	»
Des Bureaux de bienfaisance / Et de MM. les Maires	24,100	49
Total.	247,912	37

L'Administration des hospices se chargea de payer en outre les loyers et les frais d'établissement des nouveaux Asiles ; le nombre des Salles s'éleva progressivement, et l'on en compta,

En 1829	4
En 1830	5
En 1831	7
En 1832	8
En 1833	9
En 1834	15
En 1835	19
En 1836	24

Ce fut à la charité de M. Félix Bodin que l'on dut l'établissement du premier Asile ouvert à Chaillot, qui complète, dans l'année 1836, le nombre de vingt-quatre ; mais cet Asile a été supprimé par l'Administration au 1er janvier 1837 (1).

La loi de 1833 sur l'instruction primaire ayant été, par une extension que nous ne nous permettons pas de juger, appliquée aux Salles d'Asile, le Comité se trouva dès lors menacé dans son existence ; car l'application de cette loi le dépouillait de toutes ses attributions. M. le Ministre de l'instruction publique le sentit, et reconnaissant que de ce changement résulterait infailliblement celui de la nature de l'institution, il suspendit l'exécution de la loi, à l'égard des Salles d'Asile, et laissa subsister l'organisation qu'elles avaient reçue du Ministre de l'intérieur comme *Etablissement d'utilité publique et de charité*. Cette mesure était sage, en effet, puisque l'âge si tendre des enfants (de dix-huit mois à sept ans) devait éloigner toute pensée de pouvoir transformer les Salles d'Asile en *écoles*, et puisque les mères qui déposent leurs enfants dans ce lieu de refuge et de protection reçoivent véritablement une assistance secourable.

---

(1) M. Félix Bodin, ayant fait approprier une maison qui lui appartient, et l'ayant pourvue du mobilier nécessaire, l'avait mise, pour neuf ans, à la disposition du Comité des Salles d'Asile, sans exiger aucune rétribution de loyer, mais l'administration municipale ayant ultérieurement contracté avec un propriétaire du voisinage, qui a fait construire un local, et l'a loué à longues années, il n'a été possible de profiter de l'offre généreuse de M. Bodin que pendant un très court espace de temps.

M. le Ministre, en rattachant par sa circulaire du 2 juillet 1833, et par une ordonnance royale du 26 février 1835, les Salles d'Asile au ministère de l'instruction publique, déclarait les considérer comme le premier degré de l'instruction primaire; mais dans sa conviction, les soins donnés dans ces établissements devaient être tous charitables et maternels, et ce qui le prouve, c'est qu'il a laissé subsister, pendant trois années, l'administration réunie du Conseil général des hospices et des dames du Comité. Cependant cet état provisoire de suspension et de délai ne pouvait se prolonger, les réclamations étaient incessantes de la part du Comité central d'instruction primaire et des Comités locaux d'arrondissement, qui désiraient étendre leur inspection sur les Salles d'Asile, non moins que sur les écoles. Les Salles d'Asile détachées, par le conseil municipal, du budget des hospices, et portées pour 1837 sur celui de la ville de Paris, ont été d'autant plus vivement réclamées par les autorités compétentes.

Au mois de juillet 1836, parut l'ordonnance rendue par M. le Ministre de l'instruction publique, qui, sous forme de circulaire, adressée à M. le Préfet de la Seine, plaçait, au 1er janvier 1837, les Salles d'Asile sous une nouvelle administration; l'existence du Comité des dames se trouva donc ainsi terminée. Aujourd'hui, ce Comité, ayant cessé ses fonctions, adresse, pour la dernière fois, l'expression de sa reconnaissance à toutes les personnes charitables qui l'ont aidé de leurs dons (1).

C'est avec douleur que les dames qui le composent se séparent; on ne saurait dévouer onze années de sa vie à la réalisation d'une seule pensée; on ne saurait marcher sans cesse vers le même but, à travers les difficultés et les peines morales qui en sont la suite, sans que le cœur ne s'attache étroitement à l'objet de tant de vœux. Pour les dames du Comité, l'œuvre des Salles d'Asile était un intérêt de famille et l'une de leurs plus chères affections. Ce qu'elles regrettent, ce n'est pas l'autorité dont elles ne se sont trouvées investies que parce qu'elles n'ont pas craint d'entreprendre une œuvre devant laquelle reculait l'Administration, mais c'est le privilége d'exercer envers les petits enfants du pauvre une mission de patience et de dévouement. L'expérience leur a donné la profonde conviction que l'institution des Salles d'Asile est essentiellement maternelle et charitable; que ce n'est pas *l'instruction* qui en est l'objet, mais *l'enseignement moral* et l'exercice de la charité envers les enfants du pauvre et de l'artisan;

(1) Il lui est doux d'offrir ici l'hommage de sa vive gratitude au Conseil général des hospices, qui l'a si constamment protégé et encouragé, et d'adresser ses plus sincères remerciements à M. Valdruche (secrétaire général de l'Administration des hospices), dont le zèle et l'inépuisable charité ont si puissamment secondé ses efforts, et contribué à augmenter le nombre des Salles d'Asile de Paris.

qu'en suivant un système différent, on attendra en vain de cette institution des fruits qu'elle ne pourra plus produire. Secourir et protéger l'enfance, lui inspirer la piété, l'amour de Dieu, l'amour fraternel, la former à la vertu, tel doit être le but des Salles d'Asile, et l'on ne peut l'atteindre qu'en remplissant, à l'égard des enfants, les devoirs d'une charité active, vigilante, et d'une surveillance toute maternelle et toute dévouée. Le Comité des dames, et les Comités de surveillance qui le secondaient, s'efforçaient de donner à l'institution des Salles d'Asile l'extension *morale et bienfaisante* dont les résultats sur l'esprit et sur les mœurs des classes inférieures de la société peuvent être si salutaires. Les enfants gardés et instruits dans les Asiles y ont reçu des secours de toute nature; les plus indigents ont été vêtus et nourris; des petits malades étaient soignés; des orphelins recueillis et adoptés; des enfants soustraits parfois à la brutalité de leurs parents. La surveillance du Comité se portait sur la manière dont les maîtres et les maîtresses agissaient à l'égard des enfants. Dans plusieurs cas, il a dû manifester une juste et prompte sévérité, en retirant la direction des Asiles à ceux qui ne se montraient pas dignes de la confiance qu'ils avaient obtenue. Dans ces cas dont il s'agit, si l'on avait dû suivre la marche et les formalités voulues par la loi sur l'instruction primaire, relativement à la destitution des maîtres et maîtresses d'école, la lenteur et les délais inévitables eussent été grandement préjudiciables au bien-être des enfants.

Les Salles d'Asile sont maintenant reconnues, proclamées *écoles* pour l'enfance, et sont, en conséquence, soumises à la direction municipale et universitaire; mais pour cela l'institution a-t-elle changé de nature? l'œuvre en doit-elle être moins charitable et moins maternelle? Fermera-t-on les *écoles* de l'enfance à ces petits qui balbutient à peine, et auxquels des soins de mère sont si nécessaires? Nous ne pensons pas qu'on puisse le faire, ni soumettre de si jeunes enfants à des réglements purement *scolaires*, sans porter un coup mortel à l'œuvre de charité dont le développement a été l'objet de tant d'espérances.

Ce n'est point selon de froides théories que les Salles d'Asile doivent être jugées, mais c'est en approfondissant les misères du pauvre, les vices, la corruption qui l'environnent, puis en contemplant dans l'enceinte de l'Asile les multitudes de jeunes ames qui s'ouvrent à l'influence de la charité, de la piété et de la vertu. Si les Salles d'Asile deviennent simplement des écoles pour les petits enfants, on verra l'institution changer inévitablement de nature, et s'évanouir toute possibilité et tout espoir de la faire agir au milieu des classes pauvres et dégradées de la société, comme un moyen puissant d'amélioration morale ; à Dieu ne plaise qu'une si triste pers pective se réalise jamais!

Le Comité des dames a rempli sa tâche, maintenant que les Salles d'Asile sont retirées de ses mains; mais ses pensées, sa sollicitude sont encore étroitement unies à la destinée et au bien-être des 4,700 enfants qui chaque jour y sont recueillis. Puissent-ils exciter d'autres sympathies plus efficaces encore que la sienne; puisse aussi la nature de l'institution des Salles d'Asile être véritablement comprise par ceux qui s'en déclarent les protecteurs, et qui, se méfiant de la faiblesse des mains de femmes, ont étendu les leurs pour recevoir et diriger les petits enfants du pauvre à l'entrée de leur pénible carrière; qu'ils fassent pour eux plus que nous n'avons pu faire, et que surtout ils les conduisent vers le Dieu tout-puissant qui appelle à lui les enfants et qui veut les bénir. Alors nous serons les premières à nous réjouir de ce qui nous afflige aujourd'hui; et nous n'aurons plus rien à désirer pour les pauvres petits êtres dont nous ne pouvons nous séparer qu'avec un si profond regret!

RÉFLEXIONS SUR LE COMPTE-RENDU QUI PRÉCÈDE.

Le compte rendu qu'on vient de lire est écrit sous une impression de douleur qui doit étonner nos lecteurs, s'ils savent combien l'œuvre des Salles d'Asile est universellement accueillie et protégée par le public et par les administrateurs de tous les degrés dans la ville de Paris.

On comprendrait la juste inquiétude des Dames qui ont créé les premières Salles d'Asile dans notre capitale; qui les ont administrées pendant onze années (1826 à 1837), si ces premières écoles de l'enfance, après avoir été offertes aux populations indigentes, se trouvaient tout à coup fermées, négligées ou abandonnées, comme tant d'autres fondations utiles, qui n'ont obtenu qu'une existence éphémère.

Personne ne se refuserait à une juste condoléance envers les anciens Comités protecteurs de ces établissements, si toute espérance de relation était interdite entre les membres de ces Comités et les écoles qui furent si longtemps l'objet de leur tendre sympathie; mais telle n'est point, assurément, la position de nos petites écoles ni de leurs bienfaitrices.

Il suffira de rappeler quelques faits officiels, et d'énoncer quelques idées élémentaires, pour rassurer nos lecteurs sur les circonstances dans lesquelles se trouvent placées nos Salles d'Asile parisiennes, et même les auteurs du compte rendu.

Il est vrai, comme l'ont annoncé ces Dames (page 35), que, pendant les onze années de leur administration, elles ont obtenu de la charité publique, en dons et en souscriptions, une somme de 115,116 f. 88 c. (1), qui a fourni à peu près la moitié des ressources nécessaires pour acquitter

(1) C'est, en moyenne, une somme de 10,000 francs environ pour chacune des onze années.

les dépenses annuelles d'entretien des vingt-trois établissements qui existaient lorsque leur administration a cessé. Mais à côté de l'avantage que procurait le bénéfice de cette souscription se trouvait, chaque année, l'inquiétude, inséparable de la position précaire des établissements dépourvus d'une dotation fixe ; leur existence dépendait, à tout moment, de la faveur mobile d'une association de souscripteurs bénévoles.

L'Administration des hospices de Paris, les Bureaux de bienfaisance des douze arrondissements municipaux, les souscripteurs particuliers avaient, pendant onze ans, à titre de secours, de charité, d'offrandes volontaires, concouru au paiement des traitements d'Instituteurs et d'Institutrices, et des dépenses de mobilier; mais la ville de Paris, par elle-même ou par l'intermédiaire de l'administration des Hôpitaux, avait donné les locaux, fait les constructions de bâtiments, pourvu enfin aux charges immobilières de ces fondations, et, à défaut de cet appui, dont la proportion croissait chaque année, les fondations n'auraient pu subsister, ni s'augmenter dans la proportion du développement qu'elles ont pris.

Il était donc à désirer de voir la dotation des Salles d'Asile assise sur des revenus fixes et réguliers; la perpétuité de leur avenir dépendait de cette condition.

Ce qu'on pouvait désirer, à cet effet, fut ordonné par la loi du 28 juin 1833, sur l'instruction primaire. Cette loi fit de l'objet des écoles communales une dépense de premier ordre à inscrire dans le budget des communes, à l'exclusion des administrations d'hospices ou de bienfaisance.

Le ministre de l'instruction publique, chargé de l'exécution de cette loi, ordonna à tous les Préfets de France, par sa circulaire en date du 27 avril 1834, de faire porter au budget de toutes les communes, ayant revenu suffisant, *les dépenses d'organisation et d'entretien des Salles d'Asile et des classes d'adultes* (1).

Cette nature de dépenses, qui fut inscrite, dès l'année 1835, dans les budgets de presque toutes les communes assez riches pour posséder des écoles de divers degrés, ne fut introduite dans le budget municipal de la ville de Paris qu'à compter du 1er janvier 1837.

---

(1) On lit dans cette circulaire :

« Monsieur le Préfet, au moment où les conseil municipaux vont se réunir pour » arrêter le budget des recettes et dépenses communales en 1835, je crois devoir » vous rappeler les *obligations qui sont imposées aux communes*, pour assurer l'exé- » cution de la loi du 28 juin 1833, sur l'instruction primaire.....

» *Les dépenses des écoles communales sont de deux natures* : les unes ordinaires » et obligatoires, les autres extraordinaires.

» *Les dépenses ordinaires* sont de fournir aux instituteurs 1° un local; 2° un trai- » tement.

» *Les dépenses extraordinaires* sont les frais de construction, acquisition et ré- » paration des maisons d'école;—les portions de traitement des instituteurs qui » excèdent le *minimum*; — *les dépenses d'organisation et d'entretien de Salles d'A- » sile et de classes d'adultes*; — les allocations pour distribution de livres, de ré- » compenses et d'encouragements aux élèves, etc., etc. »

Le motif de ce retard se trouve bien moins dans la résistance des administrations hospitalières, qui pourtant perdaient à regret une de leurs attributions, que dans l'inaction de l'administration municipale supérieure, qui avait omis, pendant deux ans (1835, 1836), d'inscrire au budget communal la dette de l'instruction primaire dans son intégralité. Enfin, ce défaut d'exécution de la loi fut corrigé par le vote du conseil municipal de Paris, qui reçut, en 1836, l'approbation du Ministre de l'intérieur, et par une ordonnance royale approbative de ce budget pour 1837.

Les Salles d'Asile n'eurent pas à souffrir du changement survenu dans l'origine de leur dotation; elles perdirent le patronage de l'Administration des hospices; mais elles furent adoptées par l'administration municipale de la grande ville, et les chiffres que nous allons publier feront connaître leur situation actuelle, par comparaison avec le passé, depuis l'année qui suivit la promulgation de la législation de 1833.

ANNÉES.	TOTAL des sommes recueillies par le comité des Dames.	TOTAL des sommes données par le conseil municipal, l'administration des hospices et bureaux de bienfaisance.	VALEUR DES LOYERS donnés par l'administration des hospices.	VALEUR DES LOYERS donnés par la ville de Paris.	TOTAL GÉNÉRAL de sommes dépensées pour les Salles d'Asile gratuites à Paris, par résumé des colonnes ci-contre.
	fr. c.	fr. c.	fr.	fr.	fr. c.
1834.	21,692 65	13,500 »	23,600	2,700	39,800 »
1835.	3,171 60	38,853 35	26,700	6,300	71,853 35
1836.	16,953 76	36,000 »	31,308	8,100	75,408 33
1837.	» »	Par la ville de Paris seulement......			80,870 »
1838.	Proposition du préfet au budget de 1838...........				91,905 » (1)

De tels résultats doivent rassurer tous les amis des Salles d'Asile sur la perpétuité des moyens d'éducation qui continueront d'être offerts à la population parisienne; ils rassureront aussi, nous aimons à le croire, les auteurs du compte rendu des onze années. Leurs regrets sont faciles à comprendre : un père ne se sépare pas, sans émotion, du

(1) Ces sommes de 80,870 fr. et de 91,905 fr. sont des prévisions de budget; mais les personnes qui connaissent les détails de ces allocations peuvent affirmer, par avance, que ces prévisions seront dépassées; que la dépense de 1837 sera de 90,000 f. au moins, que celle de 1838 approchera de 100,000 fr. pour vingt-quatre Asiles, et que, si leur nombre s'élève prochainement à trente, selon les probabilités, la ville devra dépenser de 110 à 120,000 francs, pour soutenir les premières écoles de l'enfance, de même qu'elle dépense déjà plus de 500,000 francs pour entretenir les autres écoles primaires des divers âges, sexes et degrés.

fils que son âge appelle au collége ; une mère ne peut retenir ses larmes en confiant sa fille à l'époux même le plus tendre et le mieux favorisé des dons de la jeunesse, de l'esprit et de la fortune ; mais cependant, après quelques instants d'hésitation et d'attendrissement, le fils s'asseoit sur les bancs de sa classe, la fille prend possession de la maison de son mari, et les meilleurs parents sont ceux qui se réjouissent plus volontiers de l'amélioration survenue dans le sort de leurs enfants.

A la vérité, les auteurs du compte-rendu expriment quelque doute sur cette amélioration du régime des Salles d'Asile, dans leur avenir, sous l'administration municipale. Il semble, à les entendre, que cette administration ne saura pas apprécier les besoins spéciaux des petites écoles ; qu'elle donnera un régime uniforme aux écoles de tous les degrés, et que l'esprit de charité sera banni des Asiles de l'enfance, dès qu'ils auront été placés sous l'inspection des autorités scolaires.

Cette prévention contre le pouvoir légalement établi, lorsqu'il n'a pas encore mal usé de son autorité, serait une injustice dont personne, assurément, ne pourrait accepter la responsabilité.

On peut invoquer le témoignage de toutes les personnes qui fréquentent les écoles primaires de Paris, et leur demander si, depuis 1835, époque de l'organisation définitive des comités scolaires créés par la loi de 1833, la majorité de ces écoles n'a pas changé totalement de valeur, et si les écoles ne sont pas devenues des lieux de travail, de prière et d'espérance, au lieu de présenter, comme cela est arrivé trop souvent autrefois, le spectacle du désordre, de la confusion et de l'inutilité.

On peut surtout provoquer toute espèce d'enquête sur la question de savoir si les écoles de jeunes filles, qui ont été si longtemps maintenues en dehors de toutes les lois, par l'autorité supérieure, ne sont pas devenues plus édifiantes, mieux tenues et mieux gouvernées, depuis que l'ordonnance royale du 23 juin 1836 leur a fait une application presque littérale de la loi de 1833.

Nous ne sommes plus au temps où l'administration municipale craignait de se montrer trop prodigue des deniers de la commune, ou trop libérale, dans ses opinions, en s'occupant activement de l'éducation primaire des populations de la France : les administrateurs se font honneur de ce dont leurs prédécesseurs se faisaient scrupule il y a dix ans ; ils sont même devenus capables, par l'étude et par l'expérience, de comprendre tout ce que doit exiger d'attention, de prudence et de soins, la distribution de l'enseignement dans les écoles de tous les degrés, et si, à l'époque de 1826, quelques administrateurs, en petit nombre, inventaient le nom de Salles d'Asile et en appréciaient la pensée, il n'est pas aujourd'hui un seul comité local, central ou spécial qui ne renferme plusieurs membres très pénétrés de tout ce qui est nécessaire pour délibérer sainement sur les intérêts de ces utiles établissements.

Avant de blâmer l'influence des comités scolaires de la ville de Paris, au moins aurait-il fallu essayer de leur concours ; jusqu'à présent ils ont été réduits à l'impuissance, et n'ont pu mériter ni reproche ni approbation. Voici, à leur égard, quel est l'état des faits : on les rappellera dans l'ordre chronologique.

La loi de l'instruction primaire fut promulguée le 28 juin 1833.

Dès le 2 juillet suivant (quatre jours après), le ministre déclara, par circulaire adressée à tous les recteurs de France, que les *Salles d'Asile étaient au premier rang des écoles primaires* (1).

Le 27 avril 1834, le même Ministre, par une autre circulaire adressée à tous les Préfets de France (2), rangea « *les depenses d'organisation et* » *d'entretien des Salles d'Asile au premier rang des dépenses commu-* » *nales.* »

Par ordonnance royale du 22 février 1835, il plaça les Salles d'Asile au nombre des écoles inspectées par les inspecteurs spéciaux de département (3).

Par circulaire du 6 avril 1836 (4), il a déclaré que « *les comités lo-* » *caux et d'arrondissement, institués par la loi du 28 juin, devaient sur-* » *veiller les Salles d'Asile, sous le rapport de l'administration écono-* » *mique, de la discipline et des études.*

Enfin, par décision du 30 décembre 1836 (5), il a déterminé les livres dont l'usage est autorisé dans les Salles d'Asile communales.

Ces décisions réitérées ont reçu leur effet pour l'adoption des dépenses par l'administration communale, mais elles ne sont pas exécutées quant à la mise en action des comités.

Une décision du 1er juillet 1836, décrétée en dehors de toutes les règles légales posées par le ministère lui-même, a ordonné la création d'un comité mixte composé d'hommes et de dames, pour exercer cumulativement toutes les attributions scolaires, *sous l'autorité du ministre.*

Cette décision du 29 juillet 1836 a été contremandée par une lettre ministérielle du 15 novembre, qui a ordonné de suspendre l'exécution de la décision du 1er juillet, sans créer de nouvelles règles exceptionnelles, et sans restituer les comités au libre exercice du droit commun fondé par la circulaire du 6 avril.

Il est résulté de ces ordres et contre-ordres ministériels que les anciens comme les nouveaux pouvoirs sont restés dessaisis, et qu'en ce moment les Salles d'Asile de Paris sont dans un interrègne complet, personne n'étant en possession, en dépit des lois, du droit de diriger les maîtres, de les inspecter, ni de les discipliner.

Cette vacance de fait et non de droit a même attiré l'attention de la commission, qui s'est occupée d'examiner le budget de l'état pour l'instruction publique (exercice 1838) devant la chambre des députés (6).

Selon le rapporteur de cette commission, la cause de cet état d'interdiction serait dans le conflit élevé entre « *le comité central d'instruction* » *primaire qui demanderait que les Salles d'Asile fussent soumises exclu-*

---

(1) Voir le *Manuel de l'instruction primaire*, tome II, page 132.
(2) *Manuel de l'instruction primaire*, tome IV, page 69.
(3) *Manuel de l'instruction primaire*, tome V, page 193.
(4) *Ami de l'Enfance*, tome Ier, pag. 272-276.
(5) *Manuel général*, tome IX, page 196 et suiv.
(6) *Moniteur* du 21 mai 1837 (2e supplément), page 1267.

» *sivement à sa direction, et les dames surveillantes qu'il serait injuste et*
» *nuisible de priver de leur autorité.* »

Cet écho du regret et des préventions, qu'on retrouve dans le compte-rendu par l'ancien Comité des dames, doit faire craindre que de nouvelles entraves ne soient prochainement sollicitées pour arrêter la libre action des comités, et c'est alors qu'il serait permis de gémir sur l'état de rivalité, de lutte et de guerre qui ne pourrait manquer de s'établir, si des actes administratifs contraires aux lois pouvaient être surpris à l'autorité du ministre.

Le comité central n'a jamais demandé que les Salles d'Asile fussent soumises exclusivement à sa direction, on peut lire sa requête, publiée en 1836 dans l'*Ami de l'Enfance* (1). Il se borne à demander que la loi de 1833 soit exécutée dans ses quatre degrés d'administration et de surveillance, que le ministre, le préfet, le comité central et les comités locaux soient laissés libres d'exécuter les lois et les ordonnances; là se bornent ses conclusions.

Ces lois, nous aimons à le reconnaître, n'ont pas banni la charité ni les soins maternels de l'administration des écoles; l'ordonnance royale du 23 juin 1836 (art. 16 et 17) (2) a voulu que les comités fussent aidés dans leur surveillance par des dames inspectrices, et l'utilité de leur concours est chaque jour mieux senti dans les départements où les lois administratives reçoivent leur exécution.

La circulaire du 6 avril 1836, relative aux Salles d'Asile, les considère comme *auxiliaires indispensables*, et ordonne que les dames des anciens comités *soient invitées à continuer leurs honorables fonctions en qualité de dames inspectrices.*

Rien ne s'oppose donc à ce que les dames de l'ancien comité de Paris soient appelées à conserver des relations charitables et maternelles avec les établissements qu'elles ont autrefois administrés entièrement; au contraire, les plus respectables motifs doivent les inviter à ne pas se séparer de ces mêmes écoles dont elles ont implanté le germe sur le sol français.

Il nous est impossible d'admettre que la teinte mélancolique du compte-rendu ait été produite par une autre cause que le malaise inhérent à tout changement récent de situation; si les termes de cet écrit avaient pour objet d'attaquer l'organisation scolaire de Paris, ou de jeter sur elle des préventions qu'elle ne mérite pas, il faudrait plaindre ses auteurs d'être entrés dans une voie qui ne pourrait les conduire qu'à troubler le régime des établissements qu'ils désirent protéger et favoriser.

Si, au contraire, comme nous aimons à le penser, les doléances du compte-rendu sont l'expression d'un zèle qui regrette le temps où un plein essor lui était donné, un peu de réflexion devra démontrer à ses auteurs qu'en dehors de la compétence légale et scolaire, beaucoup de bien reste à faire, et que dans la carrière charitable et maternelle de

(1) Tome Ier, page 258.
(2) *Ami de l'Enfance*, tome Ier, page 295.

l'éducation des jeunes enfants, il y a place pour toutes les personnes qui ont du loisir et de la bonne volonté.

Sans doute les dames de l'ancien comité des Salles d'Asile auraient grand tort de laisser dissoudre et se disséminer l'association de souscripteurs qui jusqu'à présent leur a confié d'abondantes aumônes !

Sans doute elles s'imposeraient d'amers regrets si elles restaient complètement étrangères aux jeunes enfants accoutumés à leur bienveillance ; mais rien ne nous paraît s'opposer à ce qu'elles maintiennent leur association pour exercer la bienfaisance dans les Salles d'Asile.

Rien ne s'oppose non plus à ce que ces Dames soient agréées comme inspectrices par les comités, aux termes des ordonnances et instructions ministérielles.

Elles peuvent, sur le produit de leurs souscriptions, faire composer de bons livres, ou soutenir des fondations utiles à la première enfance.

Elles peuvent s'intéresser à l'éducation morale des maîtres, et être appelées par le Ministre dans les commissions d'examen pour les exercices pratiques de la méthode.

Enfin, il n'appartient à personne de leur adresser des conseils, mais on doit espérer qu'elles seront animées de ce même esprit de charité qui les a inspirées en 1826, et qu'à l'avenir, comme par le passé, chacun sera forcé de reconnaître leur zèle, et d'honorer les nombreux services qu'elles continueront de rendre.

Quelle que soit leur détermination à ce sujet, le Ministre pensera sans doute qu'il est important de maintenir les Comités dans le libre exercice de leur autorité légale ; nous ne pouvons admettre aucun doute sur ce point.

Nous donnons comme actes officiels, à la suite du compte qui précède, deux extraits du *Manuel de l'Instruction primaire* (1) (numéro du mois de février dernier), qui nous ont paru mériter l'attention de nos lecteurs ; l'un est relatif à l'établissement d'une *Société de bienfaisance* qui pourrait, au besoin, servir de modèle aux personnes désireuses, en s'associant, de devancer ou de seconder l'Administration, pour procurer à leurs localités le bienfait des Salles d'Asile ; l'autre est un rapport sur la *situation financière des Salles d'Asile de Rouen.* On voit figurer dans ce rapport une dépense à laquelle nous ne saurions trop applaudir : c'est une distribution de vêtements aux enfants nécessiteux. Cet exemple est bon à imiter.

SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE POUR LA PROPAGATION DE L'INSTRUCTION MORALE ET RELIGIEUSE, DANS LE CANTON DE MONTFORT-L'AMAURY (SEINE-ET-OISE).

« La *Société de bienfaisance*, établie dans le canton de Montfort-l'Amaury, *pour la propagation de l'instruction morale et religieuse*, vient

(1) Ce journal, qui est *officiel*, paraît tous les mois, par cahiers de trois feuilles. Prix : 10 francs pour Paris et les départements, et 12 francs pour l'étranger. — Chez Hachette, rue Pierre-Sarrazin.

de publier plusieurs imprimés contenant, avec un compte rendu, les divers actes qui la constituent. Le réglement de cette Société a été approuvé; l'ordonnance royale qui l'autorise a été rendue le 8 avril 1832, avant la promulgation de la loi sur l'instruction primaire; plusieurs personnes bienfaisantes et éclairées du canton de Montfort avaient déjà devancé et réalisé en partie, pour l'instruction des indigents, la pensée du législateur.

» Autant que les ressources pécuniaires de la Société le lui ont permis, elle a étendu ses bienfaits à d'autres besoins; elle a accordé des indemnités de déplacement et de séjour à plusieurs instituteurs que le Comité cantonnal avait alors jugé à propos d'envoyer suivre à Versailles, pendant un certain temps, les cours de l'école normale primaire, à l'effet d'y perfectionner leurs méthodes; enfin, considérant les encouragements donnés aux maîtres et les récompenses accordées aux élèves, comme l'un des moyens les plus propres au développement et à l'amélioration de l'instruction primaire, elle a consacré des fonds pour être employés à des distributions de prix et de médailles. La Société compte déjà assez d'années d'existence, pour s'être assurée des heureux effets de son influence.

» Nous allons extraire de son réglement, et de son compte-rendu, quelques passages, qui suffiront pour donner à nos lecteurs une idée des conditions sur lesquelles elle repose, et des résultats obtenus : »

BUT ET PRINCIPES DE LA FONDATION.

Art. 2. L'association, ou Société, se compose de souscripteurs libres de toutes les communes du canton : les dames sont appelées à souscrire.

Art. 3. La souscription est annuelle; son *minimum* est de 5 francs, son *maximum* est de 20; elle se paie au commencement de chaque année, et par avance.

Art. 10. Le Comité d'administration met tous les ans, sous les yeux de la Société, en assemblée générale, le résumé de ses opérations : ce résumé est envoyé aux sociétaires qui n'ont point assisté à l'assemblée.

Rapports de la société avec le comité cantonnal.

Art. 11. La Société, par son Comité d'administration, entretiendra des rapports habituels avec le Comité cantonnal : ces rapports seront tout officieux.

Destination du fonds de la société.

Art. 12. La bienveillance et les sollicitudes de la Société s'étendant à toutes les communes du canton, le produit des souscriptions leur sera indistinctement appliqué suivant l'urgence de leurs besoins, et dans l'ordre ci-après déterminé :

1°. L'indemnité à accorder aux maîtres pour les soins qu'ils auront donnés aux enfants indigents de l'un et de l'autre sexe;

2°. Les gratifications à donner à ceux de ces maîtres qui auront montré le plus de zèle et de capacité, ou à ceux dont le traitement aura été reconnu être le plus insuffisant;

3°. Dans le cas de possibilité, les encouragements à distribuer aux écoliers.

Art. 14. Les enfants indigents, indiqués dans les communes par un ou plusieurs membres de la Société, seront de préférence admis dans les écoles, parmi ceux qui doivent y recevoir l'instruction gratuite.

Suivant le compte présenté par le caissier de la Société, le 30 juin 1836, et arrêté par le Comité d'administration, le dit jour, les recettes cumulées des exercices 1833, 1834 et 1835 se sont élevées à la somme de mille soixante-dix francs (1070 fr.), reçue, savoir :

De 70 souscripteurs en 1833,
De 22 souscripteurs en 1834,
Et de 12 souscripteurs en 1835.

ci. . . . . 1,070 »

Suivant le même compte, les dépenses cumulées des mêmes exercices se sont élevées à la somme de huit cent trente-huit francs soixante centimes (838 fr. 60 c.), savoir:

Pour 1833.				
Acquisition de livres, médailles d'argent, et frais relatifs à la distribution des prix.	123	95		
Rétribution aux instituteurs qui ont instruit des indigents.	360	»		
	483	95		
Pour 1834.				
Acquisition de livres, médailles d'argent et frais relatifs à la distribution des prix. . . .	119	45	838	60
Pour 1835.				
Acquisition de livres, médailles d'argent et frais relatifs à la distribution des prix. . . .	220	85		
Enfin, excédant de dépense de l'exercice 1832, dont il a été question ci-dessus. . . .	14	35		
Somme égale.	838	60		

Partant, le reliquat du compte général des trois exercices s'élève à la somme de deux cent trente et un francs quarante centimes, ci. 231 40

Sur le reliquat qui vient d'être signalé, le Comité d'administration, par décision du 30 juin dernier, a mis à la disposition du Comité supérieur d'instruction primaire, une somme de deux cent vingt francs, pour être employée en acquisition de livres destinés à être donnés en prix aux élèves des écoles primaires, en acquisition de deux médailles d'argent à décerner à deux instituteurs ou institutrices, à titre de récompense et d'encouragement, et enfin au paiement de tous les frais qu'a dû occasioner la distribution des prix et des médailles. Cette distribution a eu lieu à Montfort le 14 août dernier.

APPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DES SALLES D'ASILE DE LA VILLE DE ROUEN.

Recette.

Pour faire face aux dépenses, un appel a été fait à la charité, aux sen-iments philanthropiques et à la générosité qui caractérisent éminem-ient les habitants de notre ville : les Sociétés savantes, commerciales et ıdustrielles, les corporations, les fonctionnaires publics, les loges ma-onniques, et les particuliers se sont empressés d'y répondre, et des stes de souscription, en tête desquelles figuraient des noms augustes, 'ont pas tardé à être remplies.

Du mois d'avril 1833 au mois d'avril 1834, S. M. la Reine des Fran-ais, S. A. R. Madame Adélaïde, le Ministre de l'instruction publique, e conseil municipal de la ville ont, avec le bal donné au profit des siles, par la compagnie des sapeurs-pom-

iers, fourni une somme de.	5,865	75	17,002	50
Les souscriptions individuelles ont produit	11,136	75		
Total des recettes 1833-34. . . .	17,002	50		
Du mois d'avril 1834 au mois d'avril 835, les mêmes fonctionnaires publics et es mêmes corporations ont donné. . . .	10,281	25	17,504	25
Les souscriptions particulières se sont levées à.	7,223	»		
Total des recettes de 1834-35. . .	17,504	25		
Enfin, de 1835 à 1836, S. M. la Reine, es corporations, les sapeurs-pompiers, ont ontinué leur œuvre de bienfaisance, et nt procuré à la Société un secours de. .	5,052	40	12,600	»
Les souscriptions individuelles ont été de	7,547	60		
Total des recettes de 1835-36. . . .	12,600	»		
Total général des recettes des 3 exercices..			47,106	75
On a vu, par la première partie de ce apport, que les dépenses totales ont été de.			44,076	86
Partant, il reste en caisse au profit des Salles d'Asile, un boni de..			3,029	89

Secours et encouragements.

Procurer aux mères de famille indigentes une liberté qui leur laisse a faculté de vaquer aux travaux de leur profession ; assurer un asile aux

enfants abandonnés ou négligés par leurs parents ; leur donner une première occupation morale et religieuse ; leur inculquer des habitudes d'ordre, de soumission, de politesse, de propreté, n'a point encore paru au Comité et aux dames inspectrices le complément de leurs devoirs.

Parmi les dépenses auxquelles a donné lieu l'entretien des Salles d'Asile, on voit figurer une somme de 1,415 francs pour secours et encouragements.

Les encouragements ont consisté en légères récompenses accordées aux enfants doux, dociles et soumis.

Les secours ont consisté en vêtements donnés à ceux qui manquaient des habillements nécessaires à la conservation de leur santé.

Pendant les trois années qui viennent de s'écouler, il a donc été, aux frais de la Société, distribué aux plus nécessiteux de ses pupilles, savoir :

DANS LA SALLE de la rue du Chaudron.	DANS LA SALLE de la rue d'Elbeuf.	DANS LA SALLE de la rue St-André, hors ville.	AU TOTAL.
64 chemises. 24 blouses. 137 paires de bas. 2 paires de chaussons. 2 pantalons.	84 chemises. 43 blouses. 4 paires de bas. 6 pantalons. 26 fichus. 71 paires de sabots 43 tabliers.	77 chemises. 18 blouses. 58 paires de bas. 10 pantalons. 58 paires de chaussons. 31 paires de sabots. 2 tabliers. 3 mouchoirs. 36 fichus.	222 chemises. 85 blouses. 13 pantalons. 194 paires de bas. 80 paires de chaussons. 62 fichus. 101 paires de sabots 45 tabliers. 3 mouchoirs.

MÉTHODES ET EXERCICES.

DES PROCÉDÉS EMPLOYÉS EN ANGLETERRE POUR L'INSTRUCTION DES ENFANTS.

En Angleterre, tout ce qui tient à l'instruction des petits enfants se met en chansons. Les leçons religieuses sont assujetties au rhythme poétique ; il en est de même de celles sur les cinq sens, sur les saisons, sur les mois de l'année, etc. En général, ces poésies sont très faibles ; mais on s'en inquiète peu, pourvu qu'on y trouve la rime, la mesure et un sens raisonnable. Wilderspin, dans son Manuel, donne des leçons en couplets sur le chien, le cheval, les vaches, les moutons, etc. Il a éprouvé les meilleurs effets de ce procédé, et il en déduit tous les avantages. La musique, dit-il, exerce l'oreille des enfants, fixe leur attention, les accoutume à marcher en mesure. Elle anime leurs exercices, donne de l'ensemble à leurs évolutions et les égaie dans les jours tristes. Pour justifier l'assertion que j'ai transcrite plus haut relativement aux chants des *Infant's Schools*, j'extrais ici de Wilderspin celui qui est relatif au cheval. La traduction, j'ose l'affirmer, ne diffère en rien de l'original : elle est aussi littérale que possible.

LE CHEVAL.

Mes enfants, parlons du cheval;
C'est un noble et bel animal;
En peu de mots il est facile
De montrer comme il est utile.

Il traîne le chariot pesant
Et le char le plus élégant
Sur les routes, dans les campagnes
Et jusqu'au sommet des montagnes.

Il porte, avec facilité,
L'homme au gré de sa volonté.
En peu d'instants, avec aisance,
Il franchit un espace immense.

On le dirige, sans efforts,
Avec les rênes et le mors;
D'un coup d'éperon on l'irrite
Pour le faire avancer plus vite.

Qu'il marche au pas, qu'il coure au trot
Ou qu'il se lance au grand galop,
Docile, il obéit sans cesse
Au gré de la main qui le presse.

Quand il est mort, les cordonniers
Avec sa peau font des souliers.
Vivant ou mort, vous voyez comme
Le cheval est utile à l'homme.

DE L'ÉPELLATION SYLLABAIRE.

Un auteur, animé d'un grand zèle pour les Salles d'Asile, leur a destiné un livre ou cahier de lecture ; cet auteur se nomme *M. Charles Barbier*.

Il est profondément convaincu de l'utilité de sa méthode, il a essayé plusieurs fois de nous faire partager ses convictions : plus nous avons étudié ce qu'il propose, plus nous sommes convaincus du danger et de l'impuissance de ses procédés d'enseignement. Il prétend que nous ne voulons pas le comprendre; du moins ne peut-il nous reprocher de ne l'avoir pas écouté plusieurs fois long-temps, tant dans les Salles d'Asile que hors des Salles d'Asile.

Il nous a fréquemment invités à parler de sa méthode; nous avons jusqu'ici refusé de le faire; il a beaucoup insisté; nous nous bornerons à dire ce que c'est que cette méthode, le public décidera s'il faut ou non en faire usage.

M. Barbier invente une orthographe qu'il appelle orthographe naturelle, et qui consiste, selon lui, à écrire les mots comme on les prononce. Voici un exemple qui lui appartient; nous ne faisons que copier :

La Si gal é la Four mi, Fa bl.

La si gal é i an chan té
Tou lé té,
S trou va for dé pour vu
Qan la bi z fu v nu,
Pas z-un seul p ti mor so
D mou ch ou d ver mi so.
Él a la qri é fa mi n
Ché la four mi sa vo a zi n,
La pri an d lu i pré té
Qel q grin pour sub sis té
Jus qa la sè zon nou vèl.
J vou ran drè, lu i di t-èl,
A van l ou, fo a d-a ni mal,
In té rè é prin si pal.
La four mi nè pa pré teu z,
Sè la son mo in dre dé fo.
Q fè zi é vou z-o tan cho?
Di t-èl a sè t an prun teu z.
Nu i t-é jour, a tou v nan,
J chan tè, n vou dé plè z.
Vou chan ti é! j an su i for t-èz;
É bi in! dan sé min t nan.

Nous dirons à M. Barbier que son orthographe n'est nullement

naturelle; qu'il n'y a pas plus de motif pour écrire *si gal* que *cigal*, ni *v nu* que *venu*, ou *qan* que *can*; que, par conséquent, son orthographe bizarre n'a rien qui soit plus naturel que l'orthographe du Dictionnaire de l'Académie.

Nous lui répéterons, en second lieu, et pour la dernière fois, que le langage écrit, comme le langage parlé, s'apprend par routine plus que par des procédés didactiques; nous ajouterons que les impressions du premier âge sont profondes et difficiles à déraciner; en sorte que, si l'on commence par enseigner aux enfants une orthographe vicieuse, il deviendra impossible de rectifier leurs habitudes dans les Écoles où ils seront appelés à recevoir les notions de la langue française, langue tellement connue, propagée, employée dans tous les pays de la terre, qu'il ne peut être au pouvoir de personne de la défigurer.

CORRESPONDANCE.

OBSERVATIONS SUR L'ENSEIGNEMENT DONNÉ DANS LES SALLES D'ASILE DE FRANCE.

23 janvier 1837.

J'ai vu, par la lecture du journal *l'Ami de l'Enfance*, que l'on s'occupait d'une organisation générale pour les Salles d'Asile. Qu'il me soit permis de faire connaître les observations que j'ai faites par rapport à ce genre d'établissement; ne les croyant pas inutiles puisqu'elles ont pour appui l'expérience et les résultats qui en furent les fruits. Appelé par la Providence à fonder une Salle d'Asile dans un pays où cette institution était entièrement inconnue; n'ayant autour de moi, pour la former, aucun des secours secondaires que l'on trouve ordinairement, j'ai dû faire moi-même la maîtresse d'école, l'institutrice; de plus, j'étais alors chargée de rédiger le manuel qui devait régler cette école; car il s'agissait de faire passer dans une langue étrangère tout ce qui a servi jusqu'à ce jour à diriger celles qui, dans le même genre, avaient été établies dans d'autres pays, et de former ce manuel en l'adoptant aux besoins d'un pays dont l'ignorance et les usages, qui dominent la classe du peuple, exigeaient quelques modifications. J'ai donc fait un apprentissage sous beaucoup de rapports; car jusqu'alors je n'avais eu qu'à surveiller, qu'à maintenir ce qui avait été commencé par d'autres, et qu'à apprécier les bienfaisantes institutions connues sous le nom de Salles d'Asile, plutôt à cause des résultats journaliers que par une

connaissance approfondie des moyens par lesquels on peut et on doit obtenir ces mêmes résultats.

Je dus examiner attentivement les bases sur lesquelles repose ce genre d'enseignement, tout à fait différent des écoles proprement dites. Je dus faire par moi-même l'application des théories, et prendre pour point de départ ce que pouvait me présenter l'expérience de ceux qui m'avaient précédée. Alors je me suis convaincue que les Salles d'Asile, telles qu'elles sont en ce moment autour de nous, réclament des améliorations; car je suis persuadée qu'à défaut de cette réforme elles ne produiront pas pour l'avenir tous les bons résultats que l'on en attend et qu'on leur a prédits.

En suivant dans tous ses détails l'origine des Salles d'Asile, on aperçoit d'abord des ébauches faibles et délicates, qui nous les montrent déjà de bien loin; peu à peu elles se sont mieux dessinées, elles ont pris une forme, elles sont devenues des réalités; enfin les Salles d'Asile se sont présentées à nous avec leur bienfaisant cortége; elles ont pris place parmi les plus belles, les plus utiles, les plus intéressantes œuvres de la charité. Nous qui travaillons aujourd'hui ensemble, sentons tous combien est consolante et tout à la fois imposante cette conviction, que la bienfaisance est une chaîne dont tous les anneaux se réunissent, se lient les uns avec les autres, qu'elle a uni tous les siècles, et les unira jusqu'au jour où *les cieux et la terre passeront.*

O vous, qui nous avez tracé la route, vous étiez nos frères! Et vous, qui viendrez après nous, vous déjà choisis par le Seigneur pour continuer ce qui nous occupe maintenant, je vous salue des doux noms de frères et d'ouvriers du Seigneur! Que de force, que d'énergie, en même temps que de sentiments d'humilité remplissent le cœur pour se roidir contre les obstacles, lorsqu'on se sent ouvriers avec le Seigneur! *car s'il est pour nous, qui sera contre nous?* Mais nous ne sommes que *des ouvriers;* nous avons un maître : c'est lui qui a préparé l'ouvrage; nous ne faisons *que ce qui nous est commandé de faire*; exécutons-le avec joie et fidélité; aidons-nous mutuellement les uns les autres; tendons-nous tous une main fraternelle; réunissons nos efforts; de quelque pays que nous soyons, présents ou absents, soyons unis par *le lien de la Charité.*

Je ne parlerai pas de la nécessité de fonder des Salles d'Asile et des avantages qui en résultent; nous pouvons le dire avec certitude et avec joie, maintenant « la cause des petits enfants est gagnée; » de toutes parts des voix s'élèvent en leur faveur; peu à peu on est venu à comprendre l'esprit qui doit diriger de tels établissements, et le but auquel ils doivent tendre. Mais, je le répète encore, je crains que les Salles d'Asile ne répondent pas aux espérances qu'on en a conçues, si dès à présent on ne leur fait subir quelques changements. Je signalerai et soumettrai, à la méditation de ceux qui s'en occupent avec zèle, quatre inconvénients qui m'ont frappée, et auxquels il est facile de remédier, non en s'éloignant des théories qui font la base fondamentale de ces sortes d'institution, mais au contraire en s'en rapprochant davantage et en leur donnant plus d'action et plus de vie.

Le premier inconvénient est le mélange des enfants de deux ans, et quelquefois plus petits encore, avec ceux de quatre à six ans.

Le deuxième, le désordre (si j'ose m'expliquer ainsi) qui règne dans les branches de l'enseignement, et qui est causé par l'inconvénient que j'ai signalé dans ma première observation, et par l'obligation de recevoir chaque jour de nouveaux venus.

Le troisième, la formation de Salles d'Asile trop nombreuses.

Le quatrième, la nécessité de confier les enfants des Salles d'Asile aux écoles déjà existantes pour qu'ils achèvent leur éducation.

Peut-être ne considère-t-on pas ces inconvénients comme aussi graves qu'ils le sont réellement, lorsqu'on n'y a pas mûrement réfléchi. Quant à moi, je me suis convaincue que, si l'on n'y apporte remède, on détruit les bons effets que l'avenir doit espérer des Salles d'Asile. Pour le moment présent, il n'y a nul doute que l'on rend heureuses beaucoup d'innocentes créatures, toutes victimes de la faiblesse de leur âge, et de leur incapacité pour se soustraire par elles-mêmes aux maux et aux périls qui les entourent. Mais ne peut-on pas attendre plus encore? Et cette espérance n'existe-t-elle pas déjà? Je demanderai encore à ceux qui désirent sincèrement le bien : lorsqu'on fait une chose, n'a-t-on pas le désir de la faire le mieux possible? Lorsqu'on forme une entreprise, ne désire-t-on pas avant tout qu'elle réponde au but auquel on l'a destinée? Lorsqu'on fait une forte dépense, doit-on regarder à quelques sacrifices de plus, surtout lorsque l'on peut les évaluer d'avance et les confronter avec les résultats qu'ils produiront infailliblement? Une Salle d'Asile n'est-elle pas plutôt un lieu *d'éducation* que *d'instruction?* N'est-ce pas là qu'on forme le cœur, qu'on rend la conscience sensible, qu'on donne aux idées une direction vraie, qu'on pose des principes positifs sur le bien et le mal, sur le juste et sur l'injuste; en un mot, qu'on imprime aux facultés et aux sentiments une vigilance, un réveil qui peu à peu formera le cœur et l'esprit? Ces semences d'avenir, qu'on désire répandre, jeter partout, ne sont-elles pas sans cesse recommandées dans tous les écrits en faveur des Salles d'Asile, comme base fondamentale de cette institution? Comment obtenir cette préparation?

Par le moyen de l'enseignement; il n'y en a pas d'autres. Et ici, on sent combien il est nécessaire de calculer l'enseignement, afin de le rendre utile au but essentiel qu'on lui confie. On comprend que, ne demandant plus à l'enseignement de donner l'instruction, mais de produire le développement de l'intelligence et des sentiments, il est indispensable de le soumettre à la capacité des enfants auxquels on le destine, et non de soumettre leurs facultés intellectuelles à l'enseignement. Et si nous ne demandons pas à l'enseignement de donner l'instruction, peu importe que l'enfant apprenne à lire en plus ou moins de temps; mais de quelle manière il apprend à lire, voilà ce qu'il importe de savoir, de considérer; peu importe encore le degré d'instruction que les enfants des Salles d'Asile acquerront, et en combien de temps ils l'acquerront, mais la manière dont ce peu ou beaucoup aura pénétré dans leurs âmes; voilà l'essentiel. Ces principes posés, je crois pouvoir affirmer que les inconvénients que j'ai marqués produiront, pour l'avenir, des

effets plus fâcheux qu'on ne le suppose. — Premier inconvénient, qui naît du mélange des enfants trop différents d'âge et de capacité.

L'obligation de classer les enfants selon leur âge est une chose absolument *nécessaire* dans une Salle d'Asile. Il m'a fallu ma propre expérience pour me convaincre de cette vérité, quoique je l'eusse trouvée dans quelques rapports, et reçue dans des lettres particulières comme un conseil utile ; jusque-là, je dois l'avouer, elle me paraissait une exagération; et peut-être aussi la difficulté de l'exécution m'effrayait-elle plus que je ne voulais me le dire à moi-même ; mais je ne tardai guère à acquérir cette conviction ; car il est impossible, et même il serait cruel d'exiger que les enfants de deux ou trois ans s'occupassent d'une manière suivie, et pendant le même espace de temps, que l'on peut et doit obtenir seulement d'enfants de quatre à six ans. Je me vis donc obligée de rendre les leçons ou trop longues ou trop courtes, et ainsi de sacrifier nécessairement et toujours les uns ou les autres. Je ne pouvais pas non plus, dans les heures du travail des mains, obtenir le silence et la tranquillité de tout petits enfants, comme on peut et on doit le faire d'enfants de quatre à six ans. Il y a pourtant un avantage immense et incalculable de pouvoir obtenir, sans contrainte, ce parfait silence, cette heureuse tranquillité. Cette paix, qui continuellement entoure les enfants, a indirectement une influence des plus fortes en faisant de leur asile un lieu de calme et de paix. Toutes leurs impressions paraissent s'adoucir ; la Maîtresse parle à voix basse, pour en donner l'exemple ; le calme qui l'entoure le lui permet ; les ordres sont donnés sans élever la voix, les mouvements s'exécutent avec plus de précision ; alors les moments des marches et les changements de places, se faisant sans tumulte, deviennent de véritables délassements. Les enfants du peuple apprennent ainsi qu'on peut être gai, content et heureux, sans faire du bruit et sans jamais s'éloigner des manières convenables. Frappée de cette conviction, que, sous le rapport moral, une Salle d'Asile doit être un sanctuaire de paix, et voyant la difficulté d'atteindre ce but, je divisai les enfants : ceux de deux ans et au dessus de cet âge furent séparés de ceux de quatre à six ans. J'obtins le plus satisfaisant résultat pour les uns comme pour les autres, puisque, dans chaque section, je n'exigeais d'eux que ce qu'il était juste de demander ; tous les enfants devinrent et plus heureux et plus sages ; des progrès marqués se firent voir de part et d'autre ; la moralité et l'instruction y gagnèrent en même temps, et je vis, par les résultats que j'obtins, que je m'étais rapprochée du but de l'institution, puisque, par le moyen de l'enseignement, le développement du cœur et de l'esprit naissait, je puis dire, de soi-même. Je ne fis aucuns frais dignes d'être remarqués; car, pour une Salle d'Asile, il faut toujours deux chambres, deux Maîtresses et une servante : je dirai même que les deux Maîtresses furent moins fatiguées après cette division des enfants, parce qu'elles obtenaient plus facilement l'ordre, le silence et la discipline.

Ce premier pas me permit de remédier à l'autre inconvénient que j'ai signalé : *le désordre qui règne dans l'instruction.*

Ce désordre doit nécessairement exister, supposé le mélange d'enfants

de capacités différentes. On ne peut y remédier (si l'on ne divise pas) que de deux manières : en donnant à tous, par la méthode simultanée, beaucoup d'enseignements, mais confiés seulement à la mémoire, et, par ce moyen, tenant tout ce petit peuple dans l'activité et en maintenant la discipline. Or, je le demande aux sincères amis du bien, à ceux qui ont compris quels doivent être, pour le présent et pour l'avenir, les résultats des enseignements des Salles d'Asile, en agissant ainsi sont-ils fidèles à leur mission? s'acquittent-ils de la charge qu'ils ont volontairement prise ou acceptée? — Le second moyen, et il est employé encore en quelques endroits, c'est celui de classer les enfants selon leur âge, et, par la méthode de l'enseignement mutuel, de soumettre les plus jeunes aux plus âgés. D'abord on est tenté de croire que des enfants de six à sept ans seraient d'un grand secours dans une Salle d'Asile (car je ne comprends pas comment on peut confier à des enfants, au dessous de six ans, la surveillance et l'instruction d'autres enfants). Mais la chose, considérée avec des yeux clairvoyants et impartiaux, est tout autre. En effet, les tout petits enfants sont sans cesse en rébellion contre leurs petits directeurs, et cela par une raison fort facile à comprendre : ils retrouvent, dans leurs jeunes Maîtres, les compagnons de leurs jeux enfantins et, à peu de chose près, le même degré d'instruction. Quel respect peuvent-ils leur porter? sur quoi baser l'autorité que leurs compagnons doivent exercer sur eux? Elle ne pourrait l'être que sur des sentiments moraux que l'enfant de trois et quatre ans ne peut pas encore connaître. Et puis ces enfants-moniteurs n'ont pas le tact nécessaire pour diriger d'aussi petits enfants; ils n'ont pas cette patience, je dirai même cette adresse qu'il faut avoir pour reconduire les petits rebelles à l'obéissance; et, avec les meilleures dispositions du monde, ils occasionent des scènes de pleurs ou des disputes toujours renaissantes. Les enfants de sept ans appellent faiblesse et partialité cette douce bienveillance avec laquelle on doit tolérer les fautes et les défauts de la première enfance; et cette adroite persévérance, par laquelle on conduit au devoir un petit être inaccessible à la voix du raisonnement, leur paraît une injustice, puisque l'on n'exige pas ponctuellement et promptement l'obéissance à la loi. On verra un enfant de six ans diriger d'autres enfants, plus âgés que lui, avec une assez grande facilité, et l'on ne verra pas un enfant de huit à dix ans contenir dans le devoir de petites créatures de deux et quatre ans.

J'explique cela par le sentiment de ses droits et de ses devoirs que possède déjà l'enfant de huit ans; il sent que, pour faire respecter ses droits, il doit respecter ceux des autres; que, s'il veut qu'on lui obéisse, il doit lui-même obéir, et que, s'il veut commander le respect, il doit donner le bon exemple et gagner l'estime de ses condisciples. Cette loi naturelle de ne pas faire aux autres ce que lui-même ne voudrait pas qui lui fût fait, il l'a déjà comprise, et par cela même qu'il l'a comprise, il sait s'y soumettre, comme aussi il sait la faire observer. Et j'ai encore acquis la conviction qu'après l'âge de sept ans, non seulement le mélange d'enfants plus âgés n'a pas d'inconvénients, mais il a, au contraire, de très heureuses influences, dont je parlerai une autre fois.

Croira-t-on avoir gagné quelque chose par le système d'enseignement mutuel, sous le rapport de l'intelligence et de la morale? Que peuvent faire ces moniteurs, qu'enseigner, sans aucune réflexion, ce qu'ils savent? C'est donc une école de perroquets, et non une école où doit se développer l'intelligence ; l'ordre et le silence qui devraient toujours régner dans l'école n'ont pas plus gagné.

Voici ce que dit le dernier rapport imprimé à Genève, page 9 : « La » méthode d'enseignement mutuel, par tableaux, pratiquée avec succès » dans les grandes écoles, fut d'abord introduite dans notre Salle d'A- » sile, et ce ne fut qu'après une expérience de sept années que le Co- » mité a cru devoir y renoncer. Malgré tout le désavantage de l'ensei- » gnement simultané, il a fallu reconnaître l'impossibilité de former » des moniteurs capables, *au dessous de six ans.* L'étude au cercle » était absolument illusoire, les pelotons étaient inattentifs et languis- » sants, et les moniteurs inhabiles ne faisaient que propager des » erreurs. »

Dans le même rapport, page 15, « L'introduction de l'étude, même » la plus simple, nécessitait nécessairement la séparation des enfants » en deux classes, savoir : celle des enfants de deux à quatre ans, qui » ne savent absolument rien, et comprennent difficilement; et celle » des enfants de quatre à six ans, en état de suivre avec fruit les pre- » miers éléments de la lecture, de l'écriture et du calcul. Plus d'une » fois nous avons essayé de réunir ces deux sections, en les soumettant » au même régime; mais toujours il est résulté de cet essai des dé- » sordres impossibles à réprimer. Les plus petits s'ennuient, causent, » pleurent et s'amusent, distraient aussi complètement les plus grands, et absorbent les soins et l'attention de l'instituteur. » J'ai été fort heureuse de pouvoir appuyer mes propres réflexions de cette autorité.

L'opinion d'une ville où l'éducation du peuple est aussi soignée, où l'on ne cherche pas à jeter de la poudre aux yeux, mais où l'on ne recherche que ce qui peut être vraiment utile, est d'un grand poids pour moi, et je me réjouis en voyant que je m'accorde parfaitement avec la même manière de voir et d'agir que celle exprimée dans le rapport dont j'ai cité les propres paroles. J'appuie beaucoup sur la première observation, car je regarde la *division des enfants* dans une Salle d'Asile comme absolument *obligatoire*, je la regarde comme la *pierre angulaire* qui doit soutenir *tout l'édifice.* Cette condition devrait dorénavant devenir un article réglementaire. Elle est aussi nécessaire au maintien de l'ordre et aux bons résultats de l'institution, que celle de fixer l'âge d'admission des enfants, les heures de l'arrivée, du départ, des leçons, etc.

Par la division des enfants en deux sections, je portais remède encore à une chose qui était une source continuelle de désordre, à l'obligation de recevoir dans la Salle d'Asile, des enfants indisciplinés, totalement ignorants et mal élevés, qui, souvent, passaient à pleurer et crier les premières heures de leur entrée dans l'école; l'ordre des marches, la régularité des mouvements, recevaient journellement des atteintes qui peu à peu auraient entraîné et porté de tristes conséquences; car il est

nécessaire d'imprimer à l'enfant l'idée d'un devoir strict, et de le pénétrer du sentiment qu'un devoir est une chose sacrée à laquelle il n'est pas permis de manquer; alors il s'y soumet et il est attentif à l'exécuter avec la plus touchante obéissance. Mais du moment où la plus petite irrégularité, où la plus petite négligence aura eu lieu, il croit que lui aussi peut se dispenser de l'exacte observation des devoirs.

Outre l'obligation de recevoir chaque jour de nouveaux venus dans une Salle d'Asile, il y a encore celle de répéter chaque jour les mêmes enseignements, et s'ils sont nouveaux pour l'enfant qui arrive à l'école, les anciens écoliers en sont déjà fatigués, ce qui est encore une source de désordre. Nous ne pouvons, avec des enfants de quatre à six ans, et par la méthode simultanée (meilleure sans doute que toute autre pour les Salles d'Asile), nous ne pouvons obtenir l'attention et le silence qu'en intéressant les enfants à la leçon qu'ils entendent.

Il faut donc la varier et l'adapter à la capacité du plus grand nombre; pour cela il faut uniformité dans l'âge des élèves, de même que de l'ordre et de la progression dans les notions précédemment données. C'est cet inconvénient que j'ai appelé le *désordre qui règne dans l'enseignement*. La première section est une école préparatoire pour entrer dans la seconde section; il y a alors une marche progressive dans l'instruction. Je renvoie, pour plus de détails, au rapport de l'école de Pise pour l'année 1836 (1). Je fais aussi faire dans la première section un noviciat aux nouveaux admis, et l'enfant de quatre ans a appris en peu de jours ce qui lui est nécessaire soit pour l'instruction, soit pour la discipline, et il peut être placé alors sans inconvénient dans la seconde section. Chaque section a son manuel particulier pour chaque branche l'enseignement.

Troisième observation : *les Salles d'Asile contiennent chacune un trop grand nombre d'enfants.* — En visitant des institutions charitables, j'entendais souvent que l'on se plaignait que la méthode adoptée n'avait pas répondu à l'espérance que l'on en avait conçue ; ou j'entendais dire : « Autrefois cela allait mieux ; depuis quelques années l'établissement a perdu au lieu de gagner, » et on en accusait les causes secondaires, et souvent les négligences du directeur. Les causes que j'appelle secondaires n'influent que trop sur le désordre et les inconvénients que l'on déplore. Mais j'ai aussi vu souvent que ces désordres et leurs tristes conséquences dérivaient 1° de l'abus que fait l'homme des bonnes choses; 2° de ce que la persévérance et le zèle ne subsistaient plus comme au premier moment.

1°. *L'abus des bonnes choses :* ne le retrouvons-nous pas sans cesse? Abuser de tout, et non en user sagement, n'est-ce pas le lot de l'humanité? Lorsque le système de l'enseignement mutuel parut, on l'adopta avec enthousiasme; et, parce qu'un maître pouvait seul instruire cent ou cent cinquante enfants, on crut que deux ou trois cents pouvaient aussi être réunis, et que cette méthode pouvait procurer à

(1) Ce rapport sera publié dans le prochain numéro de ce journal.

une population entière, avec peu de frais, une instruction suffisante; qu'en est-il arrivé? Quel est l'effet des écoles d'enseignement mutuel sur le continent européen? ont-elles régénéré le peuple? l'ont-elle rendu plus moral, plus religieux, plus attaché à ses devoirs?... Que l'on ne pense pas que par ces demandes je blâme ce beau système d'enseignement. Non, telle n'est pas mon intention; mais je blâme l'abus qu'on en a fait (1). Je reviendrai sur un sujet si intéressant et lié si étroitement avec l'avenir des Salles d'Asile. Donc, la multiplication des écoliers dans les écoles, sans augmenter le nombre des maîtres, est devenue une des causes de l'inefficacité de cette admirable méthode. N'en arrivera-t-il pas autant pour les Salles d'Asile, si, entraîné par l'enthousiasme, on leur attribue des moyens de produire le bien qu'il n'est pas raisonnable d'attendre d'aucune institution destinée à l'éducation de la jeunesse? Les écoles d'enseignement mutuel sont devenues des mécanismes qui font agir avec précision et uniformité un grand nombre d'enfants, qui reçoivent l'instruction sans aucun développement intellectuel. N'en sera-t-il pas de même des Salles d'Asile, si on les rend trop nombreuses?

Pendant que j'écrivais ceci, le journal l'*Ami de l'Enfance* m'est parvenu, et je vois, avec plaisir, qu'en Danemarck la même observation, sur le danger de rassembler trop d'enfants dans un même asile, a été faite; c'est que les mêmes craintes ont été conçues. Si l'Asile est pour l'enfant la maison paternelle, dont beaucoup sont hélas! privés, pourra-t-il continuer à le devenir, si la famille outre-passe en nombre la capacité et les forces d'une directrice? quelque zélée, quelque charitable qu'elle puisse être, pourra-t-elle vraiment répandre autour d'elle et donner à chacun selon sa mesure, les soins physiques et moraux, les consolations dont chaque enfant peut avoir besoin? Que ceux qui ne connaissent que *superficiellement* le but de l'institution puissent croire possible, d'après la théorie du système, de soigner *assez bien* un grand nombre d'enfants, je le comprends. Oui! les soigner physiquement, peut-être le pourra-t-on; mais moralement, cela ne se peut certaine-

---

(1) L'auteur de la présente lettre nous permettra de lui demander ce qu'il entend par l'abus qu'on a fait de l'enseignement mutuel. Cet enseignement, le seul admissible, lorsqu'on veut diriger une classe de plus de soixante enfants, n'a pas encore été répandu en France, de manière à pouvoir être jugé définitivement et impartialement par l'opinion publique.

Les congrégations religieuses ont fait le possible pour en dégoûter le clergé, parce qu'il tend à diminuer le personnel des maîtres; l'esprit de parti s'est aveuglé au point de nommer des maîtres incapables, en considération de leurs opinions politiques ou religieuses, plutôt que de leurs talents scolaires.

Si l'on joint à ces circonstances le malheur résultant de ce que les inspecteurs et administrateurs de l'enseignement primaire ont été élevés dans un temps où cette mission n'était pas à la mode, et de ce qu'ils jugent souvent ce qu'ils ne comprennent pas. Si l'on veut bien réfléchir, enfin, que les auteurs de livres et les libraires seront toujours ligués contre une méthode qui veut être appuyée de livres excellents et en petit nombre, mais avec laquelle il faut rejeter les livres nombreux et médiocres, on conclura qu'on n'a pas encore abusé d'une méthode dont on n'est pas en état de faire usage.

ment pas ; et j'en reviens à mon premier argument. Quels effets d'avenir auront de tels soins sur les masses des enfants qui, jusqu'à sept ans, auront reçu, avec ces soins physiques, une instruction pour la mémoire, et pris de bonnes habitudes, mais sans qu'un développement du cœur et de la conscience ait commencé à se prononcer et à devenir la base sur laquelle s'élevera l'édifice? Ne voyons-nous pas, chaque jour, que c'est le manque de bases solides aux principes moraux, aux idées vertueuses qui fait qu'à l'âge des passions aucun frein n'arrète : or, si nous voulons former des convictions profondes et durables, ce ne sera que par de bons exemples, et de bonnes maximes données dans l'enfance.

Je partage entièrement l'avis du rapport écrit de Copenhague, que plus de cent enfants ne doivent pas être mis sous la surveillance d'une maîtresse ; mais je voudrais pouvoir persuader à ceux qui s'occupent avec tant de zèle des Asiles du Danemarck, que par la division des enfants en deux sections, comme je l'ai fait connaître, ils pourront sans aucun inconvénient en recevoir cent cinquante. Mon expérience et celle d'autres écoles que j'ai visitées en détail m'en ont convaincue. Dans l'Asile que j'ai fondé, j'avais cent dix enfants de quatre à six ans, dans une salle, et l'ordre et le silence étaient surprenants. J'avais trente enfants dans la première section, composée des petits enfants de deux ans jusqu'à quatre, et ces petites créatures étaient parfaitement sages, paisibles et heureuses. Le local m'empêcha d'en avoir davantage ; mais dans d'autres Asiles j'en ai vu cinquante, dans ce que j'appelle *première section*, et l'ordre était admirablement maintenu.

Quant à ma quatrième remarque, *sur l'inconvénient de confier les enfants des Salles d'Asile aux Ecoles primaires existantes*, je ne me dissimule pas qu'elle peut ne pas être comprise, ni bien accueillie. Cependant cet inconvénient existe, et ne sera détruit que lorsque l'enseignement moral et intellectuel de ces écoles aura été mis en harmonie avec l'enseignement donné dans les Salles d'Asile (1).

Les difficultés ont été vaincues en Italie en établissant dans les écoles la *méthode mixte d'enseignement*, ainsi nommée parce qu'elle a su réunir tous les inappréciables avantages de l'enseignement mutuel, et ceux non moins précieux de l'enseignement simultané. Le rapport de l'Ecole de Pise fait connaître la marche que l'on aurait à suivre, et l'avantage de tenir, sous une seule et même direction morale et intellectuelle, des enfants depuis l'âge de deux ans jusqu'à celui de l'adolescence, de ne les obliger à aucun pas rétrograde, de les développer dans toutes les mêmes branches d'instruction, si progressivement qu'ils ne reçoivent aucun choc, aucune idée qui embrouille les premières notions déjà reçues. Cette marche dispose leur esprit à se rendre raison avec une clarté parfaite de tout ce qu'ils ont appris. Alors le jugement se

---

(1) Il est permis d'espérer que l'administration scolaire, en prenant la direction des Salles d'Asile et en les assimilant aux écoles primaires, établira, entre les unes et les autres, cette harmonie dans l'enseignement, que nous nous plaisons à reconnaître non seulement comme utile, mais encore comme indispensable.

forme peu à peu, et se nourrit des observations que les élèves eux-mêmes ont été conduits à faire; l'ordre des idées prend chez eux une saine direction, et ces habitudes de réflexion, de jugement, d'observation, ainsi développées et reposant sur des bases réelles, jettent de profondes racines. Ne peut-on pas alors concevoir l'espérance que *le bon grain* ne sera plus aussi facilement *étouffé?* M. C.

MÉLANGES.

L'extrait, que nous avons donné dans notre dernier numéro, du discours prononcé à Angers, par M. Maupoint, a provoqué quelques observations. Ces observations étant dictées par un esprit d'impartialité et de justice distributive, conforme en tout avec nos principes, nous avons dû les accueillir, et nous les donnons ici.

OBSERVATIONS SUR QUELQUES MOTS DU DISCOURS DE M. MAUPOINT, VICAIRE D'UNE DES PAROISSES DE LA VILLE D'ANGERS, PUBLIÉ DANS LE NUMÉRO I DE LA 3e ANNÉE DE L'AMI DE L'ENFANCE.

Pourquoi le digne et éloquent orateur qui a fait un si touchant tableau des Salles d'Asile n'a-t-il cru devoir exalter ce qui se fait en France qu'aux dépens de ce qui se fait en Angleterre? La justice et la vérité nous obligent à rectifier quelques unes de ses assertions, qui sont dénuées de fondement. « Les Salles d'Asile, dit-il, s'introduisent en » Angleterre; la France le sait. La France le sait, et déjà l'Angleterre » est vaincue. La France le sait, et dans un clin d'œil, à Paris seulement, près de quatre mille enfants sont recueillis, sans compter » ceux qui renferment deux cents autres Asiles qui s'élèvent en même » temps sur sa surface. » Il est nécessaire d'ajouter à ces faits des dates et quelques chiffres. Les Salles d'Asile s'introduisirent en Angleterre en 1816; en 1826 seulement, c'est à dire dix ans après, on le sut en France, et l'on tenta les premiers essais, qui furent d'abord peu nombreux, lents et pénibles, entravés par mille difficultés. Dix autres années durent s'écouler encore, et ce ne fut qu'en 1836 que quatre mille enfants furent recueillis dans les 24 établissements fondés à Paris. A Londres il y a plus de cent *Infant's Schools*, que vingt mille enfants au moins fréquentent; et dans les autres parties de l'Angleterre, en Ecosse et en Irlande, le nombre de ces établissements s'élève à plus de mille.

Il nous a été pénible de trouver dans le discours, d'ailleurs si excellent, de M. Maupoint, les mots de LUTTE et de *prééminence;* car il nous semble, ainsi que nous l'avons dit dans l'avant-propos de ce

ournal, en parlant des Salles d'Asile fondées par les peuples étrangers,
« Qu'il n'est plus ici question que d'une immense famille, dans laquelle
» les succès des uns sont la joie des autres, et l'amour fraternel se
» réjouit ou s'afflige selon qu'il en a sujet. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

DEUXIÈME PARTIE. — ANALYSES ET COMPTES-RENDUS.

12.

LE MÉDECIN DES SALLES D'ASILE, OU MANUEL D'HYGIÈNE ET D'ÉDUCATION PHYSIQUE DE L'ENFANCE, par le Docteur Cerise. — Un vol. in-8°.

Suite et fin (1).

Le reste de l'ouvrage est entièrement consacré à la partie purement médicale.

Le chapitre 9 a pour titre :

« Des affections que les Médecins peuvent traiter dans les Salles d'Asile, et des médicaments qui doivent composer la pharmacie de ces établissements. Projet d'un réglement sanitaire des Salles d'Asile. »

Avant d'aller plus loin dans cette analyse, nous devons émettre une opinion qui se trouve en contradiction directe avec celle de l'auteur, et nous la formulerons nettement. Nous ne pensons pas qu'aucune affection doive être traitée dans ces établissements. Il est impossible, en effet, d'imposer, aux personnes chargées de la direction des Salles d'Asile, le soin de préparer les médicaments même les plus simples, ne fussent-ce que des tisanes et des infusions. Absorbées qu'elles sont par les détails de tous les instants, par une surveillance continuelle et qui ne leur laisse aucun répit, comment pourraient-ils encore s'occuper de préparer et d'administrer les prescriptions médicales? Sera-t-il toujours facile d'établir une pharmacie dans chaque Asile, ou seulement d'y conserver des substances simples et des plantes sèches? Ces substances entre les mains de personnes peu exercées ne donneront-elles jamais lieu à des méprises et ne présenteront-elles aucun danger? Nous pourrions multiplier davantage encore ces questions, mais celles qui viennent d'être posées nous paraissent suffire à démontrer l'impos-

(1) Voyez le n° 12 de la collection de l'*Ami de l'Enfance*, page 382.

sibilité de soumettre à un traitement les enfants admis dans les Salles d'Asile.

Une autre considération nous frappe encore. Parmi les parents des élèves admis dans ces établissements, il en est qui ont donné leur confiance à un Médecin et qui ne consentiraient pas à ce que leurs enfants fussent soignés par un autre. Quelques uns de ces pauvres petits sont trop jeunes encore pour expliquer au médecin de la Salle d'Asile que le matin ou le soir, dans leur domicile, on leur administre certaines tisanes, certains médicaments. On comprend dès lors tout ce que pourraient présenter d'inconvénients ce double traitement et une médication différente pour une même affection.

Par ces motifs et par beaucoup d'autres qu'il serait superflu d'énumérer, nous ne pensons pas qu'on puisse faire de la médecine proprement dite dans les Salles d'Asile. Les fonctions du médecin se bornent, selon nous, à des recommandations hygiéniques et nullement à l'emploi des moyens thérapeutiques. Lorsque, dans ses inspections, il trouvera des enfants menacés d'une affection quelconque, il pourra, il devra même le faire connaître au Directeur, l'inviter à en avertir les parents, indiquer même les moyens propres à prévenir le mal. Il pourra encore signaler l'existence de maladies qu'il aurait reconnues et qui n'auraient pas été aperçues par les parents, afin qu'ils soient mis en demeure de la combattre par les moyens curatifs convenables. Enfin il devra indiquer, pour qu'on les éloigne de l'Asile, les enfants qui seraient atteints d'affections contagieuses; mais c'est à ces seules observations que nous paraissent se borner les devoirs de son ministère. S'il les remplit convenablement et avec assiduité, ils absorberont un temps considérable, dont il ne pourra peut-être pas toujours faire le sacrifice.

Toutefois, nous exceptons de cette prohibition générale les accidents qui peuvent arriver aux enfants soit à l'Asile, soit dans le trajet qu'ils parcourent pour s'y rendre, et qui réclament instantanément les secours de la chirurgie, tels que des luxations, des fractures, des contusions, de violentes hémorragies. Il est évident que dans des cas aussi graves, le Directeur de l'Asile doit immédiatement appeler le médecin, et que c'est également un devoir pour celui-ci de prodiguer aussitôt aux enfants les secours de son art. Cette conduite est tracée par l'humanité et par le simple bon-sens; mais nous n'admettrions d'autres exceptions qu'avec une extrême réserve.

L'opinion que nous venons d'émettre, et qui nous paraît de nature à être partagée par toutes les personnes qui s'occupent des Salles d'Asile, ne nous dispense pas de rendre compte de la partie de l'ouvrage consacrée à la médication des enfants. Quoique nous différions de système avec M. Cerise, nous n'en devons pas moins reconnaître que cette section de son livre offre des conseils et fournit des renseignements qui pourront être d'une grande utilité soit aux mères de famille, soit aux Directeurs d'Asile eux-mêmes. Il indique aux premières les moyens curatifs à employer dans la plupart des affections de l'enfance. Il fait connaître à tous les symptômes auxquels on peut recon-

aître l'imminence ou l'existence de telle ou telle maladie contagieuse u autre. Au moyen de ces données, les Directeurs pourront facilement iscerner les enfants qui doivent provisoirement être séparés des au-:es ou rendus définitivement à leurs parents. Ils pourront aussi donner ces derniers d'excellents conseils sur les précautions à prendre et sur es soins à donner dans certaines indispositions.

Citons un ou deux exemples.

» Le *corysa* ou *catarrhe nasal*, dit M. le docteur Cerise, page 143, consiste dans l'irritation de la membrane muqueuse qui tapisse les fosses nasales. Le refroidissement des pieds en est la cause la plus ordinaire. Il faut empêcher qu'il ne passe à un état chronique ou habituel. Il faut bassiner les narines avec des décoctions émollientes pour enlever le mucus qui les remplit et s'oppose à la respiration par cette partie. Il faut avoir soin d'exiger que les enfants atteints de cette affection ne soient pas exposés au froid, à l'humidité, que leurs pieds en soient surtout à l'abri. »

Et ailleurs, page 147.

« Si un enfant d'une Salle d'Asile venait à être atteint du *spasme* aigu de la *poitrine* et du *larynx*, on ne saurait recourir trop tôt aux soins du médecin le plus voisin d'entre ceux qui inspirent quelque confiance. Il ne faut pas retarder d'un seul instant. La durée de cette affection n'est que de quelques heures, et elle est presque toujours mortelle; elle se déclare, en général, au commencement de la nuit, mais elle peut avoir lieu à toute autre heure. Elle consiste dans une forte oppression et une suffocation, ou bien dans une sorte de constriction de la poitrine. Celle-ci se soulève d'une manière brusque; il y a de violentes palpitations; le diaphragme et le larynx participent à cet état convulsif; l'anxiété est extrême, et la respiration est quelquefois presque suspendue. Le visage présente la pâleur de la syncope ou bien la lividité de l'apoplexie. Les accès offrent quelquefois un caractère de périodicité qu'il est important de connaître, car rarement le troisième accès arrive sans asphyxier le malade.»

Page 148.

« La coqueluche est une affection longue et pénible que la fièvre n'accompagne presque jamais. Les enfants peuvent en être atteints sans qu'il soit nécessaire de leur interdire l'entrée des Asiles, d'autant plus que les accès de toux ont lieu rarement pendant le jour, et qu'ils sont surtout fréquents pendant la nuit. On peut, si ceux qui en sont atteints ont des accès de toux trop bruyants et trop fréquents, ne pas exiger d'eux qu'ils soient sur

» le gradin avec leurs camarades : on pourra les en séparer et les » laisser sur le lit de camp disposé aux enfants malades. Si cependant l'enfant appartient à des parents qui peuvent le soigner convenablement, il faut les engager à le garder chez eux ; car, autant que possible, il faut éviter de laisser aux enfants le spectacle d'un mouvement organique convulsif, qui est souvent contagieux *par imitation*, quoiqu'il ne le soit jamais par le contact. Il convient de combattre cette affection dès les premiers jours en provoquant une abondante transpiration. Plus tard, tous les moyens échouent. »

On voit par ces citations tout ce que l'ouvrage de M. Cerise peut présenter d'utilité, car il passe en revue de la même manière toutes les affections auxquelles l'enfance est ordinairement sujette, et il indique en même temps les symptômes, les dangers qu'elles présentent et les moyens de les combattre.

Le réglement proposé par l'auteur est, sous le rapport sanitaire, l'application du système qui fait la base de son livre, c'est à dire la possibilité de la médication des enfants dans les Salles d'Asile. Nous nous sommes suffisamment expliqué sous ce rapport.

En résumé, nous remercions M. Cerise de sa publication. Nous affirmons qu'il a rendu par là un service réel aux mères, aux enfants et aux Directeurs d'Asile. Nous conseillons aux Comités locaux de placer un exemplaire de cet ouvrage, non seulement dans les Salles d'Asile, mais dans tous les établissements consacrés à l'enfance.

ERRATA.

Dans le précédent numéro, il s'est glissé quelques erreurs qu'il faudrait rectifier ainsi :

Page 17, ligne 8, procéderont, lisez *procédèrent*.
Id., ligne 9, Echiquier, lisez *Ecuyer*.
Page 19, ligne 5, des personnes qui suivent même, lisez qui suivent *de même*.
Page 20, ligne 16, un jardin destiné aux prix, lisez *aux jeux*.
Page 21, ligne 8, tellement de nécessité, lisez *telles de nécessité*.
Id., ligne 13, dans les prix des enfants, lisez *dans les jeux*.

IMPRIMERIE DE Mme HUZARD (NÉE VALLAT LA CHAPELLE),
RUE DE L'ÉPERON, N° 7.

L'AMI DE L'ENFANCE,

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

ACTES OFFICIELS.

ARRÊTÉ DU CONSEIL ROYAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (1).

Le Conseil, sur le rapport de M. le conseiller chargé de ce qui concerne l'instruction primaire,

Vu les art. 76 et 80 du décret du 17 mars 1808, qui chargent le conseil de discuter tous les projets de règlement pour les Écoles de divers degrés, et de statuer sur le choix des ouvrages qui devront être mis dans les mains des élèves ou placés dans les bibliothèques des établissements de l'instruction publique;

Vu les ordonnances du 29 février 1816 et 21 avril 1828, qui ont particulièrement confié au conseil royal le soin d'indiquer les méthodes à suivre dans l'instruction primaire et les livres dont les maîtres doivent faire usage;

Vu la loi du 28 juin 1833, qui énonce impérativement les différentes connaissances que l'instruction primaire doit comprendre et qui doivent être enseignées dans certaines limites;

Considérant que, dans la surveillance des Ecoles publiques, sont

(1) Un arrêté du 30 décembre 1836 a été pris par le Conseil royal et approuvé par le Ministre de l'instruction publique, à l'effet d'indiquer les livres dont l'usage *demeure autorisé* dans les établissements d'instruction primaire. Cet arrêté étant applicable, d'après son texte, aux Salles d'Asile, nous nous empressons de le publier.

compris l'obligation d'examiner et le droit d'autoriser les ouvrages destinés à l'enseignement;

Que la désignation, par le conseil royal, des livres et des méthodes qui peuvent être employés dans les écoles, est d'ailleurs un des moyens nécessaires de régler et d'améliorer l'instruction;

Que cette désignation, qui devient, à l'égard des familles et des autorités préposées à l'instruction publique, une garantie pour les instituteurs, doit laisser à ces fonctionnaires une liberté raisonnable de choisir entre les ouvrages qui auront été ainsi désignés;

Que, sous tous ces rapports, il importe de faire connaître, à certaines époques, par une liste authentique, les ouvrages qui auront été autorisés pour les Ecoles primaires élémentaires ou supérieures, pour les Salles d'Asile ou les classes d'adultes, et pour les Ecoles normales primaires;

Arrête:

Art. 1er. La liste ci-jointe des ouvrages anciens et nouveaux dont l'usage a été et demeure autorisé dans les établissements d'instruction primaire, depuis le décret du 17 mars 1808, sera immédiatement publiée.

2. Tous les cinq ans, le conseil fera publier une liste générale des ouvrages qu'il aura successivement autorisés.

3. Le choix entre les méthodes et les livres autorisés est laissé aux instituteurs, sous la direction des Comités et des inspecteurs primaires, sauf, en cas de difficultés, le recours au recteur de l'Académie, et, s'il y a lieu, au conseil royal de l'instruction publique.

4. Tous les ouvrages autorisés pour les écoles primaires élémentaires ou supérieures pourront être employés dans les classes d'adultes, selon qu'il s'agira d'y donner les premières instructions ou de compléter et de perfectionner des connaissances acquises.

5. Tous les livres autorisés pour les Ecoles primaires pourront être placés dans les bibliothèques des Ecoles normales. Pourront aussi être placés dans ces bibliothèques, d'après des propositions soumises au conseil, les ouvrages de littérature française, d'histoire et de sciences qui auront été autorisés pour l'instruction secondaire.

Le Conseiller Vice-Président,

VILLEMAIN.

Le Conseiller exerçant les fonctions de Secrétaire,

V. COUSIN.

Approuvé conformément à l'article 21 de l'ordonnance du 26 mars 1829.

Le Ministre de l'Instruction publique,

GUIZOT.

TITRE Ier. — SALLES D'ASILE.

8 février 1817. — Prières de l'enfance pour le matin et pour le soir.
26 février 1833. — Instruction élémentaire pour la formation et la tenue des Salles d'Asile.
9 juin 1836. — L'Ami de l'Enfance, journal des Salles d'Asile, par MM. Cochin et Battelle.
9 août 1836. — Recueil de Cantiques destinés aux Salles d'Asile.
Collections d'images avec le texte explicatif et avec questionnaire, publiées chez L. Hachette.
Histoire Sainte.
Histoire de Jésus-Christ.
Animaux domestiques.
Animaux sauvages.
Culture et emploi du blé.
Alphabet et Tableaux de lecture. — Numération. — Tableaux de chiffres.
Le Médecin des Salles d'Asile, par M. le docteur Cerise.

RÉFLEXIONS SUR L'ARRÊTÉ QUI PRÉCÈDE.

Il nous paraît impossible de publier cet acte officiel sans faire apercevoir la nécessité d'introduire dans les Salles d'Asile d'autres livres que ceux contenus dans la liste que nous venons de transcrire, et sans faire observer que les livres de ces premières écoles de l'enfance ne sont pas à l'usage des élèves, mais seulement à l'usage des Maîtres, et qu'un Directeur d'Asile serait bientôt pris au dépourvu s'il ne pouvait s'aider dans son ministère d'autres lectures que celles qui lui ont été conseillées par l'arrêté du 30 décembre 1836.

Nous demandons avec instance qu'il soit permis aux Directeurs d'Asile de mettre au premier rang, dans la bibliothèque de leurs classes ;

1°. La Sainte Bible.

Les extraits de la Sainte Bible, sans altération de texte, seraient, à notre avis, préférables à la Bible complète ; mais la difficulté de faire ces extraits nous conduit à désirer que le livre entier soit remis aux Instituteurs, ou que plusieurs des abrégés qui ont déjà paru soient spécialement autorisés.

2°. Le Dictionnaire de l'Académie (édition de 1835). Les Directeurs de Salles d'Asile sont appelés continuellement à expliquer le sens des mots, et ce Dictionnaire leur sera très utile pour accomplir ce devoir.

3°. Le Manuel des fondateurs et Directeurs des Salles d'Asile, par M. Cochin.

Nous savons que l'auteur de ce livre attend que la législation des Salles d'Asile ait été faite et promulguée par l'autorité compétente pour publier une troisième édition de ce livre, les deux premières ayant paru

avant que l'autorité ministérielle se soit expliquée sur l'exécution qu'elle entend donner à la loi de 1833. Mais en le supposant incomplet sous le rapport de la légalité administrative, il contient un grand nombre d'instructions dont les Directeurs peuvent tirer un grand profit dans l'exercice journalier de leurs fonctions.

Beaucoup d'autres livres pourraient être encore indiqués si nous ne préférions nous borner à démontrer que la liste récemment publiée est dès à présent insuffisante.

Un doute au surplus s'élève encore dans notre esprit sur la question de savoir si les livres adoptés depuis 1831 par le Ministre de l'instruction publique, et qui ne seraient pas compris dans la liste que nous venons d'énumérer, peuvent être ou non introduits dans nos petites Ecoles.

On lit sous le numéro 9, dans le rapport au roi publié par M. Guizot en 1833, les termes dont la teneur suit :

« La Commission instituée en vertu d'une ordonnance du Roi, du 12 août 1831, pour la révision des livres destinés à l'instruction primaire, a ouvert ses séances le 1er septembre suivant. Ses travaux ont pour objet, savoir :

» 1°. La révision des livres précédemment approuvés par l'Université, et qui auraient besoin de subir des modifications pour être mis en harmonie avec nos nouvelles institutions ;

» 2°. L'examen des livres dont les auteurs ont été récompensés, soit par les corps savants ou littéraires, soit par les sociétés qui s'occupent spécialement de l'amélioration de l'enseignement élémentaire ;

» 3°. L'examen des livres désignés par les recteurs comme étant en usage dans les Ecoles de leurs Académies respectives ;

» 4°. Enfin la recherche et l'examen des collections systématiques, et, en général, des ouvrages d'éducation publiés en France ou à l'étranger. »

« Au fur et à mesure de leur examen, les ouvrages ont été classés suivant leur mérite et leur degré d'utilité, dans une des catégories suivantes. »

1re classe. — Livres excellents ou livres-modèles.
2e classe. — Livres bons auxquels il n'y a rien à ajouter, rien à ôter.
3e classe. — Livres bons, mais auxquels il y a des additions à faire pour les rendre complets.
4e classe. — Livres auxquels il y a des retranchements à faire.
5e classe. — Livres à négliger comme étant inutiles ou sans mérite.
6e classe. — Livres que l'on signale comme pouvant être dangereux.

« Une autre catégorie renferme les livres que l'on doit considérer comme *classiques*. »

« Enfin il y a encore une catégorie réservée aux ouvrages dont le classement est ajourné, soit parce qu'ils ne sont pas encore complètement publiés, soit parce que les auteurs ont annoncé une nouvelle édition revue et corrigée. On a eu soin d'indiquer si les livres conviennent aux enfants ou aux adultes (garçons ou filles), aux instituteurs ou institutrices. »

« Depuis son installation jusqu'au 1er mars 1834, la Commission a examiné 1,117 ouvrages formant un total de 1,382 volumes. »

« Rangés par ordre de matières, ces ouvrages sont répartis ainsi qu'il suit entre les diverses branches de connaissances. »

1°. Pédagogie.		43 ouvrages.
2°. Lecture (Méthodes, Alphabets, etc.).		83
3°. Ecriture.		23
4°. Calcul.		66
5°. Dessin linéaire		11
6°. Géométrie.		8
7°. Arpentage.		7
8°. Grammaire française (dont 11 traités des participes).		157
9°. Dictionnaires.		4
10°. Géographie (dont 15 de la France).		68
11°. Cosmographie.		6
12°. Astronomie.		9
13°. Statistique.		4
14°. Histoire { générale.	109	} 172
{ de France.	63	
15°. Biographie.		6
16°. Morale. { Traités de morale	76	} 334
{ Histoires morales.	258	
17°. Philosophie populaire.		4
18°. Voyages.		10
19°. Histoire naturelle en général.		31
Botanique.		1
Minéralogie.		1
Physique.		7
Chimie.		3
20°. Connaissance des lois.		3
21°. Notions d'agriculture.		9
22°. Economie publique.		4
23°. Commerce, industrie, arts et métiers.		18
24°. Almanachs.		10
25°. Conseils hygiéniques.		3
26°. Musique		2
27°. Recueils encyclopédiques.		7
28°. Pièces diverses.		3
Total.		1,117 ouvrages.

Sous le rapport de leur mérite intrinsèque et de leur utilité, ces 1,117 ouvrages sont répartis entre les classes ci-dessus indiquées, dans les proportions suivantes, savoir :

1°. Livres classiques.	5 ouvrages.
2°. Livres excellents (1re classe).	11
A reporter.	16

	D'autre part. . .	16 ouvrages.
3°.	Livres bons (2e classe).	135
4°.	Livres incomplets (3e classe).	99
5°.	Livres à modifier (4e classe).	167
6°.	Livres à négliger (5e classe).	562
7°.	Livres dangereux (6e classe).	29
8°.	Livres dont le classement est ajourné.	34
9°.	Livres rejetés par la Commission, comme n'étant pas du ressort de l'instruction primaire, bien que leur titre semble les y rattacher. .	75
	Nombre égal.	1,117 ouvrages.

« Les ouvrages compris dans les trois premières catégories (livres classiques, livres excellents, livres bons) sont les seuls qui méritent d'être admis, dès à présent, dans les Ecoles primaires; ils forment un total de 151 ouvrages, qui embrassent les connaissances ci-après, savoir :

1°.	Pédagogie.		11 ouvrages.
2°.	Méthodes de lecture..		5
3°.	Méthodes d'écriture.		2
4°.	Calculs (dont l'ouvrage pour les poids et mesures).		10
5°.	Dessin linéaire.		2
6°.	Géométrie.		1
7°.	Arpentage.		3
8°.	Grammaire française.		18
9°.	Dictionnaires.		2
10°.	Géographie générale	6	8
	— de la France.	2	
11°.	Cosmographie.		2
12°.	Astronomie.		2
13°.	Histoire générale.	7	20
	Histoire de France.	9	
	Histoire chronologique.	4	
14°.	Biographie		3
15°.	Morale (traités généraux, livres d'instruction morale).		18
	Id. (histoires morales, fables, etc.). . .		25
16°.	Voyages.		2
17°.	Histoire naturelle en général.		1
	Minéralogie.		1
	Physique.		1
	Chimie.		1
18°.	Musique.		2
19°.	Connaissance des lois..		1
20°.	Notions d'agriculture.		3
21°.	Economie publique.		1
	A reporter. . . .		145

	Ci-contre. . .	145
22°.	Commerce, industrie, arts et métiers.	2
23°.	Almanachs.	2
24°.	Conseils hygiéniques.	2
	Nombre égal	151 ouvrages.

« En partageant ces ouvrages entre les bibliothèques des divers degrés, on trouve, savoir :

1°. Pour les bibliothèques des Ecoles normales primaires.			42 ouvrages.
2°. Pour les bibliothèques des Ecoles primaires :			
Pour les enfants.			
Garçons des villes ou des campagnes. . . .	1		37
Filles des villes ou des campagnes.	4		
Pour les uns et pour les autres.	32		
Pour les adultes.			
Garçons des villes.	3	8	28
Garçons des campagnes	5		
Femmes des villes.	3	6	
Femmes des campagnes	3		
Pour les uns et pour les autres.	14		
3°. Pour les Maîtres :			
Instituteurs.	8		36
Institutrices	4		
Pour les uns et les autres.	24		
4°. Livres qui ne conviennent que pour l'éducation privée.			8
Nombre égal. . . .			151 ouvrages.

CONCLUSION.

On voit, d'après le rapprochement des deux pièces officielles qui viennent d'être rappelées,

Que le travail de la Commission des livres a été fait en exécution d'une ordonnance royale du 12 avril 1831 ;

Que l'index très abrégé de la décision du 30 décembre 1836 a été fait, de propre mouvement, par le Conseil royal d'instruction publique ;

Que les deux travaux émanés du même ministère présentent entre eux de diamétrales contrariétés ;

Que cependant le Conseil royal ajourne à cinq ans la revue de sa décision du 30 décembre 1836 (art. 2).

Nous serions alarmés de ce conflit, s'il devait durer cinq ans ; mais tous les Comités et un grand nombre de libraires sont trop intéressés à provoquer la modification ou la révocation de ces actes officiels, pour que nous soyons longtemps alarmés des effets de cette contradiction entre deux actes ministériels.

MÉTHODES ET EXERCICES.

DES RÉCITS COMME MOYENS D'INSTRUCTION DANS LES ÉCOLES DE LA PREMIÈRE ENFANCE.

Parmi les moyens mis en usage de nos jours pour donner à la première enfance les éléments généraux des sciences, et particulièrement quelques notions des sciences naturelles, il n'en est pas qui semble jouir d'une plus grande faveur que la forme de contes et de narrations donnée à des connaissances par elles-mêmes trop dénuées d'intérêt. Il est certain que le goût naturel des enfants pour les récits les dispose à accueillir avec une application soutenue des vérités utiles qui, sans cette innocente supercherie, courraient grand risque de ne leur inspirer que de l'ennui. Sans doute il est des branches d'instruction trop sérieuses pour être traitées par ces petits moyens, et l'on peut établir en règle presque générale, qu'aussitôt que l'intelligence de l'enfant est devenue capable d'efforts énergiques, il lui faut une nourriture sévère, proportionnée au développement de ses forces et capable d'en augmenter de jour en jour la puissance. Je ne crois pas que le système des gâteaux et des tartelettes, promis à l'enfance pour prix du travail, séduise jamais une mère de famille, quelque peu raisonnable, et je ne voudrais pas davantage que l'on substituât à la forme didactique celle des fictions et des contes pour l'enseignement de la grammaire et de l'orthographe, par exemple, à l'âge où l'esprit est déjà mûr pour ces études. Peut-être même ne tardera-t-on pas à reconnaître l'inconvénient et la futilité d'un grand nombre de ces *Maître-Pierre*, véritables métis philanthropiques, où l'on ne trouve ni intérêt de lecture, malgré les prétendues narrations où se noie la science, ni connaissances utiles, malgré leur étiquette, et dont tout le mérite se borne à présenter sans ordre quelques expériences racontées dans un style semi-mondain et semi-scientifique. Pour le premier âge, au contraire, il est une foule de notions fondamentales que l'on ne peut guère espérer de faire passer à l'esprit qu'à l'aide de l'imagination assez vive dont les enfants sont doués de bonne heure. C'est là ce qui a fait avec raison la fortune de quelques livres chez nos voisins, soit en Angleterre, soit en Allemagne; quelques uns même, malgré la teinte germanique qui y domine, sont admis avec faveur parmi nous, comme les petits contes allemands publiés depuis long-temps chez Levrault. Les contes anglais de mistress Barbauld, et, pour un âge plus avancé, ceux de miss Martineau, ne méritent pas moins d'intérêt. Nous-mêmes, nous avons traduit quelques unes de ces petites leçons dramatiques comme exemple de la direction qu'on peut donner à une conversation instructive dans les Salles d'A-

ile et dans les premières Écoles. Nous présenterons encore aujourd'hui
nos lecteurs la traduction d'un de ces petits contes où les auteurs, M. Aikin et miss Barbauld, ont su réunir, sans expansion de sensibilité affectée, sans recherche du merveilleux, un certain nombre de détails intéressants sur les habitudes et les mœurs des animaux sauvages qui habitent les bois de notre continent, et dont on a l'habitude de faire passer successivement les images sous les yeux des enfants.

L'ASSEMBLÉE DES QUADRUPÈDES.

Dans les vastes rameaux d'un vieux chêne, qui s'élevait au milieu l'un bois épais, vivait autrefois une chatte sauvage. Cet arbre était sa patrie : c'est là qu'elle était née, qu'elle avait été élevée, qu'elle avait déjà nourri un grand nombre de petits chats. Sa mère, sa grand'mère y avaient passé leur vie avant elle ; enfin, je crois que depuis que ce chêne était un chêne, cette famille de chats sauvages en avait fait sa demeure.

Un jour qu'elle était couchée dans des broussailles au pied de son arbre, guettant l'occasion de s'élancer sur quelque petit oiseau qui aurait e malheur de se mettre à sa portée, elle entendit un grand bruit dans e taillis, puis deux hommes en sortirent et s'arrêtèrent devant elle. Cette partie de la forêt était si touffue, si sauvage, si éloignée de toute habitation humaine, que c'était très rare d'y voir des hommes, et la chatte fut très étonnée qu'il en fût venu. Aussi elle se tint fort tranquille dans sa cachette, observant avec soin leurs mouvements, et attentive leurs paroles. Elle découvrit bientôt que c'étaient des bûcherons, car ls étaient tous deux armés d'une cognée qu'ils portaient sur leur paule.

Tout à coup, l'un dit à son camarade : Faudra-t-il tout abattre? — Oui, dit l'autre, la forêt tout entière doit être jetée à bas ; la terre doit être labourée et ensemencée. Mais nous devons commencer par les plus beaux arbres. — S'il en est ainsi, reprit le premier, nous ne pouvons mieux faire que de prendre ce chêne majestueux que voilà devant nous, et je vais le marquer pour que nous puissions le reconnaître. A ces mots, il s'approcha, et, avec un morceau de craie, il fit une grande croix blanche sur l'écorce de l'arbre de la pauvre chatte. La semaine prochaine, ajouta-t-il, nous porterons la hache sur ses racines. Il partit ensuite, sifflant avec beaucoup d'indifférence.

La pauvre chatte resta longtemps par terre, à moitié morte de douleur et de crainte, et incapable de remuer un membre. A la fin, après voir poussé quelques miaulements si forts et si perçants que la forêt embla en retentir tout entière, elle se leva, et courut comme une folle répandre la terrible nouvelle chez ses voisins. La première créature qu'elle rencontra fut le cerf. Celui-ci, tressaillant d'effroi, avait quitté a cachette, réduit situé au milieu du taillis, et se tenant debout, immobile, il prêtait une oreille attentive, prêt à s'élancer au loin à la première apparence du danger. Voisine minette, lui dit-il, est-ce vous qui vez poussé ces effroyables cris que j'ai entendus tout à l'heure? Je pensais presque que les chiens et les chasseurs étaient sur mon dos. Qu'y

a-t-il donc? — Il y a, répondit la chatte, quelque chose de pis que le chiens et les chasseurs; la forêt va être abattue. Et elle lui raconta l'é pouvantable histoire. La forêt abattue! brama le pauvre cerf, pendan que des larmes coulaient à grosses gouttes de sa face velue; et que de viendrons-nous donc, vous, moi et tous nos voisins? L'homme a tou jours été mon ennemi, mais c'est un trait de cruauté que je n'aurai jamais attendu de lui. N'y a-t-il pas d'espérance, de remède. — Je com battrai pour mon arbre, dit la chatte, aussi longtemps que mes dent et mes griffes me le permettront, et vous, avec vos grands bois, san doute, vous défendrez votre fourré ; mais cet homme est une terribl créature, et il a des tours si rusés que je ne connais personne, except le renard, qui puisse lui être comparé. Allons lui demander son avis — De tout mon cœur, dit le cerf. Et ils allèrent ensemble le trouver

Le renard avait établi sa demeure près des bornes de la forêt; au mi lieu d'un petit monticule de terre sèche, couvert partout d'épais buis sons et de broussailles. Son terrier entrait profondément dans la terre et il avait plusieurs issues pratiquées avec adresse de différents côtés pour se ménager une retraite assurée en cas de danger. La chatte mi sa tête à une de ces entrées, et le pria de sortir; mais ce ne fut qu'aprè avoir regardé avec soin autour de lui, et s'être bien assuré qu'il n'y avai rien à craindre, que le rusé renard s'aventura à mettre le nez dehors

Le cerf en grande détresse lui raconta la cause de leur visite : J'e avais ouï quelque chose auparavant, dit le renard, mais vous avez tro de bonté de venir demander l'avis d'une pauvre créature comme moi qui n'ai jamais connu les artifices de la politique ou de la ruse, et... I la chatte et le cerf se hâtèrent de l'interrompre, et n'eurent qu'un voix pour le complimenter sur la sagacité et la prudence que tout l monde lui accordait, lui déclarant qu'ils plaçaient dans ses conseils tout leur espérance et leur consolation. — Eh bien! reprit le renard, puis que vous pensez ainsi, quoique je rougisse d'exposer mes pauvres idée devant des bêtes qui me sont si supérieures, je me permettrai de vou suggérer, avec toute humilité, qu'il serait convenable de convoquer un assemblée générale de tous les animaux de la forêt, afin que nous pri sions nos mesures de concert, et après avois entendu l'avis de chacun —Excellente proposition! s'écria le cerf.—Excellente proposition! ré péta la chatte. Mais qui enverrons-nous pour convoquer les autres? - Je voudrais y aller moi-même, reprit le renard, mais il est possible qu quelques uns des plus petits animaux mettent en doute la sincérité d mes intentions, et refusent de venir, car je suis une pauvre créatu bien calomniée. La même chose pourrait vous arriver, voisine minette. l'écureuil et la souris particulièrement... — C'est vrai, dit la chatte; i n'auraient qu'à se mettre quelques mauvaises idées dans la tête. - Quant à monseigneur le cerf, reprit le renard, c'est un animal d'u rang trop élevé pour se charger d'une pareille mission. Attendez, j'a là mon digne ami le hérisson; nous pourrions l'envoyer. Il est sûr q notre courrier sera un peu lent, et qu'il n'est pas brillant; mais, d reste, c'est une créature aussi parfaitement honnête que qui que ce so bien famée et bien estimée dans la forêt, et qui n'est en guerre avec p

onne, si ce n'est toutefois avec les moucherons et les escarbots; mais ussi bien nous n'appelons pas les insectes au conseil. — C'est convenu, eprit la chatte; mais que disons-nous des reptiles? — Quant à ma voine la vipère, reprit le renard, j'avoue que je suis porté à en avoir une pinion favorable, quoi qu'on puisse dire contre elle. Il est vrai que on caractère n'est pas des plus sociables; mais elle connaît le moyen de faire respecter, et je pense que nous ne devons point chercher à l'exure; et, si nous l'admettons, la civilité doit s'étendre également à sa ousine la couleuvre. — Et que dites-vous du crapaud, de la grenouille du lézard? demanda le cerf. — Pauvres créatures, dit le renard, votre randeur est bien bonne de se rappeler l'existence d'êtres aussi inféeurs. Eux prendre place dans notre conseil! Cependant, comme dans ne pareille circonstance je ne voudrais offenser aucun des animaux, ême les plus petits, on leur permettra d'écouter les débats, pourvu u'ils n'aient pas la prétention de parler devant leurs supérieurs.

Alors le renard se mit, d'un ton tant soit peu impérieux, à appeler le érisson. A sa voix, la petite créature, réveillée, sortit non sans peine e son somme du matin, et se hâtant de se rouler sur elle-même, le remplit ses nombreux piquants de terre et de feuilles mortes, ce qui e contribua pas peu à rendre sa physionomie encore plus sauvage et lus malpropre; de son trou elle se traîna jusqu'à la racine d'un arbre, elle demanda avec beaucoup d'humilité ce que M. le renard attendait 'elle. Le renard lui expliqua en peu de mots l'alarmante rencontre du atin, et procéda ainsi à donner ses ordres au hérisson.

Vous allez inviter tous nos honnêtes voisins à se rassembler ce soir, ne heure avant le coucher du soleil, sous le grand if qui s'élève au mieu du bois : donnez-vous la peine d'attendre, et je vais vous les nomer par ordre, pour éviter toute méprise. D'abord, en descendant, vous ournerez vers ce vallon que vous voyez là bas; et, non loin d'un vieux euplier déraciné qui est couché au travers de la route, vous regarderez ien attentivement; et, dans un petit coin bien ombragé et bien caché, ous découvrirez un terrier qui s'enfonce dans un monticule de terre eche : c'est là que demeure le blaireau; vous l'inviterez à venir sans ute. Après les membres de l'illustre compagnie ici présente, c'est le ersonnage le plus grand et le plus considérable de la forêt; il n'y en a as que je respecte davantage. Un peu plus bas, sur le bord d'une source t ma cousine la fouine : situation un peu humide, à mon avis! mais n dit que quelquefois elle prend le plaisir de la pêche : c'est une fine éature, et nous devons employer tous les moyens pour l'attirer à notre onseil.

La belette vient ensuite : vous la trouverez non loin de là, dans le eux d'un arbre. Si l'écureil n'est pas à folâtrer, comme à son ordinaire, ans les branches du vaste hêtre où il a son nid, comme les noisettes ont maintenant mûres, vous n'aurez qu'à le chercher dans ce petit illis de noisetiers sur la gauche. Si je ne me trompe, vous trouverez ussi le loir, logé sous les racines de ce vaste chêne si rempli de glands; mulot est son voisin porte à porte.

Vous quitterez alors les limites de la forêt, et au milieu des bruyères

et des fougères vous chercherez jusqu'à ce que vous trouviez le lièvre c'est là qu'il se tapit tout le jour; assurez-le que nous sommes tous dé- sireux de sa compagnie ; et si lui ou quelque autre de nos honnêtes voi- sins faisait quelque difficulté fondée sur la présence de minette ou su la mienne, n'oubliez pas de lui faire savoir que monseigneur le cerf leu donne sa parole comme sauvegarde, pour l'aller et le retour. La cou- leuvre sera probablement occupée un peu plus loin à se délasser au so- leil; et dans l'épais fourré du bois qui s'élève plus loin, si vous regarde avec attention, vous apercevrez la vipère aux aguets dans un tas d feuilles mortes. Maintenant vous pouvez aller.

Le hérisson courut remplir sa mission.

Vers le soir tous les animaux s'étaient rendus sous l'if, excepté le pe- tit paresseux loir ; il avait ouvert les yeux au moment où le hérisson lu fit part de son message, puis il se retourna, s'endormit de nouveau e oublia tout.

Comme seigneur indubitable de la forêt, le cerf prit la plus haut place. Minette s'assit à sa droite, et le renard à sa gauche ; les autres s placèrent en avant sur deux lignes. Le cerf ouvrit la discussion sur l'af faire du jour, en interpellant la chatte de déclarer ce qu'elle avait v et entendu le matin. Aussitôt l'affligée créature hurla son triste cont finissant par un long et mélancolique miaulement, qui fut répété pa tous les animaux présents, chacun avec son cri particulier. Le cerf brama le renard glapit, la fouine et la belette crièrent, le blaireau et l'écureu grondèrent, le serpent et la vipère sifflèrent, le lièvre cria ainsi que l souris. Quand le tumulte résultant de ces bruits discordants fut apaisé Mes amis, dit le cerf, les lamentations sont inutiles, avisons à ce qu' nous faut faire. Verrons-nous, avec une soumission pleine et entière notre bois, ce bois où nous avons pris naissance, abattu au niveau d sol? Irons-nous nous-mêmes parcourir le vaste monde pour cherche des aliments et un abri partout où nous pourrons en trouver, où si nou nous réunirons tous ensemble pour le défendre avec les armes que l nature nous a données? Que la chatte parle la première.

— Je suis pour la guerre ouverte, s'écria la chatte; ce n'est pas pour rie que la nature m'a donné ces griffes et ces dents (en parlant ainsi, ell montrait un assortiment de griffes dont la vue fit trembler de tous leu membres l'écureuil et la souris); le premier homme qui attaque mo arbre en sentira la pointe dans ses yeux ; je défendrai mon asile nat aussi longtemps que j'aurai un cœur. Qui est du même avis?

— Renard, faites-nous connaître votre opinion, dit le cerf. — Je de- mande à parler le dernier, reprit le prudent animal; peut-être n'ai- pas assez mûri mon opinion.

— Pour moi, grogna le blaireau, secouant, pendant son discours, s grossière personne, je ne suis pas aussi fin que quelques autres, je n me soucie ni ne m'inquiète de personne; et je n'ai qu'une chose à dire je n'ai jamais été le premier à attaquer; mais j'ai de bonnes dents et u cuir bien dur, et, si, quelqu'un essaie de me chasser de mon trou, so homme, chien, ou quelque autre bête, je promets de l'en faire repenti

On observa que le blaireau, en parlant, jeta un regard sournois su

; renard, regard qui montrait clairement qu'il n'avait point oublié le our de roué que celui-ci lui avait joué en trouvant moyen de le faire ortir d'un terrier qu'il avait creusé lui-même pour s'en emparer à son rofit.

La vipère ensuite s'avance en rampant et décrivant des courbes, puis, e mettant en rond, et dardant sa langue fourchue d'un air menaçant : – L'homme et moi, dit-elle, nous sommes ennemis jurés ; qu'il mette e pied sur mes domaines, s'il l'ose ; j'ai dans mes dents un venin qui ui apprendra sur-le-champ qu'on ne doit point mépriser ma colère.

— Pour moi, dit la couleuvre, je n'ai point de venin dont je puisse ne vanter, je suis une pauvre créature innocente et sans défense ; et 'avoue que, loin de chercher à résister à l'invasion, je me retirerai paiblement devant elle. La nature, dans sa bonté, m'a accordé la faculté e nager, et, quand je ne pourrai plus demander un abri à ces tranuilles ombrages, je me plongerai dans le cours d'eau qui borne notre omaine, et j'irai chercher une sûre retraite dans les bosquets qui fleussent sur l'autre rivage.

— Pour moi, articula faiblement le lièvre, s'avançant avec hésitation t jetant autour de lui des yeux égarés par la terreur, tout le monde onnaît ma faiblesse et ma timidité ; on a dit que j'avais quelques amis ; nais je n'ai jamais trouvé un protecteur, tandis que de cruels et de uissants ennemis dressent de tous côtés des embûches à mon exisence innocente. Que deviendrai-je ? je l'ignore ; probablement une nalheureuse fin me menace ; mais je ferai usage de ces pieds agiles en ui reposent toutes mes espérances de salut, pour éviter la vue redouable de l'homme.

Le folâtre écureuil s'avança ensuite d'un bond : « J'ai des dents, 'écria-t-il, très capables de casser une noisette, j'ai des griffes avec esquelles je puis me suspendre à un rameau, mais que suis-je pour ésister au pouvoir de l'homme ? Il aurait tordu ma pauvre tête avant ue je lui eusse pu tirer une goutte de sang. Il est vrai que je ne puis ivre que sur les arbres, et qu'autant vaut mourir en combattant que anguir accablé par la misère et la faim. Mais j'ai de meilleures choses n perspective : du sommet de mon hêtre j'ai souvent aperçu à quelque istance, de l'autre côté de la rivière, un groupe de superbes noisetiers ui s'élèvent dans un parc et qui m'offriront à la fois le logement et la ourriture. J'ai aussi découvert un endroit où deux ou trois arbres tendent leurs bras l'un vers l'autre des deux côtés de chaque rive en éunissant leur feuillage. Un saut hardi me transportera, je l'espère, en ûreté sur l'autre rivage, dans la nouvelle et belle contrée qui s'étend u delà.

— Je crois, cria une petite et faible voix, qui fut reconnue pour celle e la souris, que mes services seraient de peu d'importance dans une uerre contre l'homme ; aussi je ne les offre pas : pour dire la vérité, e me crois d'ailleurs fort peu intéressée dans cette affaire ; si je perds ar la chute des arbres et mes glands et mes noisettes, je gagnerai en evanche du blé, de l'orge et de l'avoine, nourriture aussi bonne que

la première ; je puis loger tout aussi bien au milieu d'un champ de bl que sous les racines d'un arbre ; chacun pour soi dans ce monde.

— Notre petite amie a bien raison, cria la belette ; je crois réellemen que nous trouverons un logement fort agréable dans les granges et le métairies ; et la seule pensée d'une basse-cour me fait venir l'eau à l bouche ; pour un échange aussi avantageux, je n'hésiterais pas à donne demain mes possessions dans les bois.

— Ni moi non plus, s'écria la fouine ; les œufs de poule sont un bonne chose ; et quoi de plus délicieux que de s'engraisser avec le san des dindonneaux, des oies et des poulets? Une forêt ne m'est pas absolument nécessaire : je puis tout aussi bien me cacher dans une haie o dans un fossé.

— Renard, dit le cerf, il n'y a que vous qui n'ayez rien dit, et nou sommes impatients de connaître votre opinion.

Le renard se leva, baissa les yeux sur la terre avec une grande modestie, et, après une pause de quelques instants, comme pour recueilli le courage de parler, il commença ainsi, ondulant pendant son discour sa queue longue et touffue. En entendant la belliqueuse éloquence d la chatte, la harangue héroïque de la vipère, et la courageuse résolution de mon digne ami le blaireau, comme eux je sentis mon cœu inspiré du noble désir de périr pour la défense de notre bois natal, dan une guerre ouverte avec l'homme. Mais lorsqu'ensuite je vins à considérer la faiblesse de nos plus petits frères, quand je fis réflexion à notr nombre si peu considérable, au pouvoir admirable, à toutes les ressources de l'homme, je fus conduit à changer d'opinion. Nous ne pouvons espérer la victoire : pourquoi sacrifier inutilement notre existence La vipère, armée de son courage et de son venin, recevrait bientôt sur l tête un coup terrible de quelque branche rompue, et périrait sans gloir avant d'avoir pu faire une seule morsure. Quant au blaireau, c'est l'objet favori de la cruauté de l'homme. Il lancerait après lui une meut tout entière de chiens, ces brutes acharnées qui se sont toujours jointe à lui contre les animaux leurs frères! Quoique mon digne ami combattît comme un héros, quoiqu'il pût en tuer ou en estropier quelque uns, accablé par le nombre, il finirait toujours par succomber. Qu serviraient les dents et les griffes de la chatte contre ce tonnerre, ce éclairs, dont l'homme se sert pour envoyer la mort au loin? Elle serai renversée de son plus haut rameau, frappée au cœur ou à la tête, avan d'avoir pu voir cet ennemi dont elle menace d'arracher les yeux ave ses griffes. Vous-même, monseigneur le cerf, vous tomberiez assurémen sous les dents de ses détestables chiens, après en avoir éventré trois o quatre. Je propose donc des mesures plus prudentes. Non loin d'ici son de vastes et solitaires communaux, où le blaireau pourra se creuse une caverne et demeurer en paix, où la vipère pourra, sans être troublée, glisser entre les bruyères et les genêts. J'ai à peine donné un pensée à ce qui concerne mon humble et insignifiante personne, mai peut-être je trouverai une retraite dans cette contrée inculte qui es remplie de lapins sauvages. Pour vous, monseigneur le cerf, vous n'avez qu'à traverser l'eau, pour trouver, comme l'écureuil, un parc magnifique,

ù l'homme sera fier de devenir votre protecteur, et vous regardera omme le plus bel ornement de son domaine. Et pourquoi Minette irait-elle pas dans quelque ferme du voisinage offrir ses services contre s rats et les souris?

— « Moi! interrompit Minette, faisant le gros dos et s'enflant de ureur, moi! devenir une complaisante esclave de l'homme, comme ces isérables petits étrangers que j'ai quelquefois aperçus, et que j'ai ougi de prendre pour des chats? Non, je suis une bête de proie, un bre enfant des bois; telle je suis née, et telle je veux vivre et mourir. 'homme peut me traquer, il peut détruire toute ma race, comme il a éjà traqué l'ours et le loup, animaux qui me sont bien supérieurs en andeur et en force; mais je dédaigne de devenir esclave dans sa maion, ou d'errer comme quelques unes de ces races parasites autour des rmes et des basses-cours, pour ramasser une vile nourriture, par le ol et la rapine: pour vous, renard, tout rusé que vous êtes, pensez-vous ue je ne voie pas à travers vos ruses et vos détours? Vous aussi, comme a fouine et la belette, vous avez jeté un œil de convoitise sur la basseour et la bergerie. Vous vivez par l'homme, quoiqu'il vous haïsse et u'il s'efforce de vous détruire, et vous vous inquiétez peu de la liberté u de la vie des animaux plus nobles que vous. Mais j'arracherai vos eux à la fin, et je vous ferai connaître ce que c'est que de me provouer.

A ces mots, elle s'élança sur lui comme une furie; elle le renversa 'abord à terre, et il était presque aveuglé avant d'avoir pu donner n coup pour sa défense; la fouine et la belette, pensant que leur our viendrait après, s'enfuirent ainsi que le lièvre, et les plus petits nimaux; le cerf lui-même prit sa course, saisi d'une terreur panique. e blaireau resta seul, regardant avec la plus grande tranquillité la déresse du renard. A la fin, le renard, voyant Minette presque hors d'haeine, fit un effort désespéré et parvint à s'échapper de ses pattes. Avec on adresse ordinaire il courut vers la rivière, sachant bien que la chatte e voudrait pas y mettre les pieds; il se jeta dans l'eau avant qu'elle eût u l'attraper, et nageant avec quelque difficulté vers le côté opposé, il rriva sur le rivage à moitié mort de fatigue et de froid. Minette retourna son arbre, triste et désappointée; ainsi finit sans résultat l'*assemblée les quadrupèdes*. (Extrait du *Manuel général de l'Instruction primaire* (1).)

---

(1) Ce journal, qui paraît tous les mois, se publie chez Hachette.

CORRESPONDANCE.

EXTRAIT DU RAPPORT DE M. LE COMTE PIERRE GUICCIARDINI, LU LE 3 MAI 1835 AUX PERSONNES QUI SE DISPOSAIENT A PRENDRE LA DIRECTION DE LA PREMIÈRE SALLE D'ASILE FONDÉE A FLORENCE EN FAVEUR DES ENFANTS PAUVRES.

Messieurs, Mesdames,

Vous voilà réunis pour une œuvre de charité! Ces pauvres enfants, exposés dans les rues à de si rudes peines, ont ému vos cœurs de compassion! vous avez répondu à l'appel que je vous ai fait; vous venez partager le poids et les douceurs de charges auxquelles je ne pouvais suffire. Permettez-moi de commencer par vous rendre compte de ce que j'ai fait; je dois ce récit non seulement à vous et à moi, mais à tous ceux qui jusqu'ici m'ont prêté secours, même dans la plus faible proportion....

Je vais vous raconter l'histoire de notre institution de charité, comment elle se forma et s'augmenta, sur quelles bases elle s'étendit; je vous dirai quels ont été les moyens employés, les résultats obtenus. Votre religion, votre sagacité et votre cœur sauront suppléer à ce qui mon récit aura d'incomplet.

C'était au mois de juin 1833, M. Lambruschini nous lut un rapport, sur les Écoles enfantiles de Crémone, dans une séance de l'Académie des Georgofili : cet écrit, plein de charité évangélique, dicté par un cœur sensible et fortement pénétré des besoins du pauvre, était rédigé de manière à émouvoir le riche qui consent à donner quelque peu du sien au soulagement des indigents, et qui cherche une bonne occasion d'exercer la bienfaisance. Il démontra l'influence que pourraient avoir sur l'avenir de nouveaux établissements destinés à l'éducation du premier âge; cet écrit pénétra tellement l'ame des auditeurs, que le digne Président de cette assemblée, pour répondre à l'unanime désir des assistants, fit le premier la proposition d'ouvrir une souscription d'aumônes *pour l'établissement d'une Salle d'Asile* : sa proposition fut acceptée, son exemple fut suivi, et, dans un même jour, dans un même lieu, qui fut la Salle où je parle en ce moment, on a réuni une assez forte somme pour commencer l'exécution de ce projet.

Dès lors on a nommé, comme collecteurs des offrandes, MM. Ridolfi, Ricci et Guicciardini; je n'étais point, ce jour-là, présent à la séance, mais pourtant j'ai adhéré à l'engagement et je me suis asso

cié de bon gré à mes amis pour coopérer d'une manière quelconque à cette œuvre de charité....

Depuis trois mois, les listes des souscripteurs, pour l'institution d'une Salle d'Asile, circulent dans la ville, et nous avons déjà recueilli de quoi faire face aux premiers frais de l'établissement. Il était question de commencer l'entreprise; et lorsque M. Ridolfi, entraîné par une philanthropie toute particulière en faveur des Toscans, jette les fondements du premier établissement toscan, pour qui nous affermons ordinairement la culture de nos richesses territoriales; de son côté, M. Ricci étant préoccupé d'autres intérêts publics et privés, ils ne pouvaient ni l'un ni l'autre se charger de la surveillance du nouvel Institut. Il ne restait donc plus, en place des trois que nous étions, que moi seul qui, vis à vis de ces bienfaiteurs, pût prendre la responsabilité des offrandes et la surveillance de leur rentrée comme de leur emploi.

Dans un tel état des choses, pouvais-je ou devais-je me faire interprète des intentions du public, et me croire digne de la confiance que pourtant il était bien nécessaire d'inspirer et d'obtenir pour le bien de l'entreprise? moi, tout jeune et tout à fait inconnu, était-ce légèreté ou présomption d'y songer? non, Dieu me préserve de pareils sentiments. Encouragé par mes amis et confiant dans leurs puissants conseils; soutenu par l'espoir de faire quelque chose d'utile; certain que les personnes bienfaisantes auraient de l'indulgence pour moi; convaincu que l'entreprise ne pouvait avoir de sérieux ennemis, après bien des hésitations, je me suis décidé à commencer. Sans doute ma bonne volonté est supérieure à mes forces; mais je ne manquerai jamais de bonnes intentions.

Le désir de bien faire ne suffisait pourtant pas pour commencer et pour effectuer; il fallait étudier le fond du sujet; comparer ce qui avait été fait ailleurs relativement à cet objet; choisir et appliquer ce qui était nécessaire dans nos circonstances particulières. Je ne connaissais pas les Salles d'Asile; je pouvais dire tout au plus que j'avais entendu parler de cette institution. Un excellent écrit, que M. Lambruschini avait lu, en 1830, dans une séance de la Société pour la Caisse d'épargne, exprimait des vœux pour l'établissement d'une institution aussi bienfaisante, et pour laquelle on proposait d'employer quelques épargnes qui étaient déjà dans cette administration. Quelques articles des journaux et le mémoire de M. Lambruschini m'avaient donné une légère idée des institutions pour l'enfance; c'était assez pour en apprécier le but et l'efficacité, mais trop peu pour que je songeasse à en devenir moi-même l'instituteur.

Alors j'allai avant tout visiter l'école pour les enfants, que les Pisans doivent à la philantropie de M. Frassi. Elle est en exercice depuis plusieurs mois, et établie sur le modèle de celles déjà instituées à Crémone par l'abbé Ferrante Aporti, et des Salles d'Asile des pays étrangers. Dès ce moment, cette visite m'a offert des résultats assez positifs, et m'a éclairé suffisamment pour commencer à me faire connaître l'esprit de la nouvelle institution, et me permettre d'estimer ce que

l'on pouvait espérer de ces petites créatures une fois qu'on aurait aidé leur bon développement physique, et l'éducation de leur cœur. C'est là où j'ai connu l'aimable personne qui a été, pour ainsi dire, l'ame des Ecoles de Pise, et qui, guidée en même temps par une vraie sagesse pratique et un sentiment de la plus pure et solide religion, sait si bien faire passser dans autrui l'esprit et le zèle qui peuvent seuls donner la vie aux Écoles pour l'enfance, et les rendre vraiment utiles. C'est par elle que j'ai été mis au courant de tout ce qui avait été fait chez l'étranger et en Italie, relativement à l'éducation des enfants, et que j'ai pu rédiger un programme convenable, je le crois, aux intérêts de notre localité.

Et puisque je dois vous expliquer toutes les particularités possibles sur cet objet, je vous dirai qu'étant question d'aumônes, je me suis cru obligé de les donner à ceux qui devaient en éprouver le plus grand besoin. Ainsi, j'ai ouvert une Salle d'Asile aux enfants des pauvres, et, parmi ceux-ci, aux plus nécessiteux; mais, à dire vrai, je n'aurais jamais imaginé qu'il existât autant d'abjection. Je vous ferais frissonner si je pouvais vous dépeindre l'affreuse misère qu'on trouve dans notre Florence! Si vous aviez vu dans quelles maisons, avec quels habillements, quel aliment et dans quel sale et deshonnête mélange vit le peuple de notre ville! vous en pleureriez comme j'en ai pleuré souvent moi-même; admirant toutefois qu'au milieu de toutes ces grandes privations, il ne se soit pas commis parmi ces malheureux plus de scandales et plus de crimes!

D'après la nature des offrandes, je devais choisir l'enfant du plus misérable; mais, comme dans la connaissance du plus nécessiteux, l'indication du curé pouvait m'être très utile, j'ai commencé par lui faire visite et je l'ai engagé ensuite à s'associer à moi dans cette enquête. Lui, en qualité de gardien charitable de ses brebis, m'a guidé par le son plaintif de leurs besoins, et la charité par là est devenue mieux éclairée.

J'étais libre dans mon choix d'établir un Asile pour les garçons ou pour les filles; je me suis décidé, par plusieurs motifs, en faveur des premiers; d'abord, parce que, dans notre ville, l'éducation des garçons est tout à fait négligée (malheureusement pour toutes les classes et pour tous les âges), et, si toutefois ils en ont une, elle n'est pas appropriée aux besoins du pauvre; tandis que, pour les filles, il y a plusieurs établissements publics et privés où l'éducation n'est pas très complète, mais dans lesquelles pourtant les mères de famille peuvent trouver allégeance, en y laissant leurs filles, et où les jeunes filles peuvent devenir adroites aux ouvrages des mains. On donne donc une éducation aux femmes, et nous avons lieu à espérer qu'elle sera perfectionnée. Quand l'éducation des hommes est négligée, ils deviennent une cause continuelle et irrésistible de corruption pour les femmes; de sorte que, quoique nous puissions nous persuader que l'éducation des femmes ait un grand pouvoir sur l'éducation générale, car c'est à elles que la Providence a confié les premiers soins de l'enfance, néanmoins nous devons être bien assurés que, dans une famille déjà

corrompue, une femme aura beaucoup de peine à faire fleurir la vertu. Il est bien vrai que la mère forme souvent l'éducation de la famille; mais, plus souvent encore, l'époux détruit la moralité de la mère de ses enfants, en sorte qu'il est nécessaire de former de bons époux pour être certain d'avoir de bonnes mères. J'ai donc donné la préférence aux Salles d'Asile pour les garçons....

Ayant pris ces déterminations principales, il restait à fixer tous les moyens d'application. J'ai d'abord cherché un local convenable et la manière de le monter et de le meubler d'après sa destination; j'ai ensuite songé au choix des personnes à qui on devait confier la pratique des ordres disciplinaires. Quant à ce qui regarde la première recherche, j'ai été assez heureux pour trouver dans un local la disposition et à peu près la même grandeur de l'Asile de Genève, qui avait été bâti exprès pour une telle destination.

Une fois le premier établissement de l'Ecole apprêté, il ne me restait plus, pour donner commencement à l'entreprise, qu'à trouver la personne qui devait mettre en pratique et diriger le système d'éducation que je m'étais proposé; choix très délicat et très difficile, et duquel devaient dépendre en grande partie la réussite du projet et les bons effets qu'on avait droit d'en attendre.

J'ai toujours pensé qu'une femme devait être la Directrice de l'Asile. La femme, par sa nature même et par sa position sociale, est aussi propre que l'homme à l'éducation des enfants; elle sait prodiguer les soins les plus délicats et les plus doux, badine mieux avec l'enfance, et éprouve pour elle une affection, un amour même qui lui est plus naturel qu'au sexe masculin. Une femme reste plus facilement dans les bornes assignées, retient les conseils, reçoit les remontrances avec plus de patience. L'homme s'honore par l'élévation de son esprit; la femme se distingue par de gracieuses affections qui la rendent très propre à la première éducation de l'enfance; elle sait se multiplier pour répondre à la voix du besoin, à la plainte de la souffrance; elle prévient jusqu'à la fantaisie la plus fugitive; tout geste, tout mouvement du visage ou des yeux d'un enfant est entendu par une femme, surtout si elle est mère. Aussi je me suis décidé à choisir de préférence une femme; mais les conditions variées, qui étaient indispensables, et l'incertitude que présentait au commencement cet institut, furent la cause que j'ai invité, sans succès, plusieurs femmes toscanes à entreprendre cette carrière; j'ai même tardé quelque temps le commencement de cette institution toute bienfaisante, faute d'une Directrice qui voulût s'en charger. On me proposa enfin madame Thérèse Bonhomme Frigerio, sœur de la Directrice de la Salle d'Asile de Pise, qu'elle dirige avec autant de zèle que d'affection. Madame Frigerio, ayant perdu sa mère en bas âge, avait eu soin de sa sœur plus jeune qu'elle; s'étant mariée par la suite à un Italien, elle était devenue une bonne mère de famille, et lorsque je l'ai connue affligée par la perte d'un fils, elle éprouvait quelque soulagement en assistant sa sœur dans ses occupations. Toutes ces circonstances me donnaient l'espoir de trouver, dans madame Frigerio, une personne de

cœur, intelligente et surtout sensible; aussi je n'ai point hésité à l'accepter. Une fois que nous eûmes combiné la partie économique, qui pourtant ne devait être que secondaire des deux côtés, madame Frigerio vint de Lucques (où elle était établie) à Florence, pour se livrer à l'éducation de ces enfants, comme si elle y était appelée par vocation. Elle répondit entièrement à mon attente, et quantité de beaux exemples et beaucoup de bons résultats donnés et obtenus dans cet Asile ne sont dus qu'à ce tact de savoir saisir le moment pour l'application d'un précepte d'éducation et à cette expansion de cœur dont elle est capable.

Le 15 mai 1834, j'ai reçu, pour la première fois, dans ce lieu, huit enfants, et j'en ai graduellement augmenté le nombre, selon que ces petits êtres commençaient à fraterniser entre eux et à prendre plaisir à leurs nouvelles occupations et à de nouveaux visages. Il me serait bien difficile dans ce moment de vous tracer le progrès graduel de l'état physique, de l'état intellectuel et de l'état moral des enfants admis dans l'Asile. J'y ai fait bien des observations particulières et fort intéressantes pour la philosophie de l'esprit; mais, novice dans cette carrière, je n'ai pas tout vu peut-être avec exactitude; aussi, au lieu de m'égarer avec vous dans des théories métaphysiques, je vous parlerai seulement des faits.

D'abord, pour vous mettre au courant de l'éducation physique, les enfants qui se trouvent depuis quelques mois dans l'Asile sont très différents de ceux qui y sont nouvellement admis. On les a reçus maigres, pâles, faibles et malsains; vous les voyez, bientôt après, forts, trapus, vigoureux; cela est bien naturel, car ces enfants qui avaient été nourris avec des aliments insalubres, et d'une manière irrégulière, ainsi qu'il arrive aux pauvres gens; qui avaient vécu dans la malpropreté et dans une misère absolue, mal habillés et mal soignés, devaient se sentir bientôt revivre une fois admis, pour ainsi dire, à une nouvelle existence plus régulière, plus propre, enfin tout à fait hygiénique.

Une soupe copieuse et saine que, dès le commencement, l'institution a toujours distribuée *gratis*, et du pain que chacun doit apporter de sa maison, est la nourriture journalière de chaque enfant. Leur corps et leur habillement doivent être entretenus proprement; ce qu'on exige des parents, qui, soulagés de beaucoup d'autres charges par l'établissement, peuvent bien songer à la netteté et à la décence de leurs enfants. Les soins sanitaires ont aussi eu une très grande influence dans la santé de ces petits êtres; surtout pour ce qui a rapport aux maladies glandulaires et des os, si communes parmi les enfants nés dans la misère. On a administré les remèdes les plus efficaces dans ces maladies, et on en a obtenu des résultats fort heureux; de sorte que nous avons vu des mères en pleurer de joie et implorer la bénédiction du ciel sur tous ceux qui avaient contribué avec tant de zèle et de charité au bien-être de leurs enfants.

Je vous rappellerai ici, avec bien du plaisir, la coopération de douze médecins et de quatorze pharmaciens qui concourent à la prospérité de cet établissement. Les premiers ont la complaisance de faire régulièrement une visite par semaine à l'Asile, pour s'assurer de l'état sanitaire

de chaque enfant, et pour prescrire le régime et ordonner les remèdes nécessaires à ceux qui en ont besoin; à ces amis de l'humanité est venu dernièrement s'associer un dentiste habile, pour que nos enfants soient secourus par son art. Les pharmaciens fournissent gratuitement les drogues ordonnées par le médecin, donnant par là le premier exemple en Europe de concourir à une action toute de charité. Ainsi ont eu lieu dans l'Asile des cures médicales, des opérations chirurgicales et odontalgiques, et on en a obtenu de très heureux résultats. Puisse le zèle de tous ces philanthropes durer et s'étendre; puisse se développer cet esprit de charité dont retirent avantage et consolation celui qui donne et celui qui reçoit.

Si dans l'Asile l'on donne une grande importance aux conditions physiques des élèves, on cherche encore à diriger leur moral vers ce développement qui est l'origine de toute intelligence et de toute science. Il est bien vrai que l'instruction et le travail y ont été introduits plus pour avoir une manière d'employer le temps que comme le principe d'une carrière quelconque; néanmoins on ne devait point non plus négliger ce moyen d'éducation. Il n'y a point de doute que si l'on a bien soin qu'aucun enfant ne demeure un moment dans l'oisiveté, que si l'on intéresse ces petits êtres à leurs ouvrages, en leur en expliquant l'usage, en leur rendant compte de tout, en leur parlant de tout ce qui doit être un jour dans leurs mains l'exercice des métiers dont ils s'occuperont, ce sera toujours un moyen de coopérer à un développement intellectuel meilleur et régulier, et à leur donner une perspicacité plus juste et plus pénétrante pour l'avenir.

Tout cela aura sans doute une très haute portée dans le perfectionnement de toute éducation. L'enseignement aussi doit être en proportion du petit entendement des enfants, pour qu'il n'en soit point troublé, mais bien au contraire éclairé. Il n'y a point à craindre que ces petits êtres, instruits de la sorte, puissent devenir par la suite des raisonneurs incommodes, ou des petits demi-savants, aussi importuns à eux-mêmes qu'aux autres; chacun restera dans sa condition, mais il saura s'y appliquer avec plus de bon sens.

Effectivement nous ne voulons pas en faire des lettrés, mais sans prétendre à l'éloquence ni à une grande élégance d'expression, nous cherchons, autant que possible, la pureté de notre doux et bel idiome; nous ne voulons pas des calculs élevés, et qui exigeraient de grands efforts d'esprit, mais seulement les principes les plus simples de l'arithmétique mentale, expliqués par des moyens démonstratifs et visibles; nous n'enseignons pas un système compliqué de classification des corps de la nature, mais bien une notion aussi simple que possible des choses usuelles de la vie.

Par exemple, on leur parle des facultés générales de l'homme et des animaux; on leur fait connaître quelques particularités des brebis, du bœuf, du cheval, etc., et de leur utilité pour l'usage de l'homme; on leur parle des oiseaux, de la poule, du thon, de l'anguille, du serpent, de la grenouille, du ver à soie, de l'huître et du limaçon; on s'entretient quelque peu sur l'apparence extérieure des plantes en général, et

plus particulièrement des plantes utiles; l'on dit quelque chose des métaux, des marbres, des albâtres, des pierres, des terres et de quelques substances bitumineuses; on parle des principaux phénomènes de la nature en les nommant, sans prétendre les expliquer assez clairement, car on n'aborde aucun système scientifique, on se borne à parler des faits et de l'observation immédiate des choses; on leur donne des idées pratiques suffisantes pour augmenter le nombre des connaissances, pour empêcher les fausses croyances et les superstitions populaires, souvent grossières et honteuses; on habitue leur jugement aux comparaisons et aux relations, aux opérations de l'esprit qui sont utiles dans toutes les conditions sociales.

Voilà ce qu'on enseigne aux enfants; mais pourtant il fallait adopter une méthode habituelle pour les amuser et les persuader en même temps. Nous avons essayé d'agir comme agit la nature. L'enfant voit, il touche, et il demande le pourquoi; ainsi l'inspection des différents objets et les questions et les demandes se présentaient comme méthode naturelle de l'éducation des enfants. C'est pour cela que vous voyez ici tous ces objets d'histoire naturelle qui forment le petit musée de l'Asile; c'est pour cela que vous voyez aussi cette collection d'estampes et de figures régulières des corps solides, pour qu'ils en apprennent le nom, et pour qu'ils en décrivent les formes les plus composées. Ce tableau, sur lequel sont disposées, d'une manière régulière, de petites boules, apprend toute opération arithmétique, et par cet autre tableau on enseigne la lecture d'une manière toute démonstrative.

Quelques développements vous feront comprendre jusqu'à quel point nous cherchons à rendre toutes choses palpables, par des démonstrations extérieures, selon l'excellent manuel de M. Aporti.

Pour la lecture, par exemple, nous leur faisons connaître les sons simples des cinq voyelles, comme si elles étaient autant de sons que l'on prononce en parlant; nous leur indiquons les signes destinés à les leur rappeler; nous appelons leur attention sur le mécanisme de leur articulation qui dépend de divers mouvements de la bouche, et nous leur faisons connaître les consonnes comme autant de signes qui sont la traduction de ces mouvements mêmes.

Après les exercices d'articulation, viennent ceux de prononciation, pour rectifier et corriger les défauts qui altèrent si souvent notre bel idiome.

Ils prennent grand plaisir à cet exercice, se réjouissent de bien assembler les lettres, prononcer les mots, comprendre leur sens. Le chant et l'explication de chaque mot peuvent donner lieu à des observations très intéressantes qui font sentir aux enfants l'utilité de l'exercice qu'on leur fait faire. Au reste, ce système de lecture, qui, en dernière analyse, n'est que le fameux système de Laffore, convenablement modifié pour être appliqué à notre langue et à nos élèves, rentre dans le système syllabique, qui, par exercice, rend l'élève bien disposé à prononcer les différents sons des syllabes pour lire avec une assurance qu'il serait impossible de voir acquérir aux enfants des Asiles où l'on ne pratique que l'enseignement simultané. Je donnerais la préférence à la

première méthode, alors même qu'elle devrait produire des résultats plus éloignés, parce qu'elle amuse les enfants en les instruisant. Elle a d'ailleurs pour effet de perfectionner leur prononciation; trop souvent c'est la mère même, peu avisée, qui les a habitués à prononcer un jargon enfantin, au lieu de les corriger. Nous avons eu dans l'Asile des enfants qu'un tel défaut de prononciation avait rendus bègues et inintelligibles, et qui, après quelques mois, lorsqu'ils ont su par quels moyens ou dispositions des parties de la bouche on devait faire tels ou tels sons difficiles pour eux, ont su les prononcer, et les mères mêmes ont été surprises du résultat et ont apprécié un tel bienfait.

Après vous avoir ainsi parlé de lecture et de prononciation, il est temps que je vous entretienne de l'objet principal pour lequel on réunit des enfants dans l'Asile, c'est à dire de leur éducation morale. Je n'hésite point à nommer cette partie primaire, puisqu'elle est la plus importante pour la félicité des hommes; car, si nous voulons rendre heureux nos enfants; nous devons diriger leur caractère vers le bien, nous devons cultiver leurs bonnes dispositions intérieures, nous devons enfin les rendre vertueux. En effet, la vie religieuse et civile de l'homme ne trouve ses bases que dans la moralité; sans de bons principes moraux, l'esprit reste dans l'incertitude, ne jouit point d'une heureuse existence, ne trouve aucun soulagement dans ses souffrances, n'apprécie la sympathie de personne, ni ne la partage; ce n'est ni vertu, ni vice, peut-être, mais le corps languit, l'esprit est malade, et on n'est pas bon citoyen. Voilà de quoi peut se vanter notre époque pour l'amélioration de l'avenir: avoir entrepris l'éducation morale de l'homme depuis son enfance, lorsque l'ame innocente, pure et saine, peut déjà goûter ce baume régénérateur, qui doit, par la suite, le soutenir dans ses dangers et dans ses douleurs. L'innocence et la candeur des enfants leur font accueillir admirablement ces germes de vertu.

Tous les objets de la création révélant Dieu, à chaque instant nous pouvons reconnaître sa puissance, sa bonté, son amour. L'enfant en acquiert bientôt un respect religieux, et déjà éprouve que la reconnaissance est pour lui un besoin, un devoir envers l'auteur de tout bien. Notre sentiment intérieur nous révèle notre double nature; tandis que la sympathie et le besoin continuel et réciproque de chaque membre de la société humaine nous font éprouver nos devoirs envers nos semblables. De cette double source de l'amour de Dieu et de l'amour du prochain, jaillissent tout principe religieux et toute vertu; voilà ce qui est facile à développer et à cultiver dans le cœur des enfants, en se mettant à la portée de leurs petites intelligences. Ainsi un enseignement de l'Histoire Sainte, de laquelle puissent ressortir les bases de notre religion; un catéchisme qui en renferme les maximes principales; des prières simples, affectueuses, et une collection de récits moraux qui fassent sentir de plus en plus les vertus et les vices; enfin toutes les pratiques de l'Ecole qui consistent dans l'ordre, dans la douceur, dans l'harmonie, sont tous autant de moyens qui pourraient servir admirablement à l'éducation du cœur. Qu'on puisse

l'obtenir, j'en suis persuadé, car la simple vue de cette Ecole nous le prouve; mais les exemples et les faits dont vous avez été souvent témoins vous auront prouvé jusqu'à quel point on a pu l'obtenir. Veuillez bien me permettre de vous en rappeler quelques uns, qui méritent bien d'être enregistrés. Ecoutez de quelle manière ces chers enfants disent leur prière; on n'a jamais permis que la prière fût répétée mot à mot, comme on le fait dans plusieurs Ecoles, car il nous paraissait que par cette méthode on ôtait en partie le sens au discours, et on donnait l'habitude d'articuler des sons sans chaleur et sans expression. La Directrice disait les prières avec l'air grave et le sentiment convenable, après avoir recommandé le silence et l'attention dans ce moment où l'on élevait l'ame à Dieu pour lui demander ses faveurs. On obtenait effectivement le silence et l'attention; et chaque jour, on recommandait la prière et on expliquait ce qu'elle voulait dire, et pourquoi on priait. Nous nous étions proposé d'intéresser les enfants à dire la prière d'eux-mêmes, une fois que nous jugeâmes qu'ils l'avaient apprise. Mais nous n'eûmes pas besoin de faire aucun effort; le résultat surpassa notre attente, car, un jour que l'exhortation à la prière fut un peu plus propre à émouvoir le cœur des enfants, ils suivirent d'eux-mêmes, à haute voix, la Directrice qui priait, et nous en fûmes émus; preuve certaine que, dans ce jour, la prière avait été écoutée vivement et avec attention. Toutes les oraisons ont été dites de cette manière, et pour qu'elles ne deviennent jamais un jeu de paroles, elles sont souvent variées. Seulement l'Oraison Dominicale, oraison par excellence, et qui nous donne tous les jours l'occasion de quelque nouvelle explication, et la Salutation Angélique, sont répétées tous les jours. Que la prière soit la chose la plus écoutée par les enfants, la preuve en est dans la manière exemplaire dont elle est récitée tous les jours par ces innocentes créatures, qui, les mains jointes, la figure tournée vers la croix, immobiles, sérieuses et résignées, élèvent leurs voix tremblante vers le Créateur, et méditent en silence, avec émotion, et parfois même en versant quelques larmes.

L'exemple d'un petit enfant qui avait à peine trois ans, et qu'une fièvre cruelle enleva à cette Ecole et à sa mère désolée, ne nous a pas moins vivement émus. Plus développé qu'on ne l'est à cet âge, il était fier, indomptable, et gâté par de mauvais exemples; le blasphème et les vilains mots ne manquaient pas dans sa bouche. D'ailleurs, son cœur n'était point mauvais, et il nous a donné plusieurs fois quelques marques d'affection. Au commencement, il fut le scandale de l'Ecole et y porta le désordre; bien souvent il avait jeté les objets qui étaient à sa portée contre les personnes qui lui avaient fait quelques doux reproches, de sorte que nous pensâmes plusieurs fois s'il n'aurait pas été mieux de le renvoyer. Mais la persuasion que, privé de notre surveillance, il serait devenu pire, et la compassion qu'il nous faisait éprouver nous déterminèrent à le garder encore quelque temps. Un jour, ayant troublé l'Ecole plus que d'ordinaire, on crut devoir lui imposer une mortification, et même des plus fortes qui aient jamais été appliquées dans l'Ecole. On l'obligea à se tenir debout au milieu de la salle pendant que

ous ses compagnons dînaient. Cet enfant, opiniâtre et très insensible, paraissait se soucier fort peu de ce châtiment, et l'on avait déjà apporté es secondes écuelles de soupe, lorsqu'il commença à pleurer. On ne it pas attention à ses pleurs, et on ne s'approcha pas de lui, lorsque luinême m'appela au milieu des sanglots. Je m'approchai de lui pour avoir ce qu'il voulait, et, avec une simplicité propre à son âge, il me lit : « Je veux prier Dieu pour qu'il me fasse être bon. » Pensée vrainent tendre et pure, telle qu'elle est sortie des lèvres d'un enfant! Encouragé à prier de bon cœur pour demander cette grâce, pour laquelle le bon Dieu l'aurait aidé, il me demanda avec toute confiance ce qu'il devait dire, me priant de lui apprendre à prier.

Ainsi il pria, et il demeura tranquille et content. Je ne pouvais avoir une plus belle espérance du commencement de son éducation! Mais Dieu l'appela à lui, et il ne m'est resté que la seule consolation d'avoir commencé le changement de son cœur, et de lui avoir fait connaître Dieu, et l'espoir que, dans un lieu meilleur, il pourrait en jouir. On citerait bien des exemples de caractères indomptés et impétueux qu'on a rendus souples, respectueux et bons par la patience, l'amour et la persuasion; les parents le reconnurent et en furent reconnaissants. Ils étaient surpris de voir qu'on pouvait élever des enfants sans les frapper. Une fois, faisant les admissions à l'Ecole, j'ai eu la consolation de voir venir à moi une mère, me disant qu'ayant vu *apprivoiser* le fils de sa voisine depuis qu'il a été reçu dans l'Asile, elle me priait de vouloir bien admettre le sien aussi, qui était moins méchant que celui-là.

Quel bien, quel soulagement et quelle instruction n'apporte-t-on pas à l'esprit des enfants avec ces petits contes, ces historiettes morales où la vertu de leurs contemporains brille et où les vices sont voués à l'horreur et à la compassion. Les enfants écoutent ces discours avec beaucoup d'attention ; ils les répètent avec plaisir, faisant des questions, et, en les appliquant parfois à des faits particuliers et individuels, rendent la leçon plus profitable et plus intéressante. Cette instruction morale ne profite pas seulement aux enfants, car ils la répètent dans leur maison, et, comme jusqu'alors les parents ne leur avaient raconté que des contes des fées, ils se font raconter par eux, avec bien plus de plaisir, ce qu'ils ont appris dans l'Ecole. Mais ce qui est remarquable, c'est cet aspect de famille que présente l'Ecole, et cet amour fraternel qui règne entre tous ces jeunes compagnons, ce désir de venir à l'Ecole, cette confiance envers ceux qui en reviennent. J'en ai vu bien des fois céder, sans y être excités, le pain à leur compagnon qui avait faim, l'aider dans le travail et s'unir à lui dans les amusements. Dans la récréation, où chacun a la liberté de faire ce qu'il croit, l'enfant décèle plus clairement son caractère particulier et se fait voir ouvertement. Il arrive bien rarement des inconvénients, et même, vous les voyez, au milieu de leurs innocents plaisirs, dans leurs petites conversations, s'embrasser, se caresser et s'amuser de bien bon cœur. Il arrive très rarement d'avoir à les punir, et, dans ce cas, les punitions même les plus légères sont suffisantes; faire sortir le désobéissant de la file de ses compagnons; faire tenir droit sur ses pieds l'oisif, tandis que ses ca-

marades sont assis au travail; faire cesser le travail par ordre pendant un tel exercice; priver le négligent d'une leçon; exciter les pleurs dans ces enfants; faire tarder le repas, la privation des passe-temps; isoler, dans la chambre de réflexion, les enfants qui ont, plusieurs fois, fait du mal à leurs compagnons ou manifesté de l'entêtement à faire ce qu'on leur avait défendu de faire, telles sont les plus fortes corrections, et qu'heureusement on n'est forcé d'infliger que bien rarement. Dans ces cas, les enfants ont besoin d'être beaucoup aidés et surveillés pour que la correction soit profitable à l'esprit sans nuire au corps. Le moment de la correction ne doit point être négligé; il faut alors être avec l'enfant, et, après lui avoir fait connaître son tort et sa faute, après lui avoir témoigné quelque sympathie, nous avons obtenu des changements incroyables. Les deux exemples suivants prouvent avec quelle force on peut disposer au bien ces petits enfants. Un jour, on mit un enfant dans la chambre de réflexion; c'était la première et seule fois qu'il eût eu besoin de cette correction; l'enfant était, de sa nature, doux et paisible et très affectionné à l'Ecole, comme il l'avait déjà plusieurs fois témoigné (notamment dans une longue et douloureuse maladie de pied, pendant laquelle il voulut être toujours transporté sur les épaules à l'Asile, d'où il priait d'être charrié d'une chambre dans l'autre, selon les exercices qu'on y faisait, ne pouvant y aller de lui-même); néanmoins, cet enfant, ayant donné un jour le mauvais exemple d'entêtement et de désobéissance, fut isolé dans la chambre de réflexion. La sensation de cet état d'isolement fut telle pour lui qu'il appela au secours de toutes ses forces, et en pleurant à chaudes larmes, son père, sa mère et Dieu, et qu'il faisait les promesses les plus solennelles. Deux minutes n'étaient pas écoulées, que j'étais auprès de ce pauvre ami, l'apaisant et le consolant : lui-même il avouait son tort et faisait sentir son déplaisir d'avoir manqué à son devoir près de ceux qui lui avaient fait du bien; il était peiné du mauvais exemple qu'il avait donné à ses compagnons auxquels, comme plus âgé, il devait conseiller le bien au lieu de les pousser vers le mal. Alors commencèrent les pleurs du repentir, et, dans la promesse qu'il faisait de se corriger, lui ayant demandé quelle punition il mériterait en cas qu'il retombât dans sa faute, il me répondit, avec une très forte résolution : « *Mettez-moi ici*, » où il avait souffert une si forte angoisse, et où il se croyait dans l'endroit du plus grand châtiment; ce qui me fit éprouver le plus sensible plaisir.

Un autre jour, on avait choisi, pour thème du récit moral, les mots de la prière de Dieu : «Pardonnez-nous les offenses comme nous » les pardonnons à ceux qui nous outragent. » Après que le récit fut fait et écouté avec beaucoup d'attention, on demanda, à ces petits auditeurs, si aucun d'eux n'avait été jamais offensé. Un de ceux-ci, qui était un peu piqué d'une raillerie que ses compagnons venaient de lui faire, répondit avec force : « *Moi.* » Alors, avec beaucoup de tact et de simplicité, madame Grégori, Sous-Directrice de l'Asile, qui alors faisait fonction de Directrice, engagea ceux qui l'avaient offensé à se montrer. Effectivement, les deux qui avaient raillé leur compagnon,

et qui se sentirent des remords, se levèrent ; on leur fit alors connaître l'offense et le peu d'amitié qu'ils avaient eu pour leur compagnon, qu'ils auraient dû assister et aider dans son embarras plutôt que de l'humilier ; on demanda ensuite à l'offensé quelles étaient ses intentions envers ses compagnons, et cela suffit pour qu'après un moment de réflexion il répondît, les larmes aux yeux, qu'il leur avait pardonné ; puis, sans être engagé à rien autre chose et sans que le récit fait lui en eût donné l'exemple, il s'approcha de ses compagnons, les embrassa, et tous les trois se mirent à pleurer chaudement. Il ne fut point nécessaire d'ajouter un mot, le fait parlait assez clairement et efficacement à l'Ecole. C'était, en effet, une chose assez éclatante pour constater la vraie éducation du cœur qui le rend tranquille et content, ce que nous voudrions toujours obtenir chez les enfants rassemblés dans cet Asile.

Mais je veux, pour terminer, vous entretenir d'un autre fait au milieu de tant d'autres qui nous laissèrent bien souvent dans l'ame des sensations profondes, et qui donnent une preuve de l'esprit qui anime l'École.

Il m'était prescrit, par le réglement, de congédier de l'Ecole tout enfant parvenu à l'âge de dix ans. Dans le mois de novembre dernier, huit enfants étaient dans ce cas. Pauvres enfants, avec quelle douleur ils en apprirent la nouvelle que je leur donnais en présence de leurs mères ! Il fallait voir comme les mères imploraient un délai, et comme les enfants s'associaient à cette prière ! mais la décision devait être prise ; elle fut, en conséquence, exécutée. Pendant toute la journée, ces chers enfants restèrent dans l'Ecole, et apprirent tristement à leurs compagnons qu'ils devaient les quitter. Le chagrin se répandit aussitôt parmi eux ; l'heure même de la récréation fut, dans cette journée, triste et silencieuse ; enfin, vers le soir, après la prière, la Directrice, avec beaucoup d'affection, leur fit un discours en rappelant le temps qu'ils avaient passé à l'École, et leur parla de la reconnaissance qu'ils devaient sentir pour tous ceux qui leur avaient procuré ce bienfait. Elle leur rappela aussi les soins et l'affection qu'ils leur avaient témoignés, les exhorta à suivre toujours la voie de la vertu et du devoir, invoquant sur eux la bénédiction du ciel. Elle leur donna le dernier baiser pendant qu'ils la remercièrent ; ils embrassèrent ensuite leurs compagnons au milieu des pleurs. Les mères qui étaient présentes prirent part à cette touchante scène d'adieu.

Le départ d'un frère et d'un époux ne saurait être plus cordialement senti dans une famille ; tels étaient la fraternité et l'amour parmi ces petites créatures. Pour calmer une telle émotion, on permit aux enfants congédiés de venir revoir leurs compagnons une fois la semaine, ce qui fut beaucoup agréé, et le sourire reparut sur ces innocentes figures.

Ces faits, dont j'ai voulu vous faire part au risque même de prolonger un peu trop mon discours, prouvent clairement que notre Ecole était dans la bonne voie, et que, dès son commencement, elle ne consistait pas dans un mécanisme sans vie, mais dans une insti-

tution régénératrice. Je me plais à vous signaler ici une salutaire et puissante action qui a contribué pour beaucoup à la rendre si efficace: c'est la coopération des Inspectrices que je me suis empressé d'attirer à l'Ecole, et chez lesquelles j'ai préparé les éléments de ce *Comité des Dames*, qui deviendra, dorénavant, une partie très utile dans la représentation et dans le réglement de notre Société. J'ai pu, par le fait, reconnaître très clairement les précieuses vertus qui se trouvent cachées dans le cœur de la femme, et le secret que la Providence y a mis pour l'éducation de l'âge tendre et surtout pour l'éducation publique du peuple. Les Inspectrices, à chacune desquelles j'entends témoigner mon admiration et ma reconnaissance, ont été autant de mères pour notre Ecole, qu'elles ont transformée en une vraie famille. J'espère que les soins maternels qu'elles ont prodigués à tous ces malheureux enfants leur ont fait goûter à elles-mêmes une douceur intérieure égale au bien que l'enfant du pauvre a pu en ressentir.

Aussitôt que j'ai été en état d'ouvrir l'Asile et que j'ai eu l'espoir, d'après les premiers essais que j'en avais faits, d'être en train d'arriver à mon but, j'ai voulu me mettre en règle vis à vis de l'autorité. Je fis donc connaître, le 27 mars 1834, qu'une Ecole pour les petits enfants, à l'instar de celles du royaume lombardo-vénitien, et d'autres encore établies dans plusieurs villes de la Toscane, allait être ouverte par moi, sous ma surveillance et sous ma responsabilité.

Pendant que l'ameublement et tout ce qui était nécessaire se complétaient, que l'on multipliait les expériences et qu'on en obtenait les meilleurs résultats, les capitaux, recueillis dès le commencement, pour monter cette École, diminuaient de jour en jour. Le besoin d'exciter de nouveau, pour cet objet, la piété et la générosité du public se faisait néanmoins sentir d'une manière impérieuse. Mais, d'après les lois du pays, on ne pouvait avoir recours à ce moyen sans la permission particulière du gouvernement, et l'on n'aurait pu d'autant moins y avoir recours que, soit pour l'augmentation qu'on devait donner à l'institution, soit pour la manière dont on voulait la monter, on ne pouvait plus la regarder que comme une simple Ecole; car le tout ensemble avait pris un aspect distinct et tout particulier. Aussi j'ai présenté, le 16 juin, à notre gouvernement, un second mémoire, afin d'obtenir l'autorisation nécessaire pour cet objet, déclarant et développant quels étaient le but et les moyens principaux de la nouvelle institution; j'ai dit comment elle serait entretenue pour l'avenir et comment on constituerait peu à peu, et selon les circonstances, un Comité directeur qui aurait ensuite la responsabilité de tout ce qui se rapporterait à l'entretien et la conduite de l'Institut. En attendant la réponse du gouvernement, le défaut d'argent se faisait sentir de plus en plus, de sorte que non seulement il ne suffisait plus d'avoir différé l'admission des nouveaux enfants pendant plus de deux mois, mais que je me voyais tous les jours sur le point d'être forcé de fermer l'Ecole. Je ne saurais vous dire ma douleur et mon inquiétude, non pas de perdre l'entreprise déjà avancée, mais bien de voir remettre dans la boue ces petites créatures qui avaient commencé une nouvelle vie. Cependant la Providence ne leur refusa point

son secours, et c'est précisément dans ce moment de danger que cette nstitution commença à être soutenue par tous les hommes bienfaisants. Non seulement on n'a refusé aucune demande, mais spontanément on nous faisait des offrandes de tout genre. Chaque fois que j'ai lemandé de l'argent aux amis, ils m'en procurèrent. Les visiteurs de l'Asile furent généreux par leurs dons, j'en ai eu même de secrets par des mains inconnues. Plusieurs procurèrent à l'Asile des comestibles, quelques meubles furent donnés; les artistes fournirent leur ouvrage, et ils ont peint à l'*aquarelle* et à l'huile les tableaux qui ornent notre Ecole; des savants nous firent cadeau des objets d'histoire naturelle, et d'aimables Dames enfin firent des beaux travaux de mode pour être vendus au profit de l'établissement; elles confectionnèrent des habits, procurèrent des souliers et tout ce qui était nécessaire pour protéger et favoriser ces malheureux. Ainsi on a pu, pendant longtemps, soutenir l'Asile par la coopération de ces personnes charitables.

Enfin, le 12 septembre 1834, par une dépêche du Président du *buon Governo*, j'ai reçu la permission de tenir l'Ecole ouverte, et la note des conditions par lesquelles notre gouvernement voulait protéger cet établissement de bienfaisance. C'est alors que j'ai eu la permission de publier la circulaire par laquelle j'appelais l'attention sur l'Ecole déjà commencée, et je demandais l'appui des personnes bienfaisantes. Dans cette même lettre circulaire, je rendais compte des sommes que l'on avait versées et de l'emploi qu'on en avait fait, selon leur destination, jusqu'à l'époque où un ami pieux, M. Barthélemy Bartolini-Baldelli, auquel je dois bien de la reconnaissance, a bien voulu me soulager des soins économiques de cette administration. Il eut alors la complaisance de se prêter à être le caissier des nouvelles offrandes. Dès lors, ces libéralités furent constituées en dons annuels; mais je n'ai point voulu changer ce titre d'aumône qui me paraissait mieux convenir à la charité. Je n'ai donc point mis d'autres bornes aux offrandes que celles d'un *minimum* pour la commodité de l'administration, sans proposer néanmoins, comme encouragement spécial pour obtenir des sommes plus fortes, autre chose que la satisfaction dont chacun peut jouir intérieurement en faisant la charité d'après ses propres facultés.

Fidèle à mes principes et à mon devoir, je sentais le besoin de soulager mon ame de cette responsabilité que j'avais prise, et je voulais faire connaître et expliquer tout ce que j'avais fait avec zèle et courage, et peut-être à la satisfaction des autres. Aussitôt que cette Ecole a été ouverte, j'ai commencé de plus en plus à me procurer vos sages conseils et votre puissante coopération. Je suis heureux de pouvoir maintenant vous exprimer, dans cette réunion, ma plus sincère reconnaissance. Votre zèle a parfaitement répondu à toutes les exigences. Je ne vous louerai pas davantage : un plus long éloge n'augmenterait nullement votre ardeur à faire le bien; vous en trouverez la digne récompense dans votre cœur. Cependant ma reconnaissance particulière et mon respect pour vous seront toujours aussi grands que constants.

Maintenant, messieurs, vous connaissez à quel point en est l'institution de l'Asile; je vous la confie pour la compléter et la perfectionner. Ainsi

réunis en Comité, je vous propose une organisation et des réglements que j'ai l'honneur de vous présenter, et que vous pourrez adopter et corriger selon que vous le jugerez utile et convenable au besoin. Une fois arrêtés, vous les présenterez à l'approbation supérieure, comme il est dit dans la dépêche ministérielle ci-dessus mentionnée.

Ensuite vous prendrez en considération comment et jusqu'où peuvent s'étendre les avantages qu'on a droit d'attendre de ce système d'éducation, et vous pourrez calculer, d'après les mémoires qui vous seront présentés par votre caissier, les moyens déjà réunis et les espérances futures.

D'après le rapport que va vous lire le marquis Charles Torrigiani, qui, depuis quelque temps, préside avec les Inspectrices aux admissions des enfants, et est le dépositaire des registres, vous verrez quels sont le désir et le besoin de la classe du peuple pour laquelle on a ouvert cette institution, et vous jugerez si l'on peut encore améliorer la condition du pauvre.

Messieurs, observez l'institution et prenez courage : protégez-la avec amour et avec conscience; sachez persister dans les difficultés. L'importance est immense sous tous les rapports; votre action ne peut avoir que de très heureux résultats. Vous notamment, monsieur, qui par votre concours avez prouvé que vous compreniez à fond la mission que vous a attribuée celui qui donna la première impulsion à Florence pour ces Ecoles, redoublez vos efforts dans l'avenir. Tous ensemble, animés par un doux sentiment de bienveillance, soyons prêts à nous partager le fardeau, et à nous aider pour conduire cette institution qui nous donne de si belles espérances. Nous en serons consolés par une joie régénératrice. Ah! qu'il est doux de se connaître dans les bonnes œuvres! Qu'il est doux d'agir sincèrement pour le bien! Qu'il est doux de se sentir meilleur en le faisant!

Pierre Guicciardini.

EFFETS SALUTAIRES DES SALLES D'ASILE.

La ville de Rouen s'est aperçu d'une diminution considérable dans la mortalité des enfants de sa population, depuis qu'elle possède des Salles d'Asile. Plus de 1,200 enfants, de deux à six ans, y reçoivent tous les soins que réclame leur développement physique et intellectuel. Cette institution, fondée et entretenue par des souscripteurs, se maintient dans l'état le plus florissant.

SUR LES SALLES D'ASILE DE LA LOMBARDIE.

Permettez-moi de vous dire quelques mots de la propagation des Écoles de l'enfance et de charité en Lombardie, énumérant chronologiquement celles qui furent successivement fondées. *S. Martino dell' Argine*, bourg du Mantouan, fut le premier endroit, après Crémone, qui, au commencement de 1834, ouvrit l'école de charité pour l'enfance. De semblables établissements furent formés, en 1835, à *Treviglio*, dans le Milanais (par les soins du digne abbé Carlo Carcano), et à *Casalmaggiore*, ville du Crémonais (où agirent les prêtres frères Rota, aidés du prélat monseigneur Miglioli). L'année 1836 fut, malgré le choléra, plus féconde encore en résultats très importants. Avec l'assentiment du gouvernement, l'institution fut implantée dans la maison des *Enfants trouvés* de Crémone, et l'on admit ainsi à participer au bienfait de l'*éducation religieuse*, *intellectuelle et physique*, ces innocentes créatures, victimes du plus grand crime, l'abandon des parents, et condamnées au vice par la négligence morale où ils gisent dans les lieux de refuge que leur ouvre la charité chrétienne. Un an vient de s'accomplir depuis que l'école a été établie au milieu d'eux, et déjà ils offrent des preuves de l'amélioration la plus désirable; le prêtre Giovanni Bonali en a l'inspection. Puisse cet exemple exciter l'émulation de toute l'Europe, quant à la régénération de la partie la plus délaissée de l'humanité, qui, par les vices auxquels elle est abandonnée, se venge de l'indifférence, ou pis encore, du mépris non mérité, que lui témoigne la société.

Milan, cette ville si généreuse en charités de tout genre, ne tarda pas à suivre les puissants encouragements de *S. A. I. et R. l'Archiduc Reynier*, notre vice-roi, et de S. Exc. le gouverneur *comte de Hortig*. Avant d'établir les Salles d'Asile dans la métropole, le vénérable curé de Santa Maria Secreta, *Don Pietro Zesi*, encouragé par les exhortations et le patronage du cardinal-archevêque comte de Gaisrug, vint à Crémone pour connaître la méthode d'une manière pratique; puis, en février 1836, il ouvrit la *première école pour l'enfance à Milan*, dans sa propre maison paroissiale, se mettant à l'étroit, pour accueillir, à l'exemple de Jésus-Christ, les pauvres innocents auxquels appartient le royaume des cieux. Je ne veux pas passer sous silence les noms des premiers Milanais qui engagèrent leurs concitoyens à contribuer à cette sainte œuvre. Ce sont les Melzi, Ignacio Prinetti, Lorenzo Prinetti, Calvi, Psalidi, Sanquirico (le peintre), Gavazzi, Pavia, Delachi, Decio, Gandini, Galli, Simonetta, G. B. Crippa et le curé Zesi.

L'école de Santa Maria Secreta fut à peine ouverte, que le gouverneur de Lombardie vint aussitôt la visiter, puis l'archiduc vice-roi, zélé protecteur de ces institutions. Les ressources s'en accrurent, et l'on créa une Commission pour administrer et régir toutes les Salles d'Asile à fonder à Milan; elle fut composée de MM. le marquis Beccaria, le chevalier Antonio Re, l'avocat Prinetti, le prévôt Ratti et le curé Zesi. En septembre, on ouvrit un autre Asile à Saint-François de Paule, et, en no-

vembre, un troisième à S.-Celso. Les trois Asiles de Milan recueillent à peu près trois cents enfants des deux sexes, qui, comme dans tous ceux de Lombardie, y reçoivent l'éducation, la nourriture et l'abri tout le jour. Je les ai vus, et leur prospérité, le zèle vraiment exemplaire de tous les administrateurs, visiteurs et maîtres m'ont fait naître dans l'ame la plus vive satisfaction. Il me semble nécessaire, pour connaître l'esprit public, que vous sachiez les noms des ecclésiastiques qui, dans cette métropole, contribuent à l'établissement de ces écoles. Le cardinal-archevêque comte de Gaisrug figure en tête, puis l'abbé Gaetano Giudici, conseiller du gouvernement, et les chanoines de la cathédrale Zuccoli, Alloy, Gianovini, Cattaneo, Carpani (inspecteur général des écoles élémentaires, homme plein de talent, de zèle et de vertu), le secrétaire Agnelli et le prosecrétaire Cascia, tous les curés des paroisses, beaucoup de coadjuteurs et les prêtres les plus distingués par leur vertu, qui se trouvent remplir d'autres emplois. En somme, à Milan et dans les autres parties de la Lombardie, le clergé embrasse ces soins sacrés, s'en fait le promoteur, et les considère comme le moyen assuré d'obtenir tout le bien moral auquel son ministère l'oblige à coopérer.

A Venise, on a ouvert aussi une Salle d'Asile le 2 novembre, et on en ouvrira beaucoup d'autres en 1837. Lodi, Bergame, Codogno, Brescia, Vérone, Vicence, Udine et Trévise en posséderont cette année, et l'on a tout lieu d'espérer que bientôt nulle ville de Lombardie et des Etats vénitiens ne manquera de Salles d'Asile.

IMPRIMERIE DE Mme HUZARD (née VALLAT LA CHAPELLE),
rue de l'Éperon, n° 7.

TOME 2. N° 4. JUILLET 1837.

L'AMI DE L'ENFANCE,

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

MÉTHODES ET EXERCICES.

EXTRAIT DU MANUEL DES FONDATEURS ET DES DIRECTEURS DES SALLES D'ASILE (1).

Voici quelques conseils sur l'ensemble des exercices qui conviennent aux *Salles d'Asile*. Quoique l'excellent ouvrage auquel nous les empruntons, et dont la seconde édition est presque épuisée, soit bien connu, cependant il ne l'est pas encore assez. Il ne devrait pas y avoir une Salle d'Asile en France, pas une commune, qui n'en possédât au moins un exemplaire; car jamais livre ne fut plus utile et ne mérita mieux ce titre de *Manuel*, trop souvent usurpé par des ouvrages qui n'en sont pas dignes.

298. Dès que les premières notions d'arithmétique ont pénétré dans l'esprit des enfants, il est très utile de leur apprendre à faire des comptes chez les marchands, en achetant et en se faisant rendre ce qui leur appartient sur telle ou telle pièce de monnaie : c'est un enseignement usuel et de fréquente application, qui consiste surtout à leur faire connaître la valeur absolue et relative des diverses pièces de monnaie.

(1) Par M. Cochin, Fondateur de la première Salle d'Asile-modèle à Paris, 1 vol. in-8°, chez Hachette, libraire de l'Université royale de France, rue Pierre-Sarrazin, 12.

299. On trace des figures de géométrie, on les nomme et on les fait reconnaître.

On peut aussi, sans le secours de la planche noire, figurer des lignes, des angles, des triangles et des polygones, avec une simple feuille de papier.

Exemple. On plie une feuille de papier en deux ; le pli forme une ligne droite. La même feuille se plie de manière à former, à volonté, des angles droits, aigus ou obtus. Avec une feuille de papier, pliée à angle droit, on fait comprendre l'usage de l'équerre. On lui donne aussi, et successivement, la forme d'un triangle, d'un carré, d'un rectangle, d'un losange, d'un trapèze, des divers polygones, et l'on a soin d'indiquer les différents caractères qui forment la définition de ces figures et les distinguent les unes des autres.

Quant aux lignes courbes et surfaces curvilignes, on peut aussi les tracer, soit sur la planche noire, soit sur le papier, et familiariser les enfants, tant avec ces opérations de tracé qu'avec leurs résultats.

On peut également placer sous leurs yeux la figure des solides en bois ou en carton, pour leur en donner une idée exacte.

Géographie, Histoire, Musique, Physique céleste.

300. On peut dessiner des portions de cartes de géographie sur la planche noire, ou des costumes, ou des tracés de monuments, ou des arbres et plantes de diverses contrées ;

Faire connaître le nom de ces contrées ;

Faire réciter le nom des pays, des capitales, des provinces, des chefs-lieux de portions notables de la terre, et fixer l'attention par quelques récits de mœurs, coutumes et productions de chacun de ces pays : le tout d'une manière très succincte, très nette, très positive et très élémentaire.

Conseils pour les exercices de Géographie.

301. Il faut d'abord donner aux enfants une idée de la ville qu'ils habitent, et mettre cet endroit en relation, dans leur esprit, avec les villes ou villages environnants, et avec les quatre points cardinaux. Le Maître peut, à cet effet, tracer grossièrement, sur une feuille de papier, le plan du lieu, emmener quelques uns de ces enfants en promenade, soit un dimanche, soit dans tout autre moment où il se trouve suppléé à l'intérieur de l'Ecole, et faire comprendre la relation du plan qu'il a tracé avec les lieux qu'il fait parcourir. Lorsqu'il a ainsi expliqué pourquoi les quatre points cardinaux ont reçu le nom de *levant*, de *couchant*, de *midi* et de *nord*, et lorsqu'il a fait application de ce renseignement au plan qu'il a tracé, il a transmis une idée sensible d'une carte, et il lui devient plus facile de faire admettre, par les enfants, la grandeur de la terre, la possibilité d'en tracer la forme sur des cartes générales, et d'indiquer le partage et la division des diverses contrées, pour rappeler le nom des pays et de leurs gouvernements. Il peut également, par des démonstrations sensibles, donner l'idée de rivières, de montagnes, de forêts, et

composer ainsi, successivement, le vocabulaire qui lui est nécessaire pour être compris lorsqu'il abordera les éléments de géographie.

Il est inutile de donner ici des exemples de leçons de géographie : on a voulu seulement rappeler aux Directeurs qu'avant de parler de pays, de capitales de départements et de provinces, il faut savoir donner l'idée d'une carte et attacher un sens à toutes les expressions.

Conseils pour les exercices d'Histoire.

302. Comme il n'est pas permis d'espérer que les enfants de la Salle d'Asile puissent retenir et apprécier une longue série de faits historiques, il faut se borner à leur faire des récits d'anecdotes intéressantes, tirées de l'Histoire sainte, de l'Histoire ancienne et de l'Histoire moderne. Lorsqu'on veut, à ces récits détachés, joindre quelques idées de chronologie ou de suite des temps, il est plus naturel de commencer par l'Histoire contemporaine et de remonter vers les siècles précédents que de suivre la marche inverse.

Lorsqu'on cite un trait historique détaché, il faut d'abord le raconter en termes brefs, simples et qui fassent connaître promptement le résultat. Si l'anecdote est redemandée par l'auditoire, il faut enrichir la seconde narration de détails que ne présentait pas la première et chercher à exciter des sentiments et des réflexions par la manière dont cette seconde narration est présentée. Le même texte peut être reproduit plusieurs fois, avec de nouveaux ornements, et servir de cadre pour placer des enseignements de plusieurs genres.

Lorsqu'on veut faire une leçon d'Histoire chronologique, on parle d'abord du roi régnant ; on fait valoir les bienfaits de son règne, les progrès qui se sont opérés depuis qu'il est dépositaire de la puissance publique ; on fait désirer de connaître les évènements qui avaient préparé ces progrès. On indique quelques uns des caractères saillants du règne précédent. On remonte ainsi dans le passé, en procédant du plus connu au moins connu.

De même si, en parlant de roi, d'autorité, de règne, survient une question pour savoir ce qu'on doit entendre par ces mots, les exemples doivent être tirés, d'abord, de l'autorité paternelle, de celle du Maître d'Ecole, puis de celle du Maire de la commune, et successivement des grandes autorités qui s'étendent sur toute la surface d'un royaume.

Au lieu d'exalter les jeunes esprits par la peinture des passions qui ont déchiré la terre, les Maîtres d'Asile doivent surtout s'attacher à faire connaître les progrès des arts et de l'agriculture, à inspirer de la reconnaissance pour les services rendus à l'humanité. Dans les occasions si fréquentes où le nom d'Henri IV peut être cité, on ne doit pas se borner à signaler les éminentes qualités de ce prince, il faut, au nombre des évènements qui ont signalé son règne, mentionner, d'une manière spéciale, les encouragements donnés à l'industrie et notamment à l'une de ses branches les plus essentielles, la culture de la soie. S'il est question d'un grand Ministre, Colbert doit leur être indiqué ; mais il ne suffit pas de citer les actes de son administration les plus généralement admirés,

tels que la réforme des abus de finances ou autres faits non moins remarquables dont les enfants ne comprendraient pas toute l'importance : on doit encore rattacher à ce grand nom les éloges mérités pour l'introduction en France de la fabrication de la faïence, du fer-blanc, de la bonneterie, etc. ; toutes inventions dont l'application correspondait à de si nombreux besoins, et qui sont encore aujourd'hui d'une utilité universelle. Enfin, parmi les noms illustres et populaires qui ont pu concourir à la gloire du règne fabuleux de Napoléon, il ne faut pas oublier ceux d'Oberkampf et de Ternaux, pour la révolution qu'ils ont opérée dans le prix des vêtements du pauvre.

Conseils pour les exercices de Musique.

303. Les élèves de la Salle d'Asile apprendront à chanter de mémoire et par écho avant de pouvoir lire une phrase musicale. La valeur des notes, la distance des tons et tous les premiers éléments de la musique ont été rendus matériellement sensibles dans les premiers tableaux de la méthode de M. Wilhem, inventée par lui pour l'usage des Ecoles lancastriennes de Paris ; les degrés de la gamme y sont figurés sous la forme de ceux d'un escalier ; les tons, les demi-tons, les transpositions de clefs y sont démontrés par des signes manuels. Cette application d'une idée abstraite à un signe sensible convient parfaitement aux enfants et doit recommander cette méthode pour l'usage de toutes les Salles d'Asile.

Conseils pour les exercices de Physique céleste.

304. Il n'est pas proposable d'admettre les enfants à la révélation de la physique céleste ; mais il est possible de leur donner quelques idées justes, relativement aux cours des astres qui frappent tous les jours leurs yeux, et au mouvement des principales planètes. La petite machine nommée géosicle est la dernière limite des enseignements qu'on peut donner sur ce point. Un globe noir et un globe blanc, entourés chacun d'un méridien, peuvent aider à figurer la position des astres pendant la durée des éclipses.

Les Maîtres doivent s'abstenir, en cette matière, de parler des choses qu'ils ne comprendraient pas nettement.

Leçons de choses.

305. On peut étendre à volonté le cercle des études de la Salle d'Asile, en offrant sans cesse aux enfants de nouveaux sujets d'attention et de conversation ; l'Histoire naturelle et l'Industrie fournissent, à cet égard, une matière inépuisable.

Apporter un oiseau, dire tout ce que cet oiseau fait ordinairement, parler de ses voyages d'hiver et d'été, de sa nourriture, de son attention pour ses petits, de la couleur de son plumage, de l'usage dont ce plumage est susceptible, soit comme ornement, soit comme objet de commerce et de consommation ;

Apporter, un autre jour, une plante, une pierre, une machine, une pièce de monnaie; parler des caractères et des usages de chacune de ces choses d'une manière intelligible pour l'enfance, c'est évidemment un moyen assuré de faire pénétrer une foule d'idées dans une jeune intelligence.

Ces leçons de choses ont pour résultat d'apprendre aux enfants un grand nombre de mots avec les idées précises qui doivent s'y rattacher.

Elles ont aussi pour effet de donner aux Maîtres des occasions toujours renaissantes d'appeler l'intérêt des enfants sur la connaissance de toutes les choses qui les environnent.

Avis aux fondateurs pour placer à la tête des Salles d'Asile des personnes qui sachent parler correctement, s'énoncer facilement, et dont l'esprit, cultivé par l'application, ait pu s'approprier par l'étude les connaissances les plus utiles à répandre.

Leçons par questions.

306. L'interrogation est le mode le plus usuel de communication entre l'intelligence du Maître et celle des enfants; elle met en circulation des éléments toujours nouveaux de dissertation, sans fatiguer aucun enfant en particulier, et en provoquant l'attention de tous.

Une question s'adresse à Pierre; il répond mal, Paul répond bien: le Maître insiste envers Paul, qui vient bientôt à faillir. Jacques succède et répond mieux sur tel point, il est plus faible sur tel autre, et une bonne réponse de Louis appelle à lui l'interlocution. Chemin faisant, le Maître raconte, s'arrête, doute, appuie, affirme, insiste, et fait entrer l'enseignement sous toutes les formes possibles. La moitié de la classe, au moins, écoute et veut dire son mot; l'autre moitié est inattentive, mais silencieuse. Demain, tel qui était inattentif sera très préoccupé de ce qui se dira; ou même, si l'on répète ce qu'on a dit la veille, il fera voir que, quoique n'ayant pas paru écouter, il a cependant fait acquisition d'une ou plusieurs des idées qui ont été répandues par le Maître pour l'instruction générale de ses élèves.

Leçons par contrastes et par ellipses.

307. On indique un mot à l'enfant: on lui demande quel est le mot le plus contrastant par sa signification, noir — blanc, grand — petit, jour — nuit; on fait à la fois sur ces mots des exercices de synonymes et de contrastes de manière à exercer l'intelligence, et à faire saisir les diverses nuances qui distinguent la valeur des mots.

La méthode par ellipses présente des avantages analogues: on lit une phrase, puis on supprime un mot de cette phrase; on demande quel est le mot qui manque, et on fait voir son influence sur la phrase en faisant remarquer cette absence. La conversation s'établit, elle est fertile en enseignements et fait pénétrer plus d'idées que n'en éveillerait

souvent la lecture d'un livre, les idées étant expliquées dès qu'elles se présentent, et pouvant naître avec une sorte de spontanéité.

Leçons par images.

308. On peut dessiner sur la planche noire l'image de choses usuelles dont on veut donner l'idée; on peut aussi réunir dans un portefeuille une collection d'images représentant des traits d'histoire, des portraits d'hommes célèbres, des paysages, des fleurs, des animaux, qui deviennent des sujets de conversation, et qui aident à placer auprès des mots des idées justes, à inculquer des souvenirs profonds (1).

Exercice de petite gymnastique.

309. Le Maître fait un geste : les enfants l'imitent. Il frappe ses genoux de ses deux mains; il élève les bras au dessus de la tête; il remue alternativement l'un ou l'autre bras.

On peut exécuter ces divers mouvements sans y attacher aucune autre intention que celle de commander l'imitation. On peut aussi attacher une idée à un signe et parler à l'intelligence en donnant du mouvement au corps. Par exemple, en élevant le bras, le Maître peut dire *Hauteur!* et expliquer au même instant quelle est la signification de ce mot. Il peut, en faisant un mouvement du bras vers la terre, prononcer le mot *Profondeur! Largeur!* en étendant les deux bras; *Extension!* en ouvrant sa main; *Contraction!* en la fermant avec force.

310. On leur explique les principales facultés du corps connues sous le nom de sens : quand ils ont compris, on les invite à indiquer quel est l'organe de l'*ouïe* ou de l'audition ; ils portent leurs doigts sur leurs oreilles; la *vue*, ils les portent à leurs yeux; l'*odorat*, ils touchent leur nez; le *goût*, ils indiquent la bouche; le *toucher*, ils se frottent les mains.

Cette méthode leur procure un exercice salutaire et elle anime le langage. Les Maîtres peuvent augmenter, par leur talent, l'intérêt de cette pantomime; elle peut même se continuer lorsque le Maître leur fait imiter un certain nombre de gestes, soit pour les amuser seulement, soit pour les instruire en les amusant.

Récitations de mémoire.

311. La méthode des Salles d'Asile étant essentiellement collective, et les enfants qui la fréquentent ne sachant pas encore lire, il ne peut pas être question de leur faire apprendre par cœur des textes écrits, et de se livrer à ce qu'on entend, dans les autres Ecoles, par récitations de

---

(1) On trouve chez Hachette des *Collections d'images* faites pour les Salles d'Asile.

mémoire; mais il est très facile de leur faire apprendre des chansons, et il faut user de cette faculté pour confier à leurs souvenirs des choses qui puissent leur être habituellement utiles.

Les Salles d'Asile d'Angleterre retentissent continuellement de la récitation chantée de tous les calculs élémentaires des quatre règles de l'arithmétique. Ils chantent fréquemment sur des airs différents :

Deux fois deux font quatre,
Dix fois dix font cent, etc.

Les Maîtres prétendent que le souvenir de ces calculs tout faits donne de la facilité pour la pratique des règles de l'arithmétique. L'expérience de ce procédé n'a pas été faite en France d'une manière soutenue.

En général, les Directeurs d'Asile auraient tort de vouloir charger la mémoire de leurs élèves de définitions et de phrases symétriquement préparées. Le point important consiste à leur communiquer des idées : les expressions viennent d'elles-mêmes quand les idées sont acquises, et les enfants se souviennent toujours des choses dont ils ont élaboré eux-mêmes les définitions.

Conversations pieuses, morales, improvisées.

312. Ce genre d'exercice n'est pas à la portée de tous les Maîtres; il doit être plus particulièrement réservé aux Inspecteurs et Administrateurs de l'Etablissement : leur visite est toujours un évènement qui augmente la curiosité et vivifie l'attention. Les observations qu'ils doivent faire soit aux Maîtres, soit aux élèves, sur la tenue de l'Etablissement ou sur les circonstances dans lesquelles ils se présentent, seront naturellement appuyées des motifs religieux ou moraux qui les font agir. Il ne faut jamais oublier, dans ces occasions, de mettre les enfants en scène, de les interpeller, de les faire agir, de leur demander s'ils ont à se plaindre, de les consoler ou de les gronder, et dans ces diverses occasions, les leçons peuvent être ménagées, si les divers interlocuteurs de ces colloques savent profiter des circonstances.

CORRESPONDANCE.

SUR L'ÉDUCATION DES MAITRES DES SALLES D'ASILE.

28 décembre 1836.

Les difficultés à surmonter, pour obtenir des Salles d'Asile tous les fruits qu'elles peuvent produire, ne disparaîtront que lorsqu'on pourra 1° former de bons Maîtres et de bonnes Maîtresses; 2° n'accepter, pour Inspecteurs et Directeurs, que des personnes pénétrées de l'*esprit* de ces institutions, qui *sachent* et *veulent* fermement se charger des soins, pénibles et doux à la fois, exigés dans un système d'éducation tout substantiel, et qui se trouvent payés de tous leurs efforts et de leur coopération *personnelle* par un sentiment d'opérer un grand bien moral.

Voici ce que nous faisons, dans cette partie de l'Italie, pour l'éducation des Maîtres et des Maîtresses, premier et principal fondement sur lequel repose l'institution. En Lombardie, il existe une loi fort sage, par laquelle il est défendu que personne (soit homme ou femme) puisse aspirer aux fonctions d'Instituteur ou d'Institutrice, sans avoir suivi le cours régulier des études (la lecture, la calligraphie, l'arithmétique, la grammaire, l'orthographe et l'art d'exprimer ses idées par écrit, avec ordre et précision). Les aspirants doivent joindre à ces études celle de l'art d'élever et d'instruire les enfants, et subir ensuite un examen devant une commission, qui ne donne son approbation que lorsqu'elle est bien méritée. S'ils l'obtiennent, ils sont ensuite admis à la pratique des méthodes pendant *une année* (leurs vingt ans accomplis); alors leur examen est renouvelé et ils sont nommés Maîtres et Maîtresses. Par ces moyens, nous parvenons à connaître quels sont les plus *doux* et les plus *intelligents*, et ceux-là sont préférés pour être employés comme Instituteurs de l'enfance. Mais, en outre, il faut qu'ils soient d'une conduite irrépréhensible, qu'ils étudient le *Manuel*, tant pour les théories d'éducation que pour les méthodes d'enseignement, et qu'ils donnent des preuves de l'avoir bien compris. La règle suivie dans ces choix tend à exclure *les Maîtres habitués à d'autres méthodes et à d'autres emplois* (selon l'opinion vulgaire) *plus élevés*, desquels ils descendent difficilement. En instruisant l'enfance, on se charge du saint ministère de former l'ame de l'homme *à la vertu et à la vérité*, depuis le premier développement de ses facultés; tout doit donc être plus substantiel et plus efficace que ce qui se peut faire avec le simple mécanisme des méthodes scolaires..... Si les qualités du cœur se trouvent rarement unies aux

ualités de l'esprit, ne doit-on pas s'en prendre au défaut radical de nos ieux systèmes d'éducation, par lesquels on s'appliquait à cultiver seu-ement l'intelligence, d'où naissent de faciles écarts de vanité et d'am-ition, et dans lesquels tout était donné pour la culture du cœur aux eules pratiques de piété, sans éclairer l'esprit par les enseignements de loi de Dieu, qui seule peut guider nos pas errants, et sans donner aux acultés intellectuelles le développement et la connaissance nécessaires our rendre plus profonde la conviction religieuse, et appropriés au oste que chacun occupe dans la grande famille humaine, dont Dieu st le père. De ce manque d'équilibre me semblent provenir les défauts ue vous remarquez chez les Instituteurs, défauts communs aux vieux laîtres d'école d'Italie. Mais maintenant, grâce aux soins de notre ouvernement, nous comptons quinze années de réforme continue, et armi les jeunes Maîtres, nous en avons de bons et nous espérons une mélioration toujours plus grande. Dans l'ordre moral, on ne fait pas les éations comme dans le monde poétique, et il faut attendre, en *agis-ant*, que le temps vienne en aide. Vous reconnaîtrez certainement ue, pour rendre complète l'œuvre des Salles d'Asile, on ne peut ni on e doit y employer des Maîtres chez lesquels les qualités du cœur et de esprit ne sont pas également développées et rendues plus vives et plus iergiques par un sentiment pur de religion, et, pour en être sûr, *il ut les former*. Nos Ecoles sont surveillées journellement par des per-onnes animées de cet esprit et pénétrées de l'utilité de ces institutions; utes, jusqu'ici, sont ecclésiastiques; mais, comme parmi nous main-nant les prêtres sont peu nombreux et surchargés de soins, nous pen-ns à imiter l'exemple de Milan et de Livourne, où les Dames se sont argées de ces soins de pieuse maternité; et cela deviendra le moyen établir un plus fort lien social et religieux entre le riche et le pauvre, de plus une utile *école d'éducation pour les mères*.

TRAIT DU RAPPORT PRONONCÉ DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 1836, SUR L'ÉTAT MORAL ET SANITAIRE DE L'ASILE POUR LES JEUNES FILLES, OUVERT A PISE, DANS L'ANCIEN COUVENT DE SAINT-MICHEL IN BORGO.

Messieurs,

Lorsque tant de bons citoyens, dont la piété avait été invoquée en veur des familles indigentes, entreprirent de protéger et de soutenir s Salles d'Asile, ils furent promptement frappés de l'inquiétude que urs secours ne restassent inefficaces, s'ils s'arrêtaient aux limites de s établissements. « A quoi bon tant de soin pour des enfants d'un e si tendre, s'ils doivent à six ou sept ans quitter l'Asile, être de nveau négligés par leurs parents que l'indigence condamne à un tra-il assidu, ou rester maîtres d'eux-mêmes, ou tomber dans les mains

d'institutrices ignorantes? » Tel était le langage de tous ceux qui, con prenant le vrai but de la nouvelle institution, se proposèrent, avec un charité éclairée, de prolonger l'éducation des élèves au-delà de la pre mière enfance. Cette généreuse pensée fut accueillie avec transport pa toutes les dames distinguées auxquelles la tutelle de cet établissemen était confiée par ces bienfaiteurs; mais cette pensée demandait pour s mise en pratique une méthode d'éducation et d'enseignement qui m en rapport l'Asile pour l'enfance et une école supérieure, et qui se con formât d'abord aux facultés débiles des enfants pour suivre ensuite graduel accroissement de leur intelligence.

Or, je crois nécessaire de vous parler en peu de mots de cette méthod avant de vous exposer l'état moral de notre institution, parce que l'u dépend en grande partie de l'autre, et que tous deux sont intimemen solidaires. Vous pourrez ainsi observer les semences déjà versées, celle qui vont se répandant chaque jour, les fruits déjà recueillis et les esp rances connues pour les prochaines récoltes.

Tant que l'instruction propagée dans les masses du peuple fut res treinte aux exercices arides et nus de la lecture, de l'écriture et de l'a rithmétique, un grand nombre d'amis sincères de l'humanité la regar dèrent comme un instrument qui pouvait être employé également a mal ou au bien. De là s'élevaient de justes craintes sur ce que deva avoir de périlleux pour l'ordre social cet instrument, mis ainsi au mains du grand nombre, dans cet âge où les passions et les mauva exemples ont le plus de puissance. Ces craintes, si longtemps méprisé par la multitude légère, furent tout autrement senties par des homm d'un esprit élevé et d'intentions droites. Donner à l'instruction popu laire une direction qui préparât en même temps le bonheur de l'ind vidu et celui de la société, tel fut le but de leurs profondes médita tions. Et nous, essayant de suivre leurs traces, établîmes pour premiè maxime, que dans l'enseignement on devait surtout affermir la mora lité de nos élèves par le moyen de l'éducation.

Avant de vous développer la méthode d'éducation fondée sur cet maxime, permettez-moi, messieurs, de vous faire entendre en quell brèves et lumineuses paroles l'expose un homme très versé dans la ph losophie enseignante, le père Girard :

« On doit se proposer, dit-il, d'enrichir l'enfant d'une vraie éduca
» tion, celle du caractère de la moralité. Il faut le conduire à la mora
» lité par le moyen de la religion; et on arrive à la religion par
» développement de l'intelligence. L'intelligence se développe p
» l'instruction utile aussi aux besoins de la vie. L'instruction est donn
» avec efficacité, lorsque l'on examine les facultés de l'enfant, ses di
» positions naturelles, de manière à mettre toujours à sa portée
» qu'on lui enseigne et que l'on choisit les méthodes les plus propr
» à instruire l'enfant sans le fatiguer, pour le conduire, presque de lu
» même, à l'instruction, de l'instruction à la religion, de la religion
» la morale. »

C'est dans ce cercle que le père Girard enferme l'instruction éléme taire. Il revient sans cesse sur ce principe général qu'il appelle *l'idé*

ère de l'enseignement, l'idée qui doit entièrement le dominer. Instruire l'esprit pour former le cœur et la règle de conduite, telle doit être, dit-il, l'idée mère de l'enseignement, sa tendance, son espérance incessante. Le vrai but est l'éducation de la jeunesse, et cette éducation consiste principalement dans la culture de la raison, de la conscience, du sentiment et de cette piété douce, tendre et profonde qui s'insinue dans l'ame de l'enfant en même temps que la reconnaissance qui le lie envers l'auteur de ses jours. Notre institution, dès ses commencements, a été fondée sur ces principes, et abandonnant, dès l'abord, l'antique système de donner aux enfants des connaissances positives de l'instruction proprement dite, nous ne nous occupâmes qu'à préparer, à dresser, pour ainsi dire, l'esprit de nos élèves à recevoir un petit nombre d'idées simples, dont pussent s'activer leurs facultés. Et ce n'est pas là une œuvre qui puisse paraître prématurée et inexécutable dans le jeune âge. De même que tous les organes dont est doué le corps de l'homme adulte se trouvent déjà dans le corps de l'enfant, et que chez lui le lait de sa mère fortifie en même temps tous ses organes, de même la nature a donné à son esprit toutes les facultés intellectuelles, et en manifestant leur activité et leur mouvement, elle invite à les développer toutes simultanément par une bonne direction. J'ai dit simultanément parce que les facultés se prêtent entre elles du secours. Tantôt l'imagination vient au secours du raisonnement, tantôt le jugement règle l'imagination, et toutes deux usent des choses et des signes que leur fournit la mémoire.

Le développement simultané et concordant des facultés, dès l'âge le plus tendre, est donc de la plus haute importance, parce que si quelqu'une d'elles se trouvait exclusivement cultivée, nous risquerions de donner aux familles des êtres inutiles ou dangereux qui se dirigeraient mal dans la vie. Enivrez-vous des plaisirs qu'éveille une force exclusive d'imagination, et vous vous rendrez inhabiles aux exercices sévères de la raison. De ceci je conclus que l'on doit établir, dans les facultés intellectuelles, cet équilibre qui seul peut donner à chacune sa juste valeur.

Mais en nous proposant de féconder simultanément toutes les facultés, nous nous sommes toutefois occupés, avec une prédilection particulière, du jugement et de la conscience; car le génie devient en nous un don funeste s'il s'exerce sans le concours de l'un et de l'autre.

Bien que les facultés physiques nous paraissent de moindre valeur que celles qui tiennent à l'âme, nous ne devons pas néanmoins les négliger, car leur rigueur est, par ses avantages immédiats, l'un des éléments du bonheur de notre espèce, et parce qu'ils servent aussi à l'intelligence, comme moyen de communication.

Le besoin de cultiver simultanément toutes les facultés étant senti, la raison voulait que l'on en vînt promptement à la pratique; et nous ne doutâmes pas de pouvoir l'exercer d'une manière efficace, nous fiant pour cela à l'activité naturelle de l'enfant. Il aime à créer, à détruire, et, par l'agilité de son corps, témoigne le mouvement continuel de son ame. Mais, actif et persévérant dans ses jeux, lorsqu'il s'exerce

sur des objets de son choix, il s'engourdit, au contraire, et prend de l'ennui si le choix ne répond pas à ses goûts et à ses affections. Secondant cette disposition naturelle, nous avons dû bannir de l'Asile, autant qu'il était possible, les idées abstraites, et présenter à nos élèves celles nées, en grande partie, des objets qui tombent le plus agréablement sous leurs sens.

Devant commencer par imprégner l'entendement des enfants de l'idée de Dieu, pour les amener ensuite aux principes de la religion, l'étude de la nature offrit un moyen très certain d'arriver à ce but. Deux choses favorisaient notre dessein : d'abord la curiosité naturelle de l'enfant, puis le nombre et la beauté des œuvres de Dieu. Nous ne prétendîmes pas d'abord faire suivre à nos jeunes enfants un cours d'histoire naturelle; mais, profitant de cette heureuse disposition, nous eûmes la pensée de mettre sous leurs yeux les fleurs, les fruits, les métaux, les animaux qui embellissent notre séjour et qui servent aux besoins et à l'agrément de la vie. De cette manière, ouvrant les yeux des enfants sur les œuvres de Dieu, et leur inspirant le désir de le connaître de plus en plus, elles s'accoutumèrent à chercher et à trouver partout le bon père céleste, à vivre sous ses yeux, à faire sa volonté, à se servir utilement des dons qu'il nous dispense si largement. C'est là, dit le père Girard, la théologie des yeux et du cœur, que les enfants apprennent par l'étude de la nature. Des récits moraux, simples et courts, et qui profitent à la conscience, au bon sens, au raisonnement, à la mémoire, sont substitués dans notre Asile, aux histoires des vieilles maîtresses d'Ecole, qui gâtaient l'esprit des enfants par des terreurs de magiciens, de sorcières et d'apparitions nocturnes, de feux follets. Ainsi, une petite fille, orgueilleuse, bavarde ou menteuse, devient un sujet de récits moraux ; de même, une jeune fille, obéissante, ou bien une sœur affectionnée, ou encore une amie qui aide et console ses compagnes plus faibles ou plus malheureuses qu'elle. De petits tableaux dans lesquels sont peints les personnages du récit au moment le plus intéressant de l'action, sont mis sous les yeux des élèves pour exciter leur curiosité et fixer leur attention. Alors un dialogue s'établit sur ce sujet entre la Directrice et les Elèves, et les interrogations et les explications tendent toujours à développer leurs facultés intellectuelles et morales; l'exercice même d'épeler est dirigé vers la même fin. Quelques mots du syllabaire, choisis parmi les plus simples (par exemple) pain, pomme, soleil, offrent à la Directrice l'occasion de faire connaître comment se préparent les choses nécessaires à notre subsistance, et comment le dispensateur de tous biens les crée, les féconde et les mûrit.

C'est de cette manière que furent donnés à nos jeunes filles les premiers rudiments d'arithmétique; elles les exercèrent entre elles, dans leurs petits marchés et leurs traités enfantins. Lorsque l'attention est appelée sur des objets sensibles, tels que pommes, fleurs, animaux, jeux, l'art de conter ne présente pas de difficultés même pour l'âge tendre.

Ces exercices et d'autres encore courts et souvent variés, pour ne pas ennuyer les jeunes filles, s'alternent avec les promenades bien ordonnées,

e manière à fortifier le corps et à donner l'habitude d'une bonne tenue t de mouvements décents. Et dans ces mouvements mêmes, l'esprit ne este pas inoccupé, la mémoire s'enrichit des idées bien comprises des hoses utiles et nécessaires aux besoins de la vie, ou en répétant des ymnes sacrés ou des chants à la fois agréables et instructifs, on réeille l'imagination et avec elle la conscience, on prend du repos, on se orme à l'harmonie, on acquiert une voix souple, douce et sonore. Ce ont là le peu de règles que nous avons crues nécessaires à la première ducation ; et notre soin fut d'appliquer et d'étendre ces mêmes règles l'éducation et à l'instruction des jeunes filles d'un âge plus avancé, et e mettre ainsi en rapport l'Asile et l'Ecole supérieure.

Pour faire fructifier autant que possible les facultés intellectuelles es enfants, il est nécessaire de graduer l'instruction proprement dite, ont le principe est en elles. Partant de cette donnée, nous avons proédé du sensible à l'abstrait, du particulier au général, augmentant vec lenteur et progression le nombre des éléments que les élèves doient observer et combiner, sans qu'une seule des idées intermédiaires ui servent aux progrès de l'intelligence ait été omise. De cette maère, les élèves conçoivent nettement tous les éléments desquels leur struction est composée. Tout signe leur représente une idée claire, et s idées bien comprises se déduisent avec facilité l'une de l'autre. Jaais on n'avance d'un second pas si le premier n'est pas fermement rrêté. L'attention des élèves ainsi excitée, nous les amenons à découir d'elles-mêmes la vérité, à chercher, examiner, inventer. Ainsi leurs cultés acquièrent toute l'énergie dont elles sont capables ; et les conissances qu'elles doivent en partie à leurs propres efforts s'impriment ieux dans leur esprit. Nous émîmes donc le principe général d'enseiter aux élèves tout ce qu'elles peuvent arriver à connaître d'ellesèmes et rien au-delà ; mais leur laissant toute liberté de chercher dans s limites, sous l'influence d'une direction nécessaire, en soutenant ainsi ur activité. Une partie d'instruction leur est donc donnée par nous, une autre partie est demandée par elles à nous. Distinction de la plus ute importance.

Si nous leur enseignons ce qu'elles peuvent apprendre en peu de mps et avec peu de fatigue, nous exerçons, autant qu'il convient, leur tivité intellectuelle. Si, d'un autre côté, nous arrêtons leurs progrès r le manque de faits ou d'une direction suffisante, leur temps se perd efforts infructueux, et nous devons craindre de les décourager.

M. Narilli fondait sur ces principes une méthode qu'il appelle rannelle, méthode en effet opposée à celle des vieilles Ecoles, dans leselles on commence par le point par lequel on devrait finir, de l'innnu au connu, de l'abstrait au concret. Cette méthode naquit de l'hatude de tout confier à la mémoire sans prendre soin de l'intelligence; mme si la mémoire, limitée au rôle modeste de dépositaire et de nservatrice, pouvait retenir une vérité de raisonnement, ou de sennent, sans l'avoir d'abord soumise à l'examen des facultés qui savent pprécier ; comme si l'on pouvait donner une valeur aux signes, aux roles, lorsqu'ils ne représentent pas une idée.

J'abuserais de votre patience si j'entreprenais de vous décrire l'ap plication pratique de ces principes, dans l'Ecole supérieure, aux diver exercices d'instruction religieuse, de lecture, d'arithmétique, aux ré cits moraux, et tout ce dont on fait usage dans l'Asile, mais auquel o donne plus d'étendue dans cette Ecole. Vous me permettrez pourtan de m'arrêter quelque peu sur un exercice féminin, la couture, seule ment pour vous montrer combien, même dans cette partie moins inté ressante, les principes que je vous expose sont conservés. Pour ce exercice, les élèves, séparées en classes selon leur différente habileté procèdent par ordre analytique du simple ourlet aux divisions graduée de ce travail, jusqu'à ce que, arrivées aux œillets, aux fronces, au piqués, elles soient en état de confectionner une chemise complète. U Manuel, à l'usage de la Directrice, désigne et la classe et le travail; o y trouve le modèle qui correspond à tous deux.

Ayant exposé notre méthode d'enseignement et d'éducation, nou ne voulons pas cacher que des hommes très éclairés, en l'examinan attentivement dans leurs visites à l'Ecole, ont paru craindre que la pra tique de cette méthode ne rencontrât de très graves difficultés.

Une Directrice pourra, disaient-ils, employer cette méthode simulta nément dans un Asile. Une Directrice et une Sous-Directrice le pour ront dans une Ecole supérieure, tant qu'elle ne contiendra, comm nous le voyons maintenant, qu'un nombre restreint d'élèves; ma quand l'Ecole sera nombreuse, quand les divers degrés d'instruction de capacité des élèves demanderont la division des classes, commen l'enseignement pourra-t-il procéder par une méthode simultanée, o comment pourra-t-on substituer le mode d'enseignement mutuel, où les nouvelles théories demandent une intelligence de beaucou supérieure à celle que l'on peut attendre d'enfants dans un âge tendre?

On ne peut nier que les élèves plus avancées, en se faisant institu trices des plus jeunes, pourraient, de même que les Directrices, com muniquer leurs propres connaissances. Examinons, au fait, commen elles-mêmes ont reçu leur instruction. Accoutumées à se faire expliqu chaque objet, chaque parole qui se présente dans leurs lectures, l'ha bitude et la méthode d'explications leur sont devenues également sim ples et faciles, et certainement elles seraient en état d'aplanir au jeunes élèves des difficultés peu auparavant éprouvées et vaincues p elles-mêmes.

J'ajoute que, par la méthode rationnelle que nous avons adoptée, l élèves enseignant des connaissances qu'elles doivent, en grande parti à leurs propres efforts, elles sauront donner des explications, des éclai cissements et des exemples non moins convenables que ceux de la D rectrice. Mais, considérant que le caractère des enfants qui, bien souven soutiendraient avec légèreté l'emploi de Maîtresses; réfléchissant qu'o cupées à l'enseignement de leurs compagnes, leur propre instruction serait arrêtée, nous restreindrons, autant que possible, l'enseigneme réciproque.

Quelque consacrée que soit, dans l'enseignement, l'action immédia

la Directrice, sur toutes les élèves, on pourra donner utilement des
ons en commun. Les conversations propres à développer le jugement
donner des idées lucides des choses, les récits moraux, quelques faits
osés avec simplicité et clarté, seront facilement entendus et vivement
tis par toutes les élèves. La Directrice et son aide pourront, en outre,
erner les exercices, de manière à ce que quelques classes soient occu-
s par l'écriture, pendant que les autres recevront une instruction de
e voix.

Ces courts exemples correspondent à l'objection ci-dessus mentionnée
lonnent une idée de la méthode mixte d'enseignement simultané et
proque, adoptée par le père Girard, qui, à mon avis, lie admirable-
nt les Asiles et les écoles supérieures. Pour faciliter l'établissement
Asiles, et selon cette méthode des écoles supérieures, nous avons
à des Manuels et des Réglements à l'usage des Directrices et des
nes inspectrices. Ces précieux manuscrits ont été compilés et donnés
une Dame respectable, première bienfaitrice de notre établissement.
is les méthodes les plus parfaites, les réglements et les manuels s'al-
eraient, si le poste important et difficile de Directrice n'était pas rem-
par des personnes habiles ; car d'elles dépend principalement le succès
tels établissements. Mais le ciel a protégé en ceci notre ville et les
ants des pauvres.

Quiconque est pénétré de l'importance de ce noble ministère devra
récier hautement madame Adèle Bonhomme, jeune personne aussi
deste que distinguée par l'agrément de son esprit et sa conduite
nplaire. Douée d'un sens droit, d'un caractère doux et naïf, toujours
upée des enfants qu'elle aime d'une tendresse maternelle, ayant une
naissance profonde de l'esprit de cette institution, elle a éveillé l'ad-
ation de tous ceux qui l'ont visitée et la reconnaissance des Dames
la surveillent et la protègent.

Ces chers enfants semblent dire : « Nous sommes heureuses ! » Le
s léger signe de bienveillance, un simple regard d'amitié les rendent
reuses et reconnaissantes.

Tantôt nous les voyons attentives à effiler de la toile ou des étoffes ;
tôt à apprendre par cœur quelques petits morceaux de poésie ou les
nes les plus courts et les plus faciles, et à moduler gaîment leur voix
dant que ces hymnes sont chantés par leurs compagnes durant les
res de la prière ; tantôt à compter, jusqu'à dix, des objets posés sous
rs yeux ; tantôt à prononcer les seules voyelles de l'alphabet. Pour
réer leurs esprits, l'on suspend fréquemment ces exercices, et on leur
sente leurs poupées et autres jouets. De cette manière, recevant un
mier développement de leurs facultés intellectuelles, morales et phy-
ues, et se formant à une vie active, les heures passent agréablement
r elles ; et, pendant les jours de vacance, elles éprouvent de l'ennui,
s soupirent pour leur retour à l'Asile.

Passons outre, Messieurs, pour examiner comment cette première
ication fait des progrès dans la seconde section.

Nous appelons un instant votre attention sur la propreté, seulement
r que vous observiez que là, et plus particulièrement dans l'Ecole

supérieure, elle est à un plus haut degré que dans la première section parce que les jeunes filles, acquérant de la force avec l'âge, réunissen leurs efforts à ceux de leurs mères, pour paraître à l'établissement d'un façon plus décente et plus soignée.

L'illustre docteur Gaetano Apolloni, dans son rapport sur l'état sanitaire, vous a savamment et complètement démontré que la bonn santé remarquée dans nos élèves est due, en grande partie, à la propreté à la tranquillité d'esprit, à la nourriture sobre, fortifiante et saine qui es distribuée là gratuitement, et enfin à la méthode même d'éducation J'observerai seulement que la santé n'influe pas peu sur le caractèr des élèves et, en conséquence, tend à améliorer l'état moral de l'établissement.

Voyez avec quel recueillement les élèves se préparent à la prière précédée et suivie toujours d'un long et profond silence; ce qui, a milieu d'un si grand nombre d'enfants, fait naître l'étonnement. Ecoutez avec quelles douces et affectueuses voix elles entonnent l'hymne à l'Enfant Jésus. Personne n'a visité l'Asile, pour la première fois, dan le moment de la prière, sans émotion et sans avoir les yeux humides

Suivez-les à l'amphithéâtre; observez comme leur attention, leur yeux sont fixés sur ces petits tableaux, sur ces animaux, sur ces plantes Leurs dialogues avec la Directrice, la justesse de leurs interrogations les explications demandées par elle à l'improviste, nous démontren avec quelle netteté ces peu nombreuses et simples idées s'impriment dans leur esprit, et avec quelle force agissent leurs facultés. Mais, plus que partout ailleurs, tenez-vous près d'elles pendant les récréations Sous ces abris, dans leurs conversations amicales, leur ame expansive se montre à vous à nu et telle qu'elle est.

Là, vous serez mieux à portée d'apprécier en elles l'esprit de raisonnement, l'imagination, le jugement et toutes les autres qualités morales, qui distinguent si fort nos élèves des autres enfants du peuple.

Ayant examiné l'état moral de l'Asile, montez avec moi, Messieurs.

L'établissement d'une Ecole supérieure, suivant la méthode rationnelle, parut d'abord une entreprise ardue et difficile; mais elle devint facile, au contraire, sous la direction de notre concitoyenne Lucrèce Bicci. La perspicacité, l'intelligence de cette jeune personne, sa chaude affection pour l'Ecole et les disciples, et tant d'autres vertus qui la distinguent, font présager les succès heureux que nous attendons de cette Ecole, qui commence seulement.

L'institution, protégée et secourue par les dons généreux d'un grand nombre de citoyens, ayant adopté une méthode d'enseignement que des philosophes renommés indiquèrent et mirent en pratique par un heureux essai, des femmes éclairées étant choisies pour Directrices, jetons maintenant un regard sur nos élèves, et examinons attentivement si leur état moral correspond aux ressources offertes et aux prévisions énoncées.

Cent trente petites filles fréquentent l'établissement. L'Asile est divisé en deux sections : la première en compte quarante, la seconde cinquante ; l'Ecole supérieure en reçoit trente-cinq.

Arrêtons-nous dans la première section. Là nous trouvons des enfants de l'âge de deux ans et demi à celui de quatre ans. La propreté des vêtements et des individus, négligée auparavant par la classe indigente, est la preuve d'une éducation qui triomphe de l'incurie des mères mêmes, en leur donnant de la reconnaissance pour les bienfaiteurs et les surveillantes de leurs enfants.

Chez nous, les pleurs n'ont pas de durée; la mauvaise humeur et l'ennui ne sont que passagers; la joie est peinte sur le visage à l'Ecole supérieure. Il est de la plus haute importance de noter que, pour mettre les deux établissements en parfaite harmonie, on n'admet ici que les élèves qui ont été élevées d'abord dans l'Asile. Ainsi cette Ecole, se peuplant lentement, permet à la Directrice de s'écarter un peu de l'instruction simultanée, et de préparer, dans les classes peu nombreuses, tels disciples qui puissent, le nombre des élèves augmentant, lui servir d'aides dans les exercices les plus faciles.

Si j'énumérais tous les avantages moraux obtenus dans cette Ecole, je ne ferais que répéter inutilement tout ce que vous avez observé avec moi dans la Salle d'Asile, tant elles sont en rapport. Je me restreins à n'indiquer que ce qui dérive exclusivement de la méthode rationnelle que nous avons adoptée.

Cette méthode, éminemment propre à éveiller les facultés, a été, pour nos élèves, la source d'avantages innombrables dans tout ce qui tend à la moralité. En supprimant l'ennui, elle a tari une source abondante de défauts, de vices, l'aversion au travail, l'oisiveté, la malice, le mensonge. La conscience des élèves, par la vertu de notre méthode, a acquis cette vigueur qui leur garantit le bon usage des autres facultés.

Cette méthode enfin, en les conduisant graduellement des pensées qui leur sont familières à des conceptions plus élevées, les a tirées de ces frivolités dans lesquelles l'enfance est ordinairement circonscrite, sans leur ôter l'amabilité et les graces du premier âge. Mais quel avantage, disent quelques uns, quel avantage, pour les familles et la société, y aura-t-il dans cette instruction si raffinée, donnée à la classe indigente, et plus particulièrement aux femmes, que le besoin urgent de leurs familles destine non à de stériles études, mais à l'aiguille, au fuseau, à la quenouille? Ne serait-il pas à craindre qu'un peuple, enorgueilli de son savoir, se dégoûtât des arts et métiers convenables à son état, de façon à ce que les ateliers restassent déserts et les charrues abandonnées dans les sillons?

L'instruction, restreinte dans les limites que nous avons indiquées, ne doit pas exciter ces craintes. Les connaissances que les enfants acquerront dans de telles Ecoles les rendront capables de se livrer à chaque art, à chaque métier, avec plus d'intelligence, de plaisir et de profit. Mais admettant, pour un instant, que l'instruction des Ecoles primaires pût produire un tel bouleversement dans l'esprit du peuple, comment, demanderai-je, comment pourrait-il trouver sa subsistance dans les professions élevées, si tous y prétendaient? et qui ne voit que le mal serait de peu de durée?

L'éducation occupe le premier rang dans les Ecoles primaires, et l'ins-

truction conspire avec elle à améliorer la condition des classes indigentes, lui offrant des lumières, peu étendues, mais sûres, qui sont utiles à tous pour se bien conduire dans la vie. Et cette éducation, ces lumières, comment pourrait-on les croire inutiles ou dangereuses à la femme destinée, par la nature, à être l'institutrice, la mère et la compagne de l'homme, à gouverner la famille dans l'intérieur des murs domestiques, et qui influe ainsi, par le bien-être privé, sur celui de la société entière?

Ce n'est ni par mode, ni par une feinte philanthropie que toutes les nations civilisées propagent maintenant l'institution des Asiles pour l'enfance. La démoralisation du peuple, dans les évènements passés, la sécurité sociale réclament hautement le concours de tous les bons citoyens à l'œuvre sainte de l'éducation du pauvre.

Vous qui, les premiers, avez donné à l'Italie méridionale l'exemple d'une charité si éclairée, vous verrez sortir de vos Ecoles primaires une population intelligente, religieuse, vertueuse, formée à une existence sobre et laborieuse. Vous détruirez ainsi une mendicité dangereuse, et les fils du pauvre, devenus de bons et utiles citoyens, convertiront la misère en richesse, la vigilance dispendieuse des magistrats en une heureuse sécurité. Un peuple ainsi élevé donnera de la vie et du mouvement à de nouvelles industries, à de nouvelles entreprises, et cette belle cité deviendra, de jour en jour, plus riche et plus populeuse.

Ce sont là, si je ne me fais illusion, les avantages que nous pourrons nous promettre de l'état moral de notre institution.

Pour la députation des Dames chargées de l'institution,

La surintendante. *La secrétaire.*

(Suivent les signatures.)

EXTRAIT D'UN SERMON PRONONCÉ, EN 1836, PAR M. RAFFARD, PASTEUR DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE FRANÇAISE DE COPENHAGUE.

« Écoutez ces paroles de mon texte : *Laissez venir à moi les petits enfants et ne les empêchez point.* De nos jours, elles ont frappé plus vivement les esprits, elles ont pénétré plus intimement les ames, elles ont ébranlé plus fortement les cœurs : ces paroles, dans leur force, leur sainteté, leur puissance, ont créé, sur la face entière du monde chrétien, des Asiles pour les petits enfants.....

I. » Jésus appelle les petits enfants pauvres dans les Asiles pour qu'ils y deviennent ses élèves. Sans les Asiles, de qui sont-ils les élèves, ces enfants malheureux? Sans les Asiles, ils sont les élèves de l'oisiveté, la mère de tous les vices; les riches facultés dont Dieu, dans sa munificence, doue sa créature chérie s'éteignent, s'étouffent chez eux à l'époque où l'homme apprend plus de choses que dans le reste de sa vie : les maux

que souffre leur corps, et que découvrent nos yeux, sont l'emblème des maux que souffre leur ame et que ne discernent point des regards inattentifs. Sans les Asiles, ces enfants malheureux sont les élèves du mauvais exemple; il les entoure, il les presse, il les subjugue, sans qu'aucune influence opposée combatte son empire; *ils suivent la multitude pour faire le mal;* le vice se propage parmi eux comme la contagion des maladies corporelles. Sans les Asiles, ces enfants malheureux sont les élèves de leurs goûts dépravés, de leurs passions naissantes; pour les satisfaire, ils devancent leur âge par une précocité funeste; ils emploient déjà la ruse, le mensonge, l'infidélité, eux de qui l'on n'attendait que candeur, honnêteté, franchise. Sans les Asiles enfin, ces enfants malheureux sont les élèves de la place publique, où le blasphême se fait entendre, où les égarements de l'ivresse sont étalés, où la décence et la pudeur sont offensées; ils sont initiés au blasphême, à l'ivresse, à l'indécence jusqu'à l'époque où presque tous les caractères sont formés et immuables. Infortunés! que deviendront-ils dans ce monde et dans l'autre?

» O vous, pères et mères tendres et vigilants, qui savez ce qui vous en coûte de peines et de sollicitude pour bien élever vos familles, qui vous inquiétez, à juste titre, des impressions qu'elles reçoivent, des paroles qu'elles entendent, des relations qu'elles forment; vous qui, malgré tant de soins, échouez pourtant quelquefois dans le dessein de rendre vos enfants ce qu'ils doivent être, jugez de l'état des enfants sans culture première! jugez aussi quelle compassion leur témoigne Jésus, quand il leur ouvre les Asiles! car les auteurs de leurs jours ce sont nos frères assujettis à un travail opiniâtre, sans cesse renaissant, qui ne laisse point de relâche, qui ne peut être suspendu sans péril, qui suffit à peine à l'acquisition du nécessaire; travail qui, lorsque la tâche journalière est accomplie, ne laisse sentir que le besoin urgent du repos, quelquefois que de nouveaux soucis, que le chagrin de quelque mécompte.

» Frères indigents! que vous me semblez respectables lorsque, le cœur ému, la prière sur les lèvres, l'amour dans l'ame, vous venez dire : je ne puis élever mon enfant comme il le faudrait, comme je le voudrais; aidez-moi, je vous en conjure. Frères indigents! votre prière est exaucée. Jésus reçoit vos enfants, comme ses élèves, dans les Asiles.

» Là, Jésus leur prépare un concours d'amis pour aller au devant d'eux; supérieurs, directeurs, maîtres, surveillants, tous les accueillent, les animent, les protègent; tous, de bon gré, par choix, font à ces enfants le plus beau don que l'homme puisse faire à l'homme, celui de l'amour; c'est à qui leur sera le plus utile, c'est à qui les guidera mieux, c'est à qui sera plus véritablement leur père et leur mère; ils sont sous la garde de l'amour chrétien; dès lors se développe en eux la faculté d'aimer; car ils s'attachent sans peine à leurs vrais bienfaiteurs; car on leur fait étendre cet amour autour d'eux sur leurs jeunes amis; car on les habitue à des paroles douces, à la complaisance, aux services, au pardon les uns envers les autres; car on leur montre, dans leurs pères et leurs mères, dans leurs frères et leurs sœurs, les objets sacrés de leur première affection; car, surtout, on leur rend sensible la bonté du

Créateur, on leur explique de ses ouvrages ce qu'ils en peuvent concevoir, comme autant de preuves de sa bienveillance pour eux ; on dirige leurs cœurs et leurs voix vers le trône de celui qui ne dédaigne pas la prière, l'hymne de l'enfance ; on imprime, dans leurs tendres ames, que Dieu est l'être tout bon, qu'ils lui doivent toute leur reconnaissance ; car, surtout, Jésus leur est présenté, qui *va, de lieu en lieu, faisant du bien*, guérissant les malades, nourrissant ceux qui ont faim, accueillant ceux qui se repentent, leur assurant le pardon du Dieu saint et juste ; et ces enfants, capables d'amour envers ceux qui les aiment ici bas, capables d'amour envers leurs pères et mères, n'en sont pas moins capables envers leur Dieu et leur Sauveur ; à leur faculté d'aimer sur la terre, se joint un sentiment supérieur, la piété, la faculté d'aimer au ciel.....

» Vous parlerai-je, maintenant, des principes des connaissances élémentaires mis à leur faible portée avec patience et persévérance ? Vous parlerai-je de ces récits simples et familiers par lesquels on captive leur attention naissante ? Vous parlerai-je de ces travaux faciles, assortis à la capacité de leurs organes ? Vous parlerai-je de la variété dans la succession des objets, pour leur épargner la fatigue ? Vous parlerai-je de la multiplicité des mouvements et des jeux, pour entretenir leurs corps sains et dispos ? Vous parlerai-je de l'absence de l'ennui, cet ennemi terrible de la moralité ? Vous parlerai-je de récréations amenées, peu à peu, à n'être plus désordonnées, turbulentes ; d'amusements dont on éloigne l'envie, les querelles, les luttes acharnées, si fréquentes à cet âge, si funestes au caractère ? Vous parlerai-je du bonheur dont jouissent, avec plénitude, ces enfants ?

» Ce sont là des détails sans doute intéressants, mais destinés à conduire au but principal ; il me suffit que vous ayez bien reconnu que Jésus, en ouvrant aux enfants les Asiles, les *bénit* encore, comme lorsqu'il était sur la terre. Je m'empresse de vous montrer la suite de ces bénédictions.

II. » Les élèves de Jésus, dans les Asiles, rentrent chaque jour au sein de leurs familles ; car cette institution ne renverse point ce que Dieu a établi, les liens entre les pères et les enfants, les devoirs des pères et mères envers ceux qui leur doivent le jour, la subordination entre eux, l'obligation, pour les uns, de veiller, quand ils le peuvent, sur leur famille, l'obligation, pour les autres, d'être soumis, d'obéir, d'aimer. Cette institution est un aide, un appui, un supplément contre la nécessité forcée de quitter les enfants durant le travail ; elle ne prétend point remplacer, ce que rien ne remplace, l'amour paternel et maternel.

» Mais cet amour, l'Asile le conserve, le ménage, l'augmente ; l'Asile, en renvoyant les élèves de Jésus dans chaque maison, y renvoie des messagers d'affection et de tendresse. Ecoutez-moi, mes chers frères, ce nouveau bienfait de Jésus est digne de captiver vos cœurs.

» Quand, après une journée pénible et laborieuse, un père, une mère, courbés sous le poids du travail, regagnent leur retraite, s'ils découvrent, au premier coup d'œil, que des désordres ont signalé leur éloignement ;

si le premier objet qu'ils rencontrent est un enfant blessé par quelque imprudence, ou maltraité par un plus fort que lui ; si les premières paroles qu'ils entendent ce sont les accents aigus d'une querelle qui dure encore, ou les plaintes, les rapports, les accusations contre un des leurs, y a-t-il là essor pour la tendresse, effusion de cœur, redoublement d'amour? Hélas! il faut tirer le voile sur ces réunions des membres d'une famille, au bout de la journée ; il n'y aurait que du chagrin et du serrement de cœur à les contempler.

» Mais assistez à la rencontre des élèves de Jésus et de leurs parents; entre eux il n'y a aucune raison d'aigreur, de mécontentement, de reproches; entre eux rien n'excitera la colère, les injures, les mauvais traitements; cette rencontre n'est plus qu'une jouissance de famille, que le vrai moment de bonheur dans la journée ; ils se retrouvent tous avec joie, avec plaisir, avec affection; l'amour mutuel est fortifié et développé : les enfants, après les heures passées auprès de Jésus, reviennent avec les sens paisibles, le cœur paisible, la parole paisible; ils ont renoncé, dans l'Asile, à ce ton qui brave, qui défie le commandement, à cet orgueil d'insubordination qui se retrouve sitôt dans chaque homme; ils se soumettent volontiers à l'empire de leurs parents sur eux.

» Dans le cours de la journée, Jésus a ordonné qu'on leur racontât que le coupable Caïn fut puni de Dieu pour avoir étouffé en son cœur l'amitié due à son frère; ils ne veulent pas encourir cette punition terrible.

» Dans le cours de la journée, Jésus a ordonné qu'on leur racontât que Cham fut puni de Dieu pour n'avoir point conservé à son père le respect qu'il lui devait toujours; ils ne veulent pas s'exposer à cette malédiction redoutable.

» Dans le cours de la journée, Jésus a ordonné qu'on leur racontât toute la bonté, l'indulgence, le pardon de Joseph envers ses méchants frères; ils veulent, comme Joseph, oublier les injures, ne faire que du bien à leurs familles; comme lui, s'incliner devant la supériorité des auteurs de leurs jours.

» Dans le cours de la journée, Jésus a ordonné qu'on leur racontât que lui-même, à leur âge, *était soumis à Joseph et à Marie, qu'il croissait en grace et en stature devant Dieu et devant les hommes*, et ils sentent bien qu'ils doivent devenir semblables à leur maître, à leur ami divin.

» Dans le cours de la journée, on leur a enseigné à prier Dieu pour leurs pères et mères; de retour à la maison, ils demandent, peut-être d'abord d'une voix timide, ils demandent à faire leur prière du soir ; leurs parents les écoutent : bon Dieu! bénis mon père et ma mère ; bon Dieu! donne-leur la force et la santé; récompense-les de leurs soins pour moi ; apprends-moi à leur faire plaisir. A l'ouïe de ces accens naïfs et sincères, les cœurs les moins sensibles sont émus, des caresses entourent ces enfants affectionnés; le sentiment religieux arrive peut-être à des ames qui ne l'avaient point connu ; *le salut entre dans cette maison* avec un redoublement d'amour paternel et maternel. Grâces à Jésus, grâces à l'Asile dont il a inspiré la fondation!

III. » Continuons à suivre les élèves de Jésus : il les conduit de

Asiles à l'instruction élémentaire ; il les remet aux écoles qui doivent les rendre possesseurs des connaissances nécessaires à tout homme au milieu de la vie civile.

» Vous figurez-vous bien, mes chers frères, quelle différence inouïe il se trouve entre les élèves que Jésus introduit dans l'école, après les avoir formés dans les Asiles, et les élèves qui n'ont été influencés jusque-là que par l'abandon, par le vice, par la rue? Vous figurez-vous les premiers, habitués à l'ordre, à la règle, à l'obéissance, au travail ; les seconds, tumultueux, inflexibles, s'agitant sous un joug qu'on leur impose trop tard? Vous figurez-vous bien les premiers, avides d'instruction, remerciant Dieu qui leur permet de s'instruire encore, reconnaissants envers les Maîtres qui les dirigent ; les seconds, ne trouvant que peine, fatigue, dégoût dans leurs travaux, tyrannie insupportable dans les efforts de ceux qui enseignent, n'approchant pas même de l'idée qu'ils obéissent au Dieu invisible en obéissant aux Directeurs visibles de leur enfance? Vous figurez-vous bien que, sans les Asiles, il n'est peut-être point de tâche plus ingrate, plus rebutante, plus vide de succès, que la tâche des premiers instituteurs? Et pourtant, cette tâche est celle dont la réussite importe le plus à la religion, aux familles, à l'Etat. L'école, quand elle échoue dans ses soins, lance au milieu de nous des êtres qui, sans savoir se gouverner eux-mêmes, seront nuisibles dans les relations diverses qu'ils soutiendront au milieu de leurs semblables, comme apprentis, comme ouvriers, comme serviteurs.

» Mais les Asiles sont comme l'aurore d'un nouveau jour pour les instituteurs de l'enfance du peuple : hommes éminemment utiles, hommes obscurs dont les travaux ne sont pas appréciés, hommes que chaque fidèle, que chaque citoyen devrait soutenir, encourager, honorer ; hommes qui ont entre leurs mains le plus précieux dépôt que la patrie puisse confier ; s'ils sont oubliés par le monde, ils sont à présent secourus par Jésus. Jésus, dans les Asiles, prépare, facilite, ennoblit leur tâche ; il leur confie à continuer ce que lui-même a commencé ; il leur présente des esprits ouverts, des cœurs dociles, des êtres pensant à Dieu dans leur devoir ; partout où, à la voix de Jésus, s'élèvent des Asiles en nombre suffisant, l'éducation populaire a l'espoir du succès le plus heureux ; tant est vrai ce mot d'un grand génie : « Chose admirable ! la religion chrétienne, qui ne semble avoir d'objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci.....

» Déjà la voix du Sauveur a été entendue parmi vous ; déjà plusieurs de vous soutiennent cette institution sacrée par leurs offrandes, et jamais *ils ne prêtèrent* plus réellement *à l'Eternel*, comme parle l'Ecriture ; déjà plusieurs de vous, plus généreux encore, y consacrent leur personne, leur temps et leurs soins, et ils sont de vrais *ambassadeurs* de Jésus ; déjà plusieurs plaident cette cause, dans l'occasion, lui cherchent des amis, des protecteurs, et c'est *se déclarer pour Jésus devant les hommes ;* déjà on s'étonne même quand on rencontre de la froideur pour un si grand bienfait. Rien de plus juste, rien de plus naturel ; le chrétien qui a su le concevoir, le sentir, ce grand bienfait ; le chrétien qui a été ému à la contemplation de tant de suites heureuses, de l'avenir con-

solant qui se découvre ; le chrétien qui a compassion de tant de pauvres enfants délaissés, qui ne jouissent pas encore de ces bénédictions ; ce chrétien ne croit pas qu'on puisse trop faire pour accélérer le bonheur temporel et éternel de la génération naissante, et cette noble, cette évangélique persuasion, vous la partagez tous à cette heure, mes chers frères.

» Que ne puis-je réunir autour de vous tous les habitants de cette ville, tous nos chers compatriotes? Que ne puis-je leur inspirer les mêmes sentiments qui vous pénètrent? Je leur dirais : l'année 1736 a été chrétiennement signalé, la confirmation fut introduite alors ; l'année 1836 ne doit-elle pas être distinguée aussi? Sous l'inspiration de Jésus et de la Réformation, ne doit-elle pas être naturellement, pour marquer le progrès d'un siècle, ne doit-elle pas être l'année des Asiles? Je leur dirais : Notre souverain a consacré, par des médailles, le souvenir du jubilé; c'était dans ses attributions royales. Ces médailles font partie de l'histoire de la nation ; elles ont un document authentique que, de siècle en siècle, le Danemarck a rendu son hommage à la réformation de l'Eglise; mais vous, nation qui *ne se lasse point de faire le bien;* mais vous, Protestants fidèles, ne voulez-vous pas aussi frapper votre médaille du jubilé, médaille gravée non sur le métal inanimé, mais médaille gravée dans nos cœurs? Ne voulez-vous pas établir UN ASILE DU JUBILÉ, document impérissable, pour vos contemporains et vos descendants, de la réalité de votre christianisme aux dernières fêtes? Quel monument auguste qu'une offrande à la charité et à la piété par une nation tout entière!

» Que des voix plus puissantes que la mienne fassent retentir ce souhait pieux au sein de la patrie, il n'y retentira pas en vain; Dieu le portera dans tous les cœurs. Amen. »

EXTRAIT DU RÉGLEMENT DE L'ASILE DE FLORENCE.

Dans notre dernier numéro, nous avons donné un long extrait du rapport de M. le comte Pierre Guicchiardini, sur l'Asile fondé à Florence en 1835. Le réglement de cette institution de bienfaisance nous a été envoyé, et nous allons en extraire quelques parties qui feront connaître l'esprit tout philanthropique qui a guidé les fondateurs de cet utile établissement, et d'autres qui présentent un intérêt général, et offrent des dispositions qui pourraient être bonnes à imiter, soit par les Maîtres, soit par les fondateurs et les inspecteurs des Salles d'Asile.

Caractère et utilité de l'institution.

Art. 1er. La Salle d'Asile ouverte à Florence a pour but principal de recueillir les enfants en bas âge de parents pauvres, de veuves dans la

détresse et d'artisans dont la famille est nombreuse. Ces enfants sont généralement abandonnés à eux-mêmes, exposés à mille dangers, privés du nécessaire et de toute espèce d'éducation, soit à cause de l'excessive misère, soit à cause que leurs parents sont obligés de les négliger pour pourvoir aux besoins les plus impérieux de leur famille.

Art. 2. L'Asile doit offrir aux enfants qui y sont admis les éléments d'une bonne éducation physique et morale.

Art. 3. On obtiendra l'éducation physique en veillant à ce que les enfants soient propres de corps et d'habillement, à ce que leur nourriture soit saine et réglée sur leur besoin, à ce qu'ils soient soignés aussitôt qu'ils tombent malades, et enfin en leur procurant aux heures de récréation, tous les moyens agréables tant pour distraire l'esprit que pour fortifier le corps.

On pourvoit à tout cela dans l'Asile, 1° en exigeant des parents que les enfants soient très propres; c'est presque la seule charge qui leur reste des enfants;

2°. En fournissant gratuitement avec les fonds de l'Ecole, une soupe saine et abondante, et en ne leur permettant d'apporter que du pain de leur maison, pour les réfections, qu'on leur fait faire outre celle de la soupe;

3°. En pourvoyant à l'inspection sanitaire par des visites domiciliaires de médecins. Ceux-ci donnent leurs soins moyennant la seule récompense que leur cœur leur fournit. Ils emploient des médicaments que des pharmaciens charitables fournissent gratuitement à l'Asile;

4°. En aidant et en guidant les enfants dans leur développement intellectuel par l'enseignement, et en les habituant à une vie active, et aux exercices gymnastiques propres et adaptés à leurs forces, faisant alterner le repos et l'amusement avec l'occupation et l'étude.

Art. 4. L'éducation morale a deux objets : la formation du cœur et le développement intellectuel.

On règle la formation du cœur par l'enseignement des principes de la religion mis à la portée de l'intelligence des enfants, et par des récits moraux où ils puissent apprendre à suivre la vertu et à fuir le vice.

On obtient le développement intellectuel par l'instruction qu'on donnera graduellement, et réglée d'après le développement des facultés morales. Ainsi on devra guider les plus petits dans la connaissance des objets le plus à leur portée, pour leur faire connaître le nom et les qualités de ces objets mêmes; lorsqu'ils seront un peu plus grands, on leur enseignera les premiers éléments de la lecture et de l'écriture, l'arithmétique mentale et les principes de l'histoire naturelle.

Instruction et méthode.

Art. 6. Les exercices qui ont pour but l'éducation physique et morale sont communs à tous les enfants.

Art. 7. Les exercices d'instruction sont partagés en deux classes.

Art. 8. Appartiendront à la première classe les enfants les plus pe-
ts; pendant que les plus grands assisteront aux leçons dans l'amphi-
iéâtre, les petits resteront avec la Sous-Directrice dans la première
ulle, où l'on commencera à leur enseigner les sons élémentaires et
yllabiques; à répéter exactement leur nom propre et leur prénom;
énumération en séries croissantes; les noms des différentes parties du
orps et des vêtements; les noms des jours, des mois et des saisons de
année; les différentes couleurs et les objets les plus communs à l'é-
onomie de la vie. On leur donnera les premières idées de Dieu, et on
ur fera apprendre par cœur des prières.

Art. 9. Appartiendront à la seconde classe les enfants plus grands,
uxquels on enseignera les premiers éléments de la lecture et de l'écri-
ire; la numération en séries croissantes et décroissantes; à distinguer
à faire, par le moyen de bouliers-compteurs, différentes opérations
'arithmétique; à connaître les chiffres arabes et leur mécanisme dans
écriture des numéros. On donnera aux enfants de cette classe quel-
ues leçons d'histoire naturelle; on leur fera plusieurs récits moraux
our leur apprendre à suivre la vertu et à fuir le vice.

Art. 10. Lorsque les deux classes seront réunies pour s'exercer dans
travail manuel, elles apprendront par cœur et chanteront des hymnes
des cantiques.

Art. 11. La méthode d'enseignement doit être, autant que possible,
dialogue et en démonstration. . . . .

Admission dans l'Asile.

Art. 13. Les enfants ne pourront être reçus au delà de l'âge de cinq
ns accomplis. On ne permettra jamais le mélange des deux sexes.

Art. 14. Leur séjour dans l'école devra finir à six ans. Il ne se pro-
ongera au delà que pour quelque cas exceptionnel, lorsque leur dé-
eloppement intellectuel ne serait pas assez avancé pour les faire passer
l'autre Ecole, dont l'objet propre est l'instruction.

Art. 15. D'après le but de l'institution, ne pourront être reçus que
s enfants des pauvres, des veuves dans le besoin et des ouvriers char-
és d'une nombreuse famille; et dans ce dernier cas on donnera la pré-
rence à ceux qui appartiendront à des parents obligés, par leurs oc-
ipations, d'abandonner leur maison pendant plusieurs heures de la
urnée.

Art. 16. Ils devront avoir été vaccinés, ou avoir eu la petite-vérole,
être en bonne santé.

Art. 18. On exigera que les enfants soient bien propres, bien peignés,
lavés tous les matins.

Art. 19. Leur habillement, quoique déchiré, devra être propre et
écent.

Art. 20. Ils doivent avoir des caleçons et un tablier avec une poche
our le mouchoir.

Art. 21. Quoique l'institution donne gratuitement une soupe co pieuse une fois par jour, les enfants devront porter à l'Ecole un pet panier avec un peu de pain pour une ou deux réfections, selon la sa son d'hiver ou d'été.

Art. 22. Les enfants doivent être accompagnés par leurs parents o par une personne de leur confiance qui doit également aller les re prendre.

Art. 23. L'Ecole s'ouvre le matin à neuf heures pendant l'hiver, et huit heures pendant l'été, et elle se ferme une heure avant le couche du soleil dans chaque saison.

Art. 24. La porte de l'Ecole doit être fermée à dix heures pendan l'hiver, et à neuf heures pendant l'été, et alors aucun élève n'est plu admis.

Art. 25. Lorsqu'un élève arrive à l'Ecole, il dépose son chapeau e son manteau dans une salle destinée à cet usage, où une servante s trouvera pour le recevoir, et pour observer s'il est bien propre en tou En cas contraire, et si l'on ne pouvait, pour le moment, pourvoir à c réglement de propreté, il sera renvoyé.

Art. 26. Lorsqu'un enfant fera une absence de plus d'une semaine sans que ses parents viennent en donner les motifs, il ne sera plu reçu.

Art. 27. Toute réclamation de la part des parents sur l'état de leur enfants doit être adressée aux représentants de la société institutrice d l'Ecole. Jamais ils ne doivent se mettre en discussion ni avec les Direc trices de l'Ecole, ni avec la servante.

Art. 28. Le lundi de chaque semaine étant le jour destiné à la visit sanitaire des enfants, les parents pourront venir à l'Ecole pour expose au médecin inspecteur l'état spécial de l'enfant, ou du moins ils en par leront à madame la Directrice pour qu'elle puisse faire connaître plu exactement l'état des enfants.

Art. 29. Les parents devront être instruits de tout traitement mé- dical et de toute opération chirurgicale qu'on croira nécessaire de fair à leurs enfants, avant de l'entreprendre. L'établissement fournit gra- tuitement les remèdes pour les traitements qu'on peut entreprendr dans l'Ecole. Le médecin dira aux parents ce qu'ils doivent pratiquer à cet effet dans la maison.

Art. 30. Il est recommandé aux parents de s'assurer si leurs enfants n'apportent pas dans leur maison quelque objet appartenant à l'Ecole; et dans ce cas ils sont priés de le rapporter.

Art. 31. On devra exciter les parents à s'occuper de leurs enfants les jours de fête et à ne point les abandonner; comme aussi à leur donner le bon exemple par leur conduite, à ne point leur parler de choses qu'ils ne connaissent pas à leur âge, à ne pas les épouvanter par des récits étranges

et effrayants, à ne point les gronder sans raison et à ne jamais les battre.

Art. 32. L'Ecole est entièrement gratuite et ouverte pour les malheureux, et les parents ne devront jamais, même pour témoigner leur gratitude, offrir des dons ou aucune rétribution aux Directrices, non plus qu'à la servante, ni à aucune autre personne attachée à l'Ecole.

Des peines, et de la manière de diriger les enfants.

Art. 43. Si l'enfant qui fait quelque chose qui ne devrait pas se faire (ne pas travailler, n'être pas silencieux, ne prêter pas assez d'attention aux leçons) reste insensible à toute admonition, alors on pourra le mettre en pénitence, droit sur la ligne, et ensuite, mais rarement, au milieu ou dans un coin de la chambre.

Art. 44. Des fautes répétées et graves pourront induire la Directrice à envoyer l'individu dans la chambre de réflexion, où, se trouvant isolé, il pourra plus aisément penser et réfléchir au mal qu'il aura fait.

La Directrice doit se prévaloir de la sensibilité que cet état aura provoquée chez l'enfant pour lui faire connaître son devoir et le mal qu'il s'est fait devant Dieu et les hommes. C'est un moment qu'on ne doit pas négliger; c'est le moment pour obtenir le plus grand effet.

Art. 46. L'enfant nouvellement arrivé devra être aidé par un autre, déjà au courant de l'Ecole, qui sera son protecteur; ainsi le protégé aura un guide aimable, et le protecteur trouvera un prix pour ses bons procédés et une douce satisfaction dans l'ame du protégé.

Art. 48. Le manque répété de respect ou l'insubordination seront punis par l'éloignement des enfants de l'Ecole.

Art. 49. Les fautes les plus graves et qui ne seraient pas particulières à l'âge des enfants de l'Asile, mais qui pourraient se commettre par suite des mauvais exemples reçus dans leur famille, devront seules déterminer les Directeurs à ne plus les recevoir dans l'Ecole.

Art. 55. La récompense des bons, des diligents sera d'être les protecteurs des nouveaux venus, pour leur apprendre la manière de se tenir à l'Ecole et tout ce qu'on y fait. On leur fera sentir que cette faveur leur est donnée comme un prix de leur bonne conduite.

Art. 56. Si l'enfant est inquiet ou grossier, on l'isolera.

Art. 57. Si l'enfant donne des coups à son compagnon, on le préviendra qu'il ne faut jamais faire aux autres ce qu'on ne voudrait pas qui nous soit fait; et, si cet avis ne suffit pas, on le fera sortir de la file et on lui donnera une punition plus forte, comme, par exemple, celle de la chambre de réflexion.

Art. 58. Si un enfant retombe souvent dans la même faute, sans en manifester aucun repentir, on devra le montrer à toute l'Ecole, comme un malheureux; on parlera de lui dans la prière, mais d'une manière simple; on demandera à Dieu de l'aider et de le corriger; on exercera

par là la commisération de ses compagnons, dont il sera tenu écarté pendant toute la journée ; pendant les leçons, il aura une place de punition ; il sera privé de récréation. On provoquera son émotion sans irriter son caractère. On acceptera volontiers son repentir et on l'encouragera par des réflexions qui intéresseront son cœur.

Art. 59. On doit rappeler souvent aux enfants que Dieu est un témoin invisible de toutes leurs actions.

Réglement pour les Médecins attachés à l'Asile des enfants.

Art. 41. Les médecins qui voudront bien se charger de la visite gratuite de l'Asile, afin de reconnaître l'état sanitaire des enfants qu'on y reçoit, devront prêter leur assistance périodiquement d'après le tour de rôle qu'on leur aura indiqué.

Art. 42. Cette assistance durera un mois pour chacun, et les visites devront être faites indispensablement chaque lundi, ce jour étant celui de la semaine dans lequel on admet généralement les nouveaux élèves, sur lesquels l'inspection sanitaire doit être plus soignée et plus rigoureuse.

Art. 44. Le médecin qui aura achevé son tour de service devra se rendre à l'Asile, le premier lundi du mois suivant, avec son successeur, pour lui rendre compte des traitements commencés, en cours ou achevés, et le mettre ainsi à portée d'agir utilement et d'accord avec lui.

Art. 45. Lorsque le médecin de service aura visité tous les enfants, il écrira, dans un registre adopté, le rapport de leur état sanitaire, en rendant compte des cures entreprises et en proposant celles à entreprendre. Il déposera les recettes qui auront rapport à ces cures mêmes, avec l'indication des noms des individus auxquels les médicaments auront été ordonnés, ainsi que la manière dont ils doivent être administrés.

Art. 46. Les rapports sanitaires indiqueront les motifs pour lesquels on aura exclu de l'Asile quelques enfants.

Art. 47. On n'entreprendra pas d'autres traitements que ceux qui pourront se concilier avec la présence journalière des enfants dans l'Ecole.

Art. 48. Avant d'entreprendre un traitement ou une opération chirurgicale quelconque, on en donnera avis aux parents des enfants, pour en avoir leur assentiment.

Art. 49. Le rapport écrit rendra compte du bon ou du mauvais effet que pourraient avoir, sur la santé des enfants, la nourriture qu'on leur administre dans l'établissement, ainsi que les exercices gymnastiques et le travail auquel on les occupe.

Art. 50. Les réunions des médecins et celles des médecins et des phar-

naciens réunis pourront être provoquées toutes les fois que le médecin le tour, ou tout autre fonctionnaire attaché à l'Asile, le croira nécessaire pour causer de tout ce qui est relatif à l'état sanitaire de l'établissement. Dans ce cas, le médecin de tour, ou tout autre des susdits onctionnaires, devra s'adresser à celui de ses confrères qui sera présiident de droit du Comité des médecins, pour qu'on puisse convoquer a réunion.

Art. 51. Le médecin qui aura été, le mois précédent, de service, sera président des réunions sanitaires. Le même, en cas d'absence ou de maadie, sera remplacé par le médecin qui aura été en fonctions dans l'Asile avant lui. Le président a une voix comme les autres; il nomme les Comnissions.

Réglement pour les Pharmaciens attachés à l'Asile.

Art. 62. Les pharmaciens qui se chargeront de fournir gratuitement es médicaments à l'Asile seront inscrits dans un catalogue, où il leur era assigné un mois pour chacun.

Art. 65. Les médicaments qu'ils fourniront gratuitement ne pourront être employés que pour les seuls individus admis dans l'Asile et pour es seules maladies qui peuvent être traitées dans l'Asile même.

La Salle d'Asile est ouverte au public, tous les mercredis, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi.

RÉFLEXIONS SUR LES SALLES D'ASILE.

M. Ch. Noiret, tisserand à Rouen, a adressé au journal de cette ville quelques réflexions sur les Salles d'Asile en général. Nous avons trouvé, dans ces réflexions, plusieurs idées dignes d'être prises en considération par les Fondateurs ou Directeurs de Salles d'Asile, et nous allons les rapporter, en laissant parler l'auteur lui-même :

« Les Salles d'Asile sont de la plus grande nécessité, et je doute qu'on en conçoive aujourd'hui toute l'importance. Outre qu'elles offrent sûreté pour les enfants et sécurité pour les pères et mères, il y a aussi en elles un principe régénérateur de la morale publique.

» Mais cette institution, toute belle qu'elle est, atteint-elle le but qu'on s'en était proposé? Je n'hésite pas à dire que non, et la preuve, c'est que les Salles d'Asile de Rouen sont en partie désertes, puisqu'elles ne sont fréquentées que par environ *six cents enfants*, sur une population de cent mille ames; que nos rues sont, à peu près comme auparavant, encombrées d'enfants exposés à mille dangers, se démoralisant les uns par

les autres ; et que, tous les jours, on a à gémir sur de nouveaux malheurs.

» Cette désertion des Salles d'Asile provient de deux causes : l'une morale, l'insouciance et l'incurie de beaucoup de parents; l'autre matérielle, le trop grand éloignement de la plupart de ces Salles, qui empêche beaucoup de parents d'y conduire leurs enfants avant de commencer leur journée et de les aller chercher quand elle est finie.

» Au point de vue social, les pères et mères ne nont que les dépositaires de leurs enfants ; ils en sont comptables envers la société et ils n'ont pas le droit de les élever selon leur caprice ou selon les errements de leur ignorance. Ici on invoquera la liberté. Je ne reconnais pas cette liberté qui autoriserait à faire de mauvais citoyens : au contraire, je la repousse de toutes mes forces. La liberté sociale comporte toutes les restrictions *qui sont combinées d'après la dignité de l'homme et en vue du bien-être de tous.* Beaucoup de gens sont d'accord avec moi sur les mots, s'ils ne le sont pas sur les choses.

» La liberté laissée aux parents de disposer de leurs enfants à leur gré est dangereuse, nuisible et presque antisociale. Maintenant qu'il y a des Salles d'Asile dans quelques localités, et il devrait y en avoir partout, les pères et mères devraient être contraints d'y envoyer leurs enfants, d'autant plus qu'ils ne peuvent les faire travailler avant l'âge de six ans, âge où les enfants ne sont plus admis dans ces établissements.

» Les femmes employées aux Salles d'Asile pourraient, du moins, le matin, aller chercher les enfants à leur domicile, les conduire en troupe et en ordre, et, le soir, les reconduire de la même manière. Sans doute, une seule personne qui, même aujourd'hui, est insuffisante pour chaque Salle, ne pourrait faire toute la besogne; il faudrait en augmenter le nombre et multiplier les Salles. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

DEUXIÈME PARTIE. — ANALYSES ET COMPTES-RENDUS.

Petits Contes pour les enfants de trois a sept ans, traduits de l'allemand, de l'anglais, du hollandais, etc.; par Mlle R. du Puget, auteur de la *Bibliothèque de la Jeunesse.* Paris, au bureau de la *Bibliothèque de la Jeunesse,* rue Saint-Lazare, n° 66. Prix : un sou la livraison.

Former le cœur de l'enfance en récréant son esprit, tel est le but honorable que s'est proposé mademoiselle du Puget, en publiant ses

tits Contes pour les enfants de trois à sept ans, et jamais auteur, je
ise, sous un titre si modeste, n'a mieux compris ni mieux rempli sa
ssion.

Nous avons sous les yeux le premier volume, composé de douze
raisons, renfermant cinquante-quatre contes. Ce sont autant de petits
leaux pleins de charme et d'intérêt, où se trouvent peints, avec une
semblance frappante, touts les défauts, comme toutes les qualités
iables de l'enfance. L'auteur a su varier ses récits, de manière à ne
nt fatiguer l'attention de ses jeunes lecteurs; et tour à tour, la paresse
e travail, la franchise et le mensonge, y viennent recevoir leur peine
leur récompense. Pour tous, mademoiselle du Puget est un juge
itable et sévère, bien sévère même quelquefois; c'est ainsi que, dans
ıx de ses contes, *l'imprudente Louise* et *la Désobéissance*, nous n'a-
is pas vu, sans effroi, nos pécheurs endurcis payer de leur vie leur
ıbordination et leur entêtement.

La crainte de mourir peut, sur quelques enfants, être d'un puissant
t, et nous ne ferons pas un crime à l'auteur de ces dénouements un
ı tragiques. D'ailleurs, tous ses contes n'ont pas la même fin, il en
même trois ou quatre dont le but moral n'est pas très apparent.
isi, le petit conte ayant pour titre *Caroline Meissner* (page 8) prouve
lement qu'il ne faut point boire froid quand on a chaud. *La petite
e timide* (page 186) n'est qu'une petite sotte, qui a le malheur d'avoir
e maman plus sotte qu'elle. *La Petite fille miraculeusement sauvée*
ge 86) nous a fait maudire seulement l'insouciance inconcevable de
parents.

Si nous avons été un peu sévères avec ces trois petits contes, c'est
'ils contrastent singulièrement avec tant d'autres d'un excellent goût.
e mademoiselle du Puget nous pardonne donc nos remarques, en
eur de l'intention. Nous n'en avons pas moins lu tout son charmant
ueil avec beaucoup d'intérêt et de plaisir; et, ce qui le prouve, c'est
e quelques uns de ses récits nous ont paru courts, et nous aurions
uvé du plaisir à les lire plus longtemps. Nous savons qu'il fallait
ıbord éviter de fatiguer l'attention des enfants, si légers et si faciles à
traire; mais ne pourrait-on pas, en commençant par de petites histo-
ttes, les amener peu à peu à écouter attentivement de plus longues
toires; c'est un avis que nous soumettons à l'auteur pour les volumes
vants. Nous aurions aussi désiré rencontrer plus souvent la forme du
logue; c'est une manière de raconter qui convient parfaitement à
nfance, naturellement causeuse et questionneuse; et tous ceux qui ont
rit pour cet âge intéressant, mademoiselle du Puget la première, l'ont
ıvent employée avec bonheur

Mais, nous aimons à le répéter, tous ces contes nous ont semblé d'un
cellent goût, et dignes de figurer dans les bibliothèques de tous nos pe-
s enfants; c'est le complément nécessaire des œuvres de Berquin, cet
ni de la jeunesse, dont mademoiselle du Puget, il faut le dire, n'a
s à redouter la comparaison, toutes les fois qu'elle est appelée à
iter le même sujet, comme dans *la Paresseuse* (page 76).

Quant au style, toujours clair, simple, sans prétention, mais non pas

sans élégance, il est à la portée de ses jeunes lecteurs : c'est une bonn mère de famille qui parle à de bien jeunes enfants, et qui d'abord veu s'en faire comprendre. Bien des gens auraient dédaigné ce genre d mérite; tout homme de goût en saura gré à mademoiselle du Puget Enfin, ce livre nous a paru une œuvre consciencieuse, dans laquell nous engageons l'auteur à persévérer, et nous ne croyons pouvoir mieu terminer ce résumé qu'en citant le conte suivant, que nous soumetton au jugement de nos lecteurs :

UN BON CONSEIL VAUT DE L'OR.

La petite Marie venait de manger une pomme, et se disposait à e faire de même pour les pepins. Son frère Auguste, plus âgé qu'elle rentra dans ce moment de l'école, et lui dit :

« Ma sœur, si tu savais ce que je sais, tu ne mangerais pas ce pepins.

MARIE. — Eh bien! que sais-tu?

AUGUSTE. — Le maître d'école vient de nous dire qu'un pepin plant en automne peut, avec le temps, donner un arbre portant d'excellent fruits. »

Les deux enfants se rendirent au jardin, et plantèrent ces pepin dans un coin retiré, et, en peu d'années, il en résulta des arbres. August et Marie avaient eu soin d'arracher les mauvaises herbes à mesur qu'elles paraissaient, et de mettre des tuteurs aux jeunes plantes résul tant de leurs pepins.

Dans l'intervalle, Auguste avait appris à greffer; il exerça son talen sur ses pommiers, et réussit à merveille. Lorsque Marie et August furent grands, leurs six pommiers leur donnèrent, presque tous le ans, d'excellentes pommes. Un jour qu'ils étaient occupés de cette ré colte, Auguste dit à sa sœur :

« N'ai-je pas bien fait de te conseiller de ne pas manger ces pepins

— Assurément, répondit Marie ; mais, si tu n'avais pas eu le bonheu d'être envoyé à l'école, tu n'aurais pas appris tant de choses utiles. »

Un bon conseil vaut de l'or. Tout ce qui est utile doit nous semble précieux.

Nous sommes de cet avis, un bon conseil vaut de l'or, et nous n doutons pas que toute bonne mère de famille ne pense comme nous et ne s'empresse de souscrire à l'excellent ouvrage de mademoiselle d Puget, qu'on pourrait intituler Recueil de bons conseils pour l'enfance

---

IMPRIMERIE DE Mme HUZARD (NÉE VALLAT LA CHAPELLE),
RUE DE L'ÉPERON, N° 7.

L'AMI DE L'ENFANCE,

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

MÉTHODES ET EXERCICES.

EXTRAIT DU JOURNAL DE MADAME MILLET, INSPECTRICE DES SALLES D'ASILE DE PARIS.

L'instruction s'adresse à l'intelligence, l'éducation s'adresse au cœur ; de ce principe doit dériver tout le mode d'enseignement des Salles d'Asile.

Si les Maîtres et les Maîtresses sont esclaves de la routine, ils ne feront que des automates et des perroquets. Ce n'est pas que je veuille dire qu'il faille s'écarter du manuel ; mais cherchant à faire naître chez les enfants le goût des questions, il faut saisir avec empressement et discernement les occasions qui se présentent de suivre leurs idées et non pas les siennes propres ; il faut éviter, surtout, de faire machinalement ce qu'on a fait la veille.

Un jour j'ai vu un Maître qui prenait grand plaisir à tracer des figures de géométrie sur l'ardoise ; les enfants étaient si familiarisés avec cette leçon, qu'avant de voir le tracé qu'il allait faire, ils se mirent à crier : « perpendiculaire ! » J'arrêtai la main du maître, et je lui fis tracer un polygone ; alors les enfants se regardèrent tous, et cherchèrent un instant ; pourtant je dois dire à leur louange qu'ils ne tardèrent pas à nommer cette figure. Je fis sentir au Maître l'importance d'éviter la routine.

— Il est utile de familiariser les enfants avec les animaux, cela offre le double avantage de les rendre plus humains pour eux, et d'éviter qu'ils n'en aient peur. J'ai vu des enfants fuir à l'approche d'un chien, même

très petit. J'aimerais qu'on laissât entrer parfois des chiens, des chats, des poules, dans les Asiles. J'avais privé un petit oiseau auquel j'avais appris à faire le mort, et je le donnais pour exemple aux turbulents; ils s'amusaient et s'émerveillaient de le voir rester tranquille à mon moindre commandement. Je leur faisais examiner son plumage jaune nuancé, son petit gazouillement les charmait aussi beaucoup. Un petit garçon ne voulait pas croire que mon oiseau fût vivant; je le lui fis toucher et je le lui prêtai pendant quelques instants; mais comme par excès de tendresse il l'aurait étouffé, je lui dis de me le rendre. « Mais » si je suis sage, me le redonnerez-vous, dit-il? — Oui, mais à condi- » tion que tu t'abstiendras de toute démonstration. — Mais comment » saura-t-il que je l'aime si je ne l'embrasse pas? — Tu lui donneras » à manger, tu laisseras ta main sans mouvement, et tu te seras bien » plus amusé si tu le laisses jouer en liberté. » Alors l'enfant comprit qu'il fallait de la mesure en tout. J'obtins de lui, quoiqu'il fût très vif, des demi-heures de calme, tant il avait envie d'etre en possession de l'oiseau. De là je conclus qu'il y avait toujours un moyen de captiver un enfant. Le talent est de le chercher, d'étudier les organisations et de se soumettre à leurs exigences. Ce n'est que le temps et une observation soutenue qui peuvent rendre maître des caractères

— Le respect et l'amour de Dieu peuvent etre compris et sentis par les plus jeunes enfants, si vous les habituez à penser que tout ce qu'ils voient vient de lui, que toute faculté dont ils jouissent est un de ses dons. Une très jeune petite fille se donna beaucoup de peine pour me prouver que sa poupée ne pouvait pas voir clair comme elle, parce qu'elle était en carton, et que ce n'était pas Dieu qui l'avait faite.

« Pourquoi, disais-je à une autre, es-tu douce et bonne avec ta com- » pagne? Je te vois toujours lui rendre toutes sortes de services? quel » est ton but? — Madame, c'est pour faire comme notre Seigneur qui » était si bon avec les enfants. »

— On me désigna un jour un tout petit garçon qui avait troublé toute la classe par sa turbulence et par ses jeux. Je le pris sur mes genoux, il avait grand'peur. « Tu as des yeux, lui dis-je, vois-tu bien clair? — » Oui, madame. — Tu as des oreilles, entends-tu bien? — Oui, ma- » dame. » Cela se disait devant l'estrade, et plus de deux cents enfants écoutaient attentivement où j'en voulais venir. « Tu as des jambes, » marche donc. Ah! tu marches bien. — Oui, madame. — Et qui » donc t'a donné tout cela? — C'est Dieu, madame, s'écrièrent tous » les autres. — Il a été bien bon de nous donner des facultés si utiles; » que devons-nous faire, mes amis, pour le remercier? — Nous devons » nous bien conduire, être obéissants, et nous aimer tous. — Eh bien, » que faut-il faire à un enfant qui n'est pas sage? — Madame, madame, » me dit un des plus grands, mettez-le à côté de moi! — Et qu'en » feras-tu? — Je lui dirai chaque fois qu'il sera méchant qu'il offense » le bon Dieu! » Je fus profondément émue de cette réponse, et je lui confiai le petit dont il eut grand soin.

— Il est de la plus grande importance de pénétrer l'imagination des enfants de la certitude que, quoi qu'ils fassent, Dieu entend et voit tout

ce qu'ils disent et tout ce qu'ils pensent. A ce sujet voici un fait. Dans l'Asile Cochin, trois enfants se disputaient une flèche de papier; le Maître, M. Kerguidu, demanda à qui elle appartenait. Tous trois ils répondirent, « A moi! — Mais, cependant, dit-il, elle ne peut être » qu'à un, vous pouvez me tromper, mais celui qui voit tout sait bien » quels sont les menteurs. » Il y en eut deux qui à l'instant même rendirent la flèche au troisième. « Cela est bien, mes amis. vous ne » voulez plus me tromper. Mais toi, quel est ton devoir vis à vis de tes » camarades? — Je veux bien la leur prêter, dit-il. » Et la paix fut faite. Une personne moins intelligente aurait pu se tromper sur la nature de la réprimande.

LEÇON SUR LES CINQ SENS, TRADUITE DE L'ITALIEN.

Marianne, Rose et Claire étaient trois sœurs. Marianne, l'aînée, était une bonne petite fille qui cherchait toujours à enseigner à ses sœurs ce que son père, sa mère ou sa maîtresse lui avaient appris. Un jour elle dit à ses sœurs : « Maman m'a donné une pêche, je veux que nous la mangions ensemble, mais avant que nous la mangions, je veux vous enseigner une belle chose. — Oui, oui, apprends-nous une belle chose, répondirent les sœurs (1). — Bien, dit Marianne, je vous dirai ce que c'est que les cinq sens; vous les avez en vous-mêmes, et vous vous en servez continuellement, mais vous ne savez pas qu'ils s'appellent les cinq sens (2). » Marianne avait la pêche à la main, elle continua ainsi : « Regardez cette pêche; vous la regardez avec les yeux, et les yeux la voient parce que dans les yeux est la vue. La vue est un sens. Mes sœurs, comptez un (3). Maintenant, continuons. Touchez cette pêche, sentez-la dans votre main; si je l'approche d'une autre partie de votre corps, quelle qu'elle soit, vous la sentirez également, parce que le toucher est dans la main et par tout le corps; le *toucher* est encore un sens; comptez, mes sœurs : la *vue* un, le *toucher* deux (4). Poursuivons. Sentez cette pêche; vous la sentez avec le nez, parce que dans le nez il y a un autre sens qu'on nomme l'*odorat*. Ainsi les deux premiers et celui-ci font trois (5). Maintenant mangeons cette pêche; » et Marianne coupa la pêche et en donna un morceau à chacune. Ses sœurs se mirent à manger; mais Claire dit à Marianne : « Et les deux autres sens? Marianne répondit : « Me voici prête à vous les expliquer. Vous avez goûté la saveur de la pêche? Eh bien, vous ne l'auriez pas sentie si, sur la langue et dans d'autres parties de la bouche, vous n'aviez pas un autre sens qui s'appelle le *goût*. Il me semble que nous avons compté quatre sens. La *vue*, le *toucher*, l'*odorat* et le *goût* (6). Il en

reste un pour faire cinq. N'est-il pas vrai? Je prends ce noyau, je le frappe dans l'assiette, ou je le jette par terre, et vous entendez un bruit, quelque chose avec les oreilles. » Marianne prit le noyau et le jeta à terre, puis elle dit : « Ce que vous entendez avec les oreilles vous l'entendez parce que l'*ouïe* est dans l'oreille. L'ouïe est un autre sens, et ainsi, mes sœurs, nous en avons compté cinq (7).

N. B. La Directrice, après avoir raconté l'histoire, ajoute, en prenant un ton plus grave : Ces cinq sens, dont vous vous servez continuellement, mes enfants, c'est Dieu qui vous les a donnés. Dieu, qui vous a créés, a mis en vous ces cinq sens, pour que vous pussiez goûter tant de plaisirs que vous ne pourriez jamais connaître sans eux. Aimez-le donc, ce Dieu bienfaisant, et respectez-le ; car il peut tout. Chaque jour, vous apprendrez mieux à connaître sa grandeur et sa bonté, si vous écoutez, avec attention, mes paroles et les paroles de ceux qui vous veulent du bien.

QUESTIONS.

(1) Qu'était Marianne? Que cherchait-elle à faire? Que dit-elle un jour à ses sœurs? Que répondaient ses sœurs?

(2) Qu'est-ce que Marianne voulait enseigner à ses sœurs? Que leur dit-elle?

(3) Qu'est-ce que Marianne avait à la main ? Qu'est-ce qu'il y a dans les yeux ? Où est la vue? La vue est-elle un sens?

(4) Qu'est-ce qu'il y a dans les mains et dans les autres parties du corps? Où est le toucher? Le toucher est-il un sens?

(5) Qu'y a-t-il dans le nez? Où est placé l'odorat?

(6) Que fit Marianne, après avoir compté trois sens? Que dit Claire à Marianne? Qu'est-ce que Marianne dit ensuite? Qu'y a-t-il dans la langue et les autres parties de la bouche? Où est le goût? Le goût est-il un sens? Combien avons-nous de sens?

(7) Qu'est-ce que fit Marianne, pour expliquer le dernier sens? Avec quoi les sœurs de Marianne entendirent-elles le bruit que faisait le noyau tombant par terre? Qu'est-ce qu'il y a dans l'oreille? Où est l'ouïe? L'ouïe est-elle un sens?

ÉDUCATION PHYSIQUE ET MORALE DE L'ENFANCE (MORAL TRAINING).
PUBLIÉ A GLASCOW.

Par éducation, nous n'entendons pas seulement l'inscription et les principes communiqués à l'enfant ; mais de plus les efforts qu'on fait pour que cette instruction et ces principes soient mis en pratique dans

les circonstances où l'enfant est appelé à en faire usage, en d'autres termes *la vertu* pratique. Par exemple, un père ou un Instituteur peuvent enseigner à un enfant qu'il y a du mal à être querelleur et emporté, en jouant avec ses camarades ; mais à moins qu'il ne soit surveillé dans l'action même du jeu, repris à propos, et fortifié dans les principes de la morale, jusqu'à ce qu'ils soient devenus pour lui une habitude, on peut dire que l'enfant est *instruit*, mais certainement il n'est pas *élevé*. Cette méthode produit un merveilleux effet dans l'éducation de famille, en général, et dans l'Ecole ou système d'éducation qui l'emploie.

Dans certaines Ecoles, l'on parvient à donner aux enfants de bonnes manières, et, par le moyen d'une contrainte extérieure, l'on y peut même réussir assez passablement ; mais observez les mêmes enfants, lorsqu'ils sont libres de toute surveillance, au milieu de leurs camarades, ce qui est véritablement le moment et l'occasion de faire preuve de leurs connaissances acquises, et vous verrez malheureusement alors le jeune garçon qui n'a reçu qu'une simple *instruction*, et non une véritable *éducation*, se montrer presque toujours impérieux, querelleur et menteur, selon que ses dispositions naturelles l'y porteront.

Le développement des penchants bons ou mauvais, étant beaucoup plus frappant, chez les enfants, pendant leurs jeux que dans tout autre moment, les partisans d'une précoce éducation morale choisissent de préférence l'heure de la récréation, et le lieu où les enfants se livrent à leurs exercices physiques, pour observer et découvrir à lui-même *le petit homme*, tel qu'il *est*, et tâcher de le rendre tel qu'il *doit* être.

Le lieu où jouent les enfants est un petit monde où chaque *homme en miniature* joue son rôle, et où les diversités de caractère se développent, tant celles qui sont aimables que celles qui sont nuisibles ou désagréables aux autres. La colère et la vengeance d'un côté, la douceur et la bonté de l'autre ; la générosité et l'égoïsme, la compassion et la dureté de cœur s'y montrent à découvert. Là un enfant est *connu par ses œuvres*, et c'est là aussi qu'il peut être véritablement *élevé*. Comme ailleurs, le jeune filou est instruit de bonne heure *dans son art*, ici l'on apprend aux enfants à appliquer et à pratiquer les précieuses leçons qu'il reçoivent dans leurs familles, ou dans l'Ecole, et qui auront sur toute leur vie une si grande influence ; aussi la conscience, *ce moniteur fidèle*, est constamment tenue en éveil sur le malheur et le crime *du péché* en général, et fortifiée dans tout ce qui est naturellement bon et bien.

La puissance des bons sentiments est surtout mise à l'épreuve là où tous, se trouvant sur un même niveau, quant à l'âge et aux devoirs, et influencés par une parfaite sympathie, leurs dispositions à la douceur ou à la colère peuvent se manifester en toute liberté. Réprimer des mauvais penchants et fortifier des qualités aimables n'est pas une chose impossible à des moyens ordinaires ; mais, pour éviter toute méprise de la part de nos lecteurs, nous déclarons ouvertement que la répression de ces mauvais penchants et le développement de ces bonnes qualités ne *peuvent* pas changer le cœur qui, par ses affections corrompues et sa

désobéissance, est naturellement éloigné de Dieu. *Celui* qui a ordonné à la lumière de luire dans les ténèbres peut seul éclairer notre cœur et renouveler notre volonté ; mais le même Etre miséricordieux, qui a promis son Saint-Esprit à ceux qui le lui demandent, nous a ordonné d'élever un jeune enfant dans « *la voie où il doit marcher.* » Et les réflexions que nous venons de présenter ont pour but l'accomplissement de ce commandement.

Les enfants élevés par des pères et des Maîtres judicieux et chrétiens, et ceux qui l'ont été par des parents ou des instituteurs négligents, diffèrent presque toujours de beaucoup, dans la suite de leur vie ; et si les enfants ne sont pas seulement élevés dans des principes moraux, mais si on leur inculque encore journellement les saintes doctrines de la religion chrétienne, comme on le fait dans nos Salles d'Asile, ne nous sera-t-il pas permis d'espérer humblement la bénédiction d'en haut, et l'accomplissement de cette promesse : « *Que dans leur vieillesse ils ne s'en départiront pas.* » Il est aisé de faire plier une jeune branche flexible, mais il est difficile de courber une branche durcie par l'âge.

Le devoir d'un Maître pieux et intelligent, entouré, pendant plusieurs heures de la journée, de ce *petit monde* d'élèves, sera donc de surveiller et de diriger leurs moindres mouvements ; et tandis qu'il se mêle à leurs jeux enfantins, il peut acquérir graduellement une parfaite connaissance de leurs caractères, et approuver ou condamner à propos, d'après le principe de sa propre conviction. Mais il ne faut pas que ces louanges ou ces reproches soient adressés aux enfants *dans le moment* même où se passe l'évènement qui y donne lieu, ni dans l'endroit où ils jouent ; l'on attendra de préférence qu'ils soient rentrés dans la Salle et rangés sur le gradin ; l'impression produite sur le coupable sera plus durable ; et, ce qui est aussi très important, c'est qu'alors tous les enfants entendront l'éloge donné à une action généreuse, et le blâme infligé à une conduite vicieuse et méchante, dans l'exemple qu'ils auront sous les yeux. Voici un exemple de cette manière de procéder : Un enfant commet une faute ; ainsi il vole un joujou à son camarade, ou « il le lui *prend* » (terme dont on se sert trop souvent pour désigner le vol enfantin) ; le père et la mère s'efforceront de réprimer ce penchant, de mille manières différentes, suivant leur caractère et leurs lumières Supposant les circonstances les plus favorables, les parents seront indignés d'une semblable faute dans un être qui leur tient de si près et qui leur est si cher ; ce sentiment, une fois excité (quelque effort qu'on fasse pour le contenir), est instinctivement aperçu par l'œil pénétrant de l'enfant, et il resserre plus ou moins le cœur du pauvre petit être ; des deux côtés il y a irritation, et les reproches ou les conseils adressés dans cette circonstance ne servent pas à grand'chose.

Ceci est moins à craindre de la part d'un Maître expérimenté, dont les soins et l'attention sont nécessairement partagés entre une centaine d'élèves. Nous supposons encore qu'un petit garçon dérobe le joujou d'un de ses camarades, sa balle ou sa toupie, par exemple ; cela a lieu pendant la récréation, dans un moment où l'enfant est *en pleine liberté* (car c'est seulement alors que son véritable caractère se révèle) : le

Maître le voit ou l'apprend; il ne paraît pas y faire attention dans le moment même; mais, en rentrant dans la Salle, il commence l'examen qu'il se propose, en racontant l'histoire d'un jeune garçon qui a volé à son camarade sa toupie ou toute autre chose. A l'instant, le coupable *baissera la tête;* il est inutile de le désigner, chacun le reconnaît. Quatre-vingt-dix-neuf sur cent (le coupable seul excepté) vont prononcer le jugement, et, sur la demande du Maître, décider la punition qu'a méritée une telle faute. En même temps celui-ci rappelle à l'enfant et à tous ceux qui sont présents que, lors même que *lui* ne l'a pas aperçu, Dieu l'a certainement vu, ou plutôt l'Instituteur fait tirer cette conclusion par les enfants eux-mêmes, et il va sans dire que l'*accusé*, pendant tout ce temps, reste *immobile.* On renouvelle la question : *Quelle punition* faut-il infliger?... Quelques uns des garçons les plus pétulants (dont les nobles sentiments n'ont peut-être besoin que d'être bien réglés pour devenir un jour des hommes d'un caractère élevé) crient de toute leur force : *fouettez-le, liez-le*, tandis que les autres gardent le silence, trouvant un tel châtiment déjà bien assez sévère. Cependant, au lieu d'exécuter les décisions de l'implacable jury, le Maître fait encore une ou deux questions : « Ce garçon a-t-il l'habitude de vous voler vos joujoux? — Non. — Croyez vous que ce soit une première faute? — Oui. — Est-ce qu'un enfant doit être puni aussi sévèrement pour une première faute que pour une seconde ou une troisième? — Non. — Que lui ferons-nous donc? » Aussitôt les petites filles se mettront à crier : Pardonnez-lui, pardonnez-lui, ne le battez pas!

Observez maintenant l'effet que produit cette scène sur chacun de ceux qui y ont pris part : Le coupable est condamné par ses camarades; des sentiments plus doux sont excités, et chacun a été appelé à appliquer les principes de vérité et de justice qu'ils ont reçus. Sans nous étendre davantage sur ce qui peut suivre une pareille conversation, ou sur la supposition des détails qui, ce jour-là ou tout autre, se présentent en foule avec les enfants, soit que le joujou ait été simplement volé, ou qu'on ait fait un mensonge pour le nier, ou que des coups aient été donnés, toutes fautes plus ou moins graves, qui doivent être distinguées, car elles endurciraient le cœur et fortifieraient les mauvais penchants, si elles n'étaient réprimées de bonne heure, l'on peut assurer que, quelle que soit la diversité de toutes ces circonstances, l'effet produit sur le coupable, par cet examen, ne peut être que salutaire en même temps à tous les autres. Les *impressions* sont amenées à céder aux *principes*, et tandis que tous voient ainsi ce qui arrive malheureusement tous les jours dans le monde, et ce qui existe aussi en secret dans leur propre cœur, ils le voient au moins sous un aspect qui leur en inspire l'*horreur* et non le désir de l'*imitation*.

Les enfants des classes ouvrières étant ordinairement ceux qui composent les Salles d'Asile, nous nous bornerons, en traçant le plan du lieu où doivent se passer les récréations, à indiquer les objets qui sont nécessaires aux enfants de cette classe, ce qui est à peu près ce qu'on a généralement adopté jusqu'ici pour ce genre d'établissements.

Dans les petites villes, où le terrain est à bon marché, on peut facile-

ment se procurer un vaste emplacement pour les récréations; mais dans une grande ville, comme Glascow, par exemple, où il est à un prix exorbitant, il faut tirer le meilleur parti possible d'un espace fort borné.

Le terrain destiné à la récréation ne doit pas avoir moins de cinquante pieds carrés; mais, s'il est d'une longueur double, quoique plus étroit, cela n'en vaudra que mieux; il doit, dans tous les cas, être disposé de manière à ce que le Maître ou la Maîtresse (dont l'un ou l'autre est toujours présent) puisse embrasser, d'un coup d'œil, tous les enfants; ce qui est d'une grande importance pour les habitudes de propreté, d'ordre et de régularité qu'il faut faire contracter aux enfants. La partie où ils jouent doit être sablée et entourée d'une plate-bande, de trois à quatre pieds de large, dans laquelle on plante des touffes de fleurs, des arbres verts, des cerisiers, des églantiers, etc., etc. Jamais *on ne doit* marcher sur la bordure de fleurs, et l'on peut accoutumer deux cents enfants, jouissant d'une parfaite liberté, et si près de tant d'objets de tentation, à ne jamais toucher ni faire aucun mal aux fruits et aux fleurs, sans que cela donne même grande peine au Maître; il leur est permis de se baisser pour les regarder ou les sentir, mais ils ne *doivent pas* y porter la main.

Un père et une mère de famille, qui ont cinq ou six enfants, diront peut-être que c'est à quoi ils n'ont jamais pu réussir avec leurs enfants, en employant cependant tous les moyens en leur pouvoir; ils s'étonnent, et nous ne pouvons que leur répondre *voyez* et *croyez*. Tout le mystère, pourtant, consiste en ceci : cinq ou six enfants, appartenant à une même famille, sont nécessairement d'âges différents, et, par conséquent, ils ne peuvent sympathiser complètement, ni pour l'intelligence, ni pour les goûts et les amusements; l'orgueil ou la vanité des aînés les empêchera peut-être d'imiter les bonnes qualités des plus jeunes, tandis que, d'un autre côté, les derniers imiteront certainement tout ce qu'ils verront de mauvais dans la conduite de leurs aînés. Au lieu de cela, formez une classe de six enfants du même âge, comme cela se fait d'ordinaire dans les Salles d'Asile, appliquez-leur le même système d'éducation, et vous obtiendrez des résultats semblables pour tous, ou du moins, à peu de chose près; car, entre ces six enfants du même âge, il existera naturellement, ou l'on pourra faire naître, une parfaite sympathie; aussi le système d'éducation des Salles d'Asile devrait-il être nommé l'*éducation sympathique*. Rappelons-nous donc sans cesse que, si la *sympathie* est un puissant moyen pour porter au bien, tous les jours nous avons le funeste exemple des tristes effets qu'elle produit, lorsqu'elle entraîne au mal une fougueuse jeunesse.

Un enfant élevé dans ces principes sera certainement moins enclin, dans sa jeunesse et plus tard, à voler ou à tromper, à cueillir des fleurs ou à dérober des fruits, lors même qu'on le laisserait seul, dans un jardin, sans le surveiller; car ce grand principe : « Dieu me voit » est chaque jour imprimé dans sa conscience; et si tous les enfants étaient élevés de cette manière, on verrait, sans doute, moins d'édifices publics dégradés, moins de barrières détruites et de bornes renversées qu'on

'en voit à présent; et si tous les pauvres enfants de nos villes, au dessous de neuf ou dix ans, et qui sont négligés d'une manière si déplorable, étaient soumis à l'influence de ce système; et instruits journellement à respecter la propriété d'autrui, jusqu'à la valeur d'une épingle u d'un jouet, est-il probable qu'il y aurait, comme aujourd'hui, un bandon total de toute espèce de principes de justice et de droiture? Ne ous étonnons donc pas des crimes ni de l'odieux caractère de ceux ui reçoivent sans cesse des principes contraires, et qui n'ont jamais sous es yeux que de mauvais exemples; car tout cela, malheureusement, 'est que trop *en harmonie avec nos inclinations naturelles*. Le commanement de l'Ecriture n'est pas seulement *instruis*, mais *élève* le jeune nfant avec soin et avec persévérance.

Pour la santé et les exercices des enfants, l'on placera, dans le lieu estiné aux jeux, des poulies pour faire de la gymnastique, et des pieux ntre lesquels seront attachées des cordes, pour servir de balançoires aux etits garçons et aux petites filles. Cet exercice est exempt de tout daner et ne fatigue jamais les enfants; il a aussi pour but d'ouvrir la poirine et de fortifier les bras et les poignets. Un enfant, ou cinq ou six, e balançant à la fois, peuvent continuer ou cesser à volonté, et, comme ls sont poussés en avant par le mouvement que leurs membres impriment à la corde, et en arrière par la force centrifuge, si une chute avait ieu, à quelque moment que ce fût, elle ne pourrait être que très légère et très douce. Cet exercice a encore l'avantage de donner des habiudes d'obéissance et de régularité, car les autres enfants forment un ercle autour de la balançoire, et comptent, en chantant, d'un à quaante. A ce nombre, ceux qui se balancent doivent lâcher immédiatement la corde, et céder leurs places à leurs camarades.

Il faut aussi distribuer aux enfants une grande quantité de briques le bois, avec lesquelles le futur maçon, le futur architecte ou le futur manœuvre exercera d'avance son intelligence ou sa force physique.

Si nous contemplons maintenant le lieu de récréation, nous verrons es uns admirer les fleurs dans une silencieuse contemplation, d'autres e balançant ou attendant leur tour, d'autres occupés à bâtir ou à porter les briques; et, dans tout cela, il est curieux d'observer qu'une *supériorité réelle* est reconnue tacitement par les enfants eux-mêmes, et qu'un grand nombre ne semblent avoir d'autre ambition que celle de servir de manœuvres pour transporter les matériaux destinés à élever *l'arc-de-triomphe*, le *château* ou la *chaumière*.

On en voit aussi qui, humbles imitateurs de Newton, tracent, avec les cailloux, des figures sur le sable, et d'autres enfin assis sur les marches de l'Ecole, et absorbés dans une profonde rêverie, si ce n'est dans une absence complète d'idées.

Tous ces enfants sont disposés à recevoir, plus ou moins facilement, une influence salutaire, mais il en est beaucoup d'autres dont les penchants et les goûts sont naturellement si bas que, pour produire sur eux l'effet désiré, on peut bien dire que l'*instruction* ne servira de rien, tandis que l'*éducation* aura tout à faire.

La récréation, par ses effets sur le caractère moral des enfants, et par

sa tendance à donner des habitudes d'ordre, d'obéissance et de propreté, forme, à elle seule, au moins les trois quarts de l'importance du système d'éducation *particulier* aux Salles d'Asile. D'autres Ecoles peuvent donner aussi un enseignement chrétien et développer l'intelligence ; mais c'est le propre du système, avec sa surveillance au dehors comme au dedans, d'*élever* les enfants *physiquement* et *moralement;* et dans ce sens, il peut être appliqué aux enfants au dessus de six ans, aussi bien qu'à ceux qui sont au dessous, en se souvenant cependant que le plus tôt que l'on commence est le mieux, et que « prévenir vaut mieux que guérir. »

Nous arrivons enfin à cette conclusion, que les Ecoles ou les pensions, de quelque espèce qu'elles soient, pour des enfants de six ans ou au dessus de cet âge, si elles n'ont pas un enclos consacré à la récréation, sont dépourvues, par là, du *meilleur*, sinon du *seul* moyen d'*élever* les enfants *moralement* aussi bien que *physiquement.*

CORRESPONDANCE.

MORT DE LOUISE SCHEPPLER (1).

Le 28 juillet, est décédée à Waldbach, Ban-de-la-Roche, sur les confins du Bas-Rhin et des Vosges, Louise Scheppler, à laquelle l'Académie française a décerné, en 1829, le prix de vertu fondé par M. de Montyon. Cette humble et fidèle servante et collaboratrice de feu le vénérable pasteur Oberlin a fondé, sous la direction de celui-ci et de son épouse, les Salles d'Asile qu'il commença à établir en 1770, et qui furent les premières en France. Voici les adieux et les vœux trouvés dans les papiers de cette femme respectable et adressés aux Conductrices ou Directrices de ces établissements. « Et vous, mes chères amies les Con-
» ductrices, en vous quittant jusqu'au grand revoir, je voudrais vous
» prier de ne pas perdre patience, mais de redoubler de courage, de
» fidélité, de zèle et d'ardeur, pour enseigner à ces jeunes troupeaux
» le chemin de la sagesse et de la vertu, pour conduire cette tendre
» jeunesse à notre bon Sauveur, le grand ami des enfants Tâchez de
» leur inspirer du goût pour l'application et la fidélité; parlez-leur
» souvent de la présence de Dieu; inspirez-leur de l'amour pour le Sei-
» gneur, pour le prochain et les uns pour les autres; tâchez de leur

---

(1) Voyez la notice historique, n°s 3 et 4 de la 1re année de l'*Ami de l'Enfance*, page 100.

inculquer aussi de l'horreur pour le mensonge, les jurements, la désobéissance et toute espèce de vice et de mal. Oh! chères amies, vous toutes qui êtes appelées à l'instruction de la jeunesse, le Seigneur vous a imposé une noble, mais une pénible tâche. Puissiez-vous la remplir à son honneur et à sa gloire, jusqu'au temps de la moisson ! »

SUR LES SALLES D'ASILE DE NANTES (LOIRE-INFÉRIEURE).

La ville de Nantes possédait déjà deux Salles d'Asile, lorsqu'au mois 'avril dernier une troisième Salle fut ouverte. A l'occasion de son iauguration, une messe a été célébrée par monseigneur le coadjuteur, ans l'église de Notre-Dame, en présence de cent cinquante enfants uxquels la Salle était destinée, de M. le Maire, des membres des deux omités des Asiles, et d'une nombreuse assistance. Le digne prélat est ionté en chaire et a fait entendre des paroles pleines de sagesse et de harité, pour recommander l'œuvre des Asiles, et enseigner les moyens 'en tirer les meilleurs fruits, en s'appuyant sur la religion.

Les Comités publièrent alors un petit écrit sur les Salles d'Asile de fantes. Il contient d'utiles renseignements et de sages préceptes, et à e titre nous croyons être agréables à nos lecteurs en leur en offrant un xtrait.

— « Tous les enfants sont admis aux Salles d'Asile dès l'âge de deux ns ; mais, dans notre pays où le catholicisme domine, l'enseignement eligieux des Asiles devait être catholique. Les personnes qui, dans nos omités, appartiennent à la religion protestante, ont été les premières proclamer cette vérité ; leur concours, nous aimons à le dire, a tou-ours été sans aucune réserve. Nous souhaiterions que ceux qui, faute 'informations, nourrissent peut-être quelques préventions, eussent u voir comme nous, avec quelle bonté touchante, quel zèle, quelle olérance, et nous dirons même quelle piété ce concours a été donné. 'image de la Vierge est placée dans chacune de nos salles, en regard e celle du Christ...

» Les exercices de la Salle d'Asile sont variés. Les premiers éléments e la Lecture, de l'Ecriture et du Calcul sont enseignés à l'aide de noyens ingénieux qui captivent l'attention sans la fatiguer. Des images lacées sous les yeux des enfants fournissent le sujet de conversations amilières qui renferment quelques notions d'Histoire naturelle. D'au-res fois l'entretien roulera sur quelques points bien simples de Géo-raphie ou d'Histoire. On habitue les enfants à chanter avec ensemble, marcher en ordre. Le travail manuel n'est point oublié. La récréa-ion en plein air revendique la meilleure part de la journée. Les repas ont réglés. Des habitudes de propreté sont exigées des parents et des nfants eux-mêmes. Partout et à tout moment ils sont l'objet d'une

scrupuleuse surveillance; l'oppression du faible par le fort n'est jamais tolérée. Toutes les occasions sont mises à profit pour éveiller le sens moral, développer les bonnes dispositions, et corriger les mauvais penchants. Le calme et la bienveillance sont recommandés aux maîtresses dans toutes leurs relations avec les enfants. La première condition exigée pour devenir Maîtresse d'un Asile, c'est l'amour de l'enfance porté jusqu'au dévouement; et, nous pouvons le dire, ce sentiment n'est pas difficile à trouver chez les femmes.

» A chaque Salle est attaché un Médecin qui veille à ce que toutes les précautions hygiéniques soient prises, et qui visite les enfants à domicile, lorsqu'ils sont malades. Nous parvenons ainsi à procurer à ces pauvres enfants une existence agréable, qui leur fait chérir la Salle d'Asile, et leur donne cet air de contentement qui frappe tous ceux qui veulent bien visiter nos Etablissements.

» Nous croyons réussir par ces procédés à inspirer à nos enfants des sentiments doux, des habitudes sociales qui pourront exercer une heureuse influence sur toute leur vie.

» Deux Comités, l'un composé de vingt et une dames, l'autre de quinze hommes, sont préposés à la direction de l'œuvre. Plusieurs fois par semaine, toutes les Salles sont visitées par une des dames du Comité, qui surveille les exercices, et souvent y préside elle-même. On ne saurait trop louer le zèle vraiment maternel avec lequel ces dames remplissent leurs fonctions. Un membre du Comité des hommes se rend aussi une fois par semaine dans toutes les Salles. Ces visites flattent les enfants qui en témoignent une grande joie. Nous espérons encore que ces fréquentes relations avec les enfants de l'ouvrier auront de salutaires effets sur la classe pauvre que d'autres travaillaient à aigrir contre les classes aisées, et la préserveront de ces sentiments de haine et de jalousie qui sont une source de malheurs pour ceux qui s'y livrent, et de périls pour la société.

» Améliorer le sort de l'ouvrier en le rendant plus moral et plus éclairé, et préparer au pays des citoyens de bonne volonté, soumis aux lois, non pas seulement par l'empire de la force, voilà le but vers lequel on fait les premiers pas à l'aide des Salles d'Asile.

» La première salle a été ouverte, à Nantes, rue Sarrazin, en janvier 1834.

» La deuxième Salle a été ouverte rue des Olivettes, en juin 1835.

» Chaque Salle reçoit environ cent cinquante enfants.

» La troisième Salle vient de s'ouvrir près les Salorges, vieux chemin de Couëron.

» Voici le montant des frais annuels d'une Salle d'Asile :

Loyer.	800 fr.
Emoluments d'une Maîtresse	500
Emoluments d'une Sous-Maîtresse.	400
Emoluments d'une servante.	200
Chauffage et menus frais	300
TOTAL.	2,200

» C'est, par an, 6,600 fr. pour trois Salles. L'achat du mobilier d'un Asile coûte 1,500 fr. Les souscriptions pour la première année, 1833, se sont élevées à 4,607 fr.; pour la deuxième, à 2,305 fr. 50 c.; pour la troisième, à 3,254 fr.; pour la quatrième, à 2,974 fr. 50 c.

» L'administration se fait sans aucuns frais. Les médecins nous accordent gratuitement leurs soins. La mairie se charge des loyers. Mais le surplus des dépenses annuelles excède de beaucoup le montant des souscriptions.

» Nous ne nous sommes soutenus jusqu'à présent qu'en obtenant une part dans le produit de bals et de concerts donnés en faveur des établissements de bienfaisance. Nous devons citer aussi la quête faite à l'occasion de la messe de M. Bordèse, plusieurs secours obtenus du gouvernement, et de généreuses largesses de la part de la famille royale.

» Non seulement il faut maintenir les Salles d'Asile, mais il faut hâter leur développement; plusieurs autres sont sollicitées dans divers quartiers de la ville.

» Nous appelons à concourir au succès d'un œuvre aussi éminemment utile tous ceux qui s'occupent de faire du bien à leurs semblables. La bienfaisance est comme un terrain neutre sur lequel les hommes de toutes les opinions peuvent se rencontrer pour unir leurs efforts dans un intérêt qui domine tous les intérêts de parti; c'est là qu'on peut être assuré d'être dans la bonne voie.

» Nous avons vu avec joie une Salle d'Asile, indépendante de notre œuvre, s'ouvrir récemment dans la maison de retraite, par les soins de Monseigneur l'Evêque. Nous nous estimons heureux, si nos établissements ont pu contribuer à donner l'idée de ce nouveau secours offert à l'enfance.

» Les souscriptions peuvent être adressées à M. Dechaille, trésorier, rue Duguesclin, n. 3, ou à tout autre membre des deux Comités. »

EXTRAIT D'UN RAPPORT SUR LES ÉCOLES DE PETITS ENFANTS DE LAUSANNE.
(MARS 1836.)

« Les résultats partiels dont il nous reste à vous entretenir prouveront que nous n'avançons pas sans raison ce que nous vous avons annoncé en vous disant que la parole de Dieu agissait, plus que tout autre moyen, sur le développement de nos enfants. On sait combien il est facile de captiver l'attention des enfants par les récits dont la Bible abonde; combien on peut aisément leur apprendre l'histoire de ses plus grands personnages et la graver dans leur mémoire naissante; mais il ne l'est pas autant de les pénétrer des leçons qui découlent de ces récits, de ces paraboles admirables, dont leur imagination saisit le côté poétique et animé; c'est cependant à ce beau résultat que nos Maîtres visent chaque jour. et ce n'est pas sans que leurs efforts soient bénis. Il est impossible de n'être

pas frappé de l'obéissance, de la bonne harmonie, de la modération e même de la surveillance que les enfants exercent les uns envers les autres dès que l'on visite nos Ecoles avec une sérieuse attention. Certainemen de si bons fruits ne sauraient être obtenus sans l'influence de la parol divine, sans ce Maître au dessus du Maître placé, pour les enfants, entr l'homme qui leur parle et le Dieu qu'on leur montre comme Créateu et Sauveur, comme l'ami et le juge de tous.

» Le trait suivant nous paraît démontrer clairement que les enfant comprennent le prix de la Bible, et le travail que ce livre saint doit fair sur leurs ames. M. Panchaud, après leur avoir expliqué comment l'Evangile pouvait être comparé à un filet jeté dans la mer et retiré plein d poissons divers, et leur avoir fait comprendre comment Pierre était devenu pêcheur d'hommes, à l'ordre du Seigneur, leur demanda s'il ne s trouvait pas un filet jeté parmi nous, s'il n'y avait pas toujours un moye pour amener les hommes à la connaissance du Seigneur, ainsi qu'u filet peut prendre des poissons. Au même instant, presque toutes le petites mains des enfants s'étendirent vers la Bible, et pas une voix n s'éleva. Ce mouvement spontané, accompagné d'un religieux silence fut certainement une des plus douces récompenses qu'un Maître puiss recevoir. Qu'arrive-t-il aux personnes qui se laissent prendre dans l filet? demanda encore M. Panchaud. Elles ont la vie, dit l'un d'eux la vie éternelle, répondit un autre; elles vivront toujours, ajouta u troisième. Voulez-vous, mes amis, vous laisser prendre dans ce filet Oui, oui, s'écrièrent la plupart des enfants.

» A l'égard de la prière, nous citerons deux traits qui vous montreron que cet acte du cœur est compris par plusieurs de nos enfants. M. Rambert venait d'expliquer la parabole du Péager et du Pharisien. — Il lui semblait qu'il était mieux inspiré qu'à l'ordinaire, l'attention de ses auditeurs s'était parfaitement soutenue, et plusieurs paraissaient émus du cri du Péager : « Sois apaisé envers moi, qui suis pécheur. » — A la fin de la leçon, l'un des enfants reste seul, debout, tout troublé, prêt à verser des larmes, il semblait vouloir parler. — Qu'allait-il dire? — » Je voudrais prier encore une fois, car je sens que je suis très méchant. » — Tous les enfants prièrent à la voix du Maître, qui, sans doute, n'invoqua pas le Seigneur en vain, en lui demandant son secours pour l'enfant, tout pénétré de l'exemple du Péager.

» Un matin, un enfant très mal vêtu, privé de bas et de souliers, fut admis à l'Ecole de Saint-Laurent. M. Panchaud parla de sa misère à ses nouveaux amis, et n'oublia pas de les engager à demander à Dieu d'avoir pitié du pauvre enfant et de lui donner les choses dont il avait besoin. Dans l'après-dîner du même jour, un enfant, appartenant à des parents aisés, arriva plein de joie, apportant une excellente paire de bas et de bons souliers; il n'avait pas eu de repos qu'il n'eût obtenu de quoi chausser le garçon à pieds nus. « Mais tu n'as que deux paires de bons souliers, lui avait dit sa mère. — C'est égal, maman; d'ailleurs, je ne peux pas les mettre toutes deux à la fois. » — Ainsi la prière du matin se trouva promptement exaucée, et tous les enfants peuvent sentir que Dieu entend ceux qui l'invoquent, et quelquefois les exauce bien vite.

» Ces deux exemples suffiront, il nous semble, pour prouver que l'acte e la prière est enseigné comme il doit l'etre dans nos Ecoles, et qu'on e saurait trop tôt apprendre à l'enfant à prier du cœur et non des vres.

» La punition et sa nécessité sont aussi bien comprises par nos enfants : n regard des Maîtres, même un simple mot des moniteurs suffisent our les décider à quitter leur place et à s'en aller au coin des petits utins ; jamais le murmure ne suit un ordre de cette nature. Mais il y plus encore : on a vu des enfants rester sur leur banc et ne pas se oindre aux autres au moment de la récréation, parce que, disaient-ils, s avaient été méchants et ne devaient pas s'amuser. Cette droiture de œur nous semble infiniment remarquable et ne peut être que l'effet d'une onscience singulièrement délicate et bien dirigée. Nous sommes loin, ependant, de vouloir peindre nos enfants comme étant habituellement oumis et intelligents ; il se passe souvent des actes de désobéissance de lus d'un genre : nombre d'enfants demeurent à peu près stationnaires ; ais il y a cependant attention et plaisir d'apprendre, et, ce qui est lus précieux à nos yeux, obéissance générale et persuasion que la pu- ition est nécessaire et bien placée ; ce sont là deux bases importantes dont nous ne saurions trop nous réjouir.

» Un enfant, devenu aveugle à la suite de la petite-vérole, a passé uelques mois de l'été dernier chez M. Panchaud ; ses parents espéraient ue le mouvement de l'Ecole et les leçons qu'il pouvait comprendre en artie contribueraient à son développement intellectuel ; il paraît que le ut proposé n'a pas été atteint aussi positivement qu'on aurait pu le roire ; mais le pauvre enfant, privé de la vue, a servi d'objet de com- raison et de sollicitude à ses nombreux camarades, et nous n'avons as besoin de dire ici que M. Panchaud a su tirer de son infirmité de récieux enseignements pour ses petits amis.

» Après une leçon pleine de vie et d'intérêts, durant laquelle le miracle e l'aveugle-né, recouvrant la vue, fut expliqué, et ce beau récit, rat- ché au malheur de l'enfant et des aveugles en général, M. Panchaud prit, le lendemain, le même sujet, en parlant à peu près de la sorte :

« Parlerons-nous encore aujourd'hui de notre petit aveugle, mes nis ? »

Les enfants. Oui, oui.

M. Panchaud. Eh bien ! je vous demanderai si vous vous souvenez de e que nous avons dit de Daniel ; vous savez qu'il ne pourra pas ap- rendre à travailler comme vous, parce qu'il ne voit pas clair ; il ne eut enfiler une aiguille, faire marcher la navette d'un tisserand, et bien autres choses ; ainsi il ne pourra jamais devenir ?...

Les enfants. Tailleur, cordonnier, tisserand.

M. P. Daniel ne pouvant faire aucun métier difficile, il faudra donc ue l'on vienne à son aide : faudrait-il que vous l'aidassiez, mes amis, et omment ?

Un enfant. En partageant notre pain avec lui.

M. P. Oui, sans doute, en partageant votre pain avec lui et en l'ai- ant toutes les fois que vous pourriez venir à son secours.

» Le visage du petit aveugle s'éclaircit à ces mots ; un sourire vint briller sur ses lèvres ; il se mêlait à sa joie muette un air de confiance et de plaisir tout à fait remarquable ; il semblait heureux des secours qui lui étaient promis par le Maître et les enfants.

» Faudra-t-il lui donner tout ton pain ? » demanda M. Panchaud à une petite fille.

La moitié, répondit-elle.

M. P. Oui, la moitié ; nous ne devons pas donner tout ce que Dieu nous accorde, mon enfant, cela ne nous est point commandé ; tu t'aimes toi-même, tu dois avoir soin de toi ; mais il faut partager de bon cœur. Ne faut-il donner qu'aux aveugles ?

Un enfant. Non , à tout le monde.

M P. A tout le monde ; c'est bien vrai. Tous les hommes sont notre prochain , et Jésus nous a commandé d'aider le prochain quand il est dans le besoin. Un enfant m'a dit hier une chose qui m'a fait grand plaisir, quand je lui ai demandé si Daniel pouvait connaître Dieu et s'il le verrait comme nous. Il m'a répondu que Daniel pouvait connaître Dieu par les yeux de son ame. L'ame de Daniel est semblable à la vôtre, mes amis ; il peut y recevoir la lumière du Saint-Esprit, tout comme vous, quand même ses yeux sont fermés. Après sa mort, il verra Dieu comme nous le verrons, si nous avons le bonheur d'aller à lui ; il n'y aura point de différence entre l'aveugle et vous , comme il y en a dans ce monde. Dites-moi ce qu'on fait quand quelqu'un est malade. Qui va-t-on chercher ?

Les enfants. Le médecin, le médecin.

M. P. Le médecin peut-il toujours guérir ?

Les enfants. Non, pas toujours.

M. P. Qui est-ce qui peut toujours guérir ?

Les enfants. Dieu.

M. P. Un médecin peut employer les remèdes que Dieu a donnés aux hommes ; mais ils doivent être bénis de Dieu pour que le malade puisse être guéri. Croyez-vous que les médecins puissent guérir les yeux de Daniel ?

Les enfants. Non, non.

M. P. Il faudrait lui donner des yeux tout neufs. — Les siens sont fondus. — Le pauvre enfant n'en a plus....

» Tous les yeux des enfants se tournèrent à ces mots sur le petit aveugle dont la tète blonde s'inclina sur sa poitrine ; mais il ne semblait pas bien attristé à l'ouïe des paroles du Maître , qui , sans doute , avait calculé l'impression qu'il produirait en parlant ainsi du malheur de Daniel.

» Oui, mes amis, tous les plus grands médecins du monde ne pourraient donner des yeux à Daniel. Dieu seul le pourrait , s'il le voulait. Je n'ai plus qu'une chose importante à vous dire sur notre petit ami ; mais ne l'oubliez pas. Les hommes qui s'éloignent de Dieu, qui ne le prient pas, qui ne pensent jamais à lui , sont aveugles dans leurs ames, comme cet enfant privé de ses yeux.

Daniel , quand il marche, sait-il où il va ?

Un enfant. Non , il ne voit pas le chemin.

M. P. C'est vrai, il ne voit pas le chemin. Eh bien! le méchant marche aussi sans savoir où il va; il s'avance à l'aventure, il n'est pas guidé par la volonté de Dieu. Il n'y a point de lumière dans son ame, tout comme il n'y en a point dans les yeux de Daniel. Que faut-il demander au Seigneur pour que les yeux de notre ame ne soient pas fermés?

Un enfant. Son Saint-Esprit.

M. P. Oui, c'est son Saint-Esprit qu'il faut lui demander; alors il nous le donnera et nous saurons ce que nous devons faire pour le servir; nous ne serons plus des aveugles spirituels. Il est bien facile, mes amis, de rester ainsi aveugles et de ne pas penser à demander à Dieu d'éclairer nos ames; mais priez-le chaque jour de vous donner de l'aimer, de vous apprendre à connaître vos fautes, à servir le Seigneur Jésus de bon cœur et avec joie; alors vous aurez la lumière qui doit éclairer nos ames jusqu'au moment de notre mort. »

« Nous avons cru pouvoir citer la marche d'une leçon du gradin, afin de mieux montrer comment les enfants saisissent ordinairement l'enseignement du Maître; toutes n'ont pas autant d'intérêt que celle-ci, mais il en est peu qui ne soient propres à captiver l'attention des personnes qui visitent nos Ecoles, tout comme celle des enfants eux-mêmes....

» Le temps de la récréation offre souvent à nos Maîtres l'occasion de donner aux enfants des leçons, aussi et même plus utiles que celles reçues à l'Ecole. Le moment des jeux est celui où les mauvaises dispositions peuvent se déployer à l'aise; mais le but général de l'enseignement serait manqué, si l'on ne voyait les enfants faire ordinairement un bon usage de la liberté dont ils jouissent alors.

» Un jour, cependant, un enfant alla se plaindre à M. Panchaud de ce qu'un de ses camarades l'avait frappé, très fortement à ce qu'il paraissait. Le Maître porta tout de suite son attention sur le petit coupable, tout en caressant et consolant sa victime, dont il semblait plaindre beaucoup moins le mal passager que la peine dont le cœur de l'autre devait être atteint. — « Pensons, dit-il à l'enfant battu, combien ce pauvre » Jacques est malheureux d'être ainsi jaloux ou emporté; de se montrer » aussi méchant et de perdre peut-être l'amitié des autres, qui ne voudront plus jouer avec lui. Mais il a encore un bien plus grand mal à » craindre; c'est que Dieu, qui hait le mal, ne s'éloigne de lui pour le » punir! — N'aimerais-tu pas qu'on eût pitié de toi quand tu commettrais une faute, et n'aurais-tu pas envie de pardonner bien vite à Jacques? — Oui, dit l'enfant. — J'en étais sûr, reprit le Maître, mais » sens-tu que tu peux l'aimer encore? »

» A ces mots, l'enfant regarda M. Panchaud avec une expression de surprise et d'attendrissement très prononcée; ses joues se couvrirent de larmes; il pleurait la faute d'un autre et sentait, au dedans de lui, toute la tendresse de l'amour fraternel prendre la place de l'irritation ou de la plainte.

» Il courut embrasser son nouvel ami, qui, triste, confus, se tenait à l'écart. Les jeux ne recommencèrent pas immédiatement après le par-

don de l'offense; mais les deux garçons, se tenant par la main, semblaient être unis plus intimement, sans se rien dire, que beaucoup d'autres qui couraient à l'entour d'eux. »

SALLES D'ASILE DE BERLIN.

Il a déjà été remarqué, à l'occasion des Salles d'Asile d'Italie, avec quelle lenteur et quelle difficulté le bien se fait jour en ce monde, et parvient à être connu. On ignora, pendant de longues années, ce qui se passait au Ban-de-Laroche, lorsque le pieux Oberlin devançait de près d'un demi siècle les tentatives qui, faites en Angleterre, furent couronnées de tant de succès. Il fallut dix années pour qu'on sût en France ce qu'étaient les *Infant's Schools;* ce n'est qu'aujourd'hui que nous pouvons faire connaître quelques uns des rapports concernant les Salles d'Asile de Berlin. Cependant il y a plus de vingt ans qu'une princesse (1), pleine d'une rare et touchante charité, travaillait à l'établissement des Salles d'Asile en Allemagne.

Quel triste signe des temps où nous vivons que cette indifférence pour les œuvres charitables! Que l'on ne se récrie pas contre cette accusation, elle est fondée malgré les apparences contraires, malgré l'élan qui semble donné à l'esprit public et aux efforts individuels. Si l'on était vraiment avide de connaître la plus utile de toutes les sciences, la science de la charité, on ne se contenterait pas de détails vagues, incomplets, qu'on ne tarde pas à oublier; mais on ferait à leur égard ce qu'on fait à l'égard de tout ce qui a rapport aux sciences humaines, et même aux arts. On s'enquerrait sans cesse de ce qu'il y a de nouveau, on comparerait les faits, on les méditerait, on se hâterait de leur donner la publicité nécessaire; et de là naîtraient un intérêt soutenu, un ensemble de travaux véritablement utiles. Il nous semble si désirable que cet espoir se puisse réaliser, que nous prions avec instances les personnes qui peuvent nous communiquer des informations précises sur les Salles d'Asile qui nous sont encore inconnues, de prendre notre requête en considération; et nous offrons des remercîments sincères à M. Frédéric Maisan, secrétaire du Comité des Salles d'Asile de Berlin, qui a bien voulu nous faire connaître les comptes rendus et les notices publiés sur ces établissements.

SUR L'INSTITUTION DES SALLES D'ASILE, PAR STRUCKFUSS.

Les Salles d'Asile sont, sans contredit, un des plus grands bienfaits de notre époque; car, déjà leur salutaire influence se fait sentir dans

(1) Madame la princesse de Lippe-Detmold.

toute l'Europe. Leur but principal est de recevoir et de surveiller, dès l'âge de deux ans jusqu'à six, les enfants des parents pauvres, qui, forcés de travailler toute la journée hors de leur habitation pour gagner leur vie, se trouvent dans l'impossibilité de garder leurs enfants et de veiller à leur conduite.

Pour l'ordinaire, ces établissements ont une ou deux salles spacieuses, une grande cour ou un jardin où les enfants peuvent à l'aise courir, jouer et s'amuser. Deux Maîtresses, choisies par le Comité, sont chargées de la surveillance, qui est toujours active. Dans plusieurs de ces institutions, les enfants reçoivent les premiers éléments de l'instruction; mais partout on cherche à les habituer à l'obéissance, à l'ordre, à la propreté et à la sociabilité. On y fait aussi tous ses efforts pour éveiller dans leurs jeunes cœurs les sentiments qui dérivent d'une morale pure et de la religion. Par suite, on leur fait sentir la nécessité d'aimer et craindre Dieu, sans jamais fatiguer leurs facultés. Dans quelques uns des établissements de ce genre, les enfants tout à fait pauvres reçoivent même un repas sans aucune rétribution. Les moins pauvres n'y paient pour ce repas qu'une faible rétribution de six ou huit deniers. Par là les parents sont toujours à même de se livrer à leurs occupations ordinaires, et ils n'ont aucune inquiétude ni tourment sur le sort de leurs enfants pendant leur absence de la maison paternelle.

Les préposés, et surtout les Dames patronnesses, visitent tous les jours l'établissement pour y maintenir l'ordre et la propreté. Dans les conférences, on discute les observations qu'on a recueillies; on convient des défauts à abolir, des améliorations à introduire et des dépenses à faire pour cela.

Il suffit d'une légère attention pour convaincre ceux-mêmes qui n'ont jamais visité les Salles d'Asile, de l'avantage immense qui résulte de ces sortes d'établissements, et de la salutaire influence qu'ils doivent exercer sur le bien-être et la moralité des classes ouvrières. Les parents sont débarrassés de la nécessité de renoncer à leurs travaux, ou d'exposer leurs enfants aux malheureux accidents qui arrivent fréquemment quand ils sont renfermés dans des chambres, ou abandonnés à eux-mêmes. Il est inutile de parler des avantages moraux et physiques qui résultent de la surveillance attachée à ce genre d'établissement : ils sont trop évidents pour tout le monde ; mais ceux qui les ont vus de près, qui en ont examiné l'intérieur, les ont toujours quittés le cœur rempli d'une douce satisfaction et avec la conviction que leur utilité est immense, aussi bien sous le rapport moral que politique ; car, en inculquant aux enfants les principes, les sentiments du bien et de la vertu, ceux-ci parviennent facilement à remplir tous leurs devoirs envers leurs semblables et l'Etat.

Tout le monde reconnaîtra facilement qu'il existe une grande différence pour la position sociale, ou l'état des enfants nés de parents pauvres ou malheureux, quand ils sont abandonnés à eux-mêmes ou admis dans les Salles d'Asile. Les premiers, ou sont renfermés chez eux, et alors exposés à mille dangers ; s'ils sont, au contraire, libres, vous les voyez malpropres, déguenillés, courant les rues, repoussés et méprisés

par les enfants des parents aisés ; ils sont, pour ainsi dire, forcés de se mépriser eux-mêmes ; de là naît, dès leur tendre jeunesse, leur haine contre les gens riches, qu'ils regardent comme leurs ennemis. Le métier de mendiant n'est pas seulement pour eux une nécessité ; ils le considèrent comme très louable. C'est une sorte de revanche qu'ils prennent sur les riches, leurs ennemis, en les trompant, en leur arrachant quelques sous. A la mendicité ils joignent encore souvent l'entêtement, l'opiniâtreté, en un mot toutes les mauvaises qualités qui constituent l'homme vicieux. Il en est tout autrement des enfants habitant les Salles d'Asile : la propreté, la mise décente étant toujours les conditions nécessaires pour y entrer, les enfants s'accoutument de bonne heure à attacher quelque valeur à leur personne, et à s'estimer. Entourés tous les jours de camarades du même âge, ils ne connaissent pas l'idée de répudiation, d'abandon et de mépris. Ils grandissent avec des sentiments de bienveillance et de bonté, et leur gaîté se dément rarement. Aucun d'eux n'ose se regarder comme supérieur à l'autre, aucun n'ose chercher la préférence ; c'est là le soin de la Maîtresse, qui, à son tour, est sous la surveillance des hommes et des femmes qui visitent les établissements. De là vient le sentiment de sécurité chez chacun, qui exclut toute opiniâtreté, toute dissimulation, toute fausseté et toute ruse. Les enfants savent bientôt discerner qu'ils doivent ce sentiment précieux à des personnes d'un rang élevé ; de là résulte la confiance qu'ils ont pour les classes supérieures, et ils manifestent très souvent ce sentiment lorsque ces personnes viennent visiter les maisons.

Comme l'instruction consiste dans les premiers éléments et ne doit jamais être autre chose qu'amusement, elle fournit aux enfants une distraction et un changement agréables dans leurs autres plaisirs et dans leurs jeux. La morale leur est enseignée en blâmant leurs défauts par des paroles affectueuses.

On a souvent remarqué que les enfants entrés dans les Salles d'Asile, malpropres, désobéissants, opiniâtres, ont totalement changé en mieux : ils sont devenus tout à fait propres, obéissants, francs, doux et bons. Nous observerons encore que les enfants sortis des Salles d'Asile sont d'excellents élèves pour les écoles primaires ; ils s'y distinguent d'une manière frappante de ceux qui n'y ont pas été. A l'égard de ces derniers, les Maîtres sont obligés de porter leur attention sur leurs défauts et leurs vices pendant quelque temps avant d'arriver à l'instruction ; ils gagnent ce temps chez les premiers, et peuvent tout de suite commencer l'instruction sérieuse.

On ne peut que louer ces établissements d'avoir pu se maintenir sans le secours de l'Etat ; à mon avis, il y aurait des inconvénients s'ils étaient établis et entretenus aux frais de l'Etat ou des communes ; car le gouvernement serait alors obligé de les diriger par des règles fixes et générales, ce qui occasionnerait de la gêne, des inconvénients et des contrariétés, qui détruiraient toute liberté et dérangeraient les personnes les mieux intentionnées. Les femmes, surtout, au zèle desquelles les établissements doivent tant, se rebuteraient si elles étaient obligées de se soumettre aux règles fixées par le gouvernement,

au lieu de manifester leurs sentiments et d'appliquer leur expérience.

Dans ces établissements, plus que dans les autres, la liberté est une condition absolue. Chacun doit provoquer à faire le bien suivant son expérience et ses sentiments, et ce concours de sollicitude porte toujours les plus riches fruits.

Si l'Etat voulait participer au bien des Salles d'Asile, il devrait se borner aux points suivants :

1°. Contribuer aux fonds nécessaires, lorsque des circonstances imprévues, des malheurs de commerce, etc., pourraient diminuer ou arrêter la marche des établissements. Dans cette crainte, il serait prudent de former un fonds central ayant les mêmes droits que les fondations de charité et de piété, de recevoir des donations et des legs Alors l'appui et les dons annuels de l'Etat encourageraient les citoyens à imiter le bon exemple du gouvernement.

2°. Comme il est difficile de trouver dans la ville un local convenable aux Salles d'Asile, puisqu'il faut qu'il réunisse à des salles spacieuses un jardin et une cour vastes, ainsi que l'exigent le nombre et la santé des enfants, le gouvernement pourrait aussi contribuer aux frais d'une acquisition de cette nature.

3°. Les enfants qui, sortis des Salles d'Asile, sont entrés aux Ecoles élémentaires ou centrales, retournent chez leurs parents pendant les heures de récréation, ou sont abandonnés à eux-mêmes. Dans cet intervalle, de nouvelles difficultés, des peines sans nombre, des inquiétudes infinies poursuivent les pauvres parents. Pour que le bien produit par les Salles d'Asile ne soit pas perdu, il est urgent de créer un refuge pour les enfants de parents malheureux ; ils y seraient reçus pendant les heures où ils ne peuvent pas rester à l'Ecole. Les enfants pourraient aussi y faire leurs devoirs, s'amuser et recevoir un repas moyennant une légère rétribution, ou même sans rétribution suivant la position plus ou moins gênée des parents. Le soin et la direction seraient confiés à des personnes payées par les communes, et par cet intermédiaire on augmenterait le bien produit par les Salles d'Asile.

NOTICE SUR L'ORGANISATION DES SALLES D'ASILE DE BERLIN.

Avant tout, il est nécessaire de partir du principe que les Salles d'Asile sont uniquement établies pour garder et surveiller les enfants, et non pour leur donner l'instruction des Ecoles. Dans cette tendre jeunesse, où les facultés intellectuelles sont, en quelque sorte, enveloppées et renfermées, il ne s'agit que d'offrir à l'imagination naissante des enfants des objets gais, religieux et moraux, et de fortifier leurs facultés physiques par l'aspect de la nature. Ce serait leur nuire, abréger et abattre leur frêle existence, en les astreignant à une instruction sérieuse, contre leurs goûts et leurs penchants ; ce serait en faire de pures ma-

chines, en cherchant à hâter la floraison au moyen de serres chaudes. Les garder et surveiller avec soin, les préserver du danger, les conduire aux sentiments moraux par des sentences faciles et appropriées à leur jeunesse ; les instruire par la contemplation des merveilles de la nature, par des paroles affectueuses et non par la sévérité, et surtout par de bons exemples, tel est le véritable but auquel on doit tendre pour arriver aux plus heureux succès.

La prière et le chant élèvent et réjouissent le cœur des enfants; les petits travaux d'un léger jardinage les occupent et les fortifient; un conte, une fable excitent leur attention et leur sensibilité ; des jeux bien entendus les amusent, leur servent de délassement; mais, dans tous ces exercices, il faut, avec soin, écarter la gêne, la fatigue et la rigueur.

Cela posé, on reconnaîtra facilement que les Salles d'Asile, pour bien remplir leur but, doivent posséder un jardin ou une cour spacieuse. Ce serait nuire aux enfants que de les laisser enfermés toute la journée : cette clôture exigerait alors une instruction soutenue, qui fatiguerait les enfants et leurs surveillants.

Dans cette extrême jeunesse, où les facultés physiques ne peuvent se développer que par les soins affectueux et l'exemple de la piété et des sentiments moraux, l'éducation doit être confiée aux femmes. Leur zèle et leur activité seront nécessairement plus efficaces que ceux des hommes, qui sont étrangers aux petits détails et aux soins minutieux que réclame l'enfance.

Pour que la surveillance s'opère avec fruit, il faut qu'elle soit proportionnée aux forces des surveillants; et, pour cela, il est indispensable que le nombre des surveillants soit en rapport avec le nombre des enfants, et que les salles soient spacieuses et salubres.

Comme l'éducation des Salles d'Asile doit uniquement suppléer à l'éducation paternelle, il est évident que l'on doit laisser aux parents toute liberté dans le choix des jours et heures où ils veulent profiter du bienfait des établissements. Si l'on enlevait aux parents la faculté de garder chez eux ou d'envoyer leurs enfants aux établissements, selon leur bon plaisir, ce serait les contraindre à renoncer aux devoirs les plus chers qu'ils cherchent à remplir quand ils le peuvent Loin de contrarier l'autorité paternelle et d'affaiblir les liens de famille, l'intervention des Salles d'Asile ne doit tendre qu'à aider et suppléer l'éducation là où la mauvaise conduite ou la situation malheureuse des parents sont impuissantes et infructueuses pour le bien de leurs enfants ; c'est pour cela que la commission des pauvres a été chargée d'examiner préalablement la position sociale et morale des parents, et d'apprécier s'il y a nécessité urgente d'admettre les enfants aux Salles d'Asile.

Les établissements sont ouverts, en été, depuis cinq heures du matin jusqu'à huit heures du soir, et, en hiver, depuis sept heures du matin jusqu'à la même heure du soir. Tout enfant qui peut marcher y est admis.

Pour donner aux parents toute facilité de se livrer à leurs occupations, il faut que les enfants puissent prendre un repas par jour dans l'établissement, moyennant une faible rétribution (un sou). Dans les

cas extraordinaires d'indigence, le repas doit être accordé gratuitement.

Nous donnons ici le détail des frais de la Salle d'Asile située à Berlin-Gollamesgasse.

	thalers.	gr.	pfen.
Loyer..	27 (1)	»	»
Traitement des surveillants (10 thalers par mois).	120	»	»
Table gratuite.	43	23	9
Bois à brûler.	42	21	6
Impressions..	2	4	3
Ustensiles..	4	26	»
Commissions.	12	»	»
Présents aux Maîtresses, le jour de Noël.	5	»	»
Pour les enfants.	7	4	»
Faux-frais..	5	8	6
Total.	327	21	»

Tous les enfants qui sortent des Salles d'Asile doivent être reçus dans les Ecoles gratuites.

REMARQUES SUR LES SALLES D'ASILE A BERLIN, PAR FRÉDÉRIC MAISAN.

On ne doit nullement confondre les Salles d'Asile avec les Écoles, car l'instruction n'y est que secondaire. Le but principal est d'accoutumer les enfans à l'obéissance, à l'ordre et à la propreté, et surtout de développer leurs facultés physiques. On doit se contenter de leur donner les premiers éléments de la lecture, de l'écriture et du calcul ; leur âge tendre ne permet pas une occupation sérieuse et soutenue. Ce qui est plus important, c'est de leur faire apprendre leurs prières et de leur inspirer le respect et l'amour de Dieu.

Si dans ces établissements l'instruction ne peut pas être réglée d'une manière invariable, si elle ne doit pas être sérieuse, il faut aussi que toute gêne en soit bannie ; il faut que les parents puissent avoir leurs enfants autour d'eux, toutes les fois que leur travail ne les retient pas au dehors, et qu'ils puissent aussi les exercer dans la pratique de leurs devoirs envers eux.

Il est même de la plus grande nécessité d'enseigner et d'inculquer aux parents ce devoir sacré et d'écarter tout ce qui pourrait les en éloigner.

Ces établissements feraient plus de mal que de bien s'ils n'avaient pas égard aux rapports domestiques qui doivent exister entre les parents et leurs enfants.

Les avantages et l'utilité de ces établissements sont immenses, mais il faut toujours avoir pour premier but d'en poursuivre l'idée avec zèle et persévérance et d'éloigner tout ce qui pourrait l'entraver.

---

(1) Le thaler vaut 4 fr. 15 c.

La direction des pauvres avait souvent fait l'expérience qu'en établissant les Salles d'Asile c'était ôter un moyen d'excuse aux mères, qui, forcées d'aller chercher leur subsistance au dehors, faisaient garder chez elles leurs plus jeunes enfants par les plus âgés. Ces établissements, constitués pour recevoir et garder les enfants de deux à six ans, leur ôtent tout prétexte, et l'on a même trouvé le moyen de leur procurer un repas si les parents le désirent.

Mais, pour achever cette bonne œuvre, il faudrait prendre des mesures dans tous ces établissements pour procurer aux plus pauvres des repas sans rétribution aucune, et aux moins pauvres pour une très légère.

On ne peut pas se faire une idée exacte de l'état déplorable des enfants des parents. Bien qu'à Berlin il y ait déjà treize Salles d'Asile qui reçoivent mille enfants, il en est encore un grand nombre qui sont dans la plus triste position et courent le danger que nous venons d'indiquer. Toujours est-il que le premier pas est fait, et l'on doit espérer que le nombre augmentera de plus en plus, et que la Providence veillera sur leur prospérité.

Des personnes très estimables, et dont les intentions sont pures, ont craint que cette bienfaisance pour les enfants n'eût une mauvaise influence sur les parents en leur donnant la facilité de se soustraire à l'éducation de leurs enfants; qu'ainsi le lien de famille se romprait, et les enfants, souvent absents et abandonnés de leur parents, seraient bientôt déshabitués de les voir. Ces observations ont quelque chose de vrai; aussi doit-on bien examiner la position des parents avant de recevoir leurs enfants. Du reste, ces inconvénients se présentent aussi dans les autres établissements, tels que les maisons d'orphelins et dans les Écoles elles-mêmes.

Lorsque les parents sont sans éducation, d'une mauvaise conduite, et adonnés au vice, alors les enfants ne peuvent que devenir vicieux en restant chez eux, et, dans ce cas, il est urgent de les en séparer le plus tôt possible.

Comme il n'y a pas encore d'établissements particuliers pour les enfants de cette classe, des Salles d'Asile peuvent pour le moment servir de refuge à ces pauvres petits malheureux, pour les soustraire aux mauvais exemples de leurs parents.

Je recommanderais, à ceux qui pourraient encore avoir quelques doutes sur l'immense utilité des Salles d'Asile, la lecture du rapport de M. Kruge (en 1813) sur les Salles d'Asile établies par la princesse de Lippe-Detmold; en voici quelques passages :

« Je voudrais (c'est la princesse qui parle) gagner la confiance des » mères pauvres; que de malheureuses femmes seraient débarrassées » de soins et de peines accablantes, et pourraient être utiles à leur famille, par le travail, si les soins qu'exigent leurs enfants jusqu'à » l'âge de six ans ne les en empêchaient pas. Beaucoup de ces malheureuses sont obligées de quitter leurs enfants et de vivre dans de continuelles inquiétudes pendant leur absence.

» Bien des mères qui possédaient des moyens d'existence sont

» réduites à l'indigence par l'accroissement de leur famille, de telle » sorte que le don le plus précieux, celui d'avoir une postérité nombreuse et pleine de santé, devient pour elles un fardeau insupportable.

» D'autres encore endurcissent leur cœur, éloignent tout sentiment, » tout lien de famille.

» L'embarras n'est pas moins grand pour les hommes qui, perdant » leurs épouses par une mort prématurée, ne se trouvent pas en état » de faire garder et surveiller leurs enfants.

» A tous ces malheurs, à toutes ces misères, les Salles d'Asile portent » un remède salutaire et infaillible.

» L'éducation des enfants gagne sous tous les rapports dans ces éta- » blissements. Ils apprennent d'abord à parler un bon allemand, lors- » que leurs parents ne parlent que le patois; ils perdent leur timidité, » répondent aux questions avec plus de courage et de franchise, et s'ac- » coutument aux vertus sociales, à la patience, à l'obéissance, à l'obli- » geance; ils apprennent des chants religieux et reçoivent les premières » notions de la religion sans que cela ait l'air d'un enseignement; puis » les parents, lorsqu'ils peuvent rester chez eux, ont du plaisir à en- » tendre ce qu'ils ont appris et à voir leur travail.

» Ces établissements servent, en outre, à préparer les élèves pour » l'École, et à prévenir les fautes qui ont leur source dans l'ignorance » des parents; loin de s'effrayer de l'École, ils s'empressent d'y aller, » l'expérience l'a souvent démontré. »

Pour conclure, nous dirons qu'une direction centrale est indispensable pour former les principes, les règles d'utilité et provoquer la prospérité des établissements.

STATUT POUR LA SALLE D'ASILE N° 15, SOUS LA PROTECTION DE SON ALTESSE ROYALE LA PRINCESSE DE LIEGNITZ.

Art. 1er. Le but de cet établissement est de surveiller, de soigner et d'élever les enfants, dont l'extrême jeunesse ne permet pas encore l'entrée aux Ecoles, et dont les parents, forcés de gagner leur vie par un travail journalier, ne sont pas en état de leur donner la première éducation. Plus ce but sera atteint, plus on parviendra à préserver les familles pauvres des nombreux malheurs qui sont la suite du défaut de surveillance, et surtout de l'habitude où elles sont d'enfermer, des journées entières, leurs enfants dans des chambres où ils demeurent livrés à eux-mêmes et exposés aux besoins physiques, ou bien de les laisser vaguer dans les rues, malpropres et déguenillés, s'adonnant aux mauvais penchants et au vice même. Les Salles d'Asile remédient encore à d'autres inconvénients non moins dangereux, tels que de laisser les jeunes enfants aux soins de leurs frères ou sœurs, qui, quoiqu'un peu plus âgés, manquent de la prudence et de l'expérience nécessaires, les blessent ou les estropient, ou se blessent et s'estropient eux-mêmes, et, par leur man-

vaise direction, nuisent au développement de leur propre intelligence et de l'intelligence de ceux qu'ils surveillent. Tous ces maux disparaissent devant les Salles d'Asile, qui procurent, en outre, aux familles pauvres la facilité de se donner, en toute sécurité, à leurs occupations, et de se préserver ainsi d'accroître leur indigence, en même temps que les soins donnés à leurs enfants développent leurs facultés physiques et morales, et les préparent à recevoir l'instruction.

2. La Salle d'Asile n° 15, établie par la Direction des Ecoles de surveillance, est ouverte depuis le 1er novembre; elle est destinée à recevoir les petits enfants des deux sexes, depuis six heures du matin jusqu'à neuf heures du soir pendant l'été, et depuis sept heures du matin jusqu'à huit heures du soir pendant l'hiver.

3. On n'admet que les enfants des parents pauvres, dont le Comité a préalablement examiné et reconnu la position malheureuse. Il faut, en outre, présenter l'acte de baptême et le certificat d'inoculation.

Les enfants doivent être en état de marcher seuls et n'avoir pas passé six ans, âge auquel ils entrent aux Ecoles.

Les enfants malades ou maladifs n'y sont pas reçus; et ceux qui, après avoir été admis, tombent malades, ne peuvent rentrer qu'après leur complet rétablissement.

4. Le nombre des enfants à admettre est réglé d'après l'étendue de la localité, et fixé ultérieurement par la Direction. Lorsque le nombre déterminé est complet, les parents qui veulent y envoyer leurs enfants se font inscrire sur la liste des expectants.

5. Les enfants sont admis gratuitement. Pour donner aux parents la facilité de se livrer entièrement à leurs travaux, sans s'inquiéter de la nourriture de leurs enfants, il leur est loisible de leur laisser prendre un repas dans l'établissement, moyennant 6 *pfennings;* ce repas consiste en viande et en légumes, mais l'enfant doit apporter le pain. Lorsque les parents se trouvent dans une grande indigence, le repas est accordé gratuitement; dans le moment actuel on a concédé vingt repas gratuits.

6. La propreté et une mise décente sont des conditions indispensables pour l'admission.

7. Il est du devoir des surveillants de bien soigner les enfants et de n'employer contre eux aucune rigueur. Ils doivent les accoutumer à une bonne conduite, à l'obéissance, à la sociabilité, à la piété et à la crainte de Dieu; ils doivent suivre en tout les règles de l'instruction prescrite à cet effet.

Les exercices sont variés et ne peuvent être continuels. Ils doivent tendre à préparer l'intelligence des enfants à recevoir avec fruit, au sortir de l'établissement, l'instruction des Ecoles. On apprend la lecture, l'écriture et le calcul aux plus âgés; les filles sont initiées aux travaux de leur sexe. On exerce la mémoire de tous par de petits chants, de courtes prières, et par la récitation de sentences bibliques et morales. On offre à leurs regards les images représentant les objets de la nature et de la vie ordinaire, propres à exciter le désir de savoir et d'apprendre.

Le reste du temps est employé aux amusements. Pendant l'été, on doit habituer les enfants à travailler dans le jardin, mais sans les fatiguer. Lorsque le temps est favorable, on les laisse se livrer aux jeux et à

la promenade dans les cour et jardin, mais sous la surveillance d'une Maîtresse, qui a pour mission de les préserver des maux que la chaleur ou toute autre cause pourraient occasionner. La direction peut augmenter le nombre des surveillants toutes les fois que le besoin l'exige.

8. Les membres de la direction participent à la surveillance : les dames partagent avec eux ce soin, de manière que chacune puisse visiter l'établissement un jour de la semaine. Leurs observations et les améliorations à introduire sont inscrites sur un registre.

(Suivent les noms des employés et des membres.)

9. Les employés sont nommés pour deux ans.

Tous les membres qui donnent deux thalers au moins par année prennent part à l'élection des employés. Ils sont convoqués par le président. Les résolutions sont prises à la majorité des voix ; à égalité de voix, le suffrage du Président est prépondérant et détermine la majorité. Les résolutions sont transcrites sur le procès-verbal signé de tous les membres présents.

10. Tous les projets communiqués au président par les membres, et les observations faites par les dames, sont soumis aux délibérations et discutés en séance particulière. Les membres absents ne peuvent élever d'objections ni former opposition aux délibérations prises en leur absence. Cependant, dans les cas graves, ils peuvent demander un nouvel examen.

11. La direction des affaires extraordinaires appartient aux membres qui ont voix délibérative dans les assemblées trimestrielles. La direction des affaires ordinaires est confiée aux soins des employés, qui se réunissent dans ce but tous les mois.

12. Le Président ou Directeur dirige et règle les affaires et les services des employés. Il est chargé de provoquer la réunion des membres et des employés qui sont convoqués par le secrétaire ; il y a lieu à réunion quand trois membres la réclament. Le remplaçant du Directeur exerce les mêmes droits et est tenu aux mêmes obligations que le Directeur. Le secrétaire est chargé de la rédaction des procès-verbaux, de la confection des listes d'admission des enfants, et de la correspondance.

Le caissier tient les livres sur lesquels sont inscrits les dons et les quêtes, il délivre les reçus et quittances qui doivent être signés par le contrôleur, qui révise, en outre, le livre de caisse. Le caissier est tenu de dresser et de remettre, tous les ans, la balance des recettes et des dépenses.

13. Les employés de la direction déterminent seuls les dépenses. Pour les dépenses journalières, il suffit de l'autorisation du Directeur ou du contrôleur : les dépenses extraordinaires sont arrêtées à la majorité des voix des employés.

14. Tous les employés concourent aux décisions relatives à l'admission et au renvoi des Maîtres et Maîtresses.

15. A la fin de l'année, au mois de novembre, un rapport contenant l'aperçu des travaux et des résultats de l'administration, avec la liste des personnes qui ont contribué aux dons et bienfaits, est remis à la direction, à tous les membres et aux bienfaiteurs.

16. Les frais de l'établissement sont prélevés sur les dons libres.

17. A la direction appartient le droit de reviser et changer les statuts, suivant les besoins et les circonstances, sous l'autorisation et le consentement de l'autorité établie à cet effet.

Berlin, le 18 janvier 1836.

Direction.

MM. Ydeler Struckfuss, Thümmes, Maisan, Borchardt, Jaüke, Markgraff, Caroline Busch, Marie Hegel, Louise Hutho, Henriette Kohlrausch, Lilly Osann, Melhelmine de Schack, Charlotte Struckfuss.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

ANALYSES ET COMPTES-RENDUS.

GUIDA DELL' EDUCATORE (*Guide de l'Instituteur*), journal mensuel, publié par l'abbé R. Lambruschini, à Florence, et à Paris, chez A. Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6. — Prix, 18 francs par an.

L'Ami de l'Enfance est bien en retard pour annoncer la publication d'un des ouvrages les plus recommandables qui aient encore paru sur l'éducation. Cet ouvrage qui, depuis janvier 1836, est publié chaque mois à Florence, sous le titre de *Guida dell' Educatore*, est rédigé par l'abbé Raphaël Lambruschini. Non seulement c'est un recueil précieux pour les personnes qui instruisent les enfants, pour les mères de famille, pour tous ceux qui ont à cœur le bien moral des générations naissantes; mais c'est un livre qui honore et celui qui le publie et la nation à laquelle il est adressé. L'éducation considérée dans son ensemble, et comprenant dans une même idée les premiers développements donnés à l'intelligence du jeune enfant, et ses résultats dans l'homme fait; les premiers pas dans la vie et l'accomplissement final de toute destinée; l'éducation élevée à la hauteur de sa mission imposante et sainte est une grande pensée; c'est le but le plus noble qu'on puisse se proposer d'atteindre, c'est le levier le plus puissant dont on puisse faire usage, c'est l'œuvre la plus pressante qu'on puisse accomplir. L'abbé Lambruschini a hautement proclamé cette vérité, et du fond de son ame sont sortis des accents qui ont remué, électrisé les cœurs de ses concitoyens

Les Florentins répondirent à son appel par le plus touchant élan, et les Salles d'Asile s'ouvrirent en Toscane. Alors le digne promoteur de cette émulation charitable entreprit de la soutenir par une publication périodique, et voici comment il l'annonça dans un prospectus qui parut le 20 novembre 1835 :

« Le besoin, reconnu en tout temps, de donner une sérieuse attention à l'éducation de la jeunesse commence à être aujourd'hui véritablement senti ; et l'on cherche même à y satisfaire, non par mode ou ostentation, mais par conviction et dans l'obscurité de l'enceinte domestique.

» De nos jours, les pères et les mères s'occupent de leurs enfants avec un zèle qui réveille les plus douces espérances ; mais l'habileté n'est pas égale au zèle, et cela sans qu'il y ait de leur faute. L'éducation est à la fois un art et une science des plus difficiles à apprendre et à pratiquer, parce qu'elle repose sur des faits peu sensibles, et cachés sous mille formes, tels que sont les faits intérieurs de l'esprit humain ; et parce qu'aussi elle se compose entièrement des moyens de faire plier la volonté, moyens ignorés du plus grand nombre, moyens très variés, et si légers souvent, qu'on les méprise comme impuissants ; moyens difficiles et peu attrayants surtout ; car ils répugnent aux passions de ceux qui doivent s'en servir, et supposent en eux les plus rares et solides vertus. Il existe à la vérité un nombre infini de livres d'éducation, et parmi eux il en est d'excellents. Mais les livres ne valent pas mieux, en fait d'éducation, que pour toute autre science pratique ; ils aident et dirigent qui sait déjà, et qui a devant les yeux une bonne exécution des choses enseignées, exécution qui seule fait comprendre le vrai sens des livres, et seule épargne les incertitudes, les tentatives dangereuses ou inutiles et les erreurs. Que faut-il donc faire? croire possible d'ouvrir une institution publique où quiconque aspire à s'occuper d'éducation serait instruit par la pratique ; croire cela possible serait une folie. Mais il se peut qu'une personne, connaissant ce qui a été écrit sur ce sujet, et l'ayant mis à l'épreuve infaillible de l'expérience, puisse appeler comme à une grande conférence les parents et les instituteurs, qu'elle leur expose ce qu'elle sait, écarte leurs objections et partage ainsi avec eux le poids des anxiétés et des soins de l'éducation. C'est pour établir ces relations affectueuses et unir comme en une seule famille toutes les familles toscanes que j'entreprends maintenant une publication mensuelle, dans laquelle je me propose de leur ouvrir ma pensée, comme si, réunis dans un même lieu, je pouvais leur parler de vive voix. Je suis prêt aussi à accueillir leurs demandes et à éclaircir leurs doutes.

» J'ai dit *je* et non pas *nous*, parce que je ne parle pas au nom d'une société, et que je ne prétends pas compiler un journal qui fasse du bruit parmi les littérateurs. Mon œuvre est humble et obscure ; dirigée, il est vrai, vers un grand but, puisqu'il n'y a rien de plus grand que de travailler à l'amélioration des hommes, mais vers un de ces buts pourtant qui, dans le monde, ne passent pas pour grands ; c'est une œuvre toute morale, et (j'ose le dire) évangélique. Si mon projet est accueilli favorablement, et si les souscriptions sont suffisantes pour l'exécuter, je me réjouirai d'avoir été jugé digne d'offrir quelque assistance aux familles et à la société ; sinon je me dirai : « Tu n'as pas encore fait assez de bien par tes œuvres, pour pouvoir en faire par tes paroles. »

Telle fut l'annonce *della Guida dell' Educatore* ; le n° du mois de janvier suivant contient l'exposition et les idées générales de l'ouvrage, et, sous le titre d'*Instruction*, des idées préliminaires que nous ne trans-

crivons pas ici, parce qu'elles formeront à elles seules un article dans un des numéros de l'*Ami de l'Enfance*. Les pages les plus intéressantes *della Guida dell' Educatore* seront successivement reproduites dans les nôtres. Mais nous devons déclarer en toute sincérité que ce n'est que timidement que nous oserons les traduire; car nous sentons qu'il est impossible de faire passer dans notre langue, sans les affaiblir, les expressions si éloquentes, si naïves et si originales de l'auteur; et cette conviction nous a fait même, il faut l'avouer, hésiter à l'entreprendre. D'un autre côté, nous sentons aussi que ce que l'abbé Lambruschini a écrit pour l'Italie est un bien dont la France doit également profiter; et certainement le cœur si plein de charité de l'auteur *della Guida* excusera le tort que nous ferons à son œuvre en considération des bons effets qu'elle produira parmi nous. Néanmoins nous ne pouvons engager assez vivement toutes les personnes qui comprennent l'italien à s'abonner à cet intéressant journal; elles devront à sa lecture de douces et pénétrantes jouissances, elles y puiseront des lumières et des directions précieuses, elles aimeront son auteur, et verront en lui un ami, un sage conseiller, un guide véritable. Chaque numéro *della Guida dell' Educatore* offre des articles sur l'éducation, sur les méthodes d'enseignement, sur les Salles d'Asile de Toscane, et contient, en outre, des lectures pour les enfants qui, réunis, formeront un charmant recueil.

Nous devons des remercîments à M. l'abbé Lambruschini pour la bienveillance avec laquelle il parle de l'*Ami de l'Enfance*, dont il a plusieurs fois traduit des articles. Il est doux de travailler dans un tel sentiment de fraternité, et dans un esprit d'union et de sympathie qui fait disparaître les distances, et rend plus chère l'œuvre à laquelle on consacre ses efforts. Nous le répétons du fond du cœur, dans l'œuvre des Salles d'Asile, les succès des uns sont la joie des autres; et à cet égard ce qui se passe en Italie, et ce qu'accomplit M. l'abbé Lambruschini, est de nature à réjouir en France tous les amis de l'institution sur laquelle ce pieux ministre de l'évangile fait, ainsi que nous, reposer tant de vœux et tant d'espérances.

E. M.

EXTRAIT DES CONTES DE Mlle R. DU PUGET (1).

DE LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX.

« Viens avec moi au jardin, dit Adolphe à Guillaume, nous irons prendre le nid qui est dans la haie. »

Guillaume ne se fit pas prier et, en quelques minutes, les petits oiseaux furent enlevés. Le père et la mère voltigèrent en poussant des cris plaintifs, lorsqu'ils virent emporter leurs petits, et ceux-ci, sans plumes encore, appelaient leur mère avec anxiété.

Adolphe s'amusait beaucoup des cris de ces oiseaux. Guillaume, au contraire, était ému jusqu'au fond du cœur, et, comprenant qu'il avait eu tort de suivre les suggestions d'Adolphe, il lui dit :

---

(1) *Petits Contes pour les enfants* de trois à sept ans. Voyez l'*Ami de l'Enfance*, n° 4 de 1837, pag. 126.

« Remettons ces pauvres petits oiseaux dans leur nid, ils vont mourir e froid et de faim. »

Cette proposition fut rejetée bien loin par Adolphe, qui se disposait éjà à fixer un fil à la patte des petits oiseaux, afin de s'amuser de leurs ıuts. Mais son père était près de là dans un berceau de verdure. Ayant out vu, il accourut pour arracher ces oiseaux à la cruauté d'Adolphe.

« Il faut avoir un cœur bien dur, dit-il, pour trouver du plaisir dans es souffrances des animaux. Si tu ne te corriges pas, mon fils, de cette âcheuse disposition, tu deviendras cruel envers tes semblables. Serais-ı bien aise qu'on t'enlevât de la maison paternelle pour te tourmenter ù point de te faire mourir? Remets de suite ces oiseaux dans leur nid t sors du jardin. Quant à toi, Guillaume, tu t'es laissé entraîner au ıal, mais tu n'as pas tardé à reconnaître ta faute et à vouloir la réparer : puisse-t-elle te préserver d'en commettre de semblables à l'avenir! Ie cesse jamais d'avoir de la compassion po..r les êtres qui font partie e la création comme toi. Je te charge de veiller à la sécurité de ce nid t de ses habitants. »

PARDON ET OUBLI.

André, Robert et quelques uns de leurs camarades décidèrent de paser la récréation dans le petit jardin de l'un des maraîchers du voisiage. André, grimpé dans un pommier, cueillait, pour s'amuser, les ·uits de cet arbre.

Le maraîcher avait aperçu, de loin, le dégât commis dans son pomıïer. Il accourut en toute hâte, avec un bâton, et menaça de battre les etits garçons, s'ils ne payaient pas à l'instant le prix des pommes qui vaient été cueillies.

Dès qu'André vit venir le maraîcher, il descendit promptement de arbre et se mêla à ses camarades, qui, saisis de fiayeur, se cachaient errière Robert. Cependant, lorsque celui-ci entendit les menaces du ıaraîcher, il s'avança avec intrépidité vers lui, et dit :

« Vous avez raison de vous plaindre et je ne demande pas mieux que e payer la valeur de vos pommes; mais j'y mets une condition, c'est ue vous ne garderez pas ce bâton : ma demande est juste et je la main-.endrai avec fermeté. »

« — Voyez un peu ce petit raisonneur! s'écria le maraîcher. C'est lui, en suis sûr, qui a volé mes pommes. »

Irrité par cette insulte, Robert répondit avec vivacité et impertinence. ,e maraîcher le saisit alors d'un bras vigoureux et se mit à visiter ses oches. Robert appela ses camarades à son secours, mais les lâches l'aıandonnèrent. Malgré la résistance de Robert, le maraîcher vint à bout le son dessein, et tira, à la grande surprise du petit garçon, une pomme le sa poche. Robert était immobile d'étonnement.

« Eh bien! s'écria le maraîcher, n'ai-je pas deviné juste? »

Probablement qu'André, pour se laver de tout soupçon, avait glissé ette pomme dans la poche de Robert, tandis qu'il était derrière lui. ıu lieu d'avouer qu'il était coupable, André fit semblant de plaindre Robert, qui était encore plus irrité par cette perfidie. Il voulut se jeter ur André, mais le maraîcher le retint, le mit à la porte de son jardin en 'accablant d'injures.

Robert croyait que son honneur demandait qu'il se vengeât d'André; mais, ramené à de meilleurs sentiments par sa mère, il évita, dès ce moment, tout commerce avec André, indigne de porter à l'avenir le nom de son ami. Plus la faute d'André était grave, plus il était honorable pour Robert de la lui pardonner.

Il n'y a pas de véritable grandeur d'ame quand on ne pratique point le précepte du pardon et de l'oubli des injures.

LE PÈRE ADOPTIF.

Pierre ayant fait son temps à l'école, l'instituteur lui donna, au moment où il le quittait, un certificat constatant son habileté dans les diverses parties qui avaient fait l'objet de ses études. Ses parents se disposèrent à le mettre en apprentissage, car ils lui avaient dit souvent:

« Il faut commencer, mon cher Pierre, par savoir tout ce que tu pourras apprendre à l'école; quand tu auras un bon certificat, nous ferons pour toi tous les sacrifices que nous pourrons. »

Ils avaient, dès longtemps, fait choix d'un maître pour leur fils, en ayant égard, non seulement à l'habileté de cet honnête artisan, mais encore à l'ordre qui régnait dans sa maison. Maître Bulow avait toujours plus d'ouvrage qu'il n'en pouvait faire, parce qu'il travaillait solidement et à des prix raisonnables.

Quand maître Bulow entendait parler d'une invention nouvelle, il écoutait avec beaucoup d'attention ce qu'on disait, de sorte qu'il savait faire tous les meubles fabriqués à l'étranger. Ce fut chez maître Bulow que Pierre entra en apprentissage; il s'y trouva parfaitement. On ne lui permettait pas de se livrer à la paresse; il fallait être attentif aux ordres de maître Bulow, rentrer à l'heure convenue, aller, avec lui, le dimanche à l'église, et il était expressément défendu à Pierre de courir les rues. Cet enfant, étant en si bonne main, apprit son état à fond, resta excellent sujet; aussi maître Bulow l'aimait comme s'il eût été son fils.

Pierre eut le malheur de perdre ses parents de bonne heure; maître Bulow le consola en disant:

« Tu seras mon fils. »

Quand l'apprentissage de Pierre fut terminé, il resta chez maître Bulow en qualité d'ouvrier. Ensuite, il voyagea pour se perfectionner, et son père adoptif lui envoyait l'argent nécessaire pour l'empêcher d'être à charge à personne.

Après avoir parcouru bien des pays, Pierre revint chez maître Bulow, qui finit par lui donner son établissement. Il vécut jusqu'à un âge très avancé, et Pierre lui ferma les yeux en pleurant et en disant:

« Puisse Dieu te récompenser du bien que tu m'as fait! Mon père et ma mère m'ont quitté, mais tu m'as recueilli. »

Si Pierre n'avait pas commencé, dès le temps qu'il allait à l'école, à se conduire d'une manière irréprochable, il n'aurait pas mérité l'intérêt si bienveillant de maître Bulow.

IMPRIMERIE DE Mme HUZARD (NEE VALLAT LA CHAPELLE),
RUE DE L'ÉPERON, N° 7.

TOME 2. N° 6. NOVEMBRE 1837.

L'AMI DE L'ENFANCE,

JOURNAL

DES SALLES D'ASILE.

MÉTHODES ET EXERCICES.

EXTRAITS DE L'ÉDUCATION PROGRESSIVE, PAR MADAME NECKER DE SAUSSURE. — ÉTUDE DE LA PREMIÈRE ENFANCE.

But de l'éducation. — Influence de l'éducation sur la force de la volonté. — Influence du sentiment religieux sur la volonté.

Élever un enfant, c'est le mettre en état de remplir un jour le mieux possible la destination de sa vie. Mais quelle est la destination générale de la vie humaine? De la réponse à cette question dépend évidemment la direction de l'éducation tout entière. On est loin encore d'avoir déterminé cette direction, quand on a dit que l'éducation avait pour but de développer les facultés; c'est là son œuvre plutôt que son but. L'éducation développe les facultés, mais, en outre, elle doit répondre à notre double destination; elle doit préparer l'enfant pour deux existences successives; il y a en lui un esprit immortel qui ne fait que traverser ce monde; il y a une faible créature qui y vient souffrir et mourir. Notre nature est en rapport avec ces deux vocations. L'ame a des facultés relatives à son séjour sur la terre; elle en a qui portent ses vues et ses espérances au delà. Les unes et les autres doivent être développées par l'éducation. Puisque Dieu n'a pas voulu nous appeler immédiatement à lui, et qu'il nous a obligés à le chercher par la route de la vie, pourvoir l'enfance de tout ce qui est nécessaire au voyage est de devoir étroit pour l'Instituteur. D'après Baut, le but de l'éducation serait celui-ci : *développer dans l'individu toute la perfection dont il est*

susceptible ; mais, comme une telle œuvre ne peut s'achever dans l'enfance, et qu'elle demande, pour être accomplie, l'existence entière, j'oserais proposer un léger changement à cette belle définition : *donner à l'élève la volonté et les moyens de parvenir à la perfection dont il sera un jour susceptible.* Ceci suppose chez l'Instituteur quelque idée de la perfection à laquelle on peut aspirer, et, de plus, la connaissance des ressorts qui agissent sur la volonté.

L'éducation est, sans doute, obligée de reconnaître de grandes différences de situation entre les hommes ; non seulement la nécessité l'y force, mais elle le doit, puisqu'il y a dans la société une perfection relative à chaque état. Il ne convient donc pas que les facultés soient stimulées au delà du point où elles trouvent dans la vie réelle un exercice naturel et régulier. De là naît une échelle de développement assortie aux diverses conditions de la vie. Mais, dans les conditions les plus humbles, toujours l'éducation a une tâche à remplir, toujours elle doit donner une certaine culture à l'intelligence. Il y a un premier degré d'instruction qui est de droit naturel pour chaque être et dont il n'est pas permis de priver un enfant. L'éducation de la classe indigente est aussi nécessaire aux autres classes qu'à celle-là même, puisque l'éducation est le seul moyen certain d'influer sur la moralité et de contenir par le frein du devoir ceux auxquels il n'est pas toujours aisé d'en imposer d'autres. Pour y réussir, le plus essentiel de beaucoup, c'est la formation de la volonté. Comment essayer de former des êtres humains sans examiner le ressort qui les fait agir? Si l'on ne peut rien obtenir de créatures intelligentes sans la participation de leur volonté, le moindre aperçu sur les moyens de la déterminer a de l'importance. Il serait même en éducation tellement oiseux de s'occuper d'autres objets si l'on n'avait pas au moins réfléchi sur celui-là, qu'il mérite, avant tout, d'arrêter notre pensée.

Volonté, force mystérieuse! don puissant qui semble tour à tour accordé et retiré! pourquoi souvent languit-elle abattue? La faiblesse et les écarts de la volonté sont le mal attaché à notre nature. Les effets de ce mal peuvent être restreints, adoucis ; mais toujours ils resteront sensibles. D'un côté, le pouvoir de l'éducation à cet égard est limité; de l'autre, elle ne fait pas toujours l'usage qu'elle en pourrait faire. Ses devoirs, sous ce rapport, me semblent se réduire à trois principaux : fortifier la volonté, l'élever, la maintenir, s'il se peut, à cette hauteur où elle règne en souveraine sur les penchants humains, trouvant, dans leur force particulière, tantôt des obstacles et tantôt des secours, mais jamais une puissance qui la subjugue. Ensuite, comme la volonté doit avoir un caractère déterminé et suivre une marche constante, comme elle ne peut se prononcer en actes sans avoir affaire aux penchants du cœur, l'éducation doit, en second lieu, donner à l'élève les sentiments, les goûts, les habitudes même qui exerceront la plus salutaire influence sur la volonté, et qui, dans les moments où elle est le moins capable d'efforts, imprimeront encore une heureuse direction à la conduite. Enfin, puisque, malgré les soins les plus soutenus, le relâchement, l'apathie, dirai-je, la dépravation momentanée de la vo-

lonté, se manifestent plus ou moins clairement dans la vie réelle, le troisième devoir, et le plus essentiel de l'éducation, est d'ouvrir à l'élève l'accès de la source élevée, où l'ame peut se retremper et reprendre une nouvelle vigueur. La volonté prend les noms de fermeté, d'énergie, de constance. Est-il accordé aux Instituteurs d'augmenter chez un enfant l'énergie morale? je l'ignore; mais il me paraît certain qu'il leur est extrêmement aisé de la diminuer; c'est peut-être à cet égard que nous commettons le plus de fautes; un des objets les plus essentiels est un des plus négligés. L'éducation presque entière tend à ébranler la fermeté; elle n'est, le plus souvent, à vrai dire, qu'un système de moyens pour affaiblir la volonté. Persuasive et insinuante, elle l'empêche de se former; sévère et inflexible, elle la fait ployer ou la brise. Elle vise à faire contracter de bonnes habitudes, et le propre des habitudes est précisément d'obtenir des actions sans le concours de la volonté; elle tire un grand parti de l'instinct imitateur qui produit un effet semblable. La raison qu'ont les Instituteurs pour ne pas favoriser le développement de l'énergie est bien simple, c'est qu'ils la rencontrent sans cesse comme obstacle dans l'éducation. Tout ce qu'ils désirent donner à l'enfant, instruction, application, sagesse, générosité, bonnes manières, exige le sacrifice continuel de sa volonté. Diminuer l'énergie de cette faculté est un parti tellement commode, qu'on le prend souvent sans y songer. L'éducation doit, selon moi, compter assez sur ses ressources pour ne pas redouter d'avance le développement de la fermeté; et, puisque le gouvernement des parents ou des Instituteurs a nécessairement une influence répressive; puisque les usages de la société en ont une aussi, il serait bien essentiel de compenser ces divers effets, et de rendre aux enfants, qui sont les hommes de l'avenir, le nerf et la vie dont le germe paraît leur avoir été accordé par le Créateur. Toutefois, ce n'est pas en renonçant à montrer de la fermeté eux-mêmes, que les Instituteurs réussiront à en donner. S'ils sont faibles et vacillants, ils ajoutent un mauvais exemple à une influence également mauvaise, ou plutôt à l'absence de cette influence qu'il est de leur devoir d'exercer. Il convient, si l'on peut le dire, qu'ils subissent l'obligation de commander. L'assujettissement auquel un état de dénuement absolu soumet l'homme durant son enfance est aussi indispensable à la formation de sa moralité qu'à la conservation de sa vie. C'est le moyen voulu par la Providence pour le développement de toutes ses qualités, en y comprenant l'énergie; et l'emploi de ce moyen a pour but, ainsi qu'il doit avoir pour terme, l'affranchissement de la volonté. La volonté doit dominer les penchants; quand elle est à la hauteur de sa noble destination, on la voit souveraine, absolue, indépendante des motifs, des sollicitations diverses qui tendent à la gouverner, à l'enchaîner même. Il faut donc que l'enfant apprenne à se proposer un but à lui-même, à choisir à ses périls et risques les meilleurs moyens d'y parvenir. La détermination libre et réfléchie, la faculté de prévoir les inconvénients attachés au parti qu'on a pris, et la résolution de les braver, voilà ce qui donne une bonne trempe à l'esprit et de la fermeté au caractère. Si donc l'élève à l'avenir doit rester maître de sa conduite, il im-

porte de lui faire suivre deux régimes en apparence opposés ; l'un d'assujettissement, pour l'accoutumer à réprimer ses désirs capricieux ; l'autre, de liberté, afin qu'il se forme en lui une volonté indépendante. Pour favoriser à la fois l'œuvre de la raison et le développement des meilleurs mobiles, il faudrait donc que l'éducation commençât par s'attacher à raffermir le caractère, à préparer le terrain solide dans lequel tous les bons principes s'enracinent et portent des fruits. Par l'habitude de l'obéissance, l'élève apprend à réprimer ses passions. En l'accoutumant à se déterminer lui-même dans les cas permis, il acquiert de la décision, et sa volonté, qui n'est plus passive, gagne insensiblement de la vigueur. L'éducation ne saurait trop tôt s'occuper de la formation des mobiles ; elle doit diriger le développement des forces diverses qui agissent sur cette partie sensible de l'ame, où naissent les désirs et se préparent les décisions.

Il est un sentiment plus pur, plus élevé, plus intimement lié à la moralité que les autres, le sentiment religieux. Celui-là, ne trouvant pas ici bas de quoi se satisfaire, cherche de la résistance au dessus de nous.

Puisqu'il faut préparer des mobiles à l'homme, il importe de comprendre que le sentiment religieux est le seul qui puisse donner une heureuse impulsion à toute la vie.

Le besoin habituel de communiquer avec Dieu, de l'implorer dans ses peines, de lui soumettre ses désirs, d'examiner devant lui et sa conduite passée et ses projets futurs, de lui demander la force nécessaire pour persévérer dans le bien et pour renoncer au mal, voilà ce que l'enfant peut déjà sentir. Plus il sondera ses intentions en présence de l'Être parfait, plus sa moralité se formera ; mieux il discernera ses moindres fautes, et plus la puissance réparatrice du repentir et de l'amour purifiera le fond de son cœur. Tel est le mouvement que l'éducation peut imprimer ; telle est l'impulsion énergique qui traversera sans s'anéantir les alternatives de la volonté. Mille motifs différents peuvent contribuer à retenir dans une ligne à peu près droite des êtres doués de bon sens ; mais le désir, mais le besoin constant de se perfectionner au fond de l'ame, la ferme intention de poursuivre un tel dessein, quel qu'en soit le résultat au dehors, cette intention, je le crois, ne sera jamais fondée sur des motifs purement humains. L'amélioration progressive du cœur ne peut être que religieuse.

Dieu seul est à la fois en dedans et en dehors de nous-mêmes ; en dedans, pour être témoin de nos efforts, de nos motifs, de nos moindres pensées ; en dehors, pour que nous puissions l'adorer, l'implorer, le craindre ; pour que les grandes idées morales, objets de notre vénération, se transportent dans un être sensible qui nous voit, qui nous encourage, qui nous plaint. Dieu est une sagesse vivante, animée, une sagesse qui inspire et qui éprouve l'amour. La perfection, la beauté morale ont revêtu en lui une existence individuelle ; elles parlent à notre cœur et communiquent avec nous ; ce besoin si impérieux pour ceux qui aiment, celui de se mettre en harmonie avec l'objet de leur dévouement, ce besoin devient celui d'une amélioration constante. Nous sentons

que les mauvais mouvements de notre ame sont l'obstacle qui nous sépare de Dieu ; et dès lors cet obstacle diminue. Une influence salutaire pénètre en nous. Quand à l'idée du Dieu très saint se joint celle du Dieu réconcilié, du Dieu qui pardonne, ce qu'il y a de plus élevé dans la contemplation, de plus tendre dans la reconnaissance, consume, résout, pour ainsi dire, la masse du mal dans notre cœur, et notre volonté régénérée se plonge dans la source éternelle de toute bonté.

L'Instituteur est à l'égard de l'enfant ce qu'est la Providence à l'égard de l'homme ; il veut son bien présent, son bien à venir, celui de son ame immortelle, et il étudie, autant qu'il est en lui, les desseins de Dieu, afin d'y conformer ses vues.

Appuyé, d'une part, sur l'autorité du christianisme, et, de l'autre, sur celle de la conscience, il ose prononcer que le but de l'homme dans cette vie ne doit point être le bonheur. Donner de la prépondérance à la loi de l'ame, à la loi qui oblige le sentiment moral et toutes nos facultés intellectuelles à s'élancer vers la perfection, chacune dans la route qui lui est tracée, est la tâche qu'il s'impose dans l'éducation.

S'agit-il de déterminer la volonté? le sentiment religieux est un mobile puissant, universel, enraciné dans les profondeurs de notre nature, et dirigé plus que tout autre vers le bien. S'agit-il de la réprimer? la morale du christianisme est plus pure, plus sévère et pourtant plus adaptée aux besoins de l'humanité que la morale philosophique.

Quelque route que suive donc la pensée de l'Instituteur, elle est constamment ramenée au point où se rencontrent toutes les routes. Dieu, cause première dans l'univers, foyer d'où l'ame est émanée, Dieu est l'objet vers lequel doit se diriger l'éducation qui embrasse tous les rapports de l'homme. Toutefois, en rapportant les choses terrestres à leur centre, l'éducation ne s'occupe pas moins à les faire apprécier. Son but final est la vie à venir; mais son but prochain, celui qu'elle doit atteindre immédiatement, c'est l'heureuse administration de la vie présente.

Avides de découvrir les indications de la Providence, de sages Instituteurs respectent l'esprit de chaque âge ; ils savent en tirer parti et l'épurer. Alors des sentiments mêlés de bien et de mal, de passagères émotions excitées par des causes souvent frivoles, se montrent comme des occasions de développement.

Sanctifier la vie humaine, découvrir, mettre en œuvre les trésors du ciel que la main divine a déposés dans la création terrestre paraît être le rôle de l'éducation.

EXTRAITS DU JOURNAL DE MONSIEUR PANCHAUD (1).

13 août 1829.

Je sentais aujourd'hui que ma poitrine épuisée avait besoin de repos, je lui en ai accordé en usant de peu ou point de paroles, et en ne me servant que de signaux.

J'ai montré, avec le premier doigt de chacune de mes mains, les *cinq sens* aux enfants, laissant à l'un d'entre eux le soin de les nommer et d'indiquer la fonction de chacun. Il ne s'est pas trompé, et a répondu avec beaucoup de justesse à tous mes signes, que les enfants observaient dans le silence que produisait leur grande attention.

Soir, suite de l'explication des sens.

J'en ai expliqué l'usage d'une manière intuitive, en leur faisant voir et toucher un objet. Nous nous sommes particulièrement arrêtés sur la vue; puis j'ai tâché de faire remarquer les différentes parties de l'œil, comme les cils, les angles, l'iris, le globe et particulièrement les sourcils et les paupières, lesquels sont disposés de manière à préserver et à conserver les yeux.

Réflexions sur la bonté de Dieu qui a présidé à l'agencement de notre corps avec tant de sagesse et de bonté ; malheur de ceux qui sont privés de la vue ; usage que nous devons faire de nos yeux ainsi que de tous les sens.

30 novembre.

Tous les exercices, en général, se sont faits d'une manière très satisfaisante. Aux gradins, j'ai montré la partie blanche de l'un de nos drapeaux ; puis j'ai invité les enfants à me citer d'autres objets qui fussent de même couleur : l'un a trouvé le plâtre ; l'autre, la chaux ; un troisième, le linge ; un quatrième, le fer-blanc, le plomb ; un cinquième, l'argent ; enfin un sixième, la neige. Nous avons fini la leçon par quelques réflexions sur la bonté de notre Père céleste qui a donné à chacun de ces objets son genre d'utilité. Cette leçon a singulièrement intéressé nos petits enfants.

Séance du soir.

Nos enfants se sont montrés dociles à toutes leurs leçons, particulièrement pour la première, à l'amphithéâtre, où nous avons épelé et lu simultanément le passage : *l'Éternel est bon envers tous.* Ils ont su me citer les noms de Père céleste, Éternel, le Tout-Puissant, le Seigneur, etc., qui sont donnés à Dieu. Dans une seconde leçon aux gradins, estampe du maçon, procédé à employer pour faire la chaux,

---

(1) Directeur, jusqu'en 1836, de la Salle d'Asile de Lausanne, et, depuis cette époque, de celle de la rue Saint-Maur, à Paris.

le mortier, et comment le mortier est utile et nécessaire pour lier les pierres, etc.

2 décembre.

J'ai été satisfait de tous les exercices, celui de la prière et du chant ayant bien été ; la même disposition a suivi les enfants dans tous les autres. Celui du calcul a été fait avec ensemble et précision jusqu'à deux cents. Il y a une liaison imperceptible qui engage à faire bien encore, parce qu'on a déjà bien fait ; c'est ce qui est arrivé aujourd'hui. La leçon des gradins a été assez infructueuse, à cause des nombreuses visites qui préoccupaient les enfants.

Soir. Aux gradins, après la leçon de silence, j'ai commencé l'histoire de l'*Enfant prodigue*, dans les termes touchants et simples de l'Evangile ; j'amplifiais cependant un peu pour rendre intelligibles aux enfants les termes employés dans cette histoire. J'ai été écouté avec une attention que les enfants n'auraient pas pour ce qui n'est point la vérité. Je les avais prévenus d'avance que je leur dirais une histoire de la parole de Dieu.

4 décembre.

Malgré les nombreuses visites, mes enfants ont exécuté avec ordre et précision tous leurs exercices : le silence qui régnait surtout pendant la prière était remarquable aux gradins. J'ai fini l'histoire de l'Enfant prodigue. Quand je suis arrivé au moment où l'enfant plein de repentir vient demander pardon à son père...., c'est alors qu'il y avait une véritable attention chez les enfants. Dans une seconde leçon, nous avons encore parlé de l'Enfant prodigue. J'ai expliqué aux enfants comment nous étions tous des enfants prodigues, en faisant un mauvais usage des biens ou des facultés que notre Père céleste nous a départis ; mais que, si nous faisions comme lui en retournant à notre Dieu et en tenant le même langage que lui et de tout notre cœur, il nous recevrait comme ses enfants et nous accorderait son pardon.

15 décembre.

Les enfants, en général, ont bien fait tous les exercices du matin et particulièrement celui du dessin linéaire. Aux gradins, leçon religieuse sur ces paroles de l'Écriture : « Portez des fruits convenables à la repentance. La cognée est déjà mise à la racine des arbres; tout arbre donc qui ne produit pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu (1). » Savoir ce qu'on fait d'un arbre qui ne produit point de fruits, mais qui occupe inutilement la terre. Pour engager mes enfants à réfléchir, j'ai fait à peu près les questions suivantes : « Est-ce qu'on trouve les figues, les poires ou les pommes sur des épines? Cueille-t-on les raisins sur des chardons? Un bon arbre rapporte-t-il de mauvais fruits? Un mauvais arbre rapporte-t-il de bons fruits, etc...? »

---

(1) Saint Matthieu, chap. III, v. 8 et 10.

savoir de quels arbres il s'agit. Les enfants ont deviné que c'était des hommes que Dieu parlait. — J'avais dessein de parler à mes petits de la justice de Dieu, qui ne tient point le coupable pour innocent, mais qui veut que le méchant soit puni ; c'est ce que j'ai fait avec les aînés.

17 décembre.

Histoire de l'arc-en-ciel.

Point d'exercice préliminaire à cause de l'heure avancée. Les leçons, en général, ont bien été, et particulièrement celle de lecture par groupes. Aux gradins, répétitions des questions d'hier matin sur le déluge. Histoire d'un jeune enfant qui voulait, disait-il, courir pour aller chercher un morceau de chacune de ces belles couleurs qui composent l'arc-en-ciel. Il courut donc de toutes ses forces ; mais quels furent son étonnement et son chagrin, lorsqu'il ne vit plus ce qu'il cherchait. La pluie recommença et l'arc-en-ciel disparut. Il vint se plaindre à son père, qui voulut bien lui expliquer ce que c'était. Ces couleurs viennent, lui dit-il, des rayons du soleil qui, en traversant les gouttes de pluie, forment ces belles nuances qui n'ont point de corps ni de durée, elles paraissent un instant et disparaissent le moment d'après ; si tu t'en approches et te mets dessous, tu ne vois rien.

EFFETS DE L'ENSEIGNEMENT.

Les petites anecdotes que nous allons citer se rattachent, d'une manière indirecte, aux méthodes et exercices ; nous les plaçons ici, parce qu'elles présentent des résultats dignes de l'attention des maîtres. De tels exemples pourront quelquefois leur fournir à eux-mêmes d'heureuses inspirations pour l'enseignement des enfants confiés à leurs soins.

« L'année dernière, au mois de mars, à l'Ecole de Saint-Laurent, un petit garçon se permit de faire du bruit pendant la leçon du gradin. M. Panchaud l'envoya dans le coin des mutins, et bientôt il se mit à pleurer ; sa sœur, s'apercevant de son chagrin, se mit aussi à fondre en larmes. Le maître, attentif à cette preuve de tendresse fraternelle, s'adressant aux enfants, leur dit : « Voici un petit garçon qui a désobéi, » mais il pleure, et sa sœur est affligée de le voir souffrir ; que pensez-» vous que nous devrions faire ? » — Aussitôt plusieurs petites mains se levèrent, et l'on entendit des voix enfantines criant : « Il faut lui par-» donner ! il faut lui pardonner ! — Eh bien ! mon enfant, » dit M. Panchaud, « je te pardonne à cause de ta sœur : j'aime à voir les enfants qui » s'aiment ; cette petite fille m'a fait plaisir ; viens l'embrasser. » Les

deux enfants confondirent leurs larmes et leurs baisers; puis, rayonnante de joie, la petite fille ramena son frère et le fit asseoir à côté d'elle.

Le même jour, ayant parlé de la corruption du cœur, le maître demanda par quel moyen nous pouvons la combattre. « Il faut prier Dieu » de tout son cœur, » dit l'un des enfants. — « Et quelle prière offri- » rons-nous à Dieu? » — Après un moment de silence, un petit garçon se leva, et dit : « O Dieu! crée en moi un cœur net et renouvelle » au dedans de moi un esprit bien remis. » Cet enfant fit ainsi une touchante application de l'un des passages enseignés à tous les écoliers de la grande salle.

Au commencement de février, mademoiselle Hertzog a raconté à l'une des dames le trait suivant : L'une des petites filles lui demanda si Jésus devait revenir sur la terre. Mademoiselle Hertzog lui expliqua très simplement ce que Jésus a déclaré à cet égard. « Pourrons-nous » l'embrasser? » demanda cette petite fille. — « Il est si bon qu'il se lais- » sera sûrement embrasser par ceux qui l'aiment. — Oh! je veux aller » vers le bon Dieu; vous me montrerez le chemin qui y conduit, n'est- » ce pas? le chemin étroit, maîtresse; je veux aller vers le bon Dieu, » je veux aller vers le bon Dieu. » Cette enfant montre dans toute sa conduite des dispositions fort réjouissantes, et se distingue par sa modestie qui toujours lui fait rechercher au gradin le voisinage des petites filles plutôt que celui des petits garçons.

Un jour, un de nos instituteurs avait expliqué aux enfants le chapitre XIII de la Genèse, où Abraham, ne voulant pas être en contestation avec Lot, au sujet de leurs nombreux troupeaux, lui fait choisir le pays qu'il préfère, et se rend dans l'autre pour éviter toute dispute. Il avait sans doute appliqué ce trait à ses petits auditeurs, et il eut bientôt la joie de voir que cet exemple n'avait pas été perdu pour tous. Un des jours qui suivirent cette leçon, l'Instituteur vit, au moment de la récréation, deux enfants se disputer dans la salle; il ne se mêla point à leur querelle, mais il entendit l'un des deux enfants dire à l'autre : « Eh bien! choisis où tu veux aller; si tu restes dans la salle, j'irai à » la terrasse, ou si tu préfères la terrasse, je resterai dans la salle. » Ainsi d'accord, les enfants obéirent strictement à leur engagement, et la paix fut rétablie.

De tels exemples, qui, tout peut le faire croire, se répètent souvent et passent inaperçus, montrent combien le Seigneur trouve facilement le chemin des plus jeunes cœurs.

Ceux de nos enfants qui ont passé dans d'autres écoles se sont, pour la plupart, distingués, non seulement par leurs petites connaissances, mais par leur soumission, leur bons procédés envers leurs camarades, leur enfantine et douce piété.

Une de nos petites filles a reçu, sur son lit de mort, dix-huit mois après avoir passé de l'Ecole de Saint-Laurent à l'Ecole gratuite en faveur des jeunes filles pauvres, les plus belles consolations et les plus fermes espérances; elle est morte pleine de patience et de foi; c'est, il nous semble, le plus beau succès, si l'on ose employer ce mot dans une

acception aussi sérieuse, que nous puissions vous raconter. Les graves pensées que le départ de cette enfant fait naître forment peut-être, pour un grand nombre de nos lecteurs, un argument plus puissant que tout autre; aussi c'est au souvenir de l'enfant qui a passé dans l'Eternité, joyeuse de s'en aller à Jésus, que nous laissons le soin de vous demander quelques secours pour ceux qui grandissent dans nos Ecoles, en y apprenant, avec les premiers éléments des connaissances humaines, *la seule chose nécessaire.* (Extrait du *Huitième rapport du Comité des Ecoles de petits enfants de Lausanne.* — Mars 1837.)

EXTRAIT DU JOURNAL DE MADAME MILLET, INSPECTRICE DES SALLES D'ASILE DE PARIS.

Pour bien connaître la direction d'une Salle d'Asile, il faut que les visites d'inspection soient toutes imprévues et faites à des heures différentes les unes des autres. Il est d'une grande importance d'y arriver parfois à sept heures du matin, afin de s'assurer si le maître comprend sa mission. A cette heure-là déjà, les enfants arrivent en petit nombre, il est vrai, mais la personne chargée de les surveiller doit déjà se trouver à son poste. On n'imagine pas combien il est nécessaire pour un enfant d'être accueilli par une femme douce et bonne, qui, de prime abord, s'occupe de lui, le console quand il exprime des regrets de quitter sa famille, le place commodément quand il a froid, ou examine son panier et la petite provision qu'il apporte. Cet intérêt dispose, dès la première fois qu'il se présente, à la confiance et à l'affection. Le Maître indolent pour son devoir s'en rapporte à une fille de service qui, trop souvent occupée d'autres choses, regarde machinalement l'enfant qui entre, tandis que lui reste dans son lit, ne s'embarrassant pas si ses élèves ont besoin de ses soins. Ce Maître-là n'est pas digne de sa mission, et c'est presque toujours pour moi le premier indice de bonnes ou mauvaises dispositions.

L'observation doit s'étendre jusque sur les moindres détails; car de la plus petite chose dérive quelquefois une leçon ; je signale donc, aux personnes qui s'occupent des Asiles, les soins qu'elles doivent mettre dans leur inspection.

. . . . . La Salle d'Asile que je fréquente le plus assidument est celle de la Maison Cochin. Il règne dans cet établissement un tel esprit d'affection, que les exemples sont fréquents de l'échange de bons services entre les Maîtres et les Élèves. Il y a un petit jardin au milieu de la cour; il fait les délices de tout le monde et donne lieu à beaucoup de questions et de leçons. Le Maître en a confié le soin et la responsabilité à tous les Élèves, et rien n'est plus respecté ; c'est le bien commun, la joie de tous ; il faut voir la peine que prennent les anciens pour expliquer aux petits qui arrivent le respect que l'on doit avoir

pour la propriété du Maître ; et quand par hasard, ce qui est rare, un délit se commet, on en fait un sujet de conversation à l'instant même et une histoire que l'on raconte à l'estrade; il suffit alors de dire qu'il se trouve un coupable, pour que l'enfant se déclare lui-même ; alors on examine les excuses qu'il peut alléguer, soit l'ignorance de ses devoirs ou l'oubli des convenances; chacun exprime son opinion, et il arrive toujours une grâce et une promesse de mieux se conduire à l'avenir.

Mais, pour parvenir à ce résultat tout moral, il ne faut pas la moindre négligence de la part des Maîtres. Si un enfant peut faire une faute inaperçue, il en conclut qu'il lui suffira de se bien cacher pour ne pas être puni ; mais en lui imprimant la conviction que Dieu voit et juge toutes ses actions, on arrive à lui faire comprendre que, bien qu'on soit à l'abri des regards, il y a toujours un œil ouvert sur nous. Les enfants d'un Asile bien dirigé sont tous, et sans exception, honteux du mensonge. La tâche alors devient plus facile; le Maître aimé, qui ne quitte les enfants que pour les remettre à leurs familles, obtient d'eux tout ce qu'il veut, et cela sans contrainte, sans peur, avec plaisir, et l'aspect des Salles d'Asile est consolant au cœur.

HISTOIRE NATURELLE ET ÉCONOMIQUE DU BOEUF.

Mes enfants, quel est cet animal? Regardez bien avant de répondre (1). — C'est un bœuf. — Je vais vous faire son histoire, soyez bien attentifs.

Le bœuf est peut-être de tous les animaux le plus utile ; il est employé dans tous les pays à la culture des terres, et il fournit à l'homme un aliment sain et abondant; il sert au transport des marchandises, et même comme bête de somme, dans quelques contrées.

Il existe parmi nous, dans plusieurs cantons où l'éducation des bestiaux a été mieux soignée, des variétés de bœufs remarquables par leurs qualités, tels sont les bœufs du Limousin, de la Normandie, des bords de la Garonne, de l'Auvergne, du Bourbonnais, de l'Anjou, etc. Les bœufs de la vallée d'Auge, sur les rives de la Garonne, appartiennent à la plus belle race de France; ils pèsent jus-

(1) Nous supposons que la Salle d'Asile possède une collection de figures d'animaux domestiques, qui est si précieuse pour donner des leçons de choses et les rendre intéressantes. Cette collection est peu coûteuse. (*Voyez les Annonces, sur la deuxième page de la couverture.*)

qu'à 1,200 livres; tandis que les bœufs ordinaires ne pèsent que 700 à 800 livres, on en trouve même qui ne pèsent que 350 livres. Les bœufs de la Camargue, pays situé à l'embouchure du Rhône, sont remarquables en ce qu'ils vivent dans l'état sauvage, abandonnés à eux-mêmes et sans gardien. On les emploie cependant au travail de la terre dans la saison des labours; quoique petits, ils sont forts et marchent d'un pas agile et accéléré. Des hommes à cheval vont les chercher dans leurs pacages solitaires, les conduisent à la ferme où on les attelle à la charrue; on les renvoie aussitôt que le travail est terminé. Ces animaux sont farouches, et il serait dangereux de les rencontrer dans leurs pâturages.

Ce qui distingue les bœufs des autres quadrupèdes, c'est la grandeur de leur taille, l'épaisseur de leurs membres et surtout le fanon ou large repli de la peau qui pend dans la longueur du cou et descend jusqu'aux genoux entre les jambes de devant. Ils ont deux cornes coniques, lisses, prenant différentes directions; on trouve cependant quelques races sans cornes. La queue des bœufs est longue, se terminant par un flocon de longs poils; leur mufle ou museau est large et épais; leurs mâchoires sont garnies chacune de douze dents molaires, six de chaque côté; elles n'ont point de dents canines; la mâchoire supérieure est privée de dents incisives; l'inférieure en a huit, dont celles du milieu, plus grandes que les autres, sont minces et tranchantes. La langue est toute hérissée de petits crochets dirigés en arrière, qui la rendent rude et raboteuse. Les oreilles sont dans une direction horizontale. Les jambes courtes, proportionnellement au corps, sont garnies chacune sur le derrière de deux ergots; les pieds terminés par deux ongles d'une matière analogue à celle de la corne, mais moins dure; ils ont une couronne de poils semblable à celle du cheval; leur croupe n'est point arrondie comme celle de ce dernier animal; les hanches sont plates et larges.

L'organisation intérieure du bœuf est remarquable en ce qu'il a quatre estomacs, ou plutôt un seul estomac composé de quatre cavités nécessaires à la digestion des végétaux dont il s'alimente. Le premier de ces estomacs se nomme la *panse*; le second, qui n'est que la continuation du premier, est désigné sous le nom de *réseau*; le troisième, sous celui de *feuillet*; enfin le quatrième, ou le véritable estomac, s'appelle *caillette*. Le mécanisme de ces estomacs sert à la rumination, qui n'est qu'un vomissement sans effort, produit au moyen de la contraction d'une membrane qui tapisse le feuillet. Les aliments que prend le bœuf, étant imparfaitement mâchés, descendent dans la panse et le réseau, où ils éprouvent un commencement de fermentation et d'où ils sont repoussés

successivement et conduits dans la bouche de l'animal, qui les mâche de nouveau, les triture entre ses dents molaires et les imbibe de sa salive. Dans cet état de division et de liquidité, ils descendent dans le troisième estomac, passent, peu de temps après, dans le quatrième, où ils achèvent de se décomposer et forment une liqueur mucilagineuse dont se compose le sang, qui, à son tour, porte la nutrition et la vie dans toutes les parties du corps de l'animal. Les bœufs, après avoir pris une certaine quantité d'aliments, se couchent, ruminent ou mâchent les aliments qu'ils font remonter dans leur bouche. Ils boivent en humant l'eau ainsi que les chevaux ; ils dorment peu et ont le sommeil léger.

Le bœuf, dont la vie dure environ quinze ans, parvient à sa plus grande force de cinq à sept ans. On le met au travail à l'âge de deux à quatre ans, jusqu'au moment où on l'engraisse pour la boucherie ; ce qui arrive communément à l'âge de six à neuf ans.

On élève dans quelques pays des bœufs qui ne travaillent pas, étant uniquement destinés à la boucherie; alors on les tue à deux ou trois ans. On reconnaît l'âge du bœuf à ses dents et à ses cornes. Il perd à dix mois les deux dents incisives du milieu, qui sont remplacées par deux autres dents moins blanches, mais plus larges. A seize mois, les deux dents de lait voisines de ces dernières tombent pareillement et sont remplacées comme les précédentes ; les autres dents continuent à tomber ainsi de six mois en six mois, de sorte qu'à l'âge de trois ans toutes les incisives sont renouvelées. Ces dents deviennent noires et irrégulières à proportion que le bœuf avance en âge. On reconnaît aussi l'âge par les cornes qui poussent à la seconde année, et dont les bourrelets qui se forment chaque année à leur base en sont un indice certain.

Le bœuf mange moins à proportion que le cheval, et il se contente des fourrages et des pacages les plus ordinaires. Il est nécessaire pour l'entretenir en bonne santé de lui donner, avec les fourrages secs, des plantes en vert ou des racines, telles que raves, navets, betteraves, choux, pommes de terre ; il aime beaucoup les feuillages de la vigne, de l'orme, du frêne, du peuplier, du chêne, etc. Il se contente de paille lorsqu'elle est mélangée avec du son, des fèves concassées ou des grains de différentes espèces. Le maïs en fourrage est une nourriture qu'il aime beaucoup et qui lui donne des forces. Le sel entretient l'appétit et la santé du bœuf ainsi que celle des autres animaux ; il corrige les qualités nuisibles des fourrages avariés et prévient beaucoup de maladies chez les bestiaux.

QUESTIONNAIRE.

— Qu'est-ce que le bœuf? — A quoi l'emploie-t-on? — Dans quels pays élève-t-on les plus beaux bœufs? — Quel est environ leur poids? — Comment utilise-t-on les bœufs de la Camargue? — Qu'est-ce qui distingue les bœufs des autres quadrupèdes? — Combien un bœuf a-t-il de dents? — Combien a-t-il d'estomacs? — Comment se nomment-ils? — A quoi servent-ils, et comment fonctionnent-ils? — Que font les bœufs après avoir mangé? — Combien d'années les bœufs vivent-ils? — A quel âge les met-on au travail? — A quel âge engraisse-t-on les vieux et les jeunes bœufs? — Comment connaît-on l'âge d'un bœuf? — Quelle est la nourriture ordinaire du bœuf?

CORRESPONDANCE.

UNE VISITE A LA SALLE D'ASILE MUNICIPALE DE MONTPELLIER.

L'utilité de l'institution des Salles d'Asile ne m'a jamais paru douteuse, et je n'avais pas besoin des résultats de son application parmi nous pour en apprécier vivement les nombreux avantages. J'étais curieux cependant, depuis l'introduction de ces établissements dans notre ville, de voir ce mode d'éducation mis en pratique et fonctionnant, en quelque sorte, sous mes yeux, persuadé d'avance de l'intérêt que devait offrir un spectacle de ce genre, sans précédents encore dans ce pays. Mon attente n'a pas été trompée.

La Salle d'Asile créée par l'autorité municipale, et qu'on peut, à bon droit, appeler *Salle d'Asile-modèle*, est établie à l'étage inférieur de l'ancienne maison Plantade. Il y a déjà une heureuse pensée dans le choix de ce local, qui place ainsi, d'une manière en quelque sorte hiérarchique, au seuil des Ecoles primaires d'un degré supérieur et de la faculté des sciences, sous les regards et comme sous la tutèle de l'administration qui les a fondés, les humbles Asiles de l'enfance.

Ouverte depuis environ un mois, cette Ecole compte aujourd'hui près de 160 élèves inscrits ; 150 étaient présents lors de ma visite.

Une chose qui me frappa d'abord fut l'extrême jeunesse de ces enfants. Le réglement n'en autorise, il est vrai, l'admission que depuis deux ans jusqu'à six ; mais plusieurs n'avaient pas encore atteint l'âge de deux ans, et le plus grand nombre ne dépassait pas celui de quatre;

le sorte qu'on peut dire qu'il suffit de savoir marcher pour y être admis.

Quoique réunis dans la même salle, une séparation existe entre les enfants des deux sexes; ils occupent les uns et les autres un côté différent.

La distribution intérieure de l'établissement consiste : en une grande salle de travail parfaitement éclairée et aérée, une galerie vitrée ou *préau couvert* pour les repas et les récréations durant le mauvais temps; une petite salle dite *salle des paniers*, pour déposer les paniers des enfants avant et après les repas, et une cour spacieuse et sablée pour les récréations pendant les beaux jours.

Quant au personnel de l'administration, il se compose du Directeur et de sa femme : le premier donnant les ordres et faisant les leçons, la seconde guidant les enfants dans leurs divers exercices, et s'acquittant envers eux de ces mille soins délicats dont une mère seule est capable. Une femme de service est spécialement chargée des détails de propreté.

Le directeur, M. Barthère, homme éprouvé dans ses fonctions, m'exposa, avec une clarté, une intelligence parfaites, l'ensemble d'organisation des Salles d'Asile. Je retrouvai, dans ses explications et dans la manière surtout dont je le vis s'identifier avec ses élèves, les appeler presque tous par leur nom et les amener, par les voies les plus sûres, aux fins qu'il se proposait, toute l'expérience d'un maître éclairé, toute la sollicitude d'un père de famille.

Au moment où j'entrai, les enfants étaient réunis dans la salle de travail. L'enseignement mutuel et l'enseignement simultané combinés sont les méthodes d'instruction adoptées dans l'Ecole. L'enseignement mutuel est limité à l'épellation des lettres et des chiffres. Rangés en cercle, par divisions de huit à dix, autour d'un moniteur dont la main à peine à supporter la baguette indicative, ces 150 enfants étaient occupés à épeler ou plutôt bégayer les premiers signes de l'alphabet ou de la numération. Dire qu'ils prêtaient une grande attention à cet exercice serait montrer pour eux trop de complaisance. L'attention n'est pas, en général, la qualité dominante de ces jeunes intelligences; le moindre dérangement, le moindre trouble, le vol d'une mouche, le bruit d'une porte deviennent pour elles un sujet certain de distraction : jugez ce que devait être l'arrivée d'un étranger. Dès mon entrée, tous les regards d'aiglons se fixèrent sur moi et de longtemps ne perdirent pas un seul de mes mouvements. Plusieurs, la tête tournée de mon côté, n'en continuaient pas moins à répéter de mémoire les lettres qu'on leur montrait du côté opposé. Il est évident que mon entrée avait fait sensation.

Quand la diversion produite par un aussi grave évènement fut un peu passée, je pus continuer à mon aise, et en toute sûreté de conscience, le cours de mes observations.

Au signal donné par le maître, le premier exercice cessa. Une évolution s'opéra alors au moyen de divers commandements par signes, exécutés avec un ordre et une précision que je croyais au dessus de cet âge. Les

enfants, en défilant l'un après l'autre, vinrent se ranger sur les gradins d'un amphithéâtre disposé au fond de la salle; les plus grands passaient les premiers ou aidaient les petits à monter, les plus jeunes restaient sur les marches inférieures. Cette évolution s'opérait en chantant, le maître donnant l'intonnation et battant la mesure. Cette fois, c'était le Livret ou Table de Pythagore, arrangé sur l'air de *Marlborough*, qui faisait le sujet du chant. En quelques instants, l'amphithéâtre fut garni. L'Ecole tout entière se trouva ainsi rassemblée dans un espace de dix pieds carrés environ, sous les yeux du maître, à la portée de sa voix et prête à obéir à son premier signal. Alors commencèrent de nouveaux exercices, appelés exercices du *gradin,* d'après la méthode d'enseignement simultané.

Ce fut d'abord la lecture chantée. Tous les enfants, le regard fixé sur le tàbleau placé au devant d'eux, et suivant la baguette du maître qui leur montrait les lettres, se mirent à chanter l'alphabet comme s'il s'agissait de solfier des notes, tantôt sur l'air connu : *Ah! vous dirai-je, maman*, A B C D E F G, et reprenant en sens inverse, tantôt sur l'air d'un accord parfait (*ut-mi-sol-ut*).

Je vois un A,
Je vois un B, etc.

Toutes les syllabes et leur assemblage sont ainsi appris en variant les paroles du chant.

Vint ensuite une leçon d'instruction morale. Le maître traça sur le tableau la phrase suivante, qu'il lut à haute voix et fit répéter plusieurs fois : AIME TON PROCHAIN COMME TOI-MÊME. Là-dessus une conversation familière s'engagea entre les élèves et le maître. Celui-ci posait des questions et des exemples, les enfants répondaient. Tout à coup le hasard vint offrir à cette moralité une occasion naturelle d'application. Un enfant fut surpris en égratignant un autre. Le coupable et sa victime furent aussitôt extraits du rang et conduits devant le maître. Celui-ci demanda alors aux autres élèves si c'était aimer son prochain comme soi-même que de faire ainsi du mal à son camarade. Tous d'une seule voix s'écrièrent que non. « Il mérite donc une punition, » ajouta le maître, « et il est juste que je la lui inflige, à moins que son camarade » ne veuille le pardonner : le pardonnes-tu? » demanda-t-il alors au jeune condisciple. — « Oui, » répondit celui-ci d'un air tout satisfait; et les deux enfants s'embrassèrent.

Il faut avoir assisté à une pareille scène, avoir vu, en ce moment solennel, ces 150 enfants, l'œil fixe, la bouche entr'ouverte, attendant avec anxiété le résultat de ce grave incident, le petit espiègle repentant et fondant en larmes, et son jeune ami plus confus que lui, s'il est possible, du rôle de générosité qui lui était échu, pour sentir combien de pareils traits renouvelés à propos sont de nature à jeter dans ces jeunes cœurs des semences de bonté et de bienveillance mutuelle.

A ces premières leçons en succédèrent d'autres. Des figures coloriées représentant des sujets de connaissance usuelle, tels que le *cheval,* le

chien, etc., furent mises sous les yeux des enfants, et on leur en expliqua successivement la nature et l'usage.

Ces divers enseignements étaient presque toujours entremêlés de chants et combinés avec certains exercices gymnastiques destinés à entretenir l'activité du corps en même temps que celle de l'esprit.

Parmi les divers meubles de l'établissement, un surtout excita mon attention : c'était un petit lit de camp en bois, haut de trois pouces au plus, sur lequel reposait en ce moment un jeune enfant, négligemment couché et dormant d'un sommeil angélique. M. le directeur me fit remarquer à cette occasion l'extrême facilité des enfants à se laisser aller au sommeil. « Il est rare, » me dit-il, « que mon lit de camp soit inoccupé. Quand je vois pendant la classe quelqu'un de mes enfants incliner » la tête, je le prends et le transporte doucement sur sa couchette, où » je le laisse reposer jusqu'à ce qu'il se réveille de lui-même. » Un exemple ne tarda pas à se présenter, et je ne fus pas moins touché de la vigilance avec lequel le Directeur aperçut le mouvement de tête de l'enfant que du soin particulier qu'il mit à l'enlever de sa place et à l'installer, tout endormi déjà, sur son lit de camp.

Un pareil acte de sollicitude et une foule d'autres du même genre, dont je fus témoin durant ma visite, me révélèrent l'un des principes les plus sages et les plus éclairés qui président au système d'éducation adopté dans ces Ecoles. En règle générale, aucun penchant naturel de l'enfant n'est combattu ou gêné, quand il ne saurait être nuisible à sa santé ou au développement de ses facultés ; et, à cet égard, on consulte moins et avec raison les besoins de son intelligence que ceux de son corps. De là cette variété d'exercices, ces chants, ces évolutions fréquentes, toute cette forme d'enseignement qui donne presque toujours au travail l'apparence d'un jeu ; de là cette recommandation que j'ai trouvée inscrite en tête du réglement de l'Ecole : « Qu'il faut intervertir l'ordre du travail selon les dispositions des enfants, afin de ne pas les fatiguer en exigeant d'eux une attention forcée ; qu'ainsi, lorsque l'on voit qu'ils sont inattentifs, on abandonne l'exercice du moment pour passer à un autre plus récréatif. On peut, après avoir chassé l'ennui, reprendre le travail abandonné et atteindre alors le but que l'on se proposait. » Tout le génie des Salles d'Asile est dans ce peu de lignes.

On comprend qu'avec une telle liberté laissée aux inclinations naturelles de l'enfant, sa volonté ne doit entrer que pour une très faible part dans la manière de se conduire, et qu'on ne peut, dès lors, soit en bien, soit en mal, lui faire un grand mérite de la plupart de ses actions ; d'où la conséquence que les récompenses, comme les punitions, doivent être très restreintes et de peu d'importance. Aussi les premières se bornent-elles à quelques préférences dans le choix des moniteurs, à quelques témoignages de satisfaction donnés en présence des parents et des autres élèves ; les secondes, à des remontrances faites avec fermeté ou douceur, suivant les cas ; à la privation des exercices ordinaires de la classe, peine qu'on m'a représentée comme des plus efficaces. M. le Directeur m'a avoué cependant avoir ajouté au chapitre des récom-

penses, mais dans les grandes occasions seulement, une légère distribution de bonbons et d'images : cet acte de munificence n'a jamais manqué de produire les plus merveilleux résultats.

J'en étais là de mon exploration, quand j'entendis résonner à mes oreilles un chant commençant par ces mots :

Midi va sonner,
Si nous avons été sages,
Midi va sonner,
Nous allons aller dîner... (*Vers libres.*)

Je m'empressai de quitter la salle de travail et passai dans la salle à manger ou *préau couvert*. Ici je trouvai rangés sur deux lignes, au devant de petits bancs presqu'au niveau du sol, cent cinquante paniers de différentes formes. Les enfants ne tardèrent pas à arriver. Chacun, en défilant devant ces paniers, reconnut le sien et le prit à côté de lui sur le banc. Alors commença le repas, où chaque petit convive apporta sa bonne part d'appétit et de gaîté. Le Directeur m'apprit, à cette occasion, que, dans les premiers jours de l'ouverture de l'Asile, quelque confusion s'étant introduite dans le placement des paniers, les enfants les plus fins et les plus gourmands en profitèrent pour choisir les paniers les mieux garnis.

Après le repas vint la récréation, et ce fut de la part des enfants un redoublement de bonheur. Je retrouvai bientôt dans ces heures de liberté les traits les plus saillants du caractère de chacun, mais, chez le plus grand nombre, la vivacité, la finesse et cette mobilité de propos et d'action qui forment le type particulier de nos générations du Midi.

Quoique inaperçue et presque insensible, la surveillance du Maître ne les abandonne pas, même dans cet exercice. Souvent il se mêle à leurs jeux, leur en crée de nouveaux ou se place au milieu d'un groupe pour leur raconter quelqu'une de ces historiettes dont ces jeunes imaginations sont si avides.

La présence du Directeur en ce moment a surtout cet avantage, qu'il empêche les enfants de se laisser aller à l'habitude de parler patois, habitude irrésistible, qu'on parvient tout au plus à leur faire déposer en entrant, mais qu'ils reprennent bien vite au sortir de l'Asile, sous peine de n'être pas compris par leurs parents. Rien de plus curieux à cet égard que certains accouplements de mots, certaines expressions mi-patoises, mi-françaises que j'ai entendues sortir de la bouche de quelques uns. Et cependant, comment ne pas être touché des efforts que ces pauvres enfants sont obligés de faire pour rejeter à tout instant le mot qui se présente de lui-même sur leurs lèvres, et l'échanger contre son équivalent dans une langue qui leur semble étrangère? Comment ne pas les plaindre quand on les voit forcés, pour un quart d'heure de conversation, d'imaginer plus d'inversions, plus de néologismes que n'en produit toute une Académie durant un demi-siècle.

Il ne faut pas croire pourtant que, dans ces heures de délassement,

l'œil du maître soit tellement fixé sur eux qu'il ne leur fasse grâce d'aucun geste, d'aucun mouvement qui ne serait pas raisonnable et droit. C'est avec plaisir, au contraire, que je l'ai vu, trompant lui-même sa vigilance, feindre de ne pas remarquer certaines malices, certaines espiègleries de jeune âge qu'il lui eût fallu réprimer s'il les avait connues. Je l'ai félicité sincèrement de ce tact délicat, et trop rare, selon moi, chez les hommes préposés à l'éducation de l'enfance. N'est-ce pas, en effet, méconnaître le vœu de la nature que de prétendre soumettre à un même niveau toutes ces jeunes têtes et ne se départir jamais à leur égard d'une inflexible rigidité? Ceux qui poussent si loin le respect pour la règle oublient que cette turbulence, cette mutinerie qu'ils combattent aujourd'hui comme un défaut, seront plus tard peut-être la source des plus nobles qualités. Laissez cette impétuosité de caractère se faire jour par quelque issue : modérez-en l'élan s'il est trop vif, mais ne l'étouffez pas!

Et maintenant, que dirions-nous de plus pour faire mieux comprendre combien tout dans ces Ecoles concourt à l'avantage, au bien-être des enfants? Ajouterons-nous que de nouvelles améliorations se préparent, qu'une fontaine va être placée dans la maison, des arbres plantés dans la cour, un médecin particulier attaché à l'établissement? Mais ne suffit-il pas déjà du simple récit que nous venons de présenter, et quelqu'un sera-t-il étonné encore quand nous dirons que les enfants, amenés une fois à l'Asile, ne veulent plus en sortir que le soir quand on vient les reprendre; qu'ils ne se séparent de leur maître qu'en pleurant, et que l'*Ecole*, ce vieux épouvantail de l'enfance, s'est changée tout à coup pour eux en un séjour de bonheur?

Et pourtant, il y a un mois à peine, ces enfants, aujourd'hui si heureux, si contents, dont le cœur s'ouvre avec tant de joie à tous les sentiments affectueux et bons, l'esprit à toutes les idées d'ordre, de religion, de travail, vivaient, pour la plupart, livrés à eux-mêmes, exposés au coin des rues ou délaissés dans de pauvres habitations, méchants, pleureurs, n'ayant sous les yeux d'autre spectacle que celui de l'ignorance et de la misère!

De résultats aussi rapides, aussi féconds en avenir, il faut en faire hommage, non pas seulement à l'Institution elle-même, mais au talent de l'homme habile qui en réalise si pleinement le bienfait. Il faut en faire honneur aussi à l'autorité municipale qui, la première, en a jeté les fondements parmi nous. Qu'elle persévère avec constance dans cette œuvre de régénération populaire; qu'elle multiplie ces écoles de l'enfance; qu'elle les répande dans toutes les parties de la ville, et que désormais celui-là soit noté de honte, qui laissera ses enfants végéter dans sa demeure ou vaguer dans les rues quand, de toutes parts, une telle hospitalité lui sera offerte pour les recevoir et les élever.

GR....,

Juge au Tribunal de Montpellier.

LETTRE DE MADAME MILLET SUR LA SALLE D'ASILE DE BELLEVILLE.

Appelée pour affaire à Belleville, je vis une Salle d'Asile et j'y entrai, me rappelant que j'avais moi-même formé la Maîtresse qui la dirigeait, et curieuse de savoir si elle avait réalisé les espérances que j'avais conçues d'elle. Mademoiselle Devay exerçait d'abord l'état de fleuriste, gagnait 3 à 4 francs par jour et vivait heureuse; mais, dès lors, elle avait au cœur un amour si prononcé pour les enfants, que, presque toujours, elle en avait plusieurs chez elle qu'elle recevait pour le seul plaisir de causer avec eux. Elle apprit par hasard l'existence des Salles d'Asile à Paris; elle vint visiter celle de la maison Cochin, et en sortit émerveillée. Elle offrit au Maire de Belleville, où elle demeurait, de créer un établissement de ce genre; et, sans s'inquiéter des ressources minimes qu'elle y trouverait, et dont elle pouvait à peine espérer le salaire de ses peines, elle parvint à décider M. le Maire à louer un local, et, pendant les préparatifs nécessaires à l'arrangement de la Salle, elle vint à Paris s'instruire de la méthode qui l'avait tant frappée par ses résultats. Jusqu'alors la plus grande partie des aspirants à la direction des Salles d'Asile avait saisi, avec plus ou moins de facilité, le mode d'enseignement; mais presque tous n'y voyaient qu'un mécanisme ingénieux, et croyaient que quelques jours de pratique pouvaient suffire pour en connaître tous les secrets. Les examens, qui ne portent que sur l'exercice des choses apprises, ne leur paraissaient qu'une épreuve légère de leur degré de facilité. Il échappait à l'intelligence de presque tous que mon but était de rechercher, à travers ces formes, quelles étaient les principales qualités qui les distinguaient : aux uns, l'esprit; aux autres, la douceur; à ceux-ci, le discernement; à ceux-là, l'observation. Mademoiselle Devay, possédant la réunion de ces précieux avantages, a su non seulement s'instruire, mais ensuite sortir de la routine qui fait le plus ordinairement la règle des maîtres. Elle se sert, selon le besoin du souvenir, de ce qu'elle a appris pour régler l'emploi de son temps. Elle possède à un degré très élevé la connaissance du caractère des enfants et des ressources à mettre en œuvre pour les occuper et les instruire à la fois; elle sait prolonger ou abréger ses leçons, selon l'intérêt qu'elle y voit prendre, et elle captive d'une façon toute particulière l'attention de ses jeunes auditeurs, dont elle favorise le développement intellectuel. Les enfants sont heureux près d'elle, comme on les voit rarement l'être ailleurs. Il y a échange de sympathie entre eux et leur Maîtresse; et celle-ci sait amener chaque cœur qui lui est dévoué à ressentir une douce admiration pour les œuvres du Seigneur. Sa conversation est remplie de citations de la Bible dont elle sait faire usage à propos et sans apparence d'ostentation. Sa manière de s'exprimer offre une simplicité claire et positive, qui ne fatigue jamais le jeune auditoire. Elle ne dit que ce qu'elle sent, se comprend bien elle-même, et de sa conviction naît celle des autres.

Mademoiselle Devay ne gagne dans l'exercice de ses fonctions que 400 francs avec lesquels elle se nourrit et s'habille, heureuse dans le

choix qu'elle a fait d'occupations fatigantes pour d'autres, sans doute, mais qui pour elle sont l'emploi le plus doux de son temps. En visitant l'Asile de Belleville, j'ai acquis de nouveau la preuve que Dieu seul peut aider et soutenir de tels efforts, et que la science de l'éducation est un don qui ne s'apprend pas, mais qui s'appelle des vœux d'un cœur sincère et confiant en celui dont vient la force.

SUR LES SALLES D'ASILE DE BERLIN (SUITE) (1).

PREMIER RAPPORT SUR LA SALLE SOUS LA PROTECTION DE SON ALTESSE ROYALE LA PRINCESSE DE LEIGNITZ.

En rendant compte aux bienfaiteurs, qui nous ont aidés à créer une nouvelle Salle d'Asile, de l'emploi des dons que nous avons reçus, nous éprouvons un vif plaisir à leur communiquer les heureux résultats que nous avons obtenus.

Le choix des Maîtresses ne pouvait être mieux fait, et nous devons exprimer à mesdames Sontag et Preiss toute notre satisfaction de leurs soins et de leur zèle. Elles ont montré une grande expérience dans les traitements et l'instruction des enfants. Leur douceur et leur sévérité ont toujours été exercées à propos. Les dames, qui visitent l'établissement, leur rendent, à cet égard, le témoignage le plus flatteur. Les enfants aiment à venir et se plaisent dans l'établissement : ils sont toujours gais et très attachés à leurs institutrices. En peu de temps on a eu occasion de remarquer un changement surprenant dans leur physique, leur conduite et leurs dispositions intellectuelles. Le local y a puissamment contribué : il est spacieux, bien exposé et aéré, il a une grande place où les enfants peuvent courir et se livrer aux amusements.

La princesse a daigné visiter la salle, qui a ressenti les effets de sa bienfaisance et de ses secours. L'introduction des repas a apporté dans l'établissement une amélioration essentielle. Par ce moyen les parents peuvent se livrer la journée entière à leurs occupations sans avoir à s'occuper ni à s'inquiéter de la nourriture de leur enfant. Dans le moment actuel, il y a vingt repas gratuits ; les aliments sont fournis en bonne viande et d'excellents légumes. Les parents moins nécessiteux paient une légère rétribution de six pfenen (1 sou).

Le nombre des enfants a été de cent vingt-deux depuis le 1er novembre 1835 jusqu'à la fin de septembre de l'année suivante.

Les dons accordés par Son Altesse nous ont fourni les moyens d'habiller à neuf trente-trois enfants. Ils ont reçu des chemises, des bas, des souliers, des habits, des chapeaux, etc., etc., et en outre de petits présents.

---

(1) *Voy.* le dernier numéro de l'*Ami de l'Enfance*, p. [illegible].

Le compte établi plus bas donne un excédant de recette de 140 thalers, qui servira de fonds de réserve pour les cas imprévus.

Nous prions les bienfaiteurs et les promoteurs de notre établissement de vouloir bien continuer leur œuvre charitable.

(Suivent les noms des membres du Comité.)

TROISIÈME RAPPORT SUR LA MÊME SALLE D'ASILE.

En rendant compte de nos travaux aux bienfaiteurs de l'établissement, nous sommes heureux de leur faire connaître les précieux résultats que nous avons obtenus cette année.

Depuis le 1er novembre de l'année dernière, l'établissement a reçu quarante-neuf enfants, le même nombre en est sorti; nous avons maintenant cinquante-six enfants, dont le tiers reçoit les repas gratuits.

Parmi les sortants deux sont morts, onze ont été requis pour les Ecoles, et trente-six n'ont plus reparu par l'effet du changement de domicile de leurs parents.

Nous cherchons toujours à préserver les enfants des maux physiques et moraux, en nous efforçant de développer leurs facultés intellectuelles, le sentiment moral et religieux, l'amour de Dieu et du prochain; en les accoutumant à la propreté, à l'obéissance, à la sociabilité, et en les préparant à l'instruction des Ecoles et au bien-être de l'avenir.

Mesdames Preiss ont rempli leurs devoirs de la manière la plus digne, et ont puissamment contribué à la prospérité de notre établissement.

Le renouvellement bisannuel des membres du Comité a eu lieu le 13 avril dernier; les anciens membres ont été réélus; de nouveaux membres leur ont été adjoints.

Grâces à la sollicitude et aux efforts de tous, nous sommes maintenant en position de créer un nouvel établissement.

	thalers.	gr.	pfen.
Les recettes se sont élevées à.	680	16	2
Les dépenses à	665	28	»
Reste.	14	18	2

RAPPORT CONCERNANT LES 2e ET 3e SALLES D'ASILE DE LUISENSTADT.

Il a plu à la divine Providence de faire prospérer nos établissements. Les préposés, en dirigeant toute leur attention vers le but renfermé dans les statuts, en cultivant et développant l'intelligence et le sentiment des enfants des familles pauvres, sont arrivés à d'heureux résultats et ont réalisé toutes les espérances. Déjà ces établissements sont devenus un besoin indispensable pour leurs environs, et l'affluence des enfants est si grande, que le local peut à peine en contenir le nombre.

Depuis un an, M. et madame Doblin nous rendent de grands services dans le premier. Nous avons également changé le personnel dans le second, depuis la mort subite de M. Doller; sa veuve est restée et nous lui avons associé mademoiselle Steffen. Cependant nous avons jugé plus avantageux de placer, dans notre Salle, un homme marié et sa femme, qui, se soutenant par leurs conseils et leur expérience, doivent nous faire attendre d'heureux résultats.

Dans l'un et l'autre, les enfants s'habituent à l'ordre et à la propreté; les moins traitables sont déjà obéissants; ceux qui sont doués de capacité développent leurs sentiments, leurs pensées et leur langage. Quand, d'une maison bien habitée, quelques enfants viennent dans nos Salles, d'autres ne manquent jamais de demander à leurs parents de les y envoyer aussi. Souvent les enfants passés des Salles d'Asile aux Écoles communales reviennent, pendant leur récréation, pour causer et s'amuser, bien que leurs parents soient assez éloignés.

Les changements qui s'y opèrent chez les enfants sont quelquefois surprenants.

Un enfant avait la mauvaise habitude de frapper, de mordre ses camarades et ses Maîtres; mais, peu à peu, la Maîtresse parvint, par ses paroles affectueuses, à captiver son attention. Bientôt il l'écoutait avec plaisir; elle éveilla dans son cœur le sentiment de l'amour et de la crainte de Dieu, puis elle lui persuada que sa conduite déplaisait à son Créateur, et la prière vint achever son changement total. Depuis ce temps, cet enfant est devenu docile, doux et bon.

Un autre enfant, dont le caractère et les habitudes étaient également mauvaises, remarquant le changement qui s'était opéré dans son jeune ami, qu'il voyait doux et soumis, voulut en savoir la cause et s'en informa auprès de la Maîtresse. « Consulte ton camarade, lui dit-elle, et suis son exemple. » En quelque temps il parvint à se corriger par la fréquentation de son jeune ami, et celui-ci lui faisait dire souvent la prière qu'il avait si longtemps répétée lui-même : « Mon Dieu! je vous prie de me rendre meilleur. »

L'enfant se corrigea et devint, en peu de temps, un bon sujet.

Qui ne se rappelle ici les saintes paroles du Sauveur : « Soyez comme les enfants!... » Ces observations fréquentes, et l'heureux développement des enfants qui prospèrent aux Asiles, sont une source de consolations et de jouissances pour les Maîtres et Surveillants dans leur tâche si difficile.

Leur zèle se manifeste à chaque occasion, et ils la saisissent avec empressement pour les rendre obéissants et dociles, et éveiller leur sentiment religieux en leur faisant quelques présents. La fête de Noël, surtout, a été choisie dans ce but; ils ont voulu faire apprécier aux enfants la solennité de ce grand jour et leur inspirer une sainte joie pour cette fête. Les enfants, à cette solennité, exprimèrent leurs sentiments avec toute la pureté et la candeur de leur jeune cœur; ils entonnèrent l'hymne de *Hosanna* et émurent tous les assistants jusqu'aux larmes.

Nous exprimons ici toute notre reconnaissance aux généreux bienfaiteurs dont la sollicitude a si puissamment contribué au maintien de

nos établissements. La direction des aliments pour les pauvres nous a fourni vingt-cinq portions de bonne nourriture ; nous n'avions aucune dépense à faire pour les livres et le papier ; nos espérances se sont réalisées.

Grâce aux secours extraordinaires et aux nouveaux membres, la prospérité de nos établissements est maintenant assurée.

Nous espérons que les membres de notre Comité seront bientôt augmentés ; nous ferons tous nos efforts pour gagner leur suffrage en continuant la sage administration et le consciencieux emploi des dons qui nous ont été confiés ; nous ferons notre possible pour atteindre le but des donateurs, en cherchant à civiliser les enfants des pauvres malheureux , à les conduire dans la voie du bien et dans le respect et l'amour de Dieu.

Les Commissaires des pauvres voudront bien nous aider aussi dans cette œuvre de charité , en recevant , dans les Ecoles libres , les enfants sortis de nos établissements.

Plus le but des Salles d'Asile sera atteint , plus aussi nous verrons , dans les familles pauvres, se répandre la piété, l'amour divin ; les riches et les pauvres vivront ensemble en paix , sans envie et sans haine , et nous pourrons tous jouir des bienfaits d'un sage gouvernement.

Puisse chacun se pénétrer de cette vérité évangélique : « Celui qui donne au pauvre prête au Seigneur, le Rédempteur éternel et miséricordieux. »

Berlin , le 21 mai 1835.

Compte.

Les dépenses des deux établissements, depuis le 1er mai 1834 jusqu'au 30 avril 1835, montaient :

	thalers.	gr.	den.
1°. Loyer.	165	15	»
2°. Pour les Maîtres et une Maîtresse.	247	»	»
3°. Services particuliers	41	»	»
4°. Ustensiles.	22	23	6
5°. Présents pour Noël et l'anniversaire. . . .	21	15	»
6°. Bois et autres.	11	22	6
Total. . . .	509	16	»
Etat de l'année dernière.	3	11	»
En actions sur l'Etat, plus de.	100	»	»
Recette du 1er mai 1834 au 30 avril 1835. . . .	546	24	6
Total.	549	24	6
Dépenses.	509	16	»
Reste..	40	8	»

QUATRIÈME RAPPORT SUR LES SALLES D'ASILE DE LUISENSTADT.
(ANNÉE 1836.)

Grâce à la protection divine et au zèle de M. et madame Doblin, qui se consacrent exclusivement à cette œuvre de haute philanthropie, les Salles d'Asile, établies le 1er mai 1832 et le 17 avril 1834, rue Jacob, n° 2, ont marché d'un pas rapide vers le but indiqué dans les statuts, par les honorables fondateurs de cette institution évangélique.

Nous devons à M. et madame Doblin les observations suivantes, que nous nous empressons de faire connaître :

« Mon fils n'a point de mère, disait un père de famille en essuyant de douces larmes, et le peu que je gagne, à la sueur de mon front, ne me permettant pas de lui donner une éducation convenable, le pauvre enfant avait tout à redouter de l'exemple de cette tourbe de mauvais sujets que les grandes villes voient incessamment se grossir dans leur sein ; mais les Salles d'Asile furent ouvertes, et mon fils marche dans la voie du bien, qu'il ne quittera jamais, grâce à la surveillance dont il est l'objet dans cet établissement où se montre le doigt de Dieu. »

Une mère de famille s'écriait, les mains jointes et les yeux levés vers le ciel : « J'ai beaucoup d'enfants et j'ai bien souffert de l'abandon dans lequel il m'a fallu les laisser presque tous ; mais je goûte une bien douce joie depuis que ma petite fille a été admise dans cet Asile ouvert aux pauvres par la divine Providence. La pauvre enfant, qui était triste, acariâtre, est maintenant douce et gaie ; elle aime à raconter les histoires bibliques à ses sœurs aînées, qu'elle dépasse de beaucoup en politesse et en modestie ; elle récite à propos les maximes morales qu'on lui a enseignées, et elle tricote avec ardeur, afin d'égaler ses sœurs dans ce travail. »

Une autre mère racontait que son fils, autrefois triste et paresseux, était devenu, trois mois après son admission dans la Salle d'Asile, courageux et gai. « Le travail lui plaît maintenant, » disait-elle, « et il aime à jouer et à chanter avec les autres enfants. »

Un petit garçon, ignorant et grossier, devint, en fréquentant l'Ecole, tellement doux et pieux, qu'il amena, par son exemple et ses douces paroles, sa mère et ses sœurs à prier soir et matin, ce qu'elles négligeaient de faire depuis longtemps.

Un autre enfant, désolé de ce que ses parents n'allaient jamais à l'église, pria son Maître de l'y conduire.

Enfin un autre enfant qui, lors de son entrée dans l'établissement, ne pouvait parler distinctement, rencontrant dans la rue l'un de ses camarades, le prit par la main en lui disant : « Viens à l'Ecole ; ici tu ne peux rien apprendre ; regarde comme tes mains sont sales. » Voyant ensuite d'autres enfants qui jouaient avec des hannetons et leur arrachaient les pattes, il leur dit : « Vous êtes bien méchants et bien cruels de tourmenter ainsi ces pauvres animaux : je dirai cela à notre Maître. »

Nous ne rapporterons pas tous les exemples de ce genre, qu'il nous

suffise de dire qu'un grand nombre d'enfants ne quittent l'établissement qu'en versant des larmes, et ne se consolent que parce qu'on leur permet de visiter désormais l'établissement pendant leurs heures de récréation.

En général, on remarque, chez les enfants élevés dans les Salles d'Asile, un grand amour de la propreté et de l'ordre, et un profond sentiment de décence, de convenance et de sociabilité; leur attention se porte particulièrement sur les phénomènes de la nature, et bientôt l'amour de Dieu s'éveille dans leur cœur.

De tels résultats sont bien satisfaisants et doivent encourager les fondateurs et les soutiens de cette œuvre méritoire. Que nos Instituteurs poursuivent donc la noble carrière dans laquelle ils sont entrés avec tant de bonheur, et qu'ils continuent à faire germer dans le cœur de leurs jeunes élèves une semence si riche en bons fruits; cette tâche est belle, et, pour l'accomplir, la protection divine secondera leur zèle.

Pendant l'année 1835, l'établissement nº 2 a reçu soixante-seize enfants et en a renvoyé cinquante-quatre; le nº 3 en a reçu trente-trois et renvoyé trente-neuf. La Directrice ayant pris la sage mesure d'envoyer aux Ecoles les enfants, aussitôt qu'ils ont atteint leur sixième année, il en est résulté que, vers Pâques de l'année 1836, le premier établissement a pu renvoyer cinquante-un enfants, et le second vingt-quatre, et, malgré cela, il y avait, au mois de juin de la même année, cent cinq enfants dans le premier et cinquante-neuf dans le second.

D'aussi heureux résultats prouveront aux bienfaiteurs et aux amis de nos établissements que leurs dons sont sagement employés. La plus rigoureuse économie préside à l'administration de nos finances; cependant nous avons pu faire quelques petits présents à nos jeunes amis, à la fête de Noël, et ils ont pu ainsi, dès leur entrée dans la vie, reconnaître et bénir la main de celui qui a dit: « Le royaume de Dieu est à eux. »

Pendant ces deux années, le papier et les livres furent fournis gratuitement. La direction des aliments des pauvres nous a souvent été en aide, en nous envoyant bon nombre de soupes. Enfin le compte suivant donnera une idée exacte de l'emploi que nous avons fait des dons qui ont été accordés.

Dépenses des deux établissements, depuis le 1er *mai* 1835 *jusqu'au* 30 *avril* 1836.

	thalers.	gr.	den.
1°. Loyer.	178	»	»
2°. Maîtres.	240	»	»
3°. Services particuliers.	17	22	6
4°. Objets divers pour l'Ecole.	9	26	6
5°. Dons pour Noël et l'anniversaire.	21	8	»
6°. Bois.	18	19	9
Total. . . .	485	16	9

Recettes.

	thalers.	gr.	den.
Etat de l'année dernière comptant.	40	8	6
Une action sur l'Etat.	100	»	»
Recette du 1er mai 1835 au 30 avril 1836	487	10	8
Total.	627	19	2
Dépense. . . .	485	16	9
Reste.	142	2	5

En célébrant l'anniversaire de la fondation des deux établissements, le compte a été présenté aux membres du Comité chargé de la vérification.

TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES SALLES D'ASILE.

En portant nos regards sur les travaux des trois années qui viennent de s'écouler, nous ne saurions assez remercier Dieu, qui dirige le cœur des hommes d'après sa sainte volonté, d'avoir accordé aux Salles d'Asile un nombre si considérable de bienfaiteurs. Nous ferons tous nos efforts pour justifier la confiance de ces hommes de bien, en exposant au Comité le résultat de nos travaux, depuis le 1er octobre 1835 jusqu'au 30 septembre 1836.

Avant tout, nous exprimons notre vive satisfaction de voir prospérer ces établissements fondés il y a trois ans. Non seulement nous avons pu entretenir les quatre Salles, déjà existantes, mais nous avons encore été assez heureux pour en créer une cinquième, grâces à leurs bienveillants protecteurs et promoteurs. Nous avons également eu le bonheur d'en établir, à Francfort-sur-l'Oder, deux autres, qui sont dirigées par le même conseil et dans le même esprit que celles de Berlin. Ces précieux résultats, nous les devons à une faveur spéciale de la Providence et au zèle et aux avis des maîtres, et au Comité, qui s'est constamment efforcé de s'adjoindre de nouveaux membres. Cela prouve en même temps que l'utilité de ces institutions est partout justement appréciée, et Sa Majesté elle-même a daigné encourager nos efforts par un rescrit émané de son cabinet. Nous devons aussi faire mention des dons accordés par leurs Altesses Royales le Prince héréditaire et la Princesse son épouse, par le prince Guillaume, par les princes Charles, et par Leur Altesse Radziwill, et par le corps des officiers. Nous en avons encore reçu d'autres provenant d'une exposition des tableaux du prince et d'une vente de gravures de M. Gebeaux. Ces diverses ressources nous ont permis de consacrer à chacun de nos établissements une somme de 160 thalers, pour les cas imprévus, placés dans la caisse de la Direction des chevaliers de la nouvelle marche.

Vous verrez plus bas le détail de ces recettes extraordinaires, ainsi que les noms des hauts personnages qui soutiennent nos Salles d'Asile.

	garç.	filles.	total.
Dans le courant du mois d'octobre de l'année précédente, nos établissements ont reçu. . . .	201	153	354
Dans le courant de l'année dernière.	270	236	506
Totaux.	471	389	860

Les enfants reçus dans ces cinq établissements ont tous été soustraits à l'oisiveté et préservés de tomber dans le vice. On leur a inspiré à tous le respect et l'amour de Dieu et des hommes, le sentiment de la décence, de la propreté et de l'ordre, ainsi que le goût du travail. On les a soumis à de petits exercices, conformes à leur âge, propres à développer leur mémoire, et à les préparer à l'instruction des Ecoles, mais sans fatiguer leurs facultés naissantes. Les Instituteurs et leurs épouses remplissent la mission de remplacer les parents auprès des enfants; nous devons leur rendre le témoignage qu'ils se sont acquittés de ces soins avec le plus grand zèle : les propres parents, en effet, ne pourraient se montrer ni plus affables, ni plus actifs.

Nous nous faisons toujours un devoir de prendre les avis du pasteur de la paroisse, pour tout ce qui concerne l'ordre et la création de nos Salles; ce n'est qu'après qu'il en a reconnu la nécessité que nous procédons à la fondation d'un établissement nouveau, et dans tous il exerce une surveillance spéciale.

Dans le choix des maîtres, tous nos efforts ne tendent qu'à rechercher et à n'accueillir que des personnes probes, mûries par l'âge et l'expérience, qui se consacrent à ces fonctions par pur amour de Dieu et du prochain ; l'expérience nous ayant démontré qu'on ne peut mieux remplacer les parents que par des personnes mariées, nous avons soin de placer dans la même Salle le mari et la femme, dont la conduite morale et religieuse est avantageusement connue. Dans l'une de nos Salles, nous avons pour Maître le tisserand Denninger, et sa femme pour Maîtresse. Nous regardons comme un devoir sacré de leur témoigner publiquement toute notre satisfaction. Nous avons également à signaler dans l'établissement de Gartenstrasse, n° 94, le tailleur Noack et sa femme, qui s'acquittent de leurs devoirs de Maîtres de la manière la plus honorable. Tous les Maîtres généralement regardent et soignent les enfants qui leur sont confiés comme s'ils étaient les leurs, comme si le Christ les avait amenés en leur disant : *Paissez mes agneaux.* Notre confiance en Dieu nous laisse la douce espérance que les enfants se fortifieront dans ces établissements le corps et l'ame, qu'ils y développeront leurs facultés et arriveront à la pratique du bien.

Nous n'avons pu nous résoudre à pourvoir à la nourriture des enfants, avec ou sans rétribution, parce que nous ne voulons seulement qu'aider les parents dans les soins de la première éducation, et non pas les en débarrasser entièrement. Cette même raison nous a portés à ne

pas laisser séjourner les enfants depuis le matin jusqu'au soir dans les Asiles, parce qu'en les séparant ainsi de leurs parents ce serait les enlever totalement à leur surveillance et détruire les liens de famille ; cependant, pour satisfaire, dans certains cas, aux besoins les plus urgents, nous avons décidé que l'enfant dont les parents seraient obligés de s'absenter toute la journée recevrait la nourriture moyennant la légère rétribution de six deniers. A cet effet, chaque matin, l'institutrice s'enquiert du nombre des enfants qui doivent prendre leurs repas dans l'établissement. La nourriture consiste en viandes et légumes. Du reste, les enfants demeurent sous la surveillance des maîtres en été depuis six heures du matin jusqu'à huit heures du soir, et en hiver depuis sept heures jusqu'à la nuit.

Pour faire admettre leurs enfants, les parents sont soumis à la présentation des actes de baptême et du certificat d'inoculation. Les Instituteurs reçoivent, en outre du logement et du chauffage, dix thalers par mois, pendant la première année, et après cette première année d'épreuve il leur en est alloué douze.

Le Comité des Dames contribue puissamment aux bienfaits de nos institutions. Toutes les semaines, chaque Dame visite les établissements à l'effet d'y maintenir l'ordre et la propreté, et permet aux parents de garder leurs enfants quand ils le désirent, pourvu que cela ne dure pas la journée entière. Les visites de ces Dames ont produit les meilleurs effets, et ont soutenu les Instituteurs et les Institutrices dans leur tâche pénible. Mais ce qui est le plus encourageant pour nos efforts, c'est la haute protection que la princesse royale accorde à nos établissements. La fête de Noël fut un jour de grande joie et de bonheur pour nos petits protégés. Les Dames patronesses embellirent la fête par des présents ; tous les enfants furent habillés à neuf ; la présence de la princesse royale augmenta encore la félicité. Après s'être informée de tous les détails avec un soin admirable, elle nous gratifia de quarante habits, quatre-vingt-deux cravates, trente-deux chemises pour filles, vingt pour garçons, et cent soixante-dix-sept paires de bas; elle nous fit remettre, en outre, une quantité considérable de pommes et de noix. C'était un aspect ravissant de voir notre excellente princesse, au milieu de tous ces enfants, s'occuper d'eux avec un amour tout maternel. Puisse la bénédiction céleste descendre sur tous nos bienfaiteurs !

SALLES D'ASILE DE VIENNE.

RELATION DE L'ÉTAT DES SALLES D'ASILE SOUS LA PROTECTION DE S. M. L'IMPÉRATRICE-MÈRE, CAROLINA-AUGUSTA.

L'utilité des Salles d'Asile, sous la protection de Sa Majesté, se manifeste tous les ans, de plus en plus, par la salutaire influence qu'elle exerce sur l'état moral du peuple. Nous avons recueilli une ample

moisson de fruits pendant les cinq premières années de la fondation de nos établissements. Les enfants admis se font remarquer par leur bonne conduite, l'ordre, la propreté, l'obéissance et l'amour du travail. Ils se distinguent par des sentiments de décence et de convenance, par une piété enfantine, une vraie pureté de cœur et par une aversion pour le vice. Tous ces avantages ont acquis une juste réputation à nos établissements parmi le peuple et les classes ouvrières, qui y envoient leurs enfants avec la plus grande confiance et en si grand nombre, que le local est à peine suffisant pour les contenir. La Salle d'Asile de Margareth reçoit même des enfants appartenant aux classes moyennes, qui paient pour leur admission. La création de nouvelles Salles augmente, chaque jour, l'importance de ce bienfait. Dans l'année 1835, il est entré, à l'établissement de Renneey, 170 enfants : dans celui de la place de Schaumburg, 120 : dans celui de Margareth, 200 : dans celui de Neserland, 140 : deux autres Salles possédaient, chacune, près de 140 enfants, dont quelques uns payaient l'entrée. Les plus heureux résultats se sont fait sentir, dès les premiers mois, par l'amélioration de la santé des enfants et le développement de leurs facultés intellectuelles. Nous pouvons citer plusieurs exemples à cette occasion : une mère en pleurs amène un jour son fils, disant qu'elle ne sait qu'en faire, qu'à chaque instant il se met dans la plus violente colère et devient intraitable : s'étant éloignée à son insu, l'enfant ne tarda pas à s'apercevoir de son absence : il se jette alors à terre, se roule en poussant des cris horribles, le visage défiguré par la fureur qui le rend presque bleu. On le relève avec douceur, on lui montre les autres enfants qui sont si tranquilles et si dociles, tandis que lui seul témoigne tant de méchanceté. L'aménité dont on use envers lui porte le calme dans ses sens : il s'adoucit et devient attentif lorsqu'on lui représente que les autres enfants trouvent du plaisir à venir dans l'établissement. Depuis cet instant, ce petit furieux perd insensiblement de sa violence, même chez sa mère : peu à peu il s'accoutume à l'ordre et à la propreté : il est aujourd'hui un exemple de docilité. Deux autres enfants, amenés également par leurs parents, qui ne pouvaient les maîtriser et les réduire, se familiarisèrent en peu de temps avec l'établissement, et goûtèrent du plaisir à y venir : excités par l'exemple de leurs camarades, ils devinrent, comme eux, obéissants, obligeants : et les parents sont venus eux-mêmes en témoigner aux Maîtres et Maîtresses leur vive satisfaction et leur sincère reconnaissance. Deux autres familles ouvrières désiraient ardemment l'admission de leurs enfants dans la Salle : après l'avoir obtenue, ils changèrent exprès de logement et vinrent habiter dans le voisinage : chaque jour, ils ne pouvaient assez exprimer leur contentement des heureux changements que l'établissement avait apportés dans le naturel de leurs enfants. D'autres familles encore, qui avaient cependant les moyens de pourvoir à la surveillance de leurs enfants, ont préféré les envoyer à l'établissement et payer leur nourriture, plutôt que de les confier à la garde de leurs domestiques.

Les succès de nos établissements sont dus à la bienfaisance des sous-

ripteurs ; leurs dons généreux ont produit un capital de 24,904 florins n obligations et 1,310 en argent.

En outre des dons nombreux qu'elle a accordés, S. M. l'impéra-rice-mère a daigné visiter l'établissement de Rennecy, le 7 décembre, ccompagnée de la reine douairière de Bavière. Elle a assisté à l'ins-ruction ; elle s'est entretenue avec les enfants de la manière la plus ffectueuse et les a gratifiés de présents ; elle a ensuite fait distribuer ux parents un nombre considérable de couvertures de laines. A la ête de l'impératrice, les enfants reçurent encore de nouveaux cadeaux, u nombre desquels se trouvaient des objets qu'ils avaient eux-mêmes onfectionnés.

Dans plusieurs établissements, vingt à trente enfants reçoivent les epas gratuits. L'association des dames nobles a versé à l'établissement e Rennecy des fonds pour la nourriture de 30 enfants et a, en outre, nvoyé du bois.

Vienne, le 15 juillet 1836.

MÉLANGES.

SALLES D'ASILE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Les Salles d'Asile ouvertes au 1er janvier 1837, dans l'étendue du épartement de la Seine, étaient au nombre de trente-sept. On y rece-it 6,715 enfants, c'est à dire environ 180 enfants par Asile. On pro-tte, en ce moment, l'établissement de vingt-un nouveaux Asiles dans s communes rurales ; la dépense est évaluée approximativement à la mme de 49,500 francs, qui sera répartie entre les divers exercices, ır imputation, tant sur les fonds communaux que sur la subvention ı département et du Trésor. D'après le système de la loi sur l'instruc-on primaire, les enfants qui, à l'âge de deux ans, éprouvent déjà oins le besoin des soins maternels, sont admis dans les Asiles, où l'on éveloppe leur jeune intelligence, où l'on forme leur caractère à l'ordre à la soumission ; à sept ans, ils passent dans les Ecoles publiques, où ı leur donne une instruction appropriée à leur état ou à la profession ı'ils doivent embrasser.

La commune de Montmartre s'occupe de la fondation d'une Salle Asile. On ne saurait trop louer le zèle des personnes qui donnent leurs

soins à cette bonne œuvre. La commune de Montmartre a peu de fond
disponibles, et une souscription a été ouverte parmi les habitants pou
concourir à la prompte réalisation de l'Asile. La commune compte à
présent un grand nombre d'habitants aisés; les maisons de plaisance
semblent, depuis un an, sortir de terre comme par enchantement
nous ne doutons donc pas que les efforts des fondateurs ne soient bien-
tôt couronnés d'un plein succès.

INTERDICTION DES SALLES D'ASILE DANS LES ÉTATS DU PAPE.

Les philanthropes espéraient, depuis longtemps, voir l'institutio
des Salles d'Asile se répandre aussi dans la capitale du monde chrétien
mais il paraît qu'ils devront renoncer à cet espoir, au moins momenta-
nément : le pape vient de prohiber, dans ses États, les Ecoles enfan
tines, ou Salles d'Asile. Sa Sainteté se fonde sur ce que les livres élé
mentaires, mis entre les mains des élèves de ces Ecoles, ne sont pas ré
digés dans un esprit vraiment religieux. Ce reproche nous paraît injuste
Plusieurs fois, nous avons eu occasion de démontrer, dans la corres
pondance de *l'Ami de l'enfance,* que l'enseignement religieux n'étai
nullement négligé dans les Salles d'Asile des divers pays, et surtout d
la France et de l'Italie. Mais, en admettant que c'était encore tro
peu, le défaut de livres rédigés dans un esprit que l'on ne trouve pa
vraiment religieux devait-il suffire pour faire rejeter ou, du moins
ajourner indéfiniment l'institution d'établissements dont la création a
été inspirée par une pensée tout évangélique? d'établissements qui
partout où on en a essayé, ont produit les plus heureux résultats, tan
sous le rapport de la morale que sous celui du bien-être des famille
pauvres? N'eût-il pas été plus rationnel d'autoriser les Salles d'Asile
en désignant les livres convenables ou en les faisant rédiger exprès
Il en faut si peu pour de si jeunes enfants, que ce travail n'eût ét
ni long, ni difficile. Nous qui avons pris pour mission la propagatio
des Ecoles enfantines, c'est avec une véritable douleur que nous le
voyons proscrites, en quelque sorte, dans les Etats de l'Eglise. Le
conseillers qui ont inspiré cette mesure au Saint-Père oublièrent, san
doute, qu'il était ici-bas le vicaire de celui qui a dit : *Laissez venir*
moi les petits enfants.

IMPRIMERIE DE Mme HUZARD (NÉE VALLAT LA CHAPELLE),
RUE DE L'ÉPERON, N° 7.